

RÉPUBLIQUE ALGERIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
& DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITÉ MENTOURI CONSTANTINE
FACULTÉ DES SCIENCES DE LA TERRE, DE GÉOGRAPHIE ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

N° d'Ordre

Série.....

THÈSE

POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE

DOCTORAT ES-SCIENCES

OPTION : **URBANISME**

Présentée par : **Mr TEBIB EL HADI**

THÈME

L'HABITER

DANS LE LOGEMENT DE TYPE SOCIAL À CONSTANTINE

MANIÈRES ET STRATÉGIES

D'APPROPRIATION DE L'ESPACE

Sous la direction de
Mr FOURA Mohamed (M^{tr}e de conf)

Jury d'examen

Soutenue, le 13 Janvier 2008

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - M ^r SLATNIA Belkacem. | Président (Prof, Univ. Biskra) |
| - M ^r FOURA Mohamed. | Encadreur (M ^{tr} e de Conf, Univ. C ^{tine}) |
| - M ^r ALKAMA Djamel. | Membre (M ^{tr} e de Conf, Univ. Biskra) |
| - M ^{me} CHOUGUIAT Nacéra. | Membre (M ^{tr} e de Conf, Univ. C ^{tine}) |
| - M ^{me} OUTAS Saliha. | Membre (M ^{tr} e de Conf, Univ. C ^{tine}) |

REMERCIEMENTS & DÉDICACES

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les institutions et toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation du présent travail de recherche.

Tout d'abord, mes remerciements vont à l'Office de Promotion de Gestion Immobilière (OPGI) de Constantine, à l'Entreprise Socialiste des Travaux de l'Est (ESTE), à la Société Nationale des travaux industriels et du Bâtiment (SoNaTiBa), au bureau des Etudes Techniques et Economiques de Constantine (ECOTEC), à la Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire (CADAT) qui ont mis à la disposition de la présente recherche les ressources complémentaires au travail de relevé et d'enquête sur place nécessaires à l'élaboration définitive des matériaux de recherche. Comme ils vont aux étudiants qui m'ont aidé à effectuer sur le terrain les relevés et les enquêtes sur place.

Ensuite, mes remerciements vont à l'Institut d'Architecture d'Urbanisme et de Constantine (IAUC), notamment aux enseignants et aux étudiants qui ont contribué au présent travail de recherche quant aux relevés et enquêtes complémentaires et à son élaboration définitive.

Je tiens également à remercier les enseignants et les responsables de l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) pour l'accueil qu'ils m'ont toujours réservé et qui ont été le guide constant de ma démarche, depuis le début jusqu'à la fin.

Je suis heureux enfin de pouvoir ici remercier chacun par son nom, pour leur soutien moral et/ou matériel, les professeurs, Maîtres de Conférence et maîtres assistants :

- Marc CÔTE de l'Université d' AIX en Provence ;
- Saïd ALMI Chercheur au CNRS, Paris ;
- Jean-Pierre FREY, Claude CHALINE, Michelle JOLÉ, Liliane PIERRE de l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) - Université du Val de Marne, Paris XII ; Créteil ;
- Abdallah BOUCENNA, Abderrahim RIBOUH, Hamoudi FOURA, Zine Eddine GUENADEZ, Djamel BAKIRI, MAKHLOUF Mokhtar, Saliha OUTAS et Samia BENABBES de l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme de Constantine (IAUC), Université MENTOURI de Constantine.

DÉDICACES

Le présent travail de recherche est dédié à :

- L'Institut d'Architecture et d'Urbanisme de Constantine (IAUC) - Université Mentouri de Constantine.
- L'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) - Université du Val de Marne Paris XII - Créteil.
- Tous les Enseignants et Enseignantes, tous les Etudiants et Etudiantes de l'IAUC.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION (58 pages)	
Préliminaire (2 pages)	1
A - Problématique générale (13 pages).....	3
B - Méthodologie (43 pages).....	16
1^{ère} Partie : L'UNIVERS ETUDIÉ (72 pages)	
Position (3 pages)	59
Chapitre I - La production du logement de type social (5 pages).....	62
Chapitre II - L'image guide (16 pages).....	67
Chapitre III - La morphologie sociale (25 pages).....	83
Chapitre IV - Les manières d'appropriation (23 pages).....	108
2^{ème} Partie : LES STRATEGIES D'APPROPRIATION (90 pages)	
De la stratégie (2 pages)	131
Chapitre I - À l'échelle du logement (71 pages)	133
Chapitre II - À l'échelle du bâtiment (10 pages).....	204
Chapitre III - À l'échelle du limitrophe (7 pages)	214
3^{ème} Partie : RÉSULTATS & PERSPECTIVES (55 pages)	
A - Les résultats d'enquête (25 pages)	
Position (2 pages).....	221
Chapitre I : Les facteurs décisifs en cause (11 pages).....	223
Chapitre II : Les facteurs socioculturels (12 pages).....	234
B - Les perspectives d'avenir (30 pages)	
Position (½ page).....	246
À l'égard de l'existant (5 pages et ½).....	246
À l'égard de l'avenir (25 pages).....	251
CONCLUSION (14 pages)	276
ANNEXES	
Questionnaire & tableaux (26 pages).....	290
Cartes (2 pages).....	316
Planches (48 planches).....	318
BIBLIOGRAPHIE (10 pages).....	366
Liste des Tableaux, Figures, schémas, Cartes et illustrations (3 pages)	376
Table des matières (6 pages)	379
Résumé et mots clés en arabe (1 page).....	385
Résumé et mots clés en Anglais (1 page)	386
Résumé et mots clés en Français (1 page - Dernière couverture)	387

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
A- PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	3
1 - Le rapport : contenu/contenant.....	3
2 - La complexité de l'habiter dans le logement de type social.....	8
3 - Une approche spécifique.....	10
4 - Hypothèse générale.....	13
5 - Principales questions.....	13
B - MÉTHODOLOGIE	16
1 - Positions.	16
2.0. Les conséquences méthodologiques.	21
2.1. Première conséquence méthodologique.	22
2.2. Seconde conséquence méthodologique.	28
3.0. Les outils méthodologiques.	33
3.1. La typologie des logements.	33
3.1.1. Les éléments structurant de la typologie des logements.	35
3.2. La typologie des ménages.	39
3.2.1. Les éléments structurant de la typologie des ménages.	43
4.0. Le principe opératoire et la méthode d'analyse.	47
4.1. Le principe opératoire.	48
4.2. La méthode d'analyse.	49
4.3. Le traitement systématique.	49
5.0. Détermination de l'échantillon représentatif.	50
5.1. L'échantillon " Ensemble d'Habitation "	50
5.1.1. Les Grands Ensembles de l'époque coloniale.	50
5.1.2. Les Ensembles d'Habitation des années 1970.	50
5.1.3. Les Ensembles d'Habitation des années 1980.	51
5.1.4. Les critères de choix de l'échantillon cités.	51
5.1.5. L'échantillon de cités retenues.	52
5.2. L'échantillon logement.....	53
5.2.1. La répartition des logements par taille.	53
5.2.2. La diversité dans les modèles du logement.	53
5.2.3. Les critères de choix de l'échantillon logement.	54
5.2.4. L'échantillon de logements retenus.	54
6.0. L'élaboration des matériaux des matériaux de recherche.....	55
6.1. Première étape. Les enquêtes sur place.....	56
6.2. Seconde étape. L'élaboration définitive.....	58

PREMIÈRE PARTIE

L'UNIVERS ÉTUDIÉ

Position.	59
Chapitre I - LA PRODUCTION DU LOGEMENT DE TYPE SOCIAL.....	62
1.0.Évolution de la politique urbaine.	62
2.0. La spécificité Algérienne : un caractère évolutif.	63
2.1. D'un intense développement industriel à une prise de conscience de la réalité sociale.....	63
2.2. Du coup par coup à une tardive politique urbaine.	64
2.3. De la réponse aux besoins urgents à l'aspiration à une vie meilleure.	66
Chapitre - II - “ L'IMAGE GUIDE ” des architectes – urbanistes	67
1.0. Panorama typologique.	67
2.0. Les règlements généraux d'urbanisme.	72
3.1.0. Les normes et les recommandations du MUCH.....	73
3.1.1. Les prescriptions d'implantation.	74
3.1.2. L'épannelage.	74
3.1.3. La répartition des logements par taille.	75
3.1.4. L'organisation fonctionnelle.	77
3.1.5. La répartition des surfaces par taille de logement.....	78
3.1.6. Les bases de calcul pour la programmation des équipements.....	79
3.1.7. La conception du bâtiment.	80
3.1.8. Les unités de structuration urbaine.	80
Chapitre - III - LA MORPHOLOGIE SOCIALE.	83
1. Les éléments typologiques.	83
2.0. La position sociale.	83
2.1. Le revenu global du ménage.	83
2.2. Le nombre de personnes à charge.	84
2.3. Les signes apparents.	84
3.0. La position sociale dans les 4 cités enquêtées.....	84
3.1. Au niveau de la cité Ciloc.	84
3.2. Au niveau de la cité Daksi.	85
3.3. Au niveau de la cité Ziadia.	86
3.4. Au niveau de la cité Boussouf.	87
3.5. Vers une position sociale plutôt hétérogène.	88

4.0. La maturité citadine dans les 4 cités enquêtées.	89
4.1. Les origines géographiques de la grande famille.	90
4.2. Les trois derniers logements occupés antérieurement	90
4.3. La date d'installation dans le dernier logement.	90
4.4. Les motifs de déménagement du dernier logement.	90
4.5. Vers une société citadine.	91
5.0. L'exiguïté spatiale dans les 4 cités enquêtées.	96
5.1. La taille du ménage.	97
5.2. La taille du logement.	97
5.3. La situation d'exiguïté spatiale.	97
Dans la cité Ciloc.	97
Dans la cité Daksi.	100
Dans la cité Ziadia.	102
Dans la cité Boussouf.	104
5.4. Un état d'exiguïté spatiale plutôt très contraignante	106

Chapitre IV - LES MANIÈRES D'APPROPRIATION.

1.0. De l'appropriation de l'espace	108
1.1. Les manières douces	111
1.2. Les manières brutales	112
2.0. Les manières d'appropriation.	113
2.1. L'alternance.	113
2.2. L'adjonction.	117
2.3. La réduction.	121
2.4. L'expansion.	124
2.5. La rénovation - l'embellissement.	129

DEUXIEME PARTIE LES STRATÉGIES D'APPROPRIATION.

De la stratégie.	131
-------------------------	-----

Chapitre I - À L'ÉCHELLE DU LOGEMENT.	133
1.1. Au niveau de la salle de séjour.	133
Bilan au niveau de la salle de séjour	159
1.2. Au niveau de la chambre à coucher.	160
Bilan au niveau de la chambre à coucher	168
1.3. Au niveau de la cuisine.	169
Bilan au niveau de la cuisine	187
1.4. Au niveau des toilettes.	188
Bilan au niveau des toilettes	192
1.5. Au niveau du séchoir, de la loggia ou balcon	193
Bilan au niveau du séchoir, de la loggia ou balcon	201
1.6. Au niveau du couloir ou hall.	202

Chapitre II. À L'ÉCHELLE DU BÂTIMENT.	204
2.1. Au niveau de la porte d'accès au logement.	205
2.2. Au niveau des escaliers et du palier d'étage courant.....	207
2.3. Au niveau du palier du dernier étage.	211
2.4. Au niveau du hall d'accès à l'immeuble.	212
Bilan à l'échelle du bâtiment.....	213
Chapitre III. À L'ÉCHELLE DE L'ESPACE LIMITROPHE.	214
3.1. À l'arrière du bâtiment.	215
3.2. Au niveau de la devanture de l'immeuble.....	217
Bilan à l'échelle de l'espace limitrophe.....	220

TROISIEME PARTIE RÉSULTATS & PERSPECTIVES

A- LES RÉSULTATS D'ENQUÊTE.

Position.	221
----------------	-----

Chapitre I : LES FACTEURS DECISIFS EN CAUSE.

1.1.0. Les éléments typologiques des ménages.	223
1.1.1. L'exiguïté spatiale.	223
1.1.2. La position sociale.	224
1.1.3. La maturité citadine.	225
1.2.0. Les éléments typologiques des logement.	226
1.2.1. Les caractéristiques techniques.	226
1.2.2. La consistance spatiale.	227
1.2.3. L'organisation fonctionnelle.	229
1.2.4. Le système symbolique.	232

Chapitre II : LES FACTEURS SOCIOCULTURELS.

2.1.0. Les stratégies d'appropriation.	234
2.1.1. Le souci d'être propriétaire.	235
2.1.2. L'appropriation du logement.	237
2.1.3. L'appropriation du limitrophe.	240
2.2.0. La question des modèles.	241
2.2.1. Au niveau du logement.	241
2.2.2. Au niveau du bâtiment et du limitrophe.	244

B - LES PERSPECTIVES D'AVENIR.

Position.	246
Chapitre I. SUGGESTIONS À L'ÉGARD DES LOGEMENTS EXISTANTS.	246
Chapitre II : LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR.	251
1.0. Les Objectifs généraux.	251
2.0. À l'échelle du logement.	252
2.1. Au niveau de l'accès au logement.	252
2.2. Au niveau de la salle de séjour.	253
2.3. Au niveau des chambres à coucher.	256
2.4. Au niveau de la cuisine.	259
2.5. Au niveau des toilettes.	261
2.6. Au niveau de la loggia, du balcon et du séchoir.	262
2.7. Au niveau du hall et des espaces de rangement.	263
3.0. À l'échelle de l'immeuble d'habitation.	265
3.1. Le logement dans l'immeuble.	265
3.2. Au niveau du palier d'étage courant.	266
3.3. Au niveau hall d'accès à l'immeuble d'habitation	267
4.0. À l'échelle de l'espace limitrophe.	269
4.1. Au niveau de la devanture du bâtiment.	269
4.2. Au niveau de l'arrière du bâtiment.	275
CONCLUSION	276

ANNEXES

Annexe I : Questionnaire.	290
Annexe II : Positions sociales des ménages enquêtés.	393
Annexe III : Les caractéristiques démographiques.	396
Annexe IV : Etat d'exiguïté spatiale.	300
Annexe V : Maturité citadine.	303

CARTES ET PLANCHES

Situation géographique de la wilaya de Constantine.	316
--	-----

Localisation des cités enquêtées.	317
--	-----

PLANCHES.

Ciloc.	318
Daksi.	330
Ziadia.	342
Boussouf.	354

BIBLIOGRAPHIE.....	366
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES, CARTES ET ILLUSTRATIONS	376
TABLE DES MATIERES	379
RÉSUMÉS ET MOTS CLES	
Résumé et mots clés en Arabe.....	385
Résumé et mots clés en Anglais	386
Résumé et mots clés en Français (Dernière couverture).....	387

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le logement de type social construit en Algérie depuis l'époque coloniale à nos jours s'est distingué, dans les grandes villes et de manière plus précise dans l'agglomération urbaine constantinoise, comme cadre bâti inapproprié au mode de vie de la population algérienne qui l'occupe ⁽¹⁾. Le débat national autour de cette question s'est orienté plutôt sur le devenir de ce type de logement en tant qu'outil aux mains des décideurs en vue de concrétiser leurs discours politiques sur le terrain, que sur ses interactions avec le modèle socioculturel qui caractérise actuellement les usagers.

Evoqué alors en terme de « discordance » ⁽²⁾ entre ce type de logement et ses habitants, le phénomène du logement social en Algérie est aussi ancien que les politiques de construction des logements sociaux par les pouvoirs publics. Ces politiques urbaines qui étaient alors inscrites dans le cadre des Plans Nationaux de Développement Socio-Économiques ⁽³⁾, n'ont pas été sans effets sur la configuration spatiale du paysage urbain, et de manière plus caractérisée sur le comportement des habitants.

Les effets sur le comportement des usagers ont suscité partout dans le monde d'importants intérêts scientifiques quant au rapport entre le social et le spatial. Dans certains pays, les logements de type social disparaissent purement et simplement une fois que les effets sociaux ont été reconnus par les pouvoirs publics. En revanche, en Algérie ce type de logement continue à constituer pour une grande part de la population,

¹ - La référence renvoie à l'ensemble des manifestations et rencontres scientifiques depuis les années 1980 ; notamment :

- Séminaire national : La villes algérienne et les enjeux d'avenir. Constantine le 25,26 Mai 2006

- Séminaire national : Une ville nouvelle, pourquoi ? Constantine, les 22, 23 Mai 2001.

- Séminaire national : Le logement social en Algérie, bilan et perspectives.

Constantine les 21, 22 Mars 2004.

- Colloque International : Du traditionnel au contemporain ; la question de l'espace approprié.

Constantine, les 12,13 et 14 Main 1984.

² - Nous avons employé le mot « discordance » dans le but de résumer toutes les appellations qui consistent à marquer les écarts, les déviations, les effets, les inadéquations et les inappropriations, entre le logement de type social et les usagers qui l'occupent.

³ - Il s'agit du « Plan de Constantine » durant l'époque coloniale ; des Plans Triennal, Quadriennal et Quinquennal durant les deux premières décennies d'Indépendance.

un des espoirs de se loger dans des conditions décentes ⁽⁴⁾. Comme il continue à constituer pour les pouvoirs publics un des plus importants créneaux pour répondre à la crise de logement. C'est ce qui conduit à se demander pourquoi ce type de logements n'a suscité sa remise en cause, à titre officiel, ni chez les pouvoirs publics ni même chez les habitants qui l'occupent ?

Telle est la question qui a retenu notre attention, et qui est à la base même de nos préoccupations.

⁴ - HADJIDJ Cherifa : Se loger, Algérien espoirs et réalités. In. Revue Temps Modernes ; N°432-433, Juillet – Août. 1984.

A - PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE.

1- Le rapport : contenu/contenant.

Les rapports entre les habitants en qualité de **contenu** socioculturel et les logements qu'ils occupent en tant que **contenant** physique ont toujours suscité un important intérêt au niveau de diverses théories (Anthropologie, sociologie, psychologie, écologie...). Pour certains théoriciens, l'objectif consiste à agir sur le contenant ; pour d'autres, il s'agit d'en faire un simple savoir. Pour les premiers, cet intérêt s'est concrétisé par des études orientées vers l'aide à la décision dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. Le fait de vouloir agir sur le contenu (la société) à partir du contenant (le cadre bâti) n'a abouti, en fait, qu'à des illusions quant aux effets des formes et dispositifs sociaux sur les comportements aussi bien individuels que collectifs. C'est d'ailleurs, ce qui explique le déterminisme de la forme ⁽⁵⁾.

Les approches de l'espace (en tant que cadre bâti) comme objet de science, l'accent est mis d'avantage sur l'impact des formes du cadre bâti sur le comportement des habitants. L'espace physique se voit doté d'une capacité d'injonction sociologique. Autrement dit, ils rejoignent les opérationnels dans ce qu'ils ont de plus déterministe ⁽⁵⁾.

Par ailleurs, dans le sillage de la théorie marxiste, la production de l'espace est déterminée de manière assez mécanique par l'économique. Le spatial est souvent réduit au statut de simple projection au sol. Cette primauté de l'économique a fait souvent écran à la prise en considération des effets de l'espace sur les comportements. En revanche, l'école marxiste représentée par Henri LEFEBVRE ⁽⁶⁾, a non seulement rendu compte de la complexité du concept d'espace dans toutes ses dimensions et de manière très particulière celle du pratico symbolique, mais aussi et surtout, elle a mis en évidence la distinction importante entre ce qui se passe dans l'espace, qui relève du

⁵ - NAVEZ-BOUCHANINE Françoise : Habiter le Maroc. Ed. L'Harmatan. Paris, 1997.

⁶ - LEVEBVRE Henri : La révolution urbaine. Coll. Idées; Ed. Gallimard. Paris; 1977.

vécu et du perçu par les habitants, et ce qui est fait de l'espace par les professionnels de l'aménagement ⁽⁷⁾.

D'autres approches se sont penchées sur les interactions entre espace et société. Ainsi, R. LEDRUT en critiquant la projection mécanique du social sur le spatial, précisait :

« C'est par abstraction que l'on pose le social au-delà du spatial. En fait et concrètement, tels qu'ils apparaissent, les groupes sociaux ont toujours une forme spatio-temporelle. Il n'y a pas de projection spatiale des groupes sociaux, il y a une existence toute naturelle des rapports qui ne peut se manifester que dans l'espace et dans le temps » (R. LEDRUT ; 1980) ⁽⁸⁾.

Ces approches, centrées sur les interactions entre espace et société, considèrent en effet que comportements, expérience de la personne et environnement - dont le spatial - forment un système dynamique ⁽⁹⁾.

Par ailleurs, la psychologie, la sémiologie et la phénoménologie mettent en évidence l'importance du vécu, socioculturel ou individuel, dans la recherche d'équilibre et d'ajustement constant entre habitants et formes spatiales ⁽¹⁰⁾. Bien entendu, ces

⁷ - SEMMOUD Noria : Les stratégies d'appropriation de l'espace à Alger.
Thèse de Doctorat. I U P ; Paris 1995.

⁸ - LEDRUT R. : Espace et société. P.6. Cahiers internationaux de sociologie, LXVIII. 1980.

⁹ - Le concept d'expérience n'a pas exactement la même acception en sociologie, en anthropologie, en psychologie, en phénoménologie, et en sémiologie. Cf. H. Proshansky, W. Ittelson et L. Rivlin (1976) ; P. Korosec-Serfaty (1985).

¹⁰ - SERFATY-GARZON Perla : - Définition de l'appropriation. Pp 27-30 ; de l'Habiter. Pp 213-214
In. Dictionnaire critique de l'habitat et du logement.

Ed. Armand Colin. Paris, 2003.

- Expérience et pratique de la maison.

In. Home environments ; Humain behavior and environmt. Advances in Theory and research; Volume 8. Ed. Irwin Altman et Carol M. Wrner. University of Utah; Salt Lake City, Utah, 1985, Plenm Press, New York.

- PAUL-LEVY Françoise. SEGAUD Marion : Anthropologie de l'espace.

Coll. Alors ; Ed. Centre Georges Pompidou. Paris, 1983.

La référence est renvoyée à l'ensemble des articles publiés dans cet important ouvrage collectif.

- LYOTARD Jean-François : La phénoménologie. Coll. Que sais-je ? Ed. PUF, Paris 1995.

courants et leurs concepts sont différents, *« mais on peut retenir que leurs visions des relations entre espaces et société convergent et mettent en évidence les interactions complexes entre eux, les modulations réciproques qu'ils peuvent générer sous certaines conditions et le caractère éminemment dynamique de leur relations »* (F. NAVEZ-BOUCHANINE ; 1997).

En Algérie, les publications ainsi que les travaux de recherche consacrés au développement urbain qu'a connu le pays depuis l'époque coloniale, ont effectivement tenté de mettre en évidence le phénomène de « discordance » entre le logement de type social en tant que cadre bâti planifié et les habitants qui l'occupent.

Au niveau macroscopique, ces tentatives ont réussi quand même à mettre en évidence les effets de la politique urbaine menée par les pouvoirs publics sur les relations entre le cadre bâti comme résultat de cette politique et sur l'espace pratico social sous-jacent. Etablis alors en termes d'écart flagrant entre les objectifs assignés à cette politique et les résultats spatiaux et sociaux qui en découlent, ces effets sont désignés par leurs auteurs respectifs comme une déviation de la qualité de vie socioculturelle à laquelle aspirait la population algérienne, par rapport à celle qui en résulte de cette politique⁽¹¹⁾.

Le résultat de ce genre d'études n'a pu, semble-t-il, amener les pouvoirs publics à prendre en considération ces effets en vue d'un réajustement des méthodes de

¹¹ - Séminaire national : La ville algérienne et les enjeux d'avenir. Constantine, les 25 et 26 Avril 2006.
- Séminaire national : Une ville nouvelle, pourquoi ? Constantine, les 22 et 23 Mai 2001.
- Séminaire national : Le logement social en Algérie, bilan et perspectives.
Constantine les 21, 22 Mars 2004.
- ZERDOUMI SERGHINE Yamina : L'appropriation des espaces publics de proximité dans les Grands Ensembles à Constantine; la gestion en question. Mémoire de Magister en urbanisme. IAUC, Constantine décembre 1996.
- BENDJEDID K. et MEKKAOUI M. : Planification nationale, villes et instruments de maîtrise de la croissance urbaine en Algérie. Table ronde sur la Politique urbaine au Maghreb et au Machrek. Lyon, 17 – 20 Novembre 1982.
- HEDLI Mahieddine : Industrialisation et retard des politiques d'habitat.
In. Revue Economie et Humanisme. N° 276 Mars – Avril 1984.
- PRENANT André : Les nouvelles périphéries urbaines en Algérie, une rupture avec les oppositions Centre / périphéries. Tables rondes sur l'urbanisation au Maghreb.
Tours, Novembre, 1977.
- MUTIN Georges : La politique urbaine algérienne. Table ronde sur la politique urbaine au Maghreb et au Machrek. Lyon, 17 – 20 Novembre 1982.

programmation et de conception des futures opérations de réalisation de logements sociaux ; encore moins à reconnaître ne serait-ce que les difficultés rencontrées quotidiennement par les habitants. Ces études macroscopiques n'ont, en fait, mis l'accent que sur les effets dus aux retards et aux carences quant à l'accompagnement par les équipements nécessaires au bon fonctionnement des groupements de logements sociaux construits à la hâte. C'est d'ailleurs ce qui explique la position prise, après coups, par les pouvoirs publics afin de combler le retard en matière d'équipements scolaires, commerciaux et administratifs dans un premier temps ; ainsi que les équipements socioculturels sanitaires un peu plus tard. En revanche, le rapport entre le logement proprement dit en qualité de contenant spatial et l'utilisateur en qualité de contenu socioculturel n'a fait l'objet de commandes en vue d'entreprendre des études critiques et sérieuses, ni de la part des habitants ni de la part des pouvoirs publics. Ce statu quo traduit, en quelque sorte, la passivité des premiers et la primauté du spatial sur le social pour les seconds.

Toujours en Algérie, mais à une échelle plus fine, la relation entre cadre bâti et mode de vie a été abordée cette fois-ci en terme de rapport harmonieux entre processus de production informel (spontané et illicite) et le mode d'habiter de ses acteurs ⁽¹²⁾. Corollaire : le logement de type social, en tant que cadre bâti résultant du mode de production planifié et véhiculant un modèle culturel occidental, apparaît face à l'habitat spontané non seulement comme un cadre de vie « inapproprié » au mode de vie de ses usagers, mais aussi et surtout en rupture totale avec le modèle culturel traditionnel de la population algérienne. La rigueur scientifique de ce type d'approche, n'a pas non plus amené les pouvoirs publics à prendre conscience du rapport, combien important, entre le logement de type social véhiculant des valeurs socio-culturelles occidentales et les pratiques sociales relevant du modèle traditionnel que la population algérienne incarne toujours.

¹² - HADJI Youcef : L'habitat illicite à Constantine : un processus d'urbanisation ?
Mémoire de DEA ; Paris IUP. Septembre 1984.

- HAFIANE Abderrahim : Dynamique urbaine et planification, l'habitat illégal dans l'évolution de la ville de Constantine. Thèse de 3^{ème} cycle ; Grenoble, 1983.

Cependant, la crise de logement qui caractérise tout le pays, et de manière plus intense les grandes villes, notamment la ville de Constantine, semble contraindre les pouvoirs publics à opter en faveur du logement préfabriqué et/ou semi préfabriqué dont les procédés et techniques de réalisation ainsi que le mode de vie qu'il véhicule sont importés d'Europe. Cette crise constitue en réalité une des causes qui légitiment le recours des non logés à ce type de logement. La pénurie de logement n'est en fait qu'une situation conjoncturelle pouvant apporter une des réponses quant à la non **remise en cause** du modèle de logement importé d'Europe.

En revanche, le fait de limiter l'explication de la **soumission** des habitants à ce type de logement à sa seule cause, aurait pour effet de voiler la véritable **réponse**. Réponse qui consiste à révéler les incommodités d'usage et les épreuves d'adaptations que rencontre quotidiennement la population algérienne vivant dans ce type de logement. Réponse qui pourrait fonder un argument solide et convainquant en vue d'amener les pouvoirs publics ainsi que tous les acteurs, concernés par la programmation et la projection architecturale et urbaine, à prendre conscience de l'influence des valeurs socioculturelles véhiculées par ce type de logement sur le patrimoine socioculturel incarné par la population à travers son vécu quotidien.

C'est dans cette perspective que se situe le présent travail de recherche qui porte un regard privilégié sur les pratiques spatiales de l'acteur principal - **l'habitant** - sans pour cela faire l'impasse sur les particularités des formes du contenant - **le logement** - dans lesquelles ces pratiques se déploient. Cet acteur principal, sous-estimé depuis longtemps en raison de la prépondérance des théories déterministes, n'avait pas de place face à une architecture et à un urbanisme dominés par le fonctionnalisme des « décideurs ». Le défi que ce travail de recherche tente de relever, consiste donc à étudier de manière approfondie l'ensemble des interactions susceptibles d'exister entre l'acteur principal et le logement de type social qu'il occupe. Il consiste à montrer que la dimension socioculturelle de l'usager, est l'un des éléments les plus déterminant quant à la programmation et à la conception du logement. Que les usagers n'ont pas perdu toutes leurs valeurs traditionnelles. Que les valeurs véhiculées par le modèle de

logement importé ne sont pas toutes assimilées par les usagers. En d'autres termes, il s'agit de procéder un examen approfondi sur **l'habiter** qui caractérise les usagers du logement de type social ; et tenter d'esquisser ses contours.

2 - La complexité de l'habiter dans le logement de type social.

L'examen préliminaire de la façon d'habiter dans le logement de type social confirme, dans un premier temps et de manière générale, l'existence d'une certaine discordance qui réside, en fait, dans le décalage entre le modèle culturel véhiculé par le logement et le modèle culturel incarné par les habitants. Ces écarts, disons-nous, ou ces décalages sont plus ou moins prononcés : d'une part, selon les conditions socioculturelles et domestiques des usagers ; d'autre part selon la structure et l'organisation spatiales du logement. En effet, l'attitude et le comportement des familles ou ménages vis-à-vis du logement qu'ils occupent respectivement ne sont dans certains cas que partiels. Plus précisément, ils ne sont vraiment représentatifs et significatifs que sur une partie du logement ; c'est-à-dire, soit uniquement sur l'espace de séjour, soit uniquement sur une des chambres à coucher, soit uniquement sur la cuisine, soit encore uniquement sur la devanture du bâtiment. Dans d'autres cas, certaines familles ou ménages interviennent, d'une manière simultanée, sur deux ou trois parties, voire sur l'ensemble du logement.

En effet, et dans la réalité, des espaces initialement destinés à des fonctions précises, se voient investies par d'autres fonctions, d'autres usages, d'autres usagers que ceux qui étaient prévus. Dans le même mouvement, les formes qui marquaient cette destination se retrouvent subverties, transformées, réappropriées. Ces investissements, loin d'apparaître comme des bricolages anarchiques et individuels, interviennent souvent de manière massive et régulière. Ils révèlent une véritable représentativité qui empêche de les réduire à des phénomènes isolés, et partant obligent à reconnaître leur caractère collectif, social. Mais par la signification que leurs attribuent les usagers dans leurs pratiques, et par l'impact déterminant qu'ils peuvent avoir sur la satisfaction résidentielle, ils ne peuvent non plus être réduits à de simples phénomènes d'imitation.

Ce constat ne concerne pas uniquement l'espace privé (l'appartement proprement dit). Il s'établit d'ailleurs sur l'ensemble de l'espace limitrophe extérieur. Ceci suggère que, l'habiter, objet de la présente recherche, ne s'arrête pas aux frontières du logement proprement dit. Il s'agit d'examiner les usagers habiter tout espace balisé par leurs pratiques spatiales quotidiennes, depuis l'intérieur du logement jusqu'aux **limites** où toute tentative d'appropriation ne saurait être vraiment significative que si elle abordée à partir d'une approche impliquant l'intervention collective de l'ensemble des habitants d'un même voisinage, voire d'un même quartier.

En effet, les pratiques spatiales d'une famille occupant un logement d'un certain type ne peuvent être comparés à celles développées par une autre famille habitant un logement de type différent, que sur une partie située dans la zone plutôt privé de chacun de ces deux logements. C'est de la différence de statut, que chacune de ces deux familles attribue respectivement à cette partie, qu'il devient possible d'en établir un constat fiable sur la signification et la représentativité des manières d'appropriation et des pratiques spatiales déployées respectivement par chacune d'elles. En d'autres termes, ces pratiques ne sont vraiment significatives et représentatives que sur l'espace intérieur du logement, sur les espaces communs dans un même immeuble et sur l'environnement immédiat dans lequel se situe le bâtiment en question. Pour le présent travail, Il ne s'agit donc pas de découper l'espace en une partie privée (l'appartement) et une autre publique (l'environnement immédiat). En revanche, il s'agit plutôt de considérer l'espace logement comme une série d'enveloppes successives allant de l'intérieur de l'appartement jusqu'aux limites définies plus haut.

D'autres aspects, plus complexes cette fois-ci, se sont dégagés de cet examen préliminaire. Tantôt tel ménage semble adhérer au logement ; tantôt le même ménage éprouve des difficultés d'adaptation. Certains usagers arrivent parfois même à démolir une cloison de séparation pour agrandir une partie du logement ; alors que d'autres possédant les mêmes caractéristiques socioculturelles, ayant la même taille de ménage et occupant le même type de logement ne se manifestent pas du tout ou n'interviennent que d'une manières plutôt souple.

En somme, tout porte à croire qu'il y a deux voire plusieurs logements dans un même espace : un même type de logement est approprié de manières différentes par des ménages de même type. Et, qu'il y a diverses façons d'habiter chez la même famille ou ménage : les usagers se comportent face à une partie ou à un groupe de parties de leur logement de manières différentes selon qu'il s'agit du jour ou de la nuit, de l'été ou de l'hiver, à l'occasion de certains événements ou à d'autres.

3 - Une approche spécifique.

La diversité des types de logement et la complexité de l'habiter chez les usagers du logement de type social qui se sont dégagés de cet examen préliminaire, ne se distinguent respectivement les uns des autres qu'à travers les nuances de l'impact (plus ou moins important) du spatial sur les pratiques sociales ; et à travers les nuances de l'effet des manières d'appropriation de l'espace adoptées par des ménages de conditions socioculturelles (plus ou moins semblables) sur le spatial. Cette finesse dans l'appréhension de l'habiter dans ce type de logement, en vue de rendre compte authentiquement ⁽¹³⁾ la réalité qui prévaut, nécessite une méthode d'approche spécifique face à cette complexité. Par conséquent, elle doit se forger des outils d'analyse et des grilles d'observation très élaborés. La recherche est appelée à **penser** en vue de se frayer un chemin dans l'impossible-possible ⁽¹⁴⁾. voire à concevoir et élaborer une nouvelle méthodologie d'approche articulée sur les approches classiques relatives à l'habiter ⁽¹⁵⁾.

En d'autres termes, l'**habiter** dont il est question dans la présente recherche, devrait être considéré comme le processus par lequel les membres d'une même famille ou ménage déploient des efforts pour occuper, contrôler, maîtriser, organiser à leur convenance l'espace qu'ils considèrent comme le leur, ou dans lequel ils ont à inscrire

¹³ - COUTY Philippe : La vérité doit être construite. Série Sciences Humaines ; Cahiers de l'ORSTOM, vol. xx n°1, 1984.

¹⁴ - LEFEBVRE Henri : Qu'est-ce que penser ? Ed. Publisud ; Paris, 1985.

¹⁵ - WINTER (G) : Deux méthodes d'investigation irréductibles mais complémentaires.
In. Les cahiers de l'ORSTOM ; Série des sciences Humaines N° I, 1984.

un usage. L'appropriation de l'espace qui en découle est incompréhensible si elle n'est pas rattachée à ses fondements socioculturels. Elle ne peut être examinée en faisant abstraction des variations plus ou moins importantes dans l'espace et surtout dans le temps. Certaines évolutions individuelles, familiales, sociales peuvent modifier la nature ou les modalités d'appropriation, comme le peut également le simple déroulement du cycle de la vie en jours, semaines saisons, etc.

Cette attitude en vue d'examiner en profondeur la complexité de l'habiter, suggère une appréhension du logement de type social, non pas en tant que contenant spatial inerte et sans influences sur le comportement des usagers ; en revanche, il doit être saisi comme espace doté de significations susceptibles d'être récupérées par les ménages dans leur vécu quotidien. La définition de l'espace logement ne devrait pas s'établir à partir uniquement de ses caractéristiques spatio fonctionnelles telles qu'elles se dégagent du plan de l'architecte ; en revanche, elle doit être puisée de la définition que lui attribue la famille à partir des pratiques spatiales qu'elle déploie dans son vécu quotidien.

Ce privilège dans l'appréhension du spatial renvoie aux principes d'analyses architecturales et urbaines mis en avant dans les années 1975 par le groupe de recherche pluridisciplinaire dont J. CASTEX, J-C. DEPAUL et Ph. PANERAI en sont les précurseurs ⁽¹⁶⁾. Notamment la méthode d'analyse architecturale fondée sur l'établissement des axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques que les usagers, consciemment ou inconsciemment, matérialisent et balisent par le biais de leurs pratiques spatiales quotidiennes. Ces axes qui sont a priori abstraits, sont en réalité matérialisés par l'organisation spatiale que privilégient les usagers ; par l'emplacement et l'agencement du mobilier en fonction de la hiérarchisation des différents sous-espaces qui structurent le logement.

¹⁶ - CASTEX J. DEPAUL J-C. PANERAI Ph. : Principes d'analyse urbaines et architecturales. Polycopié diffusé lors du passage de cette équipe à l'institut d'Architecture de Constantine.
Constantine, le 20 Septembre 1975.
- PANERAI Ph, DEPAUL j-C, DEMORGON M, VEYRENCHÉ M : Eléments d'analyse urbaine.
Ed. Archives d'Architecture Moderne ; Bruxelles 1980.

Dans le même souci, l'analyse des comportements et des attitudes des habitants, en tant que contenu socioculturel, devrait considérer chacun des sous-groupes familiaux indépendamment les uns des autres. L'établissement des axes spatio - temporels, fonctionnels et symboliques devrait s'effectuer alors sur l'ensemble du logement mais où les parties qui le structurent sont saisies isolément les unes des autres.

Par ailleurs, l'appropriation de l'espace dans le logement de type social semble constituer une manifestation anecdotique, voire ponctuelle et isolée. En revanche, l'examen préliminaire révèle qu'il s'agit plutôt d'un phénomène observable à travers les différentes cités d'habitation où le logement est de type social. Il concerne aussi bien les Grands Ensembles de l'époque coloniale (où les usagers ont une grande expérience en matière d'habiter en milieu urbain) que ceux réalisés après l'indépendance (où les usagers n'ont pas cette expérience et où ils sont carrément exclus du processus de production). Certains types de logements tels que : le Logement Social Participatif (LSP), Le Logement Social Évolutif (LSE) et le Logement Promotionnel Familial (LPF) rejoignent quelque part le logement planifié de type social ; en revanche, les usagers du LSP, du LPF ou du LSE disposent, d'une manière ou d'une autre, un pouvoir de négociation à un stade ou à un autre au cours du processus de production ; ils témoignent , de ce fait, d'une différence fondamentale avec les usagers du logement planifié de type social où tout leurs est imposé. Par conséquent, leur prise en considération et/ou leur comparaison avec le logement planifié de type social, objet de la présente recherche, suscite des confusions et risque de compromettre les résultats.

Cependant, les manières d'appropriation adoptées par les usagers sont plus ou moins significatives et représentatives surtout, selon la génération du Grand Ensemble d'habitation ; selon sa localisation par rapport au centre de la ville ou par rapport au centre du faubourg ancien auquel il est rattaché ; selon la situation du logement dans l'immeuble d'habitation (l'étage) ; selon la structure et l'organisation du modèle de logement proposé. Les moyens et les méthodes déployés par les usagers en vue d'approprier le logement sont, quant à eux, tributaires d'une part : des matériaux, des procédés et des techniques de construction employés dans la réalisation du logement ;

d'autre part : des conditions socioéconomiques et culturelles des usagers. Dans le souci d'afficher la représentativité de chacune des manières d'appropriation adoptées dans les différents cas de situation, la recherche est appelée d'abord à les baptiser pour qu'en suite les quantifier, et cela avant même de mettre en évidence les effets engendrés. Il ne s'agit donc pas de la comparaison de quelques cas anecdotiques choisis pour la circonstance, c'est tout un échantillon suffisamment représentatif à partir duquel la recherche est appelée à en élaborer ses propres matériaux.

3 - Hypothèse générale.

Pour orienter la recherche et élucider cette nouvelle façon d'approcher le phénomène d'appropriation de l'espace, nous avançons l'hypothèse suivante :

« L'habiter dans le logement de type social ne relève pas uniquement du modèle culturel incarné par les habitants, ni uniquement du modèle culturel véhiculé par le logement. C'est probablement une sorte de syncrétisme des deux ».

« Ce syncrétisme, n'est pas uniquement spécifique à quelques habitants, ni uniquement à quelques modèles de logements planifiés de type social ; c'est peut-être un phénomène général qui caractérise la majorité des usagers de ce type de logement ».

L'hypothèse du syncrétisme de divers modèles d'habiter chez la majorité des habitants du logement de type social, suppose d'abord l'existence de ces modèles d'habiter ; ce n'est que par la suite que cela susciterait l'exploration des substrats matériels qui les incarnent. D'où les principales questions :

5 - Principales questions.

- Comment se manifeste ce syncrétisme ?**
- De quelle manière faut-il le saisir ?**
- Quels sont ses contours ?**
- Quel est son taux de représentativité ?**

À travers quelques exemples élaborés à partir de l'enquête, nous essayons de répondre à cette première série de questions fondamentales en vue d'élucider d'avantage notre problématique méthodologique. D'où l'extension de cette introduction consacrée justement à la spécificité de notre problématique, à nos positions théoriques et aux conséquences méthodologiques. Nous ne manquerons pas d'évoquer l'élaboration des outils méthodologiques et des instruments opératoires, ainsi que la méthode de prélèvement, d'élaboration et de traitement des matériaux de recherche.

-0-0-0-0-0-0-0-

- **Quelles étaient les conjonctures socioéconomiques et culturelles ayant engendré ce phénomène ?**
- **Quelles étaient les particularités des conditions ayant conduit les politiques et les professionnels à produire ce type de logement ?**
- **Sous quelles morphologies socioéconomique et culturelles se présentent les populations qui habitent actuellement ce type de logement ?**
- **Quelles sont les différentes manières d'appropriation les plus représentatives, adoptées par les usagers du logement de type social, en vue d'adapter l'espace proposé/imposé ?**

Dans la première partie, consacrée à l'**univers étudié**, nous tenterons de présenter, dans le chapitre I, le caractère évolutif dans lequel se sont inscrites les différentes générations de logements de type social. Nous ne manquerons pas de rappeler, dans le chapitre II, les éléments qui ont servi d'image guide pour les concepteurs de ce type de logement. Nous essayons de présenter, dans le chapitre III, la morphologie sociale qui caractérise les habitants de ce type de logement. Enfin, dans le chapitre IV nous exposons les différentes manières d'appropriation adoptées par les habitants du logement de type social.

-0-0-0-0-0-0-0-

- **Quelles sont, parmi les conditions socioculturelles et économiques des habitants, celles qui véritablement légitiment l'acte d'appropriation ?**
- **Quelles sont les caractéristiques typologiques et techniques des différents modèles de logements qui incitent à la reformulation de l'espace ?**
- **Quelles sont les inadéquations socioculturelles et les altérations spatiales engendrées par les différentes manières d'appropriation ?**
- **Enfin, quelles sont les stratégies qui sous-tendent ces manières d'appropriation ?**

Les réponses à ces principales et fondamentales questions trouveront lieu dans la deuxième partie, intitulée : **les stratégies d'appropriation**. Dans cette partie, et après avoir analysé les différentes interactions entre le contenu (l'utilisateur) et le contenant (le logement), nous essayons de mettre en évidence les stratégies qui sous-tendent l'adoption de telle ou telle manière sur telle ou telle partie du logement.

-0-0-0-0-0-0-0-0-

- **Quel modèle de logement de type social convient-t-il le mieux à cette population ?**
- **À partir de quel modèle socioculturel faut-il le programmer et le concevoir ?**

Dans la troisième et dernière partie intitulée : **résultats & perspectives**, nous exposons sous forme de résultats d'enquêtes, des différents facteurs décisifs en cause de l'appropriation de l'espace dans ce type de logement (chapitre I). Nous essayons de synthétiser le travail de cette recherche, dans le chapitre II de cette dernière partie, à travers notre contribution concernant **l'avenir du logement de type social**.

-0-0-0-0-0-0-0-0-

B - MÉTHODOLOGIE.

1. Position.

Si les usagers ne refusent pas d'emblé l'octroi d'un logement, d'ailleurs quel qu'en soit sa nature, et plus précisément celui de type social ; cela pourrait s'expliquer, a priori, par la conjoncture de pénurie de logement. Mais le fait qu'il soit quand même accepté, bien que celui-ci renvoie aux modèles importés d'Europe, et n'est donc pas à l'origine destiné à la population algérienne, soulève nombre d'interrogations quant aux significations que prend le logement.

En effet, dans une situation de crise, le logement devient l'enjeu de divers groupes sociaux. L'expression quantitative de la demande de logement vient en priorité devant l'aspect qualitatif. Tout le monde, à quelques exceptions près, convient de dire qu'il faut construire beaucoup et vite. Pour les pouvoirs publics, le logement est un moyen qui permet de concrétiser sur le terrain le discours politique. Pour ceux-là (depuis les années 1970) le logement n'est à titre officiel, qu'un cadre bâti réunissant le minimum de comforts modernes, et offrant aux couches sociales les plus larges une chance de promotion et d'émancipation socio-économique et culturelle ⁽¹⁷⁾.

La dimension politique que revêt le logement, rappelle la notion de "*Droit à la ville*" mise en avant par Henri LEFEBVRE ⁽¹⁸⁾. Celle-ci ne peut avoir lieu et place, dans la mesure où l'hégémonie de l'État et ses pouvoirs publics est totale. Ceci dit qu'à l'état actuel, cette question ne peut être abordée de front. En revanche, dans la présente recherche, le souci y est ; mais la question est affrontée à travers l'aspect utilitaire et symbolique au sens strictement culturel qui caractérise le logement de type social.

Pour les bénéficiaires de ce type de logement ainsi que pour les prétendants, il représente un **Droit** à acquérir coûte que coûte. Pour ceux-là, il ne représente pas uniquement un cadre de vie et d'épanouissement, un lieu de représentation, un toit. En

¹⁷ - Charte Nationale : Alger 1976. Pages 186-187.

¹⁸ - LEFEBVRE Henri : Le droit à la ville, suivi de espace et politiques. Ed. Anthropos ; Paris 1968.

revanche, l'application des Lois relatives à la cession des Biens de l'État ⁽¹⁹⁾ a provoqué un bouleversement quant aux significations du logement. En effet, depuis la mise en vigueur de ces "fameuses" Lois, le logement est devenu une marchandise échangeable, un fond immobilier, un lieu d'activité professionnelle et lucratif. Il ne représente pas uniquement une valeur d'usage, il constitue une valeur d'échange. À ce titre, le logement est devenu un **Capital**. Cette nouvelle dimension que revêt actuellement le logement de type social, mérite en effet d'être mise en évidence. Mais au vu de nos hypothèses et de l'importance de cette dimension et tout ce qu'elle suscite comme approche et outils méthodologiques qui lui sont spécifiques, nous ne pouvons prétendre l'aborder de front. En revanche, le logement en tant que propriété privée, donc objet d'une éventuelle transaction, sera considéré comme un des paramètres susceptibles d'influencer l'attitude et le comportement des usagers vis-à-vis du logement.

Par ailleurs, et avant même qu'il ne soit habité par la population algérienne, ce type de logement reflétait un aspect socioculturel spécifique à la population à laquelle il était à l'origine destiné. À ce titre, le logement de type social revêt effectivement toute une histoire de l'évolution socioculturelle de cette population. L'étude de cette évolution, que ce soit en Algérie ou là où ce type de logement a été pour la première fois lancé et expérimenté, particulièrement en France, n'est pas sans intérêts. Car elle pourrait fort bien déboucher sur des solutions à caractère palliatif, quant à l'adaptation du logement à la famille ; comme cela s'est passé justement en France dans les années 1970 ⁽²⁰⁾. En fait, la population algérienne n'était pas à l'origine destinataire de ce type de logement, mais une partie en a constitué un champ d'expérimentation durant l'époque coloniale. Pour cela, nous ne manquerons pas d'inclure les éléments d'histoire, ainsi que les

¹⁹ - Journal officiel de la RADP ; 20^{ème} Année, N°6 ; Alger, le 10-02-81.

Il s'agit de la Loi 81-0 du 07 Février 1981 portant cession des Biens Immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou artisanal de l'État, des collectivités locales, des offices de promotion et de gestion immobilières et des entreprises, établissements et organismes publics.

²⁰ - LAMURE Claude : Adaptation du logement à la famille. Ed. Eyrolles ; Coll. ICI. Paris, 1976.

caractéristiques de la famille algérienne qui pourraient apporter des clarifications quant au comportement et à l'attitude des usagers face à leurs logements.

Quant à la dimension économique qui, a priori, constitue un enjeu de taille vis-à-vis de la formulation architecturale et urbanistique du logement de type social, celle-ci mérite en effet d'être abordée, ne serait-ce que pour révéler les difficultés rencontrées par les concepteurs. Certes, l'obligation de se soumettre à la fourchette (imposée par les pouvoirs publics) des prix de revient du logement de type social, demeure une contrainte incontournable et un paramètre déterminant, plutôt pour les concepteurs et pour les entreprises de construction. En revanche, en qualité de bénéficiaire d'un logement de type social, non seulement l'habitant ignore cette dimension mais aussi il est complètement exclu du processus de production. La dimension économique pourrait constituer un facteur décisif quant à la manière avec laquelle l'habitant s'engagera dans l'acte d'appropriation. La recherche devrait donc prendre en considération la condition économique qui caractérise l'usager dans son vécu quotidien, et qui est plutôt celle qui conditionne ses forces de remodelage dans le processus d'appropriation.

La relecture des diverses approches du concept d'espace, des notions et définitions relatives aux modèles culturels, mode de vie, pratiques spatiales, pratiques sociales, usages de l'espace, appropriation de l'espace habité, l'habitat, l'habiter etc. ⁽²¹⁾, vis-à-vis de la spécificité de notre problématique, nous conduit à formuler les différentes articulations entre l'usager et l'espace logement qu'il occupe de la manière suivante :

Il y a d'abord un logement dont le mode de production, les méthodes de conception, les techniques de construction et les procédés de réalisation sont quasiment importés d'Europe. Ceci dit que ce type de logement est à l'origine destiné à des populations dont le modèle socioculturel relève plutôt du mode de vie occidentale. Ce type de logement n'est pas aussi inerte qu'on le croie. En effet, de par l'organisation de ses différents sous-espaces, son système fonctionnel, ses matériaux de construction, il véhicule une

²¹ - Se référer à FOURA née BOUCHAIR Yasmina : Typification, standardisation et homogénéisation des logements et ensembles d'habitations ; l'impact sur les permanences, les modèles culturels et l'habiter. Thèse de Doctorat 'Etat ; IAUC, Constantine Février 2007. 2^{ème} Partie chapitres 6 et 7, p 210-301.

série d'images, de symboles voire tout un système de valeurs qui sous-tend un certain "modernisme" et une certaine "ascension sociale" aussi bien pour le concepteur et le décideur que pour l'utilisateur.

Ensuite, il y a l'habitant à qui le logement de type social ne lui a été, à l'origine, pas destiné. Cet usager est de ce fait exclu du processus de production dans la mesure où la logique de conception, les techniques de construction ainsi que les modalités de financement lui sont totalement étrangères. Le social apparaît en rupture totale avec le spatial dans lequel il se déploie. A priori, il ne peut donc pas y avoir de rapport dialectique usager/logement. Alors que dans la réalité du vécu, l'utilisateur occupe quand même le logement ; en fonction de ses caractéristiques domestico – économiques et culturelles, il parvient à l'approprier et à l'habiter ⁽²²⁾. En somme, c'est un espace social **concret**, que l'utilisateur **re-produit** à sa guise.

L'hypothèse du syncrétisme de deux modèles chez un même habitant et dans un même espace, est partie du fait suivant :

Un habitant incarné par le mode d'habiter traditionnel, tente de s'approprier un logement qui véhicule un mode d'habiter moderne. L'un agissant sur l'autre (l'habitant sur le logement et vice versa), se transforment au cours du processus d'appropriation.

Toute la problématique s'articule donc sur deux principaux éléments, qui expriment, cette fois-ci, un perpétuel rapport dialectique :

D'une part : il y a un espace logement définissable à travers ses propriétés spatiales, organisationnelles, fonctionnelles et symboliques. Ces propriétés se transforment donc au cours du processus d'appropriation. À ce titre, le logement est un **contenant** qui se métamorphose, et par conséquent, entraîne des changements dans ses propres propriétés.

²² - HAUMONT Nicole : Habitat et modèles culturels. In. Revue Française de sociologie. IX 1968.

D'autre part : il y a l'habitant appréhendable à partir de ses caractéristiques socioculturelles, qui dialectiquement évoluent durant le processus d'appropriation. Autrement dit, l'habitant est un **contenu**, qui dispose de forces agissantes, lui permettant de se transformer tout en transformant son contenant (le logement). Il apparaît donc, qu'il ne s'agit pas de l'évolution socioculturelle, au sens le plus large, des usagers du logement de type social. En revanche, il s'agit plutôt de l'évolution qui caractérise les usagers durant leur séjour dans le nouveau logement.

Il est de même en ce qui concerne le logement. Il ne s'agit pas de son évolution à travers les différentes générations ; il s'agit plutôt de sa métamorphose durant le processus d'appropriation.

L'objectif principal de cette recherche, consiste justement à mettre en évidence les facteurs socio-économiques et culturels qui sont à l'origine du déclenchement des forces agissantes chez l'utilisateur. Et de manière pertinente, il consiste à déceler celles qui sous-tendent la re-définition des propriétés spatiales, organisationnelles, fonctionnelles et symboliques du logement. Ces forces agissantes sont matérialisées par les pratiques spatiales que les usagers déploient dans leur vécu quotidien ; elles se manifestent à travers les manières d'appropriation, et sont sous-tendues par des stratégies d'occupation. L'objectif de recherche, consiste donc à mettre en évidence ces manières d'appropriation et les stratégies qui les sous-tendent.

Comme les manières d'appropriation et les stratégies qui les sous-tendent sont tributaires du modèle socioculturel qui les règle et qui les stratifie, cela suscite l'intérêt d'explorer et de mettre en évidence les contours de ce modèle. En somme, mode d'habiter, modèle socioculturel, l'habiter dans le logement de type social, sont à mettre en évidence. Non pas uniquement en vue de présenter un bilan concernant l'habiter dans ce type de logement, et par la même d'offrir aux concepteurs une nouvelle base de programmation, mais aussi et surtout en vue d'augurer les tendances de la famille algérienne en matière d'habiter.

Dans certains types de logements à connotation sociale, notamment : le Logement Social Évolutif (LES), le Logement Social Participatif (LSP) et le Logement Social Familial (LSF), l'utilisateur est pris en considération d'une manière ou d'une autre, à un certain stade ou à un autre du processus de programmation, de conception, voire des modalités de financement. En revanche, le logement planifié de type social, objet de la présente recherche, c'est celui où l'utilisateur est, de près ou de loin, complètement exclu du processus de production. Sa comparaison avec les autres types de logements dits sociaux et/ou "para sociaux" pourrait conduire à des confusions qui risquent de compromettre les résultats du présent travail de recherche.

2. Les conséquences méthodologiques.

L'appropriation d'un type de logement par des habitants pour lesquels il n'était pas à l'origine destiné, nous invite à clarifier notre position théorique vis-à-vis de la notion d'espace avant même de penser à l'élaboration de la méthodologie d'approche qui lui convient. En effet, notre hypothèse suggère qu'il y a forcément une confrontation de deux modes d'habiter chez le même habitant et dans un même espace. Cet espace aussi social qu'il est, rappelle l'idée d'Henri LEFEBVRE :

« L'espace concret, c'est celui de l'habiter : gestes et parcours, corps et mémoires, symboles et sens, maturation difficile de l'immaturé-prématuré (de l'être humain), contradictions et conflits entre désirs et besoins, etc. » (H. LEFEBVRE, 1970)⁽²³⁾.

Toujours dans cette conception de l'espace, H. LEFEBVRE ajoute :

« Qu'il y ait dans l'espace pratique et dans la pratique spatiale des rapports d'inclusion- exclusion, cela ne fait aucun doute. Un "être humain" n'a pas devant lui, autour de lui l'espace social - celui de la société - comme un tableau, comme un spectacle ou un miroir. Il sait qu'il a un espace et qu'il est dans cet espace. Il n'a pas seulement une vision, une contemplation, un spectacle ; il agit, il se situe dans

²³ - LEFEBVRE Henri : La révolution urbaine. Coll. Idées ; Ed. Gallimard ; Paris, 1970.

une série d'enveloppes qui s'impliquent les unes les autres ; la suite explique la pratique sociale.” (H. LEFEVRE, 1982) ⁽²⁴⁾.

À partir de cette façon de concevoir l'espace, l'actuel logement de type social, est un espace social **concret** carrément **re-produit** au cours du processus d'appropriation. Cet espace ne relève pas uniquement du mode d'habiter que les usagers incarnent dans leurs mémoires ; il ne relève pas, non plus, uniquement du mode d'habiter “moderne” véhiculé par le logement importé ; c'est un autre espace crée de toutes pièces par les nouvelles pratiques spatiales des usagers.

2.1. Première conséquence méthodologique.

Les acteurs dans le processus d'appropriation (les usagers qui viennent de s'installer dans l'appartement, et qui se l'approprient de manière progressive), sont eux-mêmes **re-devenus** autres que ce qu'ils étaient auparavant. À titre d'exemple ⁽²⁵⁾ :

Un ménage composé de six personnes :

- Le père, en qualité de chef de famille ;
- L'épouse, en tant que mère et femme au foyer ;
- Le fils aîné, âgé de 20 ans, qui envisage de se marier l'année prochaine ;
- Deux filles d'âge avancé ; la première âgée de 18 ans, ayant arrêté sa scolarité soit par échec, soit par obligation familiale ; la seconde âgée de 16 ans, lycéenne ;
- La grand-mère qui vit toujours avec son fils, pour une raison ou une autre.

Cette famille occupe un logement de type social de taille F3 ; constitué donc par :

- une salle de séjour de 15 mètre carrés ;
- Deux chambres à coucher, l'une de 12 mètres carrés, l'autre de 10 mètres carrés ;
- Une cuisine de 9 mètres carrés ;
- Une salle de bain et un w-c ;

²⁴ - LEFEVRE Henri : La production de l'espace. Ed. Anthropos ; 2^{ème} édition. Paris, 1982.

²⁵ - Cet exemple est élaboré à partir de ce que nous avons pu constater sur le terrain, au cours du relevé sur place et des enquêtes ménages. Il se pourrait que cet exemple existe réellement. Mais, nous sommes sûr qu'il existe parmi les usagers enquêtés, des situations typiquement analogues.

- Un séchoir, un balcon.
- Enfin, l'ensemble de ces parties est organisé autour d'un hall de distribution.

Pour des raisons objectives diverses que nous allons examiner, ce ménage ne va pas automatiquement se conformer au système spatio fonctionnel et symbolique que lui offre l'appartement. Ainsi, les principales parties qui composent le logement sont affectées aux différents membres de la famille de la manière suivante :

- La chambre à coucher de 12 mètres carrés (la plus grande des deux), est d'office attribuée au couple. Cela s'explique de façon évidente par le fait que, cet endroit doit contenir le lit conjugal, la garde-robe, la coiffeuse (parfois une table de travail du mari). Ces meubles exigent le maximum de surface ; donc c'est la plus grande des deux chambres à coucher qui leur convient le mieux.
- La chambre à coucher de 10 mètres carrés est affectée au fils aîné. En effet, d'une part : c'est un garçon d'âge avancé (20 ans) ; ce qui exige la séparation des sexes par rapport aux autres membres de la famille, quant à l'activité dormir. D'autre part : ce fils aîné qui envisage le mariage, est en train de le préparer en achetant les équipements nécessaires à son future foyer. C'est donc dans sa chambre, qu'il range ces équipements, même à titre provisoire ; comme il détient de manière exclusive la clé de cette chambre. Au cas où il se marie, c'est à ce moment là que la belle-fille va exiger (le plus souvent) la séparation des cuisines. C'est donc la salle de bain ou une partie du séchoir, qui servira de coin de cuisine pour le nouveau couple.
- La salle de séjour, en plus des activités du genre séjourner, servira donc de chambre à coucher pour la grand-mère et ses deux petites-filles durant la nuit. Cependant, et durant le jour, un coin est réservé à la fille scolarisée, afin qu'elle puisse effectuer ses devoirs scolaires. Un autre coin est réservé à la fille de 18 ans, pour qu'elle puisse développer certaines activités à caractère lucratif (couture, broderie, etc.).

Statistiquement, la situation dans laquelle se trouve le ménage est “ normale ” par rapport aux normes d’habitation élaborées par le Ministère de tutelle ⁽²⁶⁾. En effet, il y a six personnes qui occupent trois pièces ; cela donne un TOP égale à deux (TOP = 2). Alors que dans la réalité du vécu quotidien, la situation est autre :

- Pour le mari et sa femme, même s’ils présentent un TOP égale à deux ; le fait que les autres membres de la famille, notamment les deux filles et leur grand-mère, accusent une situation anormale (TOP = 3), les rend mal à l’aise.
- Pour le fils aîné, si la situation lui est favorable aujourd’hui ; elle lui serait très inconfortable, au cas où il se marie ;
- Enfin, pour les deux filles et leur grand-mère, la situation est intolérable. Car, non seulement elles accusent un TOP égale à trois, mais aussi et surtout, elles dorment dans la salle de séjour, qui est censée regrouper les activités incompatibles avec la fonction dormir.

Cette situation ne va pas perdurer. Les usagers, en fonction de leurs conditions socio-économiques et culturelles, vont réagir d’une manière ou d’une autre :

- Ils transforment, dans certains cas, la salle de bain en chambre à coucher ;
- Ils transforment la cuisine en chambre à coucher ; et retrouvent la cuisine dans le séchoir ;
- Ils suppriment le séchoir, et l’aménagent en extension de la cuisine ;
- Ils agrandissent la salle de séjour, en démolissant un mur de façade afin de récupérer la surface de la loggia.
- Etc.

Au demeurant, le fait que se sont les femmes qui, en général, s’occupent de la cuisson et de la préparation des repas, la vaisselle, et que ces activités se déroulent dans la cuisine, suppose que les deux filles, la mère et la grand-mère pourraient fort bien s’y

²⁶ - Selon les normes et les recommandations du Ministère de l’urbanisme, de la construction et de l’habitat (MUCH), le Taux moyen d’Occupation par Pièce est égal à deux (TOP = 2). D’ailleurs, c’est à partir de ce taux que tout travail de programmation et de conception urbaine et architecturale, doit être établi.

trouver toutes ensembles ; alors que dans le logement de type social, la surface de la cuisine ne dépasse pas les neuf mètres carrés. Cette situation va, bon gré mal gré, obliger les usagers à développer certaines activités spécifiques à la cuisine dans :

- le séchoir, la loggia, voire dans la salle de bain ; et cela dans le cas où le logement est situé dans un étage courant ;
- dans les abords immédiats, au cas où le logement il est situé au rez-de-chaussée.

Il apparaît à travers ce bref exposé, que les usagers du logement de type social, ne profitent pas de leur logement comme d'une image ou d'un tableau. En revanche, ils agissent sur cet espace, ils le transforment ; et cela en vue de combler le déficit spatial, et de rétablir l'équilibre des rapports :

- Taille du ménage / Taille du logement ;
- Structure familiale / structure spatiale du logement ;
- Système de valeurs familial / Système symbolique du logement.

Par ailleurs, l'évolution socio-économique que la famille algérienne a connue depuis l'Indépendance jusqu'à nos jours, avait radicalement transformé les conditions de vie d'une grande partie de la population algérienne. *« Ces changements sont remarquables à travers l'élévation du revenu moyen des ménages, et travers leur émancipation sociale, traduites respectivement en termes : d'une sensible amélioration du niveau de vie, et d'une certaine ascension sociale »*. (M. BOUTEFNOUCHET, 1982) ⁽²⁷⁾.

D'autre part, l'appartement n'est pas livré aux usagers sans le minimum de confort "moderne" :

- La cuisine est équipée d'un évier et d'un plan de travail ; souvent, elle dispose d'un chauffe-eau ;
- La salle de bain est garnie d'une baignoire, d'un lavabo, d'un miroir ;

²⁷ - BOUTEFNOUCHET Mostafa : La famille algérienne, évolution et caractéristiques récentes. Ed. SNED ; Alger, 1982.

- Les w-c sont garnis d'un siège à l'anglaise ou à la turque ;
- Au niveau du hall ou du couloir, le chauffage à gaz et son système de branchement préexistant ;
- Au niveau des pièces, il existe des prises de courant électrique, parfois même des niches dans la salle de séjour ou dans le couloir ; etc.

En somme, d'une part : l'évolution socio-économique qui caractérise les usagers ; d'autre part : la préexistence de certains équipements dans l'appartement, constituent un mobile qui incite, voire oblige les usagers à équiper davantage leur nouveau logement. C'est-à-dire, qu'il leurs faut maintenant :

- Une cuisinière, un réfrigérateur, et souvent un pétrin dans la cuisine ;
- Un living, un téléviseur, une chaîne stéréo, voire des tapis muraux, des lustre, etc. dans la salle de séjour ;
- Des meubles de rangement dans les chambres à coucher.

Cette nouvelle situation dans laquelle l'habitant du logement de type social se **re-trouve**, ne le laisse pas inerte, ni sceptique par rapport à ce qu'il est **re-devenu** sur le plan socio-économique ; et par rapport à ce que lui incite l'appartement. En revanche, et en face de cette nouvelle situation, il réagit. Il tente en fonction de ses moyens de combler le déficit qu'accuse le logement, pour en fin de compte, retrouver l'équilibre du rapport : conditions socio-économiques et culturelles / grandeur symbolique du logement.

En fin de compte, et à un certain stade du processus d'appropriation, le logement tel qu'il a été conçu n'est plus ce qu'il était. En effet, sa consistance spatiale, son système fonctionnel, voire sa dimension symbolique (minime soit-elle), se sont transformés en raison des nouvelles conditions socio-économiques et culturelles des usagers.

L'examen de ce cas typique, montre que l'espace produit au cours du processus d'appropriation, n'est plus l'appartement de type social destiné aux usagers dont le mode d'habiter relève du mode de vie "moderne". L'espace logement ainsi **re-produit**,

ne se destine désormais qu'aux usagers qui l'ont vraiment **re-défini**. Il possède donc de nouvelles propriétés spatiales. C'est par rapport à celles-là, et par rapport aux valeurs qui leurs sont attribuées par les usagers, que le nouveau logement prend toutes ses significations.

D'où la première conséquence méthodologique :

Le logement devrait être saisi à partir de ses nouvelles propriétés spatiales, fonctionnelles et symboliques ; et à partir des valeurs qui leurs sont attribuées par les différents sous-groupes familiaux qui composent le ménage.

En s'appuyant sur ce que Christian DEVILLERS appelle par type :

“ Cette abstraction de propriétés spatiales communes à une classe d'édifices, est une structure de correspondance entre un espace projeté ou construit et les valeurs différentielles que lui attribue le groupe social auquel il est destiné ” (C. DEVILLERS, 1981)⁽²⁸⁾.

Nous pouvons affirmer, que le logement approprié n'est pas du tout de même type que l'appartement (tel qu'il a été conçu) qui lui correspond. En revanche, il fait partie d'un type de logements appropriés. À ce titre, il est donc parfaitement saisissable à travers ses nouvelles propriétés spatiales ; et partir des valeurs différentielles que lui attribuent les nouveaux destinataires.

D'où la nécessité d'élaborer une typologie des logements appropriés (re-définis, ré-appropriés, adaptés). Pour ce faire, les nouvelles propriétés spatiales seront saisies à partir des caractéristiques techniques, fonctionnelles et symboliques, que la recherche, prélèvera directement du logement tel qu'il est vécu. À cet effet, sera employée la pratique du relevé sur place.

²⁸ - DEVILLERS Christian : LE CREUSOT, naissance et développement d'une ville industrielle 1782-1914. Ed. Champ Vallon ; Coll. Milieux ; Maçon, 1981. Page 154.

2.2. Seconde conséquence méthodologique.

L'habitant appartenait déjà à un groupe social, à une société dont le mode de vie relève plutôt du modèle socioculturel traditionnel où le spatial et le social s'inscrivent dans un perpétuel rapport dialectique. L'habiter qui, a priori, caractérise cet usager renvoie plutôt au modèle culturel traditionnel. De part l'inscription dans l'espace et dans le temps de sa propre expérience en matière d'habiter, l'usager est censé acquérir des pratiques spatiales afférentes au logement dans lequel il vivait auparavant (avant qu'il n'emménage dans le logement de type social). Du fait que la quasi-totalité de la population algérienne vivait dans des habitations de type traditionnel, il n'est pas insensé d'avancer l'hypothèse : qu'à l'exception de quelques cas rares, les usagers du logement de type social incarnent, quelque part, le modèle socioculturel traditionnel.

Enfin, et partant de ce que nous venons d'avancer, il y a donc forcément un usager, incarné par un mode de vie relevant du modèle socioculturel traditionnel, en face d'un logement véhiculant des valeurs de type « moderne ». Tout en cherchant l'équilibre et l'harmonie, l'usager, mal grés bon grés, accepte et en fonction de ses moyens, il habite quand même le logement qui lui à été **proposé/imposé**. Donc il l'approprie. Il attribut un certain nombre de valeurs nouvelles aux propriétés spatiales de l'espace qu'il vient d'occuper. C'est ce qui suggère que l'usager développe des pratiques spatiales, qui ne sont plus celles qu'il avait auparavant (avant qu'il n'emménage dans l'actuel logement). Ces nouvelles pratiques spatiales ou manières d'habiter, rappellent les propos de Pierre BOURDIEU concernant "**l'habitus**" :

« Disposition cultivée qui permet à chaque agent d'engendrer à partir d'un petit nombre de principes implicites, toute les conduites conformes aux règles et à celles-là seulement grâce à autant d'inventions que n'exigerait aucunement le déroulement stéréotypé d'un rituel »
(P. BOURDIEU, 1974) ⁽²⁹⁾.

²⁹ - BOURDIEU Pierre : Esquisse d'une théorie de la pratique. Ed. Droz ; Paris, 1972 ; page 175.

Ceci suggère l'existence chez l'utilisateur, non seulement des conditions socio-économiques lui permettant d'avoir une force d'appropriation et de modelage de l'espace, mais aussi et surtout d'un modèle permettant à l'utilisateur de réguler ses pratiques spatiales et sociales dans le logement qu'il vient d'occuper. Le modèle - ou pour nous ce qui règle, ce qui stratifie les manières d'appropriation - n'est pas uniquement celui qui règle le mode d'habiter traditionnel ; ni uniquement celui qui règle le mode d'habiter "moderne". C'est plutôt le modèle qui règle la **vie quotidienne actuelle** des habitants du logement de type social.

Le modèle ou " habitus ", précise H. RAYMOND :

" C'est ce qui permet la mise en pratique des stratégies et non ce qui les enferme dans des moules figés " (H. RAYMOND, 1974) ⁽³⁰⁾.

La recherche devrait donc mettre en évidence la mise en pratique des stratégies, non pas à partir des manières d'appropriation qui enferment les usagers dans leur logement, mais plutôt à partir de celles qui leurs ont permis de se l'approprier. Donc celles qui leurs ont permis la mise en pratique de leurs stratégies d'occupation, et expriment de ce fait, leur mode de vie **actuel**.

Concernant le mode de vie, Henri RAYMOND poursuit :

" Le mode de vie, c'est la manière dont le système de production et de consommation embraye sur la vie quotidienne " ⁽³⁰⁾.

Donc, les manières d'appropriation adoptées par les usagers, et qui leurs ont permis la mise en pratique de leurs stratégies d'occupation, sont celles-là qui expriment au mieux le **nouveau** mode d'habiter.

³⁰ - RAYMOND Henri : Habitat, modèle culturel et architecture. In. Revue Architecture d'Aujourd'hui ; In. Revue Architecture d'Aujourd'hui ; N°174, Août 1974.

La recherche est appelée alors à mettre en évidence les manières d'appropriation adoptées chez les ménages qui ont vraiment approprié leurs logements. La véritable appropriation de l'espace veut dire, précisons-nous, que le logement (tel qu'il a été conçu) a subi des transformations significatives sur ses propriétés spatiales ; et que les acteurs à leur tour, ont eux aussi subi des changements quant à leurs comportements et à leurs pratiques spatiales d'auparavant.

La saisie et la mise en évidence de ce changement constituent une tâche qui n'est pas aussi évidente. Ce qui nécessite un éclaircissement. Imaginons à cet effet un deuxième exemple de ménage, pour le comparer avec le premier, cité plus haut, afin d'élucider cette question.

Soit un ménage composé aussi de six personnes (comme le premier), et occupe un logement de taille F3 (statistiquement semblable au premier). Mais ce dernier est composé du père, de la mère et de quatre enfants en bas âge (un bébé de 6 mois, un autre de 18 mois, une fillette de 3 ans et un garçon de 5 ans). L'affectation des pièces aux différents membres de la famille, est la suivante :

- La plus grande des deux chambres à coucher revient au couple et au bébé de 6 mois ;
- La seconde chambre à coucher est attribuée aux trois autres enfants ;
- La salle de séjour fonctionne telle qu'elle a été conçue.

Statistiquement, les deux ménages sont identiques. Alors que dans la réalité du vécu, le ménage du premier exemple éprouve d'énormes difficultés pour rétablir l'équilibre du rapport : Taille du ménage / Taille du logement ; le second ménage n'en éprouve aucune. Chez le premier ménage, il y a le père qui travaille, le fils aîné aussi, ainsi que la fille de 18 ans qui participe au budget familial de par les activités lucratives qu'elle développe à la maison. Alors que chez le second, seul le père travaille.

À Travers les fiches de locataires fournies par l'organisme gestionnaire, les deux ménages représentent des positions socio-économiques semblables. Alors qu'en

réalité, les ressources pécuniaires du premier sont sensiblement meilleurs que celles du second ; même si nous déduisons de ces ressources les frais qui sont dues aux différentes charges qui frappent les deux ménages.

Pour ne prendre en considération que ces deux constatations, la recherche est appelée à faire des abstractions afin de dépasser cette contradiction entre la traduction d'une réalité à travers des données statistiques, et celle qui pourrait se dégager à partir du vécu. Cette abstraction suggère l'élaboration d'une typologie des ménages. C'est-à-dire que le ménage sera appréhendé non pas uniquement à partir de sa catégorie préétablie par les statistiques, mais aussi et surtout, à partir du rapport de celle-ci avec le type de logement qu'il occupe.

Pour élucider notre hypothèse, revenons à l'exemple du premier ménage. Avant que celui-ci ne se voie attribuer le logement, il est censé faire partie d'une certaine catégorie (préétablie) de ménages. C'est-à-dire, qu'il se distingue des autres ménages qui viennent de bénéficier d'un logement de par :

- Le statut social ;
- La taille et la composition de la famille ;
- La taille du logement qu'il occupe ;
- L'origine géographique ;
- Etc.

À ce titre, il est censé disposer d'un certain habitus, d'un certain potentiel d'actions qui dépendent de sa situation socio-économique et culturelle. Or, en réalité, une fois que le ménage s'installe dans son nouveau logement, la situation change :

- Le mariage du fils aîné est envisagé, du fait que l'on pourrait quand même le "caser" dans l'une des deux chambres à coucher ;
- La fille de 18 ans pourrait développer des activités lucratives, dans la mesure où elle peut se réserver un coin dans la salle de séjour ;

- Maintenant que la famille dispose d'un appartement avec une salle de séjour, il est en mesure de recevoir des invités ; il lui faut donc agrandir la salle de séjour ;
- Il faut un téléviseur, un réfrigérateur plus grand car il y a quand même plus d'espace que le logement d'auparavant ; Etc.

Donc, une fois le logement occupé, le ménage se transforme au fur et mesure du processus d'appropriation. Le potentiel d'action n'est plus ce qu'il était auparavant. C'est un autre potentiel qui se substitue au premier. Le nouveau potentiel n'est pas uniquement fonction de ce qu'il était ; il est plutôt une résultante des nouvelles conditions dans lesquelles le ménage se **re-trouve**. À ce titre, ce ménage ne représente pas uniquement ce qu'il est censé être sur son livret de famille, sur sa carte d'identité culturelle et d'origine géographique, sur sa fiche de paye, etc. il représente désormais, ce qu'il est **re-devenu** après la confrontation de son potentiel d'actions avec les contraintes physiques, spatiales, voire symboliques du logement qu'il vient d'occuper.

Donc, il représente un **type de ménage**. C'est à travers ce type qu'il se distinguera, dans la présente recherche, des autres ménages qui ont tenté d'approprier leur logement. Ce qui suggère l'élaboration d'une typologie des ménages.

D'où la deuxième conséquence méthodologique :

La typologie des ménages pourrait être élaborée à partir des rapports différentiels entre les caractéristiques identifiables dans les catégories de ménages établies par l'enquête, d'une part ; et les caractéristiques spatiales, fonctionnelles et symboliques du logement, d'autre part. La recherche est alors appelée à élaborer un questionnaire afin de prélever dans le vécu quotidien, l'ensemble de ces caractéristiques.

3. Les outils méthodologiques.

À travers le chapitre précédent, il devient clair que pour saisir le ménage en rapport avec le logement qu'il occupe, il faut nécessairement élaborer deux sortes de typologies :

- La première tente d'appréhender les usagers en rapport avec le logement qu'ils occupent. C'est la **typologie des ménages**.
- La seconde, consiste à saisir le logement une fois approprié, donc métamorphosé. C'est la **typologie des logements**.

L'objectif de cette recherche, faut-il le rappeler, consiste à mettre en évidence les manières d'appropriation et les stratégies d'occupation qui les sous-tendent. Et, pour parvenir à atteindre cet objectif, il a fallu faire des abstractions afin de dépasser les contradictions dues aux différentes méthodes d'interprétation d'une même réalité. D'où, la nécessité d'employer ces deux typologies, non seulement comme outils méthodologiques, mais aussi comme grille de lecture typologique des logements de type social et de la morphologie sociale des usagers ⁽³¹⁾. Nous sommes donc nécessairement conviés à déterminer les éléments et la structure de chacune de ces deux typologies. Ces éléments constituent, en fait pour la présente recherche, les hypothèses de travail. Ils représentent la grille de lecture à travers laquelle le phénomène de l'appropriation de l'espace sera appréhendé. Ce sont donc des outils méthodologiques, qu'il s'agit de mettre à l'épreuve, tout en épaulant le travail d'analyse proprement dite.

3.1. La typologie des logements.

3.1.0. Position.

À priori, les caractéristiques techniques, spatiales, fonctionnelles et organisationnelles des logements de type social, les font apparaître comme une reproduction stéréotypée en grand nombre du même modèle de logement, du même modèle de bâtiment, voire du même modèle de forme ou de composition urbaine. Cette façon d'appréhender le logement de type social conduit, par conséquent, à conclure qu'il n'y a pas de différences entre les logements de ce type.

³¹ - Cette position méthodologique renvoie à : FREY Jean-pierre : Prolégomènes à une histoire des concepts de morphologie urbaine et de morphologie sociale. In. MORISSET (Lucie.K), NOPPEN (Luc), les identités urbaines, échos de Montréal, Québec, Ed. Nota Bene, 2003. 318p, pp 19-35.

En revanche, le logement de type social présente une grande diversité. Celle-ci relève en premier lieu de la génération du groupement d'habitation dont il fait partie. En second lieu, vient la forme urbaine ou la configuration spatiale du groupement d'habitation dans lequel le logement est situé. Ensuite, la forme et la taille du bâtiment ainsi que la cage d'escalier qui le caractérisent, voire l'étage où il se trouve le logement. Enfin, cette diversité est encore plus complexe quant à la taille du logement, sa consistance spatiale et son organisation fonctionnelle.

Effectivement, un logement d'une certaine taille (exemple F4) est *typologiquement différent* d'un autre logement de même taille (F4 aussi) car dans le premier, la salle de séjour est composée de deux pièces communicantes, dont l'une d'elles n'est pas en relation directe avec le hall ; alors que dans le second, la salle de séjour n'est composée que d'une seule pièce. En réalité, le premier logement n'est qu'un F3 avec une grande salle de séjour, alors que le second est vraiment un F4.

Par ailleurs, un logement d'une certaine taille, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble, est et doit être *typologiquement différent* d'un autre logement de même taille mais se trouvant à un étage supérieur. Effectivement, le premier permet aux usagers l'expansion de leur logement vers l'espace limitrophe ; par contre le second ne le permet pas.

Dans le même ordre d'idée, un logement situé au dernier étage est *différent* de celui d'un étage courant. Chez le premier s'offre l'occasion d'annexer le palier du dernier étage voire même la terrasse, alors que pour le second c'est pratiquement impossible, dans la mesure où le palier d'étage courant constitue une zone de circulation et de distribution verticale de l'ensemble des usagers d'un même immeuble d'habitation.

Autres exemples typologiquement significatifs :

Deux logements de même taille, chacun d'eux est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble dans lequel il appartient, mais se trouvant dans des espaces limitrophes respectivement différents (le premier est à proximité des locaux à usage commercial, le second non). Ces deux logements sont *typologiquement différents*, dans la mesure où

le second a plus de chance d'annexer l'espace limitrophe, alors que le premier est confronté à d'énormes problèmes de proximité et de voisinage.

Deux logements ayant sur tous les aspects les mêmes caractéristiques, sauf que pour le premier, les matériaux et le système de construction sont différents de celui d'un second (matériaux et système traditionnel pour le premier, béton armé et système de préfabrication lourde pour le second). Les usagers du premier logement arrivent facilement à le remodeler. Alors que les usagers du second, en rencontrent d'énormes problèmes, si ce n'est pratiquement impossible.

Prétendre étudier et analyser les pratiques spatiales des usagers dans cette complexité et dans cette diversité de logement de type social, ne se limite pas uniquement à une prise de position méthodologique. En revanche, cela suscite la confection d'outils spécifiques à cette diversité et à cette complexité. En d'autres termes, il est impératif d'élaborer une typologie des logements afin de faire la distinction, nécessaire à l'analyse et à l'étude comparée, des logements se trouvant dans des situations a priori confuses mais réellement différentes.

La diversité des caractéristiques du logement de type social nécessite leur regroupement autour d'un certain nombre d'éléments essentiels permettant de faire des distinctions significatives. Ce sont justement, ces éléments qui devraient structurer la typologie des logements.

3.1.1. Les éléments structurant de la typologie des logements.

Les caractéristiques techniques.

Cet élément permet à l'analyse de mettre en évidence les avantages et/ou les inconvénients qui sont dus essentiellement à la nature des matériaux de construction. La vulnérabilité de ces matériaux, que ce soit à l'intérieur du logement ou à l'extérieur, dans l'espace limitrophe, présente en fait, une certaine portée sociale.

En matière d'appropriation de l'espace, les usagers n'attribuent pas la même valeur à un logement construit avec des matériaux traditionnels tels que le parpaing, la brique,

l'hourdi, etc. qu'à un autre réalisé avec un système '*table et banche*' où les mur sont des voiles en béton armé. Le recouvrement en béton armé des alentours immédiats de l'immeuble d'habitation, ne permet aux usagers, surtout ceux du rez-de-chaussée, de planter des arbres ou de clôturer cet espace.

Cet important élément permet à l'analyse de faire la distinction, et de nuancer une même manière d'appropriation, selon la vulnérabilité plus ou moins importante des matériaux de construction.

La consistance spatiale.

Les usagers n'attribuent pas la même valeur à une salle de séjour de 21 mètres carrés, qu'à une autre de 17 mètres carrés. En effet, la première, de par son étendue, permet aux usagers de diviser cet espace en deux ou trois sous-espaces où chacun à un rôle ; par contre la seconde ne le permet pas.

Un couloir de 8 mètres carrés mais plutôt court et large (de forme carrée), ne sera pas attribué la même valeur, que celui ayant la même surface mais plutôt long et étroit (rectangle étiré). Le premier, celui de forme carrée, renvoie au patio de la maison traditionnelle ; il peut donc servir d'espace polyvalent. Par contre le second, de par son étroitesse, ne permet pas le privilège du premier, et ne sert donc qu'à la circulation et à la distribution des différentes parties du logement.

Il en est de même pour les autres parties qui composent le logement. Ce ne sont pas uniquement les dimensions selon la longueur, la largeur et la hauteur qui rentrent en considération dans l'appréhension de la consistance spatiale. En revanche, c'est aussi leur forme géométrique et tout ce qui permet ou entrave les tentatives d'appropriation.

Cet élément permet donc à l'analyse de distinguer les logements les uns des autres, non seulement et uniquement par la surface habitable telle qu'elle est définie sur le plan de l'architecte, mais aussi et surtout à travers ce qu'elle permet ou non quant aux possibilités offertes aux usagers, en vue du remodelage de l'espace qui leur est proposé/imposé.

L'organisation fonctionnelle ⁽³²⁾.

Sur le plan de l'architecte, une partie du logement représente l'espace où devrait se dérouler tel groupe d'activités, donc par voie de conséquence, cette partie est destinée à telle fonction. Et vice versa, à telle fonction désignée par l'architecte sur une partie du logement, correspondrait le déroulement d'un groupe d'activités spécifiques à cette fonction. Ainsi, le groupe d'activités – préparer les repas, faire la cuisson, ranger les provisions, laver la vaisselle – se voit attribué la fonction « cuisine » ; pour cela, une partie du logement lui est affectée. Alors que, le groupe d'activités - servir les repas, prendre les repas – se voit attribué la fonction « salle à manger ». Les séquences naturelles du déroulement des activités liées au besoin de se nourrir, font que l'on passe d'une partie du logement à une autre. Une relation s'établit donc entre ces deux parties. C'est justement à cette relation, et aux deux fonctions qui lui sont reliées, que les usagers attribuent telle ou telle valeur à tel ou tel espace.

L'organisation fonctionnelle constitue en fait l'élément principal qui structure la typologie des logements. En effet, à partir d'un groupe d'activité se déroulant dans une ou plusieurs parties du logement, cet élément permet à l'analyse de déduire la fonction que les usagers attribuent dans leur vécu à telle ou telle partie.

Ainsi, les repas sont préparés dans la cuisine (de l'architecte) ; la cuisson se fait dans le séchoir (de l'architecte) ; et les provisions sont rangées dans l'une des chambres à

³² - L'organisation fonctionnelle du logement doit essentiellement aux ouvrages suivants :

- ALEXANDRE Ch.- CHERMAYEF S. : Intimité et vie communautaire. Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. Dunod, Paris 1972.
- HALL Edward T. : La dimension cachée. Ed. Seuil ; Paris, 1971.
- RAPOPORT Amos : Pour une anthropologie de la maison. Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. Dunod. Paris 1972.
- SERFATY-GARZON Perla : L'Appropriation. L'Habiter. Le chez-soi, habitat et intimité. In. Dictionnaire Critique de l'Habitat et du logement. Ed. Armand Colin. Paris, 2003.
- FREY Jean-pierre : - Formes du logement et mots de la maison. In. BRUN Jaques, DRIANT Jean-Claude, SEGAUD Marion : Dictionnaire de l'habitat et du logement. Ed. Armand Colin ; Paris 2003, Coll. Dictionnaire, pp 186-191.

coucher (de l'architecte). C'est donc un groupe d'activités d'une certaine affinité ; une fonction lui est donc attribuée. Comme cette dernière est répartie par les usagers sur trois parties différentes. La valeur qui sera attribuée à ces trois parties, est alors la même que celle attribuée à la cuisine dans le cas où elle regroupe ces trois activités. En d'autres termes, la cuisine pour les usagers est composée de trois sous-espaces ; alors que chez l'architecte, elle n'en constitue qu'une seule pièce.

Une salle de séjour qui est directement reliée à la cuisine par le biais d'une porte, est évidemment différente de celle où cette relation transite par le hall. Les valeurs qui seront attribuées par les usagers respectivement à la salle de séjour et à la cuisine dans les deux cas, ne sont pas les mêmes.

Il apparaît à travers ces exemples, que cet élément structurant de la typologie des logements, permet non seulement de déduire la fonction qui correspond à un groupe d'activités, mais aussi il permet de mettre en évidence la valeur que les usagers attribuent aux relations entre les différentes parties d'un même logement.

Le système symbolique ⁽³³⁾.

Le rapport de la manière dont sont structurés les différentes parties du logement à la manière dont sont organisées les différentes fonctions, permet à l'analyse de mettre en évidence la logique et les principes à partir desquels les usagers organisent et façonnent l'ensemble des parties du logement qu'ils occupent. C'est à partir de ce principe et de cette logique d'organisation des espaces chez les usagers, que l'analyse puisse appréhender le statut hiérarchique que détient chaque partie par rapport aux autres, et par rapport à l'ensemble du logement. Une fois la hiérarchisation des espaces

³³ - La méthode d'analyse et de détermination des axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques, doit essentiellement à l'équipe pluridisciplinaire composée de : CASTEX J. DEPAUL J-C. PANERAI Ph. dans : Principes d'analyses urbaines et architecturales.
Polycopié diffusé lors du passage de cette équipe à l'Institut d'Architecture de Constantine, le 20 septembre 1975

mise en évidence, l'analyse finit par matérialiser les axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques que les usagers expriment dans leur vécu quotidien.

Le logement (tel qu'il est conçu) où la salle de séjour est en relation directe avec la cuisine, avec le hall et avec une des chambres à coucher reflète une certaine organisation fonctionnelle. Ce système fonctionnel suggère, que la salle de séjour possède des propriétés spatiales lui permettant de détenir le statut d'espace central autour duquel s'organise tout le logement. Ce statut hiérarchique signifie que la salle de séjour est située du côté :

- plutôt jour par rapport à l'axe jour/nuit ;
- plutôt moins intime par rapport à l'axe intime/moins intime ;
- plutôt montré par rapport à l'axe montré /caché ;
- plutôt propre par rapport à l'axe sale/propre ;
- plutôt masculin par rapport à l'axe masculin/féminin.

Le fait que les usagers suppriment les relations avec la cuisine et la chambre, en condamnant définitivement les portes, entraîne la destitution de la salle de séjour. Par conséquent, cette dernière occupera un statut quelconque au même titre que les autres parties du logement. C'est selon la nature des activités qu'elle abritera, que dépendra son futur statut.

Le bacon qui se voit attribué, par les usagers, la fonction de rangement des vieux objets, est situé donc du côté plutôt caché par rapport à l'axe montré/caché ; alors que lors de sa conception, il est sensé être du côté plutôt montré.

3.2. La typologie des ménages

3.2.0. Positions.

À travers son appellation à connotation « social », le logement de type social représente, a priori, le cadre bâti abritant les couches sociales les plus démunies ⁽³⁴⁾. En effet, au vue des critères établis par la commission d'attribution de logement ⁽³⁵⁾, le logement de type social n'est octroyé qu'à ceux qui n'ont pas assez de ressources financières pour pouvoir prétendre obtenir un logement décent. En revanche, dans la réalité des faits, ce cadre bâti constitue le centre d'accueil de toutes les couches sociales ⁽³⁶⁾.

La diversité et la complexité des ménages qui occupent ce type de logement, suscitent une attention particulière afin de démêler cette situation. En effet, le nombre de données et d'informations fournies par l'organisme gestionnaire et par les statistiques, relatives aux caractéristiques socioculturelles et économiques des ménages, présente un état des lieux plus ou moins authentique à la réalité qui prévaut. Certes, ces informations reflètent quelque part une certaine réalité, mais ils ne la présentent pas telle que la présente recherche le formule dans son objet.

En effet, un ménage composé de six personnes où seul le père travaille ; il dispose donc d'un certain revenu mensuel. La mère et les quatre enfants scolarisés constitue une charge importante, dans la mesure où ils ne contribuent pas du tout au budget familial. Alors qu'un autre ménage, composé lui aussi de six personnes, occupant un logement de même taille ; mais où, et en plus du revenu mensuel du père, la fille âgée de 18 ans contribue aussi au budget familial de par les activités lucratives qu'elle développe à la maison, ainsi que le fils aîné âgé de 26 ans qui travaille au noir.

³⁴ - EL KADI Galila : La démocratisation du logement en Algérie ; discours et pratiques.

In. Pratiques urbaines N°2 : Le logement, l'Etat et les pauvres dans les villes du Tiers-monde. CEGET.

³⁵ - BOUSSOUF Rabah : Le logement social en Algérie entre textes et attribution. In Revue du Laboratoire d'Aménagement du Territoire N°03-2005/1. Université Mentouri Constantine

³⁶ - PRENANT André : La nouvelle périphérie en Algérie : une rupture avec les oppositions traditionnelles : Centre/Périphérie. Table ronde sur l'urbanisation au Maghreb ; Tours, Novembre 1977.

Statistiquement parlant ces deux ménages sont de même rang social, alors qu'en réalité, le revenu du second est nettement supérieur à celui du premier. Or que le revenu d'un ménage est un des facteurs déterminants quant aux tentatives d'appropriation de l'espace. C'est en fonction des moyens financiers que les manières d'appropriation sont plus ou moins importantes et significatives.

Un ménage qui a bénéficié du logement il y a 20 ans, était constitué à l'époque de six personnes (le père, la mère plus quatre enfants). Aujourd'hui, le même ménage n'est composé que de trois personnes (la mère et deux enfants) car le père est décédé, et les deux autres enfants ont quitté le foyer parental, en raison de mariage pour l'un et d'émigration à l'étranger pour l'autre, mais tout en continuant à contribuer au budget familial. Par contre, un autre ménage composé de six personnes (le père, la mère et quatre enfants en bas âge) mais n'ayant bénéficié du logement que récemment. À travers les fiches de locataires fournies par l'organisme gestionnaire, ces deux ménages apparaissent comme ayant la même situation ; aussi bien en ce qui concerne le taux d'occupation par logement (6 personnes par logement pour les deux ménages), qu'en ce qui concerne le revenu global du ménage (à l'époque, le premier ménage était dans la même situation que celle du deuxième aujourd'hui).

Venons en maintenant sur un autre registre. Un ménage qui habitait auparavant dans la ville, ou qu'il occupait un logement de type social, ou encore dont la grande famille à laquelle il appartient et lui-même étaient installés dans la ville depuis très longtemps. Ce type de ménage est censé acquérir une certaine expérience en matière d'habiter dans un immeuble collectif (de type social ou autre). Son comportement et son attitude face au logement de type social qu'il occupe actuellement, sont a priori différents de celui qui a une autre origine géographique ; ou qu'il habitait en milieu rural ; ou encore qu'il n'a jamais connu le logement de type social. La culture urbaine des usagers ou leur maturité citadine, n'apparaît pas sur les fiches de locataires établies par l'organisme de gestion.

Un ménage composé de six personnes et occupe un logement de type F3 (une salle de séjour et deux chambres à coucher). Une des deux chambres à coucher est

automatiquement affectée au couple (évidemment, c'est la plus grande des deux) ; la deuxième est affectée aux quatre enfants en bas âge ; la salle de séjour est réservée aux invités. Un autre ménage composé aussi de six personnes, mais où les enfants sont de sexes différents et d'âge suffisamment avancé : Une fille de 16 ans lycéenne, l'autre de 20 ans sans profession, un garçon de 18 ans étudiant et l'autre de 24 ans employé. Évidemment, la plus grande des deux chambres à coucher revient au couple ; l'autre chambre est affectée aux garçons ; enfin la salle de séjour est alors affectée aux deux filles, dans la mesure où la plus âgée et sans profession pourrait développer des activités lucratives dans cet espace car il quand même assez grand. Statistiquement parlant, ces deux ménages représentent deux situations identiques. En effet, aussi bien pour le premier que pour le second, le taux d'occupation par pièce est égal à deux (TOP = 2 personnes par pièce), et le taux d'occupation par logement est égale à six (TOL = 6 personnes par logement). Or, dans la réalité du vécu, le second ménage éprouve d'énormes difficultés d'adaptation, dues essentiellement à une exigüité spatiale très contraignante. Ceci n'apparaît pas aussi à travers les statistiques ou à partir des catégories préétablies par l'organisme de gestion.

En somme, et à partir des catégories préétablies (par les statistiques ou par l'organisme gestionnaire), un ménage est censé faire partie d'une certaine catégorie (préétablie) ; il se distingue des autres ménages de par :

- Sa taille (nombre de personnes) ;
- La taille de logement qu'il occupe (nombre de pièces) ;
- L'âge des différents membres ;
- Son revenu global ;
- Ses origines géographiques ;
- Les enfants scolarisés ou non ; etc.

En revanche, dans la réalité du vécu quotidien, la situation est, dans la majorité des cas, toute autre.

Prétendre faire une étude comparée des manières d'appropriation, alors que celles-ci sont fondamentalement tributaires de ces caractéristiques domestico-économiques et culturelles des usagers, nécessite une certaine modélisation en vue de les rendre plus

comparables. Cela dit, que les usagers doivent être considérés comme faisant partie d'un certain type de ménages occupant un certain type de logement. Les moyens financiers, les aptitudes culturelles, le nombre des personnes à charge et autres, constituent les éléments déterminants des forces agissantes, qui sont dans la réalité du vécu en possession du ménage, en vue de remodeler le logement qui lui a été proposé/imposé. Chaque type de ménage se distingue donc des autres, de par l'intensité de sa force agissante et des entraves que lui procurent d'autres facteurs. Ces forces et ces contres forces sont regroupées sous forme d'éléments, qui justement structurent la typologie des ménages.

3.2.1. Les éléments structurant de la typologie des ménages ⁽³⁷⁾.

Pour ce faire, la structure de la typologie des ménages sera limitée aux trois éléments très significatifs et représentatifs afin de faire distinguer les types de ménages les uns par rapport aux autres, et par rapport au type de logement qu'ils occupent respectivement :

- La position sociale.
- La maturité citadine.
- L'exiguïté spatiale.

3.2.1.1. La position sociale.

Cet élément permet à l'analyse de distinguer le type de ménage, selon la position qu'il détient dans le rang social. Au vue de la multitude de combinaisons possibles de rangs sociaux, il est nécessaire de les nuancer à travers au moins trois degré d'appréhension :

Degré 1 : Ménage de position sociale plutôt aisé.

Degré 2 : Ménage de position sociale moyenne.

Degré 3 : Ménage de position sociale plutôt modeste.

³⁷ - L'élaboration de la typologie des ménages doit beaucoup à l'ouvrage de :
BOUTEFNOUCHET Mostafa : La famille algérienne, évolution et caractéristiques récentes.
Ed. SNED ; Alger, 1982.

La position sociale d'un ménage doit être établie à partir des indices et des signes apparents prélevés directement au cours de l'entretien avec les usagers lors du relevé sur place, et à partir des catégories préétablies par les statistiques ou par l'organisme gestionnaire. Ainsi, la position sociale d'un ménage est définie par :

- Le revenu global du ménage.

C'est l'ensemble des revenus des personnes vivantes sous le même toit. Ce revenu doit être revu à la hausse, au cas où certains membres contribuent au budget familial, même s'ils ont quitté le domicile parental. Il est estimé à partir de la rémunération moyenne attribuée à la profession exercée. Les pensions de tout genre, les activités à caractère lucratif (conventionnelle ou non), sont aussi à prendre en ligne de compte.

- Le nombre de personnes à charge.

C'est le nombre de personnes qui vivent sous le même toit. Dans le souci d'évaluer approximativement les dépenses globales du ménage, il est nécessaire de tenir compte de la nuance entre les enfants scolarisés et non scolarisés ; des personnes handicapées et celles qui sont sans emploi. Toujours dans le même souci, il est nécessaire de prendre en compte les dépenses relatives au logement occupé, tels : le loyer et les charges qui lui correspondent. Dans le cas où le logement a fait l'objet d'une cession des Biens de l'État, il n'est pas sans intérêt d'avoir un ordre de grandeur sur la valeur de la transaction, ainsi que les taxes et impôts annuels relatifs au logement acquis.

- Les signes apparents.

Ce sont les signes extérieurs de richesse ou de pauvreté qui apparaissent à travers la possession ou non de certains objets de valeur, tel que : le véhicule, les meubles, les équipements électroménagers. Les travaux d'embellissement et d'agrément effectués par les soins de ce ménage, sont aussi à considérer dans l'établissement de la position sociale.

3.2.1.2. La maturité citadine.

En fait, cet élément permet à l'analyse d'appréhender, et de faire distinguer les ménages, selon le degré de maturité citadine auquel ils sont parvenus à atteindre. L'ensemble des facteurs socioculturels et domestiques, ayant de près ou de loin un rapport avec cet élément, sont à prendre en considération. Au vu de la complexité et de l'ambiguïté qui affectent ces indices, d'ailleurs à partir desquels peut s'établir inutilement une grande diversité de degrés de maturité, il est préférable de ne maintenir que deux degrés de maturité plutôt significatifs :

- Ménage type citadin.
- Ménage type rural citadinité.

Afin d'établir ces deux degrés de maturité citadine, les indices suivants sont à prendre en considération :

- Les origines géographiques de la grande famille.

C'est l'ensemble des données concernant le lieu de naissance du chef du ménage, de son épouse, des grands parents. C'est aussi les indices permettant à l'analyse de statuer sur la structure familiale antérieure, la région dans laquelle vivaient les aïeux, ainsi que le mode de vie qui y est afférent.

- Les trois derniers logements occupés antérieurement.

Il s'agit là, des caractéristiques typologiques des trois derniers logements occupés antérieurement. En effet, elles permettent à l'analyse, non seulement de révéler le mode d'habiter antérieur et de son évolution, mais aussi et surtout de dégager les circonstances et les cause de la mobilité des usagers, ainsi que l'itinéraire emprunté.

- La date d'installation dans l'actuel logement.

Cet indice permet de déduire la durée d'occupation du ménage dans l'actuel logement ; et par conséquent, de révéler la maturité citadine à laquelle il est parvenu.

- Les motifs de déménagement du dernier logement.

C'est l'ensemble des données qui expriment la nuance dans les motifs de déménagement et/ou d'emménagement. Il s'agit en fait de mettre en évidence les raisons des départs volontaires ou involontaires. S'agit-il d'une promotion ou d'une obligation ? S'agit-il de l'éclatement de la grande famille ?

3.2.1.3. L'exiguïté spatiale.

C'est le plus important et le plus significatif des éléments structurant la typologie des ménages. Cet élément traduit en fait, le rapport de la taille du ménage à celle du logement. Il permet de manière évidente à l'analyse, de mettre en évidence combien le ménage éprouve ou non des difficultés d'adaptation.

Numériquement, cet élément exprime le taux d'occupation par logement ou le taux d'occupation par pièce. C'est par rapport au second que la situation réelle est bien reflétée. D'une manière générale, quand le TOP est inférieur ou égale à deux, la situation peut être considérée peu contraignante ; par contre s'il est supérieur à deux la situation est très contraignante, voire infernale. Les ménages peuvent être scindés en deux types :

- premier type : où l'exiguïté spatiale est relativement peu contraignante.
- Second type : où elle est relativement très contraignante.

Cependant, cette approche numérique ne reflète pas les nuances qui pourraient avoir lieu en raison d'autres indices, tels que le sexe et l'âge des membres du ménage. Il est nécessaire de nuancer l'expression numérique du TOP en tenant compte de tous les indices qui éclairent au mieux la situation réelle. À cet effet, l'exiguïté spatiale devrait tenir compte des facteurs suivants :

- La taille du ménage.

Ce n'est pas uniquement le nombre de personnes qui composent le ménage, mais aussi :

- La moyenne d'âge des enfants et leur sexe.
- La présence de personnes âgées et/ou handicapées ;
- La présence des beaux parents (belle-soeur, belle-fille, etc.) ;
- Tout ce qui pourrait constituer une contrainte supplémentaire quant à l'affectation des pièces.

- La taille du logement.

Ce n'est pas uniquement le nombre brut des pièces qui composent le logement, c'est aussi :

- Le nombre effectif de chambres à coucher ;
- La surface de la salle de séjour et sa composition ;
- L'existence ou non des annexes – loggia, balcon, séchoir – et leur surface respective.

4. Le principe opératoire et la méthode d'analyse.

Le fait que le logement se métamorphose au cours du processus d'appropriation, suppose qu'avant son occupation, il disposait de certaines propriétés spatiales, telles qu'elles ont été conçues (ou telles qu'elles figurent sur le plan de l'architecte) : c'est l'état initial, ou ***l'état conçu***. À un certain stade du processus d'appropriation (au moment de l'enquête et du relevé), le logement présente d'autres propriétés ; cette fois-ci, telles qu'elles sont perçues et vécues par les usagers : c'est ***l'état vécu***.

Cependant, la métamorphose du logement suppose, faut-il le rappeler, l'existence d'un certain écart entre l'état conçu et l'état vécu. C'est justement à partir de l'existence éventuelle de cet écart, que nous pourrions affirmer qu'il y a tentative d'appropriation. Plus exactement, c'est à partir de la nature de cet écart, et à partir du type de ménage l'ayant provoqué, qu'il serait possible de déduire la manière d'appropriation adoptée par tel type de ménage, et sur telle partie du logement. Par conséquent, pour mettre en évidence ces écarts, il faut nécessairement procéder par comparaison. Autrement dit, il

faut superposer l'état vécu sur l'état conçu ; de cette superposition apparaîtront de manière évidente les éventuels écarts.

Ces écarts peuvent, éventuellement, exister uniquement sur une seule partie du logement :

- soit uniquement sur la salle de séjour ;
- Soit uniquement sur une des chambres à coucher ;
- Soit uniquement sur la cuisine ;
- Soit encore uniquement sur le palier d'étage ;
- Etc.

Comme, il se pourrait qu'ils existent sur deux voire sur plusieurs parties du logement à la fois. Pour cela, le logement est considéré comme un ensemble de parties, où chacune d'elles dispose d'un statut hiérarchique par rapport à l'ensemble du logement. En d'autres termes, chaque partie représente un sous-système de l'ensemble du système logement ⁽³⁸⁾. Le sous-système (partie ou sous-espace) correspond, en ce qui concerne l'état conçu, à un sous-espace auquel le concepteur a attribué une fonction. En revanche, en ce qui concerne l'état vécu, le même sous-espace correspond alors à la fonction que les usagers lui ont attribuée dans le vécu.

4.1. Le principe opératoire.

Le principe opératoire consiste à superposer une seule partie, à la fois, de l'état vécu sur la partie qui lui correspond de l'état conçu. Comme l'échantillon représentatif comprend 48 logements, le traitement systématique s'effectuera alors sur : les 48 salles de séjour ; sur les 48 cuisines ; sur les 48 paliers d'étage ; etc. Cette façon d'opérer

³⁸ - La référence est renvoyée aux ouvrages :

- 1 - LOUGHLIN Mc. BRIAN J. : Planification urbaine et régionale.
Coll. Aspects de l'urbanisme ;
Ed. Dunod ; Paris, 1977.
- 2 - DURAND Daniel : La systémique.
Coll. Que sais-je ? Ed. PUF, Paris 1983.

permet à l'analyse de mettre en évidence la diversité des écarts qui pourraient exister sur une même partie, et à travers les 48 logements.

4.2. La méthode d'analyse.

L'analyse proprement dite, consiste à :

- Dans un premier temps, et sur une même partie, regrouper les écarts selon leur nature.
- Dans un deuxième temps, établir les liens entre les conditions socio-économiques et culturelles qui caractérisent le type de ménage l'ayant provoqué.
- Dans un dernier temps, apporter les explications relatives à tel ou tel lien.

4.3. Le traitement systématique.

En somme, le traitement systématique permet de mettre en évidence les conditions socio-économiques et culturelles qui caractérisent tel type de ménage, et qui sous-tendent l'adoption de telle ou telle manière d'appropriation.

Ainsi, le traitement systématique s'effectuera sur chaque partie du logement, prise isolément les unes des autres ; il traitera l'ensemble des parties qui composent le logement et l'espace limitrophe. Le système logement pris en considération dans le présent travail de recherche, est composé et se limite aux sous-systèmes suivants :

- Au niveau du logement.

- La salle de séjour ;
- La ou les chambres à coucher ;
- La cuisine ;
- Les toilettes (w-c, salle de bain) ;
- Le séchoir, la loggia ou le balcon ;
- Le couloir.

- Au niveau du bâtiment.

- Au niveau de la porte d'accès au logement ;
- Au niveau du palier d'étage courant ;

- Au niveau du palier du dernier étage et de la terrasse ;
- Au niveau du palier du rez-de-chaussée ;
- Au niveau du portail d'accès à l'immeuble.

- Au niveau de l'espace limitrophe (environnement immédiat).

- Au niveau de la devanture du bâtiment ;
- Au niveau de l'arrière du bâtiment.

5. 0. Détermination de l'échantillon représentatif.

5.1. L'échantillon « Ensemble d'Habitation ».

Les Ensembles d'Habitation de logement de type social que la ville de Constantine a connu depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, sont différents les uns des autres à travers divers aspects⁽³⁹⁾.

5.1.1. Les Grands Ensembles de l'époque coloniale.

Les plus répandus, sont ceux qui n'ont été achevés que durant les premières années d'indépendance (Opération Carcasse). Ceux-là se distinguent de par leur taille et leur localisation géographique dans l'agglomération urbaine Constantinoise.

Ce type d'Ensemble d'Habitation est considéré dans le présent travail de recherche, comme faisant partie de la première génération de logements de type social. À titre d'exemples :

- Au sud de la ville : cité Ciloc, cité Fadhila Saadane, cité Filali, cité des Terrasses.
- Au Nord de la ville : cité Mohamed Loucif (Picasso, Chemin des Dames).
- À l'Est de la ville : cité Mentouri (Le Bosquet), cité Bon Pasteur, cité des Peupliers, cité de Murriers.

5.1.2. Les Ensembles d'Habitation des années 1970.

Ce sont les premières Zones d'Habitat urbain Nouvelles (ZHUN). Elle sont considérées comme faisant partie de la deuxième génération de logements de type social.

Exemples :

³⁹ - TEBIB El Hadi : Formes urbaines et pratiques sociales.
Mémoire de DEA ; Paris, IUP ; Octobre 1986.

- Au Sud de la ville : cité du 20 août 1955.
- À l'Est de la ville : Cité Daksi.

5.1.3. Les Ensembles d'Habitation des années 1980.

Ils représentent en réalité la deuxième génération des ZHUN ; mais dans le présent travail, il font partie plutôt de la troisième génération des logements de type social.

Exemples :

- Au Nord de la ville : cité Sakiet Sidi Youcef (La BUM), cité Ziadia.
- Au Sud-ouest de la ville : cité Boussouf.

Les trois générations de logements de type social que nous venons de citer, se distinguent les unes des autres de par :

- la date d'achèvement des travaux de réalisation d'une part, et du Plan de Développement Economique National dans lequel l'Ensemble d'Habitation de logement de type social a été inscrit d'autre part.
- La taille et le Programme de réalisation (le nombre de logements et la nature des équipements qui les accompagnent).
- La forme urbaine ou la configuration spatiale qui caractérise l'Ensemble d'Habitation de logements de type social.
- La localisation de L'ensemble d'Habitation dans le périmètre urbain de la ville.

5.1.4. Les critères de choix de l'échantillon cités.

Cette diversité d'Ensembles d'Habitation de logement de type social suscite l'établissement de critères de choix afin d'obtenir un échantillon le plus représentatif à l'échelle de l'agglomération.

- **Premier critère** : La date de livraison aux habitants.

Le souci est porté non seulement sur la forme du cadre bâti et du programme de l'Ensemble d'Habitation, mais aussi et surtout, sur la durée d'occupation du

logement par les usagers. Le but est d'avoir dans l'échantillon ménage qui résulte, différents degrés de maturité citadine des usagers.

- **Deuxième critère** : La localisation dans l'agglomération.

Le but est d'avoir dans l'échantillon ménage, différents degrés de rapprochement par rapport au centre de la ville, ou par rapport au centre du faubourg ancien auquel le l'Ensemble d'Habitation est rattaché.

5.1.5. L'échantillon de cités retenues.

Au vu des critères définis plus haut, les cités d'habitation retenues sont les suivantes :

1- La cité Ciloc : 500 logements.

- Ensemble d'Habitation de la première génération.
- Livraison aux habitants en 1966.
- rattachée au centre de la ville de Constantine.

2- La cité Daksi : 3000 logements.

- Ensemble d'Habitation de la deuxième génération.
- Livraison aux habitants en 1970.
- rattachée à Sidi Mabrouk et à Oued El Had.

3- La cité Ziadia : 1300 logements.

- Ensemble d'habitation de la troisième génération.
- Livraison aux habitants en 1980.
- rattachée à la cité Emir Abdelkader (ou Faubourg Lamy).

4- La cité Boussouf : 2400 logements.

- Ensemble d'Habitation de la troisième génération.
- Livraison aux habitants en 1982.
- isolée par rapport au tissu urbain de la ville.

5.2. L'échantillon "logements".

Les logements de type social qui existent au niveau des quatre cités retenues, se distinguent de par différents aspects typologiquement significatifs.

5.2.1. La répartition des logements par taille.

Dans les différentes générations d'ensembles d'Habitation, les logements sont répartis par taille. C'est-à-dire, dans chacune des cités retenues, chaque taille de logement représente approximativement :

- 10 % pour la taille F2 ;
- 60 % pour la taille F3 ;
- 20 % pour la taille F4 ;
- 10 % pour la taille F5.

5.2.2. La diversité dans les modèles du logement.

Au niveau des cités Ciloc et Ziadia, les logements d'une certaine taille renvoient respectivement au même modèle. Par contre, au niveau des cités Daksi et Boussouf, le modèle de logement d'une certaine taille, est différent selon les tranches de réalisation. Ainsi :

- Dans la cité Daksi, figurent trois modèles :
 - Le modèle amélioré (1^{ère} Tranche) ;
 - Le modèle semi amélioré (2^{ème} Tranche) ;
 - Le modèle économique (3^{ème} Tranche).
- Dans la cité Boussouf, figurent deux modèles :
 - Le modèle où le bâtiment est en forme de barre (1^{ère} et 5^{ème} tranche) ;
 - Le modèle où le bâtiment est en forme de tour (3^{ème} Tranche).

5.2.3. Les critères de choix de l'échantillon logements.

La détermination de l'échantillon logement devrait donc tenir compte de ces deux aspects. Autrement dit, dans cet échantillon devraient figurer au moins les différents modèles, et les différentes tailles de logements, selon leur pourcentage de répartition. L'échantillon retenu est le suivant :

5.2.4. L'échantillon de logements retenus.

1 – Cité Ciloc :

- 2 logements F2 ;
- 5 logements F3 ;
- 3 logements F4 ;
- 2 logements F5.

Total cité Ciloc = **12 logements.**

2 – Cité Daksi :

Modèle amélioré : 3 logements : - 2 logements F3
- 1 logement F4

Modèle semi amélioré : 6 logements : - 5 logements F3
- 1 logement F4

Modèle économique : 3 logements : - 3logements F3

Total cité Daksi = **12 logements.**

3 – Cité Ziadia :

- 2 logements F2 ;
- 3 logements F3 ;
- 5 logements F4 ;
- 2 logements F5.

Total Ziadia = **12 logements.**

4 – Cité Boussouf.

Bâtiment en forme de barre ; 10 logements (1^{ère} et 5^{ème} tranche).

- 1 logement F2 ;
- 5 logements F3 ;
- 2 logements F4 ;
- 2 logements F5.

Bâtiment en forme de Tour : 2 logements ;

- 2 logements F3.

Total cité Boussouf = **12 logements**.

Cependant, les logements ont été déterminés de manière à avoir dans l'échantillon :

- Au moins trois logements par immeuble d'habitation ;
- De sorte que l'étage de chacun d'eux soit différent des autres ;
- Au moins l'un d'eux soit, dans la mesure du possible, situé au rez-de-chaussée.

6. L'élaboration des matériaux de recherche.

Les matériaux de recherche constituant la plate-forme objective à partir de laquelle s'effectue le travail d'analyse proprement dite, ont été élaborés en deux étapes :

La première étape consistait à prélever les données réelles par le biais du relevé et des enquêtes ménages sur place. Elle s'est déroulée entre le 10 et 25 Juillet 1993. La seconde étape s'est déroulée au niveau du laboratoire juste après la première ; elle consistait à élaborer définitivement les matériaux de recherche.

Les deux étapes ont été confiées à un même groupe composé de sept étudiants (six filles et un garçon) de la 4^{ème} Année architecture de l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme de Constantine.

Cependant, entre 1993 et 2004 ⁽⁴⁰⁾, d'autres enquêtes et relevés ont été effectués par les étudiants de 2^{ème} Année Architecture, et cela dans le cadre de leurs activités pédagogiques afférentes au module d'atelier d'architecture dont l'un des principaux objectifs consiste à les initier au phénomène de l'habitat et du logement. De ces travaux d'étudiants, nous n'avons pris en comptes que les logements de type social qui répondaient aux critères issus de notre problématique. Ces différents cas anecdotiques de logement de type social sont en réalité, non seulement isolés géographiquement par rapport à notre échantillon mais aussi répartis à travers différentes villes de l'Est Algérien (Nouvelle ville d'Ali Mendjeli et la cité 500 logements Zouaghi situées à Constantine ; Skikda ; Azzaba ; El Harrouch ; Jijel ; El Milia ; Mila ; Oum El Bouaghi, etc.). En revanche leur caractère représentatif nous a conduit de les prendre en considération comme exemples, anecdotiques soient-ils, même s'ils ne figurent pas dans notre échantillon.

6.1. Première étape : les enquêtes sur place.

Le prélèvement des données et informations indispensables à l'élaboration des matériaux de recherche a nécessité trois instruments opératoires :

- Le relevé sur place ;
- Le questionnaire ;
- L'interview.

Ces instruments ont été employés à différentes échelles :

- à l'échelle du logement ;
- à l'échelle du bâtiment ;
- à l'échelle de l'espace limitrophe.

⁴⁰ - Durant cette période, j'ai pris en charge l'enseignement du module d'Atelier de 2^{ème} Année Architecture. L'objectif pédagogique principal afférent à ce module est l'initiation au phénomène de l'Habitat et du Logement. Pour atteindre cet objectif, il a été jugé plus intéressant d'engager les étudiants dans des travaux d'enquêtes, de relevés sur place, d'interviews relatifs à leur propre logement.

1 – Au niveau du logement.

- Le relevé des caractéristiques techniques.

Après une courte visite de l'ensemble des parties qui composent le logement, un croquis représentant le plan du logement est élaboré à main levée. Les dimensions métriques de chacune des parties sont prises à l'aide d'un décamètre roulant ; elles sont reportées par la suite sur le croquis.

- Le relevé des activités et/ou des pratiques ménagères.

Les activités qui se déroulent dans le logement sont saisies par le biais des équipements spécifiques à chacune d'elle. Le report de ces activités sur le croquis est immédiatement suivi par des prises de photos jugées intéressantes. Les explications données par les usagers concernant l'emploi des différents objets et équipements, sont de suite reportées sur le croquis et sur le questionnaire.

- Le remplissage du questionnaire.

Le questionnaire est préétabli. Il est composé de questions fermées. Au fur et mesure du déroulement du relevé des activités, les questions sont posées aux usagers ; les réponses sont aussitôt reportées sur les cases correspondantes prévues sur le questionnaires.

- L'interview.

L'interview est du genre ouvert. Elle s'effectue durant le relevé sur place. Les informations recueillies au cours de cette interview sont aussitôt transcrites sur une partie du questionnaire réservée à cet usage. Les informations et les réponses qui concernent les relations de voisinage et les pratiques spatiales à l'échelle du bâtiment et à l'échelle de l'espace limitrophe, sont aussi reportées au cours de cette interview.

2 – Au niveau du bâtiment.

Le relevé des caractéristiques techniques et celui des activités et pratiques ménagères sont effectués dans le même ordre et de la même manière qu'à l'intérieur du logement. À cette échelle, ce sont les parties communes aux différents logements dans un même bâtiment, qui sont prises en considération :

- Le palier d'étage courant ;
- Le palier du dernier étage et la terrasse ;
- La cage d'escalier ;
- Le palier du rez-de-chaussée et le hall d'accès à l'immeuble.

Au niveau du bâtiment, l'interview avec les personnes rencontrées dans la cage d'escaliers a été prise en considération afin de compléter les informations (fournies par le ménage) concernant les relations de voisinage.

3 – Au niveau de l'espace limitrophe.

Les caractéristiques techniques de l'espace limitrophe sont puisées d'abord à partir des plans de masse fournis par l'entreprise de construction ou par l'organisme de gestion immobilière. Elles sont complétées et/ou corrigées sur place.

Les activités qui se déroulent à cette échelle, ainsi que les pratiques adoptées par les usagers des différentes catégories, sont relevées et reportées sur les plans correspondants à cette échelle.

Des interviews sont accordées aux personnes rencontrées aux hasard, qu'il s'agisse des habitants du bâtiment enquêté, ou de ceux des autres bâtiments.

6.2. Seconde étape : L'élaboration définitive.

Le report au propre de toutes les informations recueillies lors des enquêtes sur place, s'effectue après les avoir recoupées avec celles qui sont puisées à partir des documents écrits et graphiques fournis par l'organisme de gestion immobilière ou par l'entreprise de construction. Toutes les informations relatives à chacun des ménages enquêtés sont regroupées sur une seule planche où figurent :

- Le plan de l'appartement tel qu'il a été conçu ;
- Le plan du logement tel qu'il est vécu ;
- Le plan de masse représentant l'espace limitrophe ;
- Une coupe élévation sur le bâtiment où se situe le logement ;
- Les photos concernant le logement enquêté et celle du bâtiment.

1^{ère} PARTIE

L'UNIVERS ÉTUDIÉ

L'UNIVERS ÉTUDIÉ

Position.

L'univers constitué par le logement de type social et de ses habitants, objet de la présente recherche, relève d'une complexité qu'il est nécessaire de dénouer. De prime abord, cette complexité renvoie aux différentes politiques urbaines ayant engendré cet univers. En second lieu, ce sont les interprétations scientifiques des uns et autres qui embrouillent d'avantage l'appréhension de cet univers. En revanche, dans la réalité des faits, c'est une question d'évolution du rapport entre un contenu (les habitants) et un contenant (le cadre bâti).

Le rapport entre la morphologie sociale (le contenu) caractérisant les habitants dans les cités d'habitation où le logement est de type social, et la morphologie urbaine (le contenant) y afférente, a fait l'objet de diverses études à l'échelle de l'agglomération urbaine constantinoise. Ces études ont porté, durant les deux premières décennies d'indépendance, plutôt sur les Zones d'Habitat Urbain nouvelles (Z.H.U.N.) qui marquaient le paysage urbain de cette époque ; et à partir des années 1990, elles concernaient le logement de type social dans les nouvelles villes, notamment celle de Ali Mendjeli. Tout ce qui se dégage de ces études tourne autour de la mise en évidence de la discordance entre le logement planifié (logement de type social) et ses occupants. En d'autres termes, l'accent est mis non seulement sur les effets de la politique urbaine sur la configuration spatiale du paysage urbain ⁽¹⁾, mais aussi et surtout sur la morphologie sociale. Tout porte à croire, pour le lecteur non averti, que le logement de type social est le lieu par excellence où réside une anarchie totale en matière de morphologie urbaine (urbatecture) ⁽²⁾, et une flagrante ségrégation sociale en ce qui concerne la morphologie sociale ⁽³⁾. Pour ces critiques, le cumul de ces échecs renvoie,

¹ - MUTIN Georges : Politique urbaine en Algérie ; table ronde sur les politiques urbaines au Maghreb et au Machrek. Lyon, 17-20 Novembre 1982.

² - KHENOUCHEA T, ALI KHOUDJA A : À la recherche d'une approche urbaine.
In. Séminaire National ; Une ville nouvelle, pourquoi ?
Constantine, les 22, 23 Mai 2001.

³ - EL KADI Galila : Démocratisation du logement en Algérie, discours et pratiques ; le logement, l'État et les pauvres dans les villes du tiers monde. In Pratiques urbaines.2 CEGET.

- Séminaire national : Le logement social en Algérie, bilan et perspectives.
Constantine, le 21,22 Mars 2004.

- Séminaire national : La ville algérienne et les enjeux d'avenir.
Constantine, les 25, 26 Avril 2006.

a priori, aux défaillances des différentes politiques urbaines menées jusqu'alors par les pouvoirs publics et aux pratiques urbanistiques des architectes - urbanistes.

Si la défaillance en matière d'urbatecture est incontestable, la vraie question ne réside pas uniquement sur l'établissement d'un constat d'échec, ni uniquement sur les effets des différentes politiques urbaines ; en revanche, elle réclame la révélation des mécanismes ayant conduit fatalement à cet échec. En d'autres termes, il s'agit de mettre en évidence les outils, les moyens et les méthodes voire « *l'image guide* » mis à la disposition des professionnels ainsi que tout le processus ayant engendré ce résultat contesté. C'est à partir du vécu des professionnels face aux contraintes qui relèvent de l'arsenal politique, juridique et méthodologique, que la vraie réponse pourrait être révélée.

Il en est de même en ce qui concerne la morphologie sociale des habitants du logement de type social. En effet, l'interprétation et la mise en évidence de la situation qui prévaut dans ce type de logement, ne consistent pas uniquement à se référer aux différents recensements de la population ni aux apparences de la réalité chiffrées à travers les statistiques ; c'est plutôt à partir de la réalité vécue par les habitants face à leurs logements respectifs que la situation sociale dans cet univers pourrait effectivement révéler la véritable morphologie sociale.

Pour ce faire, et avant d'aborder l'analyse proprement dite du phénomène d'appropriation de l'espace (ce que nous verrons le long de la deuxième partie), il est nécessaire de présenter l'univers étudié tel que la présente recherche le formule dans son objet. En d'autres termes :

1 - Nous pensons qu'il est nécessaire et important de rappeler l'évolution de la politique urbaine ayant servi de cadre pour les différents modes de production du logement de type social. Ce rappel permettra de mieux appréhender le contexte politico économique et social dans lequel s'inscrivaient les différentes opérations de réalisation de logements de type social et autres.

Par ailleurs, et en s'appuyant sur les outils méthodologiques, notamment la typologie des logements et la typologie des ménages que nous avons élaboré et présenté dans l'introduction, nous espérons pouvoir éclairer d'avantage :

2 - les contraintes réglementaires et méthodologiques, imposées à la production urbanistique et architecturale, et qui ont constitué pour les professionnels une certaine « image guide ». Image guide à partir de laquelle aucune forme urbaine, produite après l'indépendance, n'a pu échappée.

3 - la morphologie sociale à travers les conditions socioculturelles et économiques des habitants, et à travers l'état effectif d'occupation du logement de type social.

4 - les manières d'appropriation les plus représentatives et suffisamment significatives qui ont été adoptées par les usagers du logement de type social dans les quatre cités enquêtées.

C'est ce que nous essayons de présenter à travers les quatre chapitres que constitue cette première partie.

Chapitre I - LA PRODUCTION DU LOGEMENT DE TYPE SOCIAL.

Le logement social en Algérie représente la forme la plus répandue en matière de production d'habitat. Ce n'est pas comme dans d'autres pays où seules les catégories sociales les plus démunies qui en bénéficient. Depuis l'Indépendance jusqu'à aujourd'hui, le logement social est le seul type de logement que l'État a construit pour toutes les couches sociales. Cependant, sa forme et ses modes de construction ont évolués à travers l'évolution des différentes politiques urbaines que le pays a connues depuis l'époque coloniale à nos jours.

1.0. Évolution de la politique urbaine.

À l'image de beaucoup d'autres villes du monde et plus particulièrement celles des pays en voie de développement, la ville algérienne, et de manière précise celle de Constantine, a connu depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, un important développement urbain ⁽⁴⁾. En l'Algérie, ce développement urbain est essentiellement dû à l'explosion démographique et à la grande concentration de la population dans les zones urbaines ⁽⁵⁾.

En effet, avec l'un des taux d'accroissement les plus élevés du monde (estimé à 3,2 %), la population algérienne est passée de dix millions d'habitants en 1962 à environ trente millions actuellement. Cette forte évolution démographique a nourri plutôt les villes que la campagne. Ainsi, le taux d'urbanisation sous le double effet de l'accroissement naturel et l'exode rurale, est passé de 31 % en 1962 à 41 % en 1977 ; il a atteint en 1984 48 % ⁽⁶⁾. Cet important mouvement de la population, s'est effectué en grande proportion dans les grandes villes. Ainsi, Alger, Oran, Constantine et Annaba regroupent à elles seules 36 % de la population ⁽⁷⁾.

⁴ - BENATIA Farouk : Alger cité ou agrégat. Ed. S.N.E.D. ; Alger, 1980.

⁵ - Code de l'urbanisme, Ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

Avant Projet ; Alger, 1983. Dans le chapitre I, Paragraphe 3, concernant l'urbanisme et l'environnement, et relatif aux données du problème ; le code dégage cet important mouvement de concentration de la population dans les grandes villes, en remarquant que 95 % de la population vit sur les 17 % du territoire.

⁶ - Recensement de la population de 1966 et 1977. Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire. Plan quinquennal 1980-1984.

⁷ - HADJIDJ Cherifa : Se loger ; Algérie espoirs et réalités ;
In Temps Modernes, N° 432-433. Juillet - Août 1982.

Ce phénomène s'est manifestement traduit par une densification encore plus accrue du tissu urbain existant en dépassant le seuil du tolérable. Il a gagné la périphérie où apparaissent notamment des cités sous forme de Grands Ensembles Collectifs implantés à la hâte, et par le bourgeoonnement de vastes zones d'habitat sommaire dans les espaces libres ⁽⁸⁾.

2.0. La spécificité algérienne : un caractère évolutif.

Si les caractéristiques de ce phénomène urbain alignent l'Algérie Indépendante avec les pays en voie de développement, le caractère évolutif de l'urbanisation, de manière générale, qu'a connu le pays depuis le décollage économique à partir des années 1967 jusqu'à aujourd'hui en constitue, en fait, une des spécificités algériennes.

2.1. D'un intense développement industriel à la prise de conscience de la réalité sociale.

En effet, dès 1967 le développement économique s'est penché, au regard du Premier Plan, en faveur de l'industrie qui a vu le jour principalement autour des grands pôles légués par l'époque coloniale, et autour des grandes villes. Cette attitude en faveur de l'industrie laissait entendre pour les planificateurs que les infrastructures sociales et plus particulièrement le parc logement libéré par le départ des européens suffit largement à satisfaire les besoins sociaux ⁽⁹⁾. Bien que le recensement de la population de 1966 faisait apparaître un déficit de six cent mille logements ⁽⁹⁾, la part allouée alors à l'habitat aux termes des deux premiers Plans de développement économique, semble cependant nettement négligée :

- Plan triennal 1967-19693, 7 %
- Plan quadriennal 1970-1973....5, 4 %

Ce n'est qu'en 1974, et face à une crise de logement de plus en plus accrue, voire dramatique dans les grandes villes, qu'un ensemble de mesures et d'orientations en matière de politique urbaine est en fin de compte mis en œuvre. Ainsi, un important

⁸ - MUTIN Georges ; op. cité.

⁹ - HEDLI Mahieddine : Industrialisation et retard dans les politiques de l'habitat en algérie.

In revue Economie et Humanisme ; N°276 ; Mars - Avril 1984.

programme de réalisation de cent mille logements par an fut lancé. C'est ce qui a constitué un des axes les plus prépondérants de cette politique.

Afin d'atteindre au mieux ce fameux objectif, et de concrétiser cet ambitieux programme de réalisation de logements sociaux ; une planification urbaine est alors devenue sérieusement impérative. La nécessité de mettre en place des outils de la planification urbaine, visait en fait la maîtrise et le contrôle d'un développement urbain qui se généralise à travers l'ensemble du territoire, et qui s'amplifie de plus en plus.

2.2. Du coup par coup à une tardive politique urbaine.

Le mode et la forme d'urbanisation qui ont accompagné l'intense développement industriel, n'ont pas été sans effets sur la configuration spatiale du tissu urbain. La structure urbaine s'est vue aussi affectée par de grands chamboulements. En effet, les programmes spéciaux de logements sociaux qui furent lancés dès 1969 par la puissance publique, n'ont en réalité pas fait l'objet d'actions sérieusement planifiées et coordonnées. L'absence de terrains favorables à la construction dans les tissus urbains existants en a constitué la justification de leur implantation irréfléchie sur des terres de la périphérie en grande majorité agricoles.

Le faible rythme de réalisation de ce mode de production de logements, n'a cependant pas pu satisfaire l'ensemble des couches sociales. Cet état de fait a conduit fatalement à la prolifération de l'habitat illicite. Ce type d'habitat s'est essentiellement construit sur les terres agricoles de statut privé ; ce qui a permis aux propriétaires d'échapper à la nationalisation de leurs terres agricoles.

Ces deux formes d'urbanisation typiques de cette étape d'urbanisation ont plus ou moins bouleversé l'organisation spatiale de l'agglomération urbaine. Ceci s'est manifestement traduit par une défaillance totale en matière d'urbatecture ⁽¹⁰⁾ ; en d'autres termes, c'est une rupture et un isolement de ces formes d'urbanisation par rapport au reste du tissu urbain. Cette situation est incontestablement tragique quant au branchement de ces formes d'urbanisation aux différents réseaux de servitude (V.R.D., électricité, eau, etc.).

¹⁰ - KHENOUCHE T, ALI KHOUDJA A ; op.cit.

Par ailleurs, la taille relativement importante de ces opérations et les procédés de construction industrialisés n'ont cependant fait qu'accentuer le contraste morphologique des tissus urbains. L'option de construire beaucoup et vite a été, au vu de ce constat, relativement reprise en considération dès 1974. D'où l'émergence d'un relatif souci de redressement et de réorganisation des actions urbanistiques. Ce qui a conduit vers une politique urbaine plus ou moins appropriée et adaptée aux nouvelles réalités.

Armée de tout un arsenal d'éléments et d'instruments principalement opérationnels, cette politique urbaine visait avant tout :

- La mise au point de documents d'urbanisme tendant à assoire une planification urbaine, et surtout à maîtriser les problèmes fonciers.
- La mise en œuvre d'un vaste programme d'urbanisme opérationnel.
- L'ébauche d'une nouvelle armature urbaine.

Cette relative prise de conscience s'est retrouvée sur le terrain des réalisations proprement dites, sous forme de regroupement de l'ensemble des actions concernant le développement urbain dans un même cadre d'intervention. Le Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D.) constitue à cet effet le cadre officiel où l'ensemble des programmes d'intervention est inscrit. Les Zones d'Habitat urbain Nouvelles (Z.H.U.N.) représentent les interventions de grandes envergures où les différentes opérations sont réalisées en coordination dans le cadre d'une même procédure. Celle-ci consiste, cependant, à intégrer aussi bien les actions de la puissance publique (logements sociaux ainsi que les équipements qui leurs sont nécessaires) que l'initiative privé par le biais des lotissement communaux ⁽¹¹⁾.

Cependant, et toujours sous la tension d'une pressante demande de logements, le vaste programme de réalisation n'a pu venir à bout du niveau "qualitatif" souhaité par les habitants ⁽¹²⁾.

¹¹ - Cette initiative n'a vue le jour, en fait, qu'après la mise en œuvre effective de la politique des réserves foncières :

Ordonnance N° 74 – 26 du 26-28 Février 1974 ; portant constitution des réserves foncières au profit des communes.

¹² - Il est à entendre par qualité souhaitée par les habitants, non pas la qualité esthétique du cadre bâti, encore moins celle qui correspond au mieux aux valeurs socioculturelles ; en revanche, il s'agit plutôt des branchements aux différents réseaux, de la réalisation de l'école primaire, du centre commercial de proximité, etc.

2.3. De la réponse aux besoins urgents à l'aspiration à une qualité de vie meilleure.

Le logement social continue jusqu'alors à être livré, surtout dans les grandes villes caractérisées par une grande demande, sans que les équipements, souvent de première nécessité, ne suivent réellement. Aux difficultés de raccordement aux différents réseaux de servitude, il est à signaler l'absence de transport en commun ; à l'abandon et la négligence d'aménagement des espaces verts et des jeux d'enfants, il faut remarquer la banalisation et l'uniformisation de l'ensemble du cadre bâti. En somme, les retards dans la réalisation, les malaises dans la gestion immobilière, ont finit par créer une situation qui est arrivée à même de susciter l'attention de la direction politique de l'époque. Cette dernière, et à diverses occasions, n'a cessé de rappeler les objectifs primordiaux de la politique nationale. Ces objectifs de la politique nationale, insistent la Charte Nationale et le 5^{ème} congrès du F.L.N., ne consistent plus uniquement à la satisfaction quantitative des besoins, mais ils doivent en assurer à chaque citoyen une vie meilleure ⁽¹³⁾.

¹³ - Nous nous référons ici à l'ensemble des slogans et articles développés au quotidien national El Moudjahid, qui constitue en l'occurrence une excellente (la seule) source d'information quant aux différentes mesures et actions visant à atteindre ce cadre de vie meilleure.

Voir également :

- LESBET Djaafar : Urbanisation spontanée ou urbanisation clandestine ; le cas de l'Algérie.

Journées d'études ; Marly-le-roi, 25-26 Janvier 1984.

- VILAN Luc : " Alger ". Bulletin d'informations architecturales. I.F.A. supplément au N° 85, Avril 1984.

- HAFIANE Abderrahim : Dynamique urbaine et planification, l'habitat illégal dans l'évolution de Constantine. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle ; Grenoble 1983.

Chapitre II - « L'IMAGE GUIDE » des architectes - urbanistes.

Dans ce contexte évolutif, les pratiques urbanistiques et architecturales étaient sous le contrôle total des politiques. Les professionnels en la matière exerçaient tous dans les organismes nationaux. À la Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire (CADAT, devenue actuellement URBACO) sont confiées toutes les études d'aménagement et d'urbanisme ⁽¹⁴⁾. Le Bureau National des Études Techniques, d'Architecture et d'Urbanisme (ETAU) ⁽¹⁵⁾ qui employait à outrance la typification des études, détenait sur l'ensemble du territoire national le monopole de tous les projets d'architecture et d'urbanisme opérationnel. Le personnel technique (Architectes, Ingénieurs, Urbanistes, Géographes, etc.) est constitué, en grande proportion, par des Coopérants Techniques originaires des pays d'Europe, notamment de France.

Dans le même sillage, la production du cadre bâti, depuis l'aménagement du territoire jusqu'à la moindre étude architecturale, est régie par tout un arsenal réglementaire ne laissant aux professionnels aucun droit de regard, encore moins la liberté d'expression et/ou de création. Cet arsenal ne constituait pas uniquement une contrainte dont il faut en tenir compte, mais aussi et surtout un une entrave et un blocage total à toute initiative d'innovation. C'est ce qui allait engendrer non seulement une architecture et un urbanisme indifférents, mais aussi en rupture totale avec les références socioculturelles algériennes, voire un panorama urbain très contesté.

1.0. Panorama typologique.

Le voyageur non averti ne fait de distinction entre les différentes formes qui caractérisent le paysage urbain des logements de type social. Cette indifférence et cette monotonie dans la lecture de la morphologie urbaine relèvent de prime abord des conjonctures dans lesquelles ces grands groupements d'habitation ont été réalisés. De

¹⁴ - J'ai personnellement exercé en qualité de stagiaire, au niveau la direction régionale de Constantine, où j'ai participé au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dans le cadre de l'étude préalable relative à la restructuration de la vieille ville de constantine.

¹⁵ - Juste après l'obtention de mon diplôme d'Architecte (Juin 1980), j'ai été affecté d'office vers l'Agence régionale ETAU d'Annaba ; et cela pour accomplir mon service civil. J'ai occupé le poste de chef de service du département Architecture et urbanisme où tout mon travail consistait à : suivre les opérations de réalisation pour adapter les Plans Types aux situations concrètes du terrain ; régulariser les situations financières des entreprises de réalisation ; rectifier le tir des coups partis ; etc.

manière précise, elles renvoient plutôt aux méthodes de programmation, de conception et surtout aux procédés de construction dont ce type de logement en a fait l'objet.

Juste avant l'indépendance, ces grands immeubles allant jusqu'à 14 étages, s'appelaient alors les Grands Ensembles. Au vu des objectifs du Plan de Constantine dans lequel ces opérations de construction de logements sociaux ont été inscrites, cet Habitat à Loyer Modéré (H.L.M.) était destiné essentiellement aux familles européennes et algériennes à revenu moyen. Ce sont en fait les petits fonctionnaires organisés dans le cadre de coopératives immobilières telles que la Compagnie Immobilière Algérienne (C.I.A.) et la Coopérative Interprofessionnelle du Logement de Constantine (C.I.LO.C). Ces fonctionnaires bénéficiaires de ce genre de promotion, sont en effet les employés de la municipalité, de la police et ceux de la Caisse Sociale de la Région de Constantine (CA.SO.RE.C.), etc.

Ce fameux "Plan de Constantine" lancé d'ailleurs à l'échelle nationale par la puissance coloniale, reconnaissait en fait la crise de logement qui régnait alors. Il allait offrir, aux professionnels, techniciens et responsables, un champ d'expérimentation des méthodes de programmation et de conception, afin de contrôler, sinon de contenir le développement urbain ⁽¹⁶⁾. En effet, les logements de type social ou Grands Ensembles entamés vers la fin des années cinquante et qui n'ont été achevés qu'après l'indépendance (Opération Carcasse) ainsi que les premières Zones d'Habitat Urbain Nouvelles (Z.H.U.N.) des années soixante dix, doivent leurs méthodes de programmation et de conception à celles qui prévalaient en France durant les années cinquante.

À cette époque là, ces ensembles d'habitation se trouvaient alors implantés dans les zones périurbaines ; conséquence due essentiellement à un souci plutôt économique dont l'objectif est la recherche des terrains à bon marché. L'éloignement par rapport au centre de la ville pesait lourd pour les habitants, du fait que la quasi-totalité des équipements socio-administratifs voire même ceux de première nécessité, étaient alors concentrés dans le centre-ville et dans le tissu ancien.

¹⁶ - HADJI Youcef : L'habitat illicite à Constantine : un processus d'urbanisation ?
Mémoire de D.E.A. Paris I.U.P. Septembre 1983

De même pour les Z.H.U.N. des années soixante dix, celles-ci se trouvaient parachutées encore plus loin. Les premiers habitants bénéficiaires de ces programmes d'habitat, rencontrèrent alors de grandes difficultés d'approvisionnement, du fait que même les commerces de proximité ne suivaient pas de suite la réalisation des logements ⁽¹⁷⁾. D'ailleurs, ce n'est que durant les années quatre-vingt, que ces Z.H.U.N. se virent enfin accompagnées par les équipements nécessaires à leur bon fonctionnement.

Si pour les Grands Ensembles de l'époque coloniale, la logique de rentabilisation des terrains d'assiettes aboutissait à des grands immeubles d'habitation allant jusqu'à 14 étages, ce qui est le cas de la cité Ciloc, de la cité Picasso et Chemin des Dames ; en revanche, pour les Z.H.U.N. des années soixante dix, c'est plutôt le souci de faciliter la tâche aux entreprises de réalisation qui a finit par engendrer des petits bâtiment ne dépassant pas les cinq étages. Effectivement, l'épannelage (hauteur et forme du bâtiment) des Z.H.U.N. relève en partie des procédés de construction, et plus particulièrement de ceux importés de France. En fait, La société Nationale des Travaux et Bâtiments (SO.NA.T.I.BA) utilisait le système Pascal ⁽¹⁸⁾ : Procédés de préfabrication semi lourde. La cité du 20 Août 1955 et la cité Daksi sont les deux premières Z.H.U.N. qui ont fait l'objet de ce procédé.

Dans le cadre du Plans triennal vers la fin des années soixante dix et du Plan Quadriennal durant les années quatre-vingt, d'autres entreprises de construction sont nées. Le Bureau d'Études Économiques et techniques (E.CO.TEC.) ⁽¹⁹⁾ utilise le système VARECO : procédé tridimensionnel de préfabrication lourde ; la cité Ziadia en a constitué le premier champ d'expérimentation au niveau de l'Est algérien. L'Entreprise Socialiste des Travaux de l'Est (E.S.T.E.) qui utilise le système Table et Banche :

¹⁷ - HEMANE R. KHELFI L. TEBIB E. : Aménagement de la Z.H.U.N. de la ville de Cheghoum Laïd.

Mémoire de fin d'Études d'Architecture ; Constantine, Juin 1980.

¹⁸ - Cette entreprise de réalisation couvrait l'ensemble des travaux de construction de logements de type social sur tout le territoire national. J'ai personnellement occupé le poste de chef de service des Corps d'État Secondaires au sein de la direction régionale de Constantine.

¹⁹ - Cette entreprise utilisait le système VARECO, non pas uniquement dans la réalisation des logements, mais aussi pour la réalisation des équipements scolaires. Comme elle disposait d'un bureau d'études d'architecture et d'urbanisme au niveau de la région Est où j'ai personnellement exercé en qualité d'architecte urbaniste dans une équipe pluridisciplinaire ; et cela dans le cadre de l'étude la Z.H.U.N. de Aïn Smara.

Procédé de construction en coffrage tunnel ; La cité Boussouf allait offrir les premières chances à cette jeune entreprise. Enfin, et pour épauler les entreprises nationales, l'on fit appel à la B.U.M. ⁽²⁰⁾. Cette entreprise allemande de construction disposait en fait de matériel sophistiqué, lui permettant de réaliser des bâtiments allant jusqu'à 14 étages. La cité Sakiet Sidi Youcef en représente l'exemple avec ces immeubles en Tour.

Ces logements de type social constituaient déjà le centre d'accueil le plus important du flux migratoire ⁽²¹⁾. En effet, les Z.H.U.N. étaient alors destinées en priorité au personnel (cadre de l'État, employés privilégiés, etc.) qui dirigeaient les sociétés nationales et les organismes d'État. Cette catégorie de bénéficiaires est d'ailleurs d'origines géographiques diverses. En seconde priorité, ce sont les familles les plus nécessiteuses, celles qui détiennent un certain privilège, ou celles dont la maison menaçant ruine, qui se voyaient alors attribuées un logement de ce type. Ce n'est qu'en dernière priorité, que viennent les épargnants qui figurent sur les listes d'attente au niveau des entreprises nationales et organismes d'État. Ainsi la priorité donnée aux privilégiés du pouvoir n'a pas échappée aux yeux de certains critiques. Pour ceux-là, le logement de type social constituait un terrain propice pour dénoncer la ségrégation sociale due essentiellement à cette politique d'attribution ⁽²²⁾. Effectivement, sur les fichiers de l'organisme gestionnaire (L'OPGI), il y a une certaine ségrégation sociale ; en revanche, dans la réalité, c'est tout autre chose.

À cette époque, les transactions foncières et immobilières étaient, officiellement parlant, strictement interdites. Ceci allait créer des formes clandestines d'échange et de transaction. En effet, certains bénéficiaires cèdent discrètement leur logement ou leur Droit à d'autres (proche parents, amis nécessiteux, etc.). C'est d'ailleurs, ce qui explique l'hétérogénéité sociale dans les Z.H.U.N. des années soixante dix.

La Loi de 1981 permettant aux locataires d'accéder à la propriété privée, a provoqué un véritable bouleversement quant à la signification du logement de type social.

²⁰ - CÔTE Marc : L'Algérie ou l'espace retourné. Ed. Média Plus / Algérie ; 1993.

²¹ - PRENANT André : Les nouvelles périphéries en Algérie : Une rupture avec les oppositions traditionnelles : Centre/Périphérie. Table ronde sur l'urbanisation au Maghreb ; Tours, Novembre 1977.

²² - EL KADI Galila ; op. cit.

Effectivement, la mise en application de cette fameuse Loi ⁽²³⁾, allait ouvrir légalement la voie à la prolifération des agences immobilières ; et par conséquent à l'installation d'un important marché immobilier. Le logement de type social attribué à titre gratuit, se revendait sur le marché immobilier à des sommes colossales. Le cadre bâti, d'une manière générale, est devenu l'objet d'une spéculation immobilière jamais connue durant les deux premières décennies d'indépendance.

²³ - Journal Officiel de la R.A.D.P. du 10 Février 1981. Il s'agit de la Loi 81-01 du 07 février 1981 ; et la Loi 83-04 de Mai 1983, complétant et modifiant la première.

2.0. Les règlements généraux d'urbanisme.

Ces règlements sont préconisés au niveau même de la zone des réserves foncières, dans laquelle est située l'opération de construction de nouvelles zones d'habitation. Ils sont prescrits dans un souci d'intégration et de respect de l'aspect général de la ville.

L'occupation du sol et densités d'habitat.

Chaque ensemble du secteur situé dans la zone à aménager, est soumis à une densité de logements à l'hectare. Il faut entendre par surface résidentielle, les surfaces occupées par l'habitat (individuel ou collectif), les espaces libres de dégagement (espaces communs et piétonnier), la surface occupée par les parkings et les voies de desserte des parkings. Il est à remarquer qu'ils sont exclus de cette surface résidentielle, toute la voirie primaire et secondaire et toute surface occupée par un équipement ou un service.

Figure1 : Tableau des Densités et les Typologies d'habitats afférentes.

Densités de logement à l'hectare résidentiel	Niveau de densité	Typologie
30 – 50 Logts/ha	Faible densité	Habitat individuel
50 - 65 Lgts/ha	Moyenne densité	Habitat individuel ou mixte (Coll.+ Indivi.)
65 – 120 Lgts/ha	Forte densité	Habitat collectif bas
> 120 Lgts/ha	Très forte densité	Habitat collectif haut

Source : HEMANE R. KHELFI L. TEBIB E. : Aménagement de la Z.H.U.N. de la ville de Cheghoum Laïd. Mémoire de fin d'Études d'Architecture ; Constantine, Juin1980.

La hauteur des constructions.

La hauteur des constructions ne doit pas excéder l'étage au dessus du rez-de-chaussée (R.D.C. + 1, soit 7 mètres de hauteur) pour l'habitat individuel ; et trois étages au-dessus du rez-de-chaussée (soit 14 mètres) pour l'habitat collectif, par rapport à l'alignement de la voirie.

Dans tous les cas, la hauteur de la construction ne doit pas excéder la largeur de la rue, si elle est implantée à l'alignement de la voie.

Une tolérance est quand même admise, pour arriver à un nombre complet d'étage ou pour toute saillie architecturale.

3.1.0. Les normes et les recommandations du M.U.C.H.

Face à l'importance des programmes de réalisation des logements de type social, la puissance publique à travers son Ministère de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat (MUCH) s'est dotée de tout un arsenal d'outils méthodologiques et d'instruments opératoires, en vue de maîtriser et surtout de contrôler, voire de contenir toutes les actions et les interventions d'aménagement urbain et rural. Cet arsenal constitue en fait le cadre juridique dans lequel toute opération devrait s'inscrire. Ces outils mis à la disposition des opérateurs à différents niveaux, leur permettaient en fait de suivre, pas à pas, l'avancement de chaque opération à programmer ou en cours de réalisation. Ainsi, du Plan d'aménagement du territoire (PAT), au Plan d'Urbanisme Directeur (PUD), à la méthodologie d'élaboration des ZHUN jusqu'aux prescriptions relatives à l'organisation et à la conception du logement, ***le logement de type social est entièrement détenu aux mains des décideurs***. Les aménageurs, les urbanistes, les architectes, etc. sont tous contraints de suivre à la lettre ces prescriptions. C'est ce qui est à l'origine du blocage de toute initiative personnelle émanant des professionnels. L'obéissance rigoureuse des professionnels à ces prescriptions a fini par engendrer un conformisme aveugle.

Ces normes sont en fait à l'origine de la monotonie et à l'uniformisation quant aux formulations architecturales et urbaines qui caractérisent aussi bien les Grands Ensembles de l'époque coloniale, encore plus celles des ZHUN des deux premières décennies d'indépendance, et même les nouvelles villes des années quatre-vingt-dix, notamment celle de Ali Mendjeli et de Massinissa située à Constantine. Ces normes constituent jusqu'à présent, à quelques exceptions près, une sorte d'image-guide et une référence morphologique, auxquelles toute opération de construction de logements sociaux devrait obéir. La programmation du logement, sa conception et sa structuration, sont toutes régies par ces normes ⁽²⁴⁾.

²⁴ - HEMANE R. KHELFI L. TEBIB E. op. Cit.

3.1.1. Les prescriptions d'implantation.

Toute opération de construction de logements sociaux, notamment celle qui concerne les ZHUN, devrait tenir compte des options retenues par le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD). À défaut de celui-ci, ce qui est le cas des petites villes, c'est le Plan d'Urbanisme Provisoire (PUP) qui le remplace. Cependant, et ne disposant pas de terrains favorables à la construction à l'intérieur des tissus existants, le PUD n'a devant lui que les zones périurbaines. C'est ainsi que toutes les opérations de grandes envergures se retrouvent parachutées sur la périphérie de l'agglomération urbaine.

Dans la plupart des cas, les équipements nécessaires au bon fonctionnement de ces groupements d'habitation, ne suivent pas le même rythme de réalisation, cela retombe sur les usagers qui emménagent les premiers ; par conséquent ils en subissent les difficultés dans les relations avec les centres d'approvisionnement alimentaires et autres, souvent de première nécessité. Dans certains cas, même les transports en commun prennent du retard à se frayer des lignes, ce qui complique encore plus la vie de ces habitants.

3.1.2. L'épannelage.

Cet élément de composition urbaine, combien cher chez les architectes et urbanistes, est lui aussi soumis à ces prescriptions. En effet, cette prescription concernant l'épannelage consiste à fixer la hauteur et le nombre d'étage que doit avoir un bâtiment. Ainsi :

- **L'immeuble bas** ne devrait pas dépasser 16 mètres de hauteur. Ce qui équivaut à un rez-de-chaussée plus cinq étages (R+ 5).

Cette prescription arrange plutôt les organismes gestionnaires, dans la mesure où à hauteur là, l'ascenseur n'est pas obligatoire. Comme elle facilite la tâche aux entreprises de réalisation dont le matériel et la technologie de construction sont, dans la plupart des cas, dépassés par le temps.

- **L'immeuble moyen** est limité à 32 mètres de hauteur ; autrement dit, il ne doit pas dépasser dix étages (R+ 10).

Cette prescription n'a été concrétisée qu'à partir des années quatre-vingt. En effet, l'arrivée de la société allemande BUM, qui disposait de matériel et de technique de construction sophistiqués, pouvait en fait intégrer l'ascenseur dans le bâtiment. Les entreprises chinoises qui n'ont fait leur entrée dans le marché de la construction qu'à partir des années 2000, ont aussi cette compétence en matière de construction d'immeubles relativement hauts.

Cependant, dans la cité Sakiet Sidi Youcef où les immeubles allant jusqu'à 14 étages disposaient effectivement d'ascenseurs. Mais à l'heure actuelle, ce matériel importé d'Europe est tout le temps en panne. Et faute d'entreprise compétente en matière d'entretien de ce genre de matériel, les habitants de ces "**Tours infernales**" en souffrent à longueur d'année.

- **L'immeuble haut** devrait être supérieur à 32 mètre de hauteur. Ce type d'immeuble n'existait pas dans les logements de type social des années 1970. En revanche, l'arrivée des l'entreprise allemande (la BUM) vers les années 1980 et des entreprises chinoise à partir des années 2000, ce type de logement commençait à apparaître surtout en ce qui concerne les logements sociaux participatifs (L.S.P.).

3.1.3. La répartition des logements par taille.

Cette prescription consiste à fixer le taux de représentation de chaque type de logement, défini à travers sa taille, dans un programme de réalisation d'une certaine taille. En d'autres termes, le nombre de logements d'un programme de réalisation d'une certaine taille (composé de tant de logements) devrait être réparti à travers diverses tailles de logement selon le tableau suivant :

Figure 2 : tableau de la répartition des logements par taille.

Répartition des logements par taille			
F2 – 2 pièces	F3 – 3 pièces	F4 – 4 pièces	F5 – 5 pièces
10 %	60 %	20 %	10 %

Source : HEMANE R. KHELFI L. TEBIB E. : Aménagement de la Z.H.U.N. de la ville de Cheghoum Laïd. Mémoire de fin d'Études d'Architecture ; Constantine, Juin1980.

Le nombre de pièces indiqué sur le présent tableau inclut en fait la salle de séjour et les chambres à coucher ; en revanche, la cuisine les toilettes, le couloir, les placards, le séchoir et la loggia ne sont pas considérés comme des pièces.

Dans le cas de la cité Ciloc, la salle de séjour dans certains types de logements, est composée de deux pièces. Cette situation induit en erreur quant à la taille effective de ce type de logement. En effet, un logement de taille F3 suppose, qu'il dispose d'une salle de séjour et de deux chambres à coucher ; alors qu'en réalité, il ne dispose que d'une seule chambre à coucher car la deuxième pièce qui est censée être une chambre à coucher, est en fait jumelée à la salle de séjour et constitue avec elle un seul espace. Certes, la consistance spatiale est la même, mais l'organisation fonctionnelle de ce type de logement est complètement différente. Cette situation occasionne, chez certains usagers, des difficultés quant à la réorganisation fonctionnelle des espaces, surtout lorsque cette pièce n'est pas reliée directement avec le hall ou le couloir.

Cette répartition par taille privilégie le logement de type F3 en lui attribuant un taux de 60 %. Cela suggère que 60 % des familles algériennes sont composées de moins de six personnes ; alors qu'en réalité les familles composées de plus de six personnes représentent environ 65 %. En se basant sur un taux d'occupation par pièce égale à deux ou un taux d'occupation par logement égale à six, c'est au logement de type F4 que revient l'attribution du taux de 60 %.

Par ailleurs, et partant d'un logement de type F3, une pièce est attribuée d'office au couple qui servira de chambre à coucher ; la seconde est attribuée au sous-groupe familial d'un certain sexe ; l'autre sous-groupe de sexe opposé se voit obligé de dormir dans la salle de séjour. Cet état de fait conduit les usagers à faire des acrobaties en vue de rétablir la situation.

À partir des 1980, le logement de type F2 a complètement disparu de ce tableau. Son pourcentage est alors réparti sur les logements de type F3 et F4. Dans la même foulée, les rez-de-chaussée d'un certain nombre de bâtiments, sont affectés aux locaux à usage commercial.

La présence des locaux à usage commercial au bas de l'immeuble d'habitation offre en fait aux habitants la possibilité de bénéficier des commerces de proximité ; mais elle ne va pas sans engendrer des conflits entre les ménages d'un côté, et les commerçants et leurs clients de l'autre.

3.1.4. L'organisation fonctionnelle.

L'une des plus importantes prescriptions vis-à-vis de l'intérieur du logement, concerne en fait l'organisation fonctionnelle que doit avoir le logement de type social. À cet égard, le logement doit être composé et organisé autour des pièces suivantes :

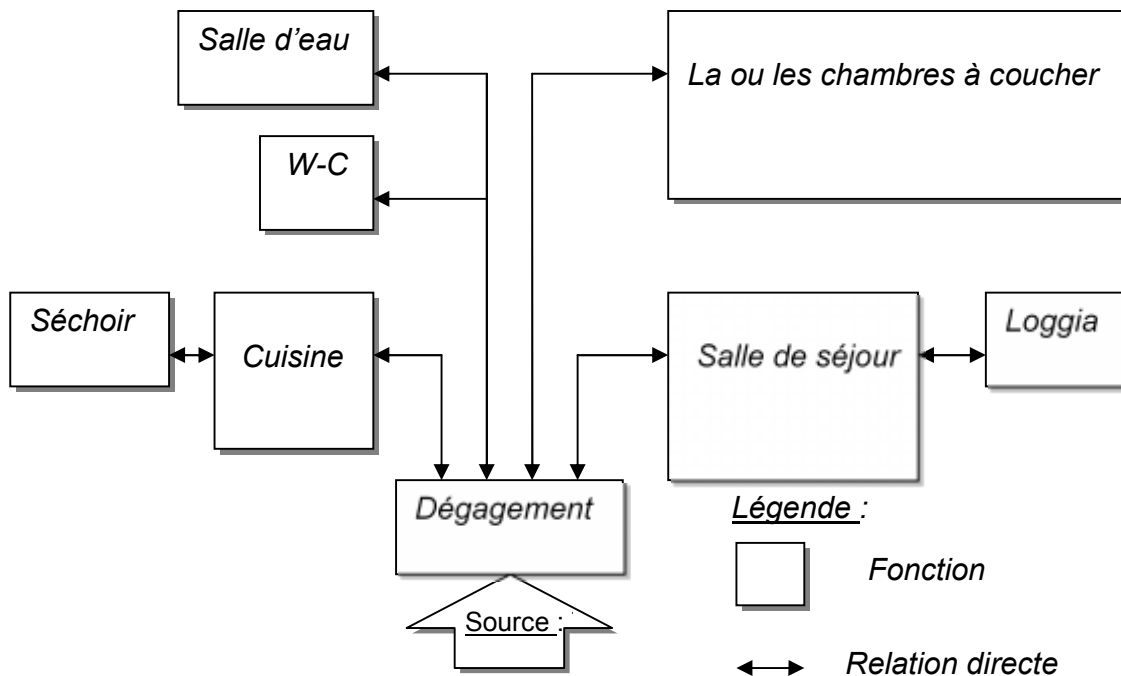
- Une salle de séjour ;
- Une à quatre chambres à coucher ;
- Une cuisine ;
- Une salle d'eau ;
- Un W-C ;
- Un espace de dégagement ;
- Des volumes de rangement ;
- Une loggia ;
- Un séchoir.

La surface habitable qui entre en ligne de compte dans l'estimation d'un logement, ne concerne pas la loggia et le séchoir. Dans certains types de logement, ces deux sous espaces qui représentent le prolongement à l'air libre, existent bel et bien ; alors que dans d'autres types, il y a uniquement une loggia ou uniquement le séchoir. Dans le reste des cas, ni la loggia ni le séchoir ne figure sur le plan du logement. À noter que certains types de logement ne disposent pas du tout de volumes de rangement, bien que ceux-ci sont prescrits en tant que espace habitable.

L'inexistence de la loggia et/ou du séchoir (surtout) ainsi que les espaces de rangement, conduit les usagers à intervenir d'une manière ou d'une autre afin de retrouver un semblant palliatif.

Quant à l'organisation fonctionnelle que doit avoir le logement de type social, celle-ci constitue en réalité le noyau dur à partir duquel s'ouvre le grand débat autour de la question du logement. En effet, chez les professionnels comme chez les usagers, cette question relève d'un certains nombre de facteurs (surtout) socioculturels, que ni les uns ni les autres n'en sont en mesure de maîtriser parfaitement. Bref, l'organisation fonctionnelle du logement de type social, devrait selon la prescription du MUCH, s'inspirer (se conformer) à l'organigramme suivant :

Figure 3 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



Source : HEMANE R. KHELFI L. TEBIB E. : Aménagement de la Z.H.U.N. de la ville de Chelghoum Laïd
Mémoire de fin d'Études d'Architecture ; Constantine, Juin 1980.

Comme la meilleure organisation fonctionnelle revient, vis-à-vis de nos positions méthodologiques, aux usagers dans leur vécu quotidien ; nous préférons alors laisser le soin à ceux-là, d'exprimer leurs façons d'organiser la fonctionnalité du logement à travers leurs véritables pratiques spatiales. En d'autres termes, la critique la plus objective revient aux usagers à travers leur vécu quotidien (voir la 2^{ème} partie).

3.1.5. La répartition des surfaces par taille de logement.

La consistance spatiale ou les surfaces habitables (en mètres carrés) des différentes parties qui composent le logement, doivent être déterminées, selon le tableau suivant, avec une tolérance de 3 % accordée aux concepteurs :

Figure 4 : Tableau de la répartition des surfaces par taille de logement

Sous-espaces	Tailles des logements			
	F 2	F 3	F 4	F 5
Salle de séjour	18,50	18,50	20,00	20,00
Chambre à coucher	11,00	11,00	11,00	11,00
Cuisine	9,00	9,00	10,00	11,00
Salle d'eau	3,50	3,50	3,50	3,50
w - c	1,00	1,00	1,00	1,00
Rangements	0,90	1,00	1,50	2,00
Total	43,50	55,00	69,00	81,50
Dégagements 15 %	6,50	8,50	10,00	11,50
Surface Habitable	50,00	64,00	79,00	93,00

Source : HEMANE R. KHELFI L. TEBIB E. : Aménagement de la Z.H.U.N. de la ville de Chelghoum Laïd
Mémoire de fin d'Études d'Architecture ; Constantine, Juin 1980.

C'est à partir de ce tableau et à partir des surfaces indiquées, que l'estimation du coût de revient des différents types de logements devrait se baser. Il constitue en fait, une des contraintes incontournables pour les concepteurs.

La tolérance de 3% n'offre pas assez de possibilités aux concepteurs en vue de satisfaire au mieux les usagers ; surtout en ce qui concerne la cuisine ainsi que les chambres à coucher. Si cette tolérance concernait la surface totale du logement et non pas chaque sous espace pris isolément, elle aurait pour effet d'offrir aux concepteurs plus de flexibilité en vue d'optimiser la consistance spatiale du logement.

3.1.6. Les bases de calcul pour la programmation des équipements.

La programmation ainsi que la détermination de la surface et la taille de chaque type d'équipements sont essentiellement établies à partir d'un habitant (01) et de six personnes par logement. Le calcul proprement dit, est basé sur les ratios suivants :

(Voir page suivante : le tableau des ratios de programmation et de dimensionnement des équipements)

Figure 5 : Tableau des ratios de programmation et de dimensionnement

Nature de l'équipement	Unité de voisinage	Groupement d'unités de voisinage	Quartier
Scolaires	1.70 m ² /p	1.00 m ² /p	2.60 m ² /p
Socioculturels	0.21 m ² /p	1.50 m ² /p	2.98m ² /p
Administratifs	0.26 m ² /p	0.15 m ² /p	0.18 m ² /p
Commerciaux	0.12 m ² /p	0.12 m ² /p	0.50 m ² /p
Sanitaires	0.47m ² /p	0.23 m ² /p	0.10 m ² /p
Sportifs	(x)	2.12 m ² /p	0.60 m ² /p
Jeux et Aménagements extérieurs	5.25 m ² /p	(x)	(x)

Source : HEMANE R. KHELFI L. TEBIB E. : Aménagement de la Z.H.U.N. de la ville de Chelghoum Laïd
Mémoire de fin d'Études d'Architecture ; Constantine, Juin 1980

Ces ratios sont en mètre carré par personne ou habitant.

(x) - Il est à remarquer qu'à l'échelle de l'unité de voisinage, les équipements sportifs ne sont pas programmés, cela dit qu'ils ne rentrent en considération qu'à l'échelle du groupement d'unités de voisinage et à l'échelle du quartier. Il est de même pour les jeux et les aménagements extérieurs, ils ne rentrent en considération qu'à l'échelle de l'unité de voisinage ; dans les autres cas, ils sont programmés à partir d'autres bases.

3.1.7. La Conception du bâtiment.

Ces prescriptions concernent la hauteur des immeubles d'habitation. La hauteur du bâtiment devrait être pour :

- L'immeuble bas : de 16 mètres (2 à 5 niveaux) ;
- l'immeuble moyen : de 36 mètres (6 à 10 niveaux) ;
- l'immeuble haut : supérieure à 32 mètres (supérieure à niveaux).

3.1.9. Les unités de structuration urbaine.

L'organisation d'une agglomération urbaine, est basée essentiellement sur trois fonctions principales : l'habitation, les activités, les services et la voirie.

La zone d'habitation devrait être structurée selon quatre niveaux de hiérarchie :

- Le quartier ;
- l'unité de voisinage ;
- le groupement résidentiel ;
- l'unité d'habitation.

Le quartier.

Cette unité de structuration urbaine, est constituée de 2 400 à 5 000 logements. Le quartier se compose de plusieurs unités de voisinage, et il abrite une population de 15 milles à 30 milles habitants. Il comporte les équipements complémentaires à ceux de l'unité de voisinage ou d'un groupe d'unités de voisinage (équipements administratifs). Il comporte aussi des petites unités artisanales ou de bureaux de service divers, compatibles avec la fonction habitat. Les déplacements à pied à l'intérieur du quartier ne doivent pas excéder une distance de 1 200 mètres (vers les équipements et les lieux de travail). Les arrêts du transport en commun doivent être au maximum à dix minutes de marche pour le piéton.

L'unité de voisinage.

Composée de 400 à 800 logements, l'unité de voisinage est l'élément fondamental de l'agglomération urbaine. C'est aussi le fondement de la vie sociale et culturelle de la cité. Elle constitue une entité homogène pourvue d'équipements indispensables à son bon fonctionnement. La population de cette unité varie entre 2 400 et 4 800 habitants. Elle est dotée de tous les équipements pré scolaires, les équipements sanitaires et sportifs. Les déplacements à l'intérieur de l'unité de voisinage, doivent être situés à une distance inférieure ou égale à 350 mètres. Elle doit être pourvue de circulation mécanisée pour les approvisionnements des logements et des équipements, ainsi que pour les interventions partielles ou répétées.

Le groupement résidentiel.

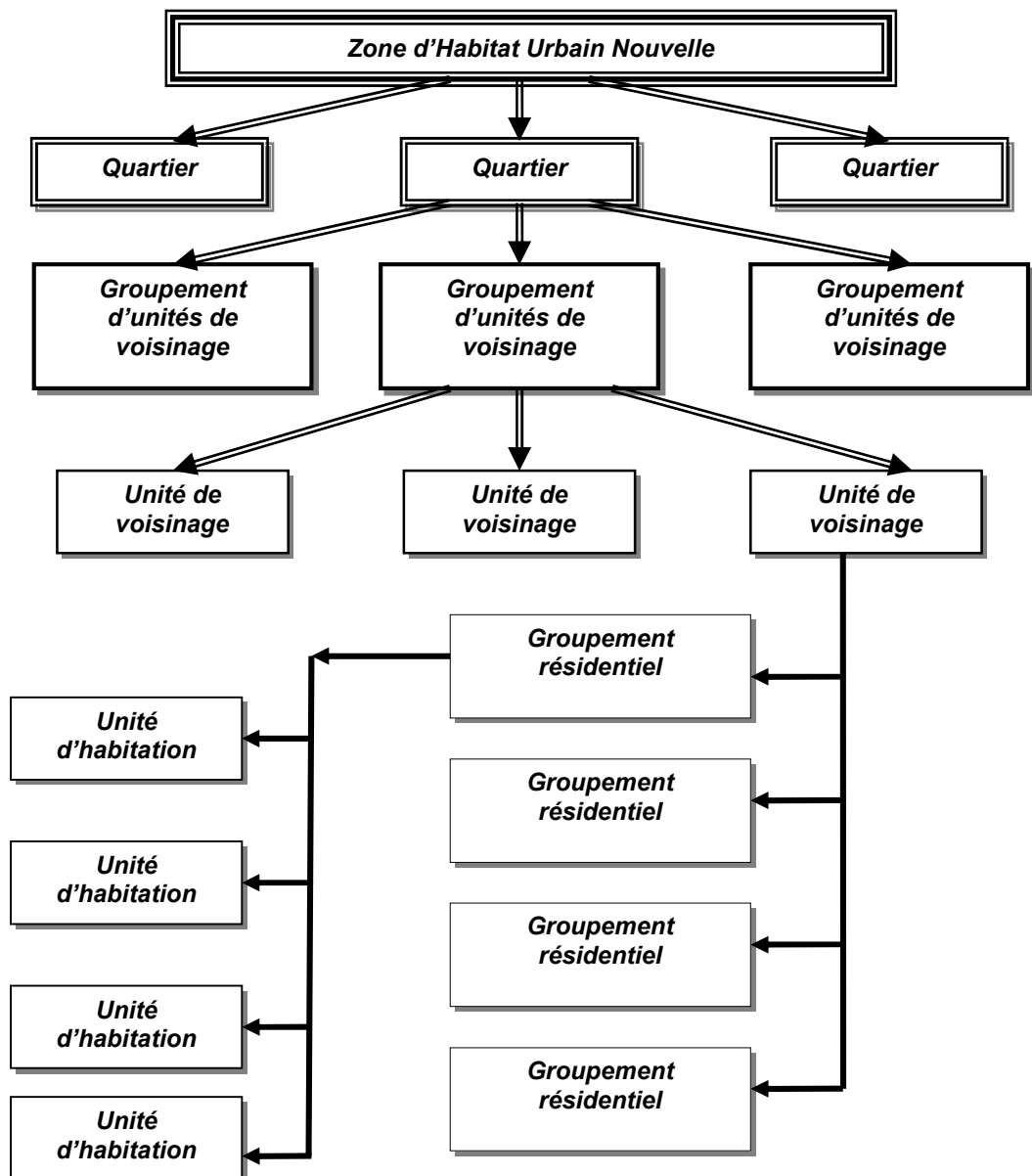
Cette unité de structuration urbaine, représente un ensemble d'unités d'habitation. Elle est composée de 50 à 400 logements. Elle comporte le réseau de circulation interne,

les parkings, les espaces semi publics aménagés (terrains de jeux, espaces verts) et les commerces de type tertiaire (de première nécessité).

L'unité d'habitation.

Cette unité représente uniquement l'immeuble d'habitation, composé d'un ou plusieurs logements (maisons individuelles ou immeuble collectif). Elle comprend la voie de desserte et les parkings.

Figure 6 : ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURATION URBAINE



Source : HEMANE R. KHELFI L. TEBIB E. : Aménagement de la Z.H.U.N. de la ville de Chelghoum Laïd
Mémoire de fin d'Études d'Architecture ; Constantine, Juin 1980

Chapitre III - LA MORPHOLOGIE SOCIALE ⁽²⁵⁾.

1. Les éléments typologiques.

Le présent passage ne prétend pas présenter d'une manière exhaustive l'ensemble des caractéristiques socio-économiques et culturelles des usagers du logement de type social de la ville de Constantine. En revanche, en s'appuyant sur les éléments structurants de la typologie des ménages que nous avons élaboré à des fins d'analyse, nous essayons d'exposer sommairement les grands traits à caractère typologique qui interprètent la situation du vécu des ménages enquêtés. Mais nous ne manquerons pas d'évoquer certains éléments atypiques qui peuvent éclairer d'avantage le lecteur.

2. La position sociale.

Cet élément avait permis à l'analyse de distinguer les différents types de ménages, selon la position qu'ils détiennent dans le rang social. Au vue de la multitude de combinaisons possibles de rangs sociaux, il est devenu nécessaire de les nuancer à travers au moins trois degré d'appréhension :

Degré 1 : Ménage de position sociale plutôt aisée.

Degré 2 : Ménage de position sociale moyenne.

Degré 3 : Ménage de position sociale plutôt modeste.

La position sociale d'un ménage est établie, lors du relevé sur place, à partir des indices et des signes apparents prélevés directement au cours de l'entretien avec les usagers ; et à partir des catégories préétablies par les statistiques ou par l'organisme gestionnaire. Ainsi, la position sociale d'un ménage est déterminée par :

2.1. Le revenu global du ménage.

C'est l'ensemble des revenus des personnes vivantes sous le même toit. Ce revenu est revu à la hausse, au cas où certains membres contribuent au budget familial, même s'ils ont quitté le domicile parental. Il est estimé à partir de la rémunération moyenne

²⁵ - Le recours à « Morphologie sociale » comme tête de ce chapitre doit essentiellement à FREY Jean-pierre : Prolégomènes à une histoire des concepts de morphologie urbaine et de morphologie sociale. In. MORSET (Luce K), NOPPEN (LUC) : *les identités urbaines, échos de Montréal, Québec* ; Ed. Nota Bene, 2003, 318p ; pp19-35.

attribuée à la profession exercée. Les pensions de tout genre, les activités à caractère lucratif (conventionnelle ou non), sont aussi prises en ligne de compte.

2.2. Le nombre de personne à charge.

C'est le nombre de personnes qui vivent sous le même toit. Dans le souci d'évaluer approximativement les dépenses globales du ménage, nous avons tenu compte de la nuance entre les enfants scolarisés et non scolarisés ; des personnes handicapées et celles qui sont sans emploi. Toujours dans le même souci, nous avons pris en considération les dépenses relatives au logement occupé, tels : le loyer et les charges qui lui correspondent. Dans le cas où le logement a fait l'objet d'une cession des Biens de l'État, nous avons essayé d'avoir une idée sur l'ordre de grandeur de la valeur de la transaction, ainsi que les taxes et impôts annuels relatifs au logement acquis.

2.3. Les signes apparents.

Comme nous avons essayé d'apprécier les signes extérieurs de richesse ou de pauvreté qui apparaissent à travers la possession ou non de certains objets de valeur, tel que : le véhicule, les meubles, les équipements électroménagers. Les travaux d'embellissement et d'agrémentation effectués par les soins des ménages, ont eux aussi été pris en considérations dans l'établissement de la position sociale.

3.0. La position sociale dans les 4 cités enquêtées.

3.1. Au niveau de la cité CILOC.

À l'origine, cette cité n'abritait déjà que les petits fonctionnaires : ceux de la municipalité, des organismes publics, de la CASOREC, etc. Il apparaît à travers le tableau de la position sociale des ménages enquêtés au niveau de cette cité, que la majorité (60,60 %) détient la position plutôt moyenne. Il est à remarquer que, sur 82 personnes à charge, il y en a 27 qui ont un revenu ; ces derniers contribuent d'une manière ou d'une autre au revenu global du ménage.

Figure 7 : Positions sociales des ménages enquêtés dans la cité Ciloc.

Enquête N°	Nombre de personnes à charge	Nombre de personnes ayant un revenu	Positions Sociales		
			Modeste	Moyenne	Aisée
C1	11	3		X	
C2	8	2		X	
C3	2	2			X
C4	5	2			x
C5	6	1	X		
C6	8	2		X	
C7	5	2		X	
C8	8	2	x		
C9	14	4		X	
C10	3	1		X	
C11	7	3		X	
C12	5	3		x	
Totaux	82	27	2	8	2
%			16.70	66.60	16.70

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe II, page 293)

3.2. Au niveau de la cité DAKSI.

La position sociale des ménages enquêtés semble plutôt équilibrée dans cette cité. En effet, la cité Daksi est composée de trois tranches de réalisation. La première dont les logements sont de type amélioré, était achevée vers les années 1972. Elle constituait le centre d'accueil du personnel de l'État : cadres et gestionnaires de différents organismes publics. La seconde, de type semi amélioré, elle commençait déjà à accueillir les habitants à partir des années 1975. Elle était, en grande proportion, destinée aux enseignants universitaires. Enfin la troisième, où le logement est plutôt de type économique, constituait le centre d'accueil des sinistrés et au recasement de la population des bidonvilles.

Dans cette cité, il est à remarquer qu'il y a quand même 21 revenus qui contribuent au budget familial des 87 personnes à charge.

Figure 8 : Positions sociales des ménages dans la cité Daksi.

Enquête N°	Nombre de personnes à charge	Nombre de personnes ayant un revenu	Positions Sociales		
			Modeste	Moyenne	Aisée
D1	5	2			X
D2	8	1	X		
D3	6	2			X
D4	7	1		X	
D5	6	2			X
D6	8	3			X
D7	9	2	X		
D8	8	2		X	
D9	4	1	X		
D10	9	2	X		
D11	9	1		X	
D12	8	2		x	
Totaux	87	21	4	4	4
%			33.30	33.40	33.30

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe II, page 293)

3.3. Au niveau de la cité ZIADIA.

La majorité des ménages dans cette cité, sont de position sociale moyenne (66.70 %). Cette cité qui ouvrait ses portes vers 1982, révèle en fait une certaine démocratisation de l'attribution du logement social. En effet, avec 25 % de ménages de position sociale plutôt modeste, et 66.70 % de ménages de position sociale plutôt moyenne, le discours politique de ces années là, semble se concrétiser. Le faible taux de représentation des ménages de position sociale plutôt aisée (8.30 %), renvoie en réalité au fait que, cette cité faisait partie de la deuxième génération de ZHUN, où les citoyens qui ont les

moyens financiers, peuvent bénéficier d'un lot de terrain à bâtir ; le lotissement de Djebbel El Ouach, qui est juste à proximité de la cité Ziadia, en constituait un de ces premiers lotissements du genre. Il n'empêche que 19 revenus contribuent au budget de 83 personnes.

Figure 9 : Tableau des positions sociales dans la cité Ziadia.

Enquête N°	Nombre de personnes à charge	Nombre de personnes ayant un revenu	Positions Sociales		
			Modeste	Moyenne	Aisée
Z1	5	2		X	
Z2	4	1		X	
Z3	1	1		X	
Z4	2	1		X	
Z5	9	2		X	
Z6	13	2	X		
Z7	8	1	X		
Z8	6	1		X	
Z9	4	2			X
Z10	8	1		X	
Z11	15	3		X	
Z12	8	1	X		
Totaux	83	19	3	8	1
%			25.00	66.70	8.30

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe II, page 294)

3.4. Au niveau de la cité Boussouf.

Cette cité commençait à accueillir ses habitants vers la fin des années 1980. Les premières tranches étaient, en effet, essentiellement réservées aux habitants des bidonvilles et des cités de recasement des différentes époques ; c'est ce qui explique ce taux de 50 % et de 25 % des ménages sont de position sociales respectivement modeste et moyenne. À noter quand même, que 18 revenus contribuent au budget de 79 personnes.

Figure10 : Tableau des positions sociales dans la cité Boussouf.

Enquête N°	Nombre de personnes à charge	Nombre de personnes ayant un revenu	Positions Sociales		
			Modeste	Moyenne	Aisée
B1	9	5			X
B2	9	1	X		
B3	9	0	X		
B4	5	1		X	
B5	6	2			X
B6	4	1	X		
B7	4	1			X
B8	6	1	X		
B9	4	2		X	
B10	7	1	X		
B11	8	2		X	
B12	8	1	X		
Totaux	79	18	6	3	3
%			50.00	25.00	25.00

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe II, page 294)

4.2.5. Vers une position sociale plutôt hétérogène.

À la veille de l'indépendance, la majorité des Algériens appartenait aux couches sociales économiquement démunies ; à l'exception de quelques propriétaires fonciers et grands commerçants. L'effort de développement économique national que le pays a connu depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, avait en fait radicalement transformé les conditions socio-économiques des ménages. Ces Changements sont remarquables à travers l'élévation du revenu moyen, et à travers une certaine émancipation socioculturelle. Ces deux caractéristiques sont traduites respectivement en termes d'une amélioration sensible du niveau de vie et d'une relative ascension sociale.

La position sociale reflétée à travers les résultats d'enquête, effectuée dans les quatre cités de l'échantillon représentatif, ne s'éloigne pas du constat dressé par M.

BOUTEFNOUCHET ⁽²⁶⁾. En effet, le tableau de répartition des ménages selon leur rang social, montre dans les quatre cités enquêtées, que la majorité (68,70 %= 47,90 + 20,80) fait partie des ménages dont la position sociale est plutôt de type aisée ou moyenne.

Figure 11 : Tableau récapitulatif des positions sociales dans les quatre cités.

Cités enquêtées	Positions sociales		
	Type MODESTE	Type MOYENNE	Type AISEE
CILOC	16,60 %	66,70 %	16,70 %
DAKSI	33,40 %	33,30 %	33,30 %
ZIADIA	25,00 %	66,70 %	8,30 %
BOUSSOUF	50,00 %	25,00 %	25,00 %
% sur les 4 cités	31,30 %	47,90 %	20,80 %

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe II, page 295)

Il est à remarquer, qu'en général et sur les quatre cités enquêtées, la répartition des ménages selon la position sociale, n'exprime aucunement une ségrégation sociale. En revanche, avec 31,30 de ménages modestes, 47,90 % de ménages moyens et 20,80 de ménages aisés, c'est plutôt une **hétérogénéité sociale** qui règne dans le logement de type social.

4.0. La maturité citadine.

En fait, cet élément avait permis à l'analyse d'appréhender, et de faire distinguer les ménages, selon le degré de maturité citadine auquel ils sont parvenus à atteindre. L'ensemble des facteurs socioculturels et domestiques, ayant de près ou de loin un rapport avec cet élément, ont été pris en considération. Au vu de la complexité et de l'ambiguïté qui affectent ces indices, d'ailleurs à partir desquels peut s'établir inutilement une grande diversité de degrés de maturité, nous avons préféré de ne maintenir que deux degrés de maturité plutôt significatifs :

²⁶ - BOUTEFNOUCHET Mostafa : La famille algérienne, évolution et caractéristiques récentes. Ed. SNED ; Alger, 1982.

- Ménage type citadin.
- Ménage type rural citadinisé.

Afin d'établir ces deux degrés de maturité citadine, nous avons pris en compte les indices suivants :

4.1. Les origines géographiques de la grande famille.

C'est l'ensemble des données concernant le lieu de naissance du chef du ménage, de son épouse, des grands parents. C'est aussi les indices permettant à l'analyse de statuer sur la structure familiale antérieure, la région dans laquelle vivaient les aïeux, ainsi que le mode de vie qui y est afférent.

4.2. Les trois derniers logements occupés antérieurement.

Il s'agit là, des caractéristiques typologiques des trois derniers logements occupés antérieurement. En effet, elles ont permis à l'analyse, non seulement de révéler le mode d'habiter antérieur et de son évolution, mais aussi et surtout de dégager les circonstances et les causes de la mobilité des usagers. Comme elles permettent de mettre en évidence les différents itinéraires résidentiels empruntés avant d'en arriver au dernier logement occupé actuellement.

4.3. La date d'installation dans l'actuel logement.

Cet indice nous a permis de déduire la durée d'occupation du ménage dans l'actuel logement ; et par conséquent, de révéler la maturité citadine à laquelle il en est parvenu.

4.4. Les motifs de déménagement du dernier logement.

C'est l'ensemble des données qui expriment la nuance dans les motifs de déménagement ou d'emménagement. Il s'agit en fait de mettre en évidence les raisons des départs volontaires ou involontaires. Ces données nous ont permis de savoir s'il s'agissait d'une promotion ou d'une obligation ; ou encore de l'éclatement de la grande famille.

4.5. Vers une société plutôt citadine.

Avant l'Indépendance, la majorité de la population algérienne vivait en milieu rural ; le reste habitait les villes. À l'exception de quelques familles qui ont bénéficié de la promotion immobilière dans les nouvelles cités construites alors dans la périphéries, la plus grande partie de la population algérienne citadine était installée plutôt dans les tissus anciens de type traditionnel ; dans les logements auto construits situés alors dans la périphérie ; ou dans les cités de recasements ⁽²⁷⁾.

Au départ des Européens, 80 % du parc logement restait alors vacants. Ce qui a constitué un véritable centre d'accueil, aussi bien pour la population qui vivait en milieu urbain, que pour celle qui venait de la campagne. Ceci allait en fait offrir à ces populations un cadre d'apprentissage en matière d'habiter à l'européenne.

À Constantine, un premier mouvement de la population fut observé à l'intérieur même de la ville. Une grande proportion des habitants de la vieille ville et ceux qui habitaient la périphérie se virent déplacés pour aller squatter 50 % des logements vacants ⁽²⁸⁾.

Voir figure 13 : Schéma de principe de la mobilité (page suivante).

²⁷ - Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) de Constantine, Phase C. Centre National d'Études et de Réalisation en Urbanisme (CNERU) ; Actualisation de Mai 1983.

²⁸ - TEBIB El Hadi : formes urbaines et contenus socioéconomiques.
Mémoire de DEA ; 2^{ème} Partie. Paris, IUP, Octobre 1986.

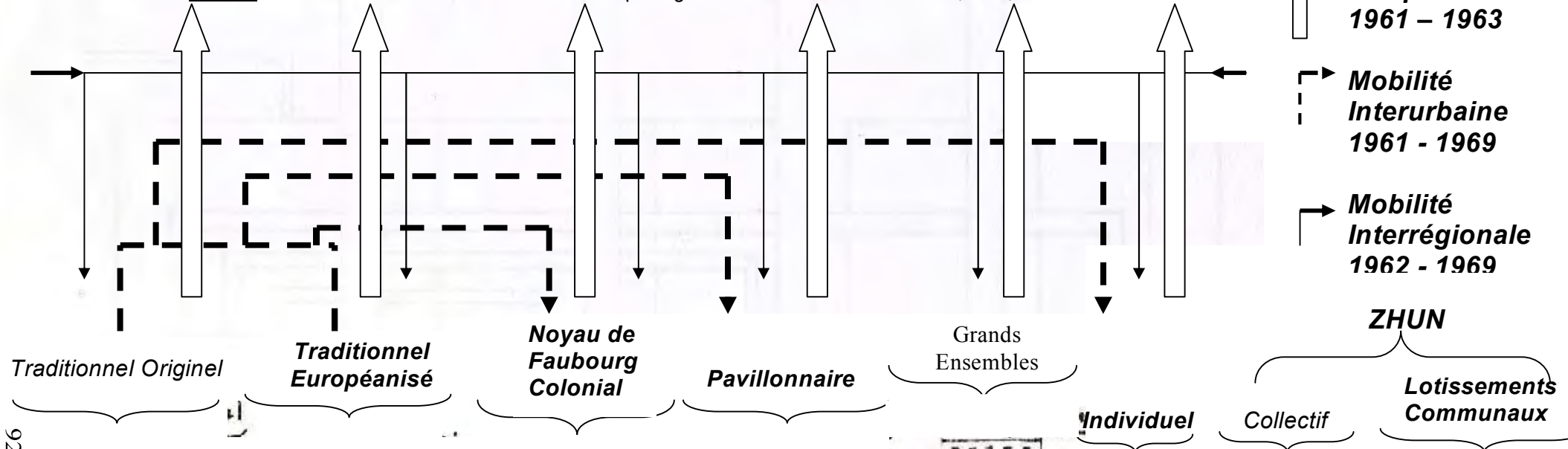
MOUVEMENTS DE LA POPULATION

Source : TEBIB El Hadi : Formes Urbaines et Morphologies Sociales. Mémoire de DEA ; IUP ; Paris 1986.

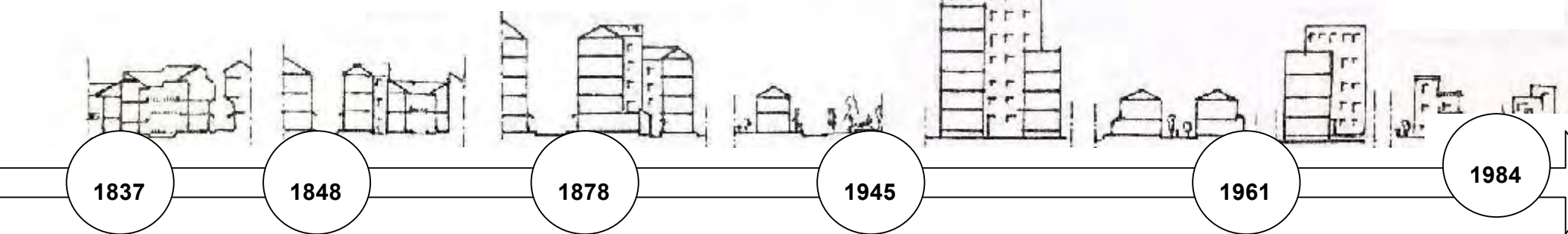
↑ Départ des Européens 1961 - 1963

↔ Mobilité Interurbaine 1961 - 1969

↔ Mobilité Interrégionale 1962 - 1969

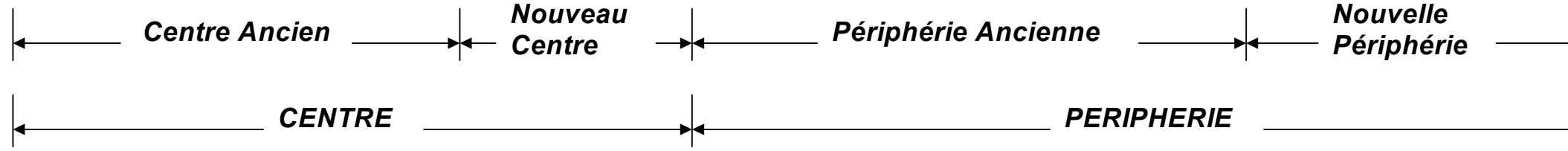


92



Centre

Périphérie



Centre Ancien

Nouveau Centre

Périphérie Ancienne

Nouvelle Périphérie

CENTRE

PERIPHERIE

L'exode rural des années soixante, a fait l'objet d'un second mouvement de la population vers la ville. L'autre moitié du parc logement qui restait encore vacant, allait accueillir une population d'origine géographique diversifiée. La plus grande proportion venait de la Petite Kabylie (El Milia, Taher, Jijel, etc.) ; Vient ensuite le sud du pays, avec une proportion relativement moins importante ; enfin, l'Est du pays dont la proportion est relativement faible ⁽²⁹⁾. Le tableau de la répartition des ménages selon les origines géographiques, ne s'éloigne pas de ce constat.

Figure 13 : Tableau récapitulatif des origines géographiques

Cités Enquêtées	Origines géographiques				
	Origine 1	Origine 2	Origine 3	Origine 4	Origine 5
CILOC	41.70	16.70	8.30	25.00	8.30
DAKSI	41.70	8.30	33.30	16.70	0.00
ZIADIA	16.70	75.00	0.00	8.30	0.00
BOUSSOUF	41.70	0.00	41.70	0.00	16.60
% sur les 4 cités	35.50	25.00	20.80	12.50	6.20

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe V, page 305)

Légende :

Origine 1 : Constantine, Khroub, Aïn Smara, Aïn Abid, Didouche Mourad.

Origine 2 : El Milia, Taher, Jijel, Collo, Skikda.

Origine 3 : Mila, Oued El Athmania, Chelghoum Laïd, El Eulma, sétif, Béjaïa.

Origine 4 : Sigus, Aïn Beïda, Khenchela, Aïn L'lila, Batna, Biskra, El Oued.

Origine 5 : Annaba, Guelma, Souk Ahras.

Il est à remarquer à travers le présent tableau, que la population d'origine (5) regroupant les régions d'Annaba, Guelma, et Souk Ahras, représente le taux le plus faible (6.20 %). Cette situation s'explique par le fait que la population de ces régions, émigrerait plutôt vers la ville d'Annaba, qui constituait un bassin d'emplois très attractif, avec son complexe sidérurgique.

²⁹ - TEBIB El Hadi 1986; op. cit.

Par ailleurs, et même avant de s'installer dans l'actuel logement, la majorité des Oménages vivait dans des logements dont le type reflétait plutôt le mode d'habiter urbain. En effet, qu'ils soient de type traditionnel, individuel, collectif, transit ou bidonville, les logements occupés antérieurement sont situés dans un périmètre urbain, d'ailleurs que ce soit ceux de la région de Constantine ou de toute la région Est d'Algérie. En revanche, seul le tiers avait vraiment une certaine expérience en matière d'habiter le logement de type collectif. Le tableau qui n'évoque que le dernier type de logement occupé antérieurement, exprime bien cette situation. Car, faut-il le rappeler, l'enquête sur le terrain a, en fait, porté sur les trois derniers types de logements occupés antérieurement.

Figure 14 : Tableau récapitulatif du Dernier type de logement occupé antérieurement

Cités enquêtées	Dernier type de logement occupé antérieurement			
	Traditionnel	Individuel	Collectif	Transit Bidon ville
CILOC	33.30	41.7	25.00	0.00
DAKSI	33.30	8.30	41.70	16.70
ZIADIA	25.00	8.30	16.70	50.00
BOUSSOUF	0.00	33.30	50.00	16.70
% sur les 4 cités	23.00	23.00	33.50	20.50

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe V, page 308)

Cependant, les ménages enquêtés, dans leur majorité (66.70 %), ont quitté leur dernier logement pour le motif plutôt d'éclatement de la grande famille. Ce constat qui concerne les quatre cités enquêtées de Constantine, confirme les propos de Mostafa BOUTEFNOUCHET. En effet, conclue-t-il en dernière analyse, à travers une observation valable uniquement en milieu urbain :

“L'évolution des structures domestico-économiques, s'effectue par la réduction de la Grande Famille et l'émergence d'une structure familiale à nombreuses progénitures, l'une et l'autre fonctionnant sur le schéma des valeurs traditionnelles, etc.” (BOUTEFNOUCHET M. 1982) ⁽³⁰⁾.

³⁰ - BOUTEFNOUCHET Mostafa 1982 ; op. cit.

Figure 15 : Tableau récapitulatif des Motifs de d’emménagement.

	Motifs d’emménagement		
	Éclatement	Professionnel	Autres
CILOC	66.70	25.00	8.30
DAKSI	66.70	0.00	33.30
ZIADIA	66.70	0.00	33.30
BOUSSOUF	66.70	8.30	25.00
% sur les 4 cités	66.70	8.30	25.00

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe V, page 310)

Le motif professionnel caractérise plutôt la cité Ciloc (25 %). Cette réalité s’explique par le fait que, cette dernière représentait une promotion immobilière pour les fonctionnaires de toute la région Est d’Algérie. Elle accueillait, juste après l’Indépendance, d’abord les Constantinois, et par la suite ceux des communes de l’ex Département de Constantine, comme Aïn M’lila, Aïn Beïda, Batna, Khenchela.

Enfin, et en s’appuyant sur les origines géographiques, le type des trois derniers logements occupés et les motifs d’emménagement, le **degré de maturité citadine** relatif aux ménages enquêtés peut être reflété à travers le tableau suivant :

Figure 16 : Tableau récapitulatif des Degrés de maturité citadine.

Cités enquêtées	Degré de maturité	
	Ménages type Citadin	Ménage type : Rural citadinisé
CILOC	75.00	25.00
DAKSI	16.70	83.30
ZIADIA	33.30	66.70
BOUSSOUF	41.70	58.30
% sur les 4 cités	41.70	58.30

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe V, page 315)

À noter que dans le présent résultat d'enquête, les ménages de type, citadin représentent ceux dont la citadinité est relativement mûre. Alors que les ménages de type rural-citadinisé ont une citadinité relativement moins mûre.

Les 75 % de ménages de type citadin qui caractérise la cité Ciloc, confirme les propos évoqués plus haut ; car les ménages de cette cité y vivaient depuis 1966, et la majorité d'entre eux habitait déjà la ville de Constantine.

De même pour les 83.30 % de ménages qui caractérisent la cité Daksi, celle-ci accueillait à partir des années 1970, une grande proportion du flux migratoire.

5.0. L'exiguïté spatiale dans les 4 cités enquêtées.

C'est le plus important et le plus significatif des éléments structurant la typologie des ménages. Cet élément traduit en fait, le rapport de la taille du ménage à celle du logement. Il permet de manière évidente à l'analyse, de mettre en évidence combien le ménage éprouve ou non des difficultés d'adaptation.

Numériquement, cet élément exprime le taux d'occupation par logement ou le taux d'occupation par pièce. C'est par rapport au second que la situation réelle est bien reflétée. D'une manière générale, quand le TOP est inférieur ou égale à deux, la situation peut être considérée peu contraignante ; par contre s'il est supérieur à deux, la situation est très contraignante, voire infernale. À cet effet, nous avons scindé les ménages en deux types :

- premier type : où l'exiguïté spatiale est relativement peu contraignante.
- Second type : où elle est très contraignante.

Cependant, cette approche numérique ne reflète pas les nuances qui pourraient avoir lieu en raison d'autres indices, tels que le sexe et l'âge des différents membres du ménage. Nous avons nuancé l'expression numérique du TOP en tenant compte de tous les indices qui éclairent au mieux la situation réelle. À cet effet, dans l'analyse de l'exiguïté spatiale nous avons tenu compte des facteurs suivants :

5.1. La taille du ménage.

Ce n'est pas uniquement le nombre de personnes qui composent le ménage, mais aussi :

- La moyenne d'âge des enfants et leur sexe.
- La présence de personnes âgées et/ou handicapées ;
- La présence des beaux parents (belle-soeur, belle-fille, etc.) ;
- Tout ce qui pourrait constituer une contrainte supplémentaire quant à l'affectation des pièces.

5.2. La taille du logement.

Ce n'est pas uniquement le nombre brut des pièces qui composent le logement, c'est aussi :

- Le nombre effectif de chambres à coucher ;
- La surface de la salle de séjour et sa composition ;
- Les annexes - loggia, balcon, séchoir - et leur surface respective.

5.3. La situation d'exiguïté spatiale.

L'état d'occupation du logement.

- Dans la cité Ciloc :

Le tableau qui exprime l'état chiffré de l'occupation des logements au niveau de la cité Ciloc, montre à travers le TOP, que 41.70 % des ménages sont dans une situation plutôt contraignante. Si l'on déduit la salle de séjour du nombre de pièces qui composent le logement, la situation pour la majorité des ménages serait encore plus contraignante.

Figure 17 : Tableau de l'état d'occupation des logements. Cité Ciloc.

Enquête N°	Etat d'occupation des logements - Ciloc -			
	Nombres de personnes	Nombre de pièces	TOP < 2	TOP > 2
1	11	4		X
2	8	2		X
3	2	2	X	
4	5	3	X	
5	6	4	X	
6	8	3		X
7	5	5	X	
8	8	3		X
9	14	5		x
10	3	3	X	
11	7	4	X	
12	5	3	x	
Total	82	41	7	5
%			58.30 %	41.70 %

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe IV, page 300)

En tenant compte du sexe (31 personnes de sexe masculin et 51 de sexe féminin) et de la moyenne d'âge des enfants (21.77 ans), même les 58.30 % de ménages qui semblent être dans une situation peu contraignante, sont en réalité dans une situation plutôt très contraignante.

(Voir le tableau des caractéristiques démographiques page suivante).

Figure 18 : Tableau des caractéristiques démographiques des ménages enquêtés dans la cité Ciloc.

Enquête N°	Nombre de personnes	Sexes		N ^{bre} d'Enfants	Enfants en bas âge	Enfants Âge Avancé	Moyenne d'âge des Enfants
		Masc	Fémi				
C1	11	4	7	8	1	7	18.5
C2	8	3	5	6	1	5	13.5
C3	2	1	1	0	0	0	/
C4	5	3	2	3	0	3	18.5
C5	6	2	4	5	1	4	13.5
C6	8	3	5	6	0	6	19.0
C7	5	1	4	3	0	3	28.0
C8	8	2	6	6	0	6	19.0
C9	14	7	7	13	10	3	27.5
C10	3	0	3	2	0	2	38.5
C11	7	3	4	5	0	5	21.0
C12	5	2	3	3	0	3	22.5
Total	82	31	51	60	13	47	21.80

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe III, page 296)

- Dans la cité Daksi :

La majorité des ménages enquêtés dans la cité Daksi accuse un TOP supérieur à deux (58.30 %). Si la salle de séjour ne doit pas servir de chambre à coucher, le TOP moyen dans les 12 logements enquêtés serait supérieur à deux ; c'est la quasi totalité des ménages qui accuse une situation d'exiguïté spatiale très contraignante.

Figure 19 : Tableau de l'état d'occupation des logements. Cité Daksi

Enquête N°	Etat d'occupation des logements - Daksi -			
	Nombres de personnes	Nombre de pièces	TOP < 2	TOP > 2
1	5	3	X	
2	8	3		X
3	6	3	X	
4	7	3		X
5	6	3	X	
6	8	4	X	
7	9	3		X
8	8	3		X
9	4	4	X	
10	9	3		X
11	9	4		X
12	5	3		x
Total	87	39	5	7
%			41.70 %	58.30 %

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe IV, page 300)

Le tableau des caractéristiques démographiques des usagers de cette cité montre que : sur 87 personnes, il y a 39 de sexe masculin et 48 de sexe féminin ; et une moyenne d'âge des enfants de 16.29 ans. En tenant compte de ces données démographiques, la situation d'exiguïté spatiale dans la réalité du vécu est plutôt très contraignante chez la majorité des ménages enquêtés.

Figure 20 : Tableau des caractéristiques démographiques des ménages enquêtés dans la cité Daksi.

Enquête N°	Nombre de personnes	Sexes		N ^{bre} d'Enfants	Enfants en bas âge	Enfants Âge Avancé	Moyenne d'âge des Enfants
		Masc	Fémi				
D1	5	1	4	3	0	3	15
D2	8	4	4	6	3	3	9
D3	6	2	4	4	3	1	7
D4	7	4	3	5	3	2	6
D5	6	2	4	4	4	0	6.5
D6	8	2	6	7	0	7	30
D7	9	6	3	7	3	4	23
D8	8	5	3	7	4	3	16.5
D9	4	2	2	2	0	2	21
D10	9	3	6	7	0	7	23.5
D11	9	4	5	6	3	3	15.5
D12	8	4	4	6	2	4	21
Total	87	39	48	64	25	39	16.30

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe III, page 297)

- Dans la cité Ziadia :

41.70 % des ménages enquêtés accusent un TOP supérieur à deux. La situation serait encore plus dramatique si l'on considère que la salle de séjour ne doit pas servir de chambre à coucher.

Figure 21 : Tableau de l'état d'occupation des logements. Cité Ziadia.

Enquête N°	Etat d'occupation des logements - Ziadia -			
	Nombres de personnes	Nombre de pièces	TOP < 2	TOP > 2
1	5	3	X	
2	8	3	X	
3	6	3	X	
4	7	3	X	
5	6	3		X
6	8	4		X
7	9	3		X
8	8	3	X	
9	4	4	X	
10	9	3	x	
11	9	4		X
12	5	3		x
Total	83	39	7	5
	%		58.30 %	41.70 %

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe IV, page 301)

Dans cette cité, la moyenne d'âge des enfants est égale à 17.40 ans. Sur 83 personnes que comptent ses ménages, 30 sont de sexe masculin et 43 de sexe féminin. Pour cette moyenne d'âge et pour une promiscuité sexuelle pareille, qui exigent voire oblige la séparation des sexes quant à la fonction dormir, la situation d'exiguïté spatiale qui caractérise ces ménages dans le vécu, est en réalité très contraignante.

(Voir le tableau des caractéristiques démographiques page suivante)

Figure 22 : Tableau des caractéristiques démographiques des ménages enquêtés dans la cité Ziadia.

Enquête N°	Nombre de personnes	Sexes		N ^{bre} d'Enfants	Enfants en bas âge	Enfants Âge Avancé	Moyenne d'âge des Enfants
		Masc	Fémi				
Z1	5	3	2	3	1	2	20.5
Z2	4	2	2	2	1	1	34
Z3	1	0	1	0	0	0	/
Z4	2	1	1	1	0	1	25
Z5	9	2	7	7	5	2	18
Z6	13	7	6	11	2	9	14
Z7	8	2	6	6	1	5	13.5
Z8	6	1	5	4	4	0	5
Z9	4	1	3	2	2	0	6.5
Z10	8	2	6	6	3	3	12.5
Z11	15	6	9	13	3	10	32
Z12	8	3	5	6	3	3	10.5
Total	83	30	43	61	25	36	17.4

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe III, page 298)

- Dans la cité Boussouf :

Les usagers de cette cité semblent plutôt en harmonie avec les logements qu'ils occupent. En effet, sur 79 personnes, il y a 44 de sexe masculin et 35 de sexe féminin, et une moyenne d'âge des enfants de 13.83 ans. À cet âge, la séparation des sexes n'est pas tellement sollicitée.

Figure 23 : Tableau de l'état d'occupation des logements. Cité Boussouf.

Enquête N°	Etat d'occupation des logements - Boussouf -			
	Nombres de personnes	Nombre de pièces	TOP < 2	TOP > 2
1	9	3		X
2	9	3		X
3	9	1		X
4	5	3	X	
5	6	3	X	
6	4	3	X	
7	4	4	X	
8	6	5	X	
9	4	4	X	
10	7	3		x
11	8	3		X
12	8	2		x
Total	79	37	6	6
	%		50.00%	50.00 %

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe IV, page 301)

(Voir le tableau des caractéristiques démographiques page suivante)

Figure 24 : Tableau des caractéristiques démographiques des ménages enquêtés dans la cité Boussouf.

Enquête N°	Nombre de personnes	Sexes		N ^{bre} d'Enfants	Enfants en bas âge	Enfants Âge Avancé	Moyenne d'âge des Enfants
		M	F				
B1	9	5	4	7	0	7	24
B2	9	7	2	7	4	3	9.5
B3	9	5	4	7	5	2	7
B4	5	2	3	3	1	2	11
B5	6	3	3	4	3	1	7
B6	4	2	2	3	0	3	21
B7	4	3	1	2	2	0	8
B8	6	2	4	4	0	4	19.5
B9	4	3	1	2	0	2	13
B10	7	4	3	5	2	3	12.5
B11	8	4	4	6	3	3	19.5
B12	8	4	4	6	3	4	14
Total	79	44	35	56	22	74	13.80

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe III, page 299)

5.4. Un état d'exiguïté spatiale plutôt très contraignante.

La majorité des ménages enquêtés vit dans des conditions d'occupation du logement dépassant le seuil du tolérable. Le taux d'occupation par logement (TOL) se rapproche de sept personnes par logement.

Si la salle de séjour ne doit pas servir de chambre à coucher, par conséquent, elle est retranchée du nombre de pièces que comporte un logement, le taux d'occupation par pièce serait alors égal à 2,95. Cet état de fait explique à lui seul la **forte exiguïté spatiale** qui règne dans le logement de type social étudié dans le cadre de la présente recherche.

L'état d'occupation du logement est reflété à travers le tableau récapitulatif suivant :

Figure 25 : Tableau récapitulatif de l'état d'occupation des logements.

Cités enquêtées	Etat d'occupation des logements				
	Nbre de logements	Nbre de pièces	Nbre de personnes	TOL	TOP
Ciloc	12	41	82	6.83	2.00
Daksi	12	39	87	7.25	2.28
Ziadia	12	43	83	6.91	1.93
Boussouf	12	37	79	6.58	2.10
Séjour compris	48	160	331	6.89	2.06
Séjour non compris	48	112	331	6.89	2.95

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe IV, page 302)

La situation d'exiguïté spatiale devient plus claire à travers certaines caractéristiques démographiques relatives aux ménages enquêtés.

En effet, la majorité de la population enquêtée (72.80 %) est constituée de jeunes dont la moyenne d'âge est égale à 17,30 ans. La plus part d'entre eux (67,20) sont d'âge

suffisamment avancé (Adolescents et Adultes) ; ceux-ci exigent une certaine autonomie spatiale quant à la fonction dormir.

Le tableau de quelques caractéristiques démographiques exprime mieux la situation qui prévaut dans le logement de type social de la ville de constantine.

Figure 26 : Tableau récapitulatif de quelques caractéristiques démographiques

Cités enquêtées	Quelques caractéristiques démographiques						
	Nbre Habts	Sexes		Enfants Bas âge	Enfants âge avancé	Nbre Enfants	Moyenne d'âge
		M	F				
Ciloc	82	31	51	7	53	60	21.77
Daksi	87	39	58	25	39	64	16.25
Ziadia	82	30	43	25	36	61	17.40
Boussouf	79	44	35	26	34	56	13.32
Totaux	331	144	187	79	162	241	17.32
%		43.50	56.50	32.78	67.22	72.80	

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe III, page 299)

En s'appuyant sur les données relatives à l'état d'occupation du logement, et sur celles concernant les caractéristiques démographiques des usagers du logement de type social, la majorité (62,50 %) des ménages enquêtés semblent éprouver d'énormes difficultés quant à l'affectation des pièces aux différents sous-groupes familiaux ; surtout lorsque 56,50 % de la population est de sexe féminin.

L'état d'exiguïté spatiale qui en résulte, peut être reflétée à travers le tableau suivant :

Figure 27 : Tableau récapitulatif de l'état d'exiguïté spatiale.

Cités enquêtées	Etat d'exiguïté spatiale	
	Très contraignante	Peu contraignante
Ciloc	53.33 %	41.66 %
Daksi	83.33 %	16.66 %
Ziadia	50.00 %	50.00 %
Boussouf	58.33 %	41.66 %
% Moyen	62.50 %	37.51 %

Source : Enquête sur terrain (voir : Annexe IV, page 302)

Chapitre IV - LES MANIERES D'APPROPRIATION.

1.0. De l'appropriation de l'espace ⁽³¹⁾.

« L'espace contient des formes, disons-nous, quel qu'en soit l'espace où il se trouve - qu'il soit imposé ou qu'il résulte d'un choix - l'habitant cherche toujours à en faire son produit » ⁽³²⁾

Pour produire son espace, l'habitant du logement de type social engage tout un processus lui permettant de re-définir, réorganiser en vue de maîtriser et contrôler, à ses convenances, l'espace qu'ils considère comme le sien, ou dans lequel il a l'intention d'inscrire un usage. Les manières d'appropriation qui en découlent, peuvent être intentionnelles ou volontaires et concrétisent des compétences individuelles ou collectives dans le façonnement d'un espace. Elles peuvent aussi apparaître comme conséquence non-intentionnelle de pratiques particulières qui modifient l'espace. Ainsi, un usager peut volontairement marquer l'espace contigu à son logement à l'aide d'objets dissuasifs dont la seule fonctionnalité est d'interdire l'accès de cet espace aux autres. Il peut, plus simplement, et en usant d'un droit reconnu de débordement de l'espace privé sur l'espace limitrophe, y installer un objet lié à un usage propre (stationnement de son véhicule, installation d'un réservoir d'eau) mais dont la présence rend impossible tout usage d'autrui sur cet espace. Dans les deux cas, l'usager mobilise et active des ressources, puisant dans des registres divers – social, économique, culturel, politique – des éléments qui font sens pour les autres. C'est en cela que ce sens est essentiel à découvrir.

Par ailleurs, l'acte d'appropriation, qui est universel, revêt également un caractère souvent peu conscient, voire inconscient, ce qui le rend plus précieux comme révélateur du social. Les phénomènes d'appropriation et de marquage de l'espace se rencontrent dans toutes les sociétés ; il peuvent être tenus pour la forme la plus répandue de

³¹ Ce chapitre doit essentiellement aux articles :

- L'appropriation. L'Habiter. Le Chez-soi, habitat et intimité. La cave et le grenier. de SERFATY-GARZON Perla publiés In. Marion Segaud, Jaques Brun, Jean-claude Driant : Dictionnaire Critique de l'Habitat et du logement. Ed. Armand Colin, Paris 2003.

- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise : Habiter le Maroc. Ed. L'Harmatan. Paris 1997.

³² - PAUL-LEVY F. – SEGAUD M. : Anthropologie de l'espace. Coll. Alors ; Ed. Centre Georges POMPIDOU. Paris, 1983, page 261.

modelage a priori et a posteriori de l'espace. Ces phénomènes expriment et s'expriment de manière extrêmement variable. La nature de l'appropriation et les traces matérielles qui en résultent sont diverses : simple appropriation par l'usage, ne laissant aucune marque matérielle sur l'espace ou, au contraire, nécessitant un balisage physiques durables (démolition de mur, plantation d'arbres, aménagement d'une clôture). De multiples facteurs peuvent plus ou moins expliquer ces différenciations importantes d'une culture à l'autre, parfois même au sein d'une même culture :

- Contraintes directes et indirectes de l'environnement ;
- Rapports entre concepteurs et usagers ;
- Statut d'occupation de l'espace ;
- Type d'habitat et filière de production ;
- Couche ou groupe d'appartenance sociale ;
- Place et fonction réelle des lois et codes qui sont censés gérer l'espace urbain ;
- Pouvoir réel de ceux qui ont en charge cette gestion, etc.

Cette diversité brouille parfois les pistes et oblige à aller au-delà des premières perceptions que tout un chacun peut avoir à partir des choses visibles et tangibles. Par ailleurs, si l'appropriation de l'espace est bien un processus universel, il reste à théoriser sur le sens de cette universalité et sur la nature des mécanismes à l'œuvre. En effet, certaines formes d'appropriation correspondent bien à une tendance décelée chez tout être humain, mais gardent en termes de concrétisation, un aspect de bricolage universel et individualisant. D'autres, par contre, présentent d'emblée des convergences à l'intérieur d'un groupe. Ces convergences sont de véritables révélateurs des normes et valeurs qui régissent l'organisation des groupes. De plus, ces normes et valeurs transparaissent en l'espèce, non une à une mais structurées, hiérarchisées. Ce qui rend visibles leurs articulations internes, mais met également en lumière certaines flexibilités et marges de manœuvre dans la mise en œuvre du processus lui-même.

Ainsi, l'appropriation, fait banal qui peut s'observer à travers une série de pratiques ordinaires et quotidiennes, permet de remonter à la fois aux structures inconscientes qui les sous-tendent et aux modalités particulières et circonstanciées de leur mise en œuvre et de leur évolution. Elle donne à voir ce qui fonde cette organisation de

l'espace : un ordre socioculturel flexible, en interaction constante avec un espace, que ce dernier soit conquis, octroyé ou produit. Cet ordre complexe génère des pratiques, adaptatives ou transformatrices selon les cas, qui permettent au départ une mise en cohérence des modalités de la vie quotidienne et des espaces où celle-ci se déploie. Mais cette mise en cohérence n'est elle-même qu'un moment du processus ; elle n'a rien de statique et peut engendrer à son tour des pratiques et représentations nouvelles qui résultent de l'expérience et du vécu. Ceci éloigne donc radicalement d'une conception statique et conservatrice de l'appropriation et incite l'examen des changements.

En somme, le concept de **manières d'appropriation** renvoie à l'ensemble des gestes que l'habitant du logement de type social développe, au parcours qu'il balise et aux projets qu'il envisage. Ces manières d'appropriation s'expriment concrètement à travers les méthodes et les attitudes que l'habitant adopte en vue d'adapter une ou plusieurs parties du logement, voire l'ensemble de l'espace qui lui a été **proposé/imposé** y compris l'environnement immédiat.

Toute tentative qui se veut manière d'appropriation, quel que soit la forme sous laquelle elle se présente, les moyens qu'elle met en œuvre, le résultat auquel elle parvient, consiste à refaçonner l'espace proposé, consciemment ou inconsciemment, en fonction des souhaits et des besoins réels - patents ou latents – que l'habitant exprime dans son vécu quotidien.

L'observation des comportements et des attitudes de l'ensemble des ménages enquêtés dans leur quotidienneté, l'analyse de leurs pratiques spatiales à travers le vécu, nous ont permis, en effet, de mettre en évidence une grande diversité dans les manières d'appropriation de l'espace. Cette diversité qui, a priori, brouille les pistes de son appréhension, est en réalité, parfaitement saisissable à partir de la superposition de l'espace tel qu'il est vécu sur l'espace tel qu'il est conçu. Cette méthode qui, dans un premier temps et à partir de la transcription de la position des axes spatio-temporels – fonctionnels - symboliques sur le plan du logement tel qu'il est vécu, consiste à déduire donc de cet espace vécu les véritables significations que lui attribue l'utilisateur ; pour que dans un second temps, les superposer et les comparer, avec celles que pourrait avoir l'espace conçu. Ainsi, et de manière évidente, apparaissent la nature, la forme et les

résultats afférents à chacune des manières d'appropriation. Ce n'est qu'à partir de ce premier déblayage et à la lumière de ce qui été évoqué plus haut, qu'il devient par la suite envisageable et possible, d'employer un traitement spécifique à chaque manière d'appropriation. Ce traitement consiste à regrouper dans un même registre les différentes manières d'appropriation assez représentatives et significatives vis-à-vis de l'ensemble des ménages enquêter, selon qu'il s'agisse d'une manière plutôt permanente ou momentanée ; plutôt douce ou brutale ; plutôt rénovatrice ou conservatrice.

Ces manières d'appropriation pourraient être rangées dans deux importants registres : celui des manières douces et celui des manières brutales. À l'intérieur de chacun de ces deux registres, les manières d'appropriation se distingueront les unes des autres selon les moyens qu'elles déploient et selon les objectifs qu'elles parviennent à atteindre.

1.1. Les manières douces.

Ce sont celles qui, pour atteindre leurs objectifs, ne déploient pas des grands moyens (telles que l'obstruction d'une ouverture, la démolition d'une paroi de séparation, le rajout d'une vérandas, la plantation d'arbres ou l'aménagement d'une clôture sur l'espace limitrophe au logement). C'est plutôt avec une souplesse (disposition des meubles différente de celle prévue par le concepteur), avec une ingéniosité (utilisation de l'espace de manière alternée, rajout d'une activité non prévue par le concepteur), en respectant les propriétés physiques de l'espace proposé (sans transformation des propriétés physiques du logement proposé), qu'elles parviennent à mettre en pratique les stratégies d'appropriation des usagers.

Bien qu'elles se manifestent avec une certaine finesse, avec douceur et simplicité, ces manières douces parviennent parfois une à une véritable redéfinition d'une partie voire l'ensemble du logement proposé. Dans le cas où une manière douce est adoptée uniquement sur une seule partie du logement proposé, certains axes spatio - temporels - fonctionnels - symboliques qui caractérisent l'espace proposé, sont alors, partiellement déplacés. En effet, l'espace tel qu'il est vécu, à travers les valeurs que lui attribue l'utilisateur sur cette partie du logement, ne ressemble en aucune manière à celui

proposé. Le changement opéré sur cette partie conduit fatalement à un changement du statut de cette partie dans le système d'hiérarchisation de l'ensemble des parties qui composent le logement. Par conséquent, les axes définissant l'espace proposé seront donc modifiés (déplacés). L'utilisateur, en intervenant uniquement sur une seule partie, parvient inconsciemment, soit à un juste changement de la partie concernée, soit dans certains cas à un véritable chamboulement de tout l'espace proposé. Dans le cas où ces manières sont adoptées sur plusieurs parties à la fois, elles parviennent en fin de compte à une véritable opération de restructuration opérée sur le logement proposé.

1.2. Les manières brutales.

Celles-ci par contre, affrontent essentiellement les propriétés physiques mêmes du logement proposé en vue d'atteindre leurs objectifs. Elles mobilisent, de ce fait, toutes les énergies en possession de l'utilisateur afin d'intervenir sur une partie ou plusieurs à la fois. Ces manières parviennent à terme de l'opération à :

- Transformer la consistance spatiale de l'espace conçu (augmentation substantielle de la surface habitable) ;
- Dénaturer la fonction principale où une ou plusieurs parties du logement se voient attribuées par l'utilisateur une autre fonction que celle prévue par le concepteur (l'espace à usage d'habitation devient un local à usage commercial ; un cabinet d'une fonction libérale (médecin, avocat, comptable, agence d'assurance, etc.) ;
- Démolir une ou plusieurs cloisons de séparation puis reconstruire d'autres afin de fusionner deux ou plusieurs parties du logement proposé ;
- déplacer voire supprimer carrément un conduit de fumée ou une gaine de ventilation ;
- défigurer la façade de l'immeuble dans lequel le logement proposé se situe (aménagement d'une véranda dans la loggia, fermeture définitive d'une fenêtre à l'aide de matériaux de construction traditionnels : briques, parpaings - installation des antennes paraboliques en plein façade de l'immeuble).

Les deux registres, regroupant chacun un ensemble de manières d'appropriation ayant une certaine affinité, ne peuvent prétendre rendre compte de la complexité du rapport

entre espace conçu (proposé) et espace vécu. En d'autres termes, les pratiques spatiales, déployées par les usagers sur une certaine partie du logement, sont plus ou moins différentes face à celles prévues par le concepteur. Ces différences sont saisissables à partir de la nuance dans les actions et les gestes que l'utilisateur entreprend durant le processus d'appropriation sur cette partie. Pour mettre en évidence ces nuances, il est nécessaire de faire des abstractions en vue de baptiser les manières d'appropriation les plus représentatives et significatives. Ce qui conduit à appeler par :

2.0. Les manières d'appropriation.

2.1. L'alternance.

Cette manière d'appropriation figure sur le registre des pratiques spatiales plutôt douces. Elle est adoptée par les usagers sur une partie du logement. Pour diverses raisons, l'utilisateur trouve que la fonction attribuée par le concepteur à cette partie est plus ou moins limitée dans le temps ; que sa forme est inerte et peu contraignante. Les valeurs susceptibles d'être véhiculées par cette partie n'ont donc de significations et de valeurs récupérables (pour l'utilisateur) que durant un certain temps ; et qu'après quoi, elles sont vacantes et/ou indifférentes. Ce constat incite donc, l'utilisateur à rentabiliser d'avantage la consistance spatiale de cette partie. Par conséquent, les valeurs véhiculées par cette partie, peuvent ainsi être récupérées durant une certaine période de la journée, de l'année, à certaines occasions, telles qu'elles ont prévues par le concepteur ; et durant la vacance, cet espace pourrait être investi par d'autres activités impliquant d'autres valeurs. L'utilisateur s'offre donc le droit d'attribuer à cette partie plusieurs fonctions où chacune d'elles se déroulera momentanément et de manière alternée vis-à-vis des autres.

L'alternance, comme manière d'appropriation, est adoptée par les usagers, soit en permanence soit momentanément. Elle consiste donc à utiliser une partie du logement de façons différentes et alternée selon qu'il s'agisse :

- du matin ou du soir ;
- du jour ou de la nuit ;
- de l'été ou de l'hiver ;
- à l'occasion de certains événements ou à d'autres.

a - L'alternance jour / nuit :

Cette pratique spatiale est très fréquemment adoptée, d'ailleurs à longueur d'année, par les usagers sur la salle de séjour. C'est plutôt une pratique sociale qui relève du modèle socioculturel traditionnel incarné par les habitants. Elle consiste à attribuer à cette partie du logement deux fonctions différentes : la première diurne ; la seconde nocturne.

a₁ - De jour.

Cet espace fonctionne tel qu'il a été conçu. C'est-à-dire comme espace regroupant des activités compatibles, aussi bien chez le concepteur que chez l'utilisateur. La salle de séjour est essentiellement destinée :

- aux regroupements de l'ensemble des membres de la famille autour d'un repas familial, autour d'une discussion d'un sous-groupe de la famille; etc.
- à suivre des émissions télévisées ;
- à recevoir les invités appartenants à la même grande famille ou étrangers.

a₂ - De nuit.

Cette même partie du logement fonctionne comme un espace pour dormir. La salle de séjour se transforme en chambre à coucher destinée à un seul sous-groupe familial ; soit uniquement aux garçons, soit uniquement aux filles, soit encore uniquement aux grands parents accompagnés de leurs petits-enfants. Et, afin d'en assurer le minimum de confort à cette nouvelle fonction, les usagers déplacent certains meubles et équipements diurnes voire s'en débarrassent carrément ; pour que toute la literie spécifique à la fonction nocturne viennent s'installer (matelas, couvertures, draps, etc.).

Le sous-groupe familial qui dispose de cet espace, durant toute la soirée et tout au long de la nuit, se voit attribué le privilège de profiter à lui seul de la télévision, de la chaîne stéréo, de la bibliothèque, bref de tout équipement n'ayant pas pu être déplacé.

Le système d'hierarchisation de l'ensemble du logement est complètement bouleversé du fait que la salle de séjour a vu changer son statut entre le jour et la nuit.

b - L'alternance momentanée.

Comme son nom l'indique, cette manière d'appropriation est une pratique spatiale adoptée momentanément par les usagers sur une partie du logement. Elle est fréquemment adoptée surtout sur le séchoir ; dans certains cas dans le balcon, lorsque celui-ci est contigu à la cuisine ; parfois dans la cuisine même.

Cette pratique consiste à faire dérouler momentanément dans cette partie du logement des activités différentes que celles prévues par le concepteur. Autrement dit, à un certain moment de la journée, cette partie est utilisée par l'utilisateur telle qu'elle a été conçue ; à d'autres moments de la journée, elle fonctionne tel que l'exigeraient certains besoins quotidiens des usagers.

b₁ - Sur le séchoir.

Ainsi, le séchoir fonctionne la plupart du temps tel qu'il a été conçu (lavage et séchage du linge) mais dès qu'on a besoin de faire cuire la galette, par exemple, cet espace est de suite débarrassé de ses propres ustensiles (récipients d'eau, petite machine à laver, etc.), pour que ceux spécifiques à la cuisson de la galette viennent s'installer (bouteille de gaz butane, réchaud à trépied, tadjinne, etc.).

b₂ - Sur le balcon ou la loggia.

De même pour le balcon ou la loggia ; ce genre d'espace est conçu comme prolongement à l'air libre du logement. La nostalgie de certaines pratiques paysannes (naturalistes) peut ainsi être retrouvée par les usagers (planter des fleurs, respirer de l'air frais, contempler les oiseaux dans leur cage, profiter du panorama et du paysage de l'environnement immédiat, etc.). En raison de diverses contraintes (inexistence du séchoir ou son exigüité, mauvaise orientation du bâtiment, etc.) cette partie du logement se voit investie momentanément par des activités complètement différentes de celles conçues ; c'est en fait et surtout le séchage du linge, parfois le stockage de l'eau qui prennent la place.

b₃ - Sur la cuisine.

Quant à l'adoption de cette manière sur la cuisine, elle se manifeste momentanément par l'utilisation de cet espace comme salle de bain. En effet et pour diverses raisons, cette partie du logement est partiellement débarrassée de quelques meubles (table, chaises, etc.), pour laisser la place aux ustensiles spécifiques à la prise d'un bain ou d'une douche (gass'â, bassine d'eau chaude, tasse de toilette, etc.).

Dans les trois cas qui viennent d'être évoqués, les axes spatio-temporels - fonctionnels - symboliques de l'espace conçu changent de positions respectives, ne serait-ce que momentanément, et par conséquent entraînent des changements de statut de chacune de ces parties par rapport au système de hiérarchisation de l'ensemble du logement.

c - L'alternance été / hiver.

Cette manière d'appropriation de l'espace est en réalité une pratique sociale qui relève plutôt du modèle socioculturel traditionnel. Elle consiste en fait à occuper une, ou plusieurs parties à la fois, de manière alternée selon qu'il s'agisse de l'hiver ou de l'été. C'est, en quelque sorte, du nomadisme que les habitants effectuent à l'intérieur du logement.

En effet, pour des raisons plutôt d'orientation de l'immeuble où se situe le logement, et de tout ce qu'elle implique comme incidences directes sur le confort intérieur (l'humidité, le chauffage, la climatisation, l'ensoleillement, l'aération et l'éclairage naturels), une ou plusieurs parties à la fois se voient attribuées par les usagers durant toute la période de l'hiver des fonctions différentes à celles prévues par le concepteur.

La ou les parties censées abriter les activités liées à la fonction dormir, et situées du côté Nord, tel que prévu par le concepteur, sont utilisées par les usagers, durant l'hiver, plutôt comme espace regroupant les activités afférent à la fonction séjour. L'espace dormir, durant cette saison, est transposé sur le côté Sud afin de bénéficier de certains éléments de confort offerts par la nature.

Ainsi, la salle de séjour orientée vers le Sud, devient une chambre à couche durant l'hiver, et vis versa. Ce nomadisme entre le Nord et le Sud, entraîne des oscillations de

la position des axes spatio-temporels – fonctionnels – symboliques du logement conçu, selon qu'il s'agisse de l'été ou de l'hiver. Durant l'été le logement fonctionne tel qu'il été conçu, par contre en hiver, sa dimension symbolique, surtout, est totalement remise en cause par les usagers.

d - L'alternance occasionnelle.

Cette manière d'appropriation de l'espace est une pratique spatiale qui relève du modèle socioculturel traditionnel. Elle est adoptée uniquement à l'occasion de certaines fêtes (mariages, circoncision, Aïd El Adha). Durant ces événements, toute partie du logement se voit attribuée par les usagers une fonction autre que celle prévue par le concepteur. Le logement, dans ces cas là, subit les mêmes conséquences que celles qui résultent de l'adoption des différents types d'alternance.

2.2. L'adjonction.

Cette manière d'appropriation figure sur le registre des pratiques spatiales plutôt douces qui, à une partie bien définie sur le plan du logement proposé et à laquelle le concepteur lui a attribuée une fonction précise, consiste à lui cumuler des activités non prévues. L'utilisateur ne superpose pas la fonction qu'il vient de rajouter sur celle conçue ; c'est une sorte de zoning qu'il opère sur cette partie du logement où diverses fonctions - conçues et vécues - coexistent en permanence. Tout en conservant la fonction attribuée par le concepteur à cette partie, et en récupérant tout ce quelle véhicule comme valeurs, l'utilisateur, pour diverses raisons et de manières astucieuses et ingénieuses, rajoute des activités qui dans certains cas sont compatibles avec celles prévues, alors que dans d'autres ne le sont pas du tout.

Cette multifonctionnalité spatiale ou polyvalence renvoie plutôt au mode de vie traditionnel rural ou urbain. Les pratiques sociales y afférentes relèvent du modèle socioculturel traditionnel où la cour de la maison traditionnelle rurale, et le patio de la maison traditionnelle urbaine, constituent les lieux les plus expressifs⁽³³⁾.

³³ - la référence est renvoyée aux travaux d'analyses effectués par les étudiants de 2^{ème} Année Architecture, pratiquement chaque année, dans le cadre du module d'Atelier consacré à l'Habitat. Voir également : - Bulletin d'Informations Architecturales (IFA).

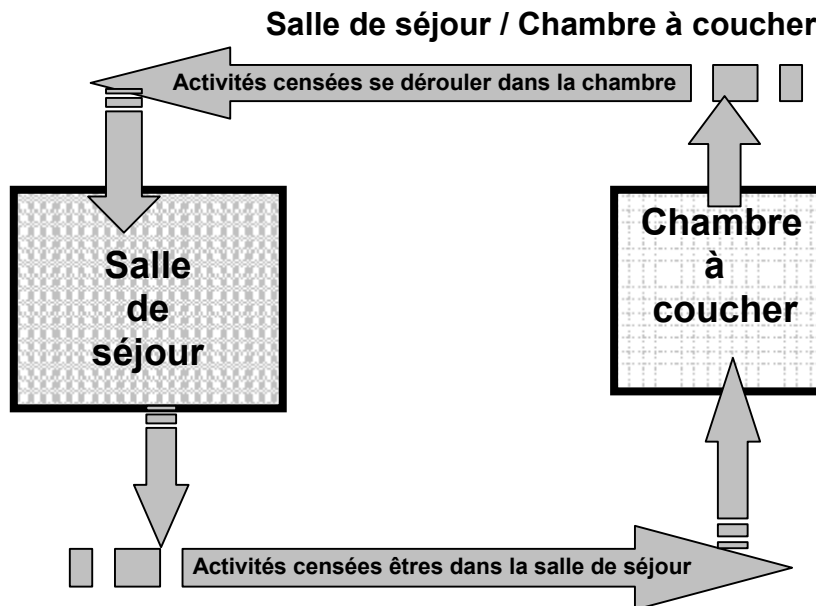
a. Supplément au N° 85 Avril 1984 : Alger.

b. Supplément au N° 75 Mai 1983 : Typologie de l'habitat populaire et mode d'habiter à Tunis.

Dans certains cas, cette manière d’appropriation est adoptée sur une seule partie du logement à la fois : soit uniquement sur la salle de séjour, ou uniquement sur une des chambres à coucher, soit encore uniquement sur la cuisine ; il ne s’agit alors que d’une **adjonction simple**. Dans les autres cas, les plus fréquemment rencontrés, elle est adoptée sur deux voire plusieurs parties simultanément ; il s’agit d’une **adjonction simultanée** (une sorte de transmutation). Dans ce cas là, les usagers l’adoptent sur la salle de séjour et sur une ou deux des chambres à coucher. On assiste là à un déplacement de quelques activités censées se dérouler dans la salle de séjour vers une des chambres à coucher ; simultanément et vis versa, certaines activités, liées à la fonction dormir, se retrouvent dans la salle de séjour.

Cependant, et dans tous les cas, l’adoption de l’adjonction sur une partie du logement, conduit automatiquement à une remise en cause, par l’usager, du statut hiérarchique de cette partie par rapport aux autres. En d’autres termes, les axes spatio-temporels – fonctionnels - symboliques de l’espace vécu sont déplacés voire complètement chamboulés par rapport à ceux conçus.

Figure 28 : Schéma du principe d’une transmutation



Source : Document élaboré à partir du résultat d’analyse.

a - L’adjonction simple.

Comme il est évoqué plus haut, cette manière d’appropriation est adoptée par les usagers, soit uniquement sur la salle de séjour ; soit uniquement sur l’une des chambres à coucher ; soit enfin uniquement sur la cuisine.

a₁ - sur la salle de séjour :

Sur cette partie du logement, l'adoption de l'adjonction consiste à la subdiviser en zones où l'une d'elles au moins, continue à en assurer la fonction séjour, telle qu'elle a été prévue par le concepteur. C'est-à-dire, et à longueur d'année, la salle de séjour est destinée à l'ensemble des membres de la famille où se déroulent les activités du genre : regroupement familial autour d'un repas, d'une discussion, regarder la télévision, recevoir les invités, etc. Alors que les autres zones sont destinées aux autres sous-groupes de la famille où chacun d'eux développe les activités qui lui correspondent. Ainsi, une zone est affectée aux femmes aux foyers et / ou aux filles d'âge avancé et au chômage, afin qu'elles puissent développer des activités à caractère lucratif : tel que la couture, le tricotage, la broderie, etc. L'autre zone est affectée aux écoliers pour effectuer leurs travaux scolaires.

Figure 29 : Schéma du principe de l'adjonction adoptée sur la salle de séjour.

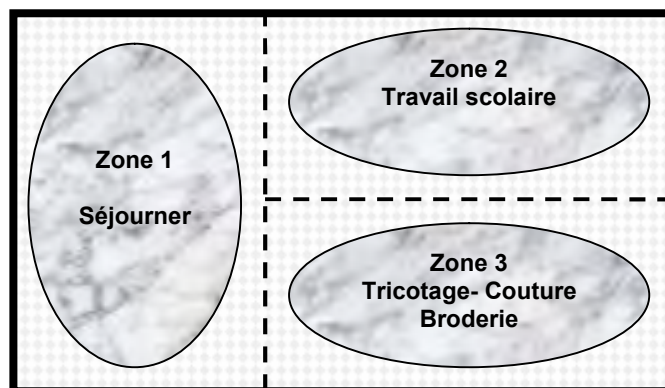


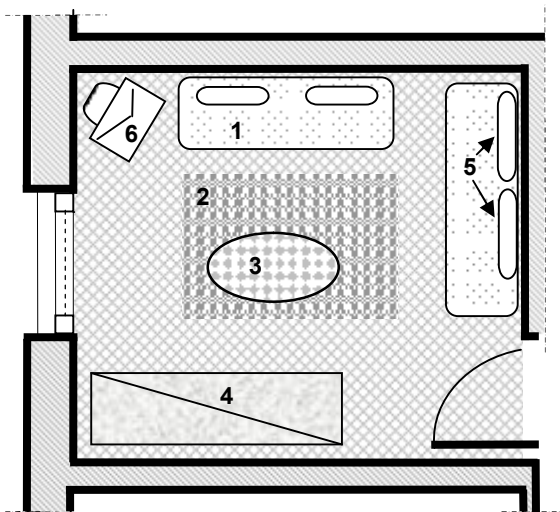
Schéma de la salle de séjour

Source : Document élaboré à partir du résultat d'analyse.

a₂ - sur la chambre à coucher.

Là aussi, l'adjonction sur cette partie du logement est adoptée à longueur d'année. Dans le même espace destiné par le concepteur à la fonction dormir, elle consiste à y maintenir cette fonction tout en lui cumulant d'autres activités incompatibles. Cette partie du logement se voit alors cumulée la fonction dormir pour un sous-groupe familial et certaines activités de type séjourner pour l'ensemble de la famille.

L'adjonction simple adoptée sur la chambre à coucher possède des ressemblances avec l'alternance jour/nuit adoptée sur la salle de séjour. Cette ressemblance pourrait s'expliquer par le fait que, pour le même espace l'utilisateur attribue deux fonctions différentes l'une diurne l'autre nocturne. En revanche, l'adjonction adoptée sur la chambre à coucher est différente car non seulement les équipements nécessaires à la fonction dormir ne se déplacent pas, mais aussi et surtout ils servent à en assurer le minimum de confort à la fonction envahissante (séjourner). Ainsi, les matelas et/ou les canapés sont disposés contre les murs, de sorte qu'une zone centrale puisse être dégagée afin d'en accueillir un tapis sur lequel est placée une table basse ou maïdha.



Plan de la chambre à coucher

- 1 - Matelas
- 2 - Tapis
- 3 - Table basse
- 4 - Armoire meublée
- 5 - Oreillers
- 6 - Téléviseur

Source : Document élaboré à partir du résultat d'analyse.

Figure 30 : Principe de l'adjonction adoptée sur une chambre à coucher

Source : Relevé sur place

Dans le cas où l'utilisateur adopte ces deux manières en même temps (l'alternance jour/nuit sur la salle de séjour et l'adjonction simple sur la chambre à coucher), cette double action sur deux espaces différents à la fois, peut être plus ou moins assimilée à une sorte de « transmutation » ; celle qui vient d'être évoquée plus haut.

a₃ - Sur la cuisine.

L'adjonction simple adoptée sur cette partie du logement, consiste à lui cumuler d'autres activités non prévues par le concepteur. Il s'agit notamment de certaines activités censées se dérouler dans le séchoir ou dans la salle de bain telles que : laver

le linge, stocker de l'eau. Pour diverses raisons, ces activités envahissent, à longueur d'année, l'espace cuisine qui est censé abriter les activités du genre : préparation et cuisson des repas, éventuellement prise des repas, rangement des provisions alimentaires ainsi que de la vaisselle.

Ainsi, une place est réservée à la machine à laver dans la cuisine ; à défaut de la machine à laver, l'utilisateur se sert de la Gass'âa qu'il place dans la zone centrale de cette partie du logement. Quant au stockage de l'eau, qui est censé se trouver dans le séchoir, est assuré par des jerricanes placés dans les coins et/ou sous la paillasse (plan de travail).

2.3. La réduction (restriction).

Alors que l'adjonction suggère le cumul dans une même partie deux voire plusieurs fonctions de natures différentes, les unes conçues les autres vécues ; la réduction, à l'inverse, consiste plutôt à réduire le nombre d'activités censées se dérouler dans une même partie. Pour des raisons plutôt d'ordre symbolique, l'utilisateur ne retient que les activités qui lui semblent comme ayant une très forte représentativité ; les autres activités qui n'ont pas été retenues, se retrouvent dans une autre partie du logement.

Cette manière d'appropriation figure sur le registre des pratiques spatiales plutôt douces. Elle est adoptée par les usagers à longueur d'année. Dans certains cas, elle est adoptée sur la salle de séjour ; dans d'autres sur la cuisine. Quand elle est adoptée sur la salle de séjour, elle conduit automatiquement l'utilisateur à en adopter l'adjonction sur une des chambres à coucher. Et quand elle est adoptée sur la cuisine cela implique l'adoption de l'adjonction sur la salle de séjour et sur le séchoir.

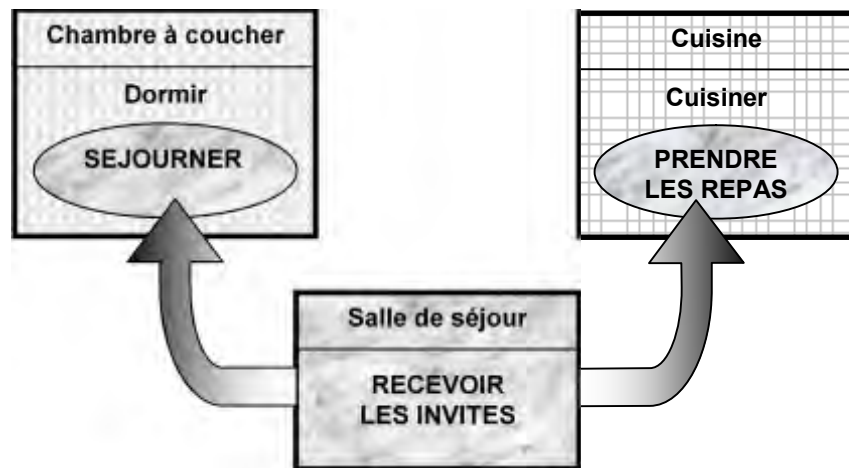
Dans les deux cas, le déplacement des axes spatio-temporels – fonctionnels – symboliques n'est pas directement causé par l'adoption de la réduction ; en revanche, il en résulte de l'adjonction en tant que conséquence de l'adoption de l'adjonction.

a - sur la salle de séjour.

Sur cette partie du logement, la pratique de la réduction est très fréquente ; comme elle renvoie aux pratiques spatiales qui relèvent plutôt du modèle socioculturel traditionnel. L'utilisateur attribue à cette partie, et de manière exclusive, la fonction « recevoir les

invités ». Les autres activités spécifiques à la salle de séjour telles que : se regrouper en famille, regarder la télévision, prendre les repas, etc. sont réparties sur les autres parties du logement ; soit sur une des chambres à coucher, soit sur la cuisine.

Figure 31 : Schéma de principe de réduction de la salle de séjour



Source : Document élaboré à partir du résultat d'analyse.

Remarque : La réduction sur la salle de séjour conduit automatiquement l'adjonction sur la chambre à coucher et sur la cuisine.

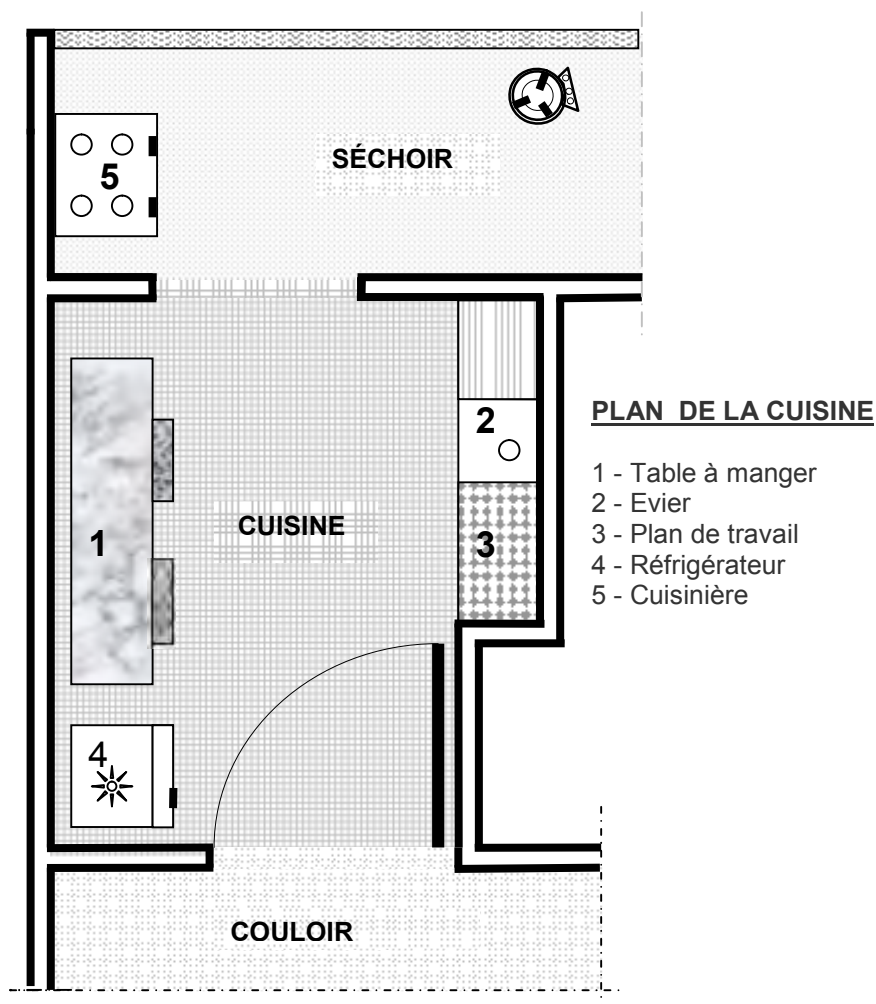
b - sur la cuisine.

L'adoption de la réduction sur cet espace consiste à le limiter juste à quelques activités strictement nécessaires telles que : préparer les repas, laver la vaisselle. Alors que les autres activités, prévues par le concepteur et censées se dérouler dans la cuisine, s'effectuent dans les autres parties du logement : le rangement des provisions alimentaires sèches dans l'une des chambres à coucher, les produits frais dans le réfrigérateur qui est dans la salle de séjour ; la cuisson des repas et de la galette se déroule dans le séchoir. En somme, la cuisine fonctionne juste comme une salle à manger.

(Voir page suivante : Plan partiel de la cuisine qui a subi la pratique de la réduction)

Figure 32 : Plan partiel - La cuisine qui a subi la pratique de la réduction

Source : Relevé sur place. Enquête N°11 : Cité Ciloc (Voir annexe : Planches et cartes, page 228)



REMARQUE : la réduction adoptée sur la cuisine entraîne l'adoption de l'adjonction sur le séchoir.

2.4. L'expansion.

De par son caractère transformateur, déformateur et irréversible, cette manière d'appropriation figure sur le registre des pratiques spatiales plutôt brutales. Il s'agit en fait d'une véritable opération d'expansion en surface que les usagers effectuent sur une

voire plusieurs parties du logement proposé. Cette pratique consiste à : démolir une cloison de séparation ou d'un mur de façade ; reconstruire d'autres cloisons en d'autres endroits ; transformer le balcon ou la loggia en véranda réalisé en fer forgé et en vitre ; rajouter des placards de rangement ; fermer définitivement une porte ou une fenêtre ; clôturer l'espace limitrophe en dur ou en plantant des arbres; installer le réservoir d'eau sur la terrasse ou dans l'espace limitrophe.

Cette manière d'appropriation est adoptée fréquemment sur la salle de séjour, sur la cuisine et sur le bloc sanitaire (salle de bain – W-C). Dans le cas où le logement est situé au rez-de-chaussée du bâtiment, cette pratique est adoptée sur une partie de l'espace limitrophe ; et quand il est au dernier étage, c'est la terrasse qui se voit investie.

a - sur la salle de séjour.

Sur cette partie, la pratique de l'expansion est plus ou moins différente selon la configuration spatiale du logement.

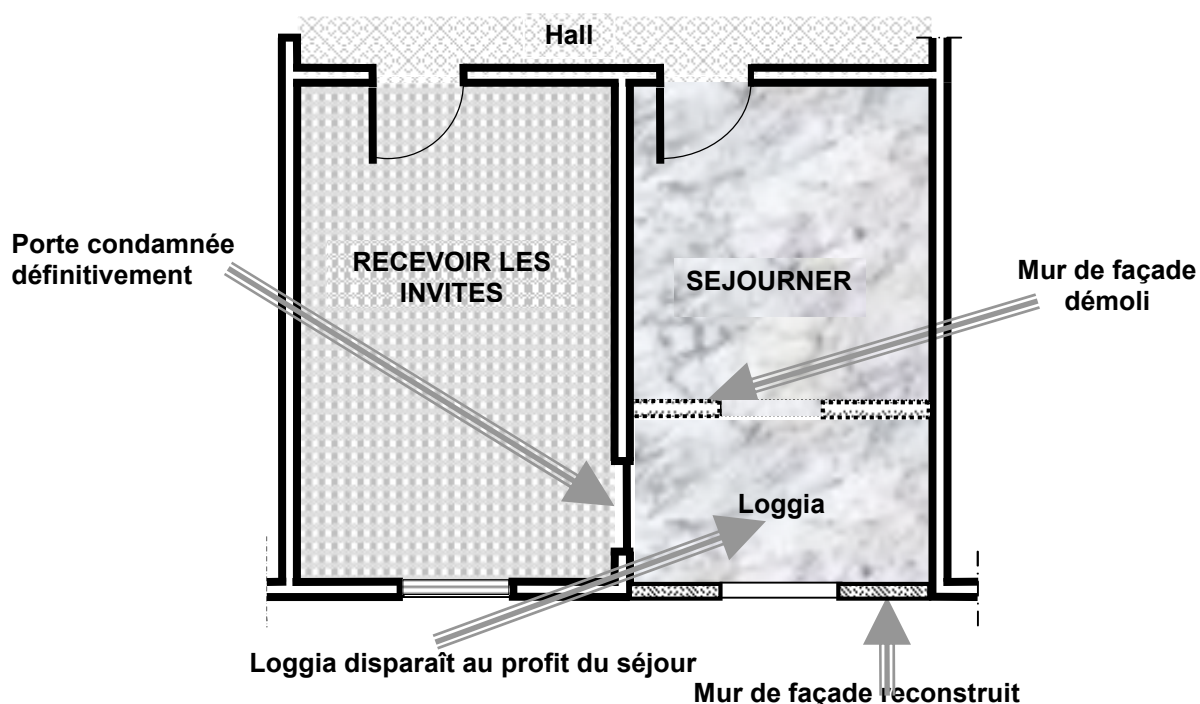
a₁ - premier cas :

En vue d'agrandir la surface de la salle de séjour, l'utilisateur supprime le mur de façade (séparant la salle de séjour et la loggia ou le balcon) ; ensuite, il construit un autre mur de façade en dur (surélévation de l'ancien muret servant de garde-corps du balcon ou loggia) ; enfin, il condamne définitivement la porte entre la salle de séjour et la partie qui lui est contiguë. La surface de la salle de séjour s'agrandie alors au détriment de la loggia ou balcon.

La loggia ou balcon, qui servait comme espace de relation spatiale entre la salle de séjour et la partie qui lui est contiguë disparaît. Cette disparition modifie de fait le statut hiérarchique de la salle de séjour par rapport à l'espace contiguë d'une part, et par rapport à l'espace extérieur d'autre part. Le changement du statut de chacune de ces parties implique nécessairement le déplacement des axes spatio-temporels-fonctionnels et symboliques qui leur correspondent.

Figure 33 : Plan partiel d'un logement tel qu'il est vécu
Annexion de la loggia au profit du Séjour.

Source : Relevé sur place. Enquête N°3, Cité Boussouf (Voir annexes : Planches et Cartes, page 356)



a₂ - deuxième cas :

Cette manière d'appropriation consiste à démolir une cloison de séparation interne entre la salle de séjour et le couloir ou hall ; et reprendre sur le même tracé la construction cette fois-ci d'un muret bas en dur. Ce type d'expansion permet effectivement un agrandissement de la salle de séjour en volume et non pas en surface. En revanche, avec un agencement ingénieux, l'utilisateur finit par donner à la salle de séjour une impression de grandeur importante.

Toutefois, l'agrandissement de la salle de séjour s'obtient par l'annexion du couloir ou hall. Tout en gardant sa fonction initiale, la salle de séjour devient aussi couloir ou hall dans la mesure où elle en assure la distribution et la circulation entre les différentes parties du logement. Ce qui conduit au déplacement de certains axes spatio - temporels

- fonctionnels - symboliques et par conséquent au changement de l'ensemble du système d'hierarchisation et d'organisation spatiale de tout le logement.
(Voir page suivante : Plan logement tel qu'il est vécu)

**Figure 34 : Plan partiel du logement tel qu'il est vécu
Annexion du hall au profit du Séjour**



Source : Relevé sur place. Enquête N°3, Cité Ciloc (Voir Annexes : planches et cartes, page 320)

b - sur la cuisine.

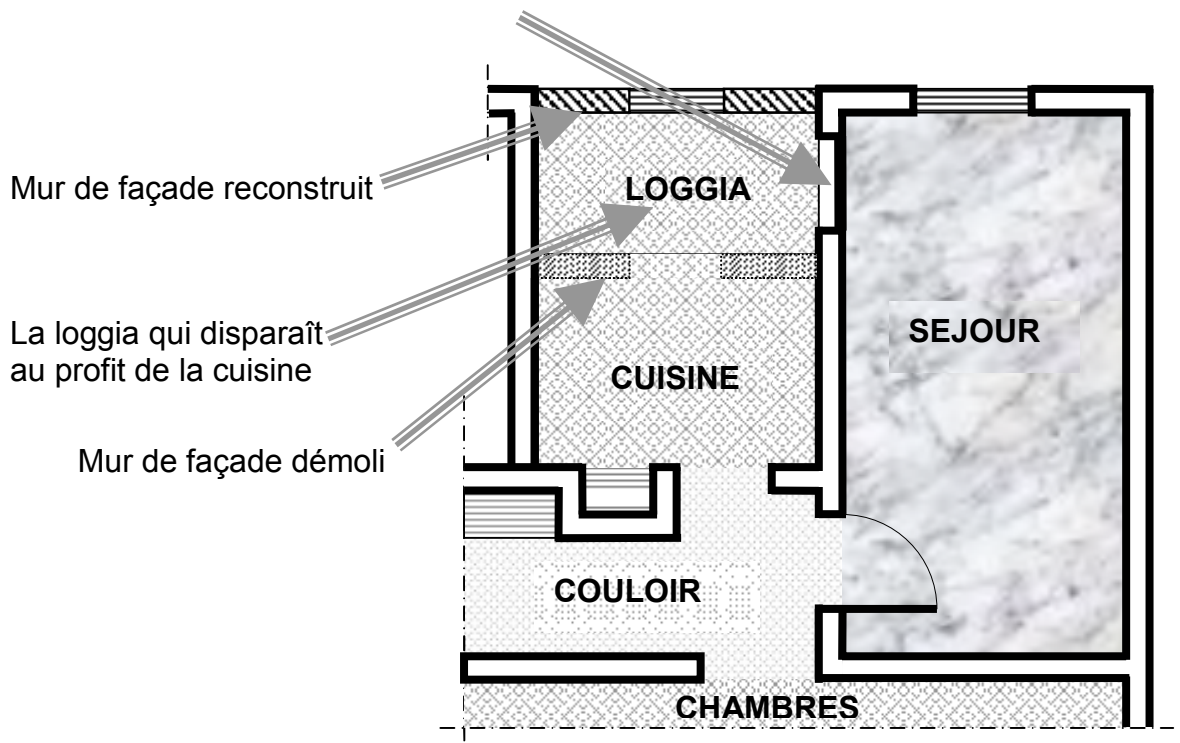
Là aussi, la pratique de l'expansion se présente à travers deux cas de figure.

b₁ - premier cas :

Dans ce cas là, la pratique de l'expansion consiste à démolir un mur de façade séparant la cuisine et le séchoir ; ensuite surélever le muret du séchoir en dur. L'expansion de la cuisine s'obtient par la disparition du séchoir.

Ainsi, la relation spatiale entre la cuisine et la salle de séjour disparaît ; ces deux parties sont à nouveau en relation directe par le biais du hall. De même, l'espace tampon entre la cuisine et l'extérieur est réduit à une seule fenêtre. Ces changements des rapports différentiels entre les différentes parties du logement, entraînent fatalement des changements de l'ensemble du système de hiérarchisation de tout le logement.

**Figure 35 : Plan partiel du logement tel qu'il est vécu
Annexion de la loggia au profit de la Cuisine**



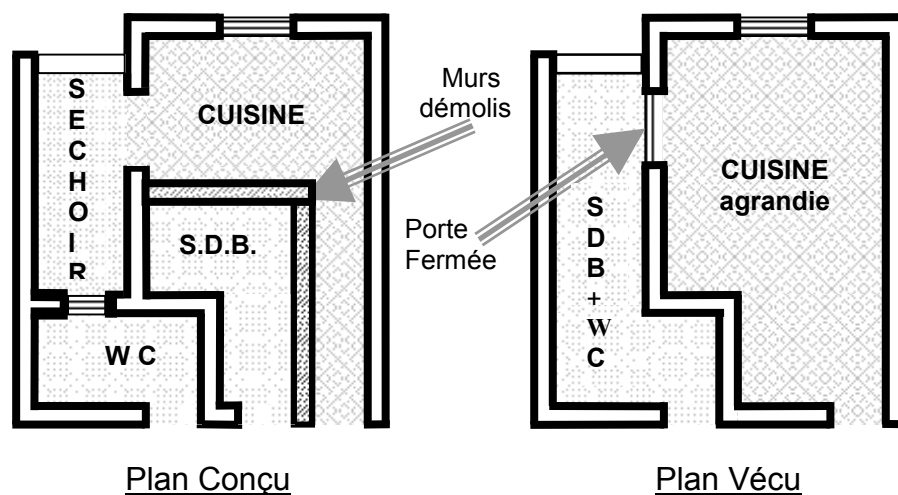
Source : Relevé sur place. Enquête N° 2 Cité Boussouf
(Voir annexes : Planches et cartes, page 355)

b₂ - deuxième cas :

Là, c'est tout le bloc, formé par la cuisine, la salle de bain et le séchoir, qui est reconsidéré par l'utilisateur. L'adoption par les usagers de cette manière d'appropriation de l'espace, s'apparente en quelque sorte à de véritables opérations de restructuration et de rénovation de tout un ensemble de parties du logement. On assiste à des disparitions complètes de certaines parties au profit d'autres ; et à de regroupement d'autres.

Partant, se sont les rapports de chacune de ces parties avec les autres espaces du logement qui sont reconsidérés par l'utilisateur. Cette restructuration implique la restructuration de l'ensemble du système de hiérarchisation de tout le logement.

**Figure 36 : Plans partiels d'un même logement.
Restructuration du bloc : Cuisine - SDB - Séchoir**



Source : Relevé sur place. Enquête N° 9 Cité Boussouf (Voir annexes : Planches et cartes, page 362)

2.5. La rénovation - L'embellissement.

Ces manières d'appropriation ne sont pas des pratiques spatiales censées utiliser une partie du logement d'une certaine façon ou d'une autre ; elles renvoient plutôt à de véritables travaux engagés par l'utilisateur en vue d'améliorer, de moderniser, d'orne, de

décorer une ou plusieurs parties du logement proposé. À travers ces gestes, l'utilisateur parvient à terme de la manière d'appropriation qu'il a adopté sur telle ou telle partie de son logement. C'est ce genre de pratiques qui exprime, en fin de compte, les véritables intentions de l'utilisateur vis-à-vis de telles ou telle manière d'appropriation qu'il vient d'adopter sur telle ou telle partie du logement. Elles trahissent les objectifs et les stratégies à travers l'investissement que l'utilisateur vient d'entreprendre.

Ces manières d'appropriation sont irréversibles et figurent sur le registre des pratiques plutôt brutales. Effectivement, et selon les conditions socio-économiques des usagers, ces opérations de rénovation et/ou d'embellissement sont plus ou moins prononcées sur telle partie plutôt que sur une autre. Elles consistent à :

a - au niveau de l'appartement :

- refaire le revêtement du plancher avec un nouveau modèle de carrelage ou avec de la dalle de sol ;
- rajouter un faux plafond en carreaux de plâtre sculpté ;
- fixer sur le plafond des rosasses bien ornées ;
- revêtir certains murs en faïence ;
- renouveler la menuiserie de certaines portes et fenêtres ;
- changer le modèle des équipements sanitaires – baignoire, siège, lavabos, évier, robinetterie ;
- revêtir le plan de travail de la cuisine en marbre ;
- rajouter dans la salle de bain une maïdha ;
- aménager des vérandas en menuiserie aluminium ;
- aménager une cheminée en briques pleines ;
- exploiter les niches prévues par le concepteur ;
- rajouter des placards muraux ;
- renforcer la sécurité du logement en modernisant le système de verrouillage de la porte d'entrée ou en rajoutant carrément une deuxième porte en métal ;
- sécuriser les fenêtres à l'aide de grilles en fer forgé ;

b - au niveau du bâtiment :

- agrémenter les parties communes d'un même immeuble en repassant de nouvelles couches de peinture sur les parois de la cage d'escalier et du hall d'accès principal du bâtiment ;
- sécuriser d'avantage tout le bâtiment en renforçant le système de verrouillage du portail de l'immeuble ;
- améliorer la qualité de l'éclairage artificiel au niveau des parties communes ;

c - au niveau de l'espace limitrophe :

- aménager des espaces verts aux alentours de l'immeuble en plantant des arbres clôturés par des haies ou par l'installation d'un grillage en zimerman et poteaux métalliques.

2^{ème} PARTIE

LES STRATEGIES

D'

APPROPRIATION

LES STRATÉGIES D'APPROPRIATION.

DE LA STRATÉGIE.

L'objectif principal du présent travail de recherche ne vise pas uniquement la mise en évidence des différentes manières d'appropriation de l'espace dans le logement de type social. L'élaboration de la typologie des manières d'appropriation que nous venons de présenter dans le chapitre précédent n'est qu'une étape dans le processus de la mise en évidence des stratégies qui les sous-tendent. De même, en ce qui concerne la typologie des ménages ; celle-ci ne consiste pas uniquement à cataloguer les habitants selon leurs statuts respectifs face au logement de type social qu'ils occupent. Autrement dit, il ne s'agit pas uniquement de décrire l'habiter dans le logement de type social à travers les pratiques spatiales et les manières d'appropriation déployés par les usagers dans leur vécu quotidien ; en revanche, il s'agit plutôt d'analyser, l'un après l'autre, les différents rapports entre, leurs adoptions respectives sur chacune des parties qui composent le logement prises isolément les unes des autres, et les conditions socio-économiques et culturelles des usagers, qui sont à l'origine de leurs engendremens. .

La diversité des manières d'appropriation est très complexe ; car, non seulement elle est plus ou moins représentative, mais aussi et surtout plus ou moins significative sur une partie bien définie des différents logements enquêtés. Le taux de représentativité de l'adoption d'une manière d'appropriation sur une partie bien définie du logement est très variable d'un type de logement à un à autre, d'un type de ménage à un autre. Donc, avant d'aborder l'analyse de l'un de ces rapports, il est nécessaire de mettre en évidence, en premier lieu, le taux de représentativité de l'adoption de telle manière d'appropriation sur telle partie du logement ; ensuite expliciter les différents degrés de sa signification.

En effet, dans la réalité du vécu quotidien ; il existe un lien plus ou moins fort, une relation plus ou moins directe, un rapport plus ou moins harmonieux, entre l'adoption par l'utilisateur d'une manière d'appropriation et l'un des éléments typologiques qui

caractérise ce même usager⁽¹⁾. Ce qui consiste donc : d'abord et avant tout, de mettre en évidence l'existence de ce lien ; ensuite de tenter d'explicitier cette relation ; pour pouvoir enfin analyser le rapport.

Le degré de signification que peut avoir l'acte d'appropriation de l'usager sur telle partie du logement doit être explicité à partir du bilan des objectifs atteints et des inadéquations sociales et aux altérations spatiales dues à son adoption. Les objectifs atteints sont à mettre en évidence à travers les satisfactions des usagers quant à l'harmonie des différents rapports du genre social/spatial : taille du ménage/taille de logement, statut social des usagers/statut spatial du logement. En effet, les inadéquations sociales sont les conséquences directes ou indirectes provoquées par l'adoption d'une telle manière d'appropriation, sur le comportement de certains sous-groupes familiaux. Les altérations spatiales quant à elles, sont les conséquences directes ou indirectes dues à l'adoption d'une telle manière d'appropriation sur les propriétés spatiales du logement.

Ce n'est qu'à partir de la mise en évidence de la véritable signification que peut avoir telle ou telle manière d'appropriation sur telle ou telle partie du logement, que l'analyse puisse, en fin de compte, expliciter les contradictions, révéler les enjeux et faire apparaître les stratégies qui les sous-tendent.

Cette attitude méthodologique est nécessaire non seulement et uniquement sur les parties intérieures du logement , mais aussi sur les parties qui se situent au niveau des espaces communs dans un même immeuble d'habitation ; et sur les espaces limitrophes qui entourent le bâtiment en question.

¹ - SEGAU Marion. BRUN Jaques. DRIANT J-C : Dictionnaire critique de l'Habitat et du logement.
Ed. Armand Colin ; Paris 2003.
- SERFATY-GARZON Perla : L'Appropriation. L'Habiter. Le chez-soi, habitat et intimité.
In. Dictionnaire Critique de l'Habitat et du logement.
Ed. Armand Colin. Paris, 2003.
- RAPOPORT AMOS : Pour une anthropologie de la maison.
Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. DUNOD ; Paris, 1972.
- PAUL-LEVY F, SEGAUD M : Anthropologie de l'espace.
Coll. Alors ; Ed. Centre Georges POMPIDOU ;
Paris, 1983.

Chapitre I - À L'ÉCHELLE DU LOGEMENT.

Certes, le logement est l'espace privilégié pour étudier et analyser les manières d'appropriation. La particularité de son statut hiérarchique dans tout l'espace à étudier se situe du côté plutôt intime par rapport à l'axe Intime/moins intime ; du côté plutôt privé vis-à-vis de l'axe privé/public ; etc. Cette particularité n'implique pas, pour l'étude et l'analyse, une division de l'espace en deux parties : l'une privée l'autre publique où l'espace privé est automatiquement situé à l'intérieur du logement et où l'espace public en est à l'extérieur. En revanche, et au vu de nos objectifs et de nos positions méthodologiques, l'espace logement ou encore de manière plus précise, l'appartement proprement dit, ne représente que l'un parmi les trois sous- systèmes qui structurent le système logement en entier. En d'autres termes, le sous-système qui regroupe les différentes parties se trouvant à l'intérieur du logement, ne représente qu'une échelle d'appréhension ; et que chacune de ces parties prise isolément les unes des autres, n'évoque qu'un niveau de cette échelle d'appréhension.

Ces différentes parties du logement et leur niveau respectif d'appréhension sont présentés selon l'importance du statut que détient chacune par rapport à l'ensemble. Ainsi nous obtenons l'ordre suivant des différents niveaux d'appréhension :

- la salle de séjour ;
- la et/ou les chambres à coucher ;
- la cuisine ;
- les toilettes ;
- le séchoir, le balcon et/ou la loggia ;
- le hall ou couloir.

1.1. Au niveau de la salle de séjour.

Les usagers qui ont tenté de s'approprier cette partie du logement, représentent **77 %** des ménages enquêtés. Cette réalité montre bien l'importance que détient la salle de séjour chez la majorité des habitants. En effet, c'est sur cette partie que tous les espoirs des usagers sont attelés. Aux yeux des usagers, tout le logement est réduit en quelque sorte au statut que détient la salle de séjour par rapport aux autres parties. C'est sa taille, sa qualité, son ameublement, sa décoration, sa magnificence, qui témoignent de

la position socioculturelle de la famille, son ascension socioéconomique, son attachement à certaines valeurs socioculturelles. Bref, c'est de la salle de séjour que dépend toute la satisfaction de l'ensemble des membres de la famille.

La passivité des **23 %** des ménages enquêtés, face à la salle de séjour, n'exclut pas leur réaction vis-à-vis des autres parties du logement. A priori, cette passivité exprime une certaine adhésion des usagers ; comme elle suggère un certain conformisme aux valeurs véhiculées par le logement proposé. C'est la primauté du spatial sur le social qui fait école, du moins sur cette partie du logement. En revanche, dans certains cas, c'est plutôt du côté de la précarité du statut juridique d'occupation du logement que cette passivité trouve son explication et se légitime chez les usagers ; dans les autres cas, c'est incontestablement l'abondance spatiale qui l'explique et la justifie.

Cependant, la passivité de ces usagers à l'égard de la salle de séjour, n'est pas considérée dans la présente recherche comme une manière d'appropriation au sens propre du terme. C'est plutôt une attitude qui dissimule des apports significatifs aux manières d'appropriation. En revanche, toutes formes de contribution apportées par des usagers méritent, quand même, leur mise en évidence ; ne serait que comme attitude passive.

L'étude et l'analyse des pratiques spatiales des usagers dans leur salle de séjour, ont permis la mise en évidence de quatre manières d'appropriation vraiment représentatives et significatives : l'alternance jour/nuit associée à l'adjonction ; ensuite la réduction et enfin l'expansion :

- **a - 73 %** des usagers qui ont tenté de s'approprier la salle de séjour, ont adopté l'alternance jour/nuit associée à l'adjonction ;
- **b - 16 %** se sont limités à la simple pratique de la réduction ;
- **c - 11 %** ont engagé des pratiques plutôt brutales : l'expansion.

a- La pratique de l'alternance jour/nuit associée à l'adjonction.

a₁. L'état chiffré du vécu.

Le recours à la pratique de l'alternance jour/nuit conjuguée à l'adjonction se légitime essentiellement chez les usagers par les éléments suivants :

- L'exiguïté spatiale.

67 % des usagers qui ont adopté cette double pratique spatiale, vivent en effet dans des conditions dépassant le seuil du tolérable. En fait, l'exiguïté spatiale qui les caractérise est très contraignante ; le taux d'occupation par pièces est supérieur à deux (T.O.P. > 2).

Ce qui accentue d'avantage l'exiguïté spatiale qui règne chez ces habitants, c'est la pratique de la séparation des sexes. Même chez les usagers dont le taux d'occupation par pièce est inférieur ou égal à deux (T.O.P. <2) et qui représentent les **33 %** restants, cette pratique les contraint effectivement à adopter l'alternance jour/nuit en vue de rétablir le rapport *taille du ménage/taille du logement*. En d'autres termes, ce n'est que l'alternance jour/nuit qui permet vraiment aux usagers d'augmenter le nombre de chambres à coucher tout en restant attachés à la pratique de la séparation des sexes, ne serait-ce que durant la nuit.

Le ménage qui occupe un appartement de type F3 ; et composé du père, de la mère, d'un garçon de 18 ans et d'une fille de 16 ans ; reflète bien cette situation. En effet, une des chambres à coucher revient évidemment aux parents ; la seconde au garçon de 18 ans et c'est la salle de séjour qui va servir de chambre à coucher pour la fille, ne serait-ce que durant la nuit. Alors que théoriquement, le rapport *taille du ménage/taille du logement* évoque un état de satisfaction, dans la mesure où le taux d'occupation par logement qui caractérise ce ménage est de quatre personnes par logement (T.O.L.= $4p/Lgt$, inférieur à la norme qui est de $6p/Lgt$) et où son taux d'occupation par pièce (T.O.P. = 1,33) est inférieur à la norme qui stipule qu'il doit être inférieur ou égal à deux.

- La position sociale.

89 % des ménages qui ont adopté l'alternance jour nuit conjuguée à l'adoption comme manière d'appropriation plutôt douce, sont en effet des ménages de **type modeste**. En

plus de l'alternance jour/nuit leur permettant de rétablir le rapport *taille du ménage/taille du logement*, certains usagers adoptent l'adjonction qui va leur permettre de développer des activités à caractère lucrative telles : la couture, le tricotage, la broderie ; pour d'autres ménages, c'est la fabrication à la manière traditionnelle de certaines pâtes alimentaires tels que le couscous, la trida, etc. qui leur permis d'arrondir les fins de mois.

Alors que pour les familles de position sociale plutôt aisée ou moyenne, et qui représentent **21 %** des ménages ayant adopté l'alternance conjugulée à l'adjonction, la salle de séjour en constitue le prolongement spatial de certaines activités plutôt professionnelles. En effet, pour des raisons d'inconfort et/ou de manque d'espace dans leur lieu d'activité professionnelle, certains des membres de la famille s'octroient le droit de se réserver une zone dans la salle de séjour leur permettant de déployer le complément de leur activité professionnelle. La plupart de ces membres de la famille sont des jeunes diplômés en chômage ou employé en situation précaire. Pour le jeune enseignant, une partie de la salle de séjour lui est affectée pour qu'il puisse donner des cours d'appui ; pour le jeune architecte, ça lui permet de finaliser les plans qu'il a entamé durant la journée au niveau du bureau d'études ; pour le commerçant, c'est plutôt le souci de sécurité qui prime : cette zone de la salle de séjour est réservée au stockage des marchandises de valeur (dont certaines sont douteuses).

Le cumul de ces activités à caractère lucratif devient une nécessité en vue d'améliorer le revenu globale de la famille. Pour les ménages de type modeste, le logement ne constitue pas uniquement un lieu à usage d'habitation, il leur offre aussi l'opportunité d'en faire un espace de production de richesse, qui va leur permettre éventuellement de rétablir en améliorant le rapport *statut social de la famille/ grandeur spatiale du logement*.

- la maturité citadine.

Les 70 % des ménages qui ont adoptés cette double pratique spatiale, relèvent des origines géographiques rurales diverses. Mais la majorité d'entre eux ont transité durant une certaine période de temps par un logement urbain de types divers (traditionnel, collectif, individuel, illicite, informel, bidonville). Au terme de cette période, ils ont quand même acquis une certaine maturité citadine, et sont considérés, de fait, comme

« ruraux - citadinisés ». Bien qu'ils soient actuellement des citadins à part entière, l'intensité d'incarnation du mode de vie rural chez eux est plus forte que chez les autres (ceux qui n'ont jamais habité la campagne). Cela dit que l'adoption, par ceux-là, de la double pratique de l'alternance conjuguée à l'adjonction, n'est pas une innovation introduite dans leur mode d'habiter sous l'injonction de telle ou telle condition socio spatiale ou autre. En revanche, ces pratiques spatiales relèvent bel et bien du mode d'habiter traditionnel, d'ailleurs rural et urbain. Ces pratiques d'appropriation étaient déjà adoptées auparavant par ce type d'usagers, avant qu'ils n'emménagent dans le nouveau logement de type social.

a₂ - Les inadéquations.

La pratique de l'alternance conjuguée à l'adjonction ne va pas sans conséquences sur les comportements des usagers. Les inadéquations directes ou indirectes dues à l'alternance sont différentes de celles dues à l'adjonction.

- Les inadéquations dues à l'alternance.

En effet, l'utilisation de la salle de séjour comme chambre à coucher, ne serait-ce que durant la nuit, entraîne nécessairement le déplacement de toute la literie spécifique à la fonction dormir. Ce mouvement s'effectue le soir : du lieu de rangement habituel de la literie (chambre à coucher d'à côté, meubles de rangement dans les autres pièces, placards muraux dans le hall ou, etc.) vers la salle de séjour ; et vice versa le lendemain matin.

Cette activité supplémentaire revient dans la plupart des cas à la charge des femmes et/ou des filles d'âges suffisamment avancés. La soumission des femmes à ce genre de corvée quotidienne montre bien que la recherche des usagers en vue de trouver le rétablissement du rapport *taille du ménage/taille de logement* au profit de toute la famille, s'est effectuée, en réalité, au détriment des membres de sexe féminin.

Cependant, l'utilisation de cet espace par un seul sous-groupe familial durant la nuit, empêche par conséquent les autres sous-groupes de suivre leur émission télévisée jusqu'à la fin. Cette situation engendre par conséquent un autre déséquilibre que les usagers sont appelés à le surmonter. Cela va entraîner :

- pour les ménages de position sociale modeste, le déplacement, durant la nuit, du poste téléviseur d'une partie du logement vers une autre, et tout ce que ça induit comme nuisance sonore et risque d'accident pour le téléviseur.
- pour les ménages plutôt aisés, la disposition d'un deuxième téléviseur pour l'autre sous-groupe, et tout ce que cela va induire sur le budget familial.

Par ailleurs, le visiteur qui arrive le soir, se verra alors reçu : soit juste dans le hall ; soit dans l'une des chambres à coucher ; voire dans la cuisine. Cette situation va mettre dans l'embarras aussi bien l'habitant que son hôte.

- Les inadéquations dues à l'adjonction.

Cette manière d'appropriation qui consiste à déployer dans la salle de séjour des activités non prévues par le concepteur et incompatibles entre elles, va engendrer des inadéquations très gênantes. En effet, la cliente qui vient discuter le prix de la marchandise produite dans la salle de séjour, voire essayer une robe, entraîne de fait une perturbation au sein des différents sous-groupes familiaux qui co-utilisent ce même espace. Effectivement, le sous-groupe de sexe masculin est automatiquement convié à quitter le lieu ; le sous-groupe qui prépare ses devoirs scolaires, se verra obligé de poursuivre ses activités dans une autre partie du logement.

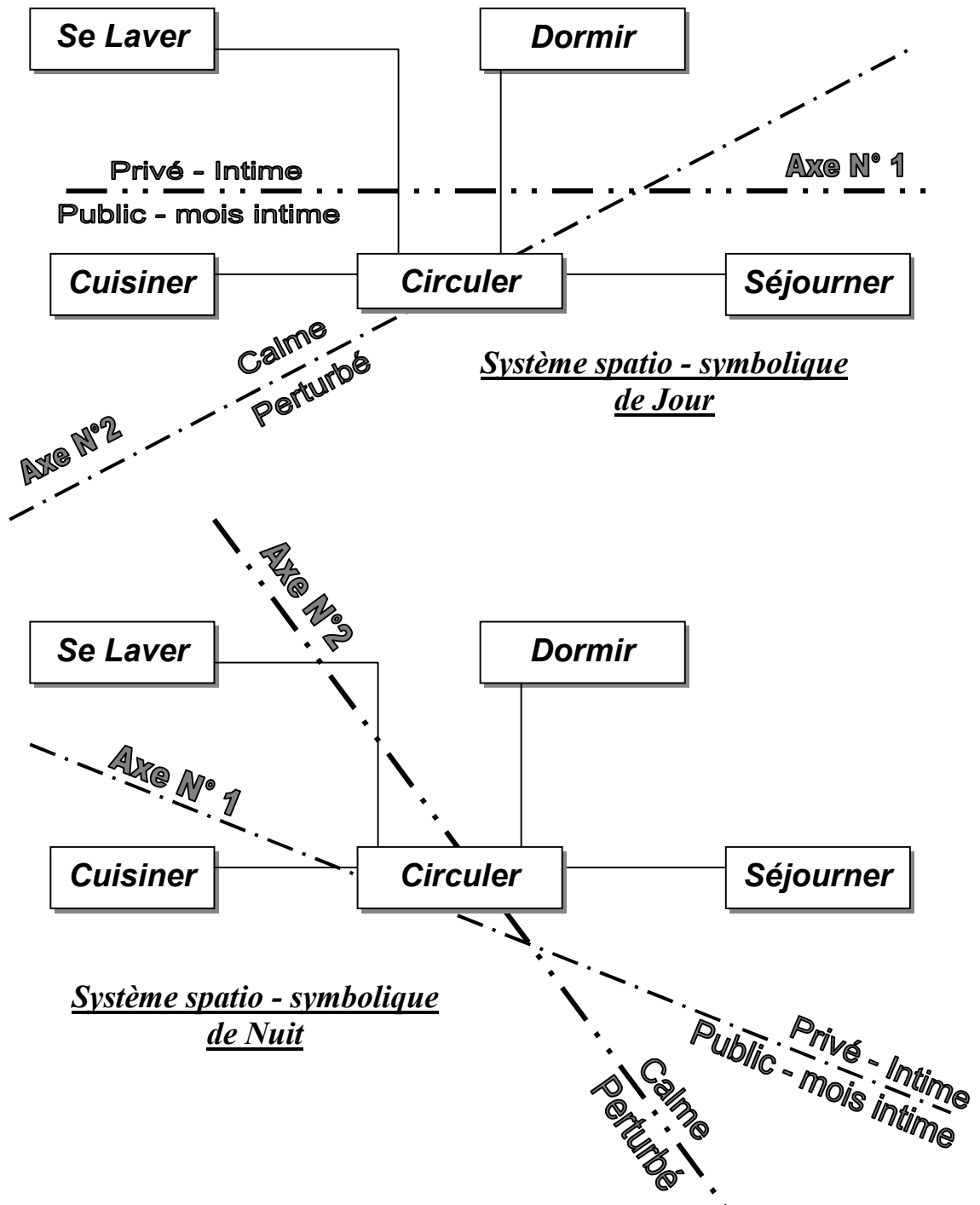
a₃ - les altérations aux propriétés spatiales.

- les altérations dues à l'alternance.

L'adoption de l'alternance sur la salle de séjour ne va pas sans porter des atteintes significatives aux propriétés spatiales du logement proposé en entier. En effet, et bien qu'elle paraît ingénieusement douce, cette manière d'appropriation finit quand même par changer le système spatio-symbolique ainsi que le schémas d'organisation de l'ensemble du logement.

Le changement d'affectation de la salle de séjour entre le jour et la nuit, entraîne directement le changement de position des deux principaux axes spatio-temporels – symboliques et fonctionnels qui définissent et hiérarchisent tout le logement. C'est toute l'organisation spatiale qui se voit alors altérée et provoque par conséquent des perturbations quant à la définition et à la hiérarchisation des différentes parties du logement ; d'ailleurs qu'il s'agisse de l'espace tel qu'il a été conçu, encore plus de celui vécu.

Figure 37 : Schéma du principe des altérations dues à l'adoption de l'alternance.



Le fait que la salle de séjour se transforme en chambre à coucher, les axes spatio-symboliques N° 1 et N° 2 changent de position. Ce qui, non seulement altère les propriétés spatiales, mais aussi engendre une ambiguïté dans la définition des espaces.

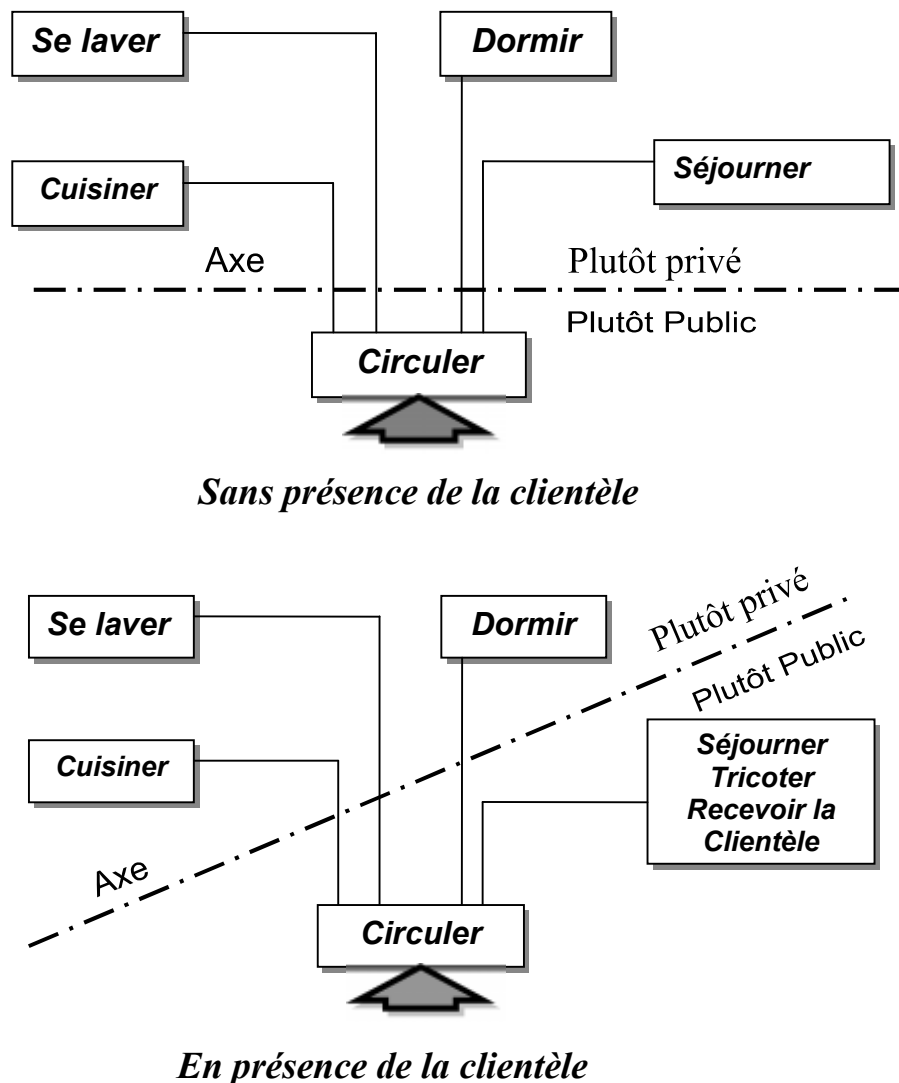
Source : Document élaboré à partir du résultat d'analyse.

- les altérations dues à l'adjonction.

Le fait de surcharger la salle de séjour par d'autres activités non prévues par le concepteur, alors que sa surface correspond aux seules activités prévues, aboutit fatalement à une densification encore plus forte de la consistance spatiale du logement proposé.

Les perturbations provoquées par la clientèle de sexe féminin, et les embarras causés par le visiteur de la soirée, entraînent également des changements d'affectation aléatoires, et par conséquent des oscillations indéterminées de la position des axes spatio-temporels - symboliques et fonctionnels du logement.

Figure 38 : Schéma du Principe des altérations dues à l'adoption de l'adjonction



Source : Document élaboré à partir du résultat d'analyse

a₄ - Les stratégies.

Bien qu'il engendre des inadéquations chez certains des sous-groupes familiaux, et bien qu'il provoque des altérations dans les propriétés spatiales du logement, le recours à ces deux manières d'appropriation ne peut avoir des explications rationnelles et objectives que s'il est sous-tendu par des stratégies. Stratégies qui tentent de contenir toutes les contradictions quotidiennes entre besoins et désirs des usagers. Stratégies qui régulent les rapports :

- Taille du ménage/taille du logement,
- besoin spatial des usagers/consistance spatial du logement,
- statut socioculturel des usagers/grandeur symbolique du logement.

Effectivement, l'adoption de l'alternance jour/nuit, non seulement elles apportent aux usagers des solutions palliatives quant aux problèmes dus à l'exiguïté spatiale, en utilisant la salle de séjour comme chambre à coucher durant la nuit, mais elle leur permet aussi et surtout de sauvegarder certaines des valeurs socioculturelles qui relèvent du mode d'habiter traditionnel, notamment la pratique de la séparation des sexes. Le fait de conserver à la salle de séjour sa fonction principale telle qu'elle a été conçue, durant le jour, met en évidence l'adhésion de la famille aux valeurs véhiculées par ce type de logement importé ; comme il leur permet d'exhiber leur ascension socioculturelle.

L'adoption de l'adjonction, quant à elle, renvoie plutôt à une stratégie d'économie. Effectivement, le logement à travers la salle de séjour, est considéré par les usagers non seulement comme un espace à usage d'habitation et un lieu de représentation sociale, mais aussi et surtout comme un lieu de travail et un espace de production de richesse.

En somme l'adoption de cette double pratique spatiale, montre que la stratégie des usagers vis-à-vis de la salle de séjour, consiste à maintenir au logement sa fonction principale comme cadre de vie et d'épanouissement de toute la famille tout en cherchant à l'équilibrer avec ce qu'il peut offrir comme cadre de production économique.

b - La pratique de la réduction.

Cette manière d'appropriation, relève du registre des pratiques plutôt douces. Elle consiste, rappelons-le, à réduire la salle de séjour à quelques activités seulement. Les usagers ne retiennent dans cet espace que la réception des invités ; c'est une sorte de spécialisation spatio fonctionnelle. Les autres activités censées se dérouler dans cet espace sont déployées dans d'autres endroits du logement.

b₁ - l'état chiffré du vécu.

Les usagers qui ont tenté de s'approprier la salle de séjour en adoptant la réduction représentent **16 %** de ceux qui ont réagit sur cet espace. Ces ménages se distinguent de par les éléments d'appréhension suivants :

- L'exiguïté spatiale.

60 % de ces ménages sont de type pour lesquels l'exiguïté spatiale est peu contraignante. En effet, le taux d'occupation par logement qui les caractérise est inférieur à six (T.O.L < 6) et un taux d'occupation par pièce inférieur à deux (T.O.P < 2). Evidemment, cette situation leur permet de s'offrir de luxe de n'attribuer à la salle de séjour que la fonction « recevoir les invités » dans la mesure où ils disposent d'une pièces de trop.

Les autres, et qui représentent **40 %**, se caractérisent par un T.O.P. supérieur ou égal à deux et un T.O.L. supérieur à 6. Leur recours à cette pratique s'explique par le fait que chez eux, la pratique de la séparation des sexes n'est pas tellement contraignante : soit ils ont des enfants en bas âge ; soit les enfants sont de même sexe. Pour ceux-là, l'affectation des pièces s'effectue de la manière suivante :

Une des chambres revient naturellement aux parents, la seconde est affectée aux enfants (de même sexe ou de sexes différents mais en bas âge) la troisième pièce est strictement réservée à la réception des invités.

- La position sociale.

50 % de ces ménages sont de type aisés ; l'autre moitié est de type plutôt moyen. C'est d'ailleurs ce qui explique certaines particularités quant à l'attitude de ces ménages. En effet, ceux-là investissent d'avantage dans la salle de séjour, en la décorant de toute sorte d'élément de prestige : tapis de parterre luxueux, tapis muraux, tableaux de peinture, lustres de valeur, téléviseur haute gamme, chaîne stéréo, fauteuils et bibliothèque de style, etc. En effet, pour ce type de ménage la salle de séjour est non seulement un lieu d'investissement, mais aussi un véritable salon d'honneur.

Il est à remarquer quand même, que les usagers de position social de type modeste n'ont pas du tout adopté cette manière d'appropriation.

- la maturité citadine.

Pour **70 %** de ces ménage qui sont de type « rural citadinisé », ainsi que pour les **30 %** restants et qui représentent des usagers de type plutôt citadin, l'adoption de cette manière d'appropriation, renvoie, en fait, au mode d'habiter traditionnel où une pièce est strictement réservée aux hôtes. Il s'agit de « Dar Edhief » que l'on trouve en milieu rural ; et du « Madjlis » de la maison traditionnelle urbaine.

Cette réalité montre bien : que l'on soit de type citadin ou de type rural-citadinisé, la pratique de la réduction ou la spécialisation d'une pièce pour recevoir les invités (étrangers ou de la même grande famille) est un souhait que tout le monde le recherche. Et dès que les conditions le permettent, les usagers n'hésitent pas à pratiquer cette spécialisation d'une des pièces, quitte à engager des investissements très onéreux.

Il est à remarquer que cette pièce peut parfois servir d'espace de repos pour le père ou la mère ; comme endroit où l'on fait la sieste ; voire d'un lieu de prière individuelle ou collective. L'essentiel pour les usagers, c'est de garder cet espace propre et calme.

b₂ - Les inadéquations.

La réduction de la salle de séjour à un espace de réception des invités, entraîne la répartition des autres activités censées s'y dérouler, sur les autres parties du logement. Ainsi, les regroupements familiaux, le suivi des émissions télévisées, la prise des repas, vont se dérouler dans la chambre à coucher des enfants. Cet espace vient de subir donc une adjonction ; ce qui ne va pas sans conséquences néfastes sur le sous-groupe familial qui l'occupe. En effet, les travaux scolaires des enfants sont perturbés par l'envahissement des activités incompatibles telles que : prendre les repas, regarder la télévision, etc.

Par contre, pour le ménage composé d'un seul couple (le mari et la femme) l'adoption de cette manière d'appropriation sur la salle de séjour n'engendre pas de problèmes. En revanche, ce couple trouve que le logement proposé lui convient. D'ailleurs, ces usagers souhaitent y habiter toujours, tout en investissant davantage.

b₃ - les altérations.

La pratique de la réduction sur la salle de séjour finit par modifier le statut hiérarchique que détenait cet espace à l'état conçu. En effet, cette partie du logement était censée regrouper toutes les activités de type séjourner, qui sont destinées à tous les membres de la famille. Cet espace constitue de fait le centre virtuel autour duquel s'organisent les autres parties du logement.

Sa spécialisation et sa restriction à la seule fonction recevoir les invités lui attribuent le statut d'un espace périphérique au même titre que les autres pièces. C'est à la chambre à coucher des enfants, avec les activités qui viennent de l'envahir, que revient le privilège de centre virtuel de toute la maison. Alors que l'espace destiné à la réception des invités aura le rôle de vitrine qui exhibe l'ascension socioculturelle et économique de la famille.

Cette nouvelle distribution des rôles et par conséquent des statuts de ces deux parties du logement, entraîne des déplacements des axes spatio-temporels – symboliques et fonctionnels. C'est ce qui provoque des altérations dans le système d'hiérarchisation aussi bien du logement conçu que de l'espace vécu.

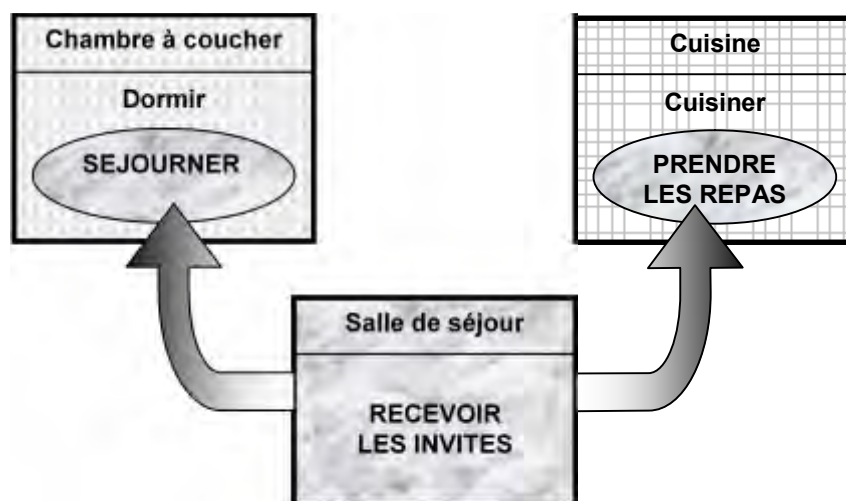
L'organisation spatiale qui résulte de cette nouvelle distribution des rôles, montre que ces usagers privilégient plutôt la valeur socio culturelle sur les autres aspects (économiques : production de richesses).

b₄ - les stratégies.

L'adoption de cette manière d'appropriation sur la salle de séjour, révèle une stratégie de valeurs. Les usagers qui disposent de plus d'espace dans leur logement, et qui sont financièrement plutôt aisés, exploitent cette situation pour mettre en avant leur savoir vivre à la moderne (téléviseur haute gamme, chaîne stéréo, meubles de style) et leur attachement au modèle culturel traditionnel (pièce strictement réservée aux hôtes).

Le fait de conserver à la salle de séjour la fonction **recevoir**, témoigne bien de l'intention de ces usagers d'en faire de cet espace une vitrine leur permettant d'exhiber leur ascension socioculturelle et leur appartenance aux couches aisées et socialement cultivées.

Figure 39 : Schéma du principe de la réduction adoptée sur la salle de séjour



Source : Document élaboré à partir du résultat d'analyse

Remarque : La réduction adoptée sur la salle de séjour conduit automatiquement à l'adoption de l'adjonction sur la chambre à coucher et sur la cuisine.

c - La pratique de l'expansion.

11 % des ménages qui ont tenté de s'approprier la salle de séjour ont adopté cette manière d'appropriation ; cette pratique figure sur le registre des pratiques spatiales plutôt brutales. Les usagers se sont manifestés à travers diverses variantes :

Première variante :

Les usagers qui ont opté en faveur de cette variante, représentent **25%** de ceux qui ont adopté cette pratique.

Dans ce cas de figure, l'expansion de la salle de séjour, s'obtient aux dépens du couloir ou hall. La cloison qui sépare ces deux parties du logement est démolie. Un petit muret est reconstruit sur le même tracé de la cloison démolie. La salle de séjour devient automatiquement plus grande. Dans ce cas là, l'opération d'expansion est plutôt discrète, dans la mesure où elle est réalisée à l'intérieur du logement.

Deuxième variante :

Cette variante représente **25 %** des pratiques d'expansion sur la salle de séjour. La pratique de l'expansion, dans ce cas là, s'effectue du côté de la façade du bâtiment. Non seulement elle est brutale mais aussi et surtout elle est impudente.

L'expansion de la salle de séjour s'effectue au détriment du balcon ou de la loggia ; c'est la surface du balcon ou de la loggia qui est associée à celle de la salle de séjour. En effet, le mur de façade est démolie ; un autre mur est surélevé à partir du garde corps du balcon ou de la loggia ; la menuiserie de la fenêtre est récupérée et placée à nouveau sur le nouveau mur. La salle de séjour est en fin de compte agrandie.

Troisième variante :

L'option en faveur de cette variante représente **40 %** des pratiques d'expansion de la salle de séjour. L'expansion dans ce cas là est moins brutale que dans les deux premières variantes ; il s'agit en fait d'une sorte d'intégration de la loggia ou balcon à la salle de séjour. Cette forme de fusion de deux parties du logement, l'une à l'intérieur et couverte, l'autre à ciel ouvert, s'obtient sans démolition ; il s'agit en fait, de

l'établissement d'une relation directe et permanente en supprimant de manière définitive la porte qui les relie. Mais les usagers aménagent un dispositif réalisé en fer forgé et en vitrerie (une véranda) afin de retrouver le confort (thermique et acoustique) et l'intimité nécessaires.

Quatrième variante :

Cette dernière variante révèle une manière d'appropriation de l'espace qui figure sur le registre des pratiques non seulement brutales mais aussi et surtout sur celui des manifestations plutôt spectaculaires. Elle est peu représentative (10 % des ménages ayant adopté la pratique de l'expansion), mais très significative. En effet, cette pratique outrepassa l'espace intérieur du logement, et vient piétiner sur l'espace limitrophe pour, qu'en fin de compte, le grignoter et l'insérer au logement proposé.

c₁ - L'état chiffré du vécu.

Les caractéristiques socioculturelles et économiques à travers lesquelles se distinguent ces usagers, révèlent une certaine particularité :

- L'exiguïté spatiale.

100 % des ces usagers sont de type où l'exiguïté spatiale est peu contraignante ; c'est-à-dire que leurs taux d'occupation par logement est inférieur ou égal à six (T.O.L. ≤ 6) et leurs taux d'occupation par pièce est inférieur ou égal à deux (T.O.P. ≤ 2). Pour ces ménages, ce n'est donc pas le manque d'espace qui légitime le recours à cette pratique brutale et nécessitant des coûts financiers parfois très importants. C'est probablement le souci de revaloriser la salle de séjour qui explique cette attitude. Effectivement, ces ménages sont tous des propriétaires qui ont bénéficié de la mise en application de la loi relative à la cession des biens de l'Etat.

- La position sociale.

50 % de ces usagers sont de type aisé, l'autre **moitié** est de type moyen ; en plus de cela, ils sont tous des propriétaires.

La pratique de l'expansion qui exigent des sommes parfois très importantes, s'explique donc par le fait que ces usagers en disposent. Effectivement, en étant propriétaire et

disposant de moyens financiers, les dépenses engagées pour les travaux d'expansion, sont considérées par les usagers comme un investissements à long terme.

- La maturité citadine.

100 % des ces usagers sont de type citadin. A priori, ces usagers sont censés rester passifs, à la limite, moins agressifs envers le traitement des façades, dans la mesure où ils ont une longue expérience en matière d'habiter le milieu urbain, et où ils se sont familiarisés avec une certaine éthique urbaine quant à la vénération et à la préservation de l'état des façades des immeubles d'habitation. En revanche, ces usagers semblent plutôt remettre en cause la modicité de la salle de séjours, quitte à compromettre l'harmonie des façades du bâtiment.

En réalité, cette attitude de mépris envers les façades remonte aux premières années du recouvrement de l'indépendance nationale. Depuis, et pour des raisons très complexes, la plupart des locataires et propriétaires n'hésitent pas du tout à profaner les façades. Cela s'explique de prime abord par la défaillance de l'autorité censée veiller sur le respect de l'éthique urbaine.

c₂ - Les inadéquations.

La pratique de l'expansion n'engendre pas de problèmes pour un sous-groupe familial ou un autre. En revanche, les travaux de démolition et de reconstruction nécessitent de très grandes sommes d'argent ; ils entraînent par conséquent des amputations budgétaires parfois douloureuses, et se répercutent sur toute la famille.

c₃ - Les altérations.

La nature des transformations que cette manière d'appropriation finit par atteindre, les moyens qu'elle déploie, le résultat qu'elle réalise, le degré d'altération qu'elle provoque, sont plus ou moins significatifs selon la variante adoptée par les usagers.

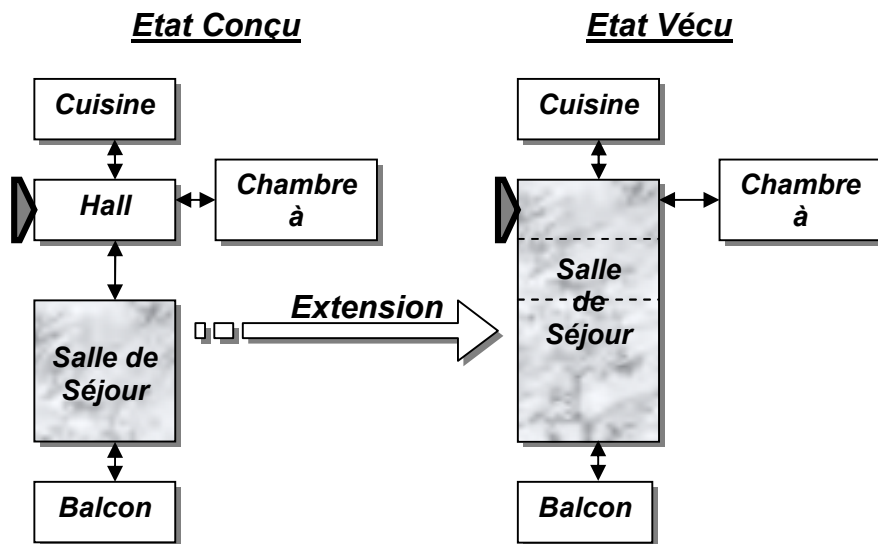
Les altérations spatiales dues à la première variante :

La suppression de la cloison de séparation entre la salle de séjour et le couloir ou hall, conduit automatiquement à l'agrandissement du premier au détriment du second. Cette simple opération de démolition finit quand même par engendrer des grands changements dans l'organisation des différentes parties qui structurent le logement. En effet, le couloir ou hall qui assurait la distribution des autres parties du logement, est supprimé ; c'est à la salle de séjour, qui vient d'annexer la surface du hall, que lui

revient le rôle de distributeur. L'espace séjour qui avait un certain recul par rapport à l'accès et par rapport aux autres parties, devient l'espace central autour duquel s'organise tout le logement. Le changement de statut de la salle de séjour entraîne directement le déplacement de tous les axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques du logement proposé.

Ce simple geste de démolition d'une cloison de séparation, parvient à accomplir une véritable opération de restructuration de l'ensemble des parties du logement.

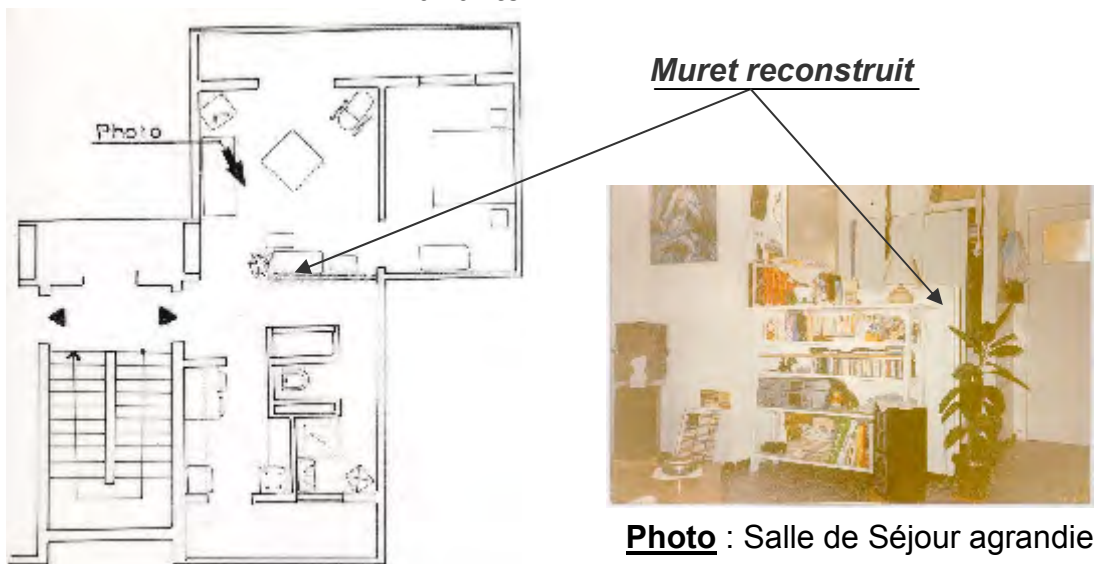
Figure 40 : Schéma du Principe de l'expansion. 1^{ère} Variante



Source : Document élaboré à partir du résultat d'analyse

Figure 41 : Exemple concret de l'adoption de l'expansion dans le Séjour.

1^{ère} Variante



Source : Relevé sur place. Enquête N° 2 Cité Ciloc (Voir annexes : Planches et cartes, page 319)

Les altérations spatiales dues à la deuxième variante :

Dans ce cas, les usagers ont d'abord réduit la salle de séjour à la seule fonction recevoir les invités ; c'est la spécialisation qui vient d'être évoquée dans le cadre de l'adoption de la pratique de la réduction. C'est à la chambre à coucher des enfants que les usagers lui ont attribué la fonction séjourner.

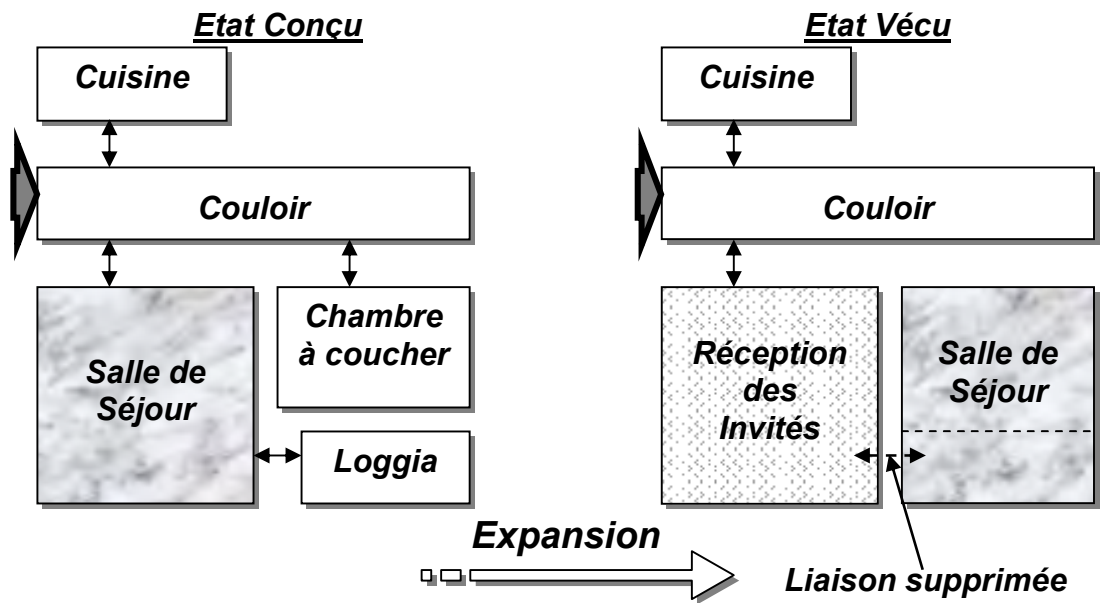
La surface de ce nouveau espace de séjour s'est avéré insuffisante pour contenir aussi bien la fonction dormir pour les enfants et la fonction séjourner pour toute la famille. Le besoin d'agrandir cette pièce s'est donc fait sentir par les usagers ; la décision des usagers a été portée sur la suppression pur et simple de la loggia au profit de l'agrandissement de l'espace séjour. D'où la démolition du mur de façade qui sépare le nouvel espace de séjour et la loggia ; ensuite la reconstruction d'un autre mur de façade.

Cette variante n'évoque pas une remise en cause totale de l'organisation générale du logement, dans la mesure où les axes spatio-temporels et symboliques n'ont pas connu de déplacement. En revanche, c'est le système fonctionnel qui a subi une sensible modification car la loggia a complètement disparue.

Cependant, il faut remarquer que la structure spatiale du logement, ou sa consistance spatiale selon la terminologie de l'organisme de gestion des logements de type social, est revue à la hausse. En fait, faut-il le rappeler, dans le cadre de l'évaluation du prix de cession d'un logement, la loggia est considérée comme espaces de dépendance. Par conséquent, sa surface n'en est pas comprise dans la superficie totale habitable d'un logement de type social. En d'autres termes, et dans le cadre de la cession des biens de l'état au profit des locataires, les usagers qui ont acquit gratuitement la surface de la loggia, vont bénéficier d'une surélévation du coût du logement, dans la mesure où sa surface est maintenant intégrée à la superficie totale habitable.

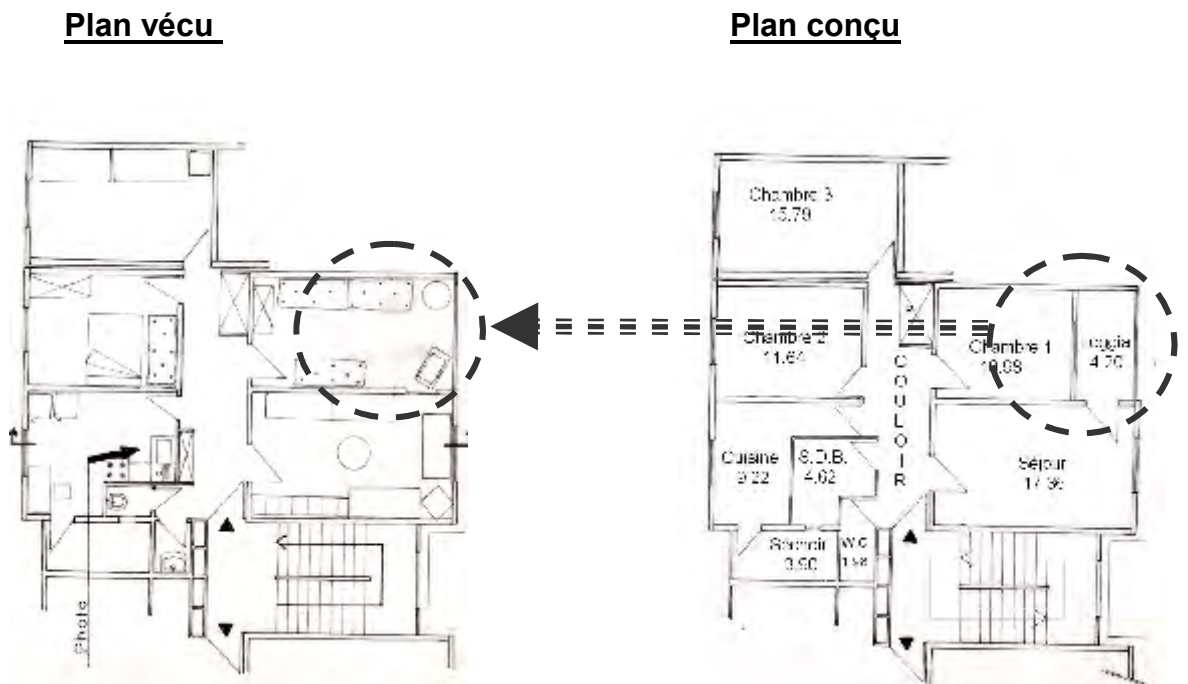
(Voir page suivante : le schéma du principe de l'expansion : 2^{ème} variante)

Figure 42 : Schéma du principe de l'expansion. 2^{ème} Variante.



Source : Document élaboré à partir du résultat d'analyse

Figure 43 : Exemple concret de l'expansion dans le Séjour : 2^{ème} Variante



Source : Relevé sur place. Enquête N° 3 Cité Boussouf (Voir annexes : Planches et cartes, page 356)

Les altérations spatiales dues à la troisième variante :

Cette variante est plutôt moins brutale que les deux premières. En effet, il n'y a pas de démolition. Mais il y a quand même aménagement d'une véranda dans la loggia, et la suppression définitive de la porte qui la relie avec la salle de séjour. La loggia ne disparaît pas complètement ; en revanche, sa surface est ingénieusement fusionnée à la salle de séjour.

Dans ce cas là, il n'y a pas de changement dans l'organisation spatiale de l'ensemble du logement, dans la mesure où il n'y a pas eu de déplacements dans les axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques. En revanche, il y a une revue à la hausse de la structure spatiale par le biais de l'annexion de la surface loggia à la superficie totale habitable du logement.

Figure 44 : Schéma du Principe de l'expansion 3^{ème} Variante

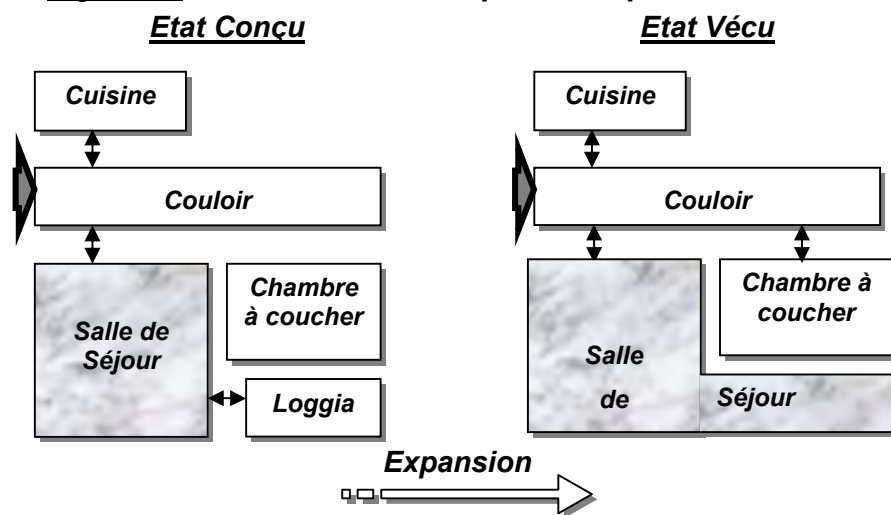
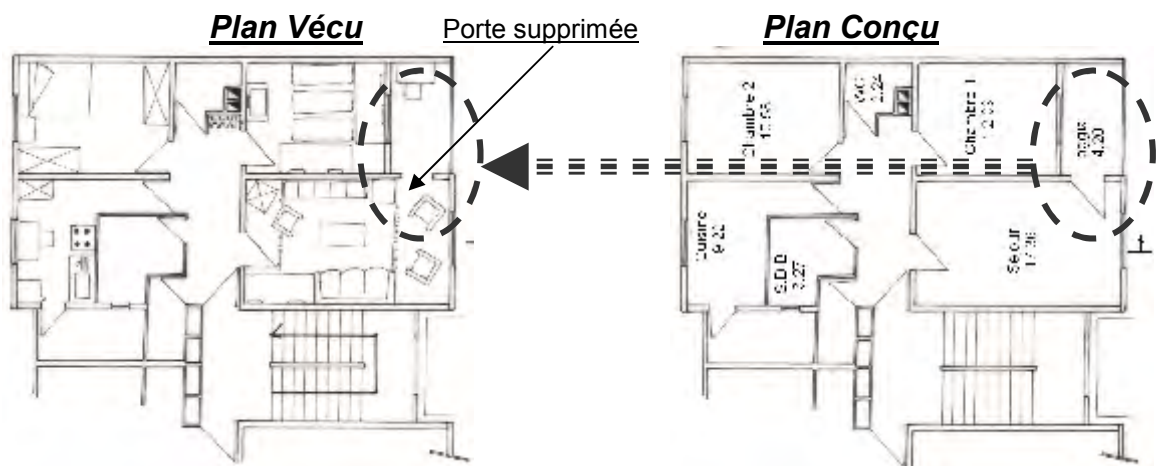


Figure 45 : Exemple concret de l'expansion dans le Séjour. 3^{ème} Variante.



Source : Relevé sur place. Enquête N° 4. Cité Boussouf (Voir annexes : Planches et cartes, page 357)

Les altérations dues à la quatrième variante :

L'expansion de la salle de séjour vers l'espace limitrophe évoque une pratique d'appropriation spatiale vraiment spectaculaire. Cette pratique est peu représentative par rapport à l'échantillon de la présente enquête, mais elle est très significative. En effet, ce cas de figure est observable un peu partout dans les cités d'habitation de type social ; seulement, sur l'échantillon représentative spécifique à cette recherche, la présente enquête n'a révélé qu'un seul cas se trouvant à la cité Daksi où le logement en question est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble d'habitation.

Dans notre cas, les usagers ont transformé la fenêtre en porte donnant sur l'espace limitrophe. Quelques marches d'escaliers sont construites afin de rattraper la différence de niveau entre l'intérieur et l'extérieur. L'espace approprié est ainsi annexé et privatisé à l'aide d'une clôture en zimmerman raidi par des poteaux métalliques. Cet espace est utilisé comme jardin de plaisance et prolongement à l'air libre de la salle de séjour et de la cuisine. Quant à l'intimité de cet espace et sa protection des mauvais regards venants de l'extérieur, les usagers ont réalisé un écran en plantant des arbres longeant la clôture métallique.

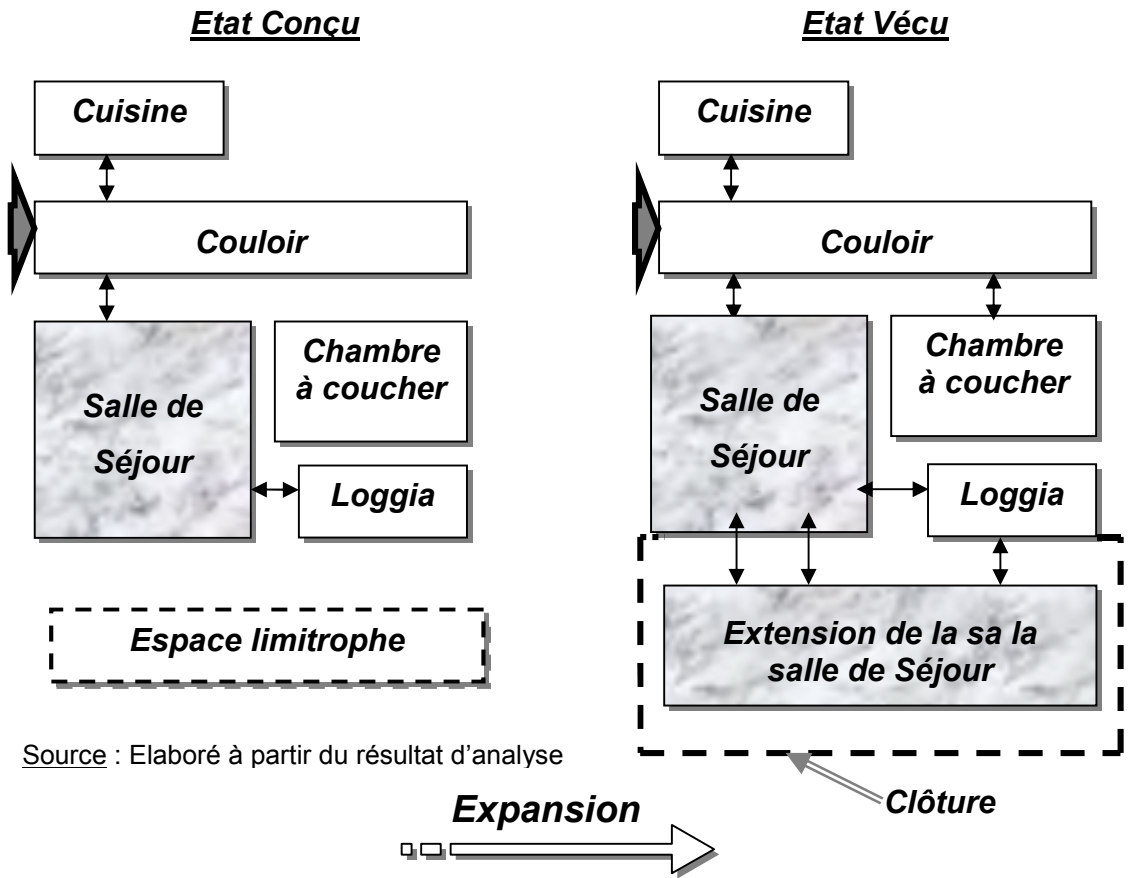
Cette manière d'appropriation n'engendre pas des altérations à l'intérieur du logement proprement dit, dans la mesure où il n'y a pas de déplacements au niveau des axes spatio-temporels et symboliques. En revanche :

- la structure spatiale du logement est revue à la hausse, dans la mesure où tout un jardin vient d'être annexé à la superficie habitable.

- le statut hiérarchique, de tout le logement par rapport à l'extérieur, vient de subir des altérations. En effet, en plus de la transition hiérarchique, de l'intérieur vers l'extérieur, qui se faisait par l'intermédiaire du hall d'accès à l'immeuble et de la cage d'escaliers, vient s'ajouter une nouvelle transition par le biais, cette fois-ci, de l'espace annexé. Le logement se voit ainsi attribué un double système spatio-symbolique : l'un par rapport à l'arrière du bâtiment, l'autre par rapport à sa devanture et à son accès principal. Ceci

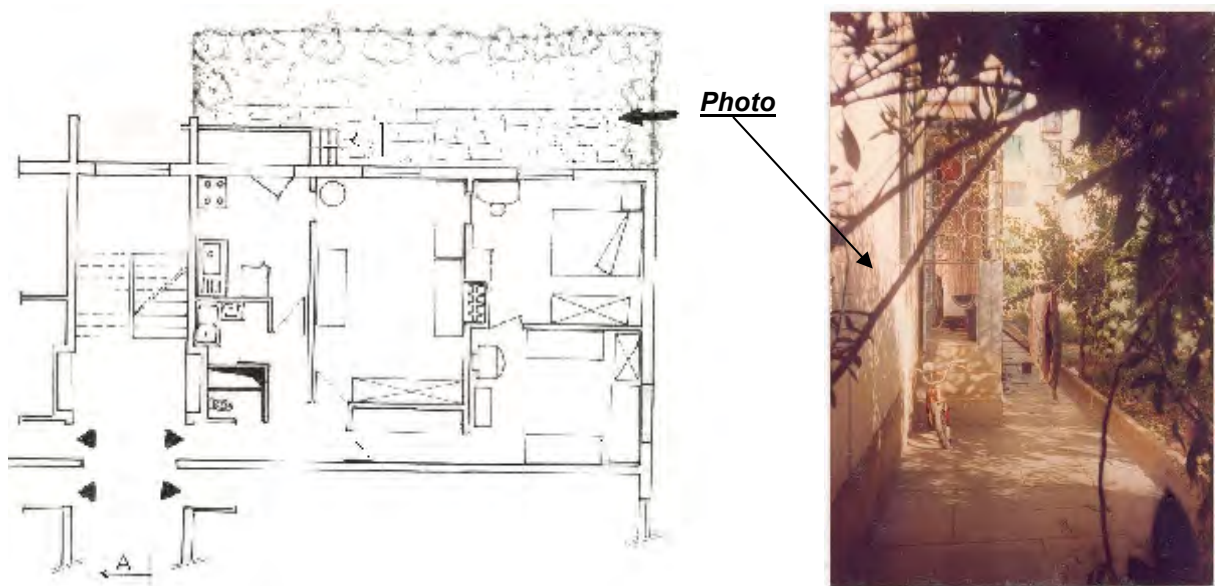
implique un amalgame et des oscillations quant à la définition du logement ; comme il engendre des problèmes de voisinage et de sécurité vis-à-vis de l'espace limitrophe.

Figure 46 : Schéma du Principe de l'expansion. 4^{ème} Variante.



Source : Elaboré à partir du résultat d'analyse

Figure 47 : Exemple concret de l'expansion dans le Séjour – 4^{ème} Variante



Source : Relevé sur place. Enquête N° 3. Cité Daksi (Voir annexes : Planches et cartes, page 332).

c₄ - Les stratégies.

La pratique de l'expansion adoptée sur la salle de séjour, permet aux usagers, de manière générale dans les quatre variantes, une revalorisation de tout le logement. À travers l'investissement qu'elle suscite, cette manière d'appropriation révèle une stratégie de rente immobilière. Tant que l'utilisateur habite son logement, cet investissement lui permet d'exhiber son ascension socioculturelle à travers la salle de séjour. Au jour où l'utilisateur décide de le quitter, ce logement revendu sur le marché de l'immobilier, pourrait certainement rapporter plus.

Par ailleurs, dans la première et la troisième variante, les usagers semblent adhérer aux valeurs du mode d'habiter moderne véhiculé par le logement proposé.

Par contre dans le deuxième et le quatrième cas les usagers semblent s'attacher simultanément aux deux systèmes de valeurs : traditionnel et moderne.

Enfin, la pratique de l'expansion permet aux usagers de profiter de la valeur moderne véhiculée par le logement ; de retrouver certaines des valeurs du mode de vie traditionnel ; et exhiber leur ascension socioculturelle.

d - La pratique de la répartition - ventilation - dispersion.

Cette manière d'appropriation est peu représentative, dans la mesure où l'enquête n'a révélé qu'un seul cas situé dans la cité Daksi. Mais elle est très significative de par la particularité de la répartition, sur les autres parties du logement, des activités censées se dérouler dans la salle de séjour.

Il s'agit en fait, d'un ménage composé de huit personnes qui occupent un logement de type F3 (trois pièces+cuisine+toilettes). Les usagers répartissent quotidiennement les activités du genre séjourner sur les autres parties du logement :

- les invités sont reçus dans l'une des chambres à coucher ;
- les émissions télévisées sont suivies dans l'autre ;
- les repas sont pris dans le hall ;
- les réunions familiales s'effectuent dans la cuisine ;
- la sieste se fait dans la salle de bain.

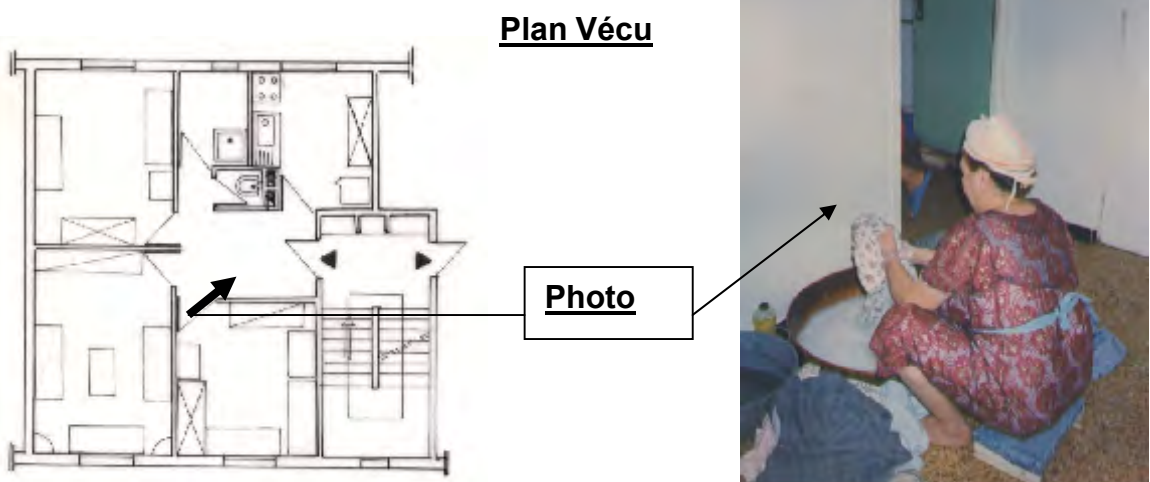
Cette dispersion des activités censées se dérouler dans la salle de séjour ainsi que leur désarroi, s'expliquent a priori par l'exiguïté spatiale très contraignante (T.O.P. >2, T.O.L. > 6). En réalité, ces usagers habitaient auparavant dans une cité de transit où chaque famille ne disposait que d'une seule pièce et où l'espace est fortement indéfini. En plus de cela, cette famille vient juste d'emménager dans l'actuel logement, et ses membres sont au stade de la recherche de l'équilibre et de l'harmonie qui leurs correspondent.

La dispersion en désarroi des activités du genre séjourner, entraîne de nombreuses inadéquations, et de tous les genres, sur les différents sous-groupes de la famille. En effet, cette situation révèle un véritable chevauchement, dans l'espace et dans le temps, de fonctions de natures différentes. Par conséquent, les inadéquations qui en découlent s'avoisinent avec celles causées par toutes les pratiques d'appropriation adoptées en même temps.

De même, pour les altérations spatiales engendrées par cette situation ; tous les axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques se déplacent d'une position à une autre, et d'un moment à un autre. En somme, l'espace logement dans ce cas là, est complètement indéterminé.

La stratégie de ces usagers, n'est ni plus ni moins, que de se maintenir dans cette situation, en attendant l'octroi d'un second logement.

Figure 48 : Exemple concret de la dispersion



Source : Relevé sur place. Enquête N° 9. Cité Daksi (Voir annexes : Planches et cartes, page 338).

e - L'attitude passive.

La passivité de certains ménages à l'égard de la salle de séjour, n'est pas, faut-il le rappeler, une pratique spatiale en soit. Les usagers ayant adopté cette attitude, n'ont pas manqué pour autant d'apporter leurs contributions à certaines prédispositions du concepteur. Il s'agit en particulier, de l'exploitation des niches prévues par le concepteur dans la salle de séjour ; les usagers ont en fait aménagé des placards muraux ordinaires ou vitrés (une sorte d'argenterie) où sont exposés en permanence les objets de valeur, tels la vaisselle d'importation, des livres précieux, etc.

e₁ - L'état chiffré du vécu.

Ces usagers représentent **57 %** de ceux qui ont pris l'attitude passive. Les autres, soit **43 %**, n'ont déployé aucun geste significatif. Ces derniers, qui n'ont pas du tout agité sur la salle de séjour, ne représentent en fait que **10 %** de l'ensemble des ménages enquêtés.

- Exiguïté spatiale.

76 % des usagers qui ont adopté l'attitude passive représentent des ménages de type où l'exiguïté spatiale est peu contraignante (T.O.L < 6, T.O.P < 2). L'abondance spatiale justifie pour ceux-là leur attitude passive.

- La position sociale.

69 % sont des ménages de type moyen ou modeste. En plus de la modicité pécuniaire qui les excuse d'intervenir, il faut signaler que **66 %** d'entre eux sont toujours locataires.

- La maturité citadine.

61 % sont des usagers de type citadin. Pour ceux-là l'attitude passive peut, vraisemblablement, exprimer leur adhésion au mode suggéré par le logement proposé. Comme elle peut révéler leur entière intégration et assimilation au modèle culturel moderne.

e₂ - les inadéquations.

Dans la mesure où la salle de séjour n'a subi aucune intervention de la part des usagers, il n'y a donc pas d'inadéquations à signaler.

e₃ - Les altérations.

De même, en ce qui concerne les altérations ; aucune altération n'a été engendrée.

e₄ - Les stratégies.

La passivité ou l'adhésion à la salle de séjour, permet aux usagers qui ont adopté cette attitude, d'exploiter l'image de modernité véhiculée par le logement proposé. Effectivement, elle leur offre la possibilité d'exhiber leur ascension socioculturel, mais aussi et surtout, d'afficher leur position en faveur du mode de vie moderne.

Cependant, la pénurie de logement qui prévaut à l'heure actuelle, incite ces usagers à tenir bon dans leur logement, dans l'espoir de l'échanger ou de le revendre un jour. Cette attitude passive ne peut être sous-tendue que par une stratégie qui considère le logement comme un capital.

Bilan au niveau de la salle de séjour.

77 % des ménages enquêtés ont tenté d'approprier la salle de séjour. Quelles soient douces (l'alternance, l'adjonction et la réduction) ou brutales (l'expansion interne et externe), les manières d'appropriation adoptées sur la salle de séjour sont, en fait, des pratiques spatiales permettant aux usagers de contenir toutes les contradictions quotidiennes entre besoins et désirs, pour en fin de compte rétablir l'équilibre des rapports de type contenu/contenant :

- Taille du ménage/Taille du logement ;
- Modèle socioculturel des ménage/Modèle du logement proposé ;
- Système de valeurs socioculturelles des usagers/Grandeur symbolique du logement.

Bien qu'elles engendrent des inadéquations chez certains des sous-groupes familiaux, et bien qu'elles provoquent des altérations dans les propriétés spatiales du logement, ces pratiques spatiales ou manières d'appropriation sont sous-tendues par des stratégies qui consistent à retrouver chez les usagers trois principes fédérateurs :

1. La hiérarchisation ou répartition des espaces selon qu'ils soient accessibles ou non aux étrangers ;
2. La spécialisation ou monovalence des espaces ;
3. L'extériorisation ou exhibition qui consiste à montrer ce qu'on est et/ou ce qu'on voudrait être.

Comme elles permettent aux usagers d'être dans un logement constituant, non seulement, un espace de vie et d'épanouissement, mais aussi un cadre de production de richesse.

1.2. AU NIVEAU DE LA CHAMBRE À COUCHER.

Les usagers qui ont tenté de s'approprier la ou les chambres à coucher, représentent **75 %** de l'ensemble des ménages couverts par l'enquête. Cette notable représentativité exprime bien l'attachement qu'accordent les usagers à l'espace dormir. Le reste, soit **25%**, ne se sont pas manifestés du tout ou bien ils ont adopté des pratiques peu significatives. Cette attitude plus ou moins passive invoque, en effet, une certaine adhésion plutôt partielle au logement proposé.

Cependant, les usagers qui se sont manifesté envers cette partie du logement, ont adopté deux manières d'appropriation vraiment représentatives et significatives :

a - 36 % des usagers ont opté en faveur de la séparation des sexes.

b - 64 % ont adopté la pratique de l'adjonction.

a - la pratique de la séparation des sexes.

Cette attitude n'est pas une manière d'appropriation en soit ; c'est une pratique sociale qui relève du registre des méthodes plutôt douces. Elle consiste à reconforter la nécessité absolue de séparer, ne serait-ce que durant la nuit, les garçons des filles. Pour cela, Les usagers maintiennent la fonction dormir dans la chambre à coucher où le minimum de confort et d'intimité nécessaires sont assurés ; mais ils la destinent exclusivement à un seul sous-groupe familial de même sexe. Cet espace est ainsi affecté soit uniquement aux garçons ; soit uniquement aux filles ; soit encore aux grands parents accompagnés de leurs petits enfants.

a₁ - L'état chiffré du vécu.

- l'exiguïté spatiale.

70 % de ces usagers représentent des ménages dont l'exiguïté spatiale est très contraignante ((T.O.P. > 2, T.O.L. > 6). A priori, cette situation n'offre pas à ce type d'usagers le luxe d'affecter une pièce à un seul sous-groupe familial. L'obstination de ces usagers envers cette attitude renvoie plutôt à leur attachement aux valeurs du

modèle socioculturel traditionnel, notamment aux préceptes religieux concernant la séparation des sexes. Ces prescriptions recommandent aux fidèles d'opérer des ségrégations du genre : masculin/féminin ; marié/célibataire ; personne âgée/personne moins âgée, etc.

Les **30 %** de ces usagers se caractérisent donc par une exigüité spatiale peu contraignante. Cette situation les conforte davantage.

- La position sociale.

30 % de ces usagers représentent des ménages dont la position sociale est de type modeste ; **46 %** sont de type moyen. C'est sans doute le manque de moyens financier qui explique le non recours aux manières d'appropriation brutales afin de respecter cette exigence religieuse.

- La maturité citadine.

70 % de ces usagers représentent des ménages de type rural-citadinisé ; **30 %** sont de type citadin. En réalité, la ségrégation des sexes ne renvoie exclusivement, ni à l'un ni à l'autre de ces deux degrés de maturité citadine ; c'est une pratique ancestrale qui caractérise toute la population algérienne musulmane.

a₂ - Les inadéquations.

À l'exception des problèmes engendrés par une très forte exigüité spatiale, la pratique de la séparation des sexes ne provoque pas des inadéquations aux différents sous-groupes de la famille. En revanche, elle permet aux usagers de réguler la promiscuité sexuelle qui les caractérise.

a₃ - Les altérations.

Cette pratique ne génère pas des altérations au système spatio-temporel, fonctionnel et symbolique du logement proposé. En effet, les activités spécifiques à la fonctions dormir se déroulent du côté plutôt nuit, par rapport à l'axe jour/nuit. À l'exception où la chambre à coucher en question est utilisée aussi comme espace de séjour, cet axe

jour/nuit est alors déplacé ; les altérations sont identiques à celles causées par l'alternance jour/nuit.

a₄ - Les stratégies.

La pratique de la séparation des sexes permet aux usagers de sauvegarder certaines de leurs valeurs traditionnelles, plutôt religieuses. Du fait que les axes spatio-symboliques et fonctionnels sont conservés dans leurs positions initiales, ces usagers semblent exprimer leur adhésion au logement proposé. Ce qui leur permet d'exhiber leur ascension socioculturelle à travers la modernité véhiculée par ce type de logement.

b - La pratique de l'adjonction.

Cette manière d'appropriation est adoptée sur la ou les chambres à coucher par des usagers qui représentent, rappelons-le, **64 %** de ceux ayant réagi sur cet espace. Dans la plupart des cas, les usagers l'associent à la pratique de la séparation des sexes. Cette pratique consiste, en effet, à utiliser les chambres à coucher, de nuit, telles qu'elles ont été conçues. Par contre, de jour, l'une d'elles au moins, est utilisée aussi comme espace de séjour pour toute la famille.

b₁ - L'état chiffré du vécu.

- L'exiguïté spatiale.

65 % de ces usagers représentent des ménages où l'exiguïté spatiale est très contraignante (T.O.P. > 2, T.O.L. > 6). Le recours à cette manière d'appropriation se légitime en fait par le souci de pallier le déficit spatial qui caractérise ce type de ménage afin de rétablir le rapport : taille du ménage / taille du logement.

- La position sociale.

43 % de ces usagers représentent des ménages de position sociale moyenne ; **34 %** sont de type modeste. Ces **77 %** de ménages ne disposent donc pas assez de moyens financiers pour qu'ils puissent envisager des solutions coûteuses. Ils se rabattent sur l'adoption de l'adjonction qui n'est pas du tout onéreuse.

- la maturité citadine.

52 % des usagers représentent des ménages de type rural-citadinisé. La pratique de l'adjonction associée à la séparation des sexes ne révèle pas une certaine ingéniosité pouvant se manifester face un problème d'exiguïté spatiale. En revanche, c'est une pratique sociale qui relève du mode d'habiter traditionnel que les usagers en avaient déjà l'expérience auparavant.

b₂ - les inadéquations.

Le fait que l'une des chambres à coucher est utilisée aussi comme espace abritant les activités du genre séjourner, ne va pas sans conséquences sur les rapports entre les différents sous-groupes familiaux. En effet, pour le sous-groupe des femmes, il n'y a pas de problème ; par contre, pour celui des hommes, celui-là se voit obligé de quitter le lieu, dès qu'une personne étrangère arrive. Ce sont les mêmes inadéquations qu'on retrouve lors de l'adoption de l'adjonction sur la salle de séjour.

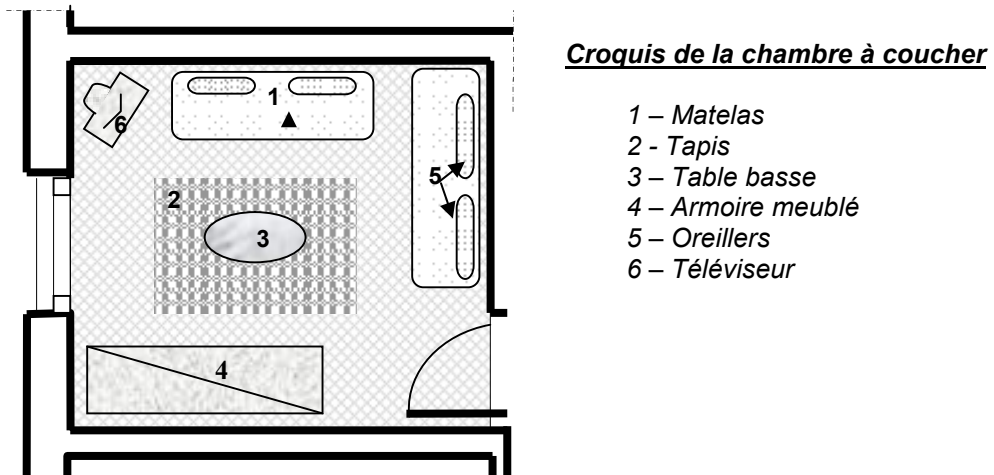
b₃ - les altérations.

La séparation des sexes qui est associée dans ce cas à l'adjonction, ne provoque pas des déplacements dans les axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques. C'est plutôt le cumul des activités du genre séjourner sur l'une des chambres à coucher qui est à l'origine du déplacement des axes spatio-temporels fonctionnels et symboliques : Intime/moins Intime ; Montré/Caché ; Privé/ Public.

Par ailleurs, au cas où la salle de séjour est strictement réservée à la réception des invités, et cela en même temps de l'adjonction sur une des chambres à coucher, le logement est alors divisé en deux espaces : l'un est destiné aux étrangers (les invités, les étrangers) ; l'autre à la famille. À l'intersection des deux axes se crée un espace central qui va jouer le rôle de patio de la maison traditionnelle.

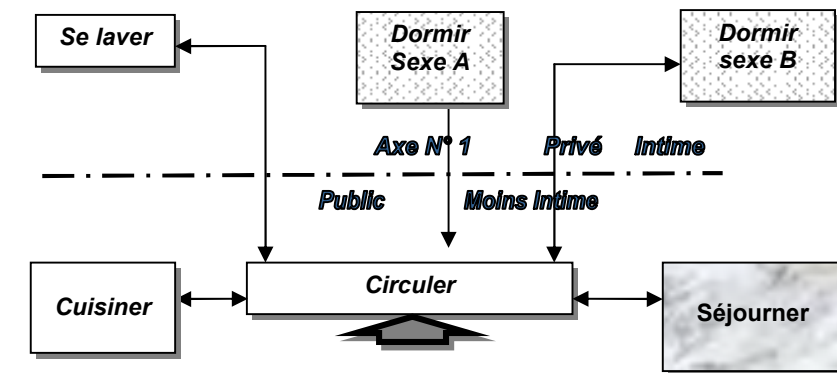
(Voir page suivante : le Principe de la pratique de l'adjonction adopté sur la chambre à coucher)

Figure 49 : Principe de la pratique de l'adjonction sur la chambre à coucher

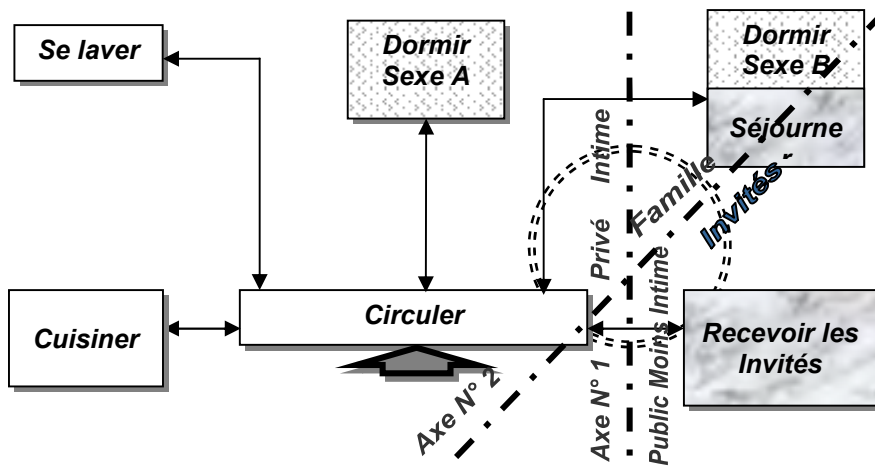


Source : document élaboré à partir du résultat d'analyse.

Figure 50 : Schémas du principe de déplacements des axes.



Système spatio - symbolique et fonctionnel
Logement Conçu



Système spatio - symbolique et fonctionnel
Logement Conçu

Source : Document élaboré à partir du résultat d'analyse

Dans ce dernier cas, nous assistons à une véritable restructuration du logement à travers ses axes spatio – symboliques et fonctionnels. La zone réservée à la famille (privée) pourrait se chevaucher avec la zone moins intime (publique).

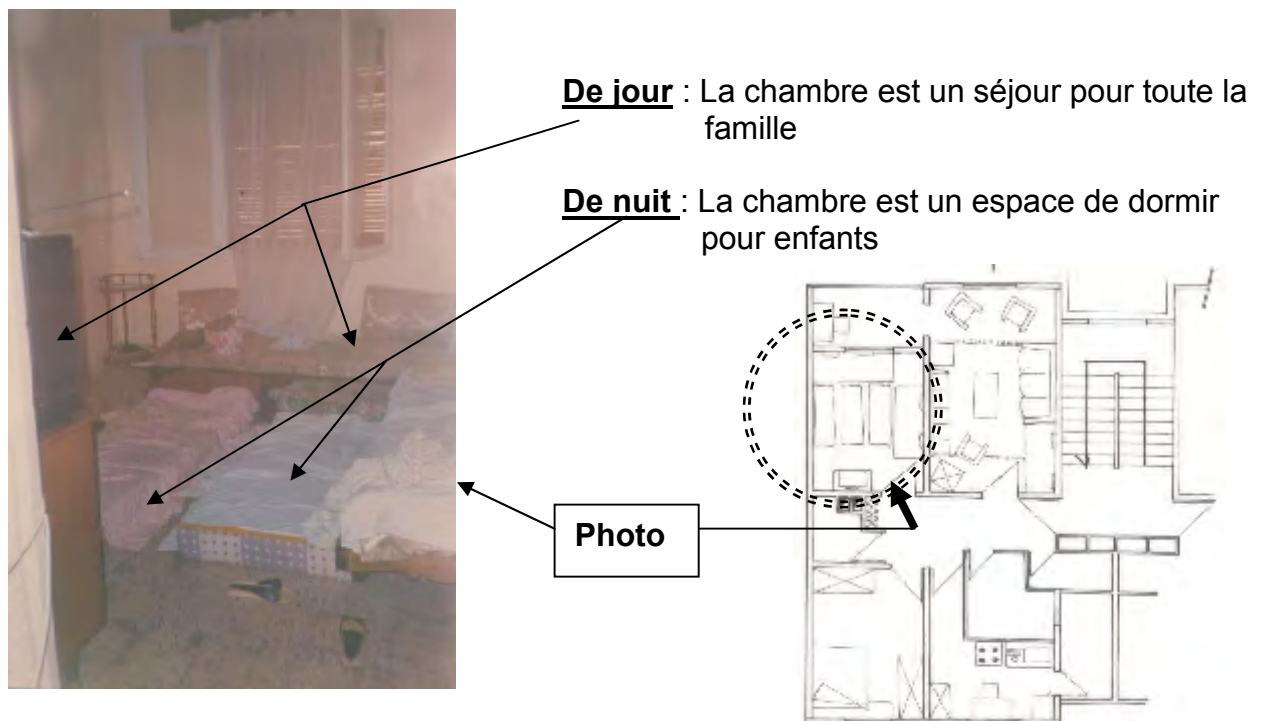
b₄ - les stratégies.

Dans le cas où il y a juste l'adoption de l'adjonction associée à la pratique de la séparation des sexes, les usagers semblent retrouver une autre forme d'organisation fonctionnelle, leur permettant de pallier au déficit du à l'exiguïté spatiale.

Par contre, dans le cas où il y a, en plus, une restriction de la salle de séjour à la seule fonction recevoir les invités, il s'agit alors d'un souhait retrouvé, en l'occurrence celui de Dar Edhief (chambre des invités), qui révèle en fait le souci de sauvegarder certaines valeurs du mode d'habiter traditionnel.

En somme, dans le premier cas, l'adoption de cette manière d'appropriation est soutenue par une stratégie d'usage et d'utilité. Alors que dans le second, il s'agit plutôt d'une stratégie de valeurs.

Figure 51 : Exemple concret de l'adjonction dans la chambre à coucher.



Source : Relevé sur place. Enquête N° 4. Cité Boussouf (Voir annexes : Planches et cartes, page 357)

c - L'attitude passive.

25 % de l'ensemble des usagers couverts par l'enquête n'ont manifesté, sur la ou les chambres à coucher du logement proposé, aucune manière d'appropriation particulièrement significative. Evidemment, cette passivité suppose une certaine adhésion, ne serait-ce que partielle, à l'espace conçu.

c₁ - L'état chiffré du vécu.

Les caractéristiques typologiques de ces usagers sont les suivants :

- L'exiguïté spatiale.

63 % de ces usagers représentent des ménages où l'exiguïté spatiale est très contraignante ; ceci devrait a priori les pousser à réagir, vis-à-vis de la chambre à coucher, d'une manière ou d'une autre. Mais le fait que ces usagers ont une moyenne d'âge de leurs enfants inférieur à 9 ans (à cet âge, la promiscuité sexuelle n'est pas tellement contraignante), permet de révéler que l'exiguïté spatiale qui les caractérise numériquement, n'est pas en réalité contraignante.

- La position sociale.

30 % de ces usagers représentent des ménages de type modeste ; **41 %** sont de type moyen. Cette situation renvoie, vraisemblablement, à l'indisponibilité de moyens financiers qui pourraient offrir à ce type de ménage l'occasion d'opter pour d'autres manières d'appropriation qui sont plus onéreuses.

- La maturité citadine.

63 % de ces usagers représentent des ménages de type citadin. La longue expérience de ces usagers, en matière d'habiter ce type de logement, pourrait, en effet, faire le lien avec leur passivité.

c₂ - Les inadéquations.

Dans la mesure où les chambres à coucher fonctionnent telles qu'elles ont été conçues, il n'y a donc pas d'inadéquations à signaler.

c₃ - Les altérations.

De même, en ce qui concerne les altérations aux propriétés spatiales du logement proposé, aucun déplacement n'est à remarquer au niveau des axes spatio-temporels, symboliques et fonctionnels.

c₄ - Les stratégies.

L'attitude passive de ces usagers ou leur adhésion partielle (uniquement à la chambre à coucher), révèlent l'acceptation du système spatio-symbolique du logement proposé. Cette passivité permet à ces usagers d'exploiter les valeurs véhiculées par ce type de logement, en vue d'exprimer et d'exhiber leur ascension socioculturelle, voire leur attachement au mode de vie moderne.

Cependant, et au vu de la crise de logement et toutes les formes de spéculations immobilières qui en résultent, les véritables stratégies qui sous-tendent cette passivité, sont à saisir à partir du logement considéré comme un capital et/ou un fond immobilier.

Bilan au niveau des chambres à coucher.

75 % des ménages enquêtés ont tenté d'approprier la ou les chambres à coucher. La séparation des sexes et l'adjonction constituent en fait les deux pratiques spatiales les plus représentatives et significatives au niveau de cet espace pour dormir ; elles figurent sur le registre des manières d'appropriation plutôt douces.

Ces manières d'appropriation, qui n'affectent pas les propriétés spatiales du logement proposé, sont sous-tendues par des stratégies permettant aux usagers, non seulement, de sauvegarder certaines de leurs valeurs traditionnelles de type plutôt religieux (séparation des sexes) mais aussi par des stratégies d'usage leurs permettant de pallier au déficit du à l'exiguïté spatiale.

La pratique de l'adjonction sur la chambre à coucher, permettant aux usagers de réserver la salle de séjour à la réception des invités, est sous-tendue par une stratégie de valeur : le désir de spécialisation des espaces en vue de retrouver la hiérarchisation souhaitée (partition : famille/étrangers) et l'exhibition de leurs statuts socioculturel (Extériorisation).

1.3. AU NIVEAU DE LA CUISINE :

Les usagers qui ont tenté de s'approprier cette partie du logement, représentent **31 %** des ménages enquêtés. Ce taux de représentativité n'est pas aussi capital et déterminant vis-à-vis de la pertinence des significations relatives aux différentes manières d'appropriation adoptées sur l'espace cuisine. En réalité, et au vu des pratiques déployées sur cette partie du logement, les usagers semblent lui attribuer une grande importance. En effet, c'est sur cette partie que tous les espoirs de la femme au foyer sont tributaires. Aux yeux de ce sous-groupe familial, tout le logement est réduit, en quelque sorte, au statut que détient l'espace cuisine par rapport aux autres parties du logement. En effet, ce sont : surtout sa surface, sa contiguïté vis-à-vis des espaces semi fermés (séchoir, balcon, véranda, etc.), ses équipements (plan de travail, évier, placard, etc.), le revêtement de ses murs, qui témoignent de la position socioculturelle de la famille, son ascension socioéconomique, son attachement à certaines valeurs socioculturelles. En somme, c'est de l'espace cuisine que dépend toute la satisfaction de la communauté féminine de ces usagers.

La passivité des **69 %** de ces usagers, ne signifie pas l'abstention totale de certaines pratiques très significatives. En revanche ; ceux-là ont réagi à travers des interventions ponctuelles d'embellissement ou de rénovation : revêtement des murs en faïence, aménagement de placard mural, installation d'éléments de cuisine, etc.

Cependant, les différentes manières d'appropriation que l'enquête a révélé dans l'espace cuisine, sont fortement tributaires des caractéristiques typologiques du logement en question. En effet, dans certains types de logement, la cuisine est en relation directe avec la salle de séjour ; dans d'autres, elle est contiguë à un séchoir très exigu ; voire dans d'autres cas où ni la loggia ni le séchoir ne figure sur le plan du logement proposé.

Ces manières d'appropriation se répartissent comme suite :

- a - 40 %** se sont limités la pratique de la condamnation définitive d'une porte.
- b - 27 %** ont plutôt opté en faveur de la pratique de l'adjonction.
- c - 20 %** se sont engagés vers les manières plutôt brutales (l'expansion).
- d - 13 %** ont adopté la pratique de la réduction.

a- La pratique de la condamnation.

Cette pratique est observable surtout chez les usagers de la cité Daksi. En fait, ces usagers habitent des logements de type semi amélioré où la cuisine est en relation directe avec la salle de séjour, par le biais d'une porte. Pour des raisons très objectives, ces usagers ont procédé à la fermeture définitive de cette porte. En effet, le balayement de la porte lors de son ouverture nécessite une certaine surface ; la circulation entre la cuisine et la salle de séjour, exige aussi un support spatial. Et c'est au dépens de la consistance spatiale plutôt de la cuisine que de celle de la salle de séjour, que la relation entre ces deux espaces s'établie. D'autant plus que la cuisine ne dispose, dans ce type de logement social, que de six mètres carrés (6 m²). Aux yeux des usagers, cette relation est de trop, dans la mesure où la cuisine est, de l'autre côté, indirectement reliée à la salle de séjour, par le biais du couloir. La condamnation définitive ne fait que reconforter le souhait des usagers de voir leur cuisine s'agrandir.

a₁ – L'état chiffré du vécu.

- L'exiguïté spatiale.

83 % de ces usagers représentent des ménages dont l'exiguïté spatiale est très contraignante. Le fait de gagner un mètre carré de surface utile, représente pour ces usagers un véritable exploit, dans la mesure où cela leur permet de soulager sensiblement cet état d'exiguïté au niveau de la cuisine.

- La position sociale.

67 % de ces usagers représentent des ménages de type modeste ou moyen. Le faible revenu de ces usagers explique, du moins, l'adoption de cette manière qui est la moins onéreuse ; il suffit juste d'une fermeture à clé.

- La maturité citadine.

83 % de ces usagers représentent des ménages de type rural-citadinisé. Ceci renvoie au mode d'habiter traditionnel où le vis-à-vis n'est pas toléré. Effectivement, dans la mesure où se sont les femmes qui fréquentent le plus la cuisine, alors que la salle de séjour est censée être le lieu de réception des invités (précisément, les personnes étrangères) ; donc, le mieux est de condamner la porte qui les relie.

a₂ - Les inadéquations.

La suppression de cette relation directe, oblige le sous-groupe familial, surtout de sexe féminin, à transiter par le couloir afin de rejoindre la salle de séjour. Ceci amplifie d'avantage l'intensité de la promiscuité au niveau du hall, surtout lorsqu'on sait que ce dernier donne directement sur l'accès principal de l'appartement.

a₃ - Les altérations.

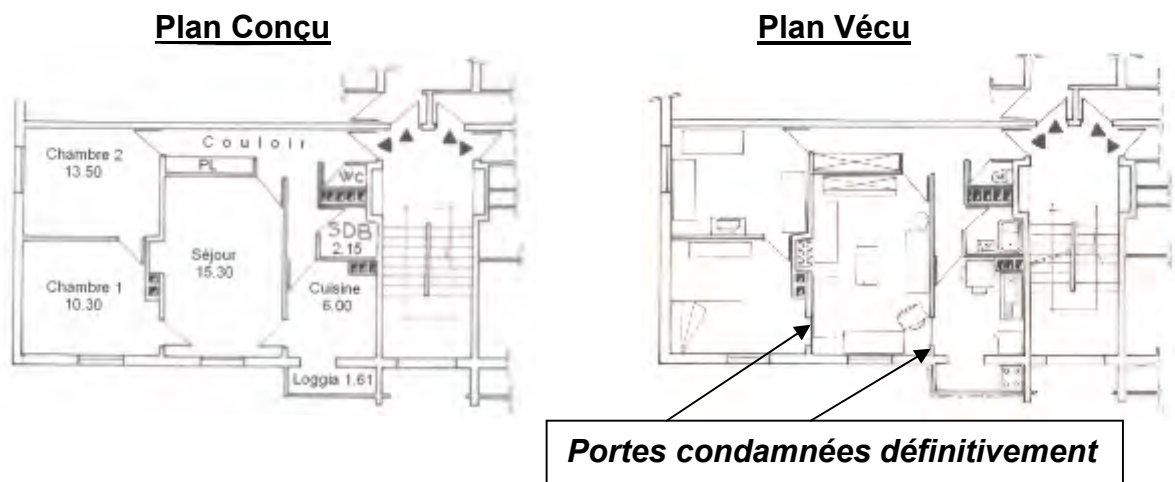
Les liaisons prévues par le concepteur entre :

- la cuisine et la salle de séjour,
- La salle de séjour et la chambre,
- La salle de séjour et le couloir,

donnaient à la salle de séjour le statut d'espace autour duquel s'organisent toutes les autres parties du logement. La suppression de la liaison directe entre la cuisine et la salle de séjour, entraîne la destitution de la salle de séjour. C'est le couloir qui reprend ce statut. Et comme cet espace est très exigu dans ce type d'appartement, il n'arrive donc pas à contenir toutes les relations de transition, et par conséquent à jouer ce nouveau rôle que lui attribuaient les usagers.

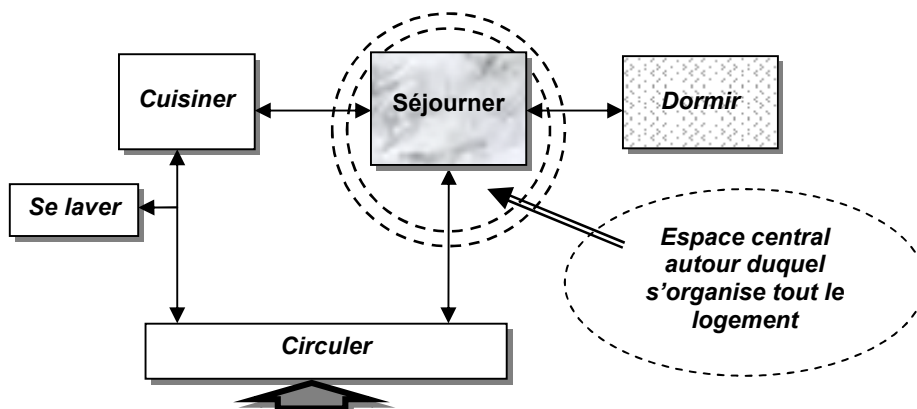
Le simple geste de la condamnation de la porte, entraîne des déplacements au niveau des axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques, et finit par engendrer, consciemment ou inconsciemment, toute une restructuration de l'ensemble du logement proposé.

Figure 52 : Exemple concret de la condamnation définitive des portes.

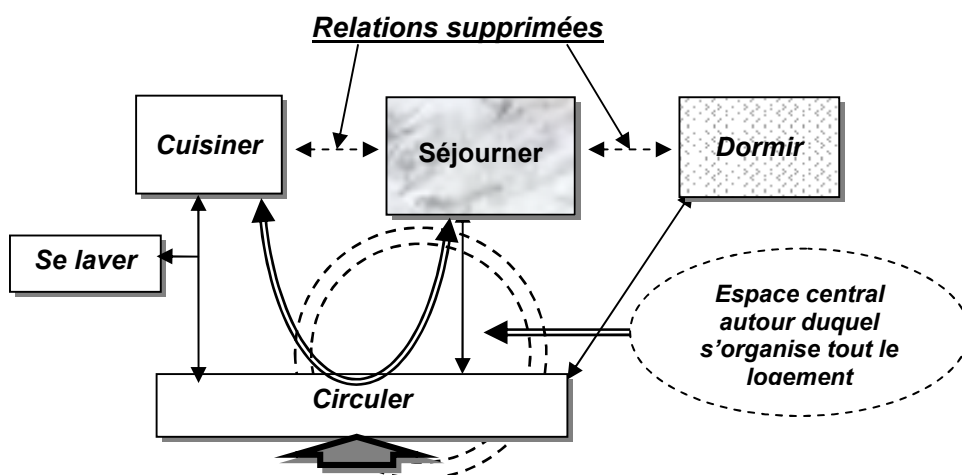


Source : Relevé sur place. Enquête N° 1. Cité Daksi (Voir annexes : Planches et cartes, page 330)

Figure 53 : Schémas du principe de la restructuration



Système spatio – symbolique et fonctionnel du Logement Conçu



Système spatio – symbolique et fonctionnel du Logement Vécu

Source : Document élaboré à partir du résultat d'analyse

a₄ - Les stratégies.

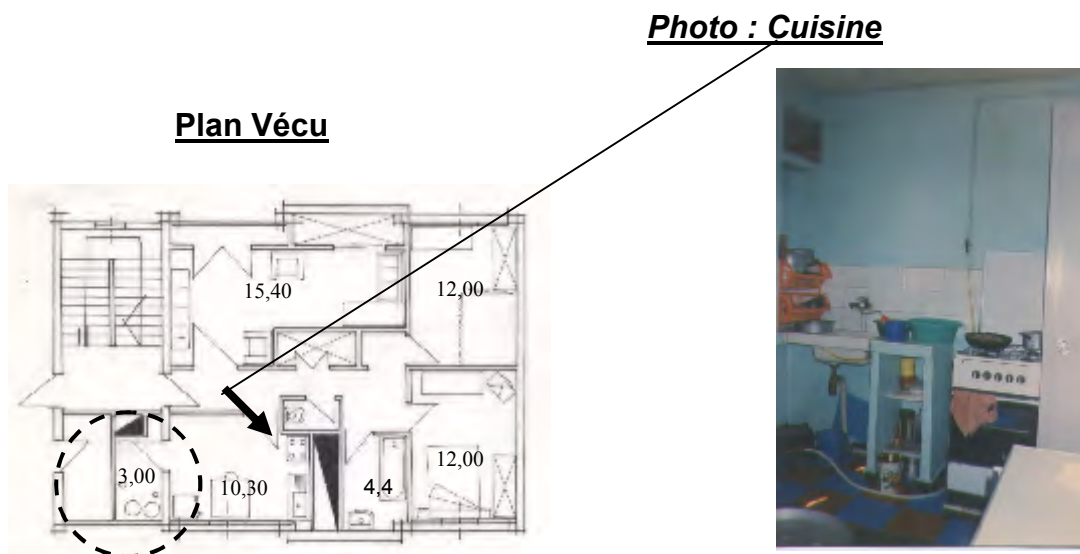
Qu'il s'agisse de la prévoyance du concepteur en créant cette porte, ou de l'ingéniosité des usagers en la fermant définitivement, cette manière d'appropriation permet aux ménages d'exploiter la possibilité offerte par ce type d'appartement, non seulement pour optimiser la surface utile de la cuisine, mais aussi et surtout, afin de retrouver une organisation des différentes parties du logement autour du couloir. En fait, cette introversion de l'espace, renvoie sensiblement au patio de la maison traditionnelle, ou à la cour de la maison traditionnelle rurale.

Il apparaît à travers cette restructuration spatiale que les stratégies qu'elle sous-tend, sont non seulement d'ordre utilitaire, mais aussi d'ordre socioculturelles.

b - La pratique de l'adjonction.

Cette manière d'appropriation est très caractéristique dans les logements des cités Ziadia et Daksi. En effet, dans les logements de la cité Ziadia, le séchoir est très étroit ; les usagers l'utilisent plutôt comme un espace de rangement, alors que les activités censées s'y dérouler se retrouvent dans la cuisine. Par contre dans la cité Daksi, le logement en question est de type économique, il ne dispose ni du séchoir ni de la loggia ; toutes les activités qui devraient s'y dérouler, se retrouvent cumulées dans la cuisine.

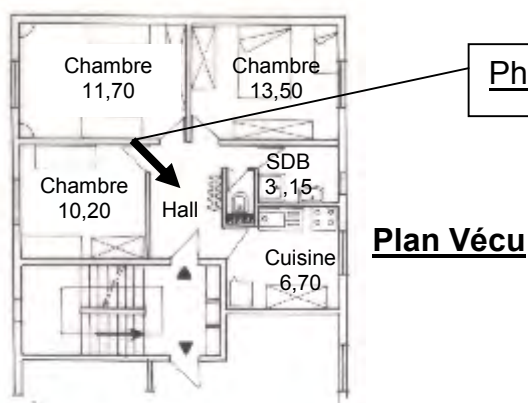
Figure 54 : Exemple concret de séchoir très étroit.



Séchoir très étroit (3.00 m²), les activités sont cumulées dans la cuisine

Source : Relevé sur place. Enquête N°7, Cité Ziadia (Voir annexes : cartes et planches, page 348)

Figure 55 : Exemple concret de l'inexistence de la loggia et du séchoir



Source : Relevé sur place. Enquête N° 8, Cité Daksi type Economique (Voir annexes : planches et cartes, page 337)

À la simple lecture du plan de ce type de logement, on remarque de suite que :

- Ni le séchoir, ni la loggia ne figure sur le plan conçu ;
- L'absence de la salle de séjour, dans la mesure où la plus grande des trois pièces n'a que 13 mètres carrés.

En plus de l'étroitesse de ces espaces, les logements de la cité Ziadia sont réalisés en préfabriqué lourd (système Vareco : l'assemblage des éléments qui constituent le module tridimensionnel s'effectue en usine) ; et en semi lourd en ce qui concerne ceux de la cité Daksi (système pascal : panneaux en béton armé réalisés à l'usine). Les contraintes qui relèvent de ces systèmes de construction, ne permettent pas aux usagers d'envisager des pratiques d'expansion en vue de revaloriser la consistance spatiale de la cuisine.

b₁ - L'état chiffré du vécu.

- L'exiguïté spatiale.

50 % de ces usagers représentent des ménages de type où l'exiguïté spatiale est très contraignante ; pour l'autre moitié, elle est peu contraignante. Les ménages de la première moitié utilisent parfois l'espace cuisine comme salle de bain.

- La position sociale.

75 % de ces usagers représentent des ménages de type moyens ; **25 %** sont de type modeste (**100%** de ces usagers représentent des ménages de type modeste ou moyen). Le recours à cette pratique s'explique par le fait que ces ménages ne disposent pas d'assez de moyens financiers, et que la pratique de l'adjonction n'est pas du tout onéreuse.

- La maturité citadine.

100 % de ces usagers représentent des ménages de type rural-citadinisé. Ceci renvoie au mode d'habiter traditionnel où la polyvalence au niveau de la cuisine est très caractéristique.

b₂ - les inadéquations.

La pratique de l'adjonction ou polyvalence au niveau de la cuisine n'engendrerait pas de problèmes, si celle-ci disposait de plus d'espace. C'est plutôt l'étroitesse conjuguée au cumul d'activités incompatibles qui provoque les inadéquations.

En effet, le fait qu'un membre de la famille prend une douche, surtout lorsque cela se passe le matin, oblige les autres membres à prendre leur petit déjeuner dans les autres parties du logement. Faire la lessive dans une Gassaâ de 80 centimètres de diamètre, placée au milieu d'une surface n'excédant pas les 6 mètres carrés, empêche le bon déroulement des activités spécifiques à la cuisine.

b₃ - Les altérations.

Faire la lessive, prendre une douche dans la cuisine, replacerait cet espace vers le côté plutôt intime et caché du logement. Ce qui provoque donc un déplacement et des oscillations d'un moment à l'autre des axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques dès que les activités envahissantes tiennent lieu dans la cuisine. Les altérations sont d'ordre statuaire ; pour les usagers, tantôt la cuisine prend une certaine définition et un statut, tantôt elle en prend d'autres.

b₄ - les stratégies.

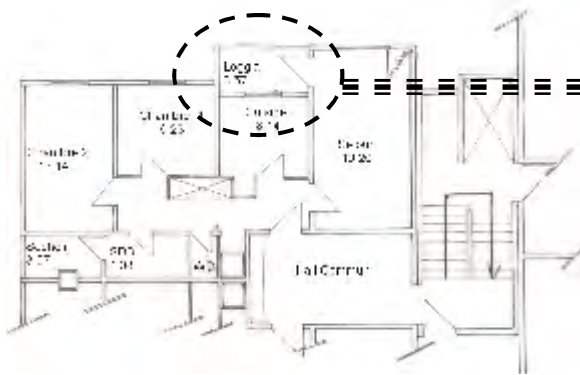
La pratique de l'adjonction au niveau de la cuisine permet, effectivement, aux usagers de combler le déficit spatial et fonctionnel dus essentiellement à la conception même du logement proposé. Le recours à cette manière d'appropriation permet donc aux usagers de se maintenir dans cet état en attendant des jours meilleurs. C'est ce qui inscrit l'adoption de cette manière d'appropriation dans une stratégie de survie.

c - La pratique de l'expansion.

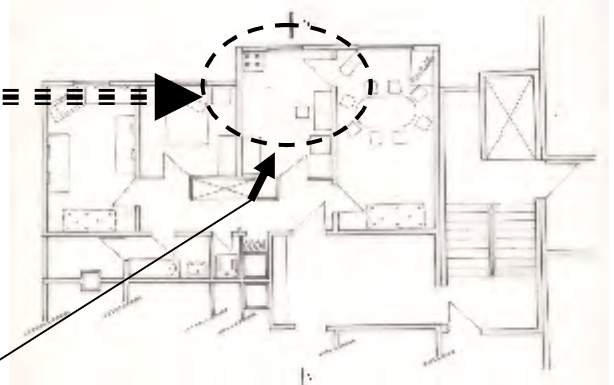
Cette manière d'appropriation qui consiste à revaloriser la consistance spatiale de la cuisine, est très suivie et répandue dans la cité Boussouf. En effet, dans cette cité, le logement est réalisé avec le système table et banche (coffrage tunnel) où la structure principale du bâtiment est effectivement en béton armé mais certaines cloisons de séparation et quelques panneaux de façade sont par contre réalisés en matériaux traditionnels (parpaings ou briques et enduits en plâtre). La vulnérabilité de ces matériaux de construction contribue beaucoup à faciliter la tâche aux usagers quant aux travaux de démolition. Comme elle leur permet la récupération d'une partie de ces matériaux pour les travaux de reconstruction des murs de séparation ou de façade.

Figure 56 : Exemple concret d'extension de la cuisine vers la loggia.

Cuisine à l'état Conçu



Cuisine à l'état Vécu



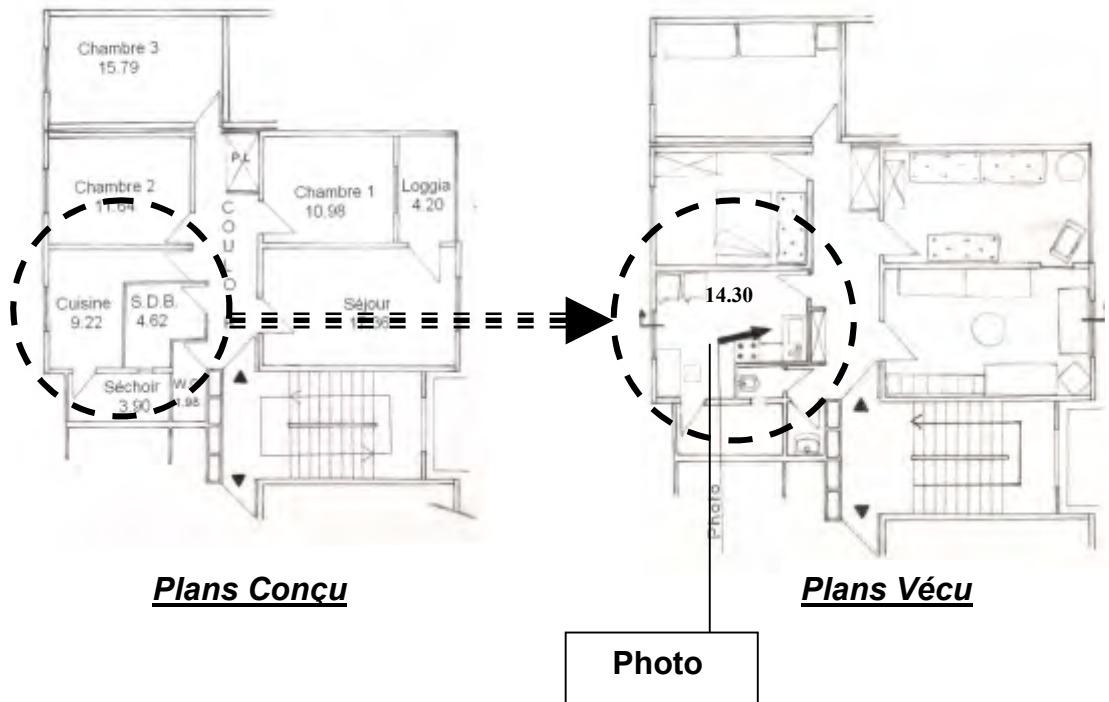
Photo



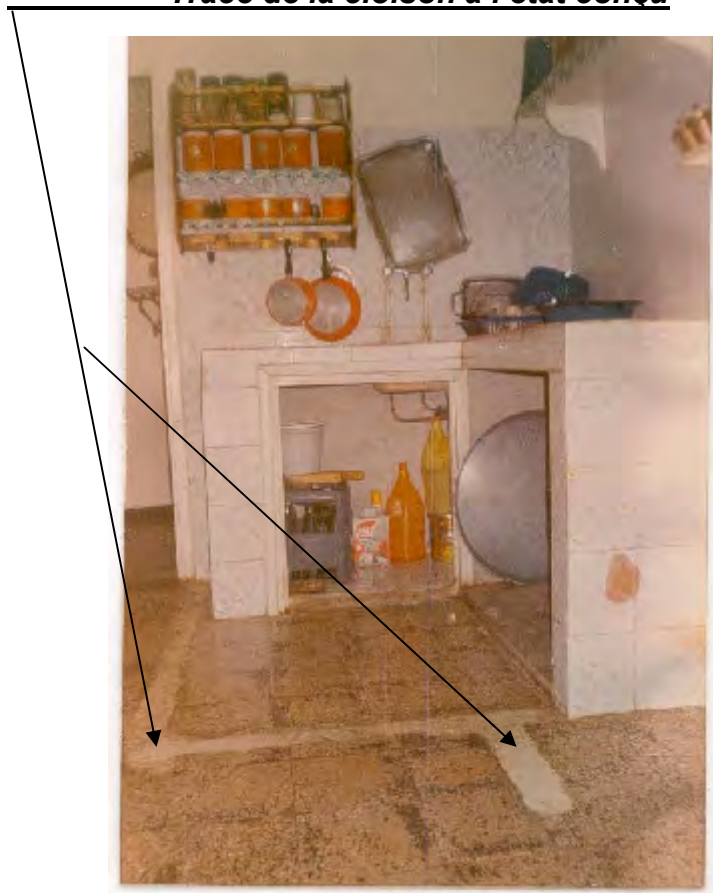
Tracé du panneau de façade démolie

Source : Relevé sur place. Enquête N° 2, Cité Boussouf (Voir : annexes et cartes, page 355)

Figure 57 : Restructuration du bloc Cuisine – SDB – W-C



Tracé de la cloison à l'état conçu

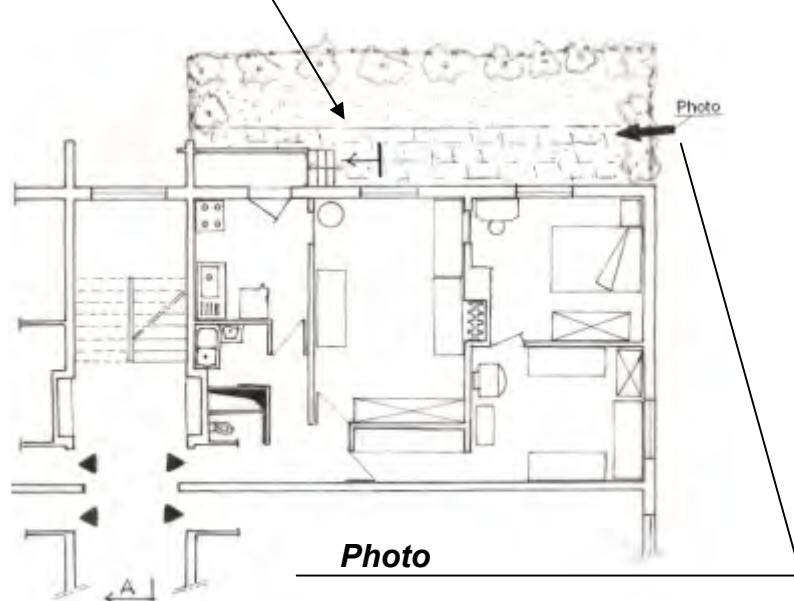


Source : Relevé sur Place Enquête N°3, Cité Boussouf (Voir annexes : Plans et cartes, page 356)

En revanche, dans la cité Daksi, notamment dans les logements de type semi amélioré et situé au rez-de-chaussée, l'expansion de la cuisine est plus spectaculaire. En effet, la cuisine s'étend vers l'extérieur, sur l'espace limitrophe.

Figure 58 : L'extension par le biais de l'annexion de l'espace limitrophe.

Plan Vécu : Partie de l'espace limitrophe annexée



Source : Relevé sur place. Enquête N°3 Daksi (Voir annexe : planches et cartes, page 332)

c₁ - L'état chiffré du vécu.

Les usagers qui ont agit sur l'espace cuisine se distinguent de par les caractéristiques typologiques suivantes :

- L'exiguïté spatiale.

67 % de ces usagers représentent des ménages où l'exiguïté spatiale est très contraignante. La surface de la cuisine dans la quasi-totalité des logements de ce type se situe entre 8 et 9 mètre carrés.

- La position sociale.

67 % de ces usagers représentent des ménages de type modeste, et **33 %** de type moyen. Le recours à cette manière d'appropriation, qui mobilise d'importants moyens financiers, semble en contradiction avec la position sociale de ces usagers. C'est l'obstination des usagers à en avoir une grande cuisine qui a eu raison, quitte à sacrifier une part du budget familial.

- La maturité citadine.

100 % de ces usagers représentent des ménages de type rural-citadinisé. Ce qui renvoie au mode de vie traditionnel où la polyvalence au niveau de la cuisine est très souhaitée. La pratique de l'expansion permet en effet aux ménages de retrouver cette polyvalence.

c₂ - Les inadéquations.

À part le fait que le budget familial se voit grevé, au moment des travaux de démolition et de reconstruction, la pratique de l'expansion qui est brutale dans l'acte, ne l'est pas en ce qui concerne les rapports entre les différents sous-groupes familiaux. En revanche, c'est un exploit en faveur de la communauté féminine quant à la négociation en terme d'attribution des valeurs aux différents espaces du logement.

c₃ - Les altérations.

Evidemment, dans le cas des logement de la cité Boussouf, si la cuisine s'agrandit, alors que la consistance spatiale totale du logement ne change pas, cela implique nécessairement que d'autres parties se voient diminuées de leur surface ou disparaître carrément. Dans tous les cas de figure, on assiste à une restructuration de la cuisine de fond en comble ; sa surface passe à 12 ou 14 mètres carrés, alors qu'elle ne dépassait pas les 9 mètres carrés sur le plan de l'architecte.

En effet, dans certains cas, la démolition d'un mur de façade finit par faire disparaître la loggia au profit de l'agrandissement de la cuisine. Celle-ci est alors en relation directe avec la salle de séjour, qui à son tour sera divisée en deux zones : l'une fonctionne comme une salle à manger, l'autre comme salon de réception.

Dans les autres cas, la démolition de certaines cloisons de séparation, suivie de la construction d'autres, aboutit à faire disparaître totalement le séchoir. À la place de ce dernier, se reconstitue un ensemble formé d'un w-c et d'une salle de bain. Résultat spatial et fonctionnel de cette opération : agrandissement de la cuisine et déplacement de la salle de bain vers le séchoir qui disparaît.

En somme, le système fonctionnel du logement proposé est donc altéré. Effectivement, il vient d'être amputé de l'un ou de l'autre de ses constituants (le séchoir ou la loggia). Par conséquent, les liaisons qui existaient entre ces sous-espaces et la cuisine disparaissent ; ce sont d'autres qui se créent (cuisine /salle de séjour).

En revanche, dans la cité Daksi, plus précisément dans le cas des logements situés au rez-de-chaussée, l'organisation spatiale ne change pas ; par contre la consistance spatiale est revue à la hausse, dans la mesure où il y a eu annexion de l'espace limitrophe.

c₄ - Les stratégies.

La pratique de l'expansion au niveau de la cuisine permet aux usagers d'éviter de faire dérouler certaines des activités spécifiques à la cuisine dans d'autres parties du logement ; ce qui va leur permettre d'éloigner le risque de voir atténuer l'image de leur ascension socioculturelle.

L'agrandissement en surface de la cuisine s'inscrit dans une stratégie plutôt d'usage. Alors que la préservation de l'image de l'ascension socioculturelle renvoie plutôt à une stratégie de valeurs.

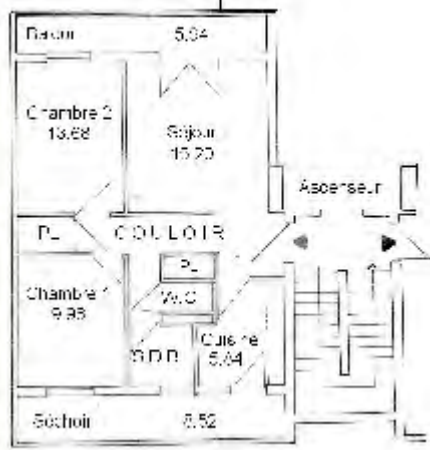
d - La pratique de la réduction.

Cette manière d'appropriation, qui consiste à réduire la cuisine à quelques activités strictement nécessaires, est très répandue chez les usagers de la cité Ciloc. En effet, les logements de cette cité font partie de la première génération des grands ensembles réalisés dans le cadre du Plan de Constantine vers la fin des années cinquante, et achevés juste après l'indépendance (Opération carcasse). La cuisine de ce type de logement ne dispose que 5,84 mètres carrés de surface ; et il faut ajouter à cela le fait que les deux portes s'ouvrent à l'intérieur, ce qui diminue encore plus la surface utile de la cuisine. Bien que le système de construction est de type traditionnel (poteaux, poutres ; enveloppes et cloisons en briques), les usagers ont opté en faveur de la pratique de la réduction qui figure sur le registre des pratiques plutôt douces, que l'expansion brutale où il suffisait juste de démolir le mur en brique qui sépare la cuisine du séchoir.

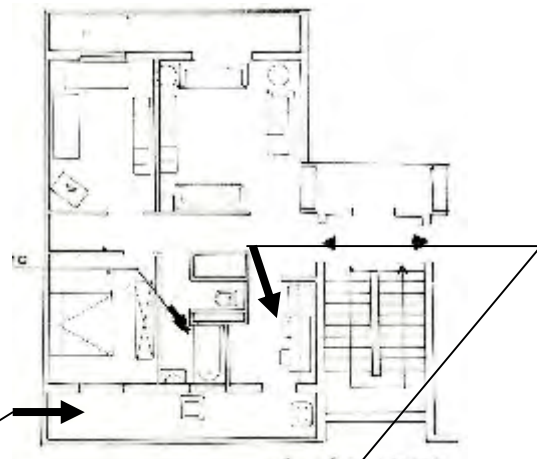
(Voir page suivante : Plan Conçu, plan Vécu et Photo correspondante à cette manière d'appropriation)

Figure 58 : Exemple concret de la pratique de la réduction dans la cuisine.

Plan du logement Conçu



Plan du logement Vécu



Photo



Photo



Source : Relevé sur place. Enquête N° 11, Cité Ciloc (Voir annexe : planches et cartes, page 328).

Face à l'étroitesse de la cuisine, les usagers ont été amenés à ne maintenir dans cet espace que la préparation des repas, le rangement des provisions et le lavage de la vaisselle. Alors que la cuisson des repas et celle de la galette se déroulent dans le séchoir qui est en contiguïté et en relation directe avec la cuisine.

d₁ - L'état chiffré du vécu.

Les caractéristiques typologiques de ces ménages sont plus ou moins particulières. En effet, la majorité d'entre eux occupait déjà leur logement juste après l'achèvement de l'opération de construction.

- L'exiguïté spatiale.

50 % de ces usagers représentent des ménages où l'exiguïté spatiale est très contraignante ; l'autre moitié est de type où elle l'est peu. En revanche, dans tous les cas, la surface de la cuisine n'excède pas les 5,84 mètres carrés.

- La position sociale.

100 % de ces usagers sont de type moyens. En effet, la plupart d'entre eux sont des fonctionnaires : cadres moyens au niveau de l'administration locale, employés de la sécurité sociale.

- La maturité citadine.

100 % de ces usagers représentent des ménages de type citadin.

d₂ - les inadéquations.

Le fait de préparer les repas dans la cuisine, et passer ensuite dans le séchoir pour faire la cuisson, contraint la ménagère à faire des déplacements d'une partie du logement à une autre. Ceci exige plus d'efforts pour accomplir l'acte naturel lié à la fonction se nourrir.

Le transfert de l'activité cuisson des repas vers le séchoir qui est, à l'origine de sa conception, ouvert sur l'espace extérieur, ne va sans générer des inconvénients d'usage. En effet, les courants d'air, en provenance de l'extérieur, menacent en permanence l'extinction du feu de cuisson ; les femmes qui exécutent cette tâche, sont exposées aux mauvais regards émanant de l'espace limitrophe. Pour retrouver le

minimum de confort nécessaire à cette activité, les usagers sont contraints de protéger cet espace de cuisson (le séchoir) en réalisant une véranda ; ce qui ne va sans conséquences sur le budget familial.

Du fait que le séchoir est maintenant destiné à la cuisson des repas, le séchage du linge s'effectue alors dans le balcon, qui se trouve sur le côté de la façade principal de l'immeuble. Ce qui ne manque de remettre en cause la maturité citadine de ces usagers.

d₃ - Les altérations.

La pratique de la réduction en soi ne provoque pas directement des altérations ; en revanche, son adoption sur la cuisine entraîne automatiquement la pratique de l'expansion sur le séchoir. C'est justement de ces conséquences indirectes que le logement va subir des altérations très significatives. En effet, le fait que la cuisine s'étend sur le séchoir, et que les activités de celui-ci se retrouvent sur le balcon, suscite le déplacement des axes spatio-temporels, fonctionnels et surtout symboliques du genre : Montré/Caché, Propre/Sale, Humide/Sec. En somme, toutes les valeurs qui devraient être exprimées sur l'un des côtés du bâtiment se retrouvent sur l'autre.

d₄ - Les stratégies.

La pratique de la réduction adoptée sur la cuisine, permet en effet aux usagers de palier le déficit spatial qu'accuse cet espace. À ce titre, cette pratique est sous-tendue par une stratégie d'usage. En revanche, le fait de ne pas procéder par des opérations brutales, révèle chez ces usagers le souci de préserver l'image de leur maturité citadine en mettant en avant leur savoir vivre et leur adhésion aux valeurs véhiculées par le logement proposé. Cette attitude révèle plutôt une stratégie de valeur.

e - L'attitude passive.

69 % des usagers couverts par l'enquête n'ont pas adopté des manières d'appropriation assez représentatives sur la cuisine de leur logement. Cette attitude suppose d'emblée leur adhésion à cet espace. En revanche, dans la plupart des cas, la qualité des travaux de finition laisse à désirer. Ce qui incite les usagers, financièrement plus ou moins aisés, à engager des travaux de correction des défauts et vices de construction, voire des travaux d'embellissement tels que :

- revêtement des murs de la cuisine en faïence ;
- renouvellement du plan de travail en marbre ;
- renouvellement de l'évier ;
- renouvellement de la robinetterie, etc.

Figure 59 : Exemple concret de rénovation de la cuisine.



Source : Relevé sur place. Enquête N° 9 Boussouf (Voir annexe : planches et cartes, page 362).

e₁ - L'état chiffré du vécu.

- L'exiguïté spatiale.

55 % de ces usagers représentent des ménages où l'exiguïté spatiale est très contraignante ; **45 %** sont de type où elle l'est peu. Ces ménages occupent des logements situés dans les cités Daksi (type amélioré) et Ziadia (type F4) où la surface de la cuisine dépasse les 10 mètres carrés.

- La position sociale.

33 % de ces ménages représentent des ménages de position sociale modeste ; **40 %** sont de type moyen ; enfin, **27 %** sont de type modeste. Il est à remarquer que les 67 % (40 % + 27 %) sont des ménages qui disposent de moyens financiers leur permettant d'engager des travaux d'embellissement ; d'autant plus qu'ils ont accédé à la propriété de leur logement dans le cadre de la Loi relative à la cession des biens de l'Etat. En revanche, les usagers de position sociale modeste, n'ont pu profiter de cette loi, bien qu'elle offre des avantages substantiels (les loyers payés depuis l'occupation du logement sont déduits de la valeur de la transaction immobilière)

- la maturité citadine.

51 % de ces usagers représentent des ménages de type citadin ; **49 %** sont de type rural-citadinisé. L'expérience antérieure dans les logements de type similaire semble avoir eue raison.

e₂ - e₃ - Les inadéquations et les altérations.

Dans la mesure où il n'y a pas d'adoption de quelque manière d'appropriation que ce soit, donc aucune inadéquation ni altération n'est à mettre en évidence.

e₄ - Les stratégies.

Pour les usagers de position sociale modeste, dans quel intérêt engageraient-ils alors des dépenses dans un logement qu'ils quitteraient peut-être un jour ? Par ailleurs, la crise de logement bat son plein, ce type de logement octroyé gratuitement, pourrait rapporter beaucoup, une fois revendu sur le marché immobilier parallèle. Cette conjoncture révèle une stratégie plutôt d'échange où le logement représente pour les usagers un capital.

Pour les autres, ceux qui ont engagé des travaux d'embellissement, c'est plutôt une stratégie de valeur qui sous-tend cette passivité.

Bilan au niveau de la cuisine.

Les usagers qui ont tenté de s'approprier cette partie du logement, représentent **31 %** des ménages enquêtés ; ils ont adopté des manières d'appropriation très significatives telles que : la condamnation définitive de la porte, l'adjonction, l'expansion et la réduction. Par contre, les **69 %** des ménages enquêtés et qui semblent adopter une attitude passive, ont réagi à travers des interventions plutôt ponctuelles d'embellissement ou de rénovation : revêtement des murs en faïence, aménagement de placard mural, installation d'éléments de cuisine, etc. Ce type d'interventions traduit plutôt une stratégie d'échange, dans la mesure où le logement une fois revendu sur le marché immobilier pourrait rapporter plus.

En revanche, les manières les plus significatives sont des pratiques spatiales soutenues par des stratégies d'usage (condamnation définitive de la porte, l'adjonction et l'expansion) et de valeur socioculturelle (la réduction). Tout en contenant les contradictions entre désir et besoins, ces stratégies permettent aux usagers de rétablir l'équilibre des rapports de type contenant/contenu :

- Optimiser la surface utile de la cuisine (condamnation de la porte);
- Palier au déficit spatial (l'adjonction)
- Combler la défaillance fonctionnelle (la réduction, l'expansion).

Une fois les objectifs atteints, ces stratégies garantissent aux usagers la sauvegarde de certaines valeurs relevant du mode d'habiter traditionnel, comme elles leur permettent d'exhiber celles qui relèvent du mode de vie moderne.

En somme, à travers ces stratégies les usagers semblent retrouver :

1. la hiérarchisation souhaitée des espaces (partition famille/étrangers) ;
2. la spécialisation ou monovalence des espaces ;
3. l'extériorisation et/ou l'exhibition.

1.4. AU NIVEAU DES TOILETTES.

Les usagers qui ont tenté de s'approprier cette partie du logement, représentent **29 %** des ménages enquêtés. Ce faible taux de représentativité n'est pas aussi déterminant face aux diverses actions ponctuelles mais très significatives sur la salle de bain et les w-c. En réalité, et au vu des pratiques déployées sur ces deux parties du logement, les usagers semblent leur accorder une grande importance. En effet, ce sont, le confort et la commodité à l'intérieur de ce genre d'espaces qui reflètent au mieux les préoccupations des usagers en matière d'hygiène et de propreté. Précisément, c'est surtout la consistance spatiale (surface), la contiguïté avec des espaces semi fermés (séchoir, balcon, véranda, etc.), les appareils sanitaires (la baignoire, le receveur de douche, le lavabos, la robinetterie, etc.), le revêtement des murs, qui témoignent de la position socioculturelle de la famille, son ascension socioéconomique, son attachement à certaines valeurs culturelles.

Les interventions plus ou moins ponctuelles que les usagers ont entreprises dans la salle de bain et les w-c, sont beaucoup plus tributaires du type du logement que de celui des usagers. Ces interventions se répartissent comme suite :

- **50 %** des ménages qui ont intervenu, ont procédé au changement des appareils sanitaires.
- **36 %** ont carrément supprimé la baignoire, pour la remplacer par un receveur de douche.
- **14 %** ont changé l'affectation de la salle de bain.

- **Changement des appareils sanitaires.**

Les usagers qui ont opté pour ce genre d'opération, représentent des ménages dont l'exiguïté spatiale au niveau de la salle de bain, n'est pas du tout contraignante. Ils font partie des ménages de position sociale plutôt moyenne voire aisée. C'est ce qui explique ce genre d'interventions qui consiste à moderniser les appareils sanitaires :

- Renouvellement de l'ancienne baignoire par une autre de grand modèle et de meilleure qualité.
- Remplacement du lavabo par un autre à double bac, avec une robinetterie argenté ou dorée.

- Rajout d'une Maïdha en maçonnerie revêtue en faïence. En effet, ce type d'appareil n'existe même pas sur la nomenclature des appareils sanitaires ; ce qui explique son absence totale au niveau même de la conception du logement de type social.

Figure 60 : Exemples de rénovations et d'innovation dans le bloc des sanitaires.

Innovation au niveau de la SDB

Rajout de la Maïdha



Source : Relevé sur place. Enquête N°12, Ziadia
(Voir annexe : planches, page 353)

Rénovation de la SDB

Renouvellement de la baignoire et du lavabo



Revêtement du mur en faïence.

Source : relevé sur place. Enquête N° 9 Boussof)
(Voir annexe : planches, page 362)

- au niveau des w-c, certains usagers remplacent le siège à la turque, par un autre à l'anglaise, parce qu'ils le trouvent plus confortable ; et ils complètent l'opération en rajoutant un robinet de puisage avec flexible. Par contre, d'autres usagers, généralement ceux qui ont rajouté une Maïdha, remplacent le siège à l'anglaise par celui à la turque, parce qu'ils le trouvent souillant.

- Suppression de la baignoire.

Les usagers qui ont agi de cette manière, accusent un déficit spatial au niveau de la salle de bain. Ils suppriment donc la baignoire qui, à leurs yeux, prend trop de place ; pour la remplacer par un receveur de douche qui n'en nécessite que peu. L'espace ainsi récupéré servira à recevoir soit la machine à laver, soit le rajout de la Maïdha, voire les récipients de stockage de l'eau.

Figure 61 : Exemple concret de rénovation de la salle de bain.

Remplacement de la baignoire par un receveur de douche



Source : Relevé sur place. Enquête N° 3, Boussouf (Voir annexes : planches et cartes, page 356)

- changement d'affectation.

Cette manière d'appropriation est vraiment très particulière et significative. Elle consiste à attribuer à la salle de bain le statut d'une chambre à coucher destinée un membre de la famille ; alors que les activités qui sont censées s'y dérouler se retrouvent dans la cuisine où s'effectuent les différentes activités liées à la toilette.

Les usagers qui ont adopté cette manière d'appropriation, habitent en fait dans les logements de type économique de la cité Daksi. En plus de l'exiguïté spatiale qui est

fortement contraignante (T.O.P. > 3,4), il faut remarquer, qu'ils font partie des ménages dont la position sociale est plutôt modeste.

Les inadéquations et les altérations.

Le changement des appareils sanitaires et la suppression de la baignoire, apparaissent dans l'acte comme des manières d'appropriation brutales ; alors qu'en réalité, elles sont plutôt douces. En effet, bien qu'il y a eu changement d'appareils sanitaires, les activités qui se déroulent dans cet espace n'ont pas changé de nature. Par conséquent, les axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques ne se déplacent donc pas. En d'autres termes, la modernisation des équipements et des appareils sanitaires n'engendre pas d'inadéquations, ni d'altérations aux propriétés spatiales du logement.

En revanche, dans le cas où la salle de bain devient un espace pour dormir, il s'agit alors d'une véritable opération de restructuration. Les inadéquations ainsi que les altérations sont semblables à celles rencontrées lors de l'adoption de l'adjonction ou de l'expansion sur un des espaces du logement. C'est-à-dire, il y a autant d'inadéquations que d'altérations dues à ces deux manières d'appropriation.

Les stratégies.

À l'exception de ce dernier cas où il s'agit d'une véritable stratégie d'usage, qui consiste à palier le déficit spatial ; pour les autres manières d'appropriation, c'est plutôt une stratégie de valeurs (Exhibition, extériorisation), dans la mesure où la qualité des appareils et des équipements sanitaires reflète au mieux le niveau de vie des usagers. Enfin, pour le cas du rajout de la Maïdha et le remplacement du siège à l'anglaise par celui à la turque, cela ne peut être qu'une stratégie de valeurs plutôt culturelles.

Bilan au niveau des toilettes.

À l'exception du cas où la salle de bain sert de chambre à coucher en vue de palier le déficit spatial, et partant exprime une stratégie de survie en attendant des jours meilleurs, les autres manières d'appropriation sont sous-tendues par des stratégies de valeurs (changement des appareils sanitaires, revêtement en faïences) permettant aux usagers d'exhiber leur position socioculturelle.

En revanche, le cas du rajout de la Maïdha et du remplacement du siège à l'anglaise par celui à la turque, révèle en fait une stratégie de valeurs culturelles.

Bien qu'elles soient brutales dans l'acte (démolition, revêtement, rajout, changement d'appareils), ces manières d'appropriation sont sous-tendues par des stratégies permettant aux usagers de retrouver :

1. la hiérarchisation souhaitée des espaces (partition famille/étrangers) ;
2. la spécialisation ou monovalence des espaces ;
3. l'extériorisation et/ou l'exhibition.

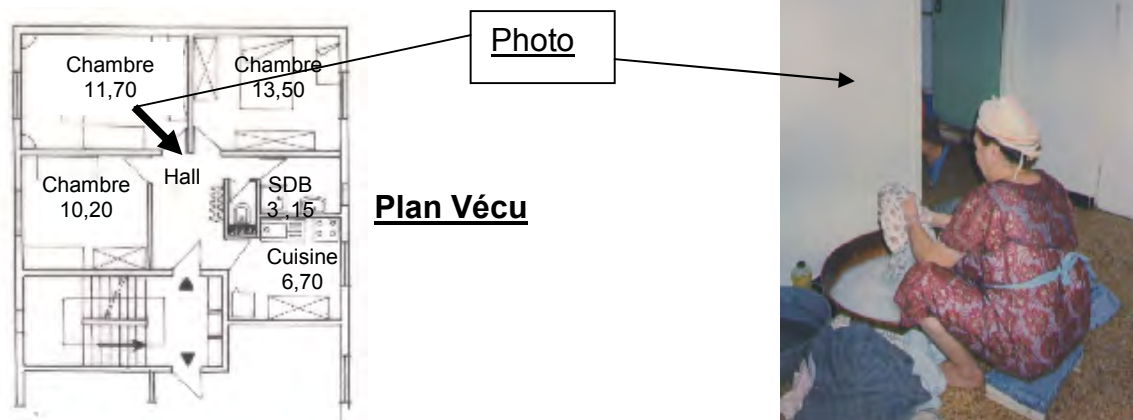
1.5. AU NIVEAU DU SÉCHOIR, DE LA LOGGIA OU BALCON.

100 % des usagers couverts par l'enquête ont tenté de réagir d'une manière ou d'une autre, sur au moins l'un ou l'autre de ces deux sous-espaces du logement. Cependant, les manières d'appropriation adoptées par les usagers sur ces deux parties du logement dépendent plutôt des caractéristiques typologiques des logement que de celles des ménages.

1.5.1. Au niveau du séchoir.

En effet, dans le logement de type économique dans la cité Daksi nous remarquons qu'il n'existe ni loggia ni séchoir ; les activités sensées s'y dérouler se retrouvent dans le hall.

Figure 62 : Exemple concret de L'inexistence de la loggia et du séchoir

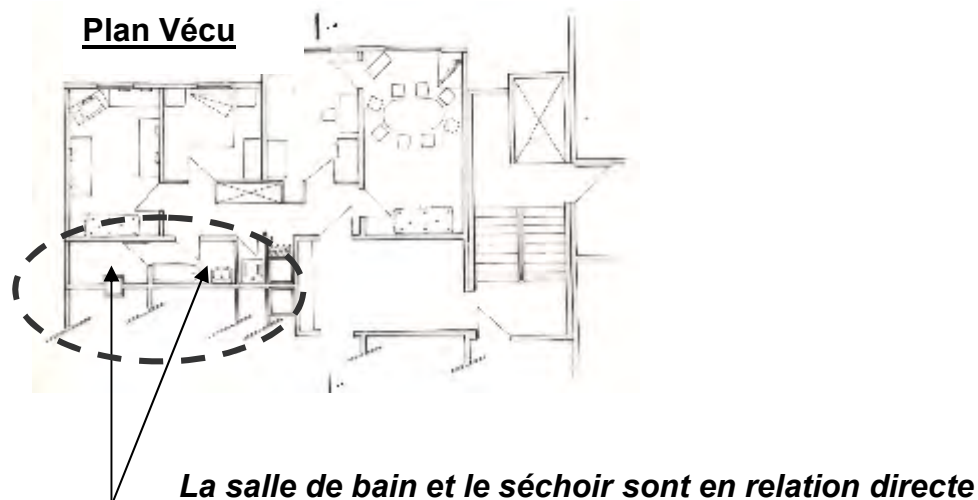


Source : Relevé sur place. Enquête N° 8, Cité Daksi type Economique (Voir annexes : planches et cartes, page 337)

Alors que, dans le logement de type Tour dans la cité Boussouf, cet espace est en relation directe avec la salle de bain.

(Voir page suivante : Cas concret)

Figure 63 : Exemple concret de rapport entre Séchoir et S.D.B.



Source : Relevé sur place. Enquête N° 2, Cité Boussouf type Tour (Voir annexes : planches et cartes, page 355)

À l'exception de ces deux cas, les séchoirs dans les autres types de logement sont en relation avec la cuisine. Cependant, et dans tous les cas, les séchoirs sont utilisés plutôt comme espace de rangement et de stockage de l'eau, au lieu de servir d'espace où l'on fait étendre le linge, tel que prévu par le concepteur.

En revanche, et en plus du stockage de l'eau, 83 % des usagers de la cité Ciloc utilisent cet espace comme prolongement à l'air libre de la cuisine où s'effectue la cuisson des repas et de la galette (Voir plus haut : la réduction adoptée sur la cuisine conduit automatiquement à l'adjonction sur le séchoir).

Le phénomène du stockage de l'eau n'est apparu qu'à partir des années 1980, au moment où la ville de Constantine commençait à voir son potentiel hydraulique diminuer d'année en année. Le manque d'eau conjugué à la défaillance du réseau de distribution, a engendré une crise d'alimentation en eau potable ; d'ailleurs cette situation concerne l'ensemble des habitants de la ville. Par conséquent, et afin de palier ce déficit, les gestionnaires de la distribution de l'eau (E.P.E.CO) se sont rabattu sur le système de l'alternance. Ainsi, les ménages ne sont desservis qu'une journée sur deux ; voire une journée sur trois depuis 1996.

Figure 64 : Photos concernant le stockage de l'eau.



Photo 1 : Cité Ciloc

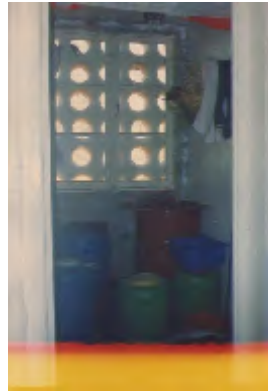


Photo 2 : Cité Boussouf

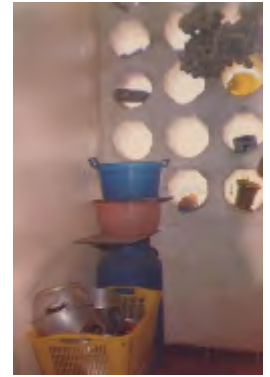


Photo 3 : Cité Boussouf

Sources : Relevés et enquêtes sur place.

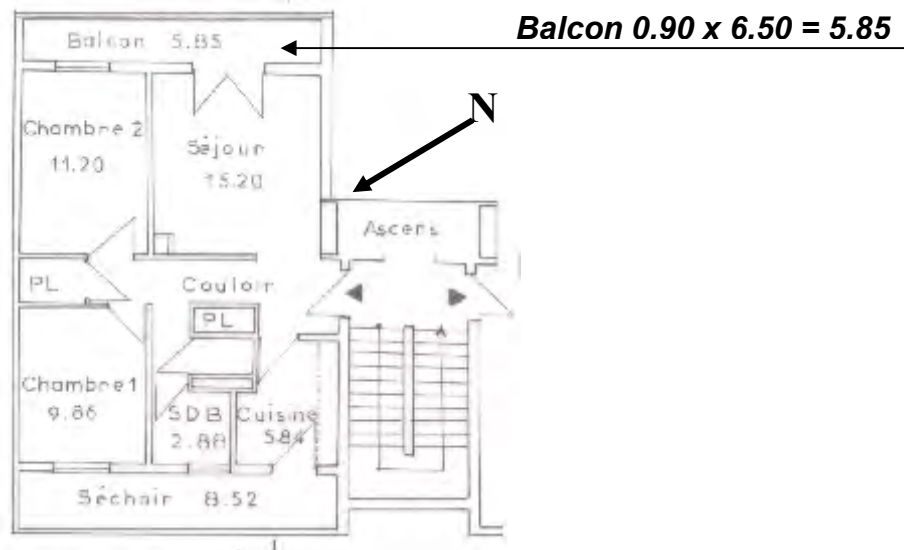
Par ailleurs, au lieu de constituer le prolongement à l'air libre de la salle de bain, le séchoir dans le logement de type social l'est plutôt avec la cuisine. Cela avantage la cuisine aux dépens de la salle de bain. C'est ce qui explique la désaffectation du séchoir : les activités qui sont censées s'y dérouler (lavage et séchage du linge) se retrouvent dans le balcon ou la loggia.

1.5.2. Au niveau de la loggia ou balcon.

Dans la cité Ciloc, le logement ne dispose pas d'une véritable loggia (c'est-à-dire un espace suffisamment large d'au moins 1,50 à 2,00 mètres de largeur), c'est plutôt un balcon (de 0,90 m de large) qui longe la salle de séjour et la chambre à coucher. En plus de son utilisation comme espace de prolongement de la salle de séjour, 83 % des ménages enquêtés dans cette cité y étendent le linge. En effet, le balcon est situé sur la façade la mieux ensoleillée (façade Sud - Est).

(Voir page suivante : Balcon, Plan et Façade)

Figure 65 : Balcon d'un logement (F3) Cité Ciloc



Source : Relevé sur place. Enquête N°4, Cité Ciloc (Voir annexes : planches et cartes, page 321).

Figure 66 : Photo de la Façade Principale de la cité Ciloc.



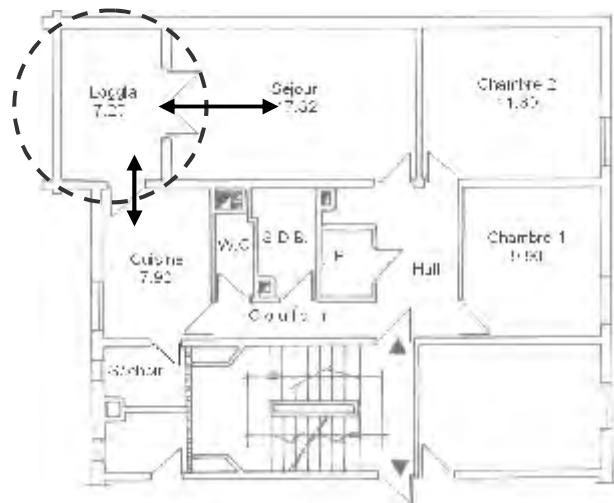
Facade Principale - Sud / Est

Source : Relevé sur place relatif à l'environnement immédiat dans la cité Ciloc.

Comme ce type de logement fait partie de la première génération des Grands Ensembles où les immeubles sont à enclos, et allant jusqu'à 14 étages ; donc ne présentant pas de problèmes de vis-à-vis ; les usagers n'ont pas senti le besoin de les protéger avec le système de la véranda.

Dans la cité Daksi, seuls les logements de type amélioré disposent d'une véritable loggia (3,30 x 2,30), qui est en relation directe aussi bien avec la salle de séjour qu'avec la cuisine. Les activités qui s'y déroulent sont : le stockage de l'eau, rangement et parfois la cuisson de la galette.

Figure 67 : Relations directes de la loggia avec le Séjour et la cuisine.



Source : Relevé sur place. Enquête N°5, Cité Daksi (Voir annexes : cartes et planches, page 334).

Faisant partie de la deuxième génération des Grands ensemble où les immeubles sont éparpillés et ne dépassant pas les cinq niveaux, les habitants de la cité Daksi rencontrent un vrai problème de sécurité et de vis-à-vis. Les usagers dans la plupart des cas (surtout ceux situés aux premiers niveaux : R.D.C., 1^{er} et 2^{ème} étage) ont tous recouru à la solution de la véranda.

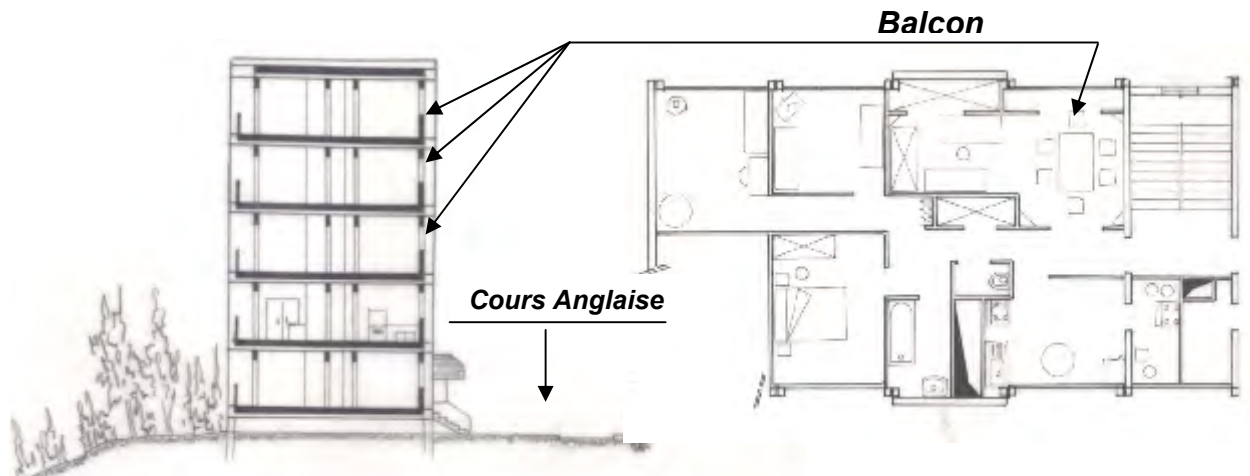
Figure 68 : Photo d'une véranda dans la cité Daksi.



Source : Relevé sur place. Enquête N°6, Cité Daksi (Voir annexes : cartes et planches, page 335).

Dans la cité Ziadia, les logements de type social ne disposent pas d'un balcon spatialement significatif. Il s'agit plutôt juste d'un petit décrochement de 50 centimètres de large qui longe la salle de séjour. La plupart des usagers de cette cité l'utilisent d'ailleurs comme un espace d'ornementation où sont exposés en permanence des bouquets de fleurs.

Figure 69 : Balcons et Cours Anglaises dans la Cité Ziadia.



Source : Relevé sur place. Enquête N° 10, Cité Ziadia (Voir annexes : cartes et planches, page 363).

Comme cette cité fait partie de la 3^{ème} génération des Grands Ensembles où le site est constitué d'un terrain en pente ; les bâtiments sont implantés donc en épousant les courbes de niveaux avec un système de cours anglaises. La façade principale où sont situés les balcons se retrouve en face du talus formant la cours anglaise. Ce qui expose d'avantage les balcons aux mauvais regards des passants et pose un problème de sécurité. Les usagers sont contraints alors de les protéger par un système de bardage en fer forgé.

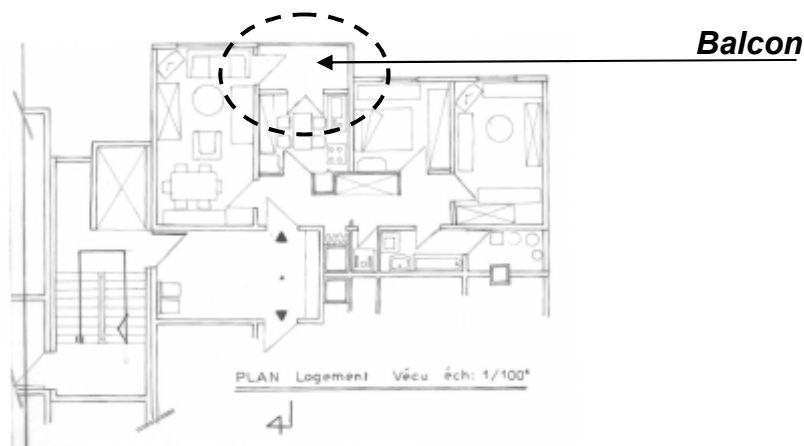
Figure 70 : Photo - vue plongeante sur la Façade et la cours Anglaise.



Source : Relevé sur place. Enquête N°1, Cité Ziadia (Voir annexes : cartes et planches, page 342).

Dans les logements de la cité Boussouf, le balcon est plutôt situé entre la cuisine et la salle de séjour. À l'exception des usagers qui ont annexé le balcon à la cuisine, tous les autres l'utilisent comme espace de rangement et de stockage de l'eau.

Figure 71 : Balcon en relation directe avec le Séjour et la cuisine.



Source : Relevé sur place. Enquête N°1, Cité Boussouf type Tour (Voir annexe : planches et cartes, page 354).

Faisant partie de la 4^{em} génération des Grands Ensembles où les bâtiments de quatre à cinq étages sont implantés en suivant le chemin de grue, et où il n'existe pas d'enclos de protection de l'espace limitrophe le recours à la véranda et au bardage en fer forgé, au niveau du balcon, se légitime donc.

Figure 72 : Photo de la Façade principale d'un immeuble de la Cité Boussouf.

Vérandas



Source : Relevé sur place. Enquête et relevé de l'environnement immédiat ; Cité Boussouf 3^{eme} tranche.

Les inadéquations et les altérations.

En ce qui concerne le séchoir : Le changement d'affectation de cet espace entraîne systématiquement des changements dans les systèmes spatio-symboliques (surtout), et fonctionnels du logement proposé. En effet, les axes spatio-symboliques de type : propre/sale, montré/caché, masculin/féminin, intime/moins intime, etc. prennent d'autres positions et finissent par réorienter la symbolique du logement proposé. Cette nouvelle orientation oblige les usagers à préserver l'intimité nécessaire de cet espace car elle n'était pas prévue par le concepteur. Ce qui ne va sans conséquences sur le budget familial.

Il est de même en ce qui concerne le balcon ou la loggia. La véranda et le bardage en fer forgé nécessite l'engagement des frais de réalisation souvent très importants. Ce qui grève sensiblement le budget familial.

- Les stratégies.

Les manières d'appropriation adoptées sur ces sous-espaces de dépendance du logement, et qui consistent en premier lieu à pallier le déficit spatial, sont sous-tendues par des stratégies plutôt d'usage.

En revanche, le fait que ces sous-espaces sont, dans la plupart du temps, utilisés par les femmes ; et qu'il faut donc les protéger, renvoie au souci de sauvegarde de certaines valeurs sociales qui relèvent du mode d'habiter traditionnel. Cette attitude s'inscrit plutôt dans une stratégie de valeurs. Ces stratégies permettent, en fait, aux usagers de retrouver :

1. la hiérarchisation souhaitée des espaces (partition famille/étrangers) ;
2. la spécialisation ou monovalence des espaces.
3. l'extériorisation et/ou l'exhibition.

Bilan au niveau du séchoir, du balcon ou loggia

Les manières d'appropriation adoptées sur ces sous-espaces de dépendance du logement (séchoir, balcon et loggia), sont sous-tendues par des stratégies d'usage permettant aux usagers de palier au déficit spatial. En revanche, l'aménagement de ces espaces en une sorte de véranda sécurisée, renvoie au souci de sauvegarde de certaines valeurs relevant du mode de vie traditionnel ; c'est ce qui inscrit ces manières dans une stratégie de valeurs et de sécurité. Stratégies permettant aux usagers de retrouver :

1. la hiérarchisation souhaitée des espaces (partition famille/étrangers) ;
2. la spécialisation ou monovalence des espaces.

1.6. AU NIVEAU DU COULOIR OU HALL.

Les manières d'appropriation que les usagers ont adopté sur le couloir ou le hall, apparaissent dans l'acte comme pratiques brutales, alors qu'en réalité elles sont plutôt douces. Au vu du nombre des ménages qui ont intervenu sur cet espace, ces manières d'appropriation semblent peu représentatives. En revanche, certaines opérations d'embellissement sur cet espace méritent d'être évoquées dans la mesure où elles sont très significatives. En effet, certains usagers n'ont pas manqué d'apporter leurs contributions sur cet espace, et cela à travers les actes suivants :

- revêtement en faïence des soubassements, jusqu'à un mètre de hauteur, des murs de cet espace ;
- aménagement de placards muraux ;

Figure 73 : Photos - Rénovations et embellissement du couloir ou hall.



Source : Relevés et enquêtes sur place.

Cependant, ces interventions sont essentiellement tributaires de la position sociale des usagers, et du type de logement qu'ils occupent. En effet, les usagers qui ont engagé des travaux d'embellissement représentent des ménages de position sociale aisée, voire dans certains cas moyenne, et habitent dans les logements de la cité Daksi (type amélioré) où le hall dispose d'une surface relativement grande (3,20x1,80) ; ainsi que ceux de la cité Boussouf (type barre) où le couloir est assez grand (1,80 x 4,80).

Alors que dans les logements (type semi amélioré) dans la cité Daksi où le concepteur a prévu une niche au niveau du couloir ; les usagers ont profité de cette occasion pour aménager un placard mural afin de combler le déficit en matière d'espace de rangement.

Les inadéquations et les altérations.

Ces opérations d'embellissement au niveau du hall ou couloir ne remettent en cause ni la fonctionnalité ni l'organisation des espaces. Elles n'engendrent donc ni inadéquations ni altérations. En revanche, la symbolique de cet espace tel qu'il a été livré, ne semble pas satisfaire les ambitions des usagers. En effet, la position centrale que détient cet espace, par rapport aux autres parties du logement, renvoie au patio de la maison traditionnelle urbaine et à la cours de la maison rurale. Cette position place le hall du côté plutôt montré par rapport à l'axes montré/caché ; du côté plutôt propre par rapport à l'axe propre/ sale. Les qualités requises par cet par espace semblent, aux yeux des usagers, manquer au niveau de cet espace tel est conçu ; c'est ce qui conduit les usagers à combler ce déficit symbolique.

Les stratégies (Bilan).

Ces manières d'appropriation qui consistent à revaloriser la dimension symbolique du logement, et à retrouver les pratiques socioculturelles du mode de vie dans la maison traditionnelle, révèlent des stratégies d'usage et valeur. Stratégies permettant aux usagers de retrouver :

1. la hiérarchisation souhaitée des espaces (partition famille/étrangers) ;
2. l'extériorisation et/ou l'exhibition.

Chapitre II. À L'ÉCHELLE DU BÂTIMENT.

Les différentes parties concernées par cette échelle d'appréhension de l'espace, représentent en réalité la zone charnière entre l'espace de statut privé (l'appartement) et l'espace limitrophe de statut public (l'environnement extérieur immédiat). Il n'y a pas de limite bien définie et propre à chaque logement étudié sur ces espaces communs. Pour les usagers, ces parties ne sont pas tout à fait privées, comme elles ne sont plus publiques (telles quelles étaient conçues).

Cela dit que la méthode d'analyse et le cheminement emprunté en vue de mettre en évidence les stratégies d'occupation à l'intérieur du logement, ne peuvent s'y appliquer de la même manière. En effet, l'appropriation de ces espaces communs à un même immeuble, ne se fait pas uniquement par les usagers enquêtés, mais par tous les habitants de cet immeuble, y compris ceux qui n'ont pas été retenus dans l'échantillon représentatif. En d'autres termes, les éléments typologiques des usagers enquêtés (exiguïté spatiale, position sociale et maturité citadine) ne peuvent prétendre refléter et représenter celles des usagers non concernés par l'enquête. Les pratiques spatiales au niveau de ces espaces, ont été relevées et analysées à partir des informations récoltées auprès des usagers enquêtés ainsi que de celles émanant des personnes rencontrées par hasard au sortir de chez ceux enquêtés. L'observation directe des pratiques spatiales s'est fait lors du relevé de ces espaces communs.

Les comportements des usagers à cette échelle sont très significatifs au niveau :

- de la porte d'accès au logement ;
- du palier d'étage courant ;
- du palier du dernier étage et la terrasse ;
- du hall d'accès à l'immeuble.

En effet, si les manières d'appropriation à l'intérieur du logement sont nombreuses et riches d'enseignement en matière d'habiter, celles que les usagers ont adoptées au niveau de ces espaces, sont non seulement représentatives mais très significatives. De manière générale, les pratiques spatiales déployées sur ces espaces, témoignent du

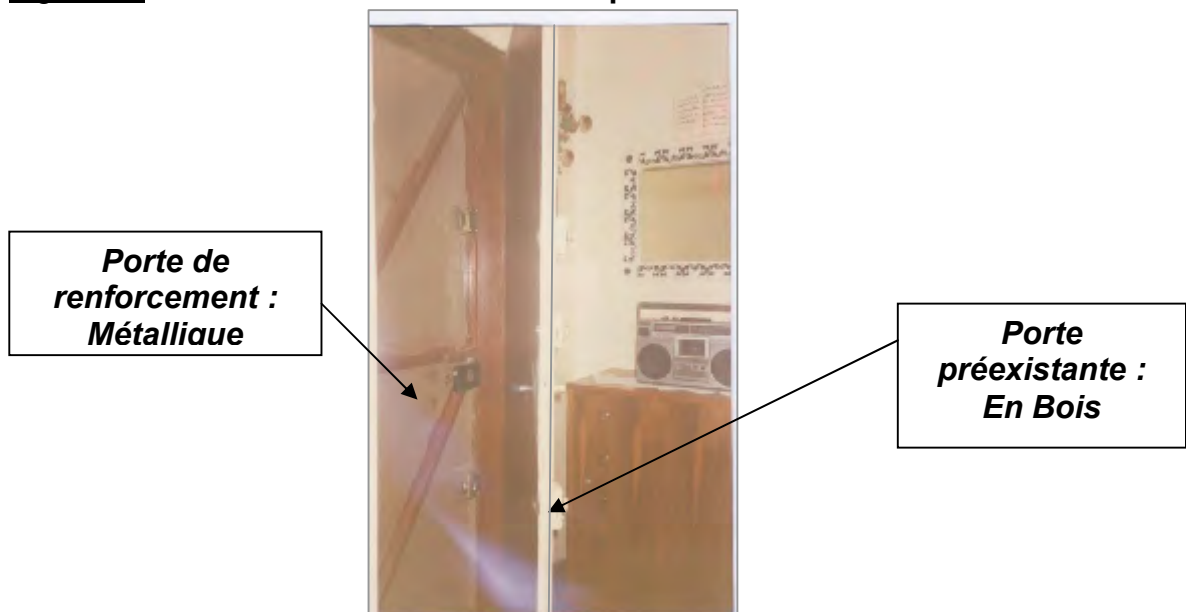
souci des usagers de baliser en vue de protéger les frontières du prolongement vers l'extérieur de leur espace privé (l'intérieur du logement). En effet, dans la totalité des logements de type social, la transition de l'espace privé vers l'espace public est, dans la majorité des cas, plus ou moins floue ; voire directe et brutale pour les logements situés aux rez-de-chaussée ; elle est très pénible pour les usagers du dernier étage.

2.1. Au niveau de la porte d'accès au logement.

Tous les usagers, couverts et non couverts par l'enquête, ont réagit d'une manière ou d'une autre sur cet endroit très symbolique du logement. Les manières d'appropriation sont plus ou moins douces selon que l'appartement s'éloigne ou se rapproche du hall d'accès à l'immeuble. Quelle soit douce ou brutale, les objectifs qu'elles tentent d'atteindre sont de deux types. Le premier type d'objectif vise le renforcement du dispositif assurant la sécurité du logement ; le second, par contre consiste à agrandir le logement et baliser l'espace de cette expansion sur le palier d'étage.

Le renforcement du dispositif de sécurité s'effectue, dans la majorité des cas, par l'aménagement d'une deuxième porte (en générale métallique), qui est juste accolée à l'ancienne. Dans les cas où le logement est situé dans les étages supérieurs, les usagers se contentent de renforcer juste le système de verrouillage de l'ancienne porte.

Figure 74 : Photo - Renforcement du dispositif de sécurité.

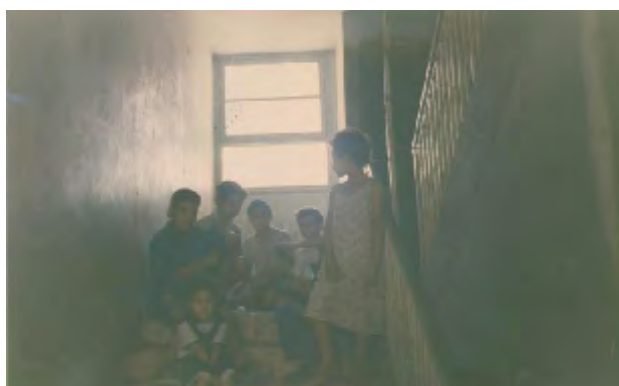


Source : Source : Relevé sur place. Enquête N°8, Cité Ciloc (Voir annexe : planches et cartes, page 325).

Cependant la mise en service renforçant la sécurité ne s'effectue qu'à partir du soir, surtout pour ceux qui habitent les étages supérieurs ou pour ceux qui ont beaucoup d'enfants en bas âge. En effet, de jour la porte de renforcement est carrément ouverte ; seule l'ancienne porte fonctionne telle que prévu par le concepteur. L'importance de la fréquence des entrées-sorties des usagers, surtout celles des enfants scolarisés, est l'élément essentiel d'explication de ce comportement. L'autre explication, réside dans le contrôle et la surveillance des enfants en bas âge qui jouent à longueur de journée dans le palier d'étage.

Justement, c'est le jeu d'enfants dans le palier d'étage qui révèle l'expansion du logement. Cette expansion est essentiellement due à l'exiguïté spatiale qui règne à l'intérieur du logement ; elle permet en même temps aux usagers de baliser cet espace approprié. Comme elle révèle, par ailleurs, soit le manque de structures préscolaires (rêches, jardin d'enfants) à proximité du bâtiment ; soit la position sociale modeste des usagers, dans la mesure où les garderies d'enfants sont payantes, que ce soit chez les structures étatiques ou privées.

Figure 75 : Photo - Cage d'escaliers comme espace de jeux pour enfants



Source : Source : Relevé sur place. Enquête N°6, Cité Boussouf (Voir annexe : planches, page 359).

Les stratégies.

Le renforcement de la sécurité du logement par l'installation d'une deuxième porte, renvoie plutôt à une stratégie de sécurité et de surveillance des enfants en bas âge. Alors que l'expansion vers le palier d'étage est plutôt sous-tendue par une stratégie de survie.

2.2. Au niveau des escaliers et du palier d'étage courant.

Les divers comportements des usagers sont plus ou moins prononcés selon les propriétés spatiales de la cage d'escalier et du palier d'étage. Dans la réalité du vécu, ces espaces sont investis par des activités complètement non prévues par le concepteur. La nature de ces activités et le moment de leur déroulement dépendent de la surface du palier d'étage, de l'intensité de son éclairage et surtout de sa définition (son retrait plus ou moins important) par rapport à la cage d'escalier et par rapport à la porte d'accès au logement.

Dans la conception, la cage d'escalier et le palier d'étage courant devraient assurer la circulation et la distribution respectivement verticale et horizontale au niveau d'un même immeuble. Cet aspect fonctionnaliste semble ne tenir en compte que les usagers voisins du même immeuble. Ce qui confère à ces parties du bâtiment un statut d'espace semi-public. Alors qu'en réalité du vécu, la présence des visiteurs des différents ménages ainsi que de celle des personnes complètement étrangères, redonne à ces espaces le statut plutôt public. Or ces espaces, tels qu'ils sont vécus, constituent le prolongement de l'espace privé (l'appartement) dans le bâtiment. Cette nouvelle dimension et ce nouveau statut respectivement du palier d'étage et de la cage d'escalier, entraînent donc l'enchevêtrement de deux statuts différents.

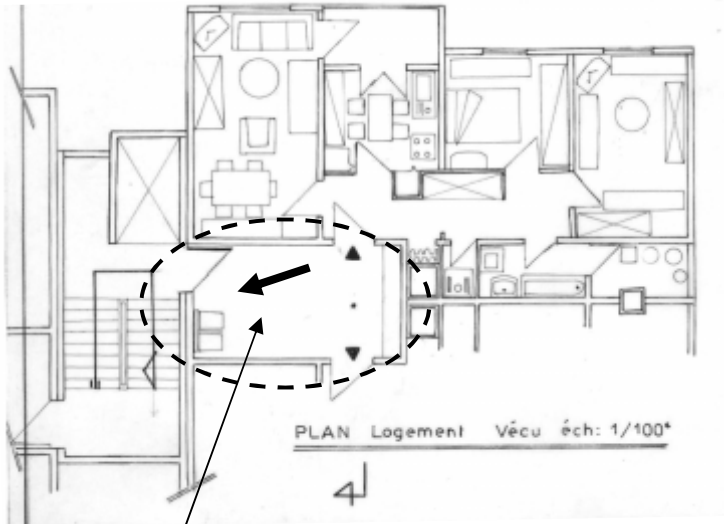
Ce conflit de statuts se négocie par le biais de l'intensité des relations de voisinage des usagers d'un même immeuble, et cela à travers le jeu d'enfants en bas âge, les rencontres et les échanges des femmes et filles adolescentes, justement dans ces parties du bâtiment. Ces pratiques de voisinage nécessitant une certaine intimité, sont parfois interrompues au passage d'une personne étrangère.

En revanche, dans la cité Boussouf, et plus précisément dans les immeubles de type Tour, le concepteur a prévu un espace tampon entre la cage d'escalier et l'accès à l'appartement. Dans ce cas, les usagers voisins du même palier ont engagé une action commune en vue d'approprier cet espace tampon, et cela en aménageant une porte qui le sépare de la cage d'escalier, et qui ferme à clé. C'est ce qui permet effectivement

aux usagers d'un même palier, surtout aux femmes, de retrouver des pratiques d'usage et de voisinage avec l'intimité nécessaire.

Figure 76 : Plan et Photos de l'espace tampon

Enquête N° 1. Boussouf



Plan de l'espace tampon.

Photo : Accès à l'espace tampon à partir de la cage d'escaliers



Source : Source : Relevé sur place. Enquête N°1, Cité Boussouf (Voir annexe : planches, page 354)

Les stratégies.

L'extériorisation des jeux d'enfants sur le palier d'étage courant, révèle une stratégie d'usage, dans la mesure où les usagers parviennent à combler le déficit spatial qui caractérise l'intérieur du logement. Alors que les pratiques d'échanges et de rencontres entre les femmes, renvoient plutôt à une stratégie de valeurs, car il s'agit de sauvegarder certaines pratiques de voisinage qui relèvent du mode de vie traditionnel (96 % des usagers couverts par l'enquête déclarent avoir de très bonnes relations de voisinage).

2.3. Au niveau du palier du dernier étage.

La particularité à ce niveau de l'immeuble d'habitation relève du fait que la distribution verticale s'arrête là. D'ailleurs, la circulation verticale à cette hauteur ne concerne que les usagers du dernier étage ; le dernier volet d'escalier n'appartient finalement qu'à eux. La cage d'escalier est considérée pour les usagers du dernier étage comme un ruelle sans issue ou une impasse. Cette situation incite certains de ces usagers à accentuer le marquage de cette hiérarchie en plaçant des pots de fleurs dès l'amorce de l'avant dernier volet d'escalier jusqu' au dernier palier d'étage. D'autres, ils vont jusqu'à aménager une frontière en bardage métallique, munie d'une porte qui ferme à clé. L'espace ainsi balisé, devient leur propriété exclusive ; il est utilisé comme espace de rangement pour certains ; comme espace d'ornementation pour d'autres. La pénibilité éprouvée par les usagers pour arriver à leur logement, et qui est due essentiellement à l'absence d'ascenseur, est en fin de compte récompensée par l'appropriation exclusive de la dernière partie de la cage d'escalier.

Cependant, les usagers des autres étages sont autorisés à emprunter cet espace afin d'accéder à la terrasse, généralement pour le réglage de l'antenne parabolique. En effet, dans le quasi totalité des immeubles de type social, les terrasses sont inaccessibles. À l'exception de l'installation d'une antenne parabolique, d'un réservoir d'eau ou de la réparation des fuites de celui-ci, aucune manière d'appropriation significative n'est à signaler.

Figure 77 : Renforcement et Embellissement de la porte d'accès au logement.



Source : Relevé et Enquête sur place. Cité 600 logements Aïn El Bey.

Les stratégies.

La fermeture à clé de la porte métallique que les usagers ont aménagé, révèle un souci sécuritaire. En revanche, l'utilisation de cet espace ainsi approprié d'une manière ou d'une autre, est sous-tendue par une stratégie d'usage. En revanche, l'embellissement et la modernisation de la porte d'accès du logement renvoie à un souci de représentation, et sous-tend une stratégie de valeur.

2.4. Au niveau du hall d'accès à l'immeuble.

Au niveau de cette partie de l'immeuble, il se révèle, non seulement des manières d'appropriation, mais aussi des prises de positions collectives au sein des usagers voisins d'un même bâtiment.

En plus de sa fonction principale permettant la transition entre l'intérieur et l'extérieur de l'immeuble, le hall d'accès cumule aussi, dans sa conception même, le rôle de palier de distribution horizontale des logements du rez-de-chaussée. De ce fait, les usagers du

rez-de-chaussée se l'approprient avec les mêmes manières que ceux des étages supérieurs.

Dans les immeubles couverts par l'enquête, cette zone charnière est utilisée comme :

- espace de jeux pour enfants ;
- espace d'échanges et de rencontres pour les adolescents ;
- espace de repos et de regroupement pour les personnes âgées.

Cependant, les usagers de cet espace ne représentent pas uniquement les habitants de cet immeuble ; ils viennent aussi d'un peu partout des autres immeubles de l'environnement immédiat, d'un même quartier, voire dans certains cas des autres quartiers. C'est d'ailleurs, ce qui engendre des confrontations parfois violentes entre les jeunes adolescents. Ces pratiques d'échanges et de rencontres entre les jeunes adolescents, les personnes âgées, renvoient en fait au manque d'équipements à caractère socioculturel dans les environs immédiats.

Par ailleurs, dans certains immeubles non couverts par l'enquête, la réaction des usagers vis-à-vis de cette partie du bâtiment est significative à plus d'un titre. En effet, il s'agit d'une véritable prise de conscience collective. Les usagers, après la tenue de quelques réunions et des consultations entre voisins d'un même immeuble, arrivent à dégager un programme d'actions collectif. Dans certains cas, et après la fondation d'une association d'habitants d'un même immeuble ou de tout un quartier, ce programme est soumis à une concertation avec les autorités (représentant de l'organisme gestionnaire, élus locaux). Ce programme d'action consiste en fait à réaliser des travaux plus prononcés, notamment :

- L'aménagement d'une porte (portail) d'accès à l'immeuble qui ferme à clé dont chaque ménage est pourvu ;
- L'installation des boîtes aux lettres ;
- L'installation de l'interphone ;
- L'engagement d'un concierge et/ ou d'un veilleur de nuit ;
- La réparation de l'ascenseur ;
- Le rétablissement du réseau électrique au niveau de la cage d'escalier ;

- L'engagement des travaux de réfection : réparation des vitres cassées ; reprise de la menuiserie endommagée, reprise des malfaçons dans la maçonnerie et la peinture, etc.

Sur cet aspect, la question mérite d'être abordée à partir une problématique spécifique aux mouvements associatifs.

Les stratégies.

Dans la mesure où les usagers d'un même immeuble parviennent à contrôler les entrées-sorties, et cela par le biais des regroupements en permanence des jeunes adolescents et des personnes âgées, renvoie en effet à certaines pratiques sociales qui relèvent du mode d'habiter traditionnel qu'on retrouve généralement à hauteur des ruelles et impasses de la vieille ville ainsi qu'au niveau des anciens quartiers. Les stratégies qui sous-tendent ces manières d'appropriation ne sont autres que la préservation de l'intimité et de la sécurité au niveau du bâtiment.

De même, ces manières d'appropriation, révèlent des stratégies d'usage, qui consistent à combler le déficit en matières d'équipements socioculturels.

Bilan à l'échelle du bâtiment.

L'installation d'une deuxième porte pour renforcer la sécurité au niveau de l'appartement ainsi que l'action collective en vue de renforcer la sécurité et de contrôler le hall d'accès à l'immeuble, révèlent chez les usagers un grand souci sécuritaire. L'extériorisation des jeux d'enfants vers le palier d'étage et/ou vers la cage d'escaliers et le hall d'accès à l'immeuble permet aux usagers, non seulement de palier au déficit spatial qu'accuse l'appartement, mais aussi le contrôle et la sécurité au niveau de tout l'immeuble d'habitation. Ces manières d'appropriation sont sous-tendues par une stratégie permettant aux usagers de satisfaire à leur grand besoin sécuritaire ; comme elles leurs permettent de retrouver le minimum de la hiérarchisation des espaces entre l'intérieur et l'extérieur du logement et vis versa.

Les pratiques de rencontres et d'échanges entre les femmes déployées dans la cage d'escaliers et sur les paliers d'étages courants, permettent aux habitants de retrouver certaines de leurs pratiques sociales qui relèvent du mode d'habiter traditionnel. Ces manières d'appropriation sont sous-tendues par des stratégies de valeurs.

Les regroupements et les attroupements des adolescents et des personnes âgées, révèlent des stratégies d'usage permettant aux usagers de combler le déficit en matière d'équipement socioculturels le manque d'équipements et de structures sociales qui leurs sont spécifiques.

En somme, les stratégies au niveau de l'immeuble d'habitation permettent aux usagers de retrouver :

1. La hiérarchisation des espaces de l'extérieur du bâtiment vers l'intérieur (partition intérieur/extérieur).
2. L'extériorisation et/ou exhibition.

Chapitre III. À L'ÉCHELLE DE L'ESPACE LIMITROPHE.

Les parties qui constituent l'espace limitrophe, représentent pour les usagers la limite au-delà de laquelle ils ne sont plus chez eux. L'espace limitrophe que les usagers considèrent le leur, et sur lequel ils ont un certain droit de regard et de préemption, regroupe les alentours immédiats du bâtiment. Généralement, cet espace se limite à la devanture et à l'arrière de l'immeuble d'habitation.

Cependant, et à l'exception de la cité Ciloc où l'environnement immédiat est bien délimité par un enclos, dans lequel sont situés les commerces de proximité au niveau des rez-de-chaussée, la voie de desserte, les parkings et enfin les espaces de jeux pour enfants ; dans les autres cités enquêtées, l'espace limitrophe se limite juste à la devanture et à l'arrière de l'immeuble d'habitation. Les espaces de jeux pour enfants ainsi que les parkings sont plus ou moins proches du logement, selon la configuration urbaines et la topographie du terrain d'assiette dans lesquelles est situé le bâtiment.

Figure 78 : Photo - Espace de jeux pour enfants.



Source : Relevé sur place. Enquête de l'environnement immédiat. Cité Ciloc.

Le caractère indéfini du statut juridique de la devanture de cet espace, d'ailleurs dans toutes les cités enquêtées, est l'élément essentiel à partir duquel s'engagent des luttes souvent très violentes, entre les usagers d'un même immeuble d'une part ; et entre les usagers et les commerçants du rez-de-chaussée d'autre part. Alors qu'à l'arrière du bâtiment, les espaces limitrophes sont à l'origine du réveil des querelles entre les usagers du rez-de-chaussée et ceux des autres étages.

Figure 79 : Photo. Accès Logements – Commerces, d'un même côté de l'immeuble



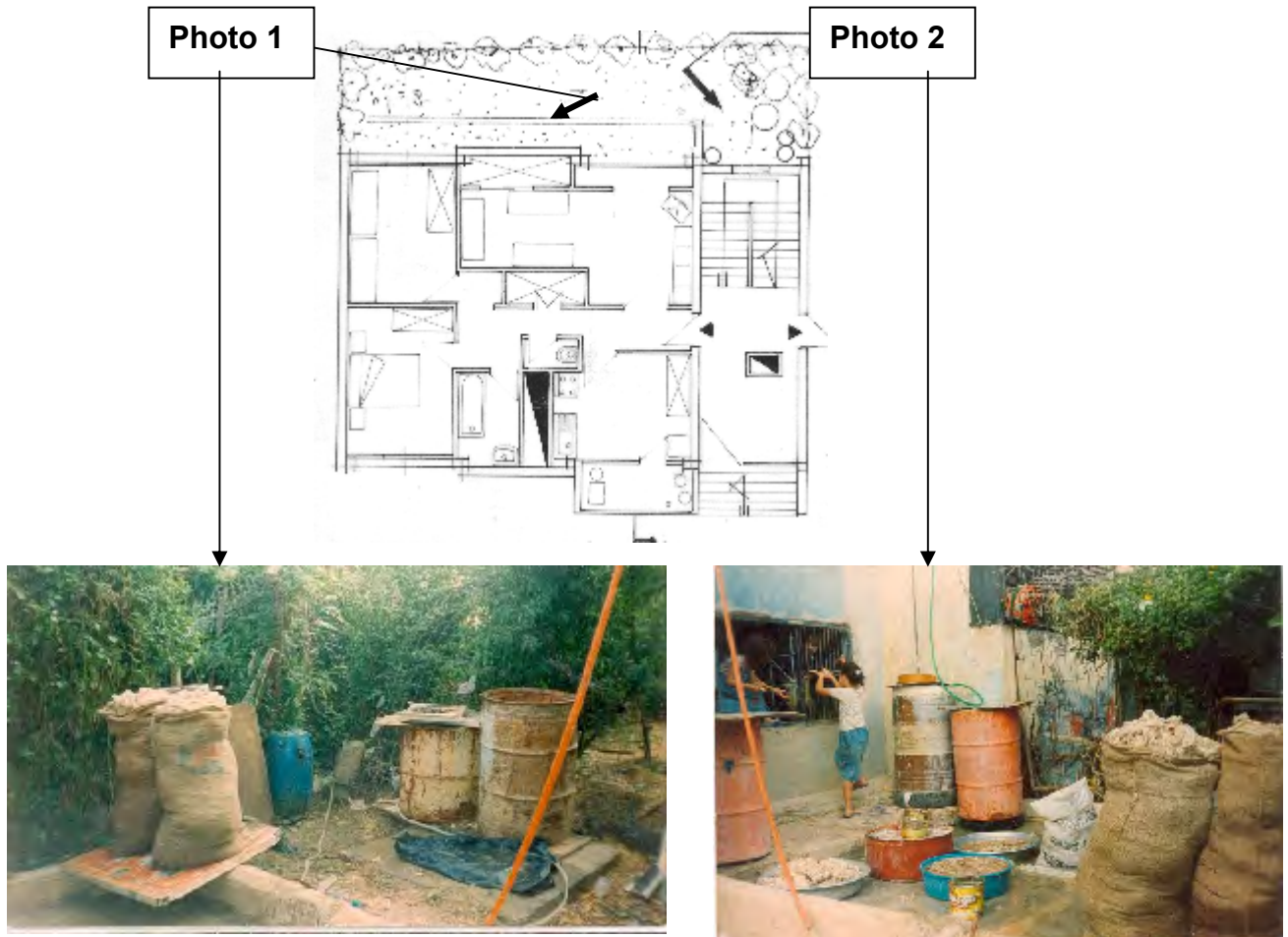
Source : Relevé sur place. Enquête de l'environnement immédiat. Cité Ciloc.

3.1. À l'arrière de l'immeuble d'habitation.

La plupart des usagers qui occupent des logements au rez-de-chaussée, ont tenté de s'approprier d'une manière ou d'une autre cette partie de l'espace limitrophe. Ces manières consistent à atteindre deux objectifs : agrandir le logement par l'annexion d'une partie de cet espace limitrophe, et protéger l'espace ainsi annexé. Il s'agit en fait, de la pratique de l'expansion adoptée soit sur la salle de séjour, soit sur la cuisine. Dans ce cas, l'opération consiste, dans un premier temps, à planter des arbres, et protéger l'espace ainsi délimité par une clôture réalisée le plus souvent avec un grillage en zimmerman raidi par des poteaux métalliques.

Dans la cité Ziadia, c'est le cas où la lutte a abouti un consensus entre les usagers des différents étages, à la suite d'une prise de conscience collective ; la partie annexée de l'espace limitrophe est alors utilisée collectivement. C'est une expansion vers l'extérieur et à l'air libre de tous les logements d'un même immeuble. Cette expansion est alors investie surtout par les femmes et par les enfants en bas âge. Elle est utilisée comme une grande buanderie collective et comme espace de jeux pour les enfants ; voire dans certains cas, comme jardin potager.

Figure 80 : Plan et Photos - Appropriation collective de l'arrière du bâtiment



Source : Relevé sur place. Enquête N°5, Cité Ziadia (Voir annexes : planches, page 346)

Pour ce faire, et après avoir clôturé l'espace à annexer, les usagers démolissent le mur de façade séparant la cage d'escalier et l'arrière du bâtiment afin d'y créer une relation directe avec la cage d'escalier. Pour sécuriser l'intérieur du bâtiment, ils installent une porte qui ferme à clé. De cette manière, l'ensemble formé par la partie annexée et l'intérieur de l'immeuble fonctionne dans l'intimité et avec la sécurité nécessaires.

3.2. Au niveau de la devanture de l'immeuble.

Les manières d'appropriation au niveau de la devanture de l'immeuble d'habitation sont tributaires de l'affectation du rez-de-chaussée. En effet, dans certains cas, le rez-de-chaussée est exclusivement destiné aux logements à usage d'habitation ; dans les autres, il est plutôt affecté aux locaux à usage commercial.

Dans le cas où le rez-de-chaussée est affecté aux logements, la devanture de l'espace limitrophe est appropriée soit à titre individuel, par les usagers du rez-de-chaussée ; soit collectivement, avec les méthodes d'appropriation employées à l'arrière du bâtiment, mais la différence, réside cependant, dans la fonction que les usagers attribue à cette partie de l'espace limitrophe. En effet, si à l'arrière du bâtiment la zone annexée est le lieu par excellence des femmes ; en revanche, au niveau de la devanture, les activités qui s'y déroulent correspondent plutôt aux hommes. Dans la mesure où il s'agit de la devanture de l'immeuble, le souci des usagers consiste plutôt à l'agrémenter d'avantage par la plantation d'arbres et de fleurs ; et ce sont les hommes, généralement les retraités et les personnes âgées, qui s'occupent de l'entretien et de la surveillance de cet espace.

Figure 81 : Photos - L'appropriation collective de la devanture de l'immeuble



Source : Relevé et Enquête sur place. Cité 500 logements Aïn El Bey.

Par contre dans le cas où le rez-de-chaussée est affecté aux locaux à usage commercial, et où la porte d'accès à l'immeuble est justement située de ce côté-là, la lutte s'avère très acharnée, entre les ménages d'un côté et les commerçants de l'autre. En effet, le débordement de l'espace commercial vers l'extérieur, soit par le biais de

l'expansion de la marchandise, soit par la présence des clients, finit par empiéter l'espace considéré par les ménages comme le leur. En générale et à la longue, c'est la pratique des commerces qui l'emporte.

Figure 82 : Photo - L'accès aux logements contiguë à l'accès aux commerces



Source : Relevé et Enquête sur place. Cité 500 logements Aïn El Bey.

Alors les ménages abandonnent la devanture immédiate pour aller s'installer un peu plus loin, sur les zones non bâties de l'espace limitrophe. Dans ces cas là, ce sont les parkings, les terrains vagues qui servent de prolongement à l'air libre des logements ; aussi bien pour les usagers du rez-de-chaussée que pour ceux des autres étages. Ces zones sont alors utilisées comme espace où s'entremêlent des activités souvent contradictoires : séchage du linge, parking et réparation d'automobiles jeux d'enfants, commerces ambulants, etc.

En revanche dans la cité Daksi, les zones non bâties ont été réaménagées à l'initiative de certains habitants, plus ou moins influents, avec le concours matériel et financier de l'A.P.C. (Assemblée Populaire Communale). Cette action consiste à protéger les

terrains vagues et non encore affectés, par une clôture métallique ; et à garnir l'espace ainsi obtenu par du mobilier spécifique aux jeux d'enfants.

Figure 83 : Photos : Appropriation concertée des espaces limitrophes.



Cité Daksi :
Terrain non affecté, aménagé en espace vert et espace de jeux pour enfants



Source : Photos prises dans la cité Daksi lors du relevé et Enquêtes sur place. Enquêtes N°10, 11 et 12.

Bilan à l'échelle de l'espace limitrophe.

Quelles soient adoptées à l'arrière de l'immeuble d'habitation ou sur sa devanture, quelles soient collectives ou individuelles, les diverses manières d'appropriation ou l'annexion d'une ou plusieurs parties de l'espace limitrophe, renvoient essentiellement au déficit spatial qui prévaut à l'intérieur des logements de type social. Ces pratiques sont encouragées par l'indéfinition du statut de l'espace limitrophe.

L'exiguïté spatiale interne légitime le droit de préemption sur l'espace limitrophe, d'ailleurs que ce soit pour les ménages ou pour les commerçants. Ces manières d'appropriation sont sous-tendues donc par une stratégie d'usage.

Comme elles sont sous-tendues par des stratégies de valeurs dans la mesure où elles permettent aux habitants de marquer l'espace extérieur en vue de faire signifier à « l'autre » *ce qu'on est ou ce que l'on voudrait être*. C'est ce qui permet aux usagers de retrouver :

1. la hiérarchisation des espaces allant de l'intérieur de l'appartement vers l'extérieur et vis- versa, ou la partition famille/étrangers.
2. l'extériorisation ou l'exhibition, valeurs qui manquent beaucoup au sein du logement de type social.

3^{ème} PARTIE

RÉSULTATS

&

PERSPECTIVES

RÉSULTATS & PERSPECTIVES

A- LES RÉSULTATS D'ENQUÊTE

Position.

L'appropriation de l'espace dans le logement de type sociale est révélatrice à plus d'un titre. L'observation et l'analyse de l'habiter à travers la mise en évidence des manières d'appropriation, des pratiques spatiales ainsi qu'aux stratégies qui les sous-tendent, ont permis de déceler les véritables facteurs qui sont à l'origine des forces agissantes chez les usagers. Comme elles ont permis de révéler les mécanismes chez les usagers, qui ont abouti à redéfinir les propriétés spatiales, fonctionnelles et symboliques du logement proposé/imposé. Cette nouvelle méthode d'analyse, à partir des rapports entre les éléments structurants de la typologie des ménages d'une part, et les éléments structurant la typologie des logements d'autre part, et qui consiste à comparer les manières d'appropriation, partie par partie du logement proposé/imposé, nous a permis d'établir deux types de résultats :

1^{er} type : Les résultats du premier type montrent que la discordance entre le logement de type social et les habitants qui l'occupent, relève essentiellement d'une grande diversité de facteurs. Un grand nombre de ces facteurs renvoie plutôt aux caractéristiques spécifiques aux usagers (ou éléments typologiques des ménages) face à leurs logements, à savoir : la position sociale, la maturité citadine et l'exiguïté spatiale. C'est ce qui constitue le premier groupe de facteurs décisifs en cause du phénomène d'appropriation de l'espace dans le logement de type social. Le deuxième groupe de facteurs décisifs en cause, concerne plutôt les caractéristiques spécifiques au logement en soit (ou éléments typologiques du logement), à savoir : sa technique et ses matériaux de construction, sa consistance spatiale, son système d'organisation fonctionnelle et son système symbolique.

2nd type : En revanche, les résultats du second type renvoient aux facteurs socioculturels qui qualifient, de manière générale, le phénomène de l'appropriation de

l'espace, à savoir : d'une part ; le statut de propriétaire ainsi que les manières d'appropriation; et d'autre part, le modèle ou ce qui règle et stratifie les manières d'appropriation adoptées par les usagers. Et cela à travers les différentes échelles d'appréhension du logement : L'appartement proprement dit, les espaces communs dans un même immeuble d'habitation et l'environnement extérieur immédiat.

Chapitre I : LES FACTEURS DECISIFS EN CAUSE.

1.1.0. Les éléments typologiques des ménages.

1.1.1. L'exiguïté spatiale.

Cet important élément de la typologie des ménages, constitue pour les usagers le facteur le plus déterminant en matière d'appropriation de l'espace. En effet, et sous l'exigence de la pratique de la séparation des sexes et de l'âge des enfants, c'est le rapport du nombre de personnes vivantes sous le même toit au nombre de chambres à coucher qui contraint voire oblige les usagers à adopter des manières d'appropriation plus ou moins brutales. C'est sous cette contrainte que les usagers sont amenés à adopter les manières d'appropriation qui leur permettent, de manière générale, de rétablir l'équilibre et l'harmonie des rapports : taille du ménage/taille du logement, consistance spatiale du logement proposé/organisation fonctionnelle souhaitée par les usagers. Quelles soient brutale ou douces, le but recherché par les usagers consiste à :

- augmenter le nombre de chambre à coucher, ne serait-ce que durant la nuit. La manière la plus douce et la moins onéreuse qui permet de solutionner ce problème, c'est l'adoption de l'adjonction et de l'alternance jour / nuit.
- agrandir la surface de certaines parties du logement au détriment d'autres, jugées par l'utilisateur moins importantes. C'est la pratique de l'expansion à l'intérieur et vers l'extérieur du logement, qui permet d'obtenir ce résultat.
- Développer les activités spécifiques au séchoir, à la loggia ou au balcon, dans les autres parties du logement, surtout lorsque ces espaces de dépendance n'existent pas dans le logement proposé.

Le souci de rétablir l'équilibre des rapports : taille du ménage/taille du logement, nombre d'activités/surface nécessaire, est présent chez tous les usagers, toute couche sociale et tout type de logement confondus, qui subissent une exigüité spatiale très contraignante. Certes, l'alternance jour/nuit, l'expansion et l'adjonction constituent des

solutions palliatives dans l'immédiat. En revanche, pour le moyen et le long termes, les usagers souhaitent disposer de plus de chambres à coucher, de plus de surface pour la cuisine et de l'existence de tous les espaces de dépendance du logement, au moins ceux considérés conventionnellement comme espaces qui devraient faire partie du logement de type social. Car disons-le, le jardin, le garage, la terrasse qui sont considérés comme faisant partie du logement de grand standing, sont encore loin d'être programmés dans le cadre du logement de type social.

Cependant, le vœu émis par ces usagers, réside en fait dans la construction d'une maison individuelle ; surtout pour ceux qui sont financièrement aisés. Pour les usagers de type modeste et moyen, la solution réside dans la dispersion et l'éclatement de la famille.

1.1.2. La position sociale.

Les manières d'appropriation les plus violentes et brutales sont adoptées plutôt par les ménages de position sociale aisée ou moyenne. Qu'il s'agisse de l'agrandissement de la cuisine, de la salle de séjour, des chambres à coucher, ou de l'embellissement et de la modernisation des équipements sanitaires, le but recherché par ce type de ménage consiste à :

- Revaloriser le logement ;
- Y investir le surplus de leur revenu ;
- Exhiber leur statut socio-économique et leur appartenance aux couches sociales les plus « cultivées ».

Effectivement, après les opérations de transformation et de modernisation, ces ménages de position sociale aisée et moyenne, dont l'exiguïté spatiale est peu contraignante, semblent adhérer à leur logement enfin approprié. Pour ces ménages et même pour ceux dont la position est modeste, et au vue de la mise en vigueur des Lois relatives à la cession des Biens de l'État, le logement ne représente plus uniquement un cadre de vie et d'épanouissement de la famille, il constitue en plus de cela, ***un capital.***

Cependant, les ménages de position modeste, se contentent d'adopter les manières d'appropriation plutôt douces (l'alternance jour/nuit, l'adjonction, qui ne sont pas du tout onéreuses). Pour ce type de ménages, le logement n'est ni proposé ni imposé, il est considéré comme un Droit ou un fond immobilier octroyé par l'État. Une fois revendu, il leurs permet, à moyen ou à long terme, d'ouvrir d'autres perspectives. Soit, il leurs permet de construire une maison individuelle dans le cadre des lotissements communaux ou autres ; soit ils l'investissent dans des opérations à caractère lucratif tels le commerce ou les services.

1.1.3. La maturité citadine.

Cet élément de la typologie des ménages était, a priori, censé mettre en évidence des particularités dans le comportement des usagers, surtout pour ceux qui n'avaient pas d'expérience en matière d'habiter dans les immeubles collectifs urbains. En revanche, les usagers, toutes couches sociales et tout type de logements confondus, semblent arriver à des degrés de maturité citadine plus ou moins semblables.

D'ailleurs, qu'ils soient de type citadin ou de type rural-citadinisé, les usagers semblent exprimer leur attachement aux valeurs qui relèvent du mode d'habiter traditionnel, surtout en ce qui concerne la hiérarchisation des espaces, allant de la sphère du privé vers les lieux publics. Comme ils semblent acquis à certaines innovations, qui renvoient au mode d'habiter "moderne" véhiculé par le logement proposé ; et cela par leur adhésion totale aux équipements qui préexistent dans le logement, tels que le plan de travail dans la cuisine, l'évier, le lavabo, la baignoire, etc.

La notion de maturité citadine nécessite, pour qu'elle soit mieux et bien appréhendée, la prise en considération des facteurs purement sociologiques et culturels. Facteurs qui ne dépendent pas uniquement du comportement des usagers vis-à-vis du logement qu'ils occupent, mais aussi de tous les aspects de la vie quotidienne. Ce qui suggère des investigations spécifiques à l'évolution socioculturelle de toute la population algérienne. En somme, cette question nécessite une approche et une problématique appropriées.

1.2.0. Les éléments typologiques des logements.

1.2.1. Les caractéristiques techniques.

Effectivement, les manières d'appropriation adoptées par les usagers, dépendent aussi des systèmes de réalisation, et de manière plus précise, des matériaux de construction employés dans le logement de type social. Les logements réalisés en préfabriqué lourd et semi lourd, n'offrent que peu de possibilités quant aux transformations radicales. En revanche, les logements réalisés selon les systèmes traditionnels, de par la vulnérabilité de leurs matériaux de construction, présentent aux usagers plus de facilités.

Dans la cité Ciloc, les logements sont construits selon le système traditionnel : les poteaux, les poutres et les planchers sont en béton armé ; les murs de façade et les cloisons de séparation sont en briques et parpaings. Les usagers ont profité de la vulnérabilité de ces matériaux, pour engager des travaux de démolition et de reconstruction, mais juste au niveau des cloisons de séparation. Cependant, au niveau de la façade postérieure de l'immeuble, certains usagers n'ont pas hésité à y intervenir, en vue d'agrandir la cuisine au détriment du séchoir. Par contre au niveau de la façade principale, il n'y a pas eu d'intervention significative ; n'ont pas à cause des matériaux de construction, mais plutôt par souci de préserver l'harmonie de cette façade avec l'environnement immédiat.

Dans la cité Boussouf, à l'exception de quelques panneaux de façade et quelques cloisons de séparation qui sont réalisés en parpaings, tout le reste est en béton armé (système table et banche ou coffrage tunnel). C'est exactement au niveau des éléments construits en traditionnel que les usagers ont opéré des transformations radicales. Agrandissement de la salle de séjour et de la cuisine au détriment respectivement de la loggia et du séchoir.

En revanche, dans la cité Daksi, les logements sont réalisés selon le procédé Pascal, où tous les éléments de construction sont des panneaux préfabriqués en béton armé. Ainsi que dans la cité Ziadia, qui est réalisée selon le procédé VARECO ; système

tridimensionnel de préfabrication lourde. Dans ces deux cités, et au vue de la dureté et de la résistance des matériaux de construction, les usagers se sont manifesté juste par de petites interventions telles que :

- Rajout d'un placard mural ;
- Aménagement des niches prévues par le concepteur ;
- Revêtement en faïence des salles d'eau, de la cuisine, du hall ...etc.

1.2.2. La consistance spatiale.

Cet élément de la typologie des logements, représente aussi bien pour les usagers que pour les concepteurs et les gestionnaires, une caractéristique et un indice déterminants en matière d'évaluation du logement de type social. Pour les usagers, ce n'est pas la surface totale habitable qui constitue une référence ou une indication sur la grandeur du logement quant à l'habiter ; c'est plutôt la surface utile et la forme géométrique de chaque pièce, qui comptent le plus. Plus précisément, c'est ce qui permet ou non d'occuper et d'optimiser un espace, en vue de le faire fonctionner de manière polyvalente et en harmonie avec les besoins réels (patents ou latents).

Les manières d'appropriation les plus brutales, en rapport avec la consistance spatiale, s'observent dans la cuisine. En effet, dans cette partie du logement, le nombre d'activités qui s'y déroulent est très important. La polyvalence qui relève du mode d'habiter traditionnel au niveau de cet espace, est toujours présente dans l'esprit des usagers. L'attachement des usagers à la polyvalence face à l'étroitesse de la cuisine, qui ne dépasse pas dans le meilleur des cas les dix mètres carrés, fait révolter la majorité des usagers. D'ailleurs, l'une des revendications les plus clamées par les usagers, réside essentiellement dans l'étroitesse de la cuisine.

La salle de séjour est la partie du logement où les usagers réclament aussi plus d'espace. En effet, dans la cité Ciloc où la salle de séjour est composée de deux pièces, et où la surface cumulée atteint les trente mètre carrés, les usagers semblent satisfait de cet état. Avec cette étendue, cet espace est très flexible et offre une grande

diversité d'adaptation. D'ailleurs, les manières d'appropriation au niveau de ce genre de situation, sont plutôt douces.

En revanche, dans les autres cités, la surface de la salle de séjour ne dépasse pas les 18 mètres carrés. Les manières d'appropriation plutôt douces observables dans ces situations, sont très limitées (telles que l'adjonction et la réduction) et engendrent des altérations sur les autres parties du logement. C'est le recours aux manières plutôt brutales (expansion), qui permet de résoudre le problème de l'étroitesse.

Quant aux chambres à coucher, celles-ci ne dépassent les 12 mètres carrés dans le meilleur des cas. Cette surface ne constitue pas un problème si la chambre à coucher n'est affectée qu'à deux personnes. Mais comme dans la majorité des cas, le taux d'occupation par pièce est supérieur à deux ; donc les 12 mètres carrés ne suffisent pas. C'est une des raisons qui fait clamer les usagers. L'autre raison réside dans la forme de la chambre à coucher, dans la position de sa porte et de sa fenêtre. En effet, avec les dimensions normalisées des meubles spécifiques à la fonction dormir – le lit à deux places, la garde robe, la coiffeuse, la commode, le berceau pour les bébés – les possibilités de regrouper tous ces éléments dans une surface, ne dépassant pas les 12 mètres carrés, sont très limitées. Cette situation est encore plus contraignante quand une des dimensions de la chambre à coucher est inférieure ou égale à trois mètres. En effet, avec un lit de 1.80 mètre de long et retiré de 10 centimètres par rapport au mur, en face d'une garde robe de 60 centimètres de large et retirée d'au moins de 10 centimètres, il ne reste que 40 centimètres de passage libre permettant la circulation à l'intérieur de la chambre à coucher. De plus, la fenêtre qui est placée au milieu du panneau de façade ; certes cette position permet au concepteur d'harmoniser et d'équilibrer le rapport plein/vide de la façade, comme elle permet un meilleur ensoleillement et un bon éclairage ; mais elle exclue pour les usagers, la possibilité d'y mettre un meuble de grand gabarit telle que la garde robe. De même en ce qui concerne la position de la porte au milieu du mur de séparation. C'est ce qui contraint les usagers à adopter des manières d'appropriation souvent très violentes.

Pour le hall ou le couloir ainsi que pour la loggia et le balcon, ce n'est pas la surface des sous-espaces qui contraint le plus, c'est plutôt leurs formes respectives. Dans le

cas des logements de type amélioré et même ceux de type économique de la cité Daksi, le hall a une forme plutôt carrée ; ce qui offre aux usagers plus d'avantages quant à son exploitation optimale, aussi bien en surface qu'en organisation de l'ensemble des parties du logement. En revanche, dans les autres cités, où le hall, disons le couloir, est plutôt long que large ; l'étrécissement de cet espace le réduit juste à la circulation. Il est de même en ce qui concerne la loggia et le balcon, surtout lorsqu'ils ont une largeur inférieure ou égale à un mètre. Dans ce genre de situation ces espaces sont plutôt longs ; et par conséquent, ils ne permettent pas aux usagers de les exploiter rationnellement. Ils ne servent, de fait, qu'au rangement, et fonctionnent comme un grenier, situé du côté plutôt caché et sale par rapport respectivement aux axes spatio – symboliques montré/caché et sale/propre. Ce qui non seulement altère plus ou moins la façade de l'immeuble mais aussi met les usagers en porte-à-faux, quant à la dimension symbolique du logement.

Concernant le palier d'étage courant, la consistance spatiale de la majorité des cas enquêtés, ne dépasse pas les quatre mètres carrés. Cependant, dans les bâtiments type Tour dans la cité Boussouf, le palier d'étage est, non seulement retiré par rapport à la cage d'escalier et ne desserve que deux logements, mais aussi il dispose d'une surface égale à 16.20 mètres carrés. Ce qui permet aux voisins de ce palier, de retrouver des pratiques de voisinage, et de les faire dérouler dans l'intimité nécessaire.

Quant au hall d'accès à l'immeuble d'habitation, le problème se pose plutôt en terme de hiérarchisation des espaces qu'en termes de surface. Cependant, dans la majorité des immeubles enquêtés, la surface du hall d'accès est plutôt acceptable.

1.2.3. L'organisation fonctionnelle.

La superposition de l'espace tel qu'il est vécu sur l'espace tel qu'il est conçu, a permis de mettre en évidence et de cerner avec précision, les décalages entre les prescriptions et les normes du MUCH relatives au schéma d'organisation fonctionnelle et le modèle qui règle le système d'organisation des usagers du logement de type social. Les usagers, à travers leurs manières d'appropriation, ne sont pas conscients et ignorent complètement les intentions de l'architecte. Quand ils agissent sur l'espace proposé, ils

ne le font par opposition ou par mépris au concepteur. L'objectif recherché par les usagers consiste à rétablir le vécu des rapports de type : taille du ménage/taille du logement, composition de la famille/composition du logement, que d'ailleurs le concepteur ignore d'avance, dans la mesure où il lui a toujours échappé la donne concernant le vécu du : *qui habite quoi ?*

En somme, la redéfinition par les usagers du schéma d'organisation du logement réside dans le fait que :

- La salle de séjour est réduite à la seule fonction recevoir les invités ;
- La salle de séjour est utilisée aussi comme chambre à coucher durant la nuit ;
- La salle de séjour abrite aussi les activités à caractère lucratif ;
- Les chambres à coucher fonctionnent aussi comme salle de séjour durant le jour ;
- La salle de bain sert parfois de chambre à coucher ;
- La loggia fonctionne comme un séchoir ;
- La loggia sert de prolongement à l'air libre de la cuisine ;
- Le séchoir, la loggia, le balcon, le fond du couloir, sont aussi utilisés comme espace de rangement.

Cette redéfinition du schéma d'organisation, ne va sans engendrer des altérations sur le système symbolique que les usagers souhaiteraient si tous les sous-espaces de dépendance existaient, et si le nombre de pièces correspondait à la taille du ménage.

Les pratiques spatiales des usagers, quelque que soient les manières d'appropriation adoptées, toute couche sociale et tout type de logement confondus, tentent de retrouver le schéma d'organisation qui relève plutôt du mode vie traditionnel : autour d'un espace central qui ressemblerait au patio de la maison traditionnelle urbaine et à la cours de la maison traditionnelle rurale. Le schéma d'organisation du logement autour d'un couloir étroit et long est indifférente chez certains usagers enquêtés, voire contraignante chez la majorité. Les valeurs véhiculées par ce type de logement relatives à ce point précis de la question, ne semble pas faire recette récupérable pour les usagers.

Cependant, les manières d'appropriation montrent que les usagers, toute couche sociale et tout type de logement confondus, tentent de s'organiser autour de trois

principes fédérateurs ⁽¹⁾, que l'on retrouve à travers les différentes échelles du logement, à savoir : l'échelle de l'appartement, à l'échelle du bâtiment et à l'échelle de l'espace limitrophe.

Premier principe : la répartition des espaces, selon qu'ils soient accessibles ou non aux étrangers.

Cette partition des espaces entre espaces accessibles aux étrangers et espaces non accessibles, est très importante pour les usagers. En d'autres termes, les usagers font très attention au système de hiérarchisation des espaces, et aux axes spatio-temporels, fonctionnels et symboliques du logement. Ils cherchent toujours, et de manière générale, à faire la distinction entre l'espace privé, accessible uniquement aux membres de la famille, et l'espace public où tout s'entremêle ; et de manière précise, entre espaces intimes et moins intimes, au sein même des différents membres de la famille.

Deuxième principe : La spécialisation des espaces.

La spécialisation des espaces comme principe d'organisation, s'oppose à la polyvalence qui caractérise le mode d'habiter traditionnel. Autrement dit, les usagers ne sont plus, comme auparavant, satisfaits du cumul d'activités incompatibles dans un même espace. Maintenant, ils exigent que chaque groupe d'activités ou fonction, soient regroupées dans un espace qui leurs est spécifique.

Troisième principe : L'extériorisation.

La recherche de l'extériorisation constitue pour les usagers, le souci qui consiste à montrer ce qu'ils sont ou ce qu'ils voudraient être. Cette préoccupation renvoie plutôt aux valeurs du mode d'habiter dans le logement de type auto construit (villa, maison individuelle). C'est un élément qui semble manquer aux usagers du logement de type social ; et qu'ils cherchent à le retrouver à travers diverses manières d'appropriation.

¹ - Ces principes fédérateurs ne sont pas répandus uniquement chez les habitants du logement de type social à Constantine, ni uniquement en Algérie ; en revanche, on les retrouve un peu partout chez les populations Maghrébine, notamment au Maroc. Se référer, à cet effet, à Françoise NAVEZ-BOUCHANINE dans son « Habiter la ville marocaine ». Ed. L'Harmattan ; Paris, 1997.

Les manières les plus répandues consistent à embellir d'avantage la porte d'accès à l'appartement.

1.2.4. Le système symbolique.

C'est à partir du rapport des éléments qui composent la consistance spatiale du logement aux éléments qui structurent son organisation fonctionnelle, que le système symbolique du logement, tel qu'il est vécu, se déduit. Donc la redéfinition du système symbolique est tributaire des transformations opérées dans la consistance et dans l'organisation des espaces ; comme elle dépend aussi des conséquences dues à ces changements. Conséquences qui, dans certains cas, dépassent les attentes et les objectifs envisagés par les usagers ; alors que dans d'autres cas, elles les placent dans des situations en porte-à-faux.

Dans tous les cas, le système symbolique qui résulte, semble puiser aussi bien des valeurs relevant du mode d'habiter traditionnel, incarné dans la mémoire collective des usagers, que des valeurs « modernes » véhiculées par le logement proposé de type social.

Certaines pratiques spatiales et certaines attitudes sont incontestables quant à l'attachement des usagers aux valeurs traditionnelles, telles que : la séparation des sexes, la réduction de la salle de séjour à la seule fonction recevoir les invités, l'adjonction adoptée sur la chambre à coucher, etc. Alors que d'autres pratiques spatiales renvoient plutôt aux valeurs du mode d'habiter moderne ; c'est le fait de se conformer aux dispositions du logement, surtout lorsque les usagers ne sont pas sous la contrainte d'une très forte exigüité spatiale.

De toutes les manières, l'attachement aux valeurs traditionnelles, conjugué à l'adhésion à certaines valeurs modernes, révèle une sorte de syncrétisme inachevé de deux systèmes de valeurs chez le même habitant. L'inachèvement de ce syncrétisme, réside en fait, dans l'instabilité et dans l'hésitation du système symbolique tel qu'il est vécu. Plus précisément, il se manifeste à travers l'irrégularité et l'instabilité des axes spatio – symboliques :

- Déplacement entre le jour et la nuit des axes : calme/perturbé, intime/moins intime, privé/public, montré/caché ;
- Vacillement d'un côté à un autre des axes : propre/sale, montré/caché, humide/sec ;
- Chevauchement des axes : masculin/féminin, privé/public.

Chapitre II : LES FACTEURS SOCIOCULTURELS.

2.1.0. Les stratégies d'appropriation.

Ce que les manières d'appropriation adoptées par les usagers du logement de type social nous ont permis de mettre en évidence, ce sont des usagers où l'espace est partie prenante du modèle socioculturel : ni contraignant où l'utilisateur est complètement soumis, ni tolérant où il est vraiment libre ; il est à la fois l'un et l'autre. En d'autres termes, le modèle socioculturel, qui caractérise actuellement les habitants du logement de type social, est non seulement en cours de mutation, mais aussi et surtout, il entraîne avec lui des transformations de l'espace. Les modifications engendrées sont tellement nécessaires et importantes, que le modèle apparaît comme garant du confortement de ce changement. Le social n'est ni dépendant ni autonome de l'espace ; ils font partie l'un de l'autre et se donnent mutuellement forme.

Sur certains aspects de la question, nous pouvons confirmer qu'ils existent encore des composantes spécifiques et permanentes renvoyant au modèle socioculturel traditionnel, dont les usagers du logement de type social incarnent toujours dans leur vécu quotidien. Alors que sur d'autres aspects, nous pouvons dire que se sont plutôt les effets d'une conjoncture particulière caractérisée aussi bien par les changements socio-économiques profonds qu'affichent ces usagers, que par l'obstination à la recherche d'une identité propre.

Chez la majorité des ménages couverts par l'enquête, la spécificité la plus dominante et la plus représentative de l'habiter dans le logement de type social à Constantine réside dans la volonté chez les usagers en vue d'approprier l'espace de leur vie quotidienne. Cette volonté est traduite par les usagers à travers une série d'acquis.

Le souci premier chez l'utilisateur consiste à obtenir un logement, quelque soient les formes et les modalités : accession au droit d'usage par le biais d'un bail de location étatique ou privé, emprunt ou prêt à titre provisoire, voire transactions illégales. Ensuite, viennent les reformulations et les transformations de l'espace relatives à un usage

d'habitation ou autre. Enfin, les transactions immobilières, légale cette fois-ci, en vue de garantir l'ascension socioculturelle et économique.

2.1.1. Le souci d'être propriétaire.

L'analyse des pratiques spatiales et la mise en évidence des stratégies d'occupation nous ont permis de dégager en premier lieu le souhait des usagers d'acquérir le logement coûte que coûte ; ce n'est que par la suite, qu'il leur revient à l'esprit le logement qui répond au mieux à leurs aspirations. Ce vœu conduit vers des conséquences plus ou moins importantes selon le type de ménage (ou la situation socioéconomique concrète des usagers), mais il est présent chez tous, quelque soit leur position sociale. Les usagers parviennent malgré bon gré à exprimer leur volonté d'acquérir leur logement, et cela en surmontant et en contournant tous les obstacles sociaux, réglementaires, matériels, financiers. C'est ce qui exprime chez les usagers le désir de posséder leurs espaces de vie quotidienne.

Pour l'ensemble des usagers du logement de type social (quelque soit le type de position social), devenir propriétaire c'est atteindre un des objectifs essentiel de leur existence. Pour l'atteindre, les usagers sont prêts à employer d'innombrables ingéniosités, des stratégies multiples et variées voire une énergie hors du commun. C'est ce qui explique le succès incontestable de la mise en application des lois relatives à la cession des Biens de l'État ⁽²⁾ permettant aux couches sociales, surtout les plus démunies, d'acquérir eux aussi leur logement.

Cette accession à la propriété est sous-tendue par plusieurs stratégies. En effet, les usagers demandeurs d'un logement de type social, souhaitent en réalité habiter dans d'autres types de logement, et cela en fonction des circonstances, du marché immobilier et des opportunités et occasions qui s'offrent. L'accession résulte aussi d'une stratégie de mobilité sociale à long terme, qui en générale s'appuie sur l'existence

² - Journal officiel de la RADP ; 20^{ème} Année, N°6 ; Alger, le 10-02-81.

Il s'agit de la Loi 81-0 du 07 Février 1981 portant cession des Biens Immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou artisanal de l'Etat, des collectivités locales, des offices de promotion et de gestion immobilières et des entreprises, établissements et organismes publics. La mise en application de fameuse Loi a permis à 40% (jusqu'en 1993) des locataires à devenir propriétaire.

dans le marché immobilier de diverses potentialités, pour arriver à un type de logement adéquat (répondant aux souhaits et désirs du demandeur).

Les logements ainsi acquis sont vendus et revendus. Cette forme de transaction immobilière se substitue à d'autres formes de prévision et d'épargne. Ces logements intermédiaires ne sont pas considérés chez les usagers uniquement comme une valeur d'usage. En revanche le fait que le logement constitue un capital, il permet aux usagers (surtout pour les plus spéculateurs d'entre eux) d'aller encore plus loin. C'est justement cet aspect de capitalisation du logement qui explique dans la plupart des cas, les travaux d'embellissement ainsi que les travaux d'aménagements apportés au logement occupé.

Pour l'utilisateur, l'acquisition d'un logement de type social ne vise pas uniquement le logement comme valeur d'usage et de représentation. En revanche, elle révèle une attitude, un réflexe naturel lié à une nouvelle façon l'habiter qui s'explique aussi bien par l'objectif de constituer un patrimoine qui peut devenir, par la suite, une valeur d'échange, que par le fait d'être propriétaire en vue d'améliorer la qualité des pratiques spatiales dans l'usage.

En premier lieu, les stratégies d'occupation sous-tendent le souci d'harmoniser le rapport entre logement en tant qu'espace accessible et le modèle de référence pour l'habiter. Rapport où le logement et son environnement immédiat, son aspect physique comme social, sont tous simultanément pris en considération. Ce n'est que par la suite qu'elles viennent confirmer les motifs de déménagement et/ou d'emménagement. Les tableaux des logements occupés antérieurement ainsi que ceux relatifs aux motifs d'emménagement ⁽³⁾ montrent que les usagers font preuve d'une véritable maîtrise du marché immobilier comme un tout et des différentes possibilités qu'offre l'espace urbain, qu'elles soient issues du marché légal ou informel. Aspiration fondamentale et très ancienne, cette ferveur socioculturelle à devenir propriétaire s'est trouvée bien consolidée et renforcée par la politique de l'Etat qui, depuis les années 1980, cherche à résoudre la crise de logement par l'accès à la propriété privée, à la fois de manière

³ - voir les tableaux relatifs à au dernier type de logement occupé antérieurement et à celui relatif aux motifs d'emménagement : 2^{ème} partie, chapitre 4, pages. 93-94.

directe (cession des Biens de l'Etat, opérations publiques de construction de logements sociaux loués au départ, et cédés par la suite) et indirecte (tantôt par un rejet des formes d'habitation illicites, tantôt par une sorte de leur régularisation).

2.1.2. L'appropriation du logement.

Les manières d'appropriation que les usagers ont adoptés sur les différentes parties qui structurent l'espace logement, révèlent une autre réalité des efforts consentis par les usagers en vue de faire correspondre leurs logements à leurs aspirations. Pour chaque type de logement de type social étudié dans le cadre de la présente recherche, il y a lieu de constater, la remarquable capacité qu'ont les usagers en vue d'organiser ou de réorganiser l'espace privé (l'intérieur du logement). Cette capacité qui dans certains cas déborde les frontières de l'appartement, s'étend jusqu'à atteindre les espaces limitrophes (l'environnement immédiat). Cette volonté générale de refaçonner l'espace engendre des effets plus ou moins variables selon le type de logement occupé et selon le type de ménage qui l'occupe. En effet, cette force créative et/ou cette compétence des usagers ne se déploie pas de manière similaire d'un ménage à un autre, ni de façon automatique ni, non plus, de manière prévisible. Il arrive par ailleurs qu'elles n'atteignent pas nécessairement les résultats qu'elles visaient, comme elles parviennent parfois à produire des conséquences pas du tout souhaitées dès le début.

Certaines manières d'appropriation ne sont sous-tendues que par des stratégies d'usage. Dans ces cas, il s'agit alors de simples pratiques spatiales, plutôt douces, entraînant des transformations fonctionnelles, qui n'ont sur la matérialité du construit qu'une légère influence immatérielle, mais cependant très significative telles que l'alternance et l'adjonction simple adoptées sur la salle de séjour et sur la chambre à coucher. En revanche, d'autres manières d'appropriation qui sont plutôt brutales, s'opèrent à travers des transformations matérielles et concrètes plus ou moins importantes et qui marquent l'espace de manière permanente, telles que l'expansion adoptée sur la cuisine ou sur la salle de séjour. Bien que les premières soient très instructives, ce sont les secondes qui retiennent l'attention car elles témoignent d'une volonté plus explicite et plus irrévocable du modelage de l'espace.

Des pratiques spatiales entraînent dans certains cas plusieurs types de façonnage qui coexistent en permanence. Ainsi les usagers déploient ces pratiques par réaction vis-à-vis de l'espace du logement proposé/imposé. Ces transformations physiques se manifestent alors, importantes ou légères, selon les cas : l'exiguïté spatiale (surtout) qui caractérise les usagers, et leurs positions sociales, d'une part ; et selon les contraintes physiques du bâti d'autre part. Ces opérations de transformation sont exécutées, soit juste après l'installation dans le logement, soit après l'expérimentation effective du logement dans le vécu quotidien. Dans les premières, les habitants reconstituent dans l'actuel espace des éléments ou règles d'organisation puisées du vécu antérieur ou corrigés en fonction de ce dernier. Comme ils peuvent aussi projeter des références puisées dans des types de logements qui n'ont jamais occupés. Rétablissement fonctionnelle et appartenance symbolique par rapport à un modèle jugé par les usagers comme plutôt urbain et moderne, qui est aussi généralement le modèle social le plus élevé, peuvent ainsi s'entremêler très étroitement. En revanche à l'usage, ces transformations engendrent chez les usagers, dans certains cas, un vrai déséquilibre par rapport à leurs pratiques, et par conséquent les conduisent soit à adopter d'autres manières d'appropriation suscitant d'autres modifications ; soit à des difficultés d'appropriation : le cas de l'adoption de la réduction sur la salle de séjour qui conduit automatiquement l'adoption de la pratique de l'adjonction sur une chambre à coucher et sur la cuisine, en constitue un exemple très significatif. Si les transformations, après expérience, peuvent s'inscrire dans ce même processus de projection de références, elles comportent cependant toujours une action corrective des formes expérimentées, destinée à plier ces dernières aux usages concrets. Ces corrections semblent générer davantage d'adaptation entre espace et pratiques.

Les forces agissantes des usagers se focalisent en priorité sur l'organisation des espaces intérieurs. Elles visent à restructurer les différentes parties du logement en fonction de l'idée et de la définition que les usagers se font sur la notion de proximité admissible entre les différentes natures d'activités ; de l'intimité possible entre différents sous-groupes familiaux ; et des relations à établir entre le ménage et la société (la grande famille, les voisins, etc.). L'espace limitrophe est souvent concerné par ce souci capital, surtout lorsqu'il s'agit de marquer le territoire ; par des signes et des signaux plus ou moins forts, les usagers arrivent à indiquer les limites d'intimité à ne pas

franchir. L'embellissement et la décoration viennent au second plan. Les modifications dans la composition des différentes parties du logement procèdent plus souvent d'effets induits que d'actions directes et volontaires.

Les manières d'appropriation adoptées par les usagers, tentent de rétablir un peu partout les défaillances d'intégration des "normes et recommandations" du M.U.C.H. en matière d'espace privé. Les normes concernant l'hygiène, l'aération, l'ensoleillement, le vis-à-vis sont plus ou moins respectées par les usagers, mais elles n'en constituent pas une priorité. Les considérations hygiénistes n'en sont pas absentes mais elles sont loin de dominer.

Cependant, cette attitude a une dimension cachée plus radicale ; c'est le refus de reconnaître à une autorité administrative le droit d'intervenir dans l'espace privé. En effet, L'organisation spatiale traditionnelle et/ou actuelle dans les agglomérations urbaines est essentiellement fondée sur les normes et règles codifiant les rapports entre l'espace public et l'espace privé et ne touchaient que les aspects du privé qui sont en interaction avec le public : contrôle de la visibilité chez les voisins (vis-à-vis), définition des encorbellements au niveau des ruelles et impasses (derb ou z'nika) ainsi que les hauteurs de la construction (Lotissements). Les décisions concernant toute autre disposition sur l'espace privé ne transitaient pas par les codes, mais par le constructeur (le maçon), donc une autorité technique socialement reconnue.

En rencontrant des résistances physiques au sein du logement proposé, certaines tentatives d'appropriation restent insuffisantes pour atteindre l'équilibre du rapport contenu/contenant. Etant locataire et de position sociale modeste, les usagers ne voient pas dans quel intérêt agiraient-ils. C'est par un usage spécifique et régulièrement répété que se traduit alors l'appropriation ; de même qu'une absence d'usage sera le signe d'une déficience dans l'appropriation. Certaines pratiques marquent l'espace de fonctionnalités et de symboliques de manières différentes que celles prévues par le concepteur. Certaines modifications très simples dans le système fonctionnel du logement proposé, s'approchent pourtant souvent des transformations matérielles par leurs objectifs et significations : L'adoption de l'adjonction au niveau de la salle de séjour où les usagers divisent cet espace en zones dont chacune en a une fonction

destinée à un sous-groupe familial, et l'adjonction sur la chambre à coucher où les usagers disposent les meubles de sorte qu'ils puissent l'utiliser comme chambre à coucher pour un sous-groupe familial et salle de séjour pour toute la famille, représentent les exemples les plus éloquents. D'autres pratiques spatiales qualifient des espaces qui ne l'étaient pas, ou leur ajoutant des spécifications qu'ils n'avaient pas, mais sans nécessairement nier celles qui préexistaient. Ce qui est remarquable dans ces cas d'adoption des manières d'appropriation plutôt douces, c'est la force codificatrice que ces modifications fonctionnelles entraînent aussi bien pour les différents sous-groupes familiaux quand il s'agit de l'intérieur du logement, que pour les voisins lorsqu'il est question d'espace limitrophe.

2.1.3. L'appropriation du limitrophe.

Les manières d'appropriation de l'espace public limitrophe sont plus ou moins complexes. À l'exception de celles qui envisagent le prolongement du logement vers l'extérieur, les autres par contre mettent en œuvre des dimensions nombreuses, plus diverses et produisent moins de marques physiques permanentes. C'est d'ailleurs, ce qui rend leur mise en évidence et leur interprétation plus difficile.

Cependant, dans l'appropriation des espaces limitrophes, il n'y a pas la même la force convergente que celle décelée dans l'appropriation des espaces à l'intérieur du logement. Deux raisons expliquent ces différences. D'une part, l'aspect matériel et physique des manières d'appropriation s'affaiblit au fur et mesure qu'on s'éloigne de l'espace privé. Le passage du lieu acquis ou utilisé à titre personnel en toute légitimité vers des espaces reconnus comme appartenant à la puissance publique, se traduit par une diminution de la capacité objective des usagers et une limitation de leur légitimité envers l'appropriation de ces espaces.

Cependant, des marges de manœuvre existent, mais elles varient en fonction des possibilités de négociation avec ceux qui ont le pouvoir sur ces espaces. D'autre part, il y a des différences entre les usagers quant aux manières d'appropriation d'un même type d'espace public limitrophe. Ces différences sont souvent liées à la position sociale des usagers, comme elles peuvent être expliquées par des différences spécifiques à

ces espaces, soit en termes de statut juridique, soit en termes de morphologie ou d'affectation. Mais aucune de ces explications ne peut venir à bout des différences car la variabilité individuelle est très grande. Ainsi, au sein d'une même zone d'habitation, d'un même ménage, des différences d'âge, de sexe, de niveau d'instruction peuvent modifier radicalement les perceptions et les pratiques.

2.2.0. La question des modèles.

2.2.1. Au niveau du logement.

Certains principes fédérateurs d'organisation de l'espace se retrouvent de manière courante, et constituent en quelque sorte une constante dans tous les types de logements de type social et chez tous les types de ménages :

Le premier principe est incontestablement la partition entre espaces accessibles et non accessibles aux visiteurs étrangers. Visibles et pénétrables pour les premiers, ouverts sous contrôles ou sous conditions, voire totalement fermés pour les seconds. Ce principe se traduit de manières très diverses sur le plan formel, mais aussi en terme de localisation des différentes parties qui composent le logement. La pratique de la réduction d'une pièce à la seule fonction recevoir les invités ou la condamnation définitive de la porte qui auparavant reliait la cuisine à la salle de séjour, en sont les exemples avérés. Au-delà des différences formelles, les objectifs sont bien les mêmes et la séparation a partout une double fonction : empêcher l'étranger de pénétrer l'intimité familiale et empêcher aux différents sous-groupes familiaux de "polluer", par le désordre et la saleté inhérente au quotidien, un espace vécu comme un espace de représentation. Le contraste dans les niveaux d'aménagement est parfois extrême entre les espaces de "représentation" et ceux destinés aux différents sous-groupes familiaux où l'aménagement peut être sommaire et où désordre, saleté et bruit sont momentanément acceptés comme des attributs normaux de la vie quotidienne.

Par ailleurs, cette partition transcende absolument toute autre forme de structuration interne. Ainsi, la partition jour/nuit qui est habituellement celle retenue par le concepteur, peut agréer les usagers à condition qu'elle s'inscrive à l'intérieur de la

partition ouvert/fermé. L'inverse provoquera immédiatement des corrections matérielles ou fonctionnelles. Cette partition s'exprime aussi par la localisation. Si les dispositions les plus classiques sont celles qui rapprochent de la porte d'entrée du logement les espaces réservés à l'usage des étrangers, il n'est pas rare de trouver des interprétations formelles satisfaisant à la nécessité fondamentale de séparation et de protection réciproques des deux « parties ». Enfin, il reste à dire que même sensiblement atténuée par rapport au modèle traditionnel, cette nécessité de partition est la caractéristique qui paraît être le plus en continuité avec ce dernier.

Le deuxième principe de convergence apparaît avec une tendance soutenue à la spécialisation des espaces de vie, ce qui éloigne de l'habiter traditionnel où prédominait une polyvalence, certes relative, mais bien réelle. Non seulement ce souci est commun, toutes positions sociale des usagers et tous types de logement confondus, mais il offre aussi de grandes convergences dans l'ordre de spécialisation adopté. L'espace de réception et la chambre à coucher du couple ont un privilège absolu. La recherche de spécialisation est liée tantôt à des fonctions spécifiques, tantôt à l'émergence du couple ou d'individus ou groupes d'individus particuliers.

Le troisième principe concerne la recherche d'extraversion. Cette dernière, qui dans le logement de type auto construit s'exprime avant tout sur la façade de la maison, lieu par excellence de la présentation à l'espace public, se retrouve très réduite et limitée en ce qui concerne le logement de type social : soit sur le bardage de protection des fenêtres et des balcons ou loggia, soit sur la porte d'accès au logement. Cette extraversion s'inscrit toutefois sur le registre des manières d'appropriation plutôt brutales. Elle constitue une expression, incontestablement dominante, et consiste à montrer « **qui on est ou qui on voudrait être** » ⁽⁴⁾. Elle se traduit par des investissements plus ou moins importants dans la décoration de la porte d'entrée du logement. Vocabulaire architectural, matériaux visent à mettre le logement en valeur, à l'individualiser par rapport aux autres logements dans le même immeuble, à le marquer et l'identifier socialement parlant. En somme, elle vise à briser l'indifférence qui règne dans le logement de type social (tel qu'il est conçu).

⁴ - Cette attitude de vouloir se montrer à l'autre n'est pas spécifique uniquement aux algériens, elle relève du mode de vie des populations du Maghreb. Voir à ce sujet à NAVEZ-BOUCHANINE Françoise ; op. cit.

Ces principes d'organisation et de pratiques spatiales ne sont pas complètement abandonnés. L'impossibilité de satisfaire à tous conduit à des choix hiérarchiques qui suivent l'ordre suivant : partition privé/public, spécialisation et l'extraversion. Cependant, les contraintes propres à chaque situation particulière peuvent donner lieu à des réponses adaptatives où l'ingéniosité et la créativité sont souvent remarquables et où la mise en veilleuse momentanée d'un principe d'organisation permet le maintien d'un équilibre. En termes d'usage, ceci ouvre donc à une hétérogénéité de situations concrètes bien qu'engendrées par des principes identiques. L'adoption de l'adjonction sur la chambre à coucher qui consiste à lui cumuler la fonction séjourner représente un compromis du type séjourner/dormir. L'exagération d'un des principes peut également engendrer des situations spécifiques. L'exemple le plus flagrant est celui des usagers où les aspirations à la représentation sociale ne sont pas comblées par l'aménagement d'une pièce des invités. Une pièce voire deux dans le type de logement où la salle de séjour est composé de deux pièces (le cas de certains types de logements dans la cité Ciloc), sont alors soustraites à l'utilisation quotidienne, bloquant tout processus de spécialisation individuelle. À l'inverse, certains usagers estiment absurde cette spécialisation qui soustrait une part trop grande d'espace à leur jouissance personnelle ; ils adoucissent alors cette partition de l'espace en utilisant l'espace de réception pour des activités quotidiennes non salissantes (sieste, prière collective). Cette situation peut également intervenir sous la pression d'un enfant adulte, producteur de revenus ou étudiant, qui obtient alors un statut particulier d'usage de l'espace de représentation.

Ce dernier exemple introduit bien à une autre source de variations, la spécialisation individuelle. Celle-ci est parfois présentée comme référence par les adultes et/ou par les enfants mais elle trouve souvent des limites. C'est d'abord le mode de régulation adopté par le groupe domestique pour gérer cette pénurie qui introduit des variations intéressantes, car il oscille entre les valeurs traditionnelles (le garçon plutôt que la fille, l'aîné avant le cadet) et les valeurs nouvelles (celui qui étudie, celui qui a une activité rémunérée). Mais d'autres variations interviennent, notamment le désir de spécialisation lui-même : La spécialisation n'est pas nécessairement recherchée à tout prix ; elle peut l'être seulement pour certaines activités. Le cas le plus expressif est celui de la réduction de la salle de séjour à la seule fonction recevoir les invités, mais que l'on peut

utiliser comme espace de prière individuelle ou collective. À cet effet, l'ameublement de ces pièces spécialisées continue à renvoyer au modèle polyvalent qui permet des densités importantes et une grande souplesse d'utilisation.

Enfin, des stratégies professionnelles ou de survie peuvent entrer en compétition avec les principes d'organisation de l'espace. Ainsi, mener sur place une activité lucrative (tricotage, broderie, couture, etc.) sont des pratiques fréquentes et tolérées dans le logement de type social. Le recours à ces pratiques entraîne une redéfinition des espaces et de son usage où transparait à nouveau une même capacité de hiérarchiser les principes d'organisation. Mais l'arbitrage est d'autant plus sévère que l'espace est restreint, et que les dispositions propres à cet usage exogène perturbent les aspirations à la représentation sociale et à la protection de l'intimité.

Il reste à dire que ces modèles convergents, pas plus d'ailleurs que ces différentes variations, n'offrent nécessairement des situations finies et figées. Un équilibre momentané peut être trouvé qui, dès qu'une modification des conditions sociales ou spatiales intervient, peut faire l'objet d'une renégociation ou reformulation spatiale.

2.2.2. Au niveau du bâtiment et du limitrophe.

Le marquage du territoire est une pratique spatiale qui retient le plus l'attention, tous types d'immeubles et toutes couches sociales confondues. Qu'il soit simple espace de prolongement du logement vers l'extérieur ou territoire compensatoire, l'espace limitrophe fait l'objet d'un marquage dont l'objectif est de réduire son caractère public. Evidemment, ce marquage est plus intense dans certains types d'immeuble où la confrontation avec les autres usagers est très forte, et implique donc le déploiement de manœuvres plus intenses de protections. Mais ce marquage est présent partout. Dans leur grande variété formelle, les dispositifs en fer forgé au niveau des fenêtres ou aux alentours du bâtiment lui-même, les aménagements particuliers du seuil, poursuivent un même objectif qui consiste à obliger le passant à garder une certaine distance par rapport aux frontières du logement. Ces protections sont souvent plus symboliques qu'instrumentales, mais dans nombre de cas, les signes sont suffisamment forts pour fonctionner. Bien qu'elles soient présentes un peu partout, les marques matérielles se

renforcent là où la transition de l'espace privé (tel qu'il est conçu) vers l'espace public est trop brutale.

L'espace limitrophe est aussi un lieu qui sert de support à des codifications et élaborations normatives. C'est le terrain d'affrontement avec les autres usagers, qu'ils soient voisins ou non. Par conséquent, il devient l'espace d'élaboration d'une sociabilité nouvelle dans un contexte où le brassage est énorme et où **les autres**, voisins ou non, sont des étrangers quant aux modes traditionnels de définition ⁽⁵⁾. Les protections et marquages matériels restent insuffisants et nécessitent d'être relayées par un code tacite de bon voisinage et de respect mutuel. Quant à l'organisation collective orientée vers la recherche d'un but commun, y est plus ou moins rare et témoigne de l'absence d'un sentiment de territorialité porteuse d'intention et d'action. Cette rareté est d'ailleurs quelquefois explicitement regrettée par les usagers dans les cités récemment livrées ; mais la référence à un voisinage acquis et solidaire ressemble souvent à l'évocation du paradis perdu et ne semble pas constituer un projet social, bien que les possibilités de s'organiser dans le cadre d'associations existent depuis déjà un certain temps.

⁵ - Ce constat rejoint celui dressé par d'autres études, relatives aux Grands Ensembles de Constantine et même d'ailleurs ; se référer notamment à :

- ROUAG-DJENIDI Abla : " L'échec des grands ensembles : Inadaptation des espaces intérieurs et des espaces extérieurs ". In. Séminaire National : Une ville nouvelle, pourquoi ?

Constantine, les 22 et 23 2001.

- ZERDOUMI SERGHINE Yamina : L'appropriation des espaces publics de proximité dans les Grands Ensembles à Constantine ; la gestion en question. Mémoire de Magister en urbanisme.

IAUC, Constantine décembre 1996.

B - LES PERSPECTIVES D'AVENIR.

Positions.

Envisager l'amélioration ou l'adaptation du logement de type social aux usagers qui l'occupent actuellement, suscite l'élaboration de toute une problématique spécifique à cette situation. En effet, le statut juridique et son caractère éphémère quant à l'état d'occupation du logement (propriétaire, locataire, en cours de régularisation, sous-location, prêt, intrus, etc.), ses caractéristiques techniques (procédés et matériaux de construction), le caractère évolutif de la démographie qui caractérise les usagers, instaurent un contexte où seuls les usagers détiennent les clés de la "*meilleure*" solution (solution optimale). Cependant, et afin de mettre les fruits du présent travail de recherche au profit des actuels usagers du logement de type social, nous ne manquerons pas d'émettre quelques suggestions à l'égard des logements existants. Ce qui fera l'objet d'un arrêt concernant nos suggestions. En revanche, en ce qui concerne le logement de type social à réaliser dans l'avenir, nous tenterons, à partir des résultats de cette recherche, de réduire au maximum les écarts entre le futur logement de type social et ses usagers potentiels. Ce qui fera l'objet du dernier chapitre.

Chapitre I - SUGGESTIONS À L'ÉGARD DES LOGEMENTS EXISTANTS.

Certes, le logement de type social présente une grande discordance ; mais de là, proposer de le faire disparaître par voie de démolition ou par abandon de cette politique, serait une grande perte sur le plans économique et socioculturel, voire une exclusion pure et simple des couches les plus démunies de l'une des forme de redistribution de la rente nationale. Par ailleurs, et au vu de la pénurie de logement, et au vu du faible rythme de réalisation, l'alternative qui consiste à faire disparaître ce type de logement ne ferait qu'exacerber la situation actuelle.

Au vu des difficultés de transformations, liées essentiellement aux procédés et aux matériaux de construction utilisés dans le type de logement social existant, les tentatives de réhabilitation, de rénovation sont très limitées. Seules les travaux d'embellissement ou de réfection restent quand même possibles. Mais le fait que dans

un immeuble d'habitation, il y a des locataires, des propriétaires et des intrus ; l'organisation, la coordination et surtout le financement de ce genre d'entreprise devient très complexe.

En revanche, à l'échelle de l'espace limitrophe, les opérations de réhabilitation où habitants, organisme gestionnaire et collectivité locale, pourraient apporter des améliorations significatives, quant à la qualité (socioculturelle) des espaces extérieurs. Cependant, et avant toutes tentatives d'interventions concrètes sur le terrain, il est recommandable de lever toute ambiguïté relative au statut juridique de chacune des parties qui composent l'espace limitrophe. En d'autres termes, il est nécessaire de limiter et de baliser avec précision le périmètre de chaque partie ; et en déterminer le bénéficiaire, et cela par le biais de l'acquisition définitive (qui n'est pas une mince affaire). C'est-à-dire, qu'il est indispensable de clarifier ce qui est :

- propriété exclusive aux usagers du rez-de-chaussée ;
- propriété collective aux usagers d'un même immeuble ;
- propriété exclusive aux commerçants du rez-de-chaussée ;
- propriété collective aux usagers et aux commerçants ;
- propriété publique ou communale.

Ainsi, et une fois levée cette ambiguïté statutaire, il devient possible d'envisager des travaux de réhabilitation, avec la participation de tous les propriétaires. Il s'agit notamment d'aménager :

- les abords immédiats par les usagers du rez-de-chaussée ;
- les espaces de jeux pour enfants par le collectif des habitants ;
- les parkings par les habitants et les commerçants ;
- les espaces verts et les chemins piétonniers par les collectivités locales.

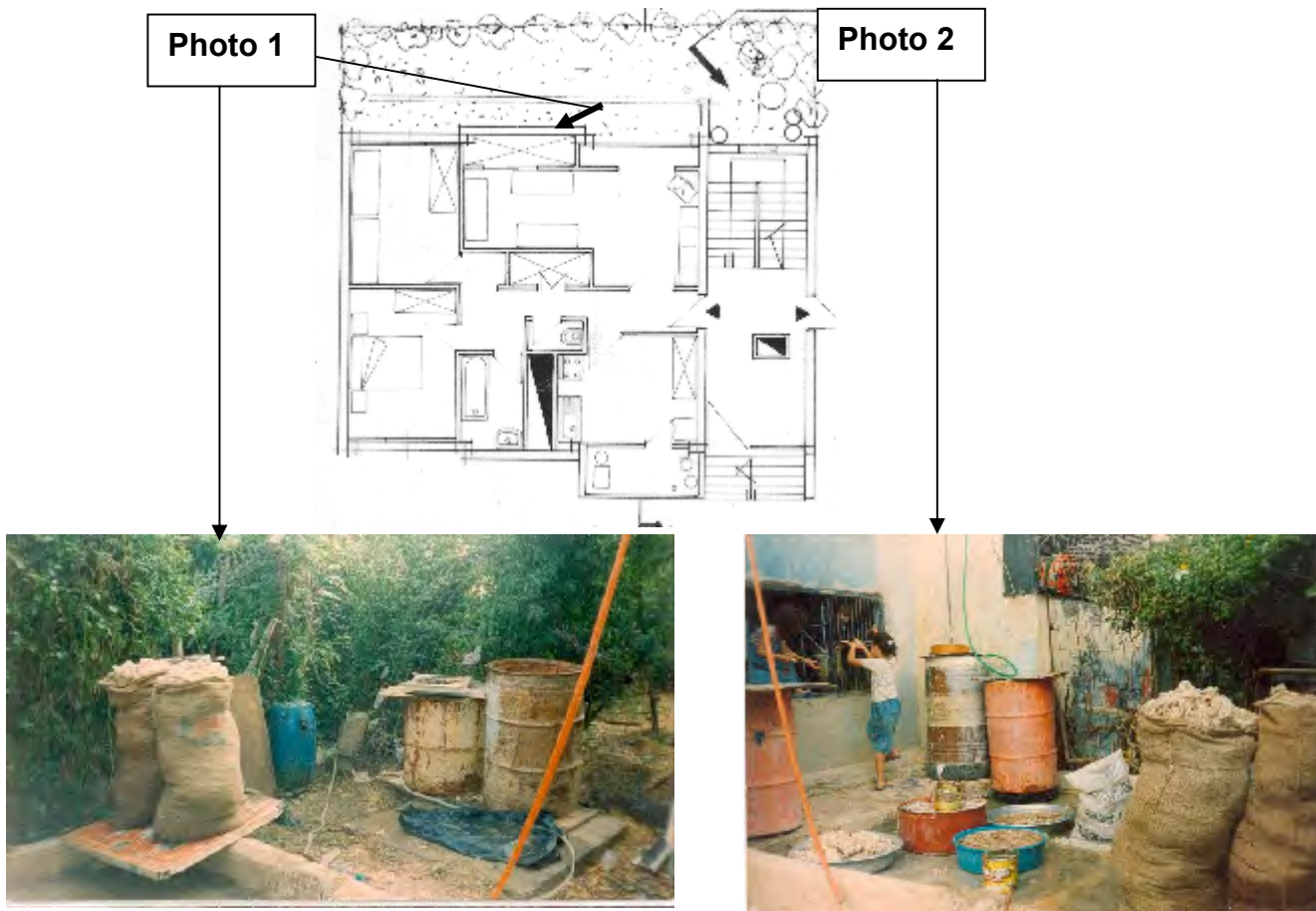
Pour ce faire, le mouvement associatif, pourrait fort bien constituer le cadre idéal dans lequel s'inscriront de telles initiatives. D'autant plus que la législation régissant le comité de quartier existe déjà depuis un certain temps.

Des exemples, plus ou moins réussis, d'interventions individuelles ou collectives existent dans diverses cités d'habitation au niveau de la ville de Constantine. Qu'ils soient parmi les cités que nous avons étudiées dans le cadre de la présente recherche ou dans d'autres, ces exemples méritent d'être évoqués, en vue de mettre en évidence la faisabilité de ce genre d'actions.

Dans la cité Ziadia.

En effet, et à partir d'actions collectives et concertées avec les services de la municipalité, les usagers sont parvenus à aménager à l'arrière du bâtiment, un espace commun à tous les habitants d'un même immeuble d'habitation. Après l'avoir clôturé, cet espace sert en fait, de buanderie collective et d'espace de jeux. Cet espace est donc réservé exclusivement aux femmes et aux enfants en bas âge.

Figure 84 : Plan et Photos - l'appropriation collective de l'arrière du bâtiment.



Source : Relevé sur place. Enquête N°5, Cité Ziadia (Voir annexes : Planches, page 346)

Dans la cité Daksi.

Dans cette cité, l'opération est de grande envergure. En effet, les habitants de tout un groupement résidentiel, sont parvenus avec l'aide et le concours de certains habitants influents, à aménager un grand espace de jeux et de détente, pour l'ensemble des habitants de ce quartier.

Figure 85 : Photos : Appropriation concertée des espaces limitrophes.



Source : Photos prises dans la cité Daksi lors du relevé et Enquêtes sur place. Enquêtes N°10, 11 et 12.

Dans la cité 500 logements Aïn El Bey.

Dans cet exemple, il s'agit plutôt d'une initiative personnelle d'un des habitants de deux immeubles d'habitation contigus (blocs N°49 et N° 50). En effet, cet habitant, et après avoir demandé l'aval des autres usagers, est parvenu, avec leurs concours matériels et financiers, à clôturer et planter des arbres au niveau de la devanture de deux bâtiments contigus. C'est d'ailleurs, lui seul qui s'occupe de l'entretien et de la propreté de cet espace vert.

Figure 86 : Photos - L'appropriation collective de la devanture de l'immeuble.



Source : Relevé et Enquête sur place. Cité 500 logements Aïn El Bey.

Dans la même cité, les voisins d'un même immeuble d'habitation (bloc N° 38), se sont organisés en vue d'engager des travaux de réfection au niveau de la cage d'escalier : l'installation du système d'éclairage à minuterie ; la reprise de la peinture ; l'emplacement des boîtes aux lettres au niveau du hall d'accès à l'immeuble ; l'embellissement de la porte d'accès à l'immeuble.

Ces mêmes habitants, mais cette fois-ci avec la concertation et le concours des autres voisins du bloc N° 39, sont parvenus, avec leur propres moyens matériels et financier, à aménager un espace vert, clôturé , au niveau de la façade arrière des deux blocs en question.

Dans tous les cas, et afin d'encourager les habitants à entreprendre à leur propre initiative et avec leur propres moyens matériels et financier, il est nécessaire, selon les souhaits et les suggestions de ces usagers, de :

- donner le plein pouvoir aux usagers par le biais de l'acquisition définitive de leur logement ;
- simplifier les procédures d'acquisition.
- voire, réajuster le prix de cession du logement.

Chapitre II : LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR.

1.0. Les objectif généraux

L'objectif principal de notre contribution consiste en premier lieu, à réduire au maximum les écarts entre le logement de type social et ses usagers potentiels. Pour atteindre cet objectif il est nécessaire de tenir compte des résultats du présent travail de recherche, plus précisément des éléments qui caractérisent l'actuel modèle socioculturel, et qui sont à l'origine du déclenchement des forces agissantes chez les usagers en vue d'approprier leur logement. Parmi les éléments qui structurent ce modèle socioculturel, ceux qui semblent constituer une constante pour la majorité des usagers du logement de type social, concernent les principes fédérateurs généraux autour desquels s'organise l'espace, à savoir : La distinction entre les espaces non accessibles à l'Étranger et accessibles (la hiérarchisation nécessaire, au lieu de la brutalité) ; la spécialisation des espaces (au lieu du cumul et de la polyvalence) ; et la recherche à l'extériorisation (au lieu de l'indifférence).

Ces trois principes fédérateurs n'apparaissent pas dans les normes et recommandations du Ministère de tutelle, ou ne sont pas formulés dans le même souci que les usagers les éprouvent dans le vécu quotidien. En d'autres termes, et au vu des résultats d'enquête que nous venons d'établir, les perspectives pour l'avenir seront formulées en termes d'amendements relatifs aux normes et recommandations qui existent actuellement au niveau du Ministère de tutelle. Ces amendements concerneront donc, tout ce qui est relatif à la programmation et à la conception du logement planifié de type social. Ils seront limités au logement, à l'immeuble d'habitation et à l'espace limitrophe. Nous les présenterons, selon l'ordre établi par la tutelle, comme suite :

- À l'échelle du logement
- À l'échelle du bâtiment.
- À l'échelle du limitrophe.

2.0. À l'échelle du logement.

2.1. Au niveau de l'accès au logement.

Au vu des pratiques spatiales des usagers, et au vu du système symbolique auquel ils sont attachés, la porte d'accès à l'appartement représente un endroit plein de significations. Non seulement cet espace, marque le passage du public vers le privé (et vice-versa), mais aussi et surtout il constitue la face montrée du logement. C'est à travers cet endroit que les usagers se permettent d'exprimer à leur façon, leur statut socioculturel, et par la même ils réduisent l'indifférence qui règne dans le logement de type social ; et non pas à travers la façade du bâtiment, comme beaucoup (concepteurs, décideurs, usagers) le croient. En plus du système de sécurité pour lequel il faut essayer d'imaginer des solutions appropriées : prévoir un emplacement pour la deuxième porte, ou bien étudier un système de verrouillage plus renforcé, il est souhaitable de songer à son embellissement. Quelques que soient, d'ailleurs, les solutions techniques ou architecturales apportées à cet endroit, l'utilisateur y interviendra de manière ou d'une autre ; c'est à lui que revient le dernier mot. Donc, il ne s'agit pas de trouver une solution en dehors de l'utilisateur, ni de reprendre ce qu'il a pu trouver, par ci par là, comme solution plus ou moins anarchique. En revanche, Il faut offrir à l'utilisateur l'occasion de s'exprimer, de manière à limiter les altérations aux propriétés physiques et architecturales de cet endroit.

2.2. Au niveau de la salle de séjour.

La famille algérienne est encore attachée à certaines valeurs qui relèvent du mode d'habiter traditionnel ; surtout en ce qui concerne, non seulement les activités qui se déroulent dans la salle de séjour, mais aussi et surtout ce qu'elle représente comme statut dans la hiérarchie des espaces à l'intérieur du logement. La salle de séjour détient, chez la majorité des usagers, une grande importance. C'est sur cette partie du logement que tous les espoirs des usagers sont fixés. C'est de sa composition, sa taille, sa qualité, son ameublement, sa décoration, sa magnificence, que dépend la satisfaction des usagers. C'est à travers cet endroit que les usagers expriment aussi bien leurs valeurs socioculturelles auxquelles ils sont attachés, ainsi que leur émancipation et leur ascension socio-économique. La polyvalence qui traditionnellement caractérise la salle de séjour, a maintenant évolué vers la spécialisation et vers la partition entre espaces accessibles aux étrangers et non accessibles. Pour cela, il est souhaitable que la salle de séjour devrait être composée, au moins, de deux pièces :

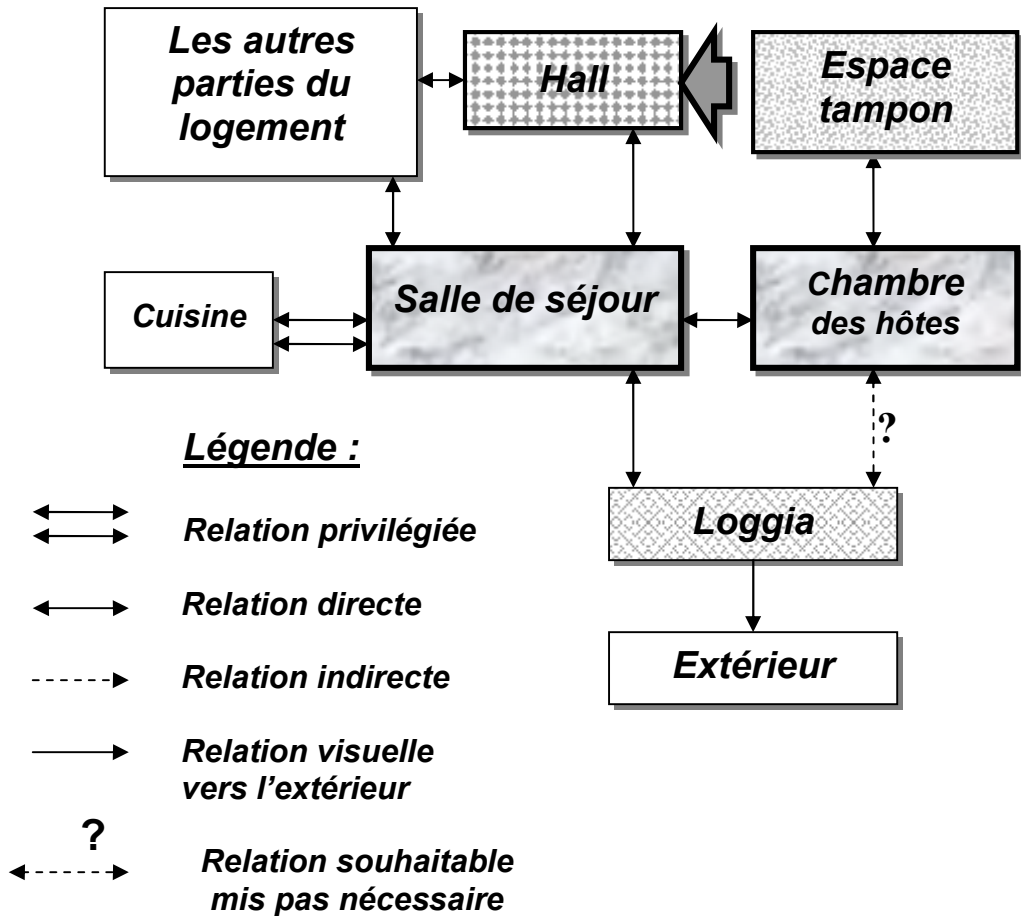
- **La première** pourrait être affectée aux activités du genre séjourner spécifiques aux membres de la famille ; et doit en assurer une certaine polyvalence de type traditionnelle. Cette partie de la salle de séjour devrait être en relation privilégiée avec la cuisine ; et avoir des relations plutôt indirectes avec les autres parties du logement. Elle doit être située du côté plutôt perturbé par rapport à l'axe spatio-symbolique calme/perturbé ; du côté plutôt sec par rapport à l'axe humide/sec ; du côté plutôt propre par rapport à l'axe propre/sale. Elle doit avoir un prolongement à l'air libre, par le biais d'une loggia ou d'un balcon. La forme et les dimensions de ce prolongement à l'air libre, doivent tenir compte des activités qui s'y déroulent. À titre indicatif, la largeur de cet espace à l'air libre devrait être supérieure à 1.50 mètre, pour permettre de placer, au moins, une table et quatre chaises. Enfin, il faut songer à l'intimité et à la sécurité de ce prolongement à l'air libre.
- **La seconde** pourrait être utilisée exclusivement comme espace de réception des invités. Cette partie de la salle de séjour ou chambre des hôtes, devrait avoir une relation directe avec le palier d'étage afin de préserver l'intimité nécessaire aux

autres parties du logement. En d'autres termes, l'étranger est accueilli directement dans cet endroit ; et il ne doit pas du tout briser l'intimité qui règne dans les autres parties du logement. Cette partie devrait être située du côté plutôt moins intime par rapport à l'axe intime /moins intime ; du côté plutôt propre par rapport à l'axe propre/sale ; du côté plutôt calme par rapport à l'axe calme/perturbé ; du côté sec par rapport à l'axe humide/sec ; du côté plutôt montré par rapport à l'axe montré/caché. Le prolongement à l'air libre de cet espace est souhaitable mais pas nécessairement indispensable.

- Il est nécessaire que ces deux pièces soient communicables ; ce qui pourrait offrir aux usagers la possibilité de les exploiter comme un seul espace, lors des grands événements et regroupements familiaux.
- Enfin, il est souhaitable que ces deux pièces soient orientées vers l'Est, à la rigueur la chambre des hôtes. Ce souhait ne vise pas uniquement un ensoleillement optimal ; en revanche, cette partie pourrait être très bien utilisée comme espace de prière et trouvera donc une bonne orientation de la « Qablaa »

Pour résumer notre contribution au niveau de la salle de séjour, nous la présentons sous forme d'organigramme :

Figure 87 : Schéma du principe d'organisation de la salle de séjour.



2.3. Au niveau des chambres à coucher.

Ces pièces ou espaces pour dormir représentent pour les usagers, surtout en ce qui concerne leur nombre, une préoccupation majeure. L'attachement des usagers à la pratique de la séparation des sexes est toujours en vigueur. En effet, c'est en fonction du rapport entre le nombre de chambre à coucher au nombre des personnes, de leur âge et de leur sexe, que les usagers sont satisfaits ou non. Comme cette donnée échappe au concepteur, la programmation du logement devrait se baser sur un taux d'occupation par logement (TOL) moyen de six personnes par logement, et sur un taux d'occupation par pièce (TOP) de deux personnes par pièces. Par conséquent, le logement doit comporter, au moins, trois chambres à coucher ; et cela quelque soit l'âge ou le sexe. Car, même si les enfants sont aujourd'hui en bas âge, ils seront dans 15 ou 20 ans des adolescents ou des adultes, et ils resteront dans le domicile parental, d'ailleurs même s'ils se marient, au cas où ils ne trouvent pas de logement. Autrement dit, il n'est plus question d'attribuer le logement familial de type F2 et F3 à une famille de 6 personnes. Il en faut au moins un logement de taille F4.

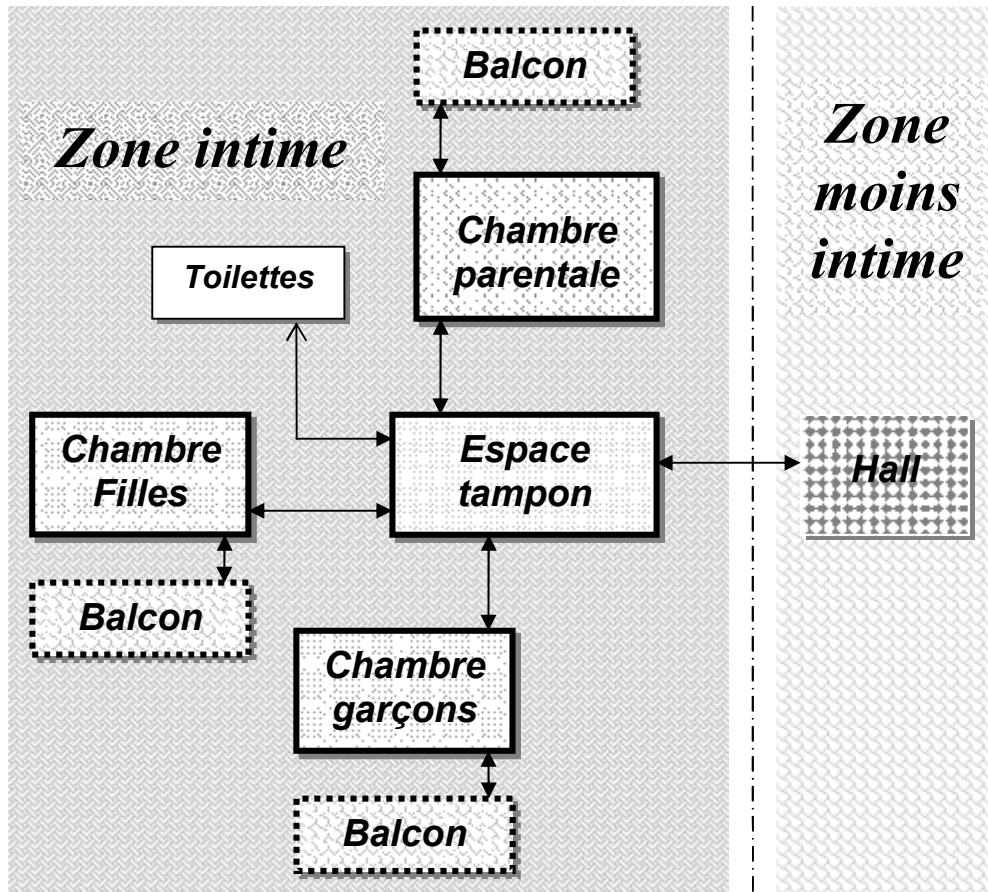
- **La première** chambre à coucher sera attribuée au couple. Il est nécessaire de tenir compte de l'aspect ergonomique des meubles et équipements spécifiques à cet espace. En effet, et au vu du nombre et des dimensions de ces équipements, la chambre à coucher devrait avoir une surface entre 14 et 16 mètres carrés. Il est souhaitable de trouver, dans cet espace, un placard mural. Evidemment, la chambre à coucher parentale devrait se situer du côté plutôt intime par rapport à l'axe intime/moins intime du logement ; du côté plutôt calme par rapport à l'axe calme/perturbé ; du côté plutôt propre par rapport à l'axe sale/propre. Donc la chambre à coucher devrait être située le plus loin possible de la porte d'accès au logement, de la cuisine et de la salle de séjour ; comme il est souhaitable qu'elle soit du côté le plus proche possible de la salle de bain, ou qu'elle soit reliée avec elle par le biais d'un sas.
- Il est souhaitable que cet espace soit prolongé d'un balcon. La position de la porte permettant sa liaison avec le reste du logement, devrait se trouver dans l'un des coins de cet espace, et cela, non seulement pour réduire la surface de balayage

lors de son ouverture, mais aussi pour permettre aux usagers d'exploiter les murs ou les cloisons comme panneaux de rangement. Il est de même en ce qui concerne la fenêtre. Celle-ci devrait être située dans un coin de la chambre à coucher, et non pas au milieu du panneau de façade. Certes, sa situation au milieu du panneau de façade donne un ensoleillement et un éclairage naturel mieux diffus, comme elle permet au concepteur de mieux équilibrer et d'harmoniser la façade du bâtiment. En revanche, le beau et l'agréable face à l'utile, les usagers se penchent plutôt vers l'utile surtout lorsqu'il s'agit de l'intérieur du logement.

- **La deuxième et la troisième** chambre à coucher devraient répondre aux mêmes prescriptions que nous venons d'établir pour la première chambre. L'une sera attribuée aux garçons, l'autre aux filles. Cependant, la surface de chacune d'elles devrait se situer entre 12 et 14 mètres carrés. En effet, en plus de la présence de deux lits à une place chacun, une table de travail scolaire (voire deux si les enfants sont d'âge avancé), d'une armoire de rangement vestimentaire, il faut ajouter un poste téléviseur, un micro-ordinateur et sa table, une chaîne stéréo, etc.
- Enfin, l'ensemble composé des trois chambres, devrait être organisé autour d'un espace tampon. Il est souhaitable que cet espace tampon soit séparé du hall d'accès, afin de marquer le passage de la zone la moins intime vers la zone la plus intime.

L'organisation de cet ensemble de chambres à coucher est mieux reflétée à travers l'organigramme suivant :

Figure 88 : Schéma du principe d'organisation des chambres à coucher



2.4. Au niveau de la cuisine.

Après la salle de séjour, c'est la cuisine qui retient, le plus, l'attention des usagers, surtout de celle de la communauté féminine. En effet, pour cette communauté, c'est dans la cuisine qu'elle passe la plus part du temps de sa vie. Au vu de la spécificité du sous-groupe familial qui l'utilise en permanence, au vu de l'attachement de cette communauté aux pratiques ménagères qui relèvent du mode d'habiter traditionnel, et au vu du nombre d'activités qui s'y déroulent, l'espace cuisine devrait tenir compte de ce qui suit :

- L'espace cuisine devrait nécessairement être suffisamment grand afin de contenir le grand nombre et la diversité des activités qui s'y déroulent. L'exemple le plus incontestable est celui des logement de la cité Boussouf, où les usagers ont radicalement restructuré le bloc composé de la cuisine, la salle de bain, les w-c et le séchoir, pour justement avoir une grande cuisine au détriment des autres sous-espaces ⁽⁶⁾. Après l'opération de restructuration, la surface de la cuisine obtenue est égale à 14.30 mètres carrés. Et s'ils avaient une possibilité de l'agrandir encore plus, ils l'auraient tenté. Cela dit, que la cuisine devrait avoir au moins 15 mètres carrés couverts.
- En effet, en plus de cette partie couverte, la cuisine devrait avoir un espace de prolongement à l'air libre ; qui n'est pas le séchoir ou la loggia, mais qui leurs ressemble ; c'est plutôt une cuisine à l'air libre. Cette partie à l'air libre devrait être protégée des regards indiscrets provenant de l'extérieur.
- Il est souhaitable que la partie couverte de la cuisine soit contiguë à la salle de séjour où, en général, sont pris les repas du soir. Cette contiguïté permettrait éventuellement aux usagers de créer, si nécessaire, une relation directe entre la cuisine et la salle de séjour. Comme il est nécessaire qu'elle soit en relation directe avec le séchoir. Pour des raisons purement techniques, la cuisine devrait être contiguë au bloc sanitaire. En plus du plan de travail et de l'évier qui sont

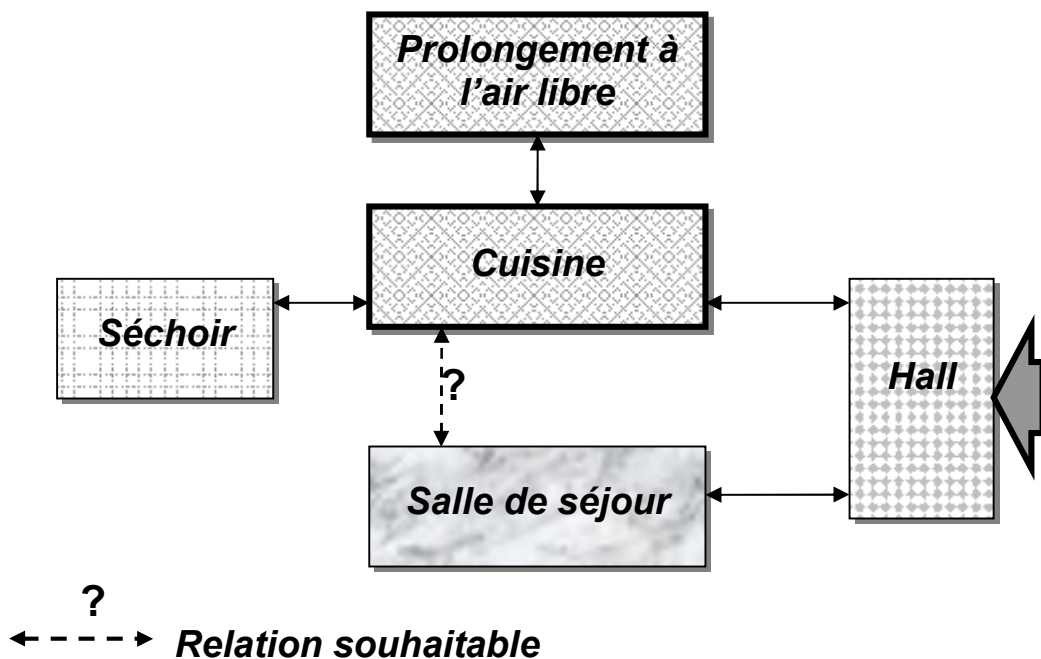
⁶ - Cette manière d'appropriation est aussi très répandue par les usagers du logement social dans les autres cités qui ne figurent pas dans notre échantillon où la cuisine accuse une petite surface ; notamment dans la cité 500 logements Ain El bey et au niveau de la Nouvelle de Ali Mendjeli.

considérés comme des acquis irréversibles, la cuisine doit disposer d'espaces de rangement.

- Enfin, pour permettre à la ménagère de suivre les enfants jouer à l'extérieur, la cuisine devrait être située plutôt sur le côté de la façade du bâtiment qui donne sur l'espace de jeux.
- Quant à son rapport avec les parties intérieures du logement, la cuisine devrait être située du côté plutôt caché par rapport à l'axe spatio-symbolique montré/caché du logement ; plutôt du côté féminin par rapport à l'axe masculin/féminin ; plutôt du côté humide par rapport à l'axe humide/sec ; plutôt perturbé par rapport à l'axe calme/perturbé ; plutôt du côté sale par rapport à l'axe sale /propre. Cependant, il est souhaitable aussi qu'elle soit le proche possible de la porte d'accès au logement.

Voici l'organigramme qui reflète l'organisation spatiale, fonctionnelle et symbolique de la cuisine dans le système d'hierarchisation des espaces à l'intérieur du logement :

Figure 89 : Schéma du principe d'organisation de la cuisine



2.5. Au niveau des toilettes.

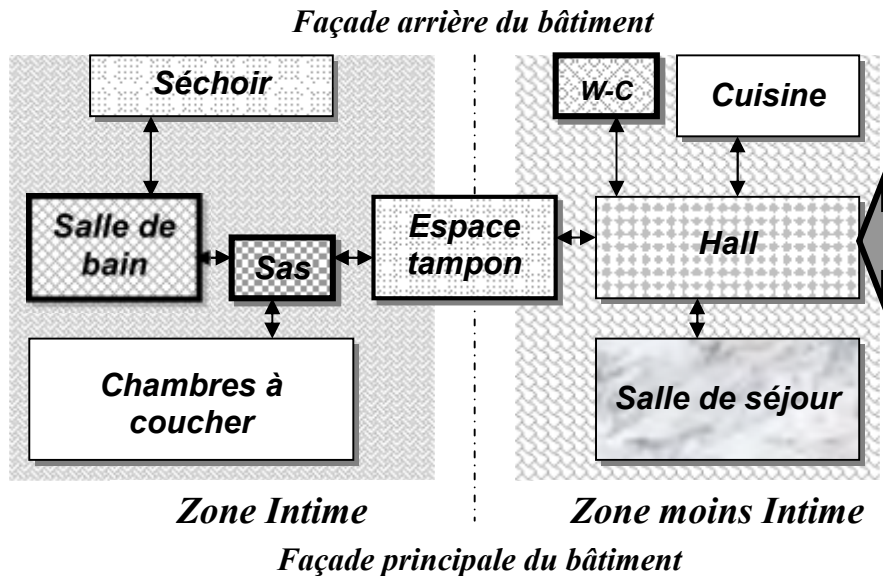
A priori, cette partie du logement, composée de la salle de bain et des w-c, ne représente pas grand-chose, alors qu'en réalité elle est très importante pour les usagers. Au vu des pratiques déployées au niveau de ces deux sous-espaces du logement, ce sont plutôt le confort et la commodité qui reflètent au mieux les préoccupations des usagers en matière d'hygiène et de propreté. Précisément, c'est surtout de leur surface et de leur contiguïté avec le séchoir, que dépend la satisfaction des usagers. C'est aussi la qualité des appareils sanitaires tels : la baignoire, le siège, le receveur de douche, le lavabo, la robinetterie, le revêtement des murs en faïence, etc. qui témoignent de la position socioculturelle de la famille, de son attachement à certaines valeurs culturelles.

Au vu de l'importance qu'accordent les usagers à ces deux sous-espaces, il est recommandable de tenir compte des aspects suivants :

- En plus de la baignoire ou du receveur de douche, il est nécessaire que la salle de bain soit équipée d'un dispositif permettant les ablutions spécifiques à la prière. Elle doit être suffisamment grande pour accueillir la baignoire, le lavabo, le bidet, le dispositif des ablutions, la machine à laver et des espaces de rangement ; à cet effet, sa surface devrait être supérieure à 6 mètres carrés. Il est nécessaire que la salle de bain soit en relation directe avec le séchoir, pour éviter de transiter par le hall, dans la mesure où le lavage du linge s'effectue dans la salle de bain, et le séchage se déroule dans le séchoir. Comme il est souhaitable qu'elle soit indirectement reliée à la chambre parentale par le biais d'un sas.
- Il est indispensable de séparer la salle de bain des w-c. Comme il est nécessaire que la salle de bain soit située du côté des chambres à coucher, alors que les w-c du côté de la cuisine et de la salle de séjour.
- La surface des w-c devrait être supérieure à 1.50 mètre carrés. Cette partie du logement, devrait être aérée et éclairée naturellement. En plus du siège à la turque ou à l'anglaise, cet endroit devrait être muni d'un robinet de puisage d'eau et d'un

petit lavabo (lave main). Cet endroit devrait être situé du côté de la façade arrière du bâtiment, et non pas du côté de la façade principale.

Figure 90 : Schéma du principe d'organisation spatiale des toilettes



2.6. Au niveau de la loggia, du balcon et du séchoir.

Certes, ces sous-espaces de dépendance, ne sont pas pris en compte dans le calcul et l'évaluation de la consistance spatiale totale du logement ; d'ailleurs, ils ne figurent même pas sur le tableau de répartition des surfaces du logement. Ce qui fait penser aux concepteurs qu'ils ne sont pas indispensables. Or, en réalité, c'est de ces sous-espaces de dépendance, que dépend la satisfaction des usagers.

Au vu de l'importance que leurs accordent les usagers, et au vu de leurs utilités primordiales, il est nécessaire de tenir compte des aspects suivants :

- il est souhaitable de prolonger à l'air libre, la salle de séjour par le biais d'une loggia, dont la plus petite des ses dimensions, soit au moins égale à 1.50 mètre.
- Comme il est souhaitable de prolonger chacune des chambres à coucher par un balcon ; pas obligatoirement grand mais permettant à une personne de contempler l'espace extérieur, dans une posture assise ou debout. Cet espace devrait permettre aussi aux usagers, d'embellir le logement par des bouquets de fleurs (de montrer à l'autre : qui on est ou qui on voudrait être).

2.7. Au niveau du hall et des espaces de rangement.

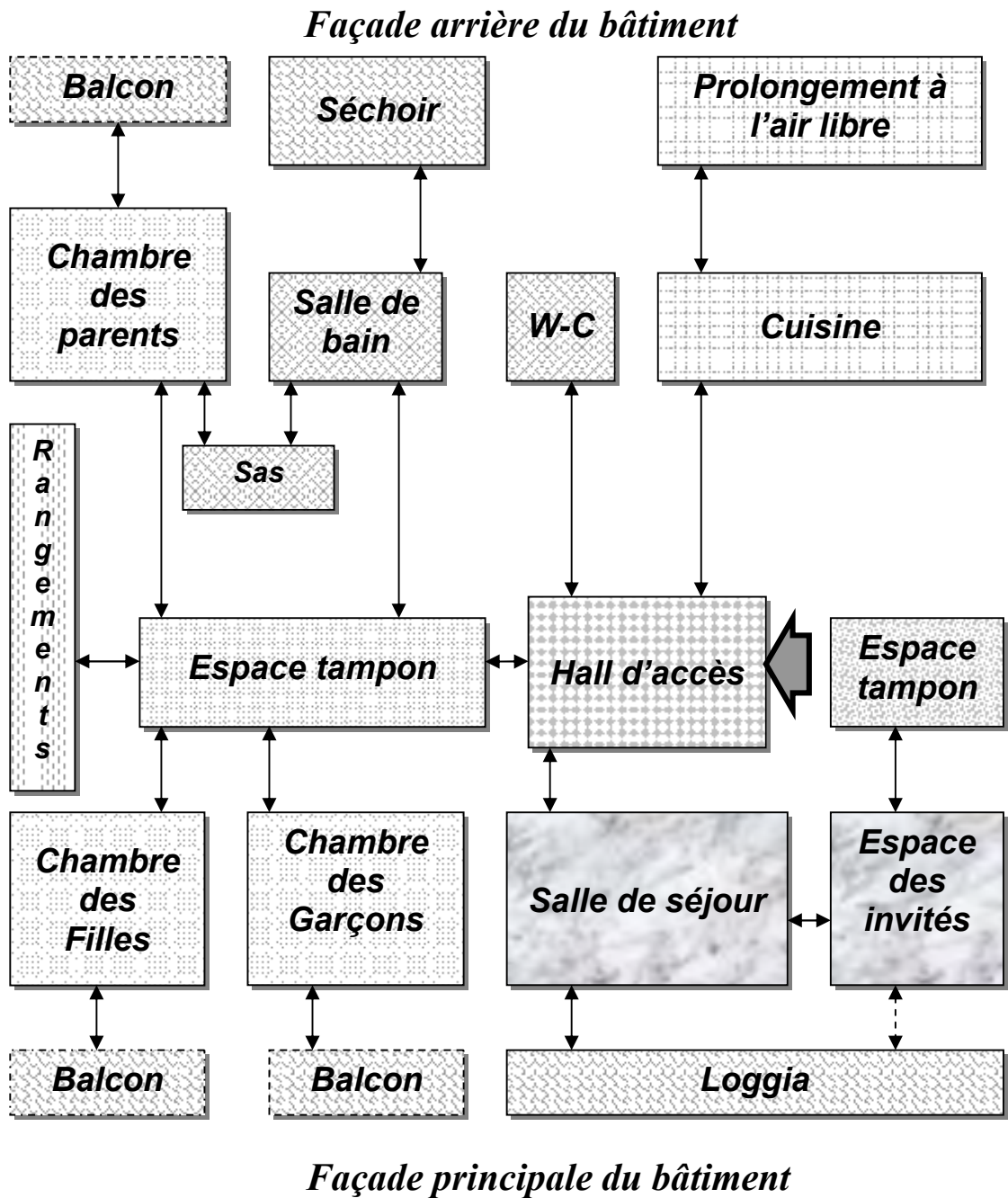
Cette partie du logement considérée par beaucoup de concepteurs comme simple espace de circulation, constitue dans la réalité du vécu quotidien des usagers, une partie déterminante dans la structuration de l'ensemble des autres parties. En effet, en plus de sa fonction distributive, elle constitue un lieu de représentation pour tous les membres de la famille. C'est dans cette espace que l'Autre est reçu ; c'est justement ici que les usagers montrent à l'Autre ce qu'ils sont ou ce qu'ils voudraient être. Au vu de sa fonction plutôt représentative, le hall devrait être conçu, en tenant compte des aspects suivants :

- Le hall devrait être suffisamment grand pour offrir aux usagers la possibilité de le garnir d'avantage par des meubles de valeurs, permettant de mieux accueillir l'Autre. Pour cela, il est nécessaire que sa forme soit plutôt carrée que rectangulaire. Sa surface devrait être égale au moins à 6 mètres carrés. Cet espace doit permettre la distribution de la salle de séjour, de la cuisine et des w-c. Il doit être prolongé par un espace tampon qui permet non seulement de distribuer les chambres à coucher, mais aussi de marquer le passage vers la zone intime du logement.
- C'est justement dans cet espace tampon, qu'il est préférable d'envisager de mettre les espaces de rangement. Pour les usagers, le logement qui ne dispose pas d'espace de rangement, n'est pas un logement. Au vu de cette préoccupation majeur des usagers, il est nécessaire d'aménager des espaces de rangement un peu partout dans le logement : dans les chambres à coucher, dans la salle de séjour, dans la cuisine, dans le séchoir, dans la salle de bain et même dans les wc

Afin de récapituler l'ensemble de nos recommandations au niveau du logement, nous suggérons l'organigramme fonctionnel synthèse suivant :

(Voir page suivante : Organigramme Synthèse)

Figure 91 : Organigramme Fonctionnel Synthèse au niveau de l'appartement.



3.0. À l'échelle de l'immeuble d'habitation.

3.1. Les logements dans l'immeuble.

Un des aspects qui représente une constante ou une convergence chez la majorité des usagers du logement de type social, réside essentiellement dans le nombre de logements que doit regrouper un immeuble d'habitation, ou une unité d'habitation, pour reprendre la terminologie des normes et recommandation du Ministère de tutelle. En effet, plus le nombre de logements par unité d'habitation est grand, plus les problèmes de promiscuité et de voisinage sont importants. Au vu des souhaits des usagers enquêtés, l'idéal est de n'avoir que quatre à six logements par unité d'habitation, ou par bloc pour reprendre l'expression employée par des usagers enquêtés. En plus de cela :

- Il est souhaitable que la terrasse du bâtiment soit exploitable par les usagers, lors des grands événements et regroupements ; comme espace de séchage du linge, etc. Certes, le fait que la terrasse soit un espace semi public, poserait plus de problèmes pour les usagers du dernier étage. En revanche, les nuisances sonores dues essentiellement à la circulation verticale vers la terrasse, et aux activités qui se déroulent dans cet espace, pourraient fort bien trouver des solutions techniques et/ou organisationnelles au sein d'associations officielles ou autres.
- Il est souhaitable aussi, qu'en plus du rez-de-chaussée, le bâtiment ne doit comporter que deux étages. Certes, le souci des décideurs et des programmeurs consiste à avoir beaucoup de logements, en vue de rentabiliser le terrain d'assiette ou l'emprise au sol, quitte à aménager un ascenseur. En revanche, l'exemple le plus éloquent quant à cette solution technique, se trouve dans la cité Ciloc, où l'immeuble d'habitation est composé de 13 étages. La majorité des ascenseurs, dans cette cité sont à longueur d'année en panne.
- Il est recommandable de n'avoir, à la limite, que deux logements par palier d'étage. L'exemple, plus ou moins réussi, concernant cet aspect, réside dans la cité Boussouf (bâtiment type tour) où chaque groupe de deux logements d'un même étage, dispose d'un palier de distribution horizontale autonome et

complètement retiré par rapport à la cage d'escalier ; d'ailleurs, ce qui semble satisfaire les usagers de ce type d'immeuble.

- Il est indispensable que le palier de distribution horizontale et l'accès aux logements du rez-de-chaussée, soient retirés et distincts du hall d'accès à l'immeuble d'habitation.
- Enfin, et en plus de la terrasse comme espace commun à tous les usagers d'un même bâtiment, il est souhaitable d'aménager des débarras de rangements et de bricolage, au niveau du rez-de-chaussée, de préférence à l'arrière du bâtiment ou ailleurs, pour chacune des familles d'un même immeuble.

3.2. Au niveau du palier d'étage courant.

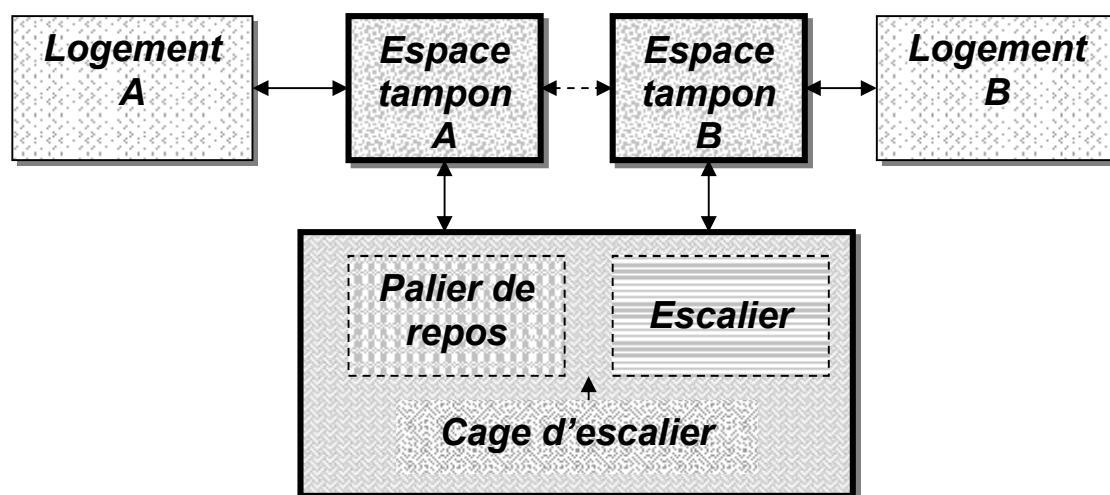
Au vu des pratiques de voisinage auxquelles la famille algérienne semble toujours être attachée : échanges et regroupements avec les voisins d'un même immeuble d'habitation ; au vu du statut public que détient le palier d'étage et de la brutalité dans la transition vers l'espace privé (l'intérieur du logement) ; l'urgence consiste à :

- rétablir la hiérarchisation nécessaire du palier d'étage vers le logement et vice versa ; pour cela, il est indispensable d'insérer un espace tampon entre le palier d'étage et le logement. Cet espace tampon pourrait constituer le lieu privilégié pour les échanges et les regroupements entre les voisins d'un même palier.
- Comme chacun des deux logements d'un même étage devrait avoir son propre espace tampon, il est souhaitable de prévoir une liaison entre ces deux espaces tampon, et cela en vue de permettre à ces deux voisins d'un même palier de les fusionner en vue de les utiliser comme un seul espace, lors de certains évènements, tels : les fêtes de mariage, le mouton de Laïd El Kébir, les attroupements lors des funérailles, etc.

- Enfin, ces deux espaces tampon, devraient être séparés et retirés par rapport à la cage d'escalier qui sera réservée uniquement à la circulation verticale ; comme c'est le cas de la ruelle et de l'impasse classiques (Derb ou Z'nika traditionnel).

Pour mieux expliciter nos recommandations au niveau du palier d'étage courant, nous proposons le schéma d'organisation spatiale suivant :

Figure 92 : Schéma du principe d'organisation du palier d'étage courant.



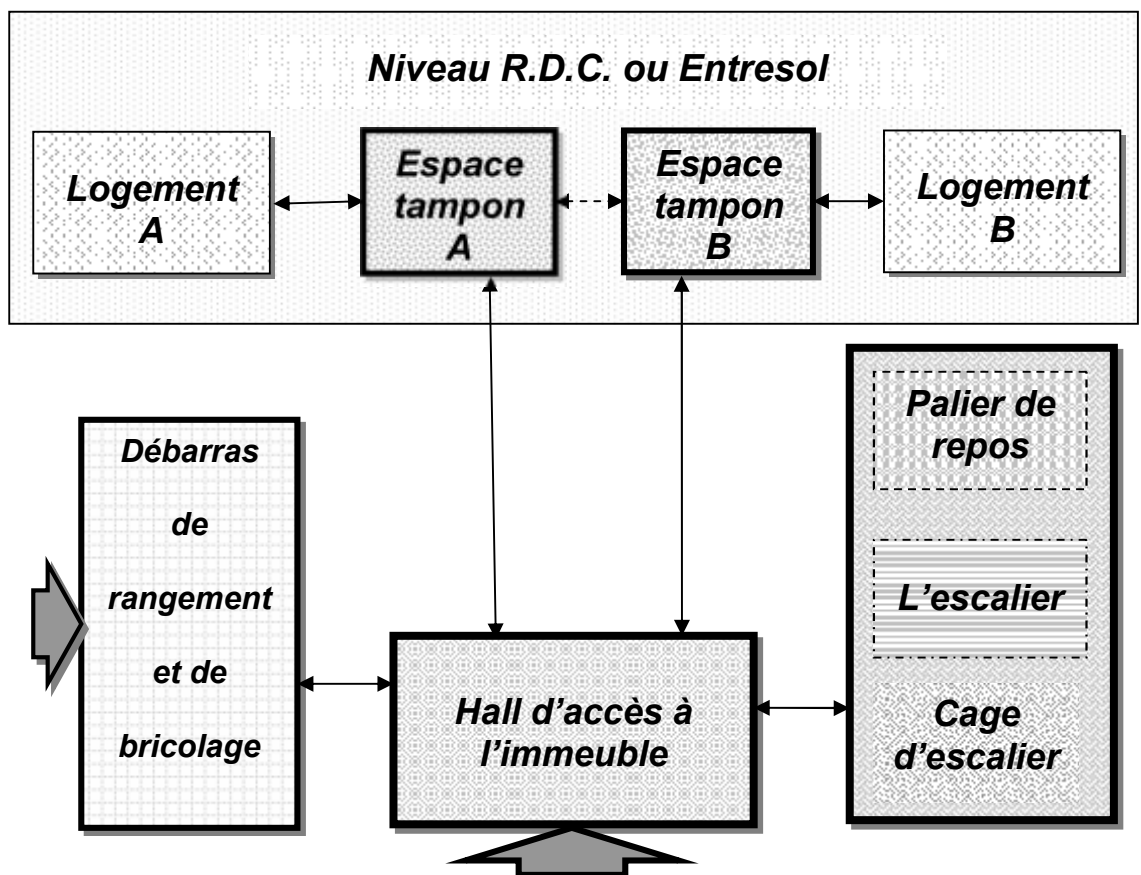
3.3. Au niveau du hall d'accès à l'immeuble.

Dans la majorité des cas d'immeuble d'habitation, les logements du rez-de-chaussée, sont défavorisés par rapport à ceux des étages courants. Cette défaveur relève en premier lieu de la brutalité hiérarchique entre les logements du rez-de-chaussée et le hall d'accès à l'immeuble ; et en second lieu, des nuisances sonores dues essentiellement aux attroupements des jeunes enfants et adolescents au niveau du hall d'accès au bâtiment. Donc :

- il est nécessaire de faire la distinction, d'une part : entre l'accès à l'espace privé (le logement) et l'espace semi-public de circulation verticale (la cage d'escalier) ; d'autre part : entre le hall d'accès au bâtiment et la cage d'escalier.
- Comme il est souhaitable de surélever les logements du rez-de-chaussée par rapport au niveau d'accès à l'immeuble d'habitation.
- Il est nécessaire d'architecturer le hall d'accès au bâtiment en tant qu'espace à part entière ; et éviter au maximum possible de confondre le hall d'accès au bâtiment, la cage d'escalier et l'accès aux logements.

Nous proposons, à cet effet, le schéma d'organisation de cet ensemble de parties semi-publiques.

Figure 93 : Schéma du principe d'organisation du hall d'accès à l'immeuble.



4.0. À l'échelle de l'espace limitrophe.

L'espace limitrophe est constitué de l'environnement immédiat tout autour de l'immeuble d'habitation. Il concerne donc :

- La devanture du bâtiment ou la façade principale, à partir de laquelle on accède à l'immeuble d'habitation : c'est la façade montrée par rapport à l'axe montré/caché du bâtiment. Afin de permettre aux usagers d'exhiber ce qu'ils sont ou ce qu'ils voudraient être, c'est de ce côté, que devraient se situer la salle de séjour, la loggia, éventuellement une des chambres à coucher. Si pour le concepteur, la façade est un élément de composition de l'espace extérieur, pour les usagers, elle est le lieu d'exposition de ce qu'ils ont l'intention de montrer à l'Autre.
- L'arrière du bâtiment : c'est la face plutôt cachée du bâtiment. C'est de ce côté-là, que devraient plutôt se situer la cuisine, le séchoir, les w-c, la salle de bain. C'est justement de ce côté-là, que les usagers ne voudraient pas que l'Autre découvre ce qu'ils sont. Cette façade arrière de l'immeuble d'habitation, est une partie prenante de l'espace limitrophe plutôt utilitaire que symbolique ; elle représente pour les usagers, ce que représente le patio de la maison traditionnelle urbaine ou la cours dans les habitations rurales. Elle constitue une des parties plutôt intimes du logement par rapport à l'axe intime/moins intime du bâtiment.

4.1. Au niveau de la devanture du bâtiment.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter à la conception. Pour des raisons de composition urbaine, d'organisation du groupement d'habitation, d'aménagement des espaces verts et des espaces de commerces de première nécessité, des parking, etc., le rez-de-chaussée de l'immeuble d'habitation offre au concepteur un terrain propice à ce genre de considérations. Dans certains cas le rez-de-chaussée peu être affecté uniquement aux logements ; dans d'autres, il peut être attribué uniquement aux locaux à usage commercial ou services ; mais l'accès aux logements est situé plutôt à l'arrière du bâtiment, alors que l'accès aux commerces se trouve sur le côté de la façade principale. Dans ces deux cas, la situation est plutôt contrôlable. C'est dans les cas où

les deux accès sont situés d'un même côté de l'immeuble, qu'il y a lieu de prendre toutes les précautions nécessaires.

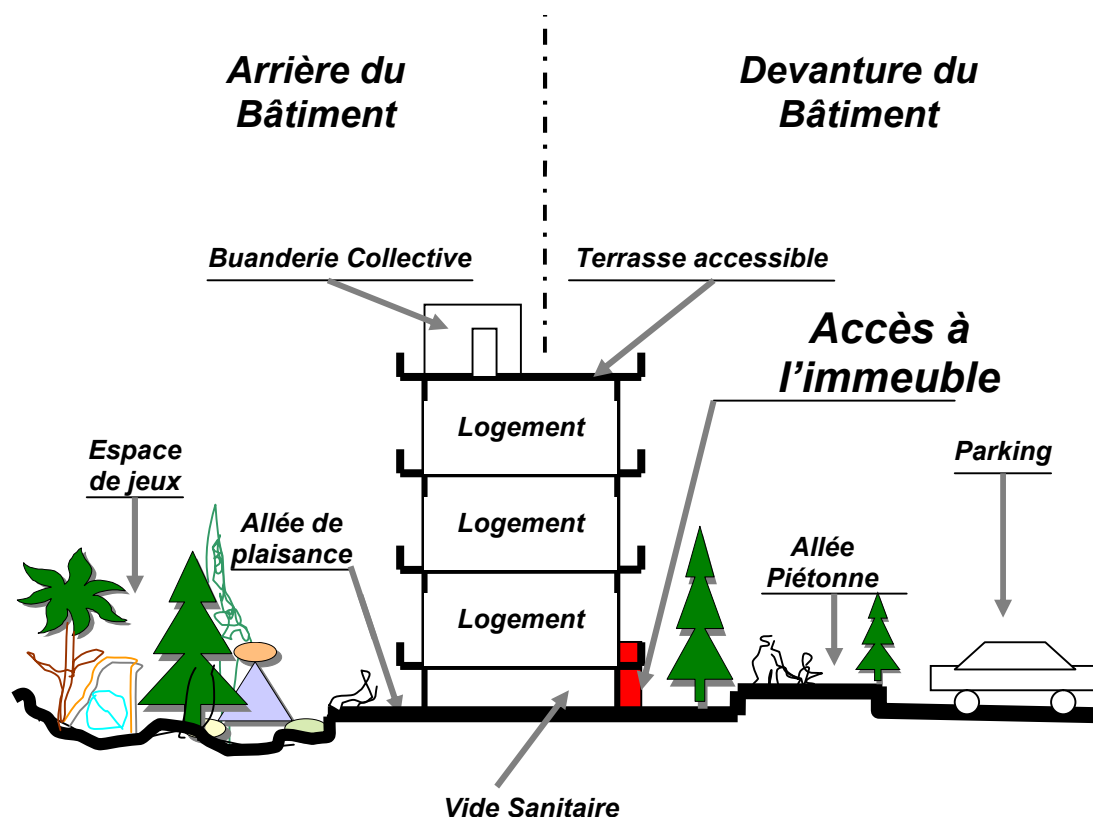
Cas où le R.D.C. est affecté uniquement aux logements.

C'est le cas le plus répandu aussi bien dans le logement de type social d'auparavant, que celui en cours de réalisation aujourd'hui. Cette solution est préconisée surtout lorsque les équipements et les commerces de première nécessité ne sont pas contigus aux immeubles d'habitation. Les ZHUN de la première génération, telles que celles de Daksi et du 20 Août 1955, représentent l'exemple de ce parti urbanistique. Dans ce cas :

- il est nécessaire que l'accès aux logements soit plutôt du côté de la façade principale.
- Cependant, il est nécessaire de faire distinguer et de retirer l'accès aux logements par rapport à l'allée piétonne de desserte des différents bâtiments.
- Comme il est nécessaire d'aménager des parkings, justement de ce côté de la façade principale. Il est souhaitable de planter des arbres tout le long de l'allée piétonne de dessert, afin de créer des zones d'ombre, non seulement pour les piétons, mais aussi pour les automobiles en stationnement sur le parking.
- C'est de ce côté de la façade principale de l'immeuble d'habitation, que devraient se situer les salles de séjour, les loggias de détente, et éventuellement les balcons pour les chambres à coucher.
- C'est de ce côté-là, qu'il est souhaitable d'offrir aux usagers l'occasion de s'extérioriser et d'exhiber leur position sociale.

(Voir page suivante : Schéma de principe)

**Figure 94 : Schéma de principe où le RDC est affecté uniquement aux logements.
Cas où L'accès aux logements est à la devanture du bâtiment**



Cas où le R.D.C. est affecté aux commerces.

Déjà, et à partir des années 1980, l'immeuble d'habitation commençait à voir son rez-de-chaussée affecté exclusivement aux locaux à usage commercial et aux services. Alors qu'à cette époque, la hauteur du bâtiment était limitée à cinq niveaux (R.D.C. + 4 étages) ; l'entreprise de gestion immobilière (OPGI), s'est vue perdante quant à la rentabilisation du terrain d'assiette. Pour compenser cette perte, Il lui a été accordé la faveur d'aménager des commerces au niveau du rez-de-chaussée. En effet, cette solution permettait, en premier lieu à l'office de gestion, de mieux amortir ses investissements, car les locaux à usage commercial, sont vendus directement aux bénéficiaires et payés cash ; comme elle permettait aux habitants d'avoir les commerces de proximité juste à côté.

Cependant, deux variantes s'offraient aux concepteurs. La première, consistait à avoir l'accès aux logements complètement séparé de celui des commerces. Pour la seconde, l'accès aux logements et celui aux commerces, se trouvent sur le même côté du bâtiment.

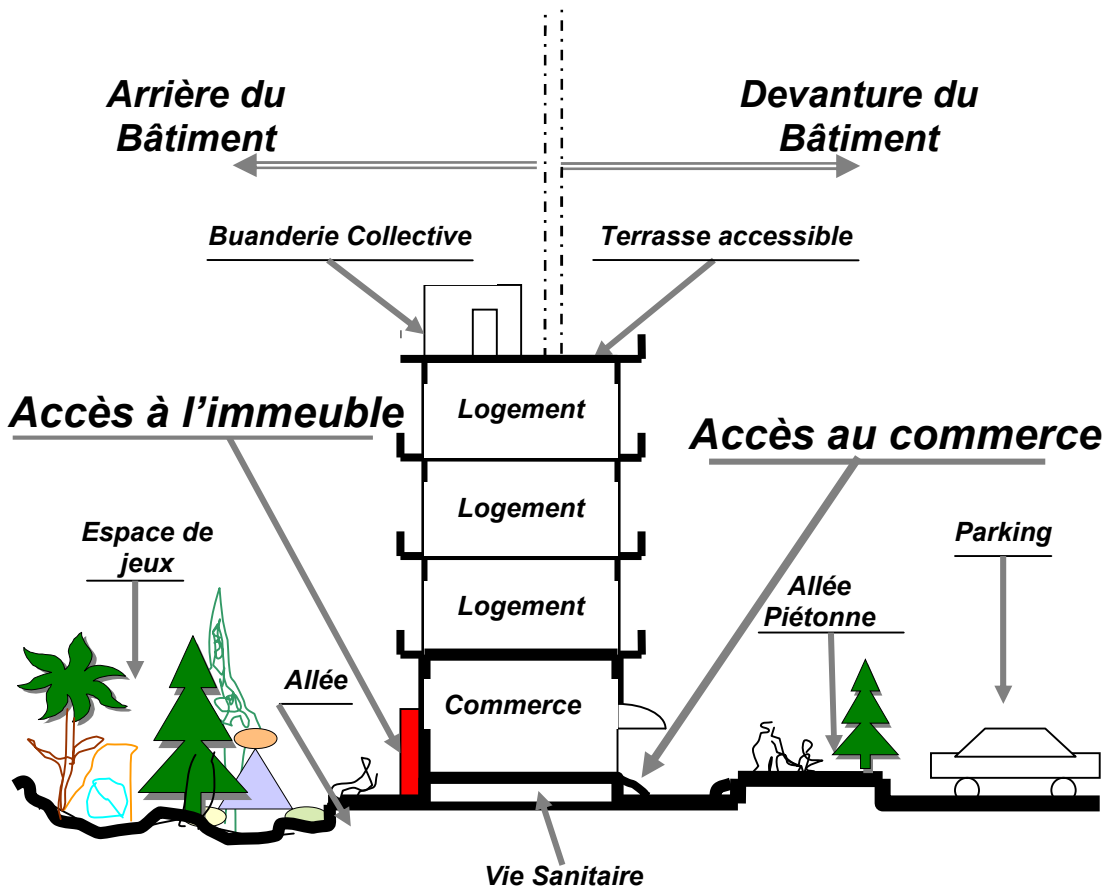
Première variante :

L'accès aux logements est à l'arrière du bâtiment. L'exemple qui reflète au mieux ce type solution, se trouve au niveau de quelques immeubles d'habitation dans la cité Boussouf et dans la cité 600 logements dans le quartier de Zouaghi à Aïn El Bey ; d'ailleurs, c'est la même entreprise (ESTE) qui a réalisé ses deux opérations de logements de type social. À la lumière de ces deux expériences, et en vue d'améliorer d'avantage, ce type de solution, nous proposons ce qui suit :

- En plus de l'accès aux logements qui devrait se situer à l'arrière du bâtiment, l'accès aux locaux à usage commercial ou services, devrait être situé sur le côté de la façade principale.
- Cependant, l'accès aux commerces, devrait être légèrement retiré de l'allée piétonne de desserte des commerces.
- C'est de ce côté de la façade principale, que le parking pour les commerçants et leurs clients, devrait se situer ; alors que celui des habitants, pourrait se trouver, soit de ce côté là, comme il se pourrait qu'il soit à l'arrière du bâtiment. Mais, quelque soit la solution adoptée pour les parkings, il est indispensable de faire distinguer celui des habitants de celui des commerçants et leurs clients.
- Comme il est souhaitable de planter des arbres le long des allées piétonnes de desserte, et cela en vue de retrouver des zones d'ombre, aussi bien pour les piétons que les véhicules en stationnement.

(Voir page suivante : Schéma de principe)

Figure 95 : Schéma de principe où le RDC est affecté uniquement aux commerces.
1^{ère} Variante : L'accès aux logements est à l'arrière du bâtiment



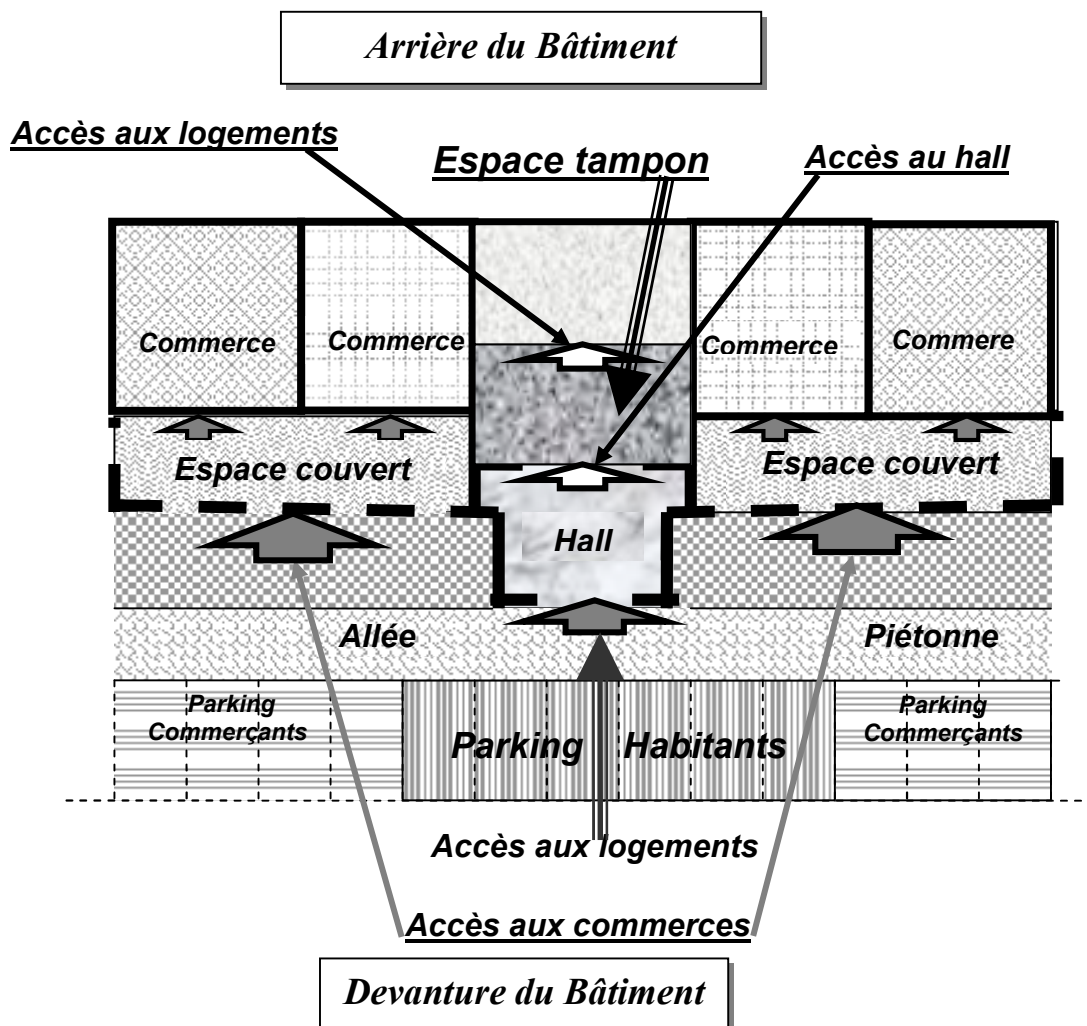
Deuxième variante : L'accès aux logements et l'accès aux commerces sont du même côté du bâtiment.

Cette variante est très répandue, surtout au niveau des récentes réalisations de logements de type social ; notamment dans la nouvelle ville de Ali Mendjeli sur le plateau de Aïn El Bey, et celle de Massinissa à El Khroub. Le fait d'avoir les accès aux logements et ceux aux commerces sur le même côté du bâtiment pose beaucoup de problèmes de promiscuité entre les habitants d'une part, et les commerçants ainsi que leurs clients d'autre part. Pour éviter au maximum les conflits entre ces deux types d'utilisateurs, nous proposons le schéma du principe d'organisation de l'ensemble des parties qui composent la devanture du bâtiment.

Ce principe consiste à faire la distinction nette et précise entre l'accès aux logements et l'accès aux commerces. Pour ce faire :

- L'accès aux logements devrait être architecturalement parlant plus prononcé. C'est-à-dire, que le hall principal, devrait être décalé par rapport à l'alignement du bâtiment, plutôt avancé et contigu à l'allée piétonne de desserte. Cependant, pour accéder à la cage d'escalier, proprement dit, il est nécessaire de transiter par un espace tampon.
- Alors que l'accès aux commerces, devrait être plutôt retiré par rapport à l'allée piétonne de desserte. Comme il est souhaitable, qu'il soit devancé par un espace semi couvert, en arcades ou autres solutions architecturales.
- Comme il est nécessaire de faire distinguer le parking des habitants de celui des commerçants et leurs clients.

Figure 96 : Schéma de principe où le RDC est affecté uniquement aux commerces.
2^{ème} Variante : L'accès aux logements est à la devanture du bâtiment



4.2. Au niveau de l'arrière du bâtiment.

Dans tous les cas de figures, l'arrière de l'immeuble d'habitation devrait être exclusivement affecté aux habitants. Il est indispensable de retrouver de ce côté du bâtiment, tout ce qui représente comme prolongement à l'air libre du logement. Notamment :

- Les espaces de jeux pour enfants, les espaces de repos et détente pour les personnes âgées. À cet effet, cet espace devrait être équipé de matériels spécifiques aux jeux d'enfants en bas âge ; de bancs de repos. Comme il est nécessaire de prévoir des espaces pour planter des arbres, des fleurs, etc.
- Il est souhaitable de retrouver, de ce côté du bâtiment, des espaces de bricolage, le parking réservé aux habitants.
- Il est nécessaire de clôturer ces espaces extérieurs, et d'attribuer à chaque bâtiment son propre prolongement vers l'extérieur. Cette prescription diminuerait beaucoup les conflits entre les usagers de différents immeubles d'habitation.

En somme, les principes d'organisation de l'arrière de l'immeuble d'habitation, figurent sur tous les schémas d'organisation des parties qui composent l'espace limitrophe, que nous venons de présenter plus haut.

CONCLUSION

CONCLUSION

À l'issue de cette longue et profonde analyse des manières et des stratégies d'appropriation de l'espace, nous espérons venir à bout de nombreuses interrogations quant à l'**habiter** dans le logement de type social à Constantine. En d'autres termes : Que dire sur la représentativité qu'affiche le phénomène d'appropriation de l'espace dans ce type de logement ? Quoi répondre aux scientifiques et spécialistes de la question d'appropriation de l'espace ? De quel modèle socioculturel les habitants de ce type de logement puisent-ils pour l'approprier ? Quelle est la tendance de la famille algérienne en matière d'habiter le logement de type social ? Quelle politique à l'égard du logement de type social faut-il alors engager ?

Telles sont les questions dont les réponses sont très attendues aussi bien par les scientifiques, étudiants et concepteurs ainsi que par les décideurs et les habitants.

Les véritables enjeux et stratégies d'appropriation de l'espace qui se sont révélés dans le logement de type social, sont fructueux à plus d'un titre. Les résultats d'enquête, à travers les différents genres de facteurs en cause de l'appropriation de l'espace que nous sommes parvenus à mettre en évidence, ainsi que notre modeste contribution concernant les perspectives d'avenir concernant le logement de type social, constituent les balises et les révélateurs incontestables des éléments de réponse typiques à ce genre de questions.

Statistiquement :

L'appropriation de l'espace dans le logement de type social à Constantine qui, pour un certain nombre d'observateurs, n'est qu'une manifestation anecdotique, voire ponctuelle et isolée, est plutôt un phénomène général affichant des constantes observables à travers les différents cas de situation. Ce que l'analyse nous a permis de révéler, montre qu'il s'agit plutôt d'un phénomène observable à travers les différentes cités d'habitation où le logement est de type social. La majorité des habitants enquêtés dans la présente recherche, se sont manifestés d'une manière ou d'une autre, sur une partie du logement ou sur une autre. Parmi les ménages enquêtés :

- **77 %** ont tenté de s'approprier la salle de séjour. Ce très fort taux de représentativité traduit clairement l'importance qu'accordent les usagers à cette partie du logement. Quelque soit la manière d'appropriation adoptée et quelque qu'en soit d'ailleurs la position sociale, l'exiguïté spatiale et le degré de maturité, les usagers cherchent toujours à retrouver, à travers cette partie, l'espace central autour duquel s'organise tout le logement. De part sa consistance spatiale (surface), son statut fonctionnel et sa dimension symbolique, c'est la salle de séjour qui permet aux usagers de rétablir les rapports : - Taille du ménage/Taille du logement,

- Position sociale du ménage/Grandeur symbolique du logement.

- **75 %** ont agité sur la ou les chambres à coucher. Cette partie du logement qui se situe du côté plutôt nuit par rapport à l'axe spatio-symbolique et fonctionnel Jour/Nuit, constitue pour la majorité des usagers, surtout pour ceux qui accusent une très forte exiguïté spatiale, un palliatif en vue de rétablir (ne serait-ce que durant le jour) les rapports de type Position sociale du ménage/Grandeur symbolique du logement. Ce rétablissement de la situation ne va pas sans conséquences sur la définition et la stabilité des axes spatio- symboliques et fonctionnels ; en revanche, dans la plupart des cas et au vu de la pratique de la ségrégation des sexes, les usagers se retrouvent en porte-à-faux quant la dimension symbolique du logement approprié.

- **31 %** ont intervenu sur la cuisine. Face à la pertinence des significations quant aux manières d'appropriation adoptées sur cette partie du logement, ce modeste taux de représentativité n'est pas aussi capital. La passivité des 69 % des ménages enquêtés ne traduit pas leur adhésion totale à l'espace cuisine tel qu'il est proposé ; en revanche, ceux-là, surtout ceux dont la position sociale est de type plutôt aisée et/ou moyenne, ont réagi à travers des interventions ponctuelles d'embellissement ou de rénovation : revêtement des murs en faïence, aménagement de placard mural, installation d'éléments de cuisine, etc. Alors que dans les autres cas, c'est plutôt l'étroitesse de la cuisine ainsi que la rigidité des matériaux de construction qui limitent le champ d'intervention. Par ailleurs, c'est sur cette partie du logement que tous les espoirs de la femme au foyer sont tributaires. Aux yeux de ce sous-groupe familial, tout le logement est réduit, en quelque sorte, au statut que détient l'espace cuisine par rapport aux autres parties du logement. C'est ce qui explique le recours aux travaux

d'embellissement, et par la même révèle la primauté de la femme quant à son statut dans la famille.

- **100 %** ont tenté de remodeler le séchoir, la loggia et/ou balcon. Le remodelage de ces espaces de dépendance se légitime plutôt par l'exiguïté spatiale qui caractérise les autres parties du logement, que par leur étroitesse ou leur statut hiérarchique. Ces espaces de dépendance servent, quand ils existent, plutôt à agrandir les autres parties du logement telles que la salle de séjour, une des chambre à coucher et la cuisine, que de jouer leur rôle comme prévu sur le plan de l'architecte.

- **100 %** ont agité sur la porte d'accès au logement. L'intervention sur cette partie qui relie l'intérieur et l'extérieur du logement, révèle une flagrante brutalité quant au rôle d'espace de transition qu'elle doit jouer. Cet espace tampon qui, dans les autres types de logement notamment le logement individuel auto construit, permet aux usagers de montrer à ***l'Autre ce qu'On est ou ce que l'On voudrait être***, se caractérise dans le logement de type social non pas uniquement par un système de sécurité dérisoire, mais aussi et surtout par une manifeste pauvreté quant au traitement de sa dimension symbolique. Ce sont justement ces défaillances qui légitiment la rénovation de cet espace. Dans le même souci, les habitants interviennent au niveau de la porte d'accès au bâtiment ; mais cette fois-ci de manière collective.

Ce phénomène concerne aussi bien usagers des Grands Ensembles de l'époque coloniale qui, a priori, possèdent une grande expérience en matière d'habiter en milieu urbain et par la même affichent une certaine maturité citadine, que ceux des cités d'habitation réalisées après l'indépendance où elle est moindre. Les usagers, dans leur majorité et quelle que soit la position sociale et l'exiguïté spatiale, n'hésitent pas à adopter telle ou telle manière d'appropriation sur telle ou telle partie du logement, en vue de pallier à tel ou tel déficit et/ou de rétablir le rapport contenu/contenant.

Si l'affirmation de ce phénomène est incontestable, sa généralisation ne l'est pas pour autant ; en revanche, elle reste cependant tributaire des nuances quant aux manières d'appropriation adoptées par les usagers dans tel ou tel cas de figure. Cela dit que cette généralisation est plus ou moins représentative, significative et expressive, selon la

génération du Grand Ensemble d'habitation ; selon la situation du logement dans l'immeuble d'habitation (l'étage) ; selon la structure et l'organisation du modèle de logement proposé. Les nuances dans les moyens et les méthodes déployés par les usagers en vue de s'approprier le logement sont, quant à eux, tributaires d'une part : de la vulnérabilité des matériaux, de la souplesse que permettent les procédés et les techniques de construction employés dans la réalisation du logement ; d'autre part : des conditions socioéconomiques et culturelles des usagers. Ces nuances sont indispensables à tenir en compte pour toute appréciation quant à la généralisation de ce phénomène.

A priori, le logement de type social reflète une certaine ségrégation sociale chez les habitants qui l'occupent. En revanche, et partir de la grille d'analyse que nous avons élaborée (typologie des ménages et typologie des logements) les résultats d'enquête n'affichent aucunement cette prétendue ségrégation sociale : avec **31 %** de ménages de position sociale modeste, **48 %** moyenne et **21 %** aisée, c'est plutôt une hétérogénéité sociale qui règne dans ce type de logement.

Il en est de même quant la maturité citadine des habitants du logement de type social. La « dégradation » du cadre bâti renvoie, pour beaucoup d'observateurs, à la ruralisation du paysage urbain ⁽¹⁾. En revanche, avec **42 %** de ménages de type citadin et **58 %** de ménages dont la citadinité est relativement moins mûre, l'analyse montre que le phénomène de l'appropriation dans le logement de type social relève aussi bien des usagers de type citadin que des autres.

Quant à la l'exiguïté spatiale qui caractérise les habitants du logement de type social, ce que les résultats d'enquête nous ont permis de révéler, rejoints en effet toutes les constatations faites par les différents critiques. Effectivement, et en nuanciant l'expression numérique du taux d'occupation par pièce (TOP) et celle du taux d'occupation par logement (TOL), par certaines caractéristiques démographiques des

¹ - Séminaire National : La ville algérienne et les enjeux d'avenir. Constantine, les 25 et 26 Avril 2006.

- SAFER-ZITOUN Madani : Les pratiques habitantes dans le logement social collectif ou la problématique de la transgression de la norme : quelques leçons de l'expérience Algérienne.
In. Revue du laboratoire d'aménagement du territoire. Université Mentouri de Constantine ; N°3, 2005/1

usagers, notamment les sexe et l'âge, c'est plutôt une situation d'exiguïté spatiale très contraignante pour la majorité des habitants (63 % des ménages enquêtés).

Scientifiquement :

Lors du colloque international tenu à Constantine les 14, 15 et 16 Mai 1984 ⁽²⁾, plusieurs intervenants, notamment H. Raymond, avaient déjà souligné le caractère fondamentalement social des phénomènes d'appropriation de l'espace :

« C'est la société globale qui qualifie l'appropriation de l'espace (...). Il n'y a pas là une simple question de modèles culturels différents qui pourraient laisser des invariants spatiaux subsister ; cela se réfère également à la manière dont l'espace signifie, et à la prégnance des rites qui le font signifier, au caractère plus ou moins profond dans leur engagement dans la structure sociale ».

Deux types de sociétés sont mis en évidence : La société primitive où les rituels déterminent de manière très stricte la place de l'espace dans la vie sociale ; alors que dans les sociétés modernes, industrielles, cette place aurait une importance symbolique moindre.

Ce que les manières d'appropriation adoptées par les usagers du logement de type social nous ont permis de mettre en évidence, ce sont des usagers pour lesquels l'espace est partie prenante du **modèle** socioculturel **actuel**. Cet espace n'est pas aussi contraignant où l'utilisateur est complètement soumis ; il n'est pas non plus tolérant où l'on peut dire qu'il est vraiment libre. Ce que nous pouvons constater, c'est qu'il est à la fois l'un est l'autre. Cependant, le modèle socioculturel qui caractérise actuellement les habitants du logement de type social, est non seulement en cours de mutation mais aussi et surtout il entraîne avec lui des transformations de l'espace. Ce modèle actuel ne relève pas uniquement du modèle traditionnel en mutation ni uniquement du modèle moderne ; en revanche, il repose plutôt sur les ambitions que les habitants souhaiteraient réaliser, que sur des références socio culturellement et historiquement

² - Colloque International : Du traditionnel au contemporain : La question de l'espace approprié.
Constantine, les 14,15 et mai 1984.

admises. Il émane de la conjoncture socioéconomique et culturelle qui caractérise actuellement des habitants. C'est justement ce modèle qui cautionne les changements qu'il a engendrés. En somme, le social n'est ni assujéti ni autonome par rapport au spatial ; ils font partie l'un de l'autre et se donnent mutuellement forme. Ce que nous pouvons conclure, c'est que la population qui habite le logement de type social à Constantine n'est ni alignée à la société primitive, ni à la société industrielle.

En revanche, sur certains aspects de la question, nous pouvons confirmer qu'ils existent encore des composantes spécifiques et permanentes (en quelque sorte des constantes) renvoyant au modèle socioculturel traditionnel, dont les usagers du logement de type social incarnent toujours dans leur vécu quotidien. Une de ces constantes réside dans le principe de partition entre espace privé (non accessible aux étrangers) et espace public (accessible). Alors que sur d'autres aspects, notamment le désire de spécialisation des espaces et la recherche de l'extériorisation, nous constatons les impacts d'une conjoncture caractérisée aussi bien par les changements socio-économiques profonds qu'affichent ces usagers, que par l'obstination à la recherche d'une identité propre. Pour cela, nous invitons les spécialistes de la sociologie urbaine en vue de mettre en avant la manière avec laquelle il est plus intelligible de formuler cette problématique.

Cependant, la caractéristique typique la plus dominante et la plus représentative de l'habiter dans le logement de type social à Constantine est incontestablement la volonté d'appropriation exercée par les usagers sur l'espace de leur vie quotidienne. Cette force est exprimée par les usagers à travers les moyens et les méthodes en vue d'**acquérir** le logement. D'abord et en premier lieu, l'usager emploie tous ce qu'il lui appartient pour obtenir un logement, quelque soient les formes et les modalités qui prévalent : accession directe à la propriété, accession au droit d'usage par le biais d'un bail de location étatique ou privé, emprunt et/ou prêt à titre provisoire (sous location). Pour les habitants, le logement est un **Droit** qu'il faut acquérir que coûte que coûte ; *“ c'est maintenant que je viens de goûter aux fruits de l'Indépendance ”* déclarait avec des “You You”, une vieille dame dont la famille vient d'être reloger dans un logement de type social dans la nouvelle ville de Ali Mendjeli, sur le plateau de Aïn El Bey. Ce n'est que par la suite, que viennent les **reformulations** et les **transformations** de

l'espace liées à un usage d'habitation ou autre. Enfin, viennent les **transactions** immobilières en vue de garantir l'ascension socioculturelle et économique.

Cette force engendre des effets, d'ailleurs que le but soit atteint ou non. C'est justement ce qui fait que l'analyse des manières d'appropriation est aussi instructive que celles de leur succès.

Au-delà de la mise en évidence de la discordance entre le logement de type social et les usagers qui l'occupent, l'analyse du rapport entre la typologie des ménages et celle des logements, partie par partie de l'espace vécu, montre qu'il s'agit plutôt d'une **nouvelle façon d'habiter** que de simples tentatives d'adaptation. Qu'il s'agit plutôt de véritables opérations de **restructuration**, de **rénovation** et d'**innovation** de que de simples bricolages. Que les usagers par le biais de leurs manières d'appropriation ont produit un espace logement qui convient plutôt à cette nouvelle façon d'habiter, qu'à la soumission des modes d'habiter traditionnel et/ou moderne qu'ils semblent évoquer dans leur quotidienneté.

Le débat national autour de la question sur le devenir du logement de type social, notamment en ce qui concerne son exploit ou son échec ⁽³⁾, semble dépassé par cette incontestable nouvelle façon d'habiter. Le logement social n'est plus à considérer ni comme un exploit ni comme un échec. Il n'est pas un échec du fait que, bien qu'il existe un certain écart entre le mode de vie qu'il véhicule et celui auquel aspirent les habitants, il a largement contribué à l'apparition de nouveaux besoins, de nouvelles aspirations, liés essentiellement à cette nouvelle façon d'habiter. Il n'est pas non plus un exploit, dans la mesure où, bien qu'il ait permis aux habitants leurs mutations socio-économiques et culturelles, il ne répond pas à toutes les aspirations et à tous les besoins, dues justement à ces mutations et à cette nouvelle façon d'habiter. À ce titre, le logement de type social, constitue, en fait, un véritable centre d'apprentissage transitoire où les usagers finissent par acquérir une expérience, leur permettant de

³ - Séminaire national : Une ville nouvelle, pourquoi ? Constantine, les 22 et 23 mai 2001.

- Séminaire national : Le logement social en Algérie, bilan et perspectives. Constantine les 21-22 Mars 2004. In. Revue du Laboratoire d'Aménagement du territoire N°03-2005/1. Université de Mentouri – Constantine.

- Séminaire national : La ville algérienne et les enjeux d'avenir. Constantine, les 25 et 26 Avril 2006.

découvrir des manières de vivre autres que celles qu'ils avaient auparavant, et qu'ils arrivent à intégrer plus ou moins facilement à leur modèle traditionnel. C'est en ce sens que le logement de type social peut être considéré comme le foyer où se couve et où s'émerge cette nouvelle façon d'habiter. Le logement de type social est le lieu par excellence où s'exprime et se concrétise le syncrétisme de diverses façons d'habiter.

Les stratégies d'occupation, à travers l'organisation spatiales et à travers le système fonctionnel de l'espace approprié, montrent que les usagers sont plutôt attachés au modèle culturel traditionnel incarné dans la mémoire collective, qu'influencé par ce que pourrait suggérer le logement proposé. En revanche, en ce qui concerne certains aspects de la dimension symbolique, les usagers semblent puiser plutôt, non seulement de l'image moderne (minime soit-elle) véhiculée par le logement proposé et par tout ce qu'il nécessite comme équipements électroménagers et meubles du genre moderne, mais aussi de tout ce qui est véhiculé par les médias lourds, notamment par les spots publicitaires à travers la télévision et les magazines.

La contestation de l'exiguïté spatiale clamée par les usagers du logement de type social, renvoie plutôt aux nouvelles exigences permettant au nouveau mode d'habiter de s'épanouir dans l'espace approprié, qu'à celles qui consistent à les soumettre au logement proposé. C'est d'ailleurs, ce qui explique que les usagers expriment des attitudes qui consistent à les maintenir dans une position plutôt offensive leur permettant de légitimer la formulation de leurs nouveaux besoins liés à cette nouvelle façon d'habiter, que dans une position défensive, comme pourrait le suggérer le passivité de certains usagers. Mais le souhait des usagers de position sociale plus ou moins aisée, vis-à-vis de l'exiguïté spatiale, réside dans la construction d'une maison individuelle où tout est conçu sur commande et sur mesure. Ce souhait d'habiter une maison individuelle, ne se légitime pas uniquement par la recherche d'un logement spacieux et répondant à toutes les exigences du nouveau mode d'habiter; en revanche et en plus de cela, il renvoie à un désir d'accéder la propriété privée.

L'accession à la propriété reste ainsi, pour l'ensemble des usagers du logement de type social, un des buts essentiel de leur l'existence. Pour l'atteindre, les usagers sont prêts à déployer d'innombrables ingéniosités, des stratégies multiples et variées voire une

énergie hors du commun. L'énorme succès de la mise en application des lois relatives à la cession des Biens de l'Etat, permettant aux couches sociales surtout les plus démunies, d'acquiescer eux aussi leur logement, constitue en fait un des signes les plus incontestables (40 % des ménages enquêtés sont devenus propriétaires par le biais de cette Loi).

Cette accession à la propriété renferme plusieurs objectifs. En effet, les usagers qui aspirent à la pleine propriété légale de leur logement individuel, souhaitent en réalité habiter dans d'autres types de logement que l'actuel (autre que le logement de type social), et cela en fonction des circonstances, du marché immobilier et des opportunités et occasions qui s'offrent. L'accession à la propriété privée résulte aussi d'une stratégie de mobilité sociale à long terme, qui en générale s'appuie sur l'existence dans le marché immobilier de diverses potentialités, pour arriver à un type de logement adéquat.

Ainsi, échanges, ventes et reventes des logements acquis et habités dans l'intervalle ⁽⁴⁾, se substituent à d'autres formes de prévision et d'épargne (parmi les ménages ayant accédé à la propriété 27 % ont acheté leur logement en deuxième et/ou troisième main). Ces logements intermédiaires ne sont pas considérés chez les usagers uniquement comme une valeur d'usage, en revanche la capitalisation qu'ils constituent permet aux usagers (surtout pour les plus spéculateurs d'entre eux) d'aller encore plus loin. C'est justement cet aspect de capitalisation du logement qui explique dans la plupart des cas, les travaux d'embellissement ainsi que les travaux d'aménagements apportés au logement occupé.

La propriété n'est donc pas nécessairement fixée uniquement sur le logement comme valeur d'usage et de représentation. En revanche, la mise en application de la Loi relatives à la cession des Biens de l'Etat, en tant que facteur exogène, a permis de ressusciter une sorte de position, un réflexe naturel lié à cette nouvelle façon d'habiter qui s'explique aussi bien par l'importance accordée à la constitution d'un patrimoine qui peut devenir, par la suite, une valeur d'échange, que par la garantie qu'offre ce statut

⁴ Pour plus d'informations relatives à l'accession et aux transactions concernant le logement social se référer aux articles publiés dans la Revue d'Aménagement du Territoire N°03-2005/1, notamment à :

- BOUMAZA Zoulikha, MEDGHOUL Karima : Formes d'accès au logement et mode d'appropriation ; cas d'Annaba et Constantine.
- ADAD Med Chérif : Analyse critique de la politique d'accession à la propriété en Algérie.

de propriétaire pour harmoniser le rapport contenu/contenant. Que les usagers sont locataires ou propriétaires, le logement constitue et demeure pour eux un **Capital**.

Les stratégies d'occupation sous-tendent, de prime abord, l'effort d'adéquation entre logement en tant qu'espace accessible et le modèle de référence pour l'habiter. Effort où le logement et son environnement immédiat, son aspect physique comme social, sont tous simultanément pris en considération. Aspiration fondamentale et très ancienne, cette ardeur socioculturelle à devenir propriétaire s'est trouvée bien consolidée et renforcée par la politique de l'Etat qui, depuis les années 1980, cherche à résoudre la crise de logement par l'accès à la propriété privée, à la fois de manière directe (cession des Biens de l'Etat, opérations publiques de construction de logements sociaux loués au début, cédés par la suite) et indirecte (par un jeu subtil de régularisation / rejet des formes d'habitation illicites).

Familialement :

Certes, ces premiers éléments de réponse permettent d'en avoir une idée sur le contour du modèle socioculturel des usagers, comme ils constituent une base et/ou une référence en vue d'une programmation et d'une conception plus ou moins adéquate du logement de type social. Mais la donnée qui importe beaucoup en matière d'habiter, réside, nous semble-t-il, dans l'évolution de la société de manière générale, et plus particulièrement dans la tendance de la famille algérienne.

En effet, l'articulation des transformations du logement ainsi que des manières d'appropriation de l'espace aux modèles socioculturels a constitué une des préoccupations du présent travail de recherche, mais plutôt dans le but de mettre en évidence les facteurs socioculturels et économiques qui sont à l'origine du déclenchement des actions et des forces agissantes chez les usagers afin de rétablir le rapport contenu/contenant. Seulement l'idée selon laquelle le logement en tant que contenant pourrait être considéré comme champ d'observation du changement social a, en effet, trouvé confirmation tout au long du travail d'analyse. Témoigner de ces changements socioéconomiques et culturels, et en apprécier les tendances, peut aussi

constituer, avec toutes les réserves quant à leurs généralisations, un complément utile pour en terminer avec cette synthèse sur l'habiter dans le logement de type social.

Les manières et les stratégies d'appropriation de l'espace dans le logement de type social, montrent que si les changements socioéconomiques sont importants, la continuité culturelle l'est tout autant. Elles montrent aussi qu'à côté des transformations socioculturelles qui semblent assez radicales, d'autres ressembleraient plutôt à des évolutions lentes. Elles suggèrent enfin que des manières de se comporter appartenant à des registres différents n'affectent pas nécessairement les manières d'être des usagers. L'impression de mélange ou de juxtaposition, qui a priori caractérise l'habiter dans le logement de type social, ne se vérifie pas nécessairement du point de vue des usagers, chez qui ce qui domine serait plutôt de l'ordre de *l'intégration syncrétique*.

L'affirmation selon laquelle des changements décisifs dans le domaine domestique sont apparus suite à l'intégration de l'économie nationale dans le marché mondial se vérifie. Ce constat se confirme en gardant la nuance établie entre groupe domestique, objet central de l'observation dans l'habiter, et famille au sens large, dont les ménages ne constituent qu'un élément. Cette nuance est indispensable à tenir en compte pour toute appréciation des évolutions.

Le groupe domestique tend en effet vers la nucléarisation. Cette dernière consiste en une autonomisation économique, fonctionnelle et affective qui est généralement matérialisée par un déplacement dans l'espace. Ce déplacement n'apparaît pas toujours au moment du mariage ; il peut intervenir plus tard si les conditions d'accès à un logement séparé ne sont pas remplies. Mais il est considéré comme le modèle idéal, la valeur de référence, pour la plupart des ménages comme en attestent les trajectoires et stratégies résidentielles des usagers enquêtés.

En somme, l'observation du groupe domestique et de l'appropriation de l'espace confirme la nucléarisation mais nuance les modalités de son évolution. La décohabitation n'entraîne pas nécessairement l'émergence de la famille conjugale à l'occidentale ; à l'inverse, la recohabitation ne signifie pas nécessairement un retour à des formes traditionnelles.

Cette nucléarisation du groupe domestique est en générale expliquée par des transformations socio-économiques globales. La pertinence de cette explication est confirmée même si elle ne se suffit à justifier à elle seule cette évolution. L'autonomie que les enfants acquièrent en devenant adultes s'exprime bien dans le domaine économique. Le développement du salariat et les possibilités individuelles de production de revenus mettent un terme à la dépendance par rapport au père. Cependant, on assiste aujourd'hui au développement d'une contre tendance liée principalement aux difficultés de trouver un emploi chez les jeunes diplômées ou non. Le fort taux de chômage chez cette catégorie de la population la contraint à rester dans le foyer parental jusqu'aux jours meilleurs. C'est en fait un phénomène que l'habiter dans le logement de type social a permis de confirmer. Il faut remarquer quand même que cette tendance n'a rien de spécifique aux usagers de ce type de logement ; elle existe chez les usagers de toutes les formes d'habitation et à toutes les couches sociales, aussi bien en Algérie qu'ailleurs, chez les enfants d'émigrés, notamment en France où le retard à la décohabitation affecte de la même manière les jeunes dont l'autonomie économique n'a pu se réaliser ⁽⁵⁾.

Cependant, la nucléarisation ne signifie pas rupture avec la grande famille. Les relations qui s'établissent entre les nouveaux noyaux et la famille étendue restent prépondérantes malgré une déterritorialisation poussée. Il apparaît clairement que le réseau de sociabilité le plus fiable des habitants, toutes catégories sociales confondues, reste la grande famille. Cette importance n'empêche pas la dispersion dans l'espace des différents noyaux constitutifs. En revanche, si cette dernière conduit à marginaliser les liens avec les éléments les plus éloignés, elle affecte rarement la vigueur des liens avec la famille directe (parents, collatéraux, descendants).

Le rapport des membres d'un même ménage à leur propre famille, d'une part ; et celui du ménage à la grande famille d'autre part ; sont respectivement très importants à en tenir compte quant à la détermination de la taille du logement, d'une part ; et à l'attribution, à l'affectation et la répartition géographique des familles à loger, d'autre

⁵ - Les conclusions de Françoise NAVEZ-BOUCHANINE dans son « Habiter la ville marocaine » (Paris, 1997) rejoignent en de nombreux points les nôtres, notamment en ce qui concerne les changements sociaux et domestiques.

part. Autrement dit, pour permettre à une famille de s'épanouir dans un logement de type social, il est recommandé de lui attribuer un logement de type F4 (4 pièces = une salle de séjour et au moins trois chambres à coucher). Et pour permettre à la grande famille de maintenir sa cohésion socioculturelle, il est souhaitable de répartir les différentes familles mono parentales qui la structurent dans le même espace environnant.

Politiquement :

À travers l'habiter dans le logement de type social, les usagers semblent avoir tout dit. Il s'agit maintenant de savoir les écouter. Pour ce faire, un observatoire de l'habiter est plus que souhaitable, non seulement pour le logement de type social, mais aussi pour les différents types d'habitations. L'observation en permanence de l'évolution de *l'habiter* devrait s'effectuer non pas uniquement sur des échantillons prélevés au niveau des grandes villes, mais aussi au niveau des villes de petite taille, dans les villages, voire en milieu rural. La contestation du logement de type social aussi bien par les usagers que par un certain nombre de critiques ne vise pas l'abolition de la politique du logement social ; en revanche, elle suggère la réduction des écarts voire l'amélioration des conditions d'épanouissement du nouveau mode d'habiter. La prise en considération des nouveaux besoins liés à cette nouvelle façon d'habiter ne devrait pas se suffire uniquement à l'observation ; en revanche, non seulement elle est appelée à faire participer les usagers mais aussi et surtout à dialoguer avec eux. Ce dialogue ne consiste pas uniquement à en assurer une sorte de « commutation – transmutation » des besoins exprimés par les usagers vers les décideurs via les concepteurs ; c'est plutôt un vrai débat qu'il faut instaurer en vue d'élaborer un **Projet de Société** démocratiquement négocié.

Enfin, nous pouvons conclure que si, depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, la population algérienne a été engagé dans un processus d'intégration - assimilation au mode d'habiter occidentale ⁽⁶⁾, et que ce processus à engendré une sorte de crise

⁶- FOURA née BOUCHAIR Yasmina : Typification, Standardisation et homogénéisation des logements et ensembles d'habitation : l'impact sur les permanences, les modèles culturels et d'habiter. Thèse de Doctorat d'Etat ; Constantine 2007.

d'identité culturelle ; sur le plan de l'habiter auquel elle est arrivée, nous pouvons affirmer qu'elle est parvenue à enfanter un nouveau **mode d'habiter**. Il devient urgent, en matière de programmation et de conception du logement de type social, de prendre en considération les nouveaux besoins qu'exigerait cette **nouvelle façon d'habiter**.

LES

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE.

Enquête N° :

1 - Localisation du logement.

- Cité :
- Bâtiment :
- Taille :
- Étage :

2 - Statut d'occupation.

- Locataire :

- Mode d'attribution :
 - Arrêté de wilaya :
 - O.P.G.I. :
 - O.P.L.F. :
 - C.N.E.P. :
 - Autres :

- Loyer mensuel :

- Propriétaire :

- Mode d'acquisition :
 - Loi 81 – 01 :
 - Tiers :
 - Montant de l'acquisition :

3 - Date d'installation dans l'actuel :

4 - Origine géographique de la grande famille :

- Région :
- Ville :

5 - Trois derniers types de logements occupés antérieurement :

- 1 :
- 2 :
- 3 :

6 - Motifs d'emménagement :

- Éclatement de la grande famille :.....
- Mutation professionnelle :
- Autres :

7 - Relations de voisinage :

- Degré de parenté :
- Fréquence :
- Types de logement :
- Lieu (distance) :

8 - Composition du ménage :

Rang familial	Sexe	Âge	Lieu de Naissance	Profession	Motorisation	Observation
Père						
Mère						
Fils Aîné						
Etc.						
Etc.						

9 - Utilisation des espaces.

A - Au niveau du logement :

- La salle de séjour ;
- La chambre à coucher N° 1 ;
- La chambre à coucher N° 2 ;
- La chambre à coucher N° 3 ;
- La chambre à coucher N° 4 ;
- La cuisine ;
- Les toilettes ;
- Le séchoir, la loggia, le balcon ;
- Le hall ou le couloir.

B - Au niveau du bâtiment :

- La porte d'accès au logement ;
- Le palier d'étage courant ;
- Le palier du dernier étage et la terrasse ;
- Le palier du rez-de-chaussée.

C - Au niveau de l'espace limitrophe :

- Au niveau de la devanture de l'immeuble ;
- Au niveau de l'arrière de l'immeuble.

D - Les espaces extérieur :

- Espaces de jeux pour enfants ;
- Espace verts ;
- Parkings.

10 - Les pratiques d'achat :

- Lieu d'approvisionnement quotidien ;
- Lieu d'approvisionnement hebdomadaire ;
- Mode de déplacement.

ANNEXE II : POSITIONS SOCIALES DES MÉNAGES ENQUÊTÉS.

1 - Cité CILOC.

Enquête N°	Nombre de personnes à charge	Nombre de personnes ayant un revenu	Positions Sociales		
			Modeste	Moyenne	Aisée
C1	11	3		X	
C2	8	2		X	
C3	2	2			X
C4	5	2			x
C5	6	1	X		
C6	8	2		X	
C7	5	2		X	
C8	8	2	x		
C9	14	4		X	
C10	3	1		X	
C11	7	3		X	
C12	5	3		x	
Totaux	82	27	2	8	2
%			16.70	66.60	16.70

2 - DAKSI.

Enquête N°	Nombre de personnes à charge	Nombre de personnes ayant un revenu	Positions Sociales		
			Modeste	Moyenne	Aisée
D1	5	2			X
D2	8	1	X		
D3	6	2			X
D4	7	1		X	
D5	6	2			X
D6	8	3			X
D7	9	2	X		
D8	8	2		X	
D9	4	1	X		
D10	9	2	X		
D11	9	1		X	
D12	8	2		x	
Totaux	87	21	4	4	4
%			30.30	30.40	30.30

3 - ZIADIA.

Enquête N°	Nombre de personnes à charge	Nombre de personnes ayant un revenu	Positions Sociales		
			Modeste	Moyenne	Aisée
Z1	5	2		X	
Z2	4	1		X	
Z3	1	1		X	
Z4	2	1		X	
Z5	9	2		X	
Z6	13	2	X		
Z7	8	1	X		
Z8	6	1		X	
Z9	4	2			X
Z10	8	1		X	
Z11	15	3		X	
Z12	8	1	X		
Totaux	87	21	3	8	1
%			25.00	66.70	8.30

4 - BOUSSOUF.

Enquête N°	Nombre de personnes à charge	Nombre de personnes ayant un revenu	Positions Sociales		
			Modeste	Moyenne	Aisée
B1	9	5			X
B2	9	1	X		
B3	9	0	X		
B4	5	1		X	
B5	6	2			X
B6	4	1	X		
B7	4	1			X
B8	6	1	X		
B9	4	2		X	
B10	7	1	X		
B11	8	2		X	
B12	8	1	X		
Totaux	79	18	6	3	3
%			50.00	25.00	25.00

5 - Tableau récapitulatif de la répartition des ménages enquêtés selon la position sociale.

Cités enquêtées	Types de positions sociales		
	Modeste	Moyenne	Aisée
CILOC	16,70	66,70	16,60
DAKSI	33,30	33,40	33,30
ZIADIA	25,00	66,70	8,30
BOUSSOUF	50,00	25,00	25,00
%sur les 4 cités	31.30	47.90	20.80

ANNEXE III : LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES ENQUÊTÉS.

1 - Cité CILOC. Caractéristiques démographiques.

Enquête N°	Nombre de personnes	Sexes		N ^{bre} d'Enfants	Enfants en bas âge	Enfants Âge Avancé	Moyenne d'âge des Enfants
		Masc	Fémi				
C1	11	4	7	8	1	7	18.5
C2	8	3	5	6	1	5	13.5
C3	2	1	1	0	0	0	/
C4	5	3	2	3	0	3	18.5
C5	6	2	4	5	1	4	13.5
C6	8	3	5	6	0	6	19.0
C7	5	1	4	3	0	3	28.0
C8	8	2	6	6	0	6	19.0
C9	14	7	7	13	10	3	27.5
C10	3	0	3	2	0	2	38.5
C11	7	3	4	5	0	5	21.0
C12	5	2	3	3	0	3	22.5
Total	82	31	51	60	13	47	21.80

2 - Cité DAKSI. Caractéristiques démographiques.

Enquête N°	Nombre de personnes	Sexes		N ^{bre} d'Enfants	Enfants en bas âge	Enfants Âge Avancé	Moyenne d'âge des Enfants
		Masc	Fémi				
D1	5	1	4	3	0	3	15
D2	8	4	4	6	3	3	9
D3	6	2	4	4	3	1	7
D4	7	4	3	5	3	2	6
D5	6	2	4	4	4	0	6.5
D6	8	2	6	7	0	7	30
D7	9	6	3	7	3	4	23
D8	8	5	3	7	4	3	16.5
D9	4	2	2	2	0	2	21
D10	9	3	6	7	0	7	23.5
D11	9	4	5	6	3	3	15.5
D12	8	4	4	6	2	4	21
Total	87	39	48	64	25	39	16.30

3 - Cité ZIADIA. Caractéristiques démographiques.

Enquête N°	Nombre de personnes	Sexes		N ^{bre} d'Enfants	Enfants en bas âge	Enfants Âge Avancé	Moyenne d'âge des Enfants
		Masc	Fémi				
Z1	5	3	2	3	1	2	20.5
Z2	4	2	2	2	1	1	34
Z3	1	0	1	0	0	0	/
Z4	2	1	1	1	0	1	25
Z5	9	2	7	7	5	2	18
Z6	13	7	6	11	2	9	14
Z7	8	2	6	6	1	5	13.5
Z8	6	1	5	4	4	0	5
Z9	4	1	3	2	2	0	6.5
Z10	8	2	6	6	3	3	12.5
Z11	15	6	9	13	3	10	32
Z12	8	3	5	6	3	3	10.5
Total	83	30	43	61	25	36	17.4

4 - Cité BOUSSOUF. Caractéristiques démographiques.

Enquête N°	Nombre de personnes	Sexes		N ^{bre} d'Enfants	Enfants en bas âge	Enfants Âge Avancé	Moyenne d'âge des Enfants
		Mas	Fémi				
B1	9	5	4	7	0	7	24
B2	9	7	2	7	4	3	9.5
B3	9	5	4	7	5	2	7
B4	5	2	3	3	1	2	11
B5	6	3	3	4	3	1	7
B6	4	2	2	3	0	3	21
B7	4	3	1	2	2	0	8
B8	6	2	4	4	0	4	19.5
B9	4	3	1	2	0	2	13
B10	7	4	3	5	2	3	12.5
B11	8	4	4	6	3	3	19.5
B12	8	4	4	6	3	4	14
Total	79	44	35	56	22	74	13.80

5 - Récapitulatif de quelques caractéristiques démographiques.

Cités enquêtées	Quelques caractéristiques démographiques						
	Nbre Habts	Sexes		Enfants Bas âge	Enfants âge avancé	Nbre total enfants	Moyenne d'âge
		M	F				
CILOC	82	31	51	7	53	60	21.77
DAKSI	87	39	48	25	39	64	16.29
ZIADIA	82	30	43	25	36	61	17.40
BOUSSOUF	79	44	35	26	34	56	13.83
Totaux	331	144	187	79	162	241	17.32
% sur les 4 cités		43.50	56.50	32.80	67.20	72.80	

ANNEXE IV : ÉTAT D'EXIGUÏTÉ SPATIALE

1 - CILOC. Etat d'occupation du logement.

Enquête N°	État d'occupation des logements - Ciloc -			
	Nombres de personnes	Nombre de pièces	TOP < 2	TOP > 2
1	11	4		X
2	8	2		X
3	2	2	X	
4	5	3	X	
5	6	4	X	
6	8	3		X
7	5	5	X	
8	8	3		X
9	14	5		x
10	3	3	X	
11	7	4	X	
12	5	3	x	
Total	82	41	7	5
%			58.30 %	41.70 %

2 - DAKSI. Etat d'occupation du logement.

Enquête N°	État d'occupation des logements - Daksi -			
	Nombres de personnes	Nombre de pièces	TOP < 2	TOP > 2
1	5	3	X	
2	8	3		X
3	6	3	X	
4	7	3		X
5	6	3	X	
6	8	4	X	
7	9	3		X
8	8	3		X
9	4	4	X	
10	9	3		X
11	9	4		X
12	5	3		x
Total	87	39	5	7
%			41.70 %	58.30 %

3 - ZIADIA. Etat d'occupation du logement.

Enquête N°	État d'occupation des logements - Ziadia -			
	Nombres de personnes	Nombre de pièces	TOP < 2	TOP > 2
1	5	3	X	
2	8	3	X	
3	6	3	X	
4	7	3	X	
5	6	3		X
6	8	4		X
7	9	3		X
8	8	3	X	
9	4	4	X	
10	9	3	x	
11	9	4		X
12	5	3		x
Total	83	39	7	5
%			58.30 %	41.70 %

4 - BOUSSOUF. Etat d'occupation du logement

Enquête N°	État d'occupation des logements - Boussouf -			
	Nombres de personnes	Nombre de pièces	TOP < 2	TOP > 2
1	9	3		X
2	9	3		X
3	9	1		X
4	5	3	X	
5	6	3	X	
6	4	3	X	
7	4	4	X	
8	6	5	X	
9	4	4	X	
10	7	3		x
11	8	3		X
12	8	2		x
Total	79	37	6	6
%			50.00%	50.00 %

5 - Tableau récapitulatif de l'état d'occupation des logements.

Cités enquêtées	Etat d'occupation des logements				
	Nbre de logements	Nbre de pièces	Nbre de personnes	TOL	TOP
Ciloc	12	41	82	6.83	2.00
Daksi	12	39	87	7.25	2.28
Ziadia	12	43	83	6.91	1.93
Boussouf	12	37	79	6.58	2.10
Séjour compris	48	160	331	6.89	2.06
Séjour non compris	48	112	331	6.89	2.95

6 - Récapitulatif de la répartition des ménages enquêtés selon l'état d'exiguïté spatiale.

Enquête N°	État d'exiguïté spatiale	
	Très contraignante	Peu contraignante
CILOC	58.30	41.70
DAKSI	83.30	16.70
ZIADIA	50.00	50.00
BOUSSOUF	58.30	41.70
% sur les 4 cités	62.50	37.50

ANNEXE V : MATURITÉ CITADINE.

1 - ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DE LA GRANDE FAMILLE.

Légende des tableaux :

Origine 1 = Constantine – Khroub – Aïn Abid – Aïn Smara – Didouche Mourad.

Origine 2 = El Milia – Taher – Collo – Jijel – Skikda.

Origine 3 = Mila – Oued El Athmania – Chelghoum Laïd – El Eulma – Sétif – Béjaïa.

Origine 4 = Sigus – Aïn Beïda – Aïn M'Lila - Khenchela – Batna – Biskra – El Oued.

Origine 5 = Guelma – Annaba – Souk Ahras.

U = Origine Urbaine.

R = Origine Rurale.

1.1. Ciloc.

Enquête N°	Origine 1		Origine 2		Origine 3		Origine 4		Origine 5	
	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R
C 1				X						
C 2	X									
C 3	X									
C 4	X									
C 5					X					
C 6					X					
C 7	X									
C 8							X			
C 9								X		
C 10							X			
C 11									X	
C 12	X									
Totaux	5	0	0	1	2	0	2	1	1	0

1.2. Daksi.

Enquête N°	Origine 1		Origine 2		Origine 3		Origine 4		Origine 5	
	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R
D 1						X				
D 2				X						
D 3							X			
D 4						X				
D 5	X									
D 6		X								
D 7		X								
D 8		X								
D 9		X								
D 10								X		
D 11						X				
D 12						X				
Totaux	1	4	0	1	0	4	1	1	0	0

1.3. Ziadia.

Enquête N°	Origine 1		Origine 2		Origine 3		Origine 4		Origine 5	
	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R
Z 1								X		
Z 2				X						
Z 3				X						
Z 4				X						
Z 5				X						
Z 6				X						
Z 7				X						
Z 8	X									
Z 9			X							
Z 10				X						
Z 11				X						
Z 12	X									
Totaux	2	0	1	8	0	0	0	1	0	0

1.4. Boussouf.

Enquête N°	Origine 1		Origine 2		Origine 3		Origine 4		Origine 5	
	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R
Z 1						X				
Z 2										X
Z 3										X
Z 4	X									
Z 5					X					
Z 6										
Z 7	X									
Z 8						X				
Z 9			X			X				
Z 10	X									
Z 11		X								
Z 12	X									
Totaux	4	1	1	0	1	3	0	0	0	2

1.5. Tableau récapitulatif de la répartition des ménages enquêtés selon leurs origines géographiques

Cités Enquêtées	Origines géographiques				
	Origine 1	Origine 2	Origine 3	Origine 4	Origine 5
CILOC	41.70	16.70	8.30	25.00	8.30
DAKSI	41.70	8.30	33.30	16.70	0.00
ZIADIA	16.70	75.00	0.00	8.30	0.00
BOUSSOUF	41.70	0.00	41.70	0.00	16.60
% sur les 4 cités	35.50	25.00	20.80	12.50	6.20

Légende :

Origine 1 : Constantine, Khroub, Aïn Smara, Aïn Abid, Didouche Mourad.

Origine 2 : El Milia, Taher, Jijel, Collo, Skikda.

Origine 3 : Mila, Oued El Athmania, Chelghoum Laïd, El Eulma, sétif, Béjaïa.

Origine 4 : Sigus, Aïn Beïda, Khenchela, Aïn M'Lila, Batna, Biskra, El Oued.

Origine 5 : Annaba, Guelma, Souk Ahras.

2 - DERNIER TYPE DE LOGEMENT OCCUPÉ ANTÉRIEUREMENT.

2.1. Ciloc.

Enquête N°	Traditionnel	Individuel	Collectif	Bidon ville Transit
C 1			X	
C 2	X			
C 3			X	
C 4		X		
C 5	X			
C 6		X		
C 7		X		
C 8		X		
C 9	X			
C 10	X			
C 11			X	
C 12		X		
Totaux	4	5	3	0

2.2. Daksi.

Enquête N°	Traditionnel	Individuel	Collectif	Bidon ville Transit
1			X	
2			X	
3	X			
4			X	
5			X	
6		X		
7	X			
8				X
9				X
10			X	
11	X			
12	X			
Totaux	4	1	5	2

2.3. Ziadia.

Enquête N°	Traditionnel	Individuel	Collectif	Bidon ville Transit
1			X	
2		X		
3				X
4				X
5	X			
6				X
7				X
8			X	
9				X
10				X
11	X			
12	X			
Totaux	3	1	2	6

2.4. Boussof.

Enquête N°	Traditionnel	Individuel	Collectif	Bidon ville Transit
1		X		
2		X		
3		X		
4			X	
5			X	
6				X
7			X	
8			X	
9			X	
10			X	
11		X		
12				X
Totaux	0	4	6	2

2.5. Tableau récapitulatif du dernier type de logement occupé antérieurement.

Cités enquêtées	Dernier type de logement occupé antérieurement			
	Traditionnel	Individuel	Collectif	Transit Bidon ville
CILOC	33.30	41.7	25.00	0.00
DAKSI	33.30	8.30	41.70	16.70
ZIADIA	25.00	8.30	16.70	50.00
BOUSSOUF	0.00	33.30	50.00	16.70
% sur les 4 cités	23.00	23.00	33.50	20.50

3 - MOTIFS D'EMMENAGEMENT.

3.1. Ciloc.

Enquête N°	Eclatement	Professionnel	Autres
C 1		X	
C 2	X		
C 3	X		
C 4	X		
C 5	X		
C 6	X		
C 7			X
C 8		X	
C 9	X		
C 10		X	
C 11	X		
C 12	X		
Totaux	8	3	1

3.2. Daksi.

Enquête N°	Eclatement	Professionnel	Autres
D 1	X		
D 2	X		
D 3	X		
D 4	X		
D 5			X
D 6	X		
D 7	X		
D 8			X
D 9			X
D 10			X
D 11	X		
D 12	X		
Totaux	8	0	4

3.3. Ziadia.

Enquête N°	Eclatement	Professionnel	Autres
Z 1	X		
Z 2	X		
Z 3			X
Z 4			X
Z 5			X
Z 6	X		
Z 7	X		
Z 8	X		
Z 9	X		
Z 10	X		
Z 11			X
Z 12	X		
Totaux	8	0	4

3.4. Boussouf.

Enquête N°	Eclatement	Professionnel	Autres
B 1	X		
B 2	X		
B 3	X		
B 4	X		
B 5	X		
B6			X
B 7		X	
B 8			X
B 9			X
B 10	X		
B 11	X		
B 12	X		
Totaux	8	1	3

3.5. Tableau récapitulatif des motifs de d'emménagement.

	Motifs d'emménagement		
	Eclatement	Professionnel	Autres
CILOC	66.70	25.00	8.30
DAKSI	66.70	0.00	33.30
ZIADIA	66.70	0.00	33.30
BOUSSOUF	66.70	8.30	25.00
% sur les 4 cités	66.70	8.30	25.00

4 - DURÉE ET STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT.

(Le chiffre à l'intérieur de la case indique la durée en années d'occupation)

4.1. Ciloc.

Enquête N°	Locataires	Propriétaires Loi 81	Propriétaires Autres
C 1		26	
C 2		27	
C 3			1
C 4	22		
C 5		26	
C 6		27	
C 7		27	
C 8		13	
C 9	27		
C 10	27		
C 11		20	
C 12		19	
Totaux	3	8	1

4.2. Daksi.

Enquête N°	Locataires	Propriétaires Loi 81	Propriétaires Autres
D 1	18		
D 2		9	
D 3	9		
D 4		14	
D 5			1
D 6		18	
D 7	17		
D 8	17		
D 9	15		
D 10		4	
D 11		15	
D 12	17		
Totaux	6	5	1

4.3. Ziadia.

Enquête N°	Locataires	Propriétaires Loi 81	Propriétaires Autres
1	14		
2		3	
3	10		
4	13		
5	14		
6	13		
7	13		
8	12		
9	8		
10	12		
11	2		
12	12		
Totaux	11	1	0

4.4. Boussouf.

Enquête N°	Locataires	Propriétaires Loi 81	Propriétaires Autres
1	8		
2	7		
3	1		
4		8	
5	11		
6	7		
7	5		
8	4		
9	8		
10	2		
11	5		
12	12		
Totaux	11	1	0

5 - DEGRÉ DE MATURITÉ DES MÉNAGES ENQUÊTÉS

5.1. Ciloc.

Enquête N°	Ménage type : Citadin	Ménage type : Rural-citadinisé
C 1		X
C 2	X	
C 3	X	
C 4	X	
C 5		X
C 6	X	
C 7	X	
C 8	X	
C 9		X
C 10	X	
C 11	X	
C 12	X	
Totaux	9	3

5.2. Daksi.

Enquête N°	Ménage type : Citadin	Ménage type : Rural-citadinisé
D 1		X
D 2		X
D 3	X	
D 4		X
D 5	X	
D 6		X
D 7		X
D 8		X
D 9		X
D 10		X
D 11		X
D 12		X
Totaux	2	10

5.3. Ziadia.

Enquête N°	Ménage type : Citadin	Ménage type : Rural-citadinisé
Z 1	X	
Z 2		X
Z 3		X
Z 4		X
Z 5		X
Z 6		X
Z 7		X
Z 8	X	
Z 9	X	
Z 10		X
Z 11		X
Z 12	X	
Totaux	4	8

5.4. Boussof.

Enquête N°	Ménage type : Citadin	Ménage type : Rural-citadinisé
B 1		X
B 2		X
B 3		X
B 4	X	
B 5	X	
B 6		X
B 7	X	
B 8		X
B 9		X
B 10	X	
B 11		X
B 12	X	
Totaux	5	7

5.5. Tableau récapitulatif des degrés de maturité citadine.

Cités enquêtées	Degré de maturité	
	Ménages type Citadin	Ménage type : Rural citadinisé
CILOC	75.00	25.00
DAKSI	16.70	83.30
ZIADIA	33.30	66.70
BOUSSOUF	41.70	58.30
% sur les 4 cités	41.70	58.30

CARTES

ET

PLANCHES

M E R M E D I T E R R A N E E

SKIKDA ANNABA

ALGER BEJAIA JUEL

TIPAZA

BLIDA TIZI O



MIL

GUEL MA

MOTAGANEN

CHLEF

AIN DEFLA

MEDEA

BOUIRA

B.B.A.

SETIF

SOUK AHRAS

ORAN

RELIZANE

O.E.B.

AIN TEMOUCHENT

MASCARA

M'SILA

BATNA

KHENCHELA

TE BESSA

SIDI BEL

TIARET

TLEMCEN

ABDES

SAIDA

DJELFA

BISKRA

316 MARROC

EL BAYADH

LAGHOULAT

EL OUED

NAAMA

A L G E R I E

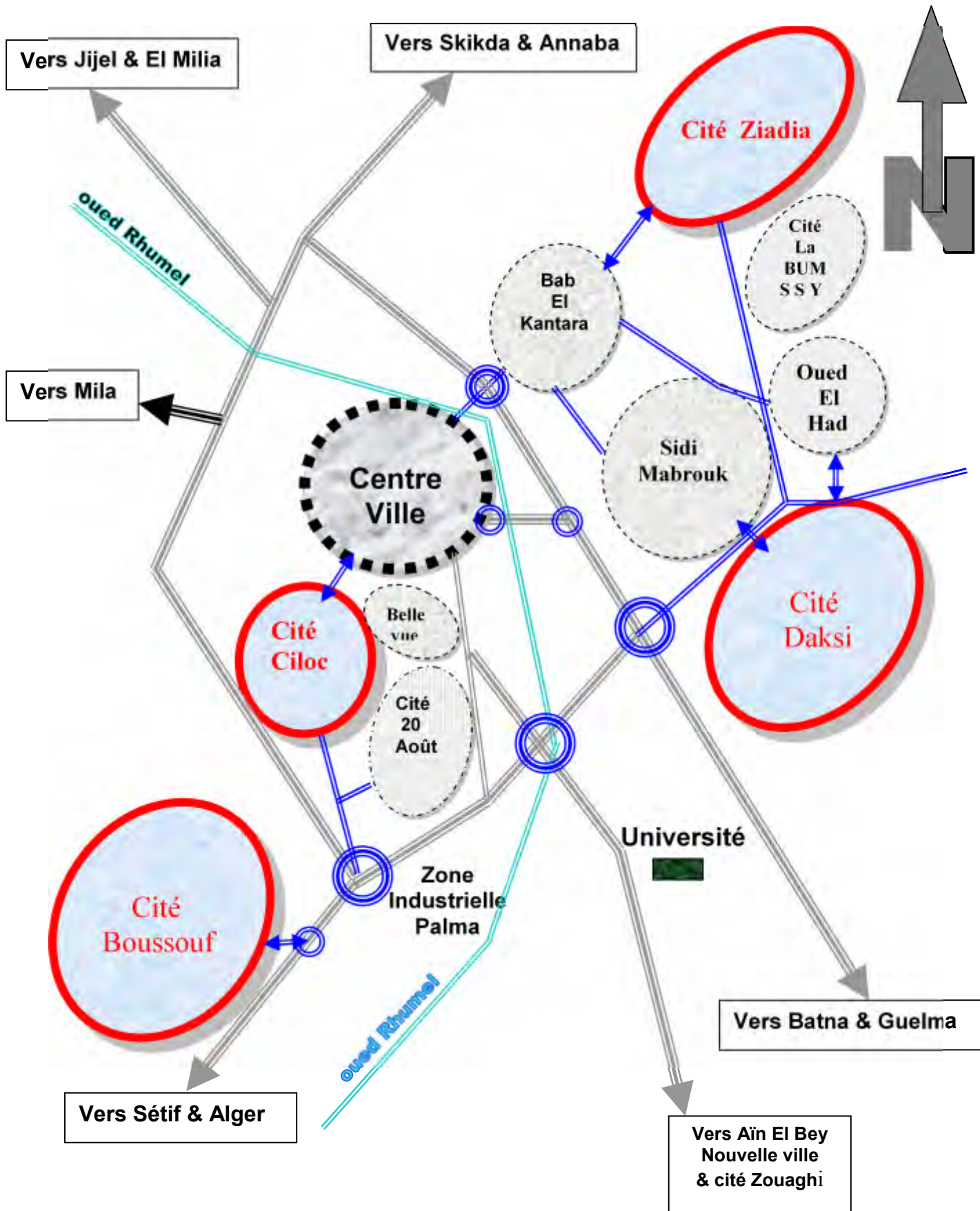
TUNISIE

GHARDIA

OUARGLA

BECHAR

SCHÉMA DE LA LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES CITÉS ENQUÊTÉES



ENQUETE N° 1 CLOC

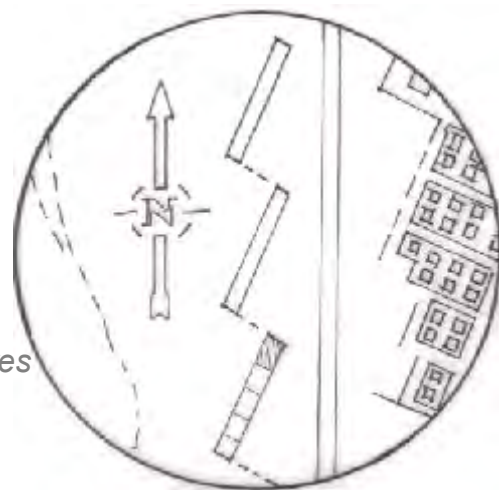
TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité CILOC

Niveau : 7^{ème} Etage

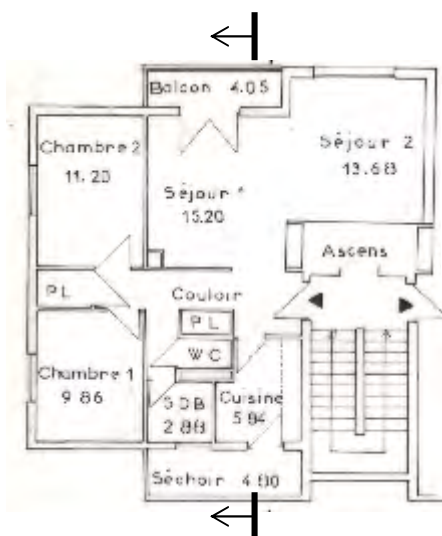
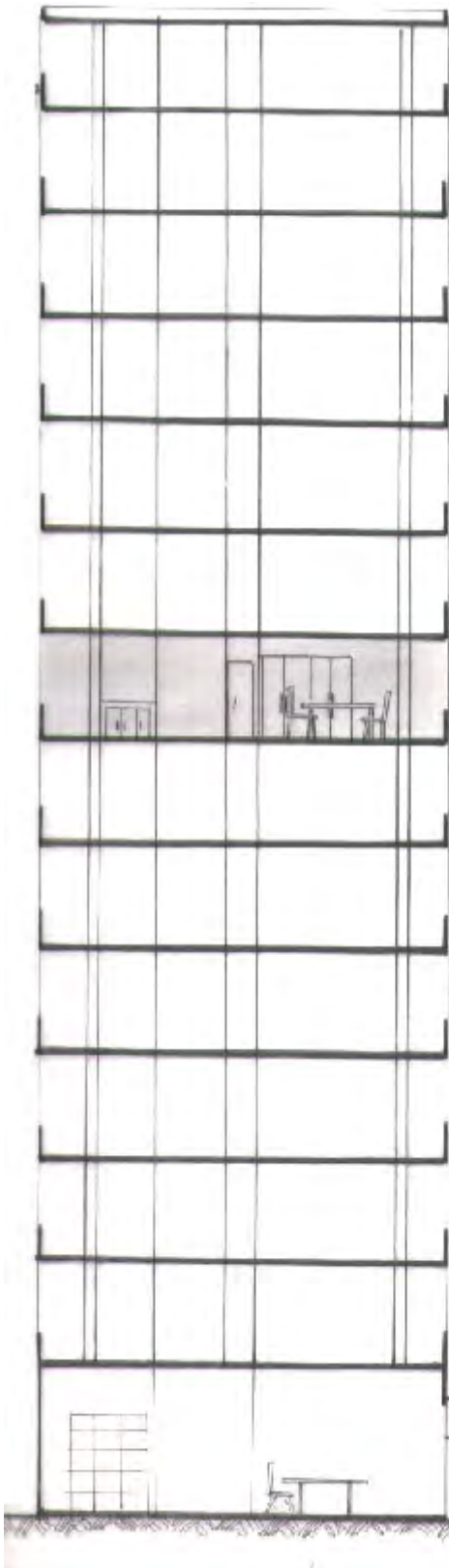
*Taille : (F4)
2 Séjour + 2 Chambres*

*Procédé de Construction :
Système Traditionnel*

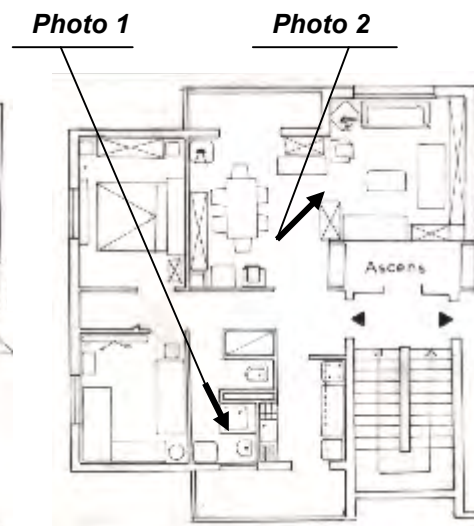


Plan de Situation Ech : 1/5000

Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

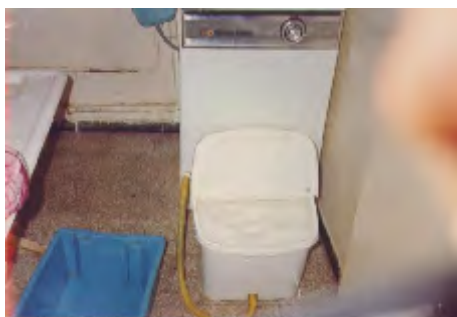


Photo 1 : Salle de Bain



Photo 2 : Séjour

ENQUETE N° 2 CILOC

TYPE DU LOGEMENT

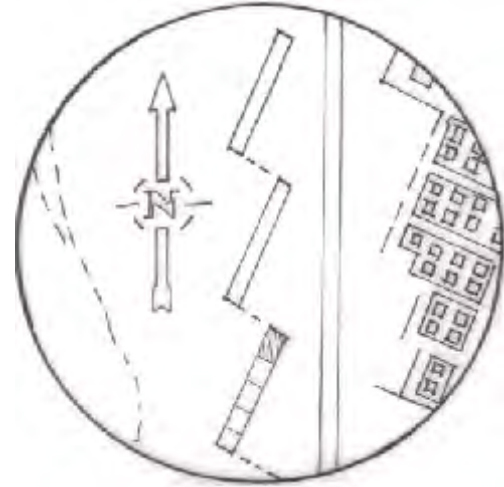
Situation : Cité CILOC

Niveau : 7^{ème} Etage

Taille : (F2)
1 Séjour + 1 Chambre

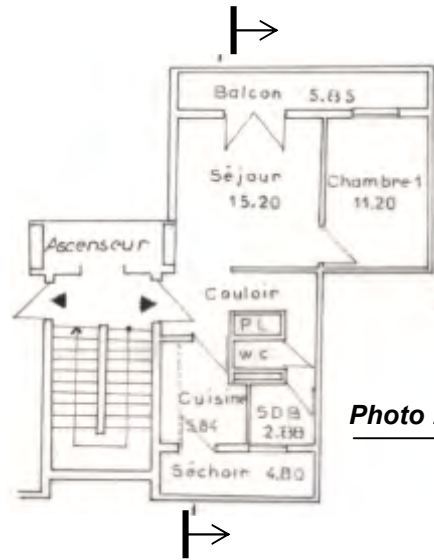
Procédé de Construction :

Système Traditionnel

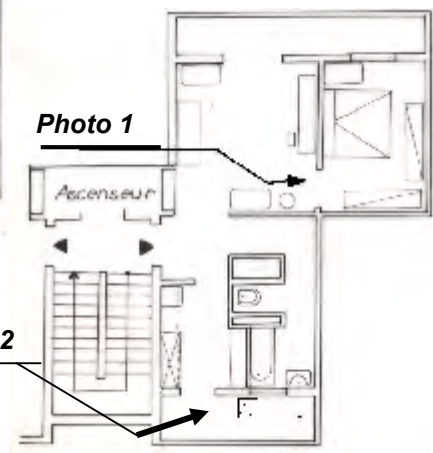


Plan de Situation Ech : 1/5000

Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Photo 1 : Séjour

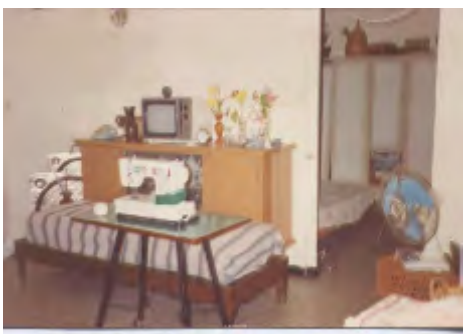


Photo 2 : Cuisine



ENQUETE N° 3 CILOC

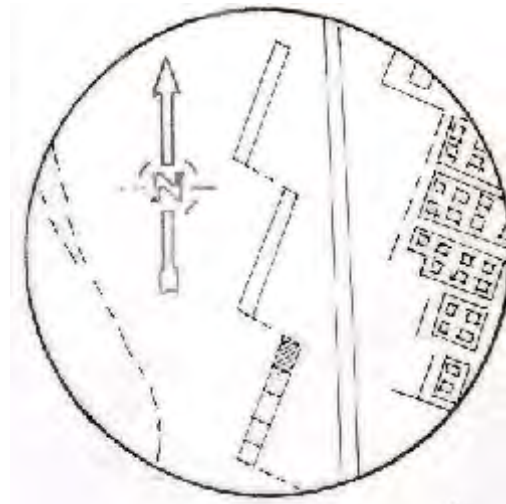
TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité CILOC

Niveau : 9^{ème} Etage

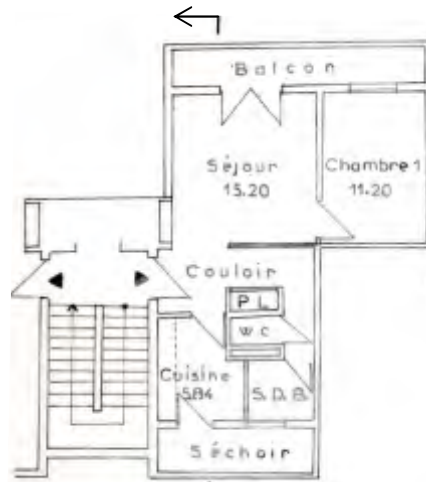
*Taille : (F2)
1 Séjour + 1 Chambre*

*Procédé de Construction :
Système Traditionnel*

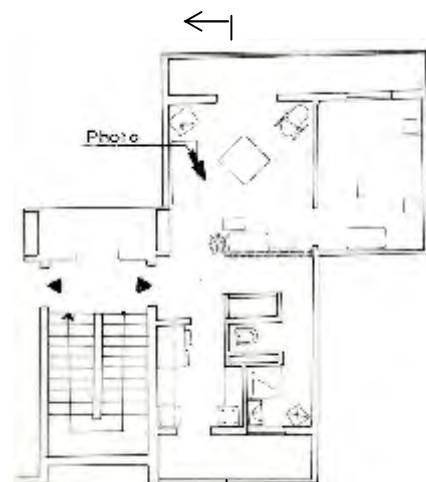


Plan de Situation Ech : 1/5000

Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Photo : Séjour

ENQUETE N° 4 CILOC

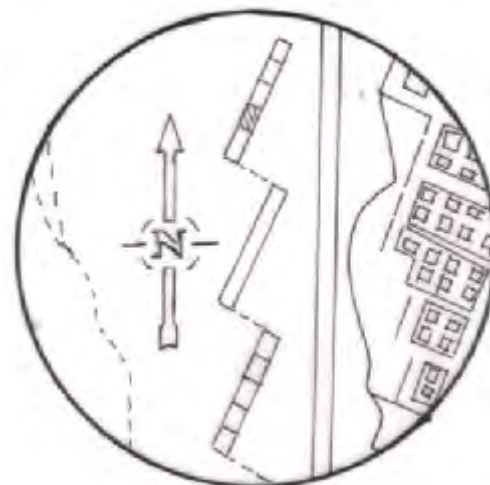
TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité CILOC

Niveau : 1^{er} Etage

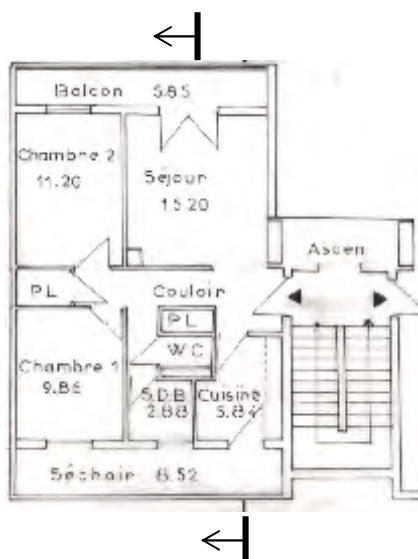
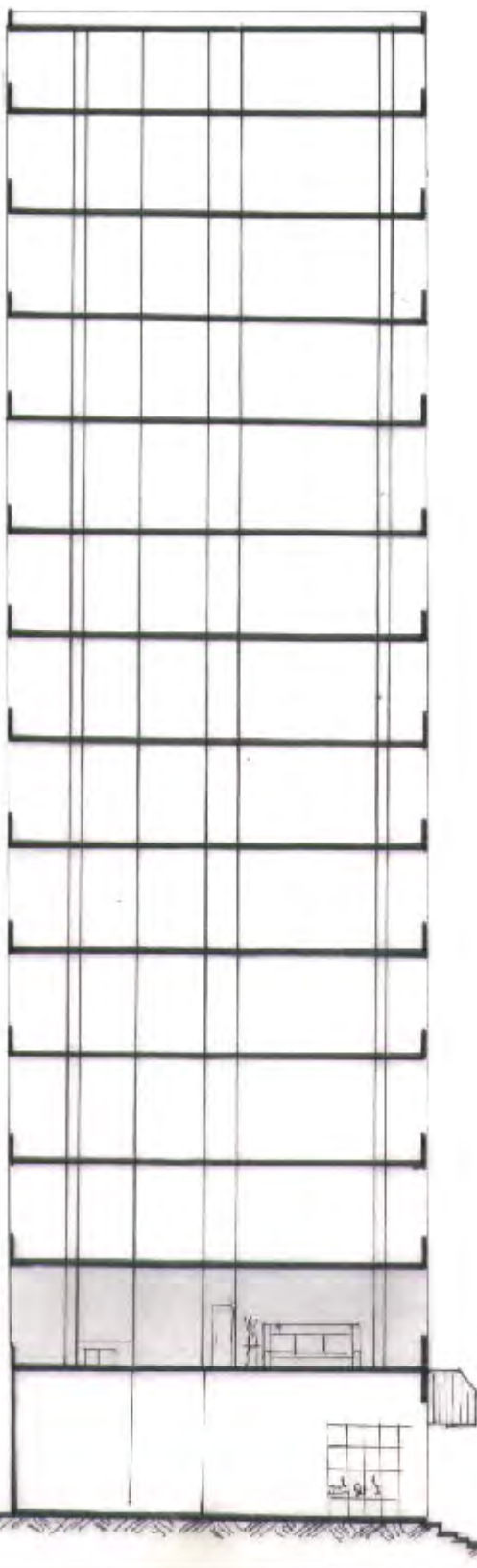
Taille : (F3)
1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :
Système Traditionnel

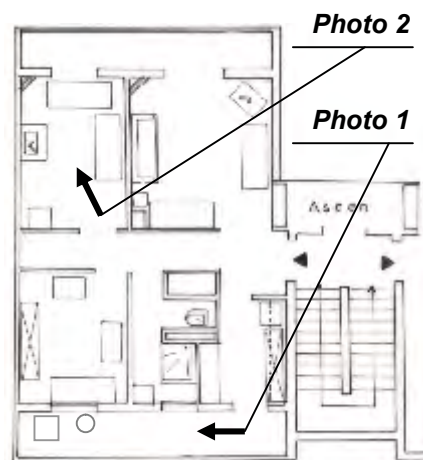


Plan de Situation Ech : 1/5000

Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Photo 1 : Séchoir



Photo 2 : Séjour

ENQUETE N° 5 CILOC

Photo

TYPE DU LOGEMENT

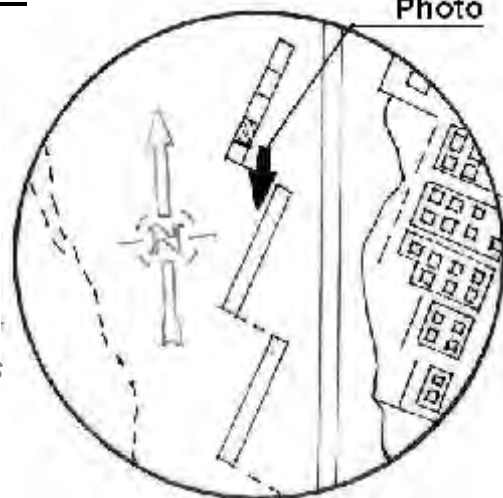
Situation : Cité CILOC

Coupe Elévation Ech : 1/200

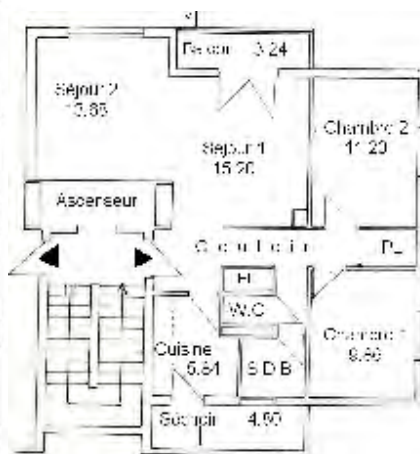
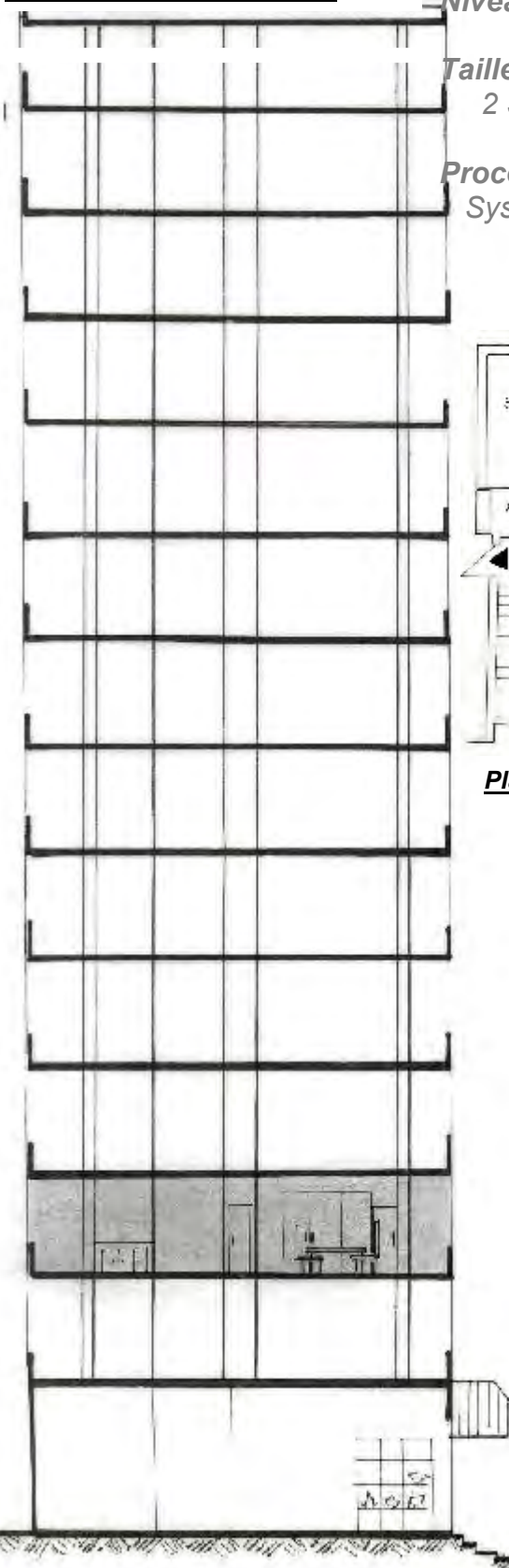
Niveau : 2^{ème} Etage

Taille : (F4)
2 Séjours + 2 Chambres

Procédé de Construction
Système Traditionnel



Plan de Situation Ech : 1/5000



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Photo : Arrière du Bâtiment

ENQUETE N° 6 CILOC

Coupe Elévation Ech : 1/200

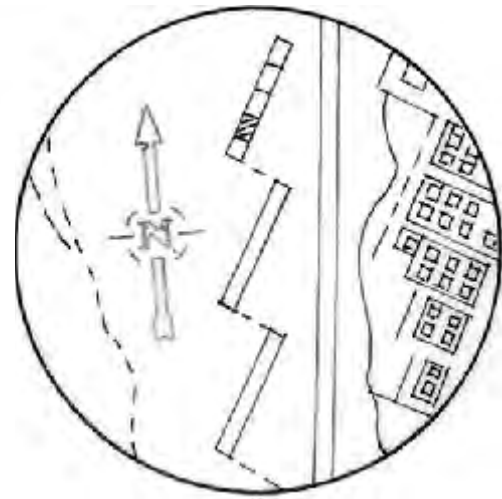
TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité CILOC

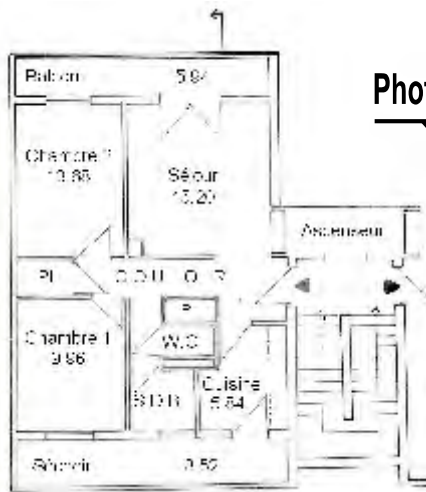
Niveau : 2^{ème} Etage

*Taille : (F3)
1 Séjour + 2 Chambres*

*Procédé de Construction
Système Traditionnel*

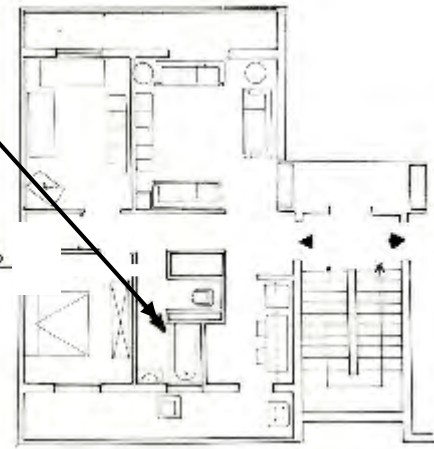


Plan de Situation Ech : 1/5000



Plan Logement Conçu Ech : 1/200

Photo



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

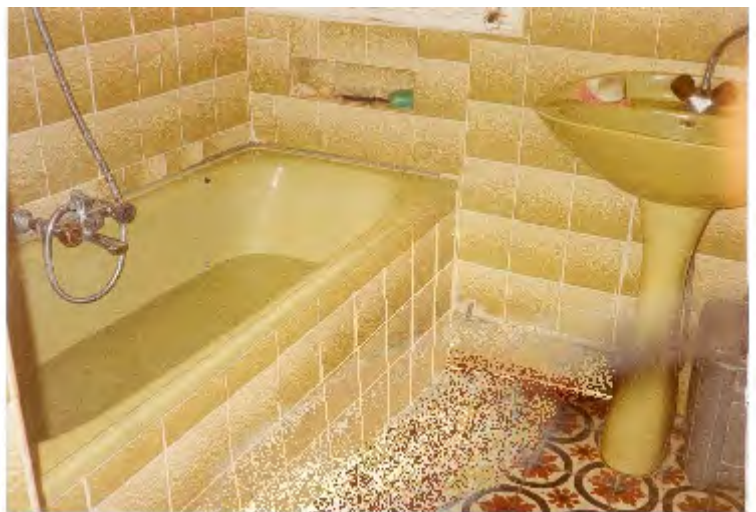
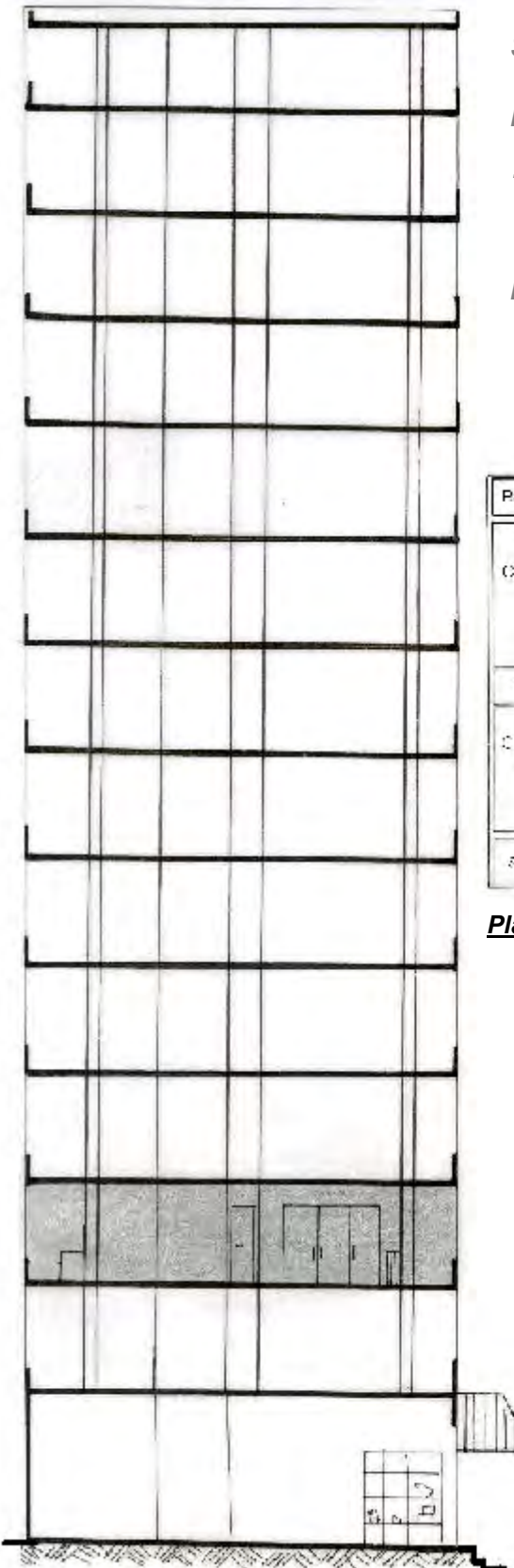


Photo : Salle de bain revêtue en faïence

ENQUETE N° 7 CILOC

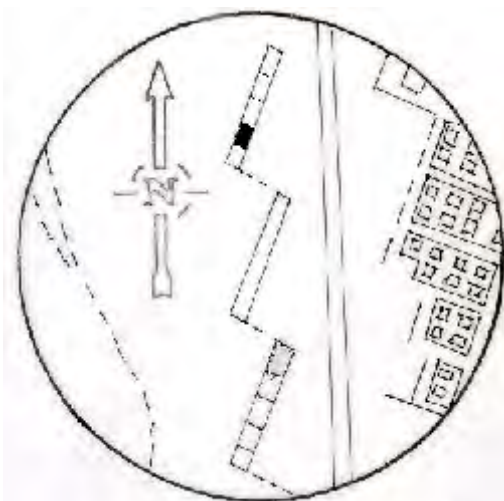
TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité CILOC

Niveau : 4^{ème} Etage

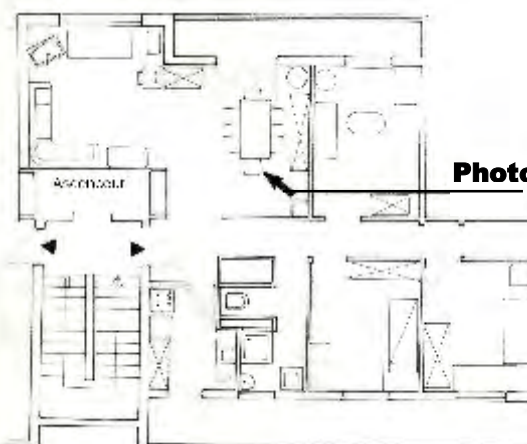
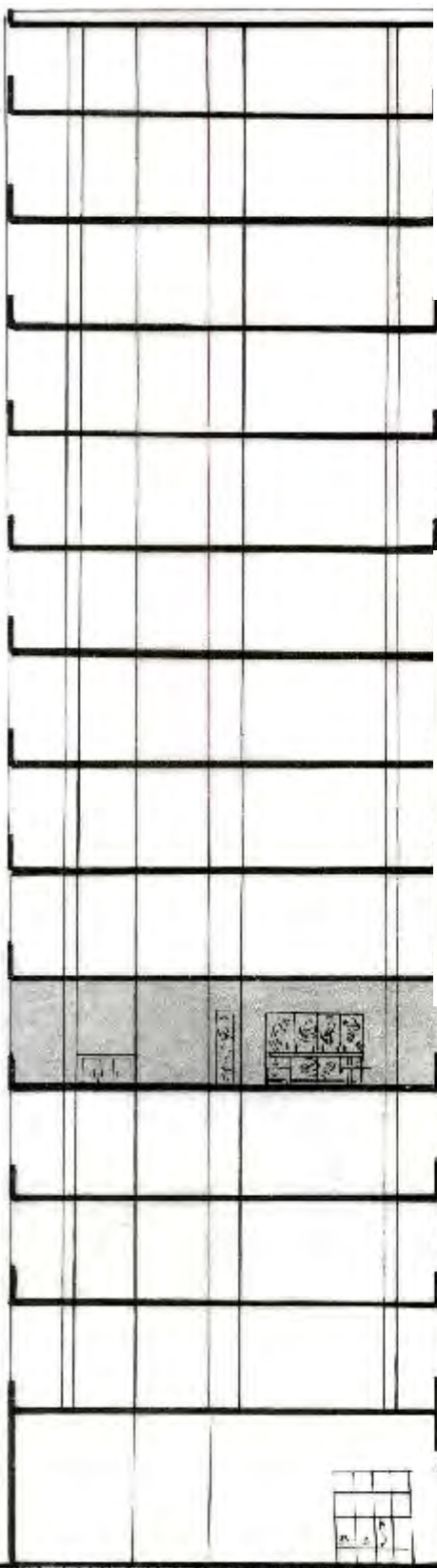
*Taille : (F5)
2 Séjours + 3 Chambres*

*Procédé de Construction
Système Traditionnel*



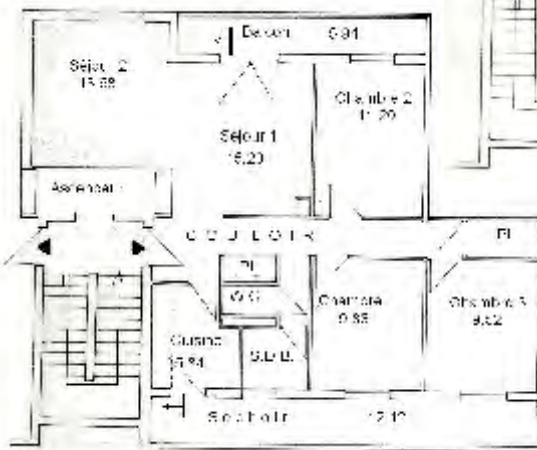
Plan de Situation Ech : 1/5000

Coupe Elévation Ech : 1/200



Photo

Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Photo : Séjour 1 (Salle à manger)

ENQUETE N° 8 CILOC

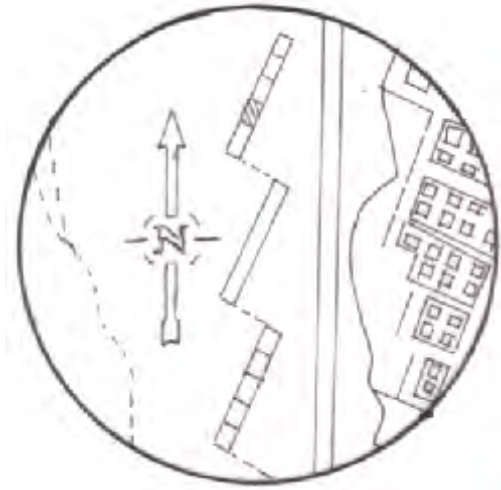
TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité CILOC

Niveau : 9^{ème} Etage

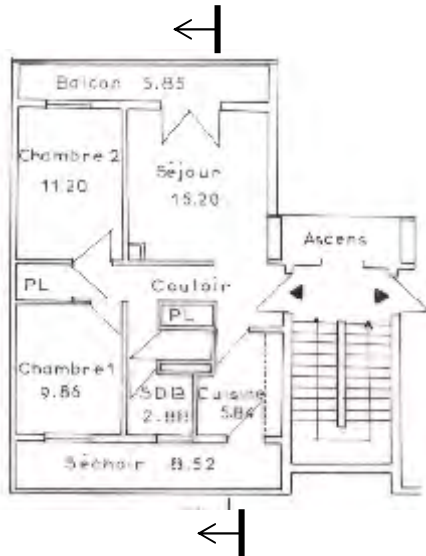
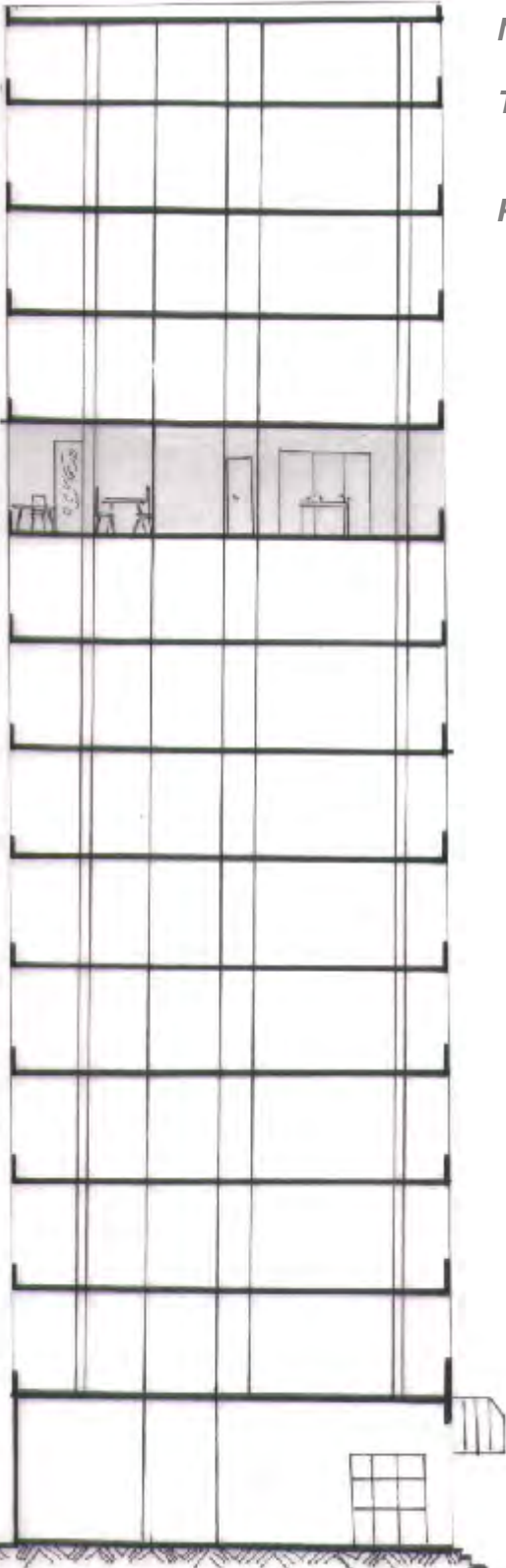
*Taille : (F3)
1 Séjour + 2 Chambres*

*Procédé de Construction :
Système Traditionnel*



Plan de Situation Ech : 1/5000

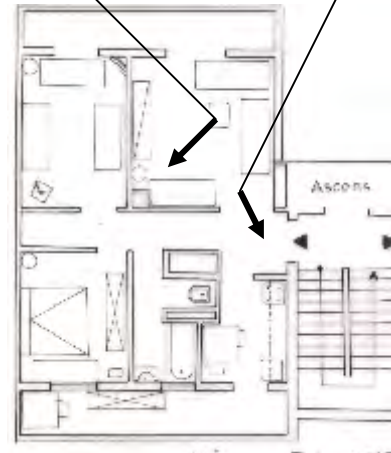
Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan Logement Conçu Ech : 1/200

Photo 2

Photo 1



Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Photo 1 : Hall



Photo 2 : Séjour

ENQUETE N° 9 CILOC

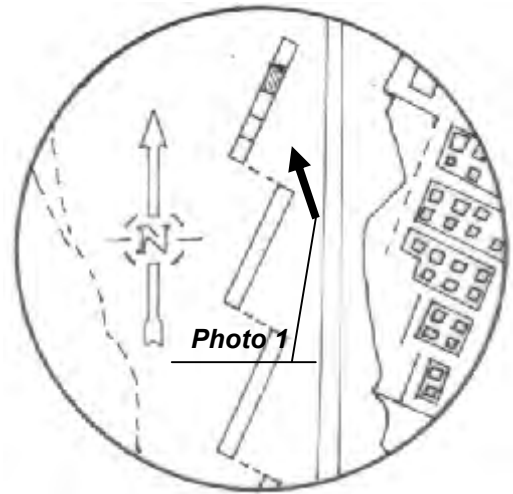
TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité CILOC

Niveau : 5^{ème} Etage

Taille : (F5)
2 Séjours + 3 Chambres

Procédé de Construction :
Système Traditionnel



Plan de Situation Ech : 1/5000

Coupe Elévation Ech : 1/200

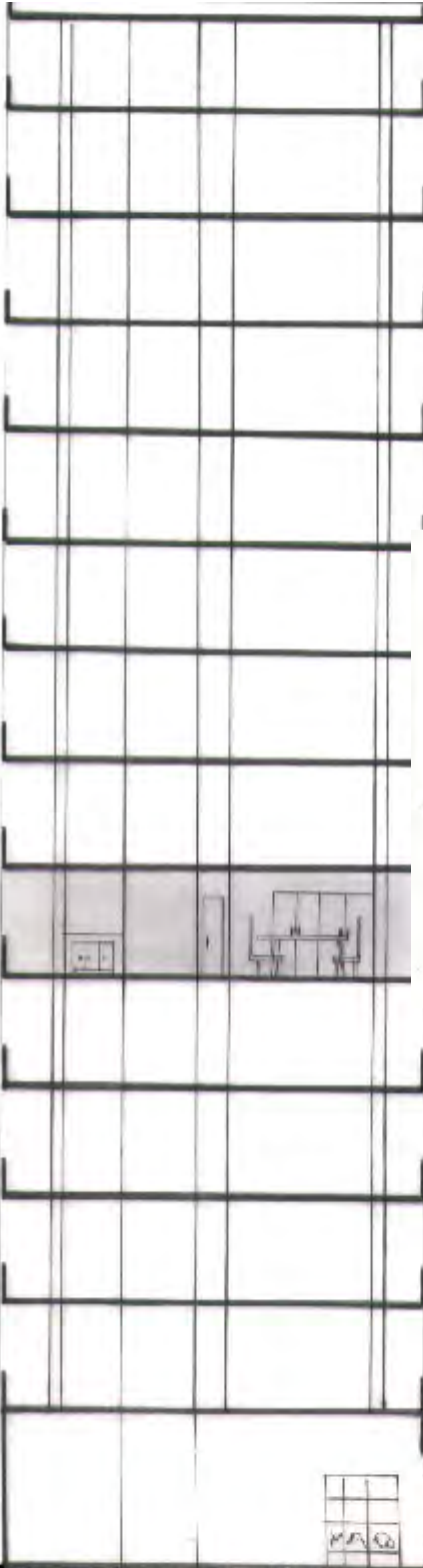
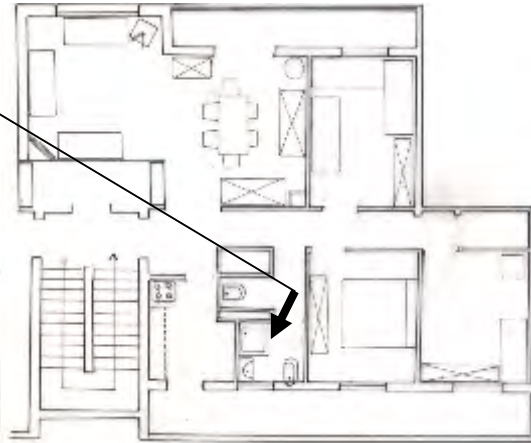
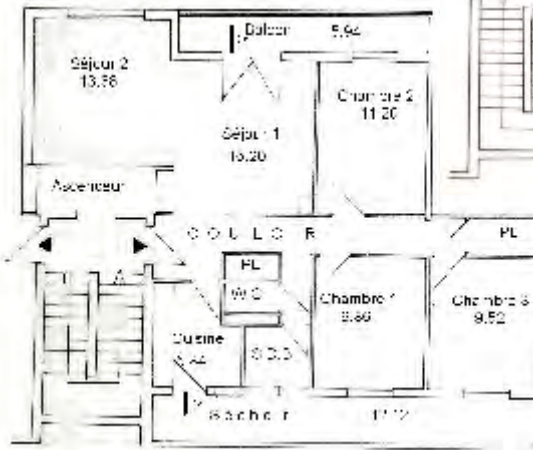


Photo 2



Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Photo 2 : Salle de bain



Photo 1 : Façade Principale

ENQUETE N° 10 CILOC

TYPE DU LOGEMENT

Coupe Elévation Ech : 1/200

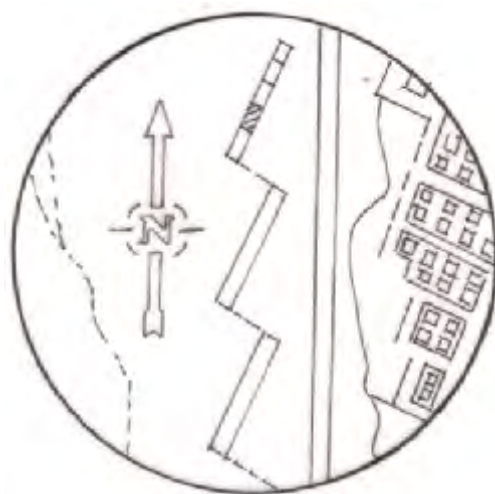


Situation : Cité CILOC

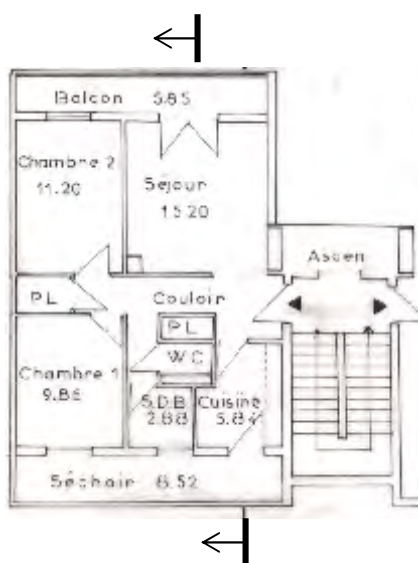
Niveau : 6^{ème} Etage

*Taille : (F3)
1 Séjour + 2 Chambres*

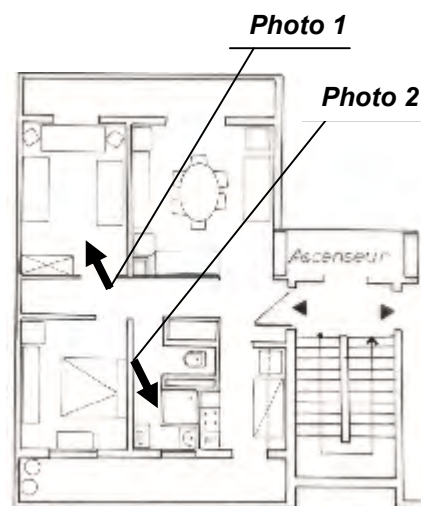
*Procédé de
Construction :
Système Traditionnel*



Plan de Situation Ech : 1/5000



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Photo 1 : Séjour



Photo 2 : Salle de Bain

ENQUETE N° 11 CILOC

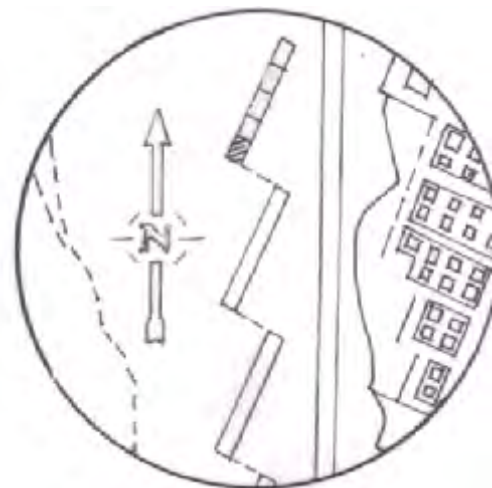
TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité CILOC

Niveau : 4^{ème} Etage

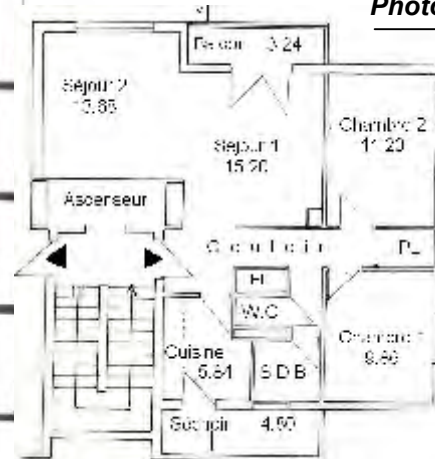
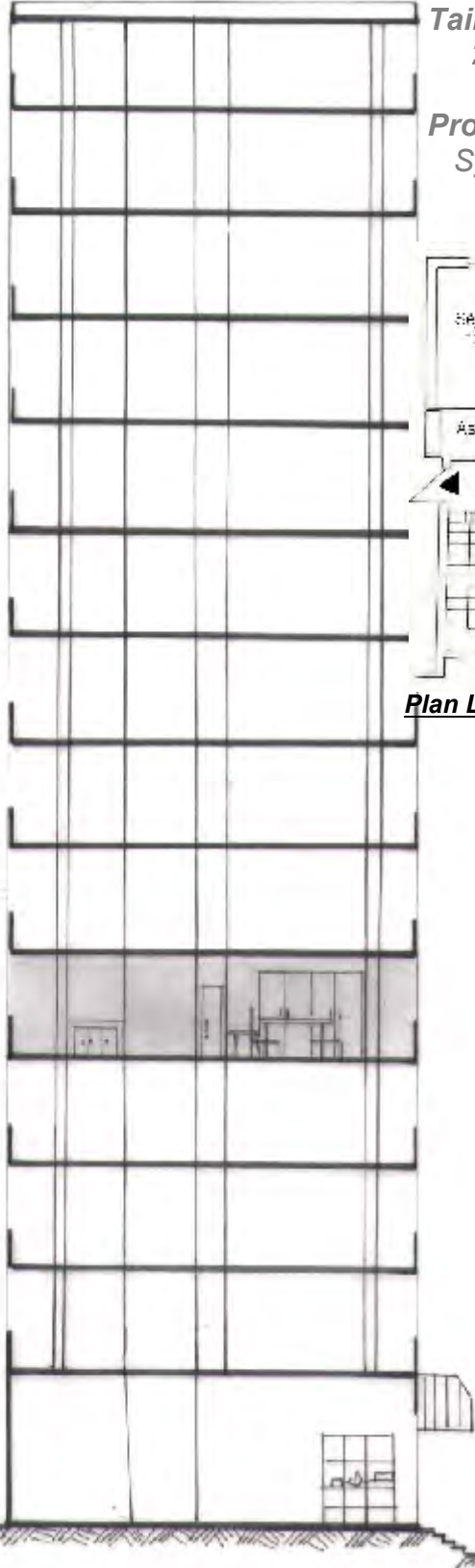
*Taille : (F4)
2 Séjours + 2 Chambres*

*Procédé de Construction
Système Traditionnel*

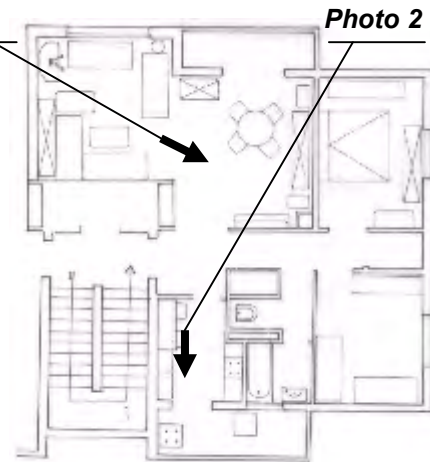


Plan de Situation Ech : 1/5000

Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

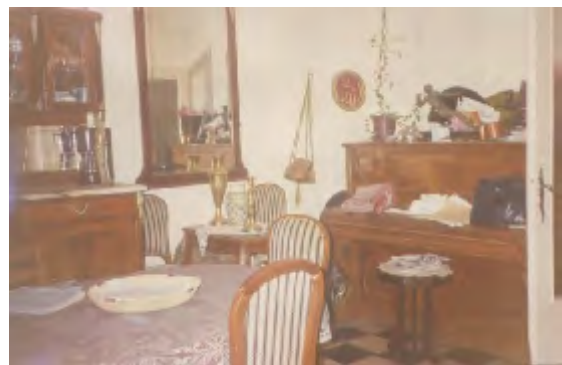


Photo 1 : Séjour



Photo 2 : Cuisine

ENQUETE N° 12 CILOC

TYPE DU LOGEMENT

Coupe Elévation Ech : 1/200

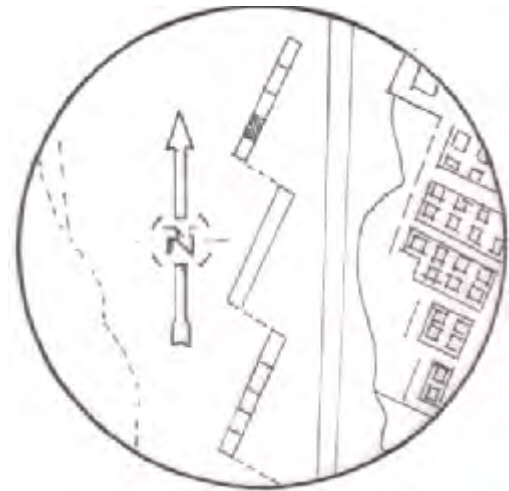


Situation : Cité CILOC

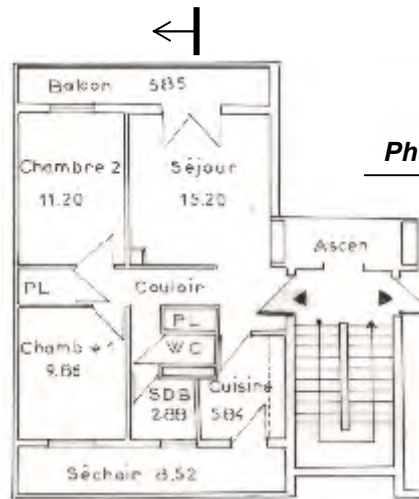
Niveau : 5^{ème} Etage

*Taille : (F3)
1 Séjours + 2 Chambres*

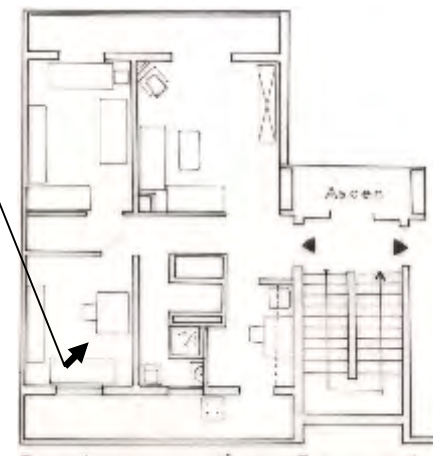
*Procédé de Construction
Système Traditionnel*



Plan de Situation Ech : 1/5000



Plan Logement Conçu Ech : 1/200

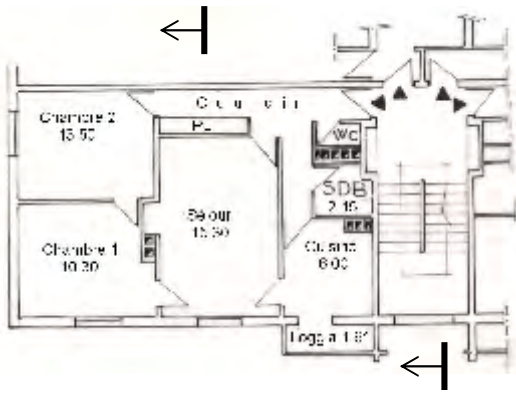


Plan Logement Vécu Ech : 1/200

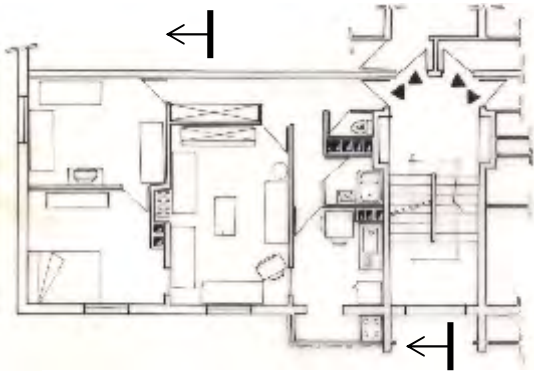


Photo : Chambre 1 (Bureau de Travail)

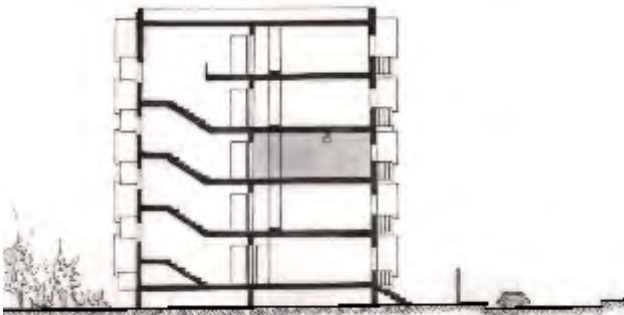
ENQUÊTE N° 1 DAKSI



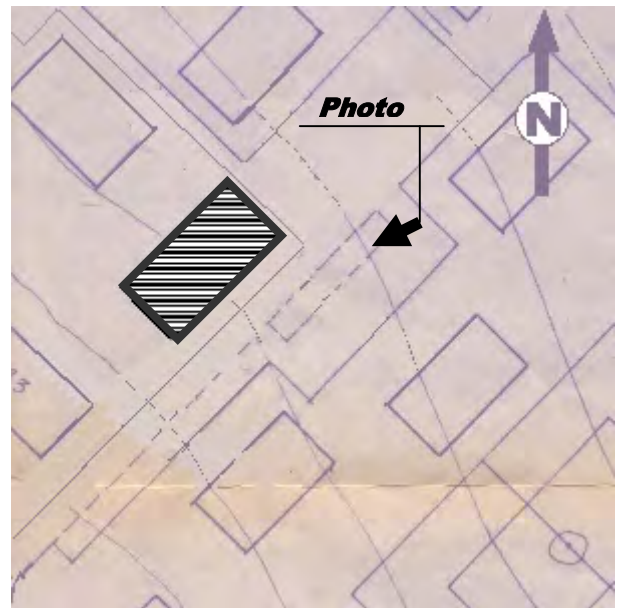
Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 2^{ème} Tranche

Modèle Semi Amélioré : 4 logements par palier

Niveau : 2^{ème} Etage

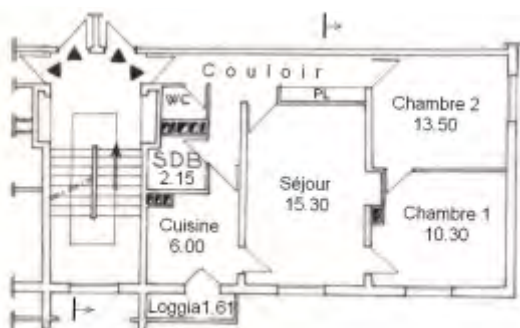
Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :
Système PASCAL

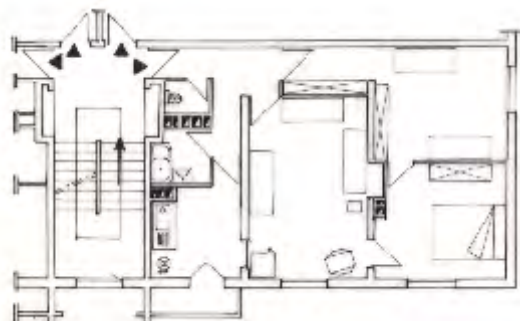
Préfabrication semi lourde



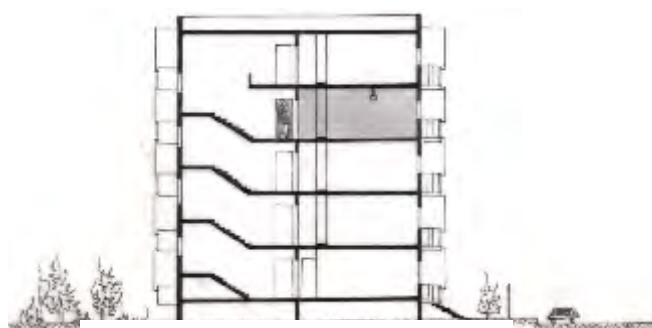
ENQUÊTE N° 2 DAKSI



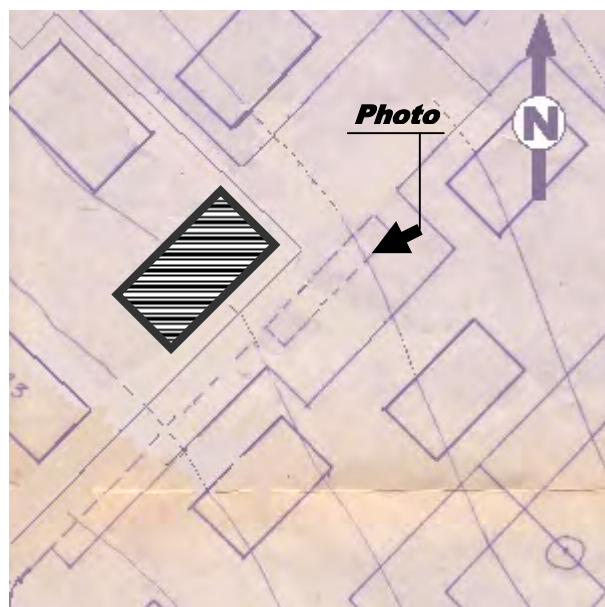
Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan de situation Ech : 1/2000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 2^{ème} Tranche

Modèle Semi Amélioré : 4 logements
par palier

Niveau : 3^{ème} Etage

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :
Système PASCAL

Préfabrication semi lourde

Photo : Devanture du bâtiment



ENQUÊTE N° 3 DAKSI

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 2^{ème} Tranche

Modèle Semi Amélioré : 4 logements par palier

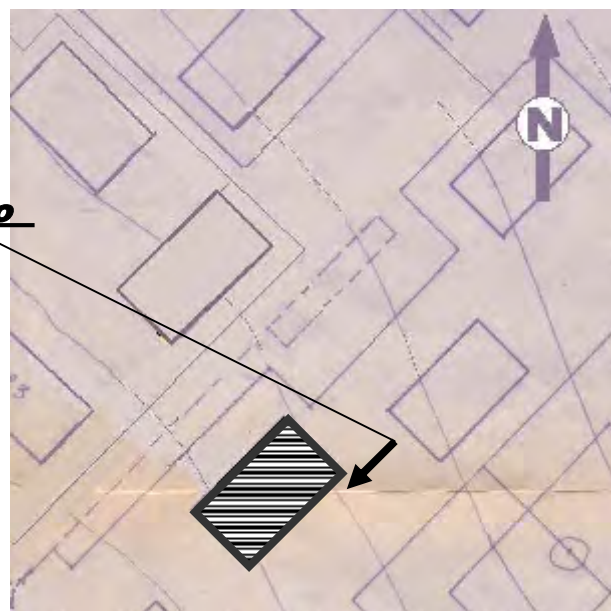
Niveau : R D C

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

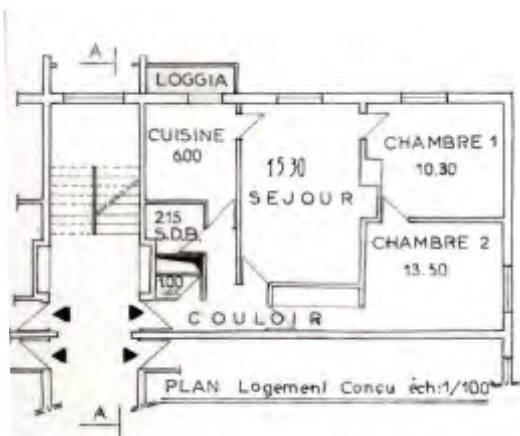
Procédé de Construction :
Système PASCAL

Préfabrication semi lourde

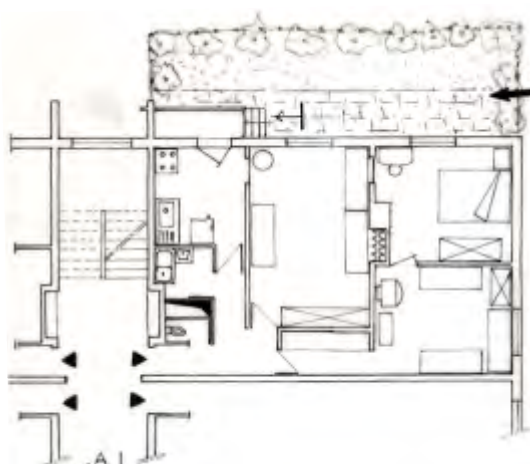
Photo



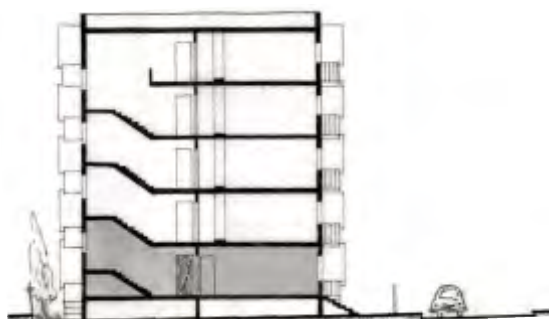
Plan de Situation Ech : 1/2000



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



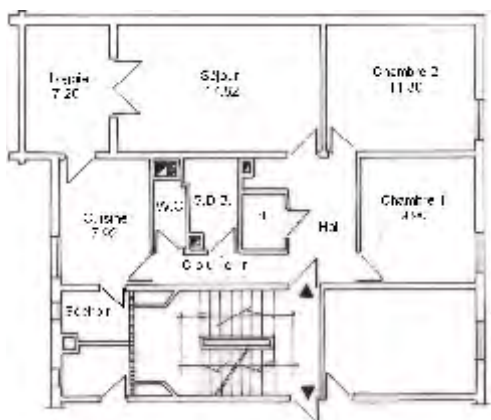
Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Coupe Elévation Ech : 1/200

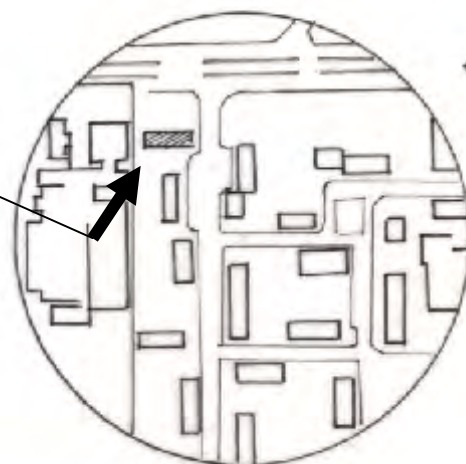


Photo : Arrière du bâtiment

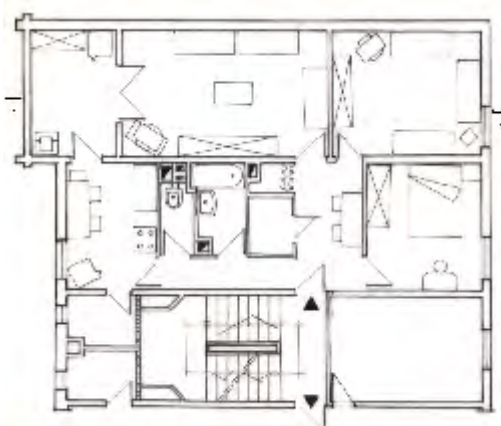


Plan Logement Conçu Ech : 1/200

Photo



Plan de Situation Ech : 1/5000



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 1^{ère} Tranche

Modèle Amélioré : 2 logements par palier

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :

Système PASCAL
Préfabrication semi lourde

Coupe Elévation Ech : 1/200

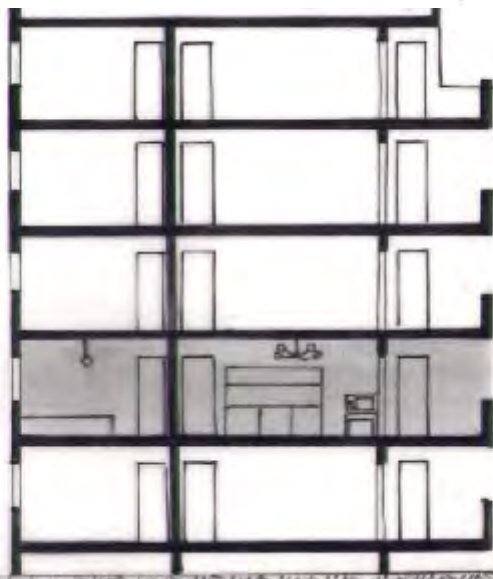
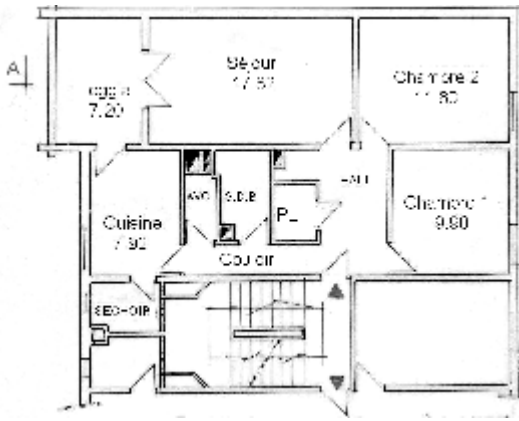
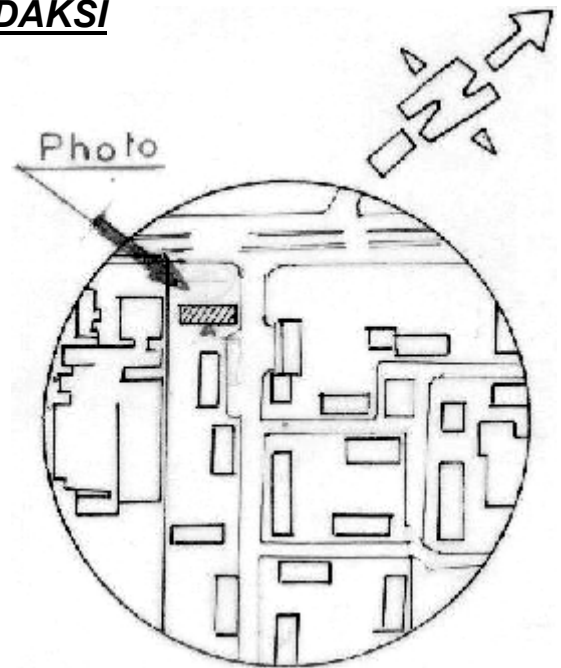


Photo : Arrière du bâtiment

ENQUÊTE N° 5 DAKSI



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/5000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 1^{ère} Tranche

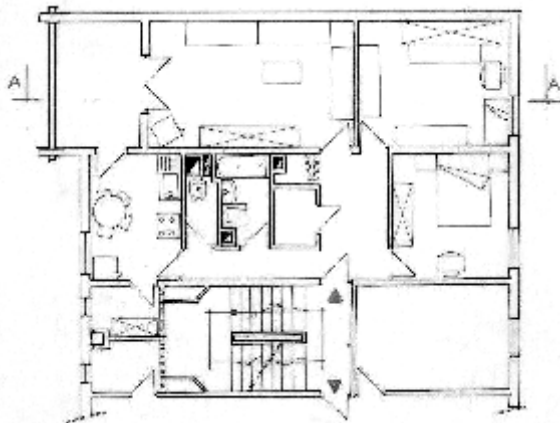
Modèle Amélioré : 2 logements par palier

Niveau : 2^{ème} Etage

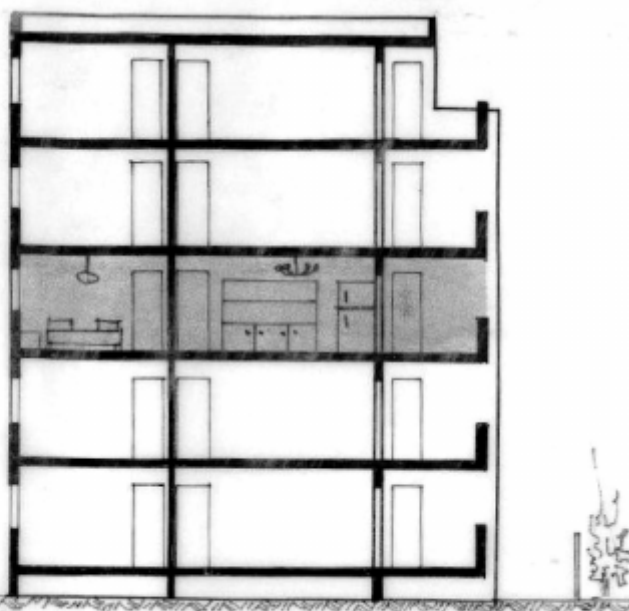
Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction : Système PASCAL

Préfabrication semi lourde



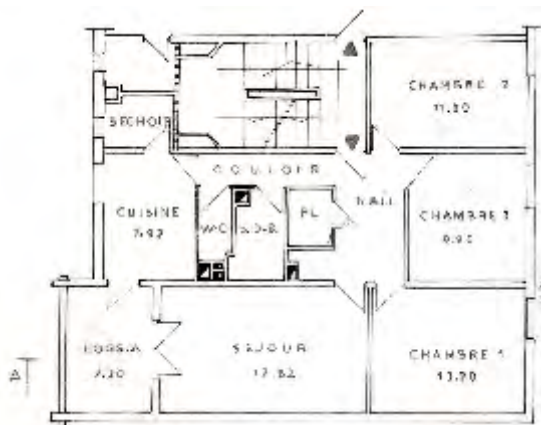
Plan Logement Vécu Ech : 1/200



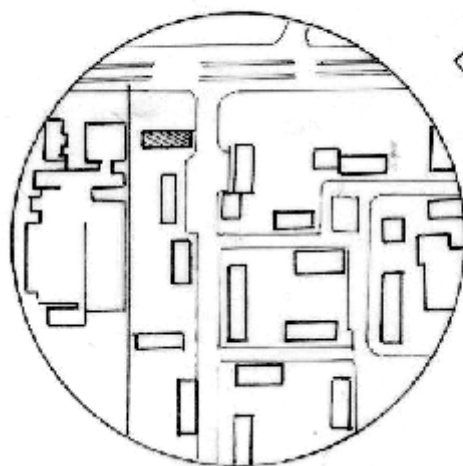
Coupe Elévation Ech : 1/200



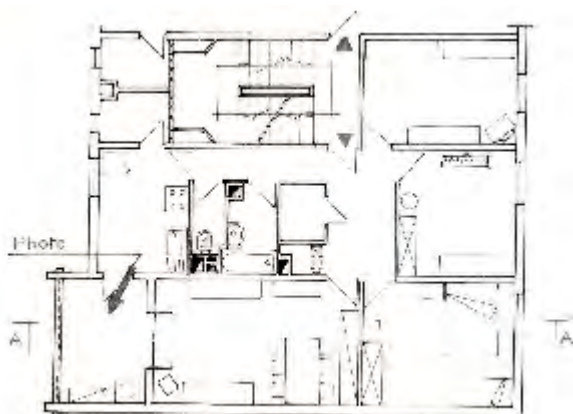
Photo : Devanture du bâtiment



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/5000



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 1^{ère} Tranche

Modèle Amélioré : 2 logements par palier

Niveau : 2^{ème} Etage

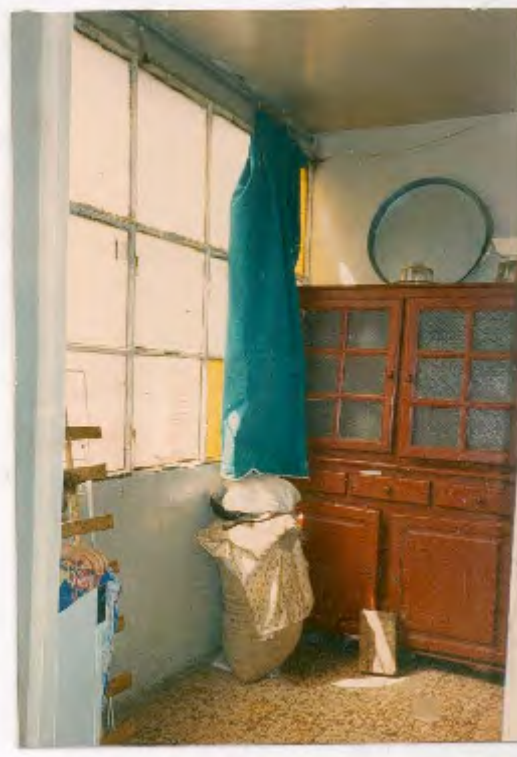
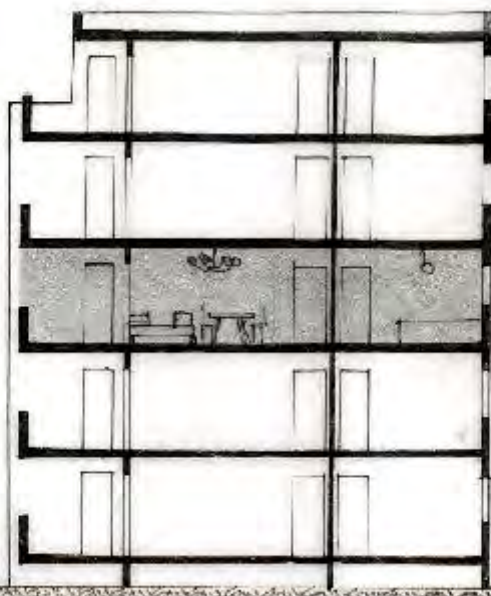
Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :

Système PASCAL
Préfabrication semi lourde

Photo : (Loggia) Prolongement de la cuisin

Coupe Elévation Ech : 1/200



TYPE DU LOGEMENT

ENQUÊTE N° 7 DAKSI

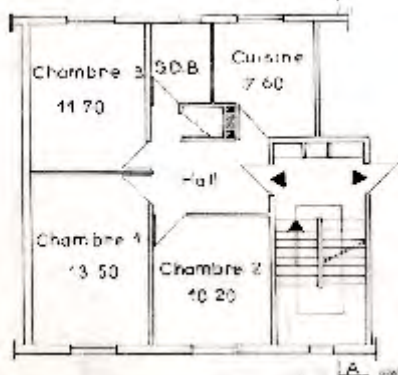
Situation : Cité DAKSI 3^{ème} Tranche

Modèle Economique Barre : 2 logements par palier

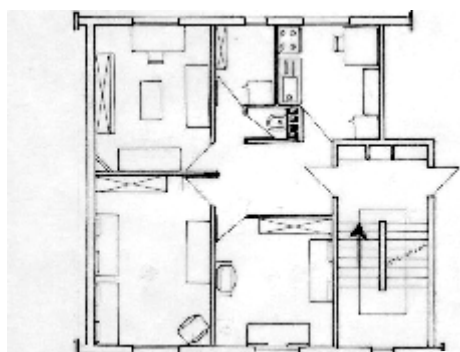
Niveau : R D C

Taille : (F3) 3 Chambres

Procédé de Construction : Système PASCAL
Préfabrication semi lourde



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



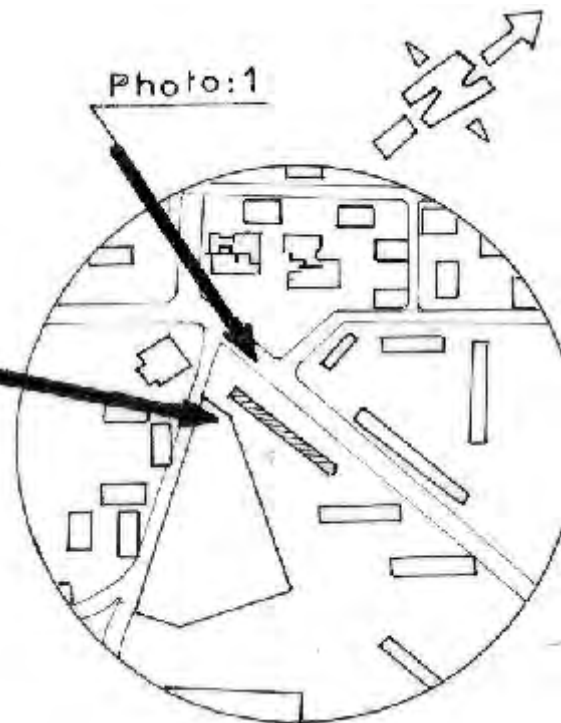
Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Coupe Elévation Ech : 1/200

Photo:1

Photo:2



Plan de Situation Ech : 1/5000

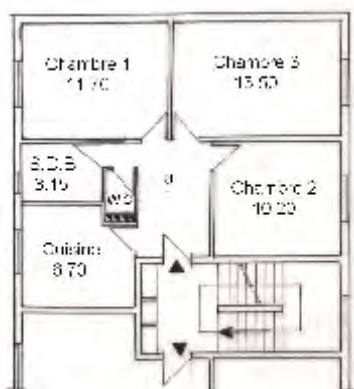


Photo 1 : Devanture du Bâtiment



Photo 2 : Arrière du Bâtiment

ENQUÊTE N° 8 DAKSI

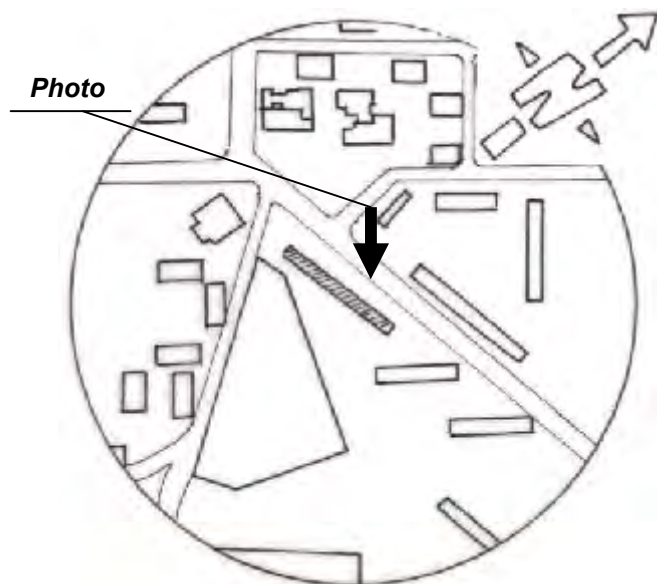


Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/5000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 3^{ème} Tranche

Modèle Economique Barre : 2 logements
par palier

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F3) 3 Chambres

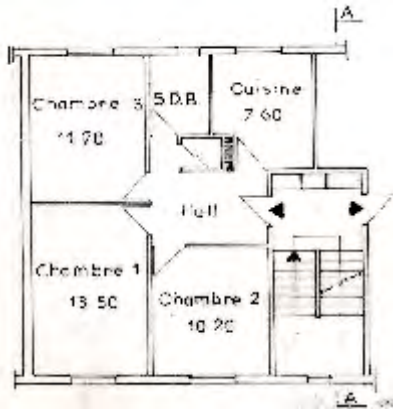
Procédé de Construction :

Système PASCAL
Préfabrication semi lourde



Photo : Devanture du Bâtiment

ENQUÊTE N° 9 DAKSI



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/5000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 3^{ème} Tranche

Modèle Economique Barre : 2 logements par palier
Niveau : 2^{ème} Etage

Taille : (F3) 3 Chambres

Procédé de Construction :
Système PASCAL
Préfabrication semi lourde

Photo 1

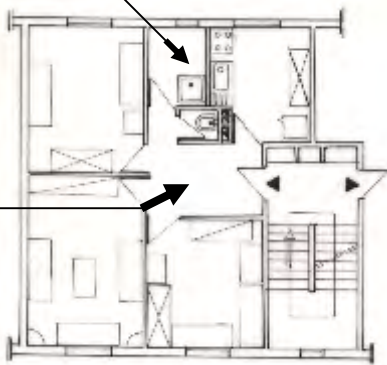


Photo 2

Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200

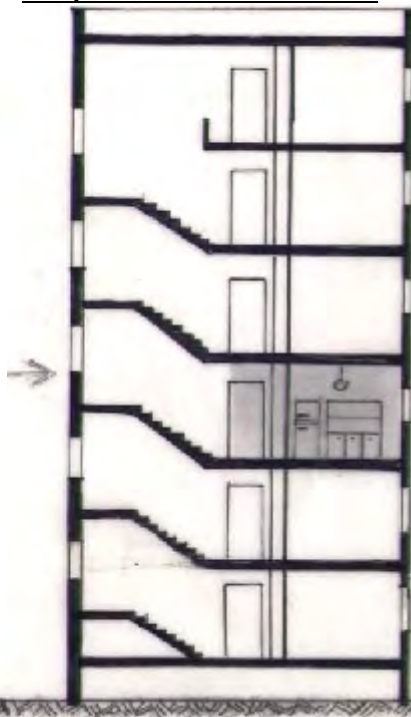


Photo 1 : Salle de Bain

Photo 2 : Hall



ENQUÊTE N° 10 DAKSI

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 4^{ème} Tranche

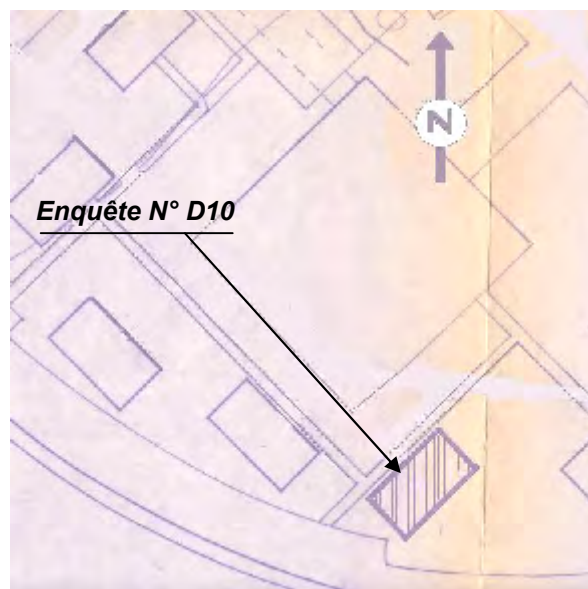
Modèle Semi Amélioré : 4logements par palier

Niveau : R D C

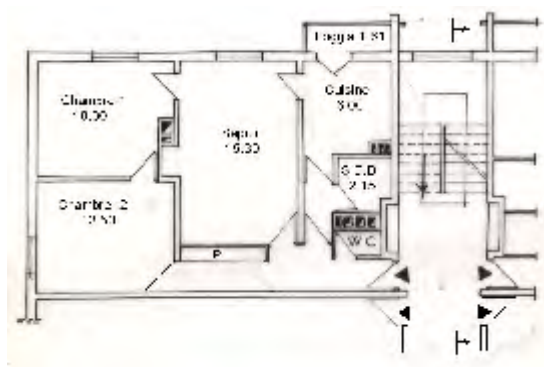
Taille : (F3) 1Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :

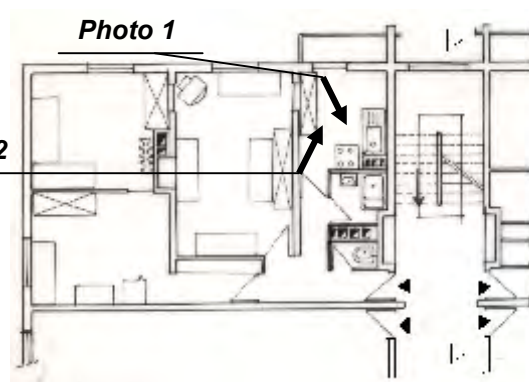
Système PASCAL
Préfabrication semi lourde



Plan de Situation Ech : 1/2500



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200

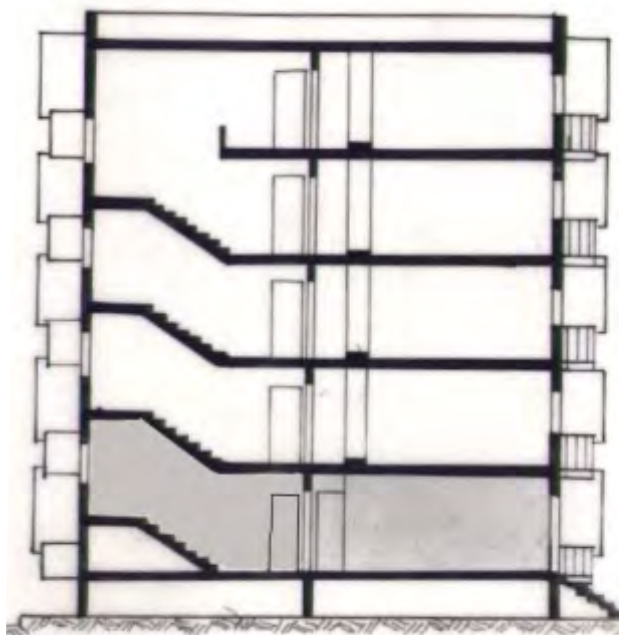


Photo 1 : La Cuisine



Photo 2 : Cuisine Vers La Loggia

ENQUÊTE N° 11 DAKSI

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 4^{ème} Tranche

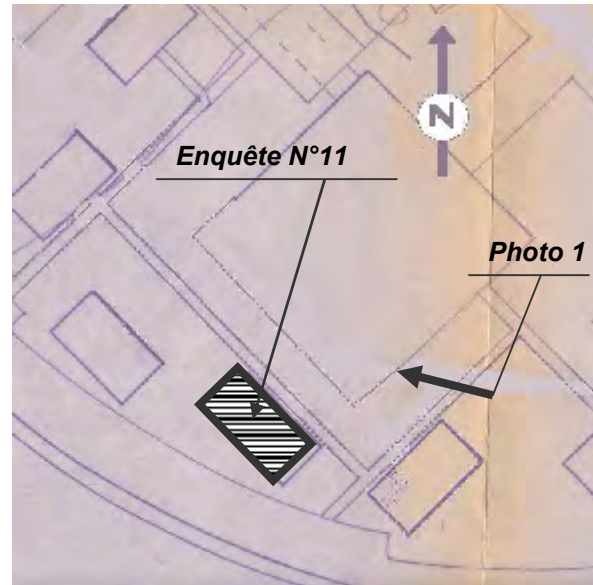
Modèle Semi Amélioré : 4logements par palier

Niveau : 3^{ème} Etage

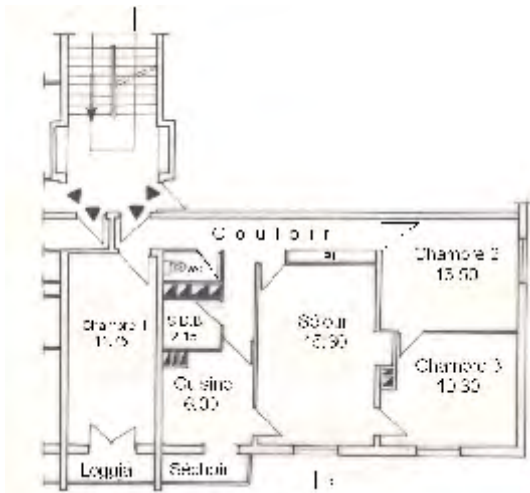
Taille : (F4) 1Séjour + 3 Chambres

Procédé de Construction :

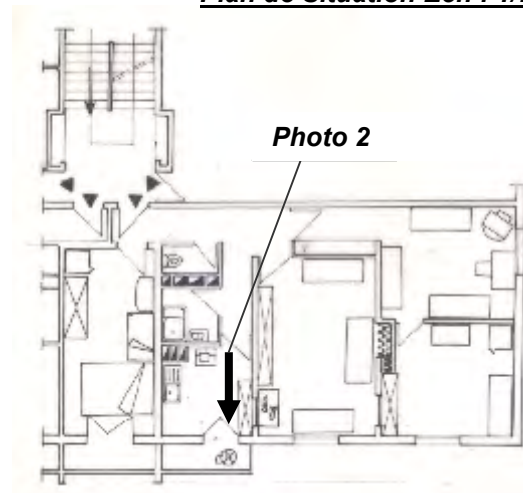
Système PASCAL
Préfabrication semi lourde



Plan de Situation Ech : 1/2500



Plan Logement Conçu Ech : 1/200

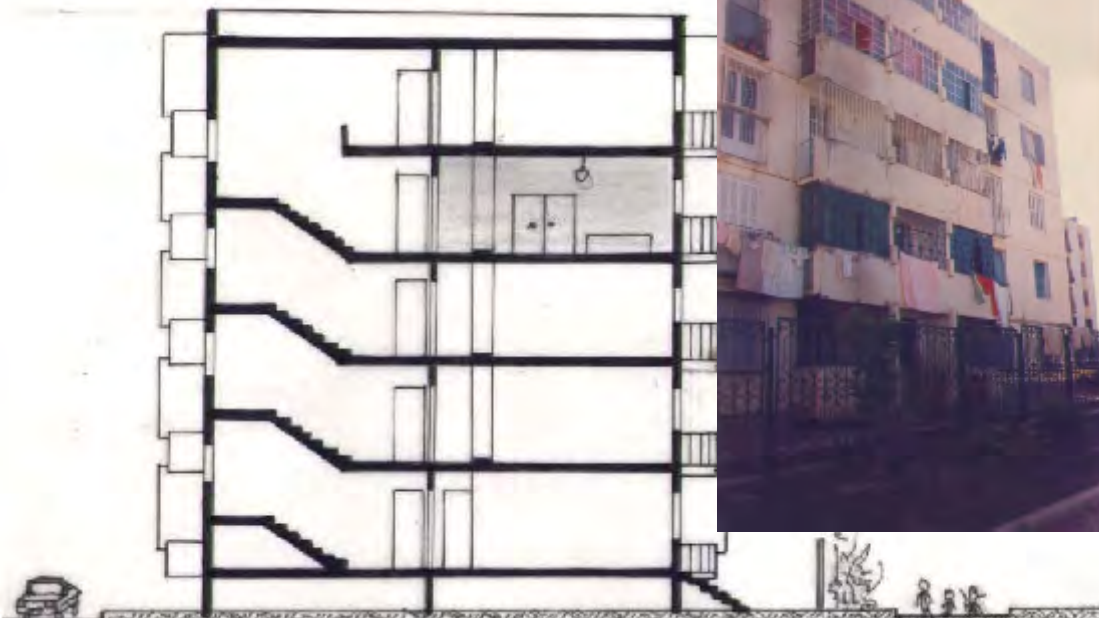


Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200

Photo 1 : Devanture du Bâtiment

Photo 2 : Cuisine Séchoir



TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité DAKSI 4^{ème} Tranche

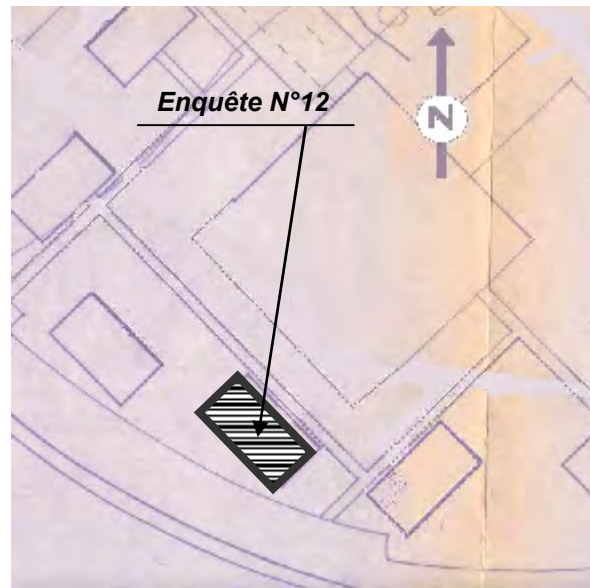
Modèle Semi Amélioré : 4logements par palier

Niveau : 3^{ème} Etage

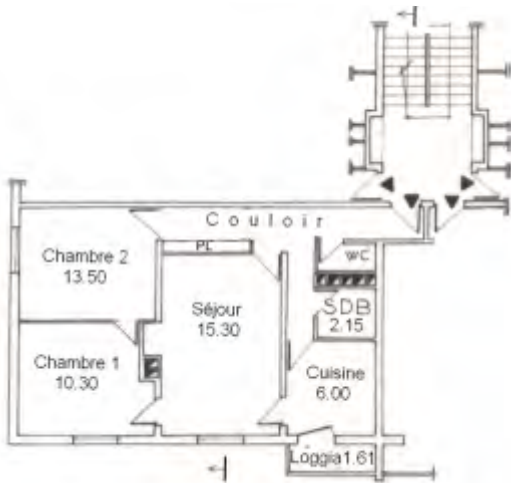
Taille : (F3) 1Séjour +2 Chambres

Procédé de Construction :

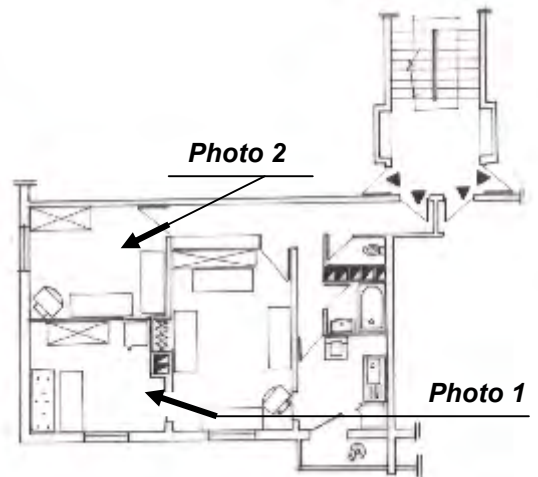
Système PASCAL
Préfabrication semi lourde



Plan de Situation Ech : 1/2500



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200

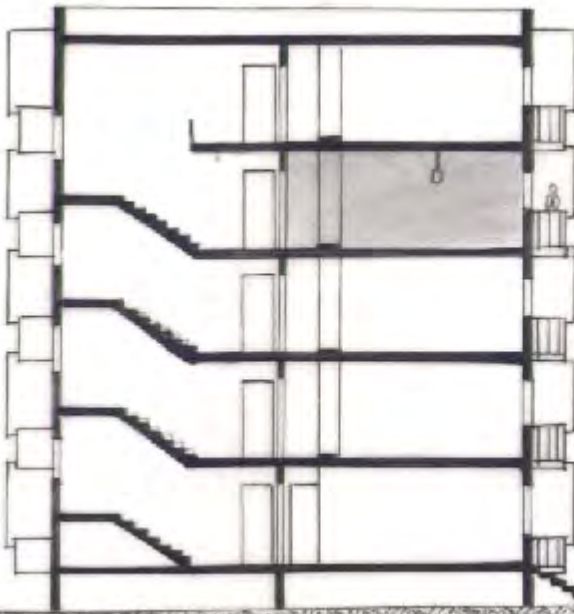
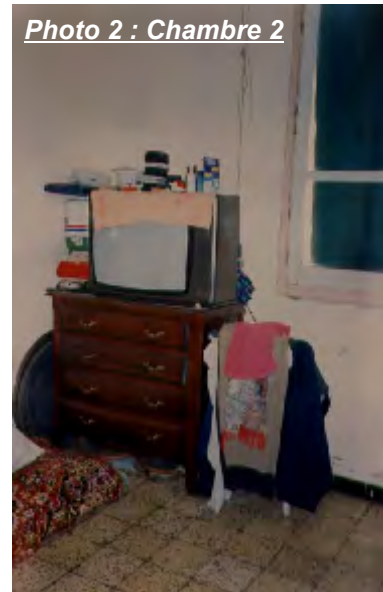


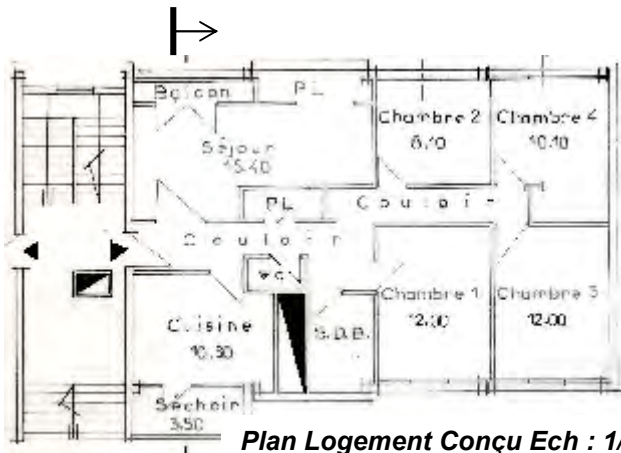
Photo1 : Chambre 1



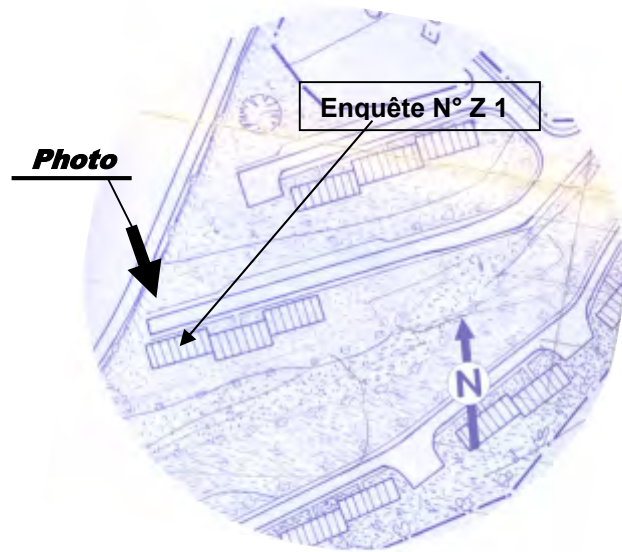
Photo 2 : Chambre 2



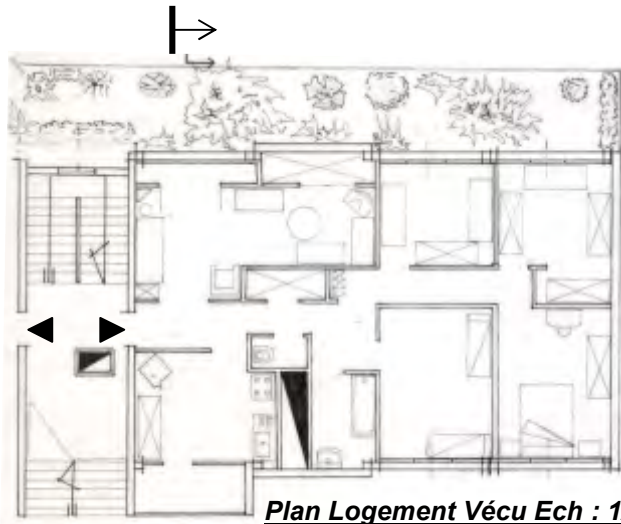
ENQUETE N°1 ZIADIA



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2500



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200



TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité ZIADIA

Niveau : R.D.C.

Taille : (F5) 1 Séjour
+ 4 Chambres

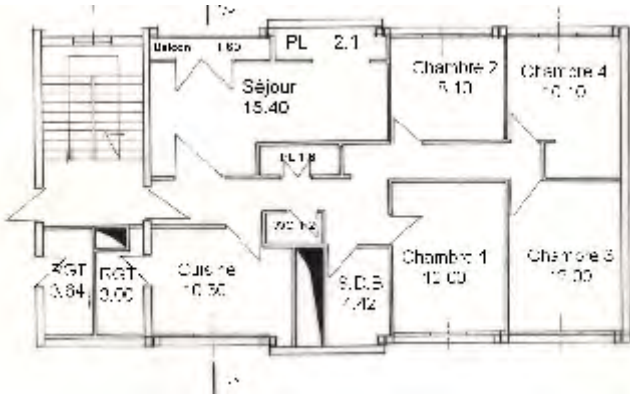
Procédé de Construction :

Systeme VARECO
(Préfabrication Lourde)

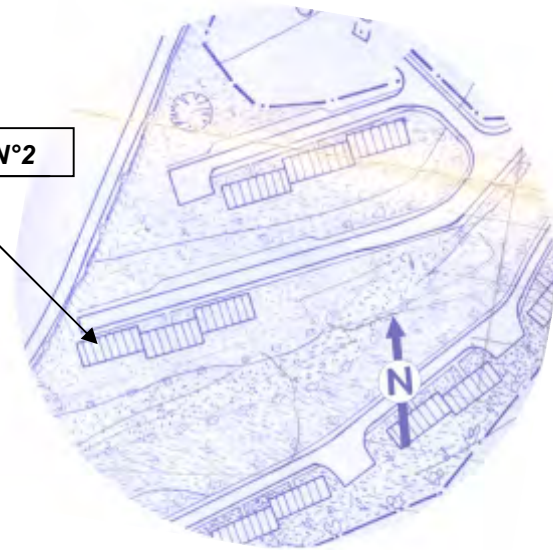
Devanture du Bâtiment



ENQUETE N°2 ZIADIA



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



ENQUETE N°2

Plan de Situation Ech : 1/2500

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité ZIADIA

Niveau : 2^{ème} Etage

*Taille : (F5) 1 Séjour
+ 4 Chambres*

Procédé de Construction :

*Système VARECO
(Préfabrication Lourde)*

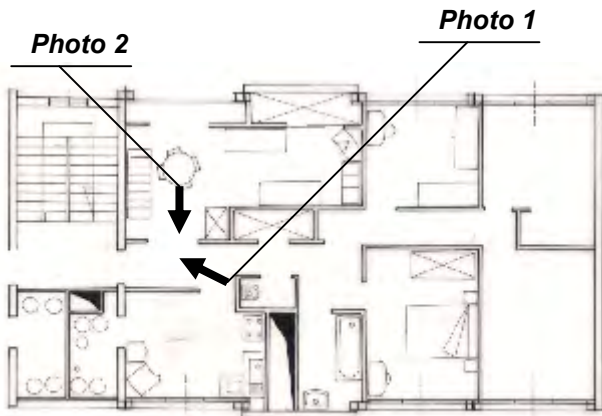


Photo 2

Photo 1

Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200

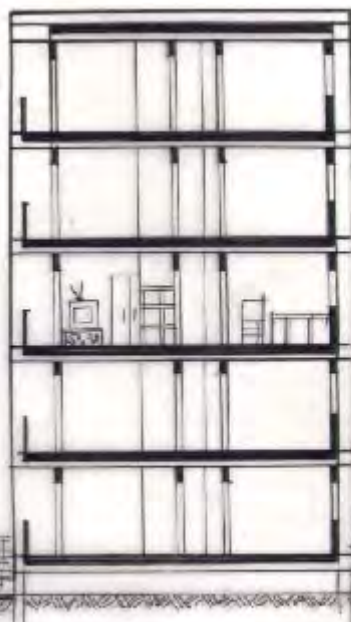
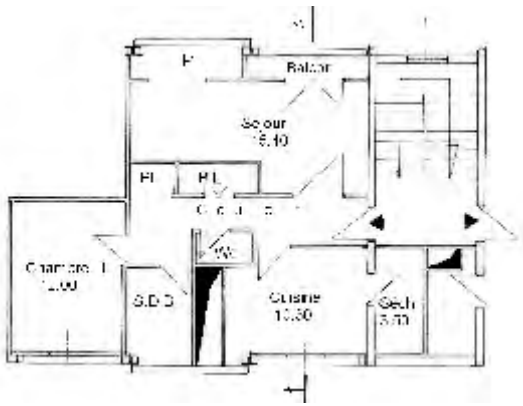


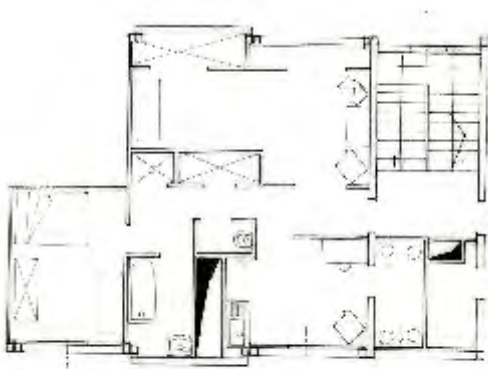
Photo 1 : Hall décoré

Photo 2 : Hall

ENQUETE N°3 ZIADIA

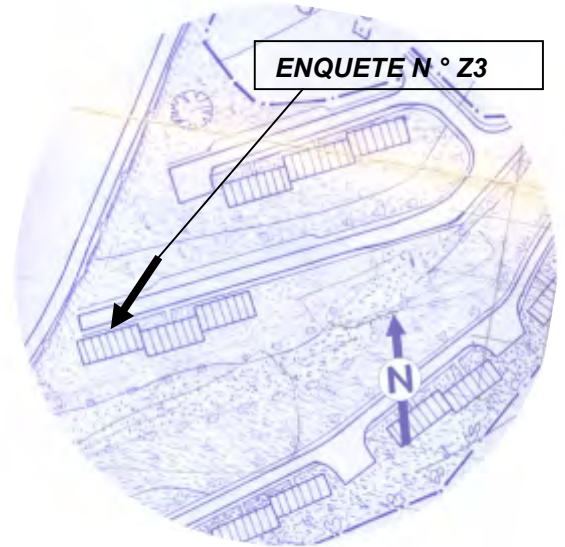
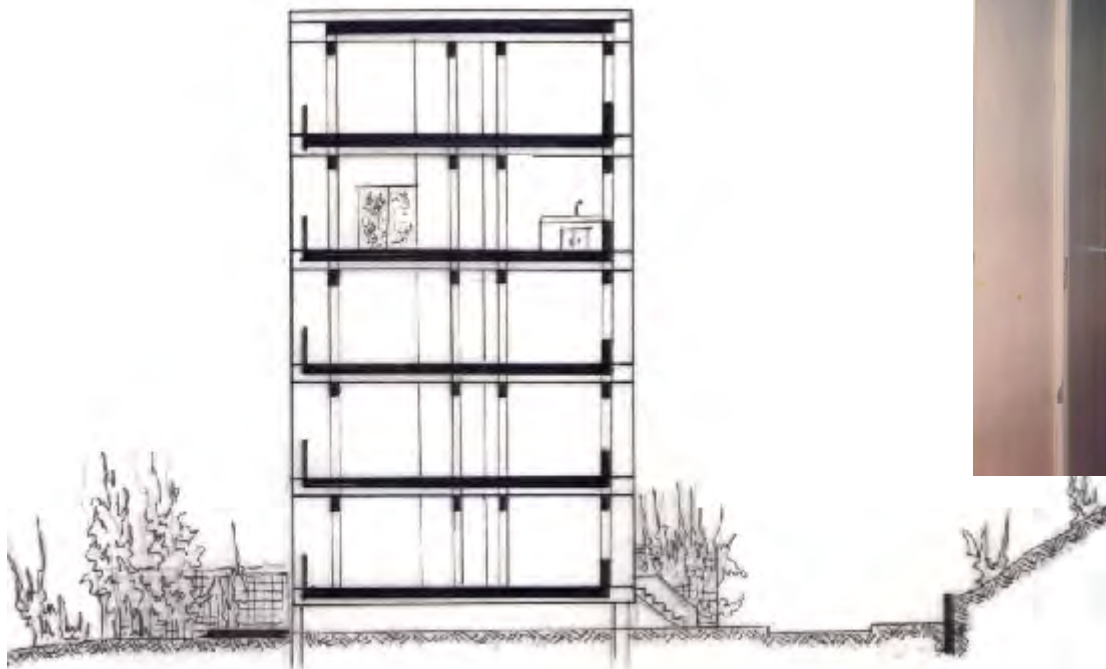


Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2500

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité ZIADIA

Niveau : 3^{ème} Etage

Taille : (F2) 1 Séjour
+ Chambre

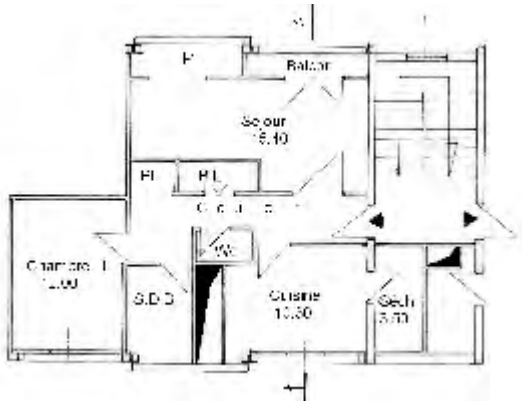
Procédé de Construction :

Système VARECO
(Préfabrication Lourde)



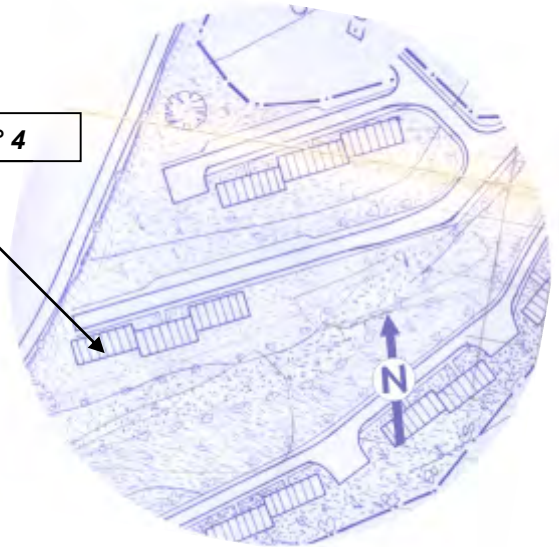
Photo : Hall

ENQUETE N°4 ZIADIA



Plan Logement Conçu Ech : 1/200

ENQUETE N° 4



Plan de Situation Ech : 1/2500

TYPE DU LOGEMENT

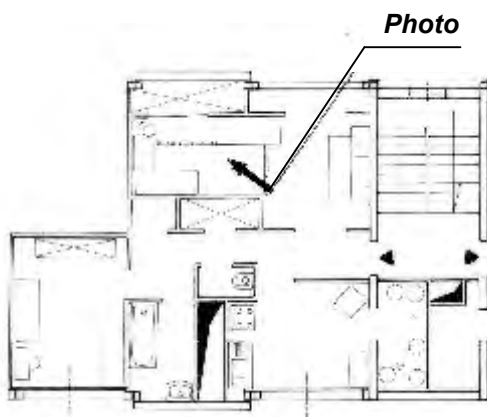
Situation : Cité ZIADIA

Niveau : 4^{ème} Etage

Taille : (F2) 1 Séjour
+ 1 Chambre

Procédé de Construction :

Système VARECO
(Préfabrication Lourde)



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200

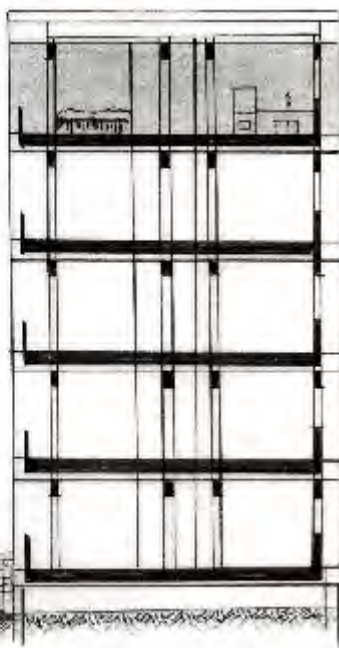
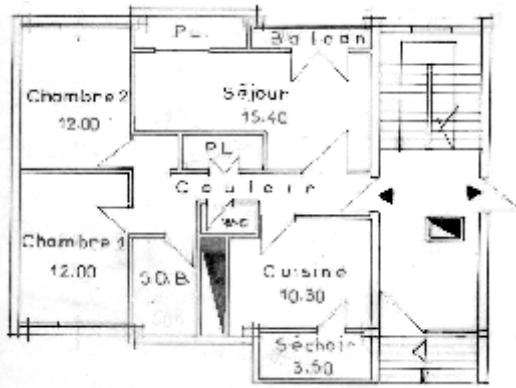


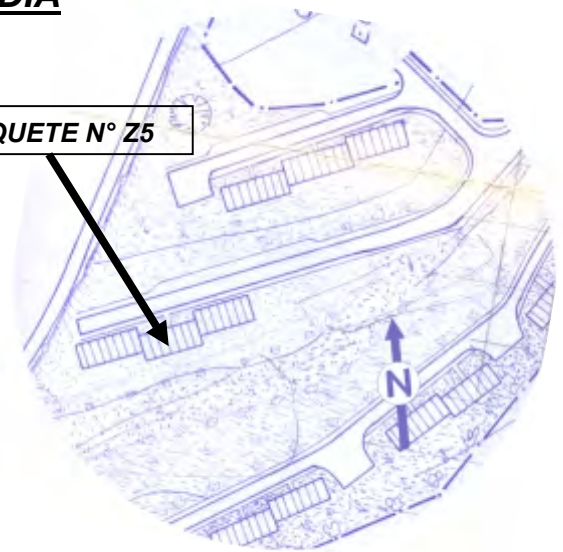
Photo : Séjour



ENQUETE N°5 ZIADIA



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2500

TYPE DU LOGEMENT

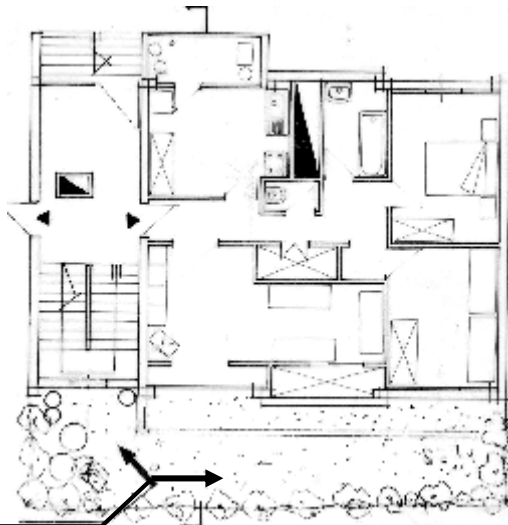
Situation : Cité ZIADIA

Niveau : R D C

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :

Système VARECO
(Préfabrication Lourde)



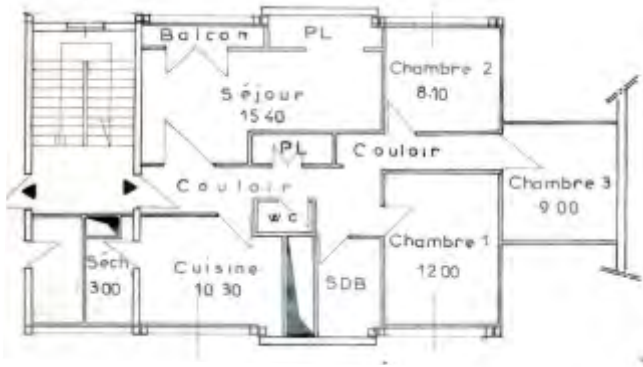
Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200



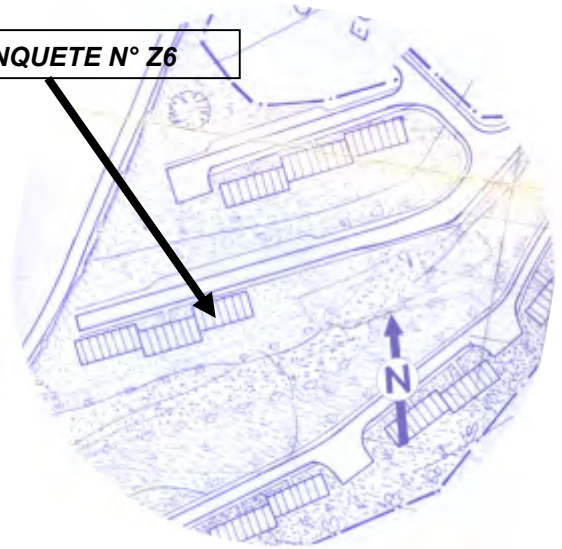
Photos : Arrière du Bâtiment Buanderie Collective

ENQUETE N°6 ZIADIA



Plan Logement Conçu Ech : 1/200

ENQUETE N° Z6



Plan de Situation Ech : 1/2500

TYPE DU LOGEMENT

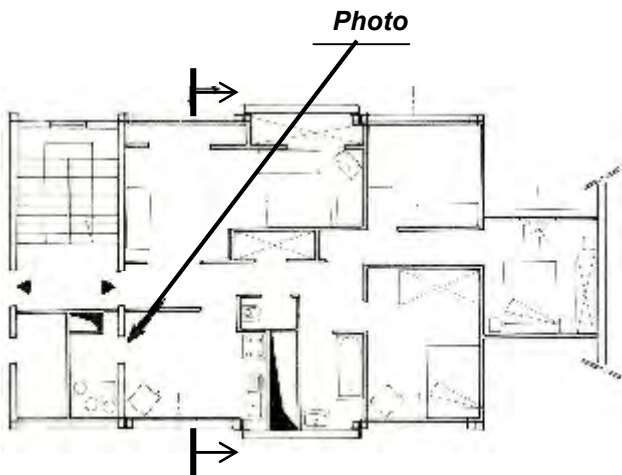
Situation : Cité ZIADIA

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F4) 1 Séjour + 3 Chambres

Procédé de Construction :

Système VARECO
(Préfabrication Lourde)



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200

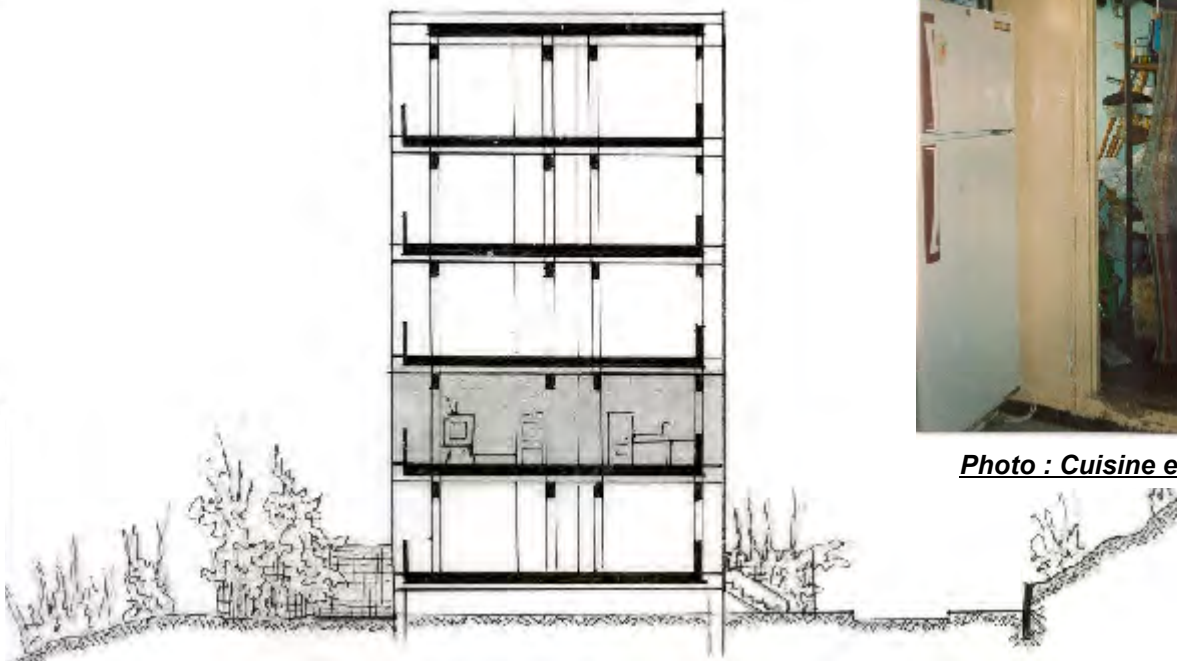
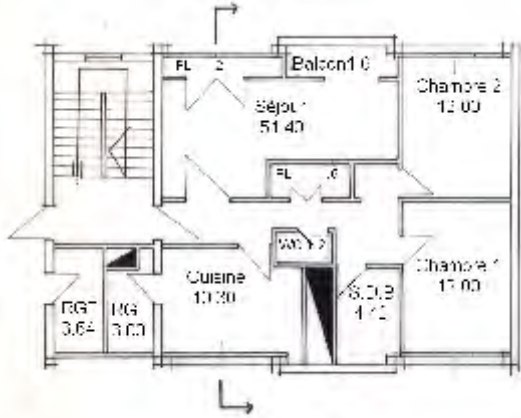
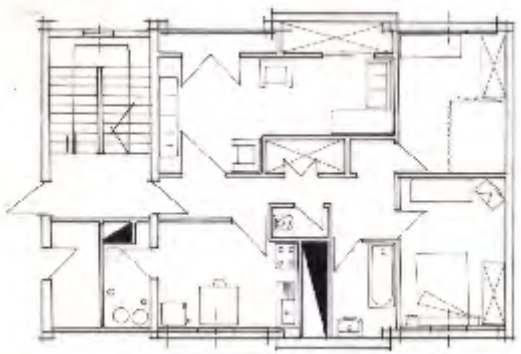


Photo : Cuisine et Séchoir

ENQUETE N°7 ZIADIA

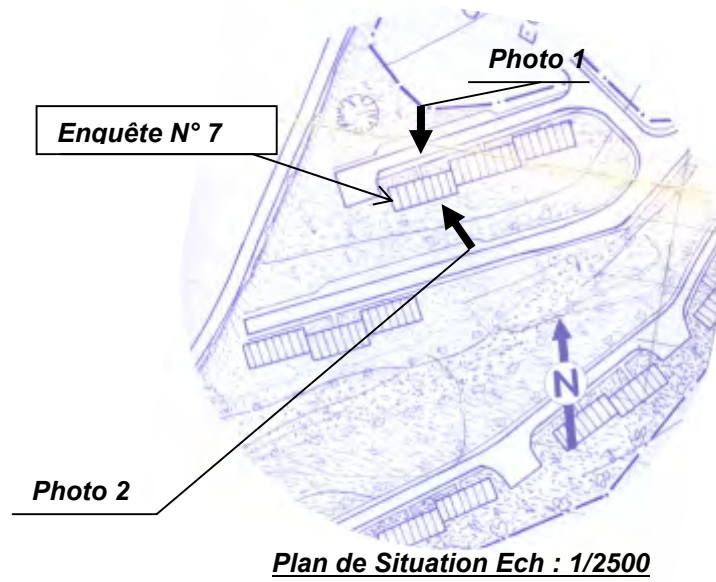
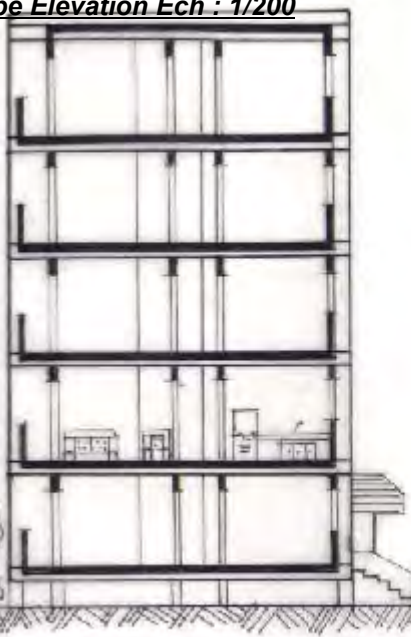


Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2500

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité ZIADIA

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :
Système VARECO
(Préfabrication Lourde)

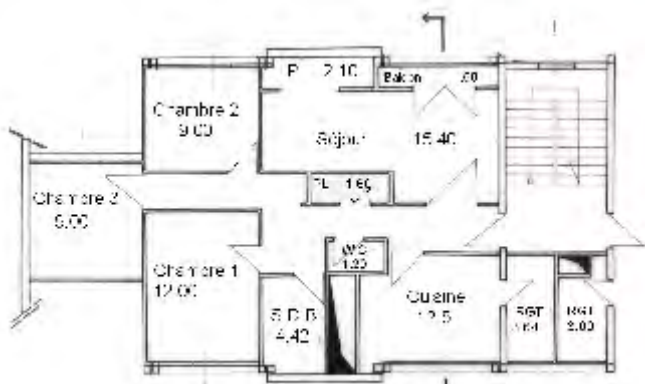
Photo 1 : Devanture du Bâtiment



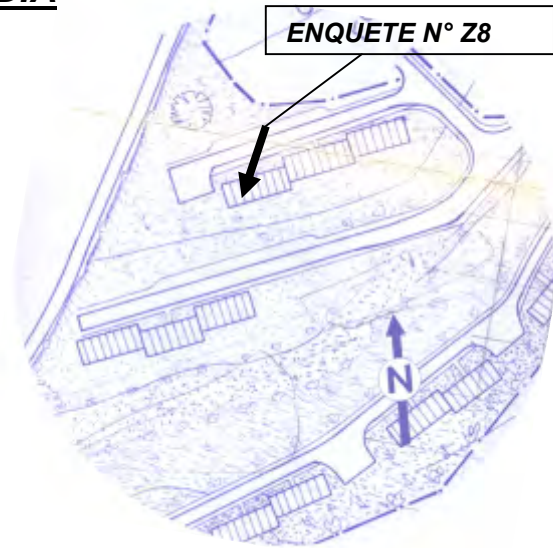
Photo 2 : Arrière du Bâtiment



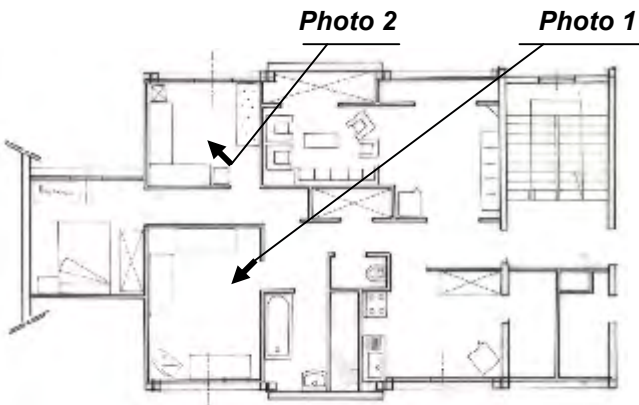
ENQUETE N°8 ZIADIA



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2500



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité ZIADIA

Niveau : 4^{ème} Etage

Taille : (F4) 1 Séjours + 3 Chambres

Procédé de Construction :
Système VARECO
(Préfabrication Lourde)

Coupe Elévation Ech : 1/200



Photo 1 : Séjour

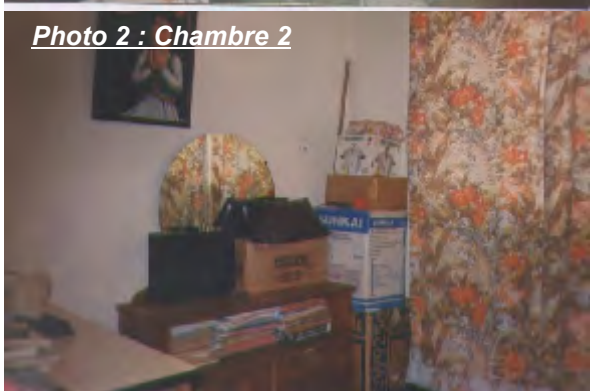
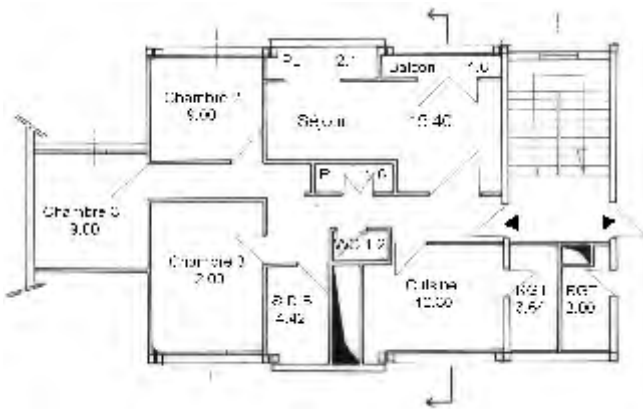


Photo 2 : Chambre 2

ENQUETE N°9 ZIADIA



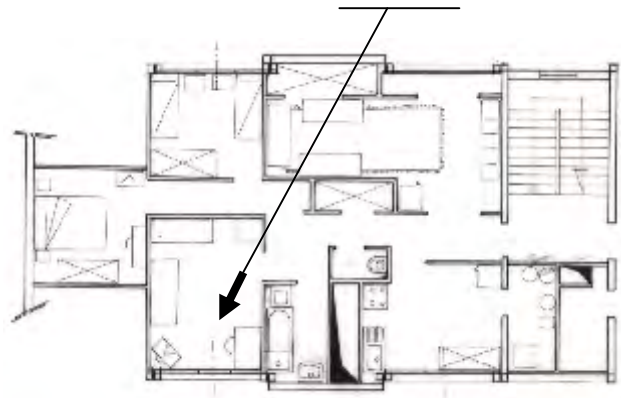
Plan Logement Conçu Ech : 1/200

ENQUETE N° 29



Plan de Situation Ech : 1/2500

Photo



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité ZIADIA

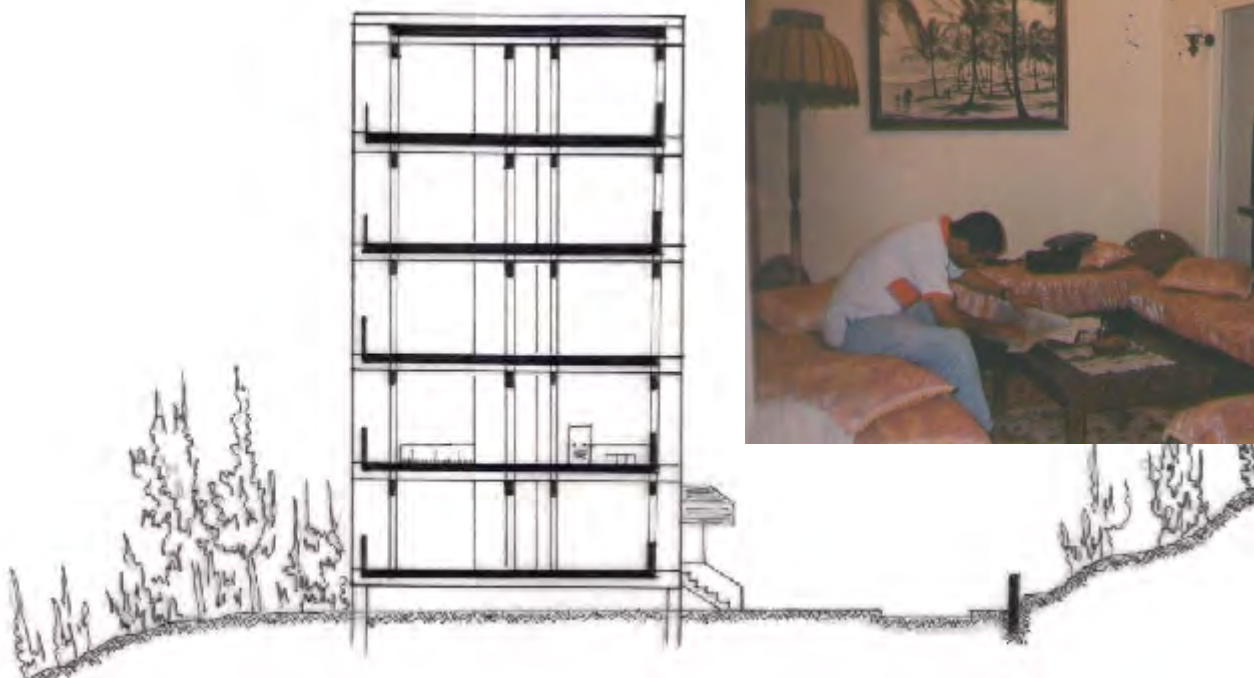
Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F4) 1 Séjours + 3 Chambres

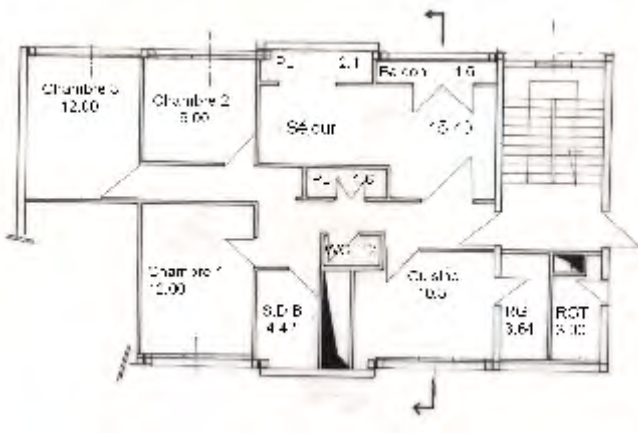
Procédé de Construction :
Système VARECO
(Préfabrication Lourde)

Photo : Chambre 3

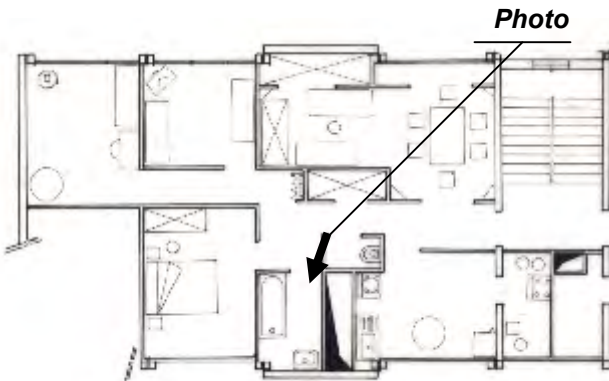
Coupe Elévation Ech : 1/200



ENQUETE N°10 ZIADIA

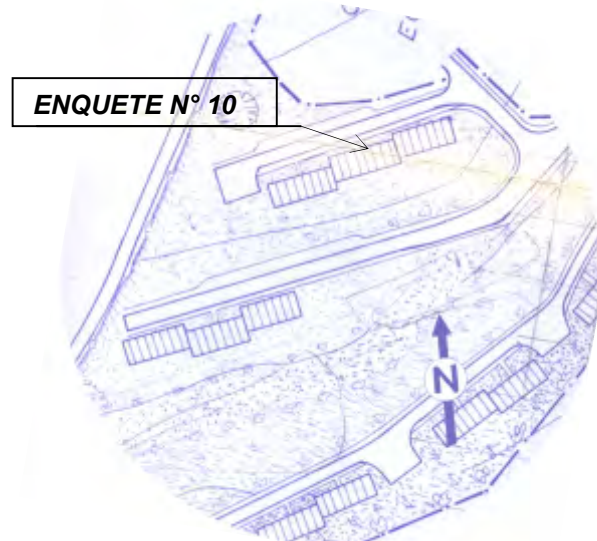
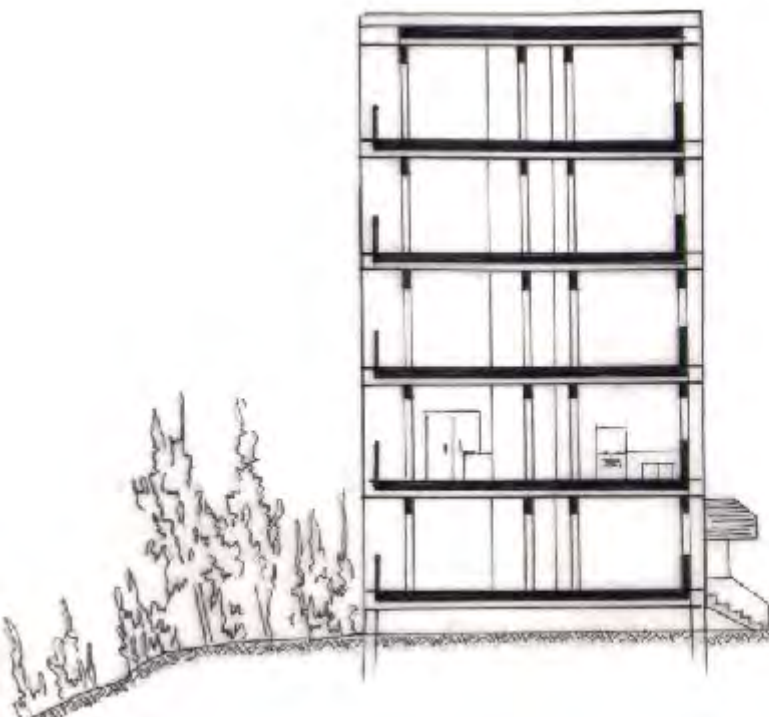


Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2500

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité ZIADIA

Niveau : 1^{er} Etage

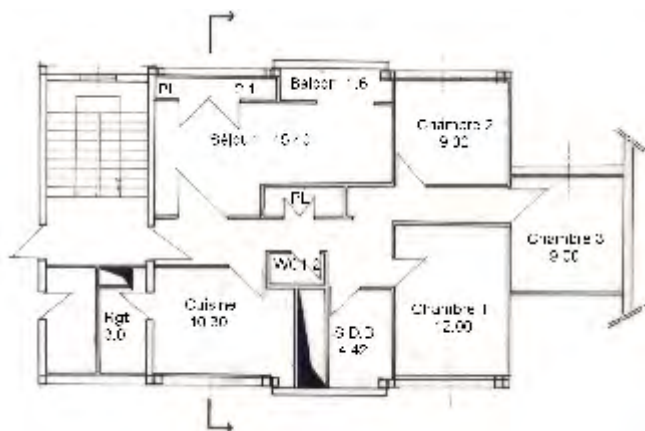
Taille : (F4) 1 Séjours + 3 Chambres

Procédé de Construction :
Système VARECO
(Préfabrication Lourde)

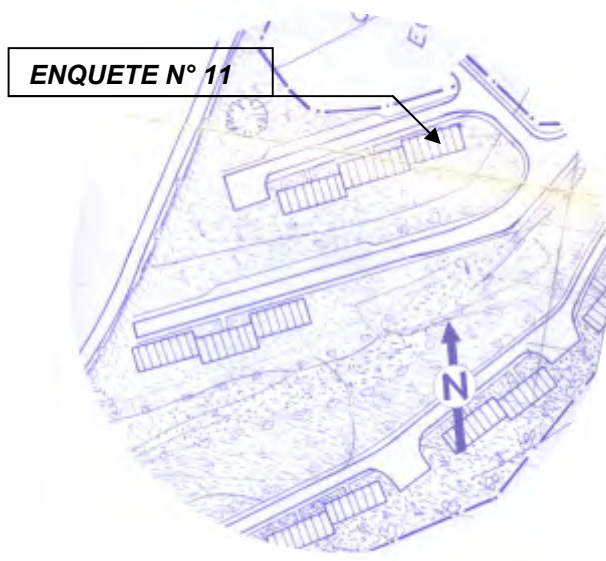
Photo : Salle de Bain



ENQUETE N°11 ZIADIA



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2500

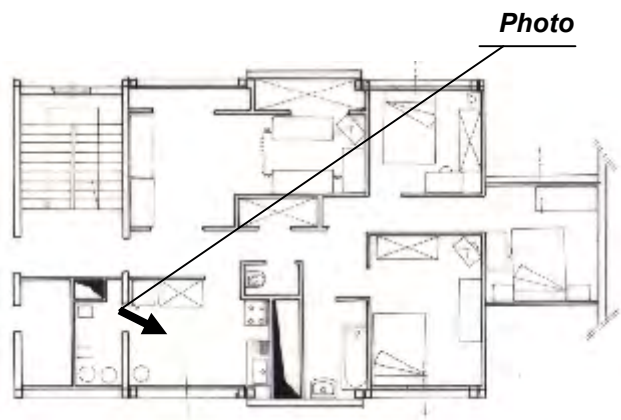
TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité ZIADIA

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F4) 1 Séjours + 3 Chambres

Procédé de Construction :
Système VARECO
(Préfabrication Lourde)

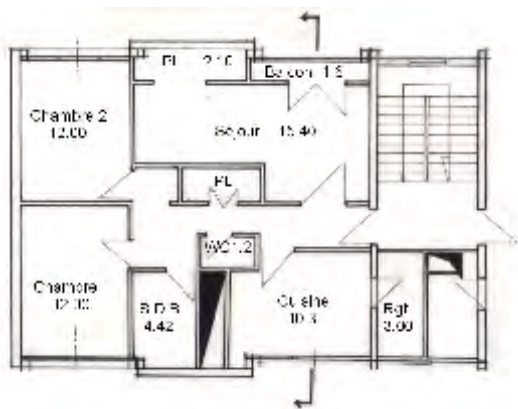


Plan Logement Vécu Ech : 1/200

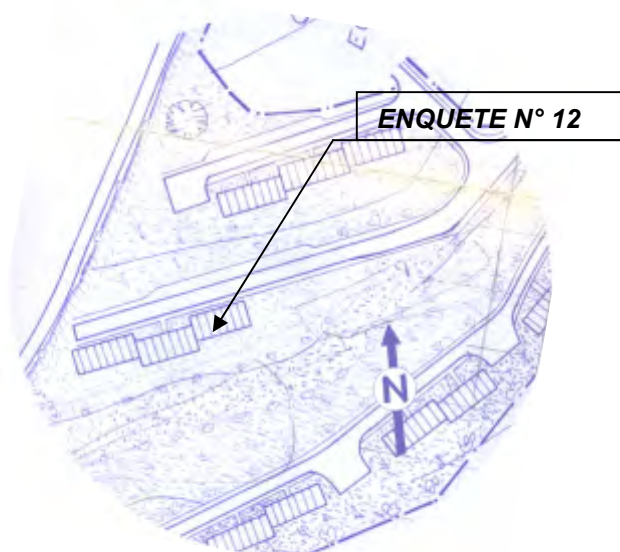
Coupe Elévation Ech : 1/200



ENQUETE N°12 ZIADIA



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2500

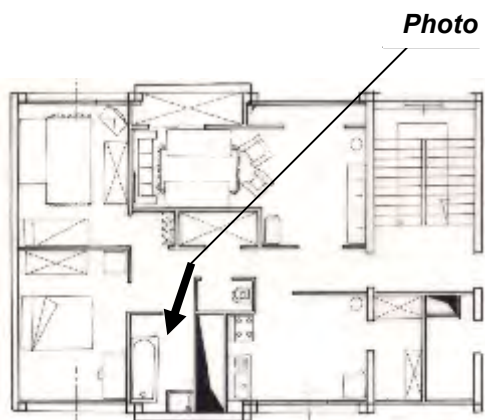
TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité ZIADIA

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F3) 1 Séjours + 2 Chambres

Procédé de Construction :
Système VARECO
(Préfabrication Lourde)

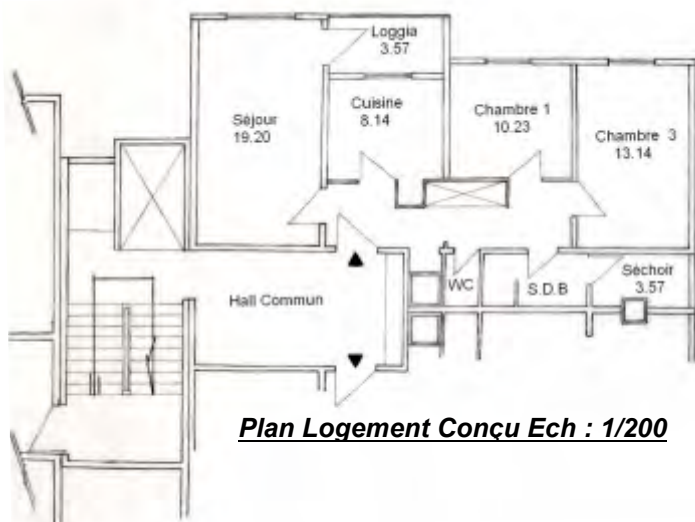


Plan Logement Vécu Ech : 1/200

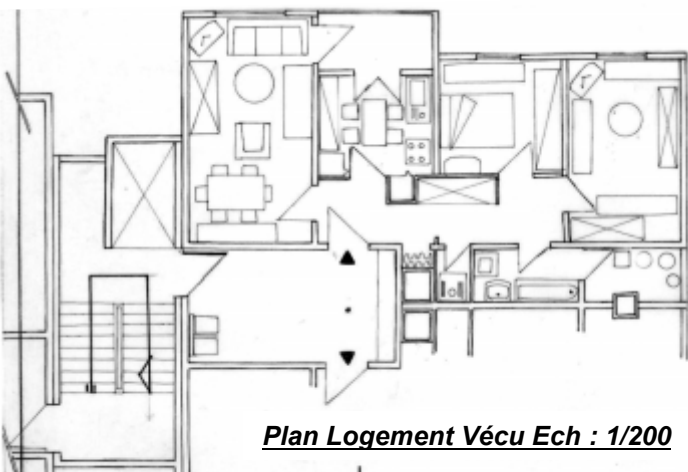
Coupe Elévation Ech : 1/200



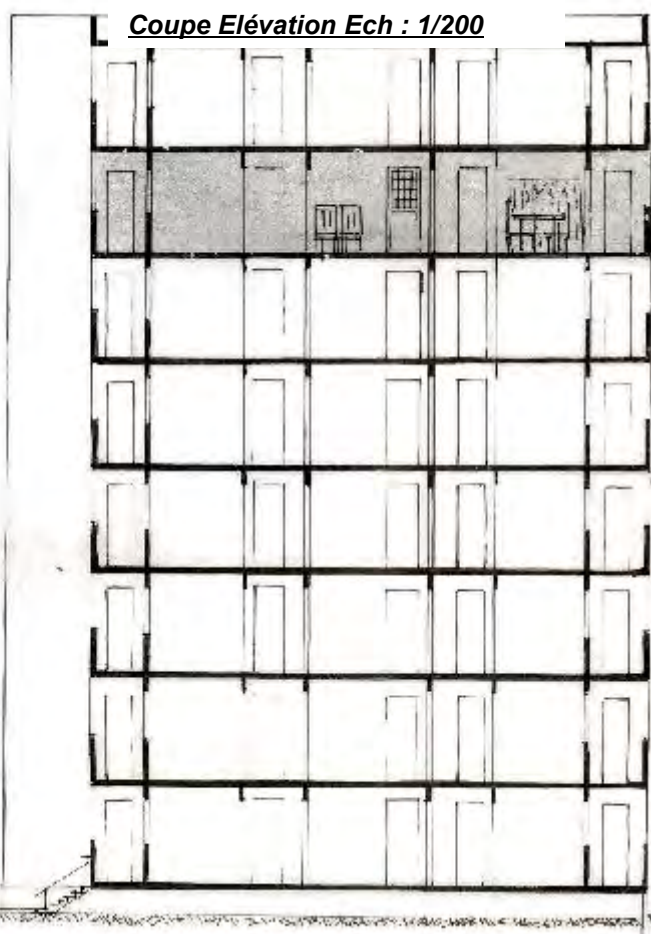
ENQUETE N°1 BOUSSOUF



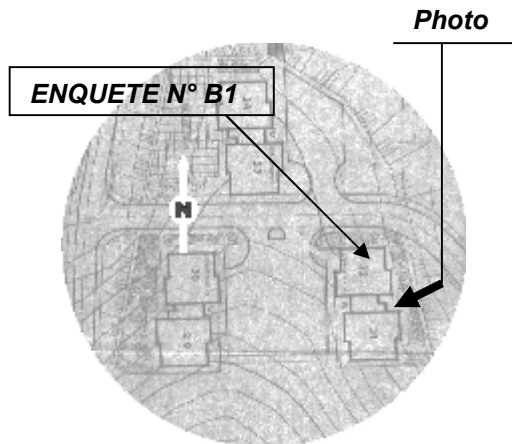
Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200



Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan de Situation Ech 1/2000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
3^{ème} Tranche

Modèle : Bâtiment « Tours »

Niveau : 6^{ème} Etage

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

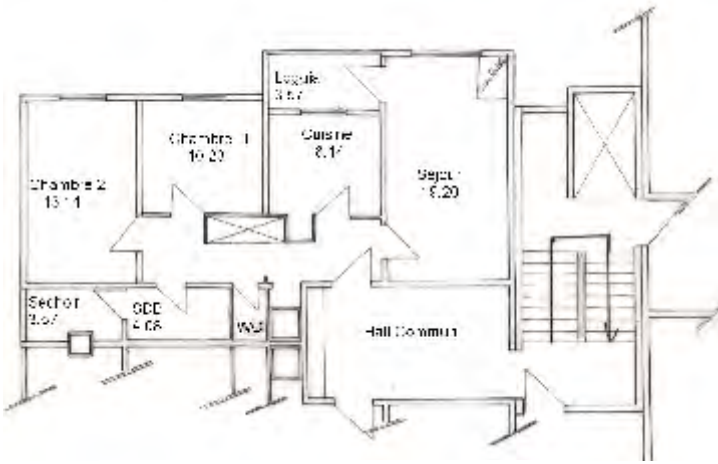
Procédé de Construction :

Système Table et Banche
(Coffrage Tunnel)

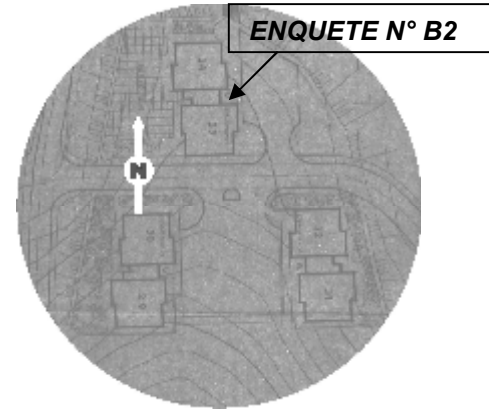
Photo : Devanture du Bâtiment



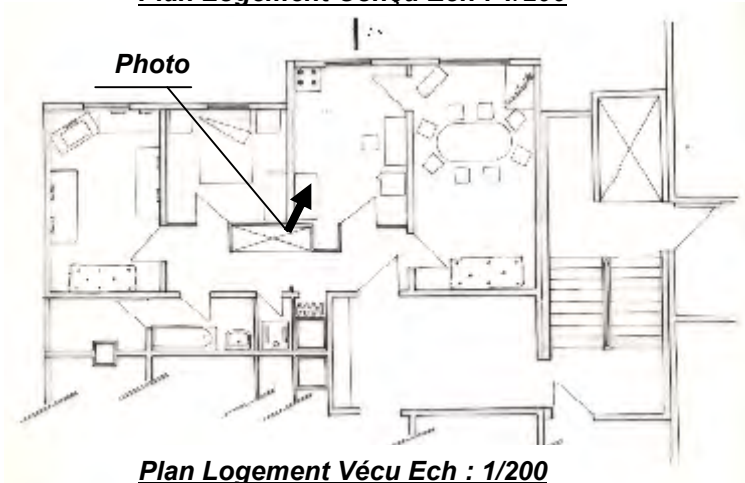
ENQUETE N°2 BOUSSOUF



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech 1/2000



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
3^{ème} Tranche

Modèle : Bâtiment «tours»

Niveau : R.D.C.

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :
Système Table et Banche
(Coffrage Tunnel)

Coupe Elévation Ech : 1/200

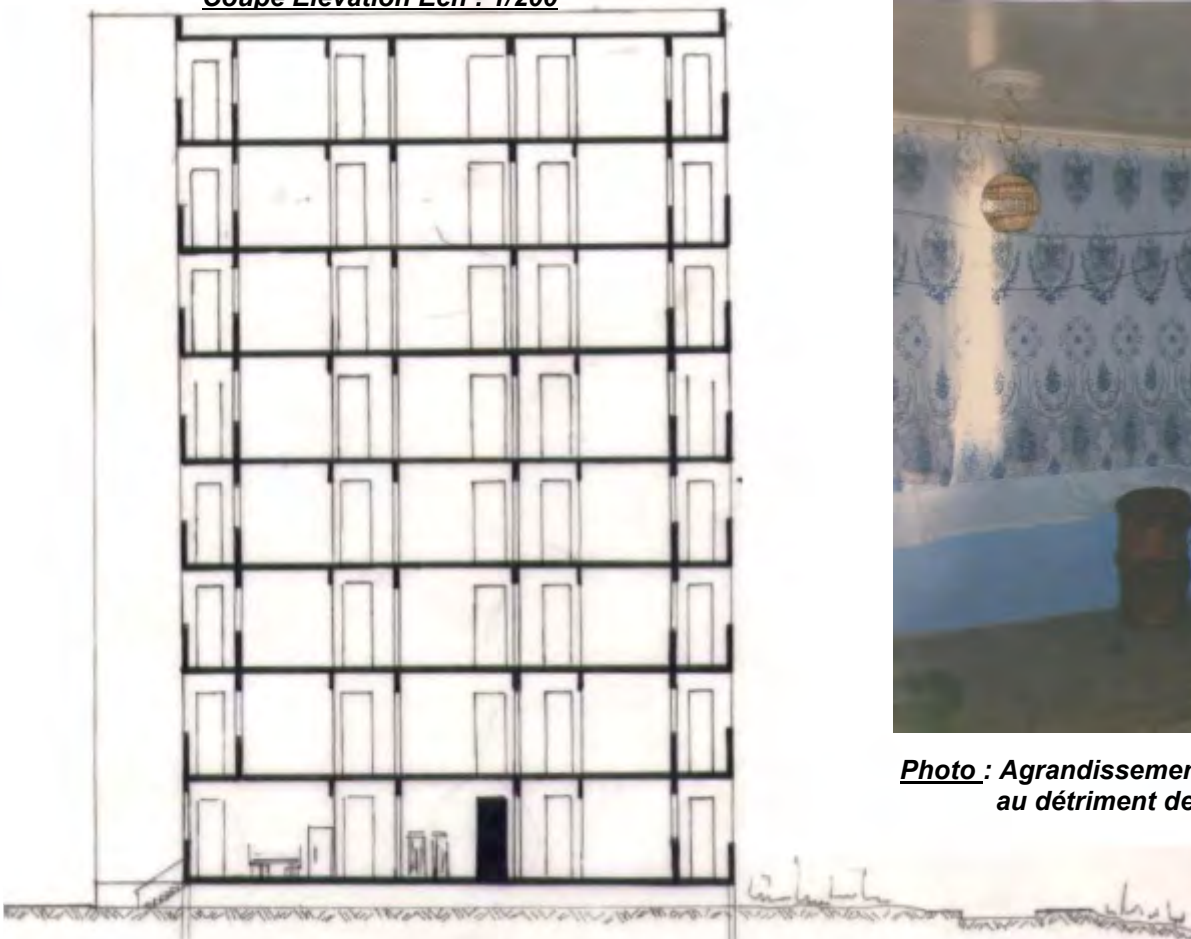
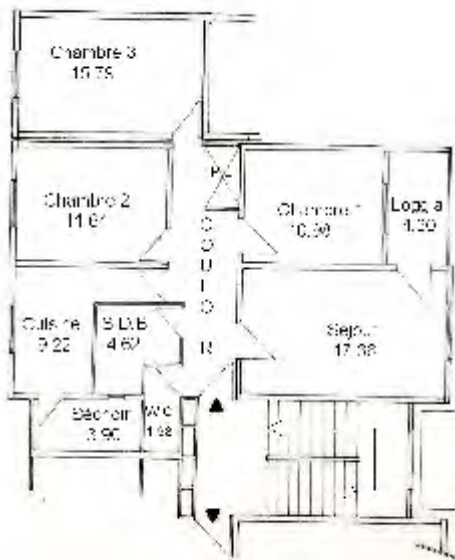
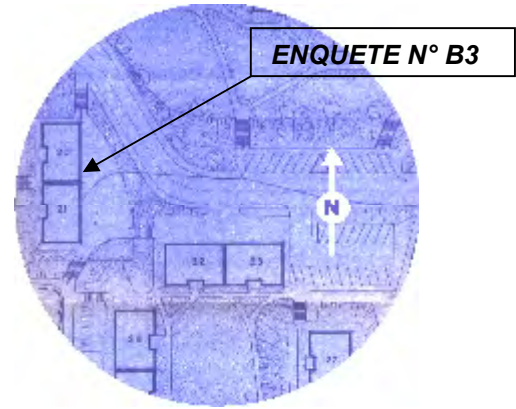


Photo : Agrandissement de la Cuisine
au détriment de la loggia

ENQUETE N°3 BOUSSOUF



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF 1^{ère} Tranche

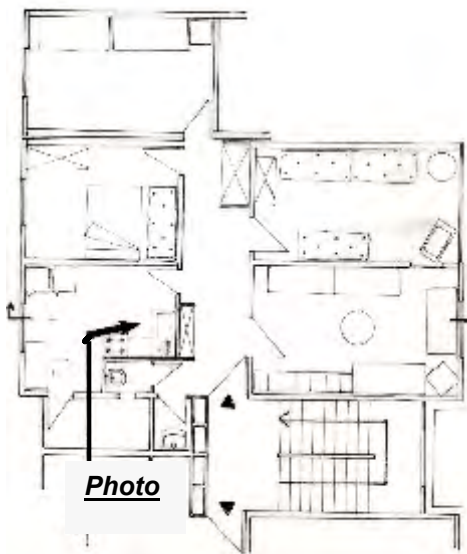
Modèle : Bâtiment « Barre »

Niveau : R.D.C.

Taille : (F4) 1 Séjour + 3 Chambres

Procédé de Construction :

Système Table et Banche
(Coffrage Tunnel)



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Tracés des anciennes cloisons de séparation

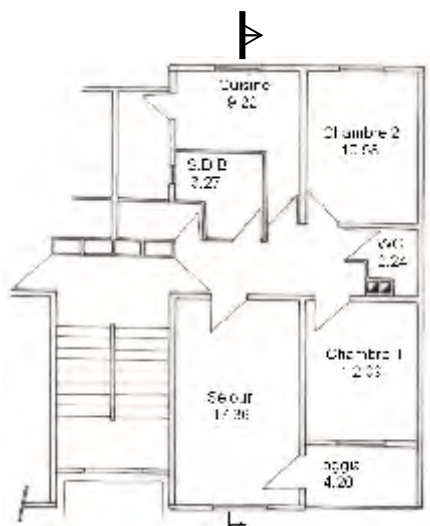


Photo : Cuisine

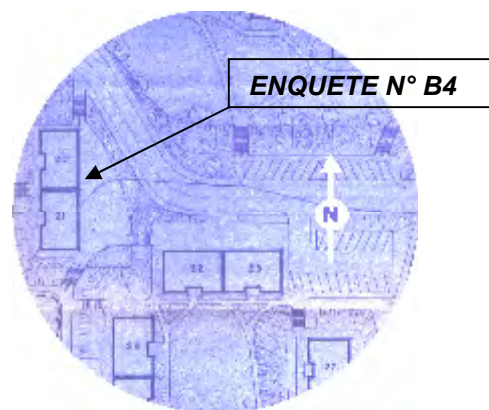


Coupe Elévation Ech : 1/200

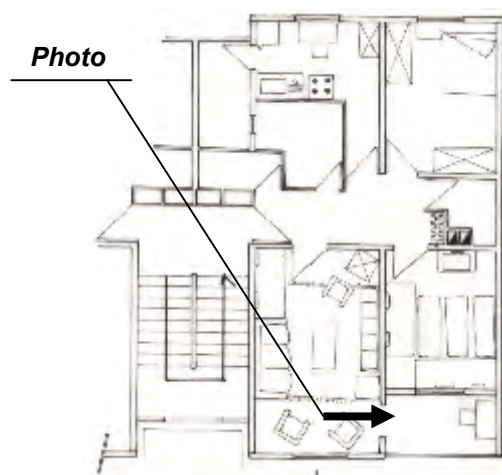
ENQUETE N°4 BOUSSOUF



Plan Logement Conçu Ech : 1/200

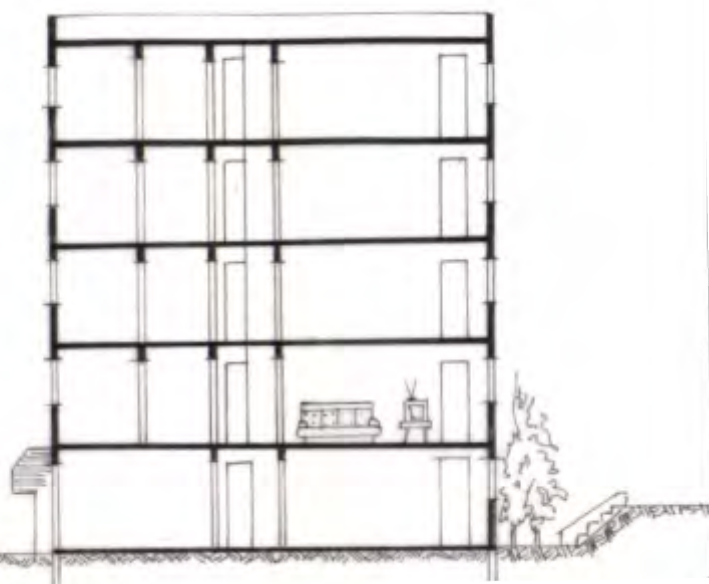


Plan de Situation Ech 1/2000



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200



TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
1^{ère} Tranche

Modèle : Bâtiment « Tours »

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

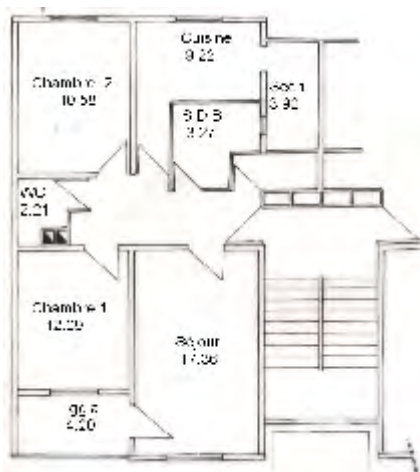
Procédé de Construction :

Système Table et Banche
(Coffrage Tunnel)

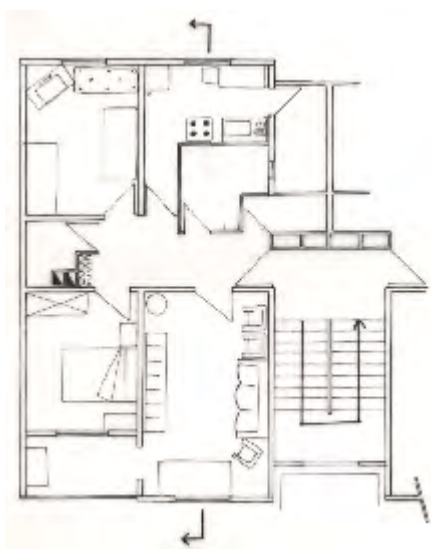
Photo : Loggia Transformée en Bureau



ENQUETE N°5 BOUSSOUF

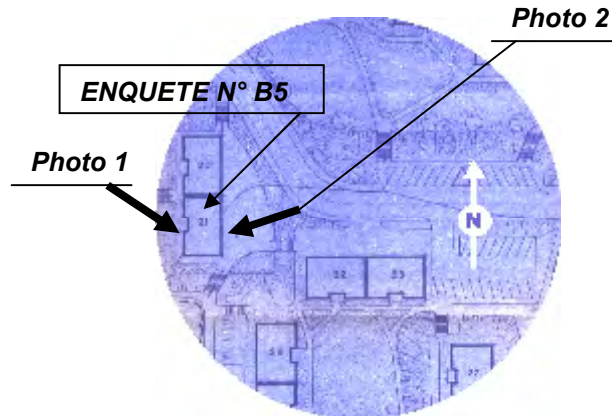
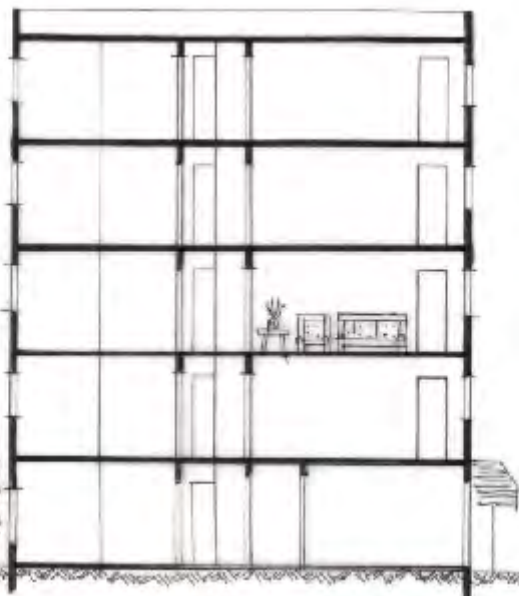


Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200



Plan de Situation Ech 1/2000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
1^{ère} Tranche

Modèle : Bâtiment « Barre »

Niveau : 2^{ème} Etage

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :

Systeme Table et Banche
(Coffrage Tunnel)

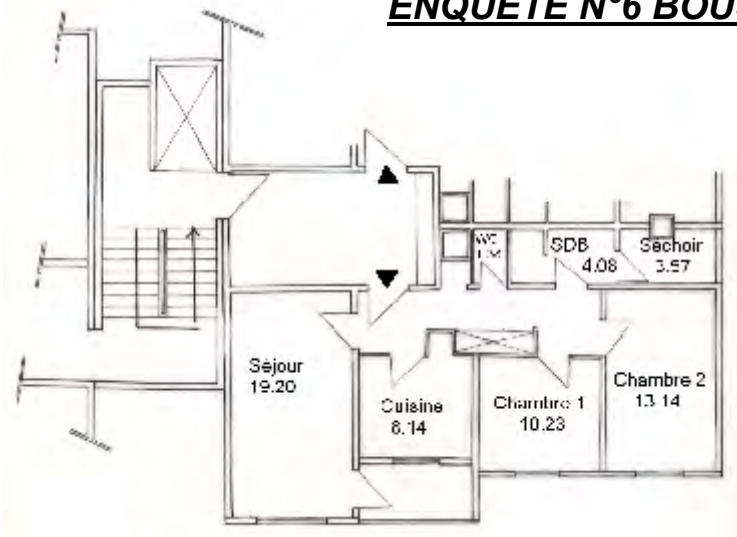


Photo1 : Devanture du Bâtiment

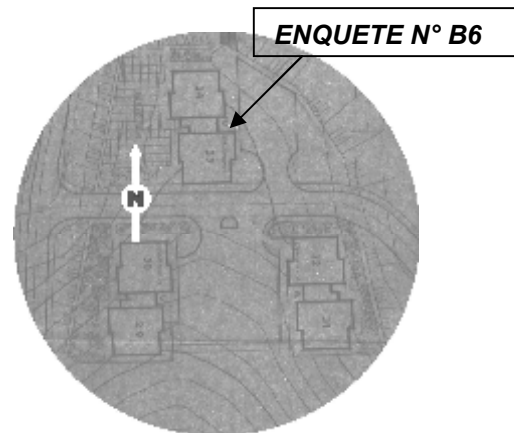


Photo 2 : Arrière du Bâtiment- Commerces-

ENQUETE N°6 BOUSSOUF



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech 1/2000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
3^{ème} Tranche

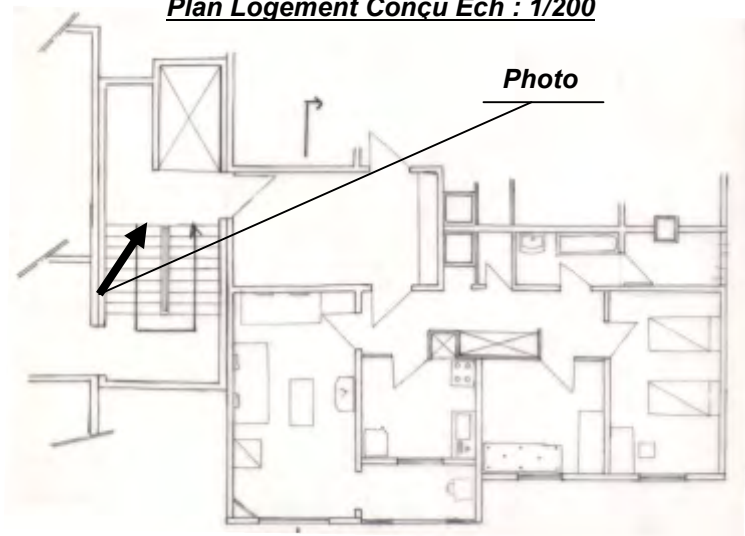
Modèle : Bâtiment « Tours »

Niveau : 5^{ème} Etage

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

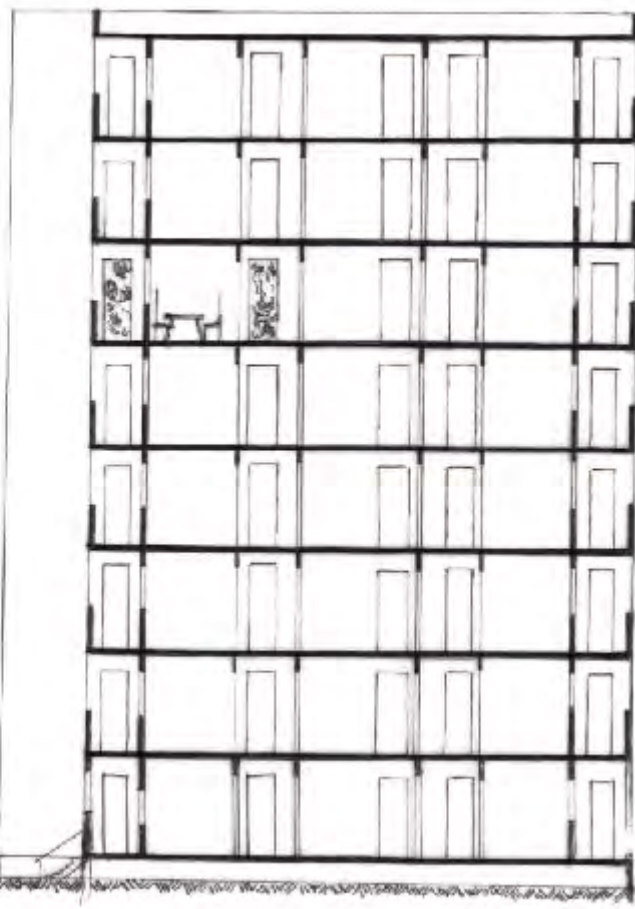
Procédé de Construction :

Système Table et Banche
(Coffrage Tunnel)



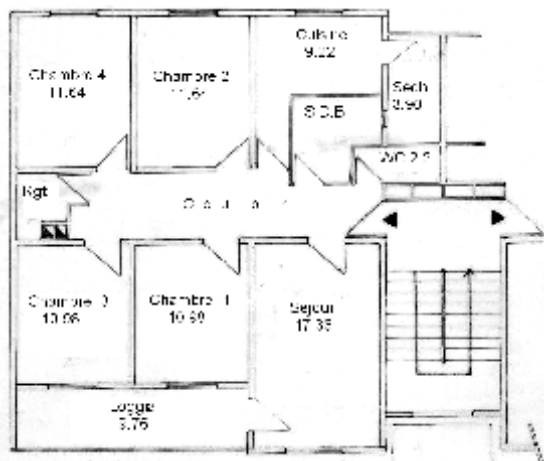
Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Photo : Ascenseur qui n'a jamais Fonctionné

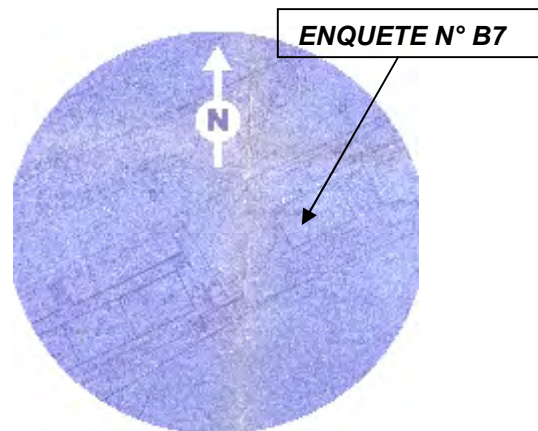


Coupe Elévation Ech : 1/200

ENQUETE N°7 BOUSSOUF



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
5^{ème} Tranche

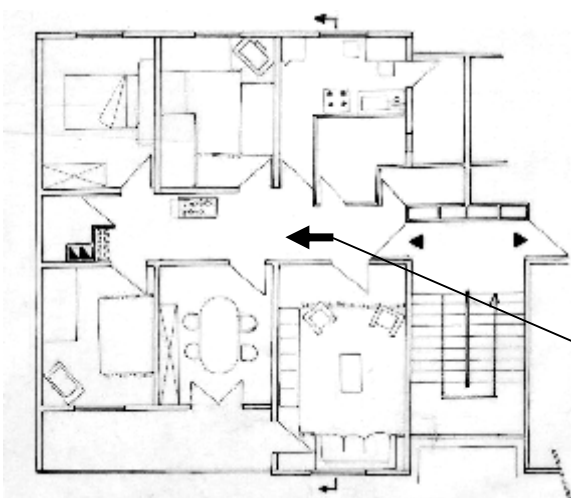
Modèle : Bâtiment « Barre »

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F5) 1 Séjour + 4 Chambres

Procédé de Construction :

Systeme Table et Banche
(Coffrage Tunnel)

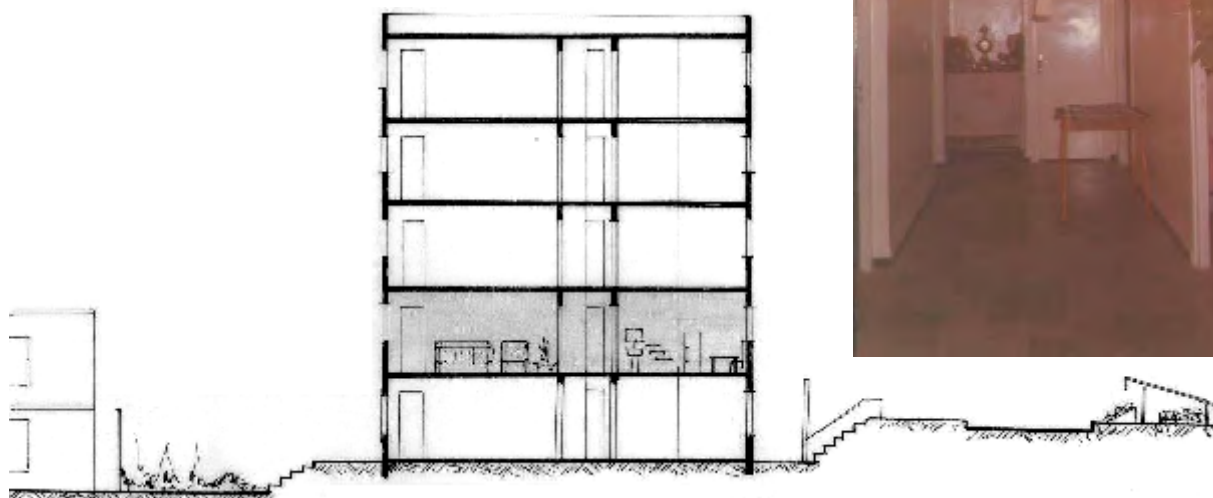


Plan Logement Vécu Ech : 1/200

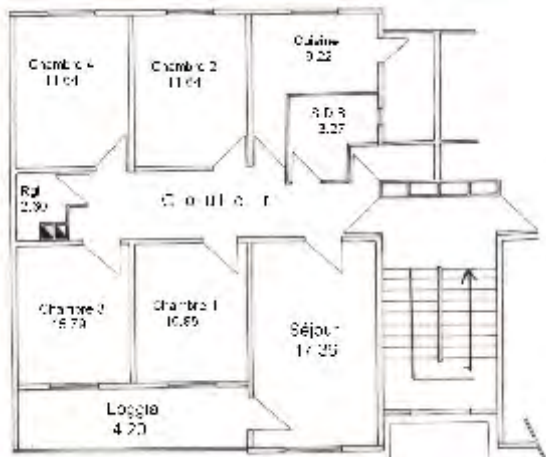
Photo : Hall côté chambre



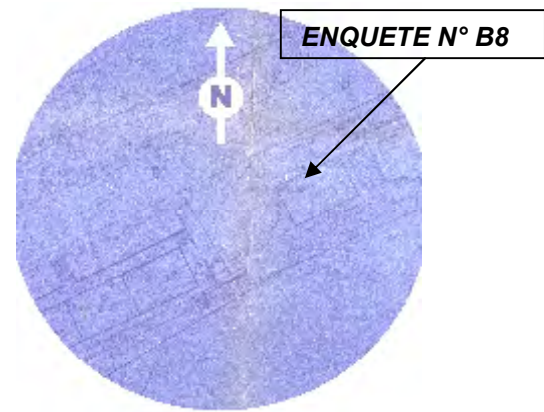
Coupe Elévation Ech : 1/200



ENQUETE N°8 BOUSSOUF



Plan Logement Conçu Ech : 1/200



Plan de Situation Ech : 1/2000



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
5^{ème} Tranche

Modèle : Bâtiment « Barre »

Niveau : 3^{ème} Etage

Taille : (F5) 1 Séjour + 4 Chambres

Procédé de Construction :

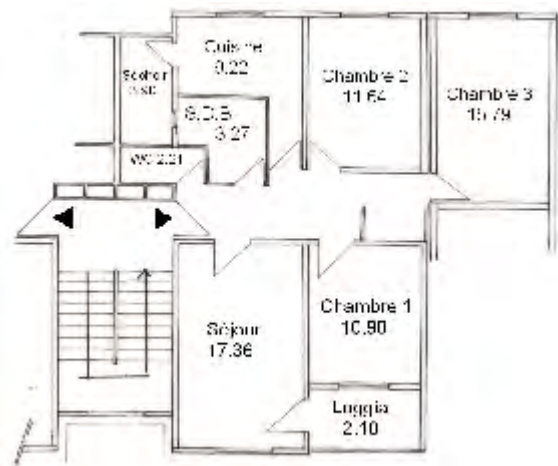
Systeme Table et Banche
(Coffrage Tunnel)

Coupe Elévation Ech : 1/200

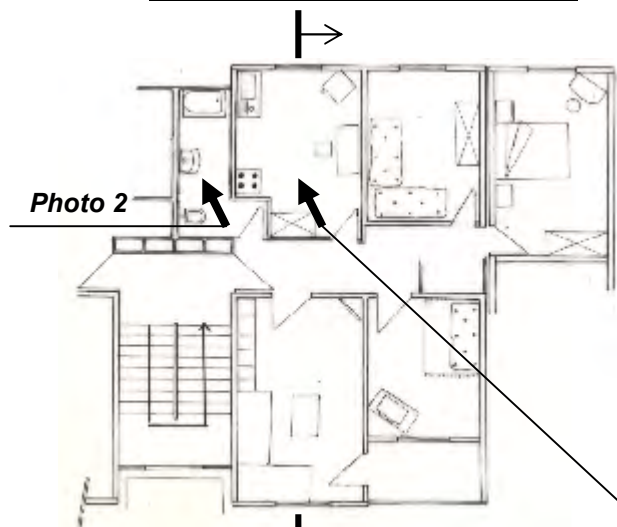
Photo : Marché



ENQUETE N°9 BOUSSOUF



Plan Logement Conçu Ech : 1/200

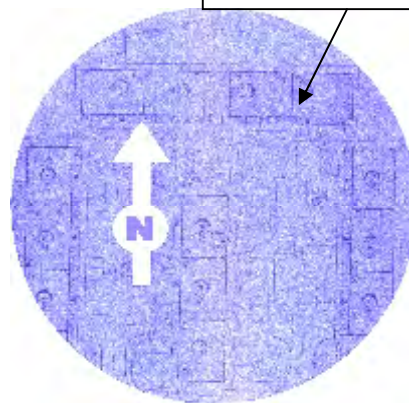


Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200



ENQUETE N° B9



Plan de Situation Ech : 1/2000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
5^{ème} Tranche

Modèle : Bâtiment « Barre »

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F4) 1 Séjour + 3 Chambres

Procédé de Construction :

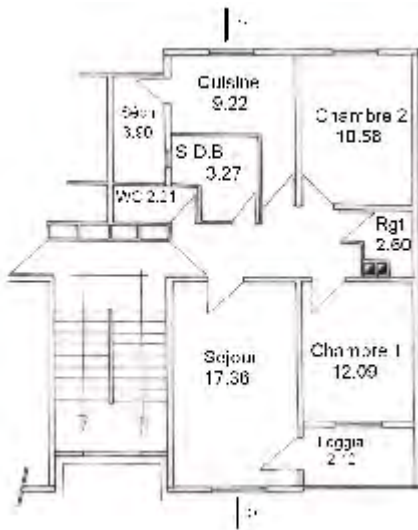
Système Table et Banche
(Coffrage Tunnel)

Photo 1 : Cuisine agrandie

**Photo 2 : Salle de Bain
Rénovée**

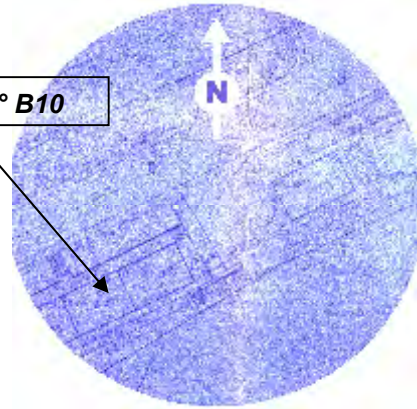


ENQUETE N°10 BOUSSOUF



Plan Logement Conçu Ech : 1/200

ENQUETE N° B10



Plan de Situation Ech : 1/2000

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
5^{ème} Tranche

Modèle : Bâtiment « Barre »

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :

Systeme Table et Banche
(Coffrage Tunnel)



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

Coupe Elévation Ech : 1/200

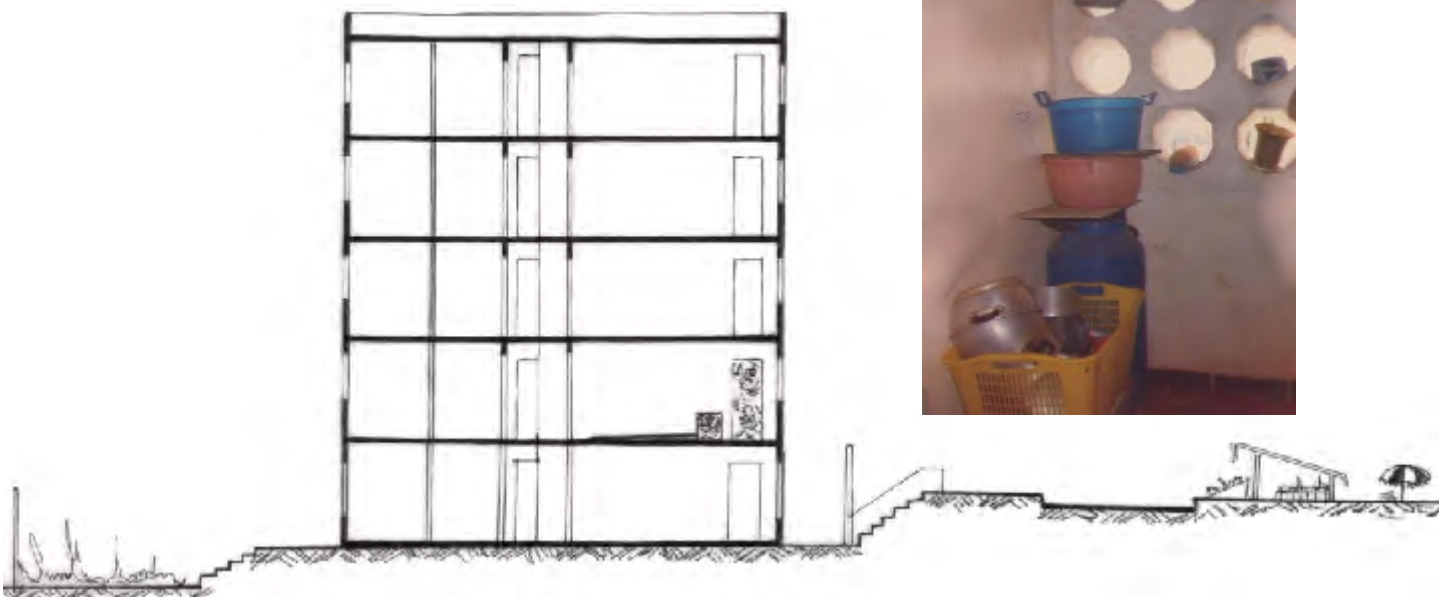
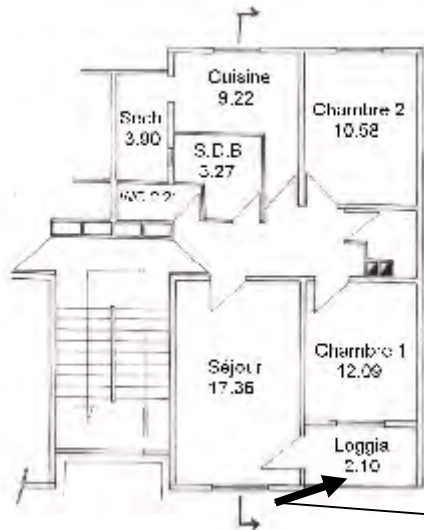


Photo : Séchoir

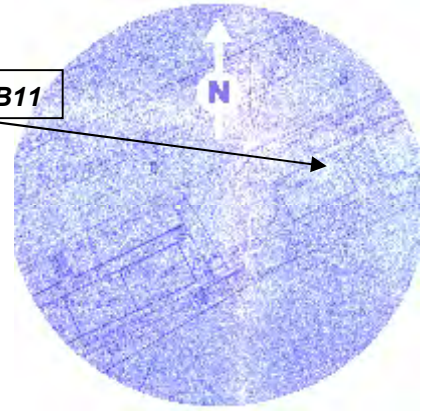


ENQUETE N°11 BOUSSOUF



Plan Logement Conçu Ech : 1/200

ENQUETE N° B11



Plan de Situation Ech : 1/2000

Photo

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
5^{ème} Tranche

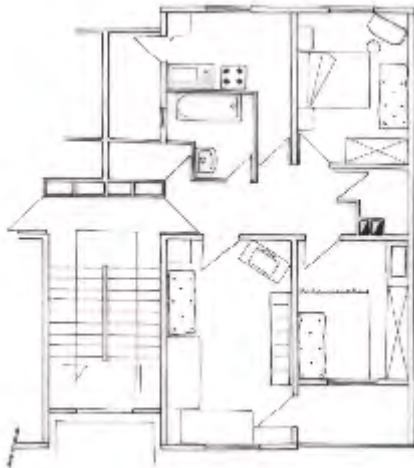
Modèle : Bâtiment « Barre »

Niveau : 3^{ème} Etage

Taille : (F3) 1 Séjour + 2 Chambres

Procédé de Construction :

Système Table et Banche
(Coffrage Tunnel)

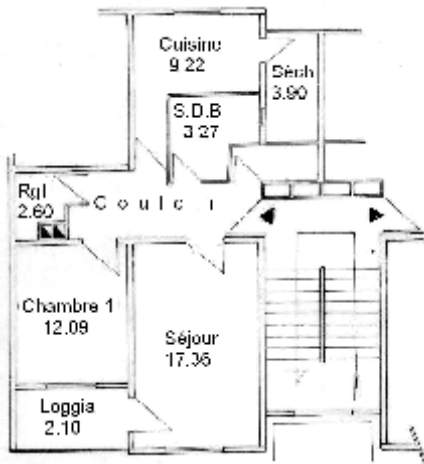


Plan Logement Vécu Ech : 1/200



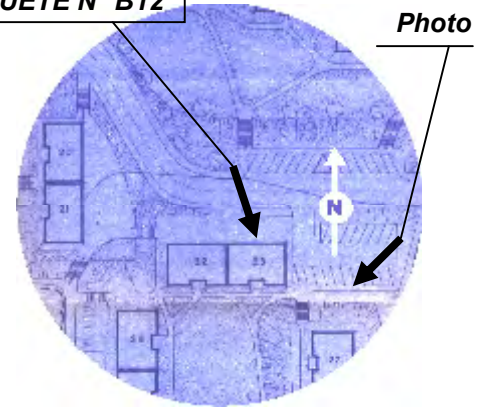
Coupe Elévation Ech : 1/200

ENQUETE N°12 BOUSSOUF

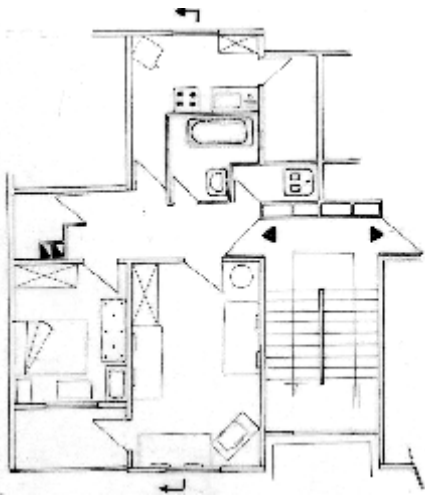


Plan Logement Conçu Ech : 1/200

ENQUETE N° B12



Plan de Situation Ech 1/2000



Plan Logement Vécu Ech : 1/200

TYPE DU LOGEMENT

Situation : Cité BOUSSOUF
1^{ère} Tranche

Modèle : Bâtiment « Barre »

Niveau : 1^{er} Etage

Taille : (F2) 1 Séjour + 1 Chambre

Procédé de Construction :

Système Table et Banche
(Coffrage Tunnel)

Coupe Elévation Ech : 1/200

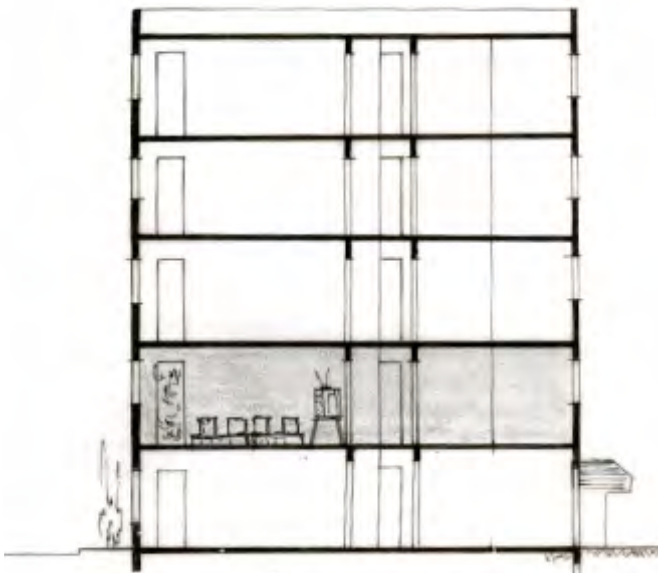


Photo : Cour Urbaine



BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

A - OUVRAGES.

- AGERON Ch. Robert : Histoire de l'Algérie.
Coll. Que sais-je ? Ed. PUF ; Paris 1983.
- ALEXANDER Ch., CHERMAYEF S. : intimité et vie communautaire.
Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. Dunod ; Paris, 1972.
- VAN EYCK ALDO : La culture du pauvre. Ed. Seuil ; Paris, 1972.
- BACZKO M, SACHS I, VINAVER K, ZAKREWSKI P:
Techniques douces, habitat et société.
Les cahiers de l'écologie ; Ed ; Entente, Paris 1977.
- BENEVOLO Leonardo : Histoire de l'architecture moderne.
 - 1 - La Révolution Industrielle.
Coll. Espace & architecture ; Ed. Dunod, Paris 1978.
 - 2 - Avant-garde et mouvement moderne (1890-1930).
Coll. Espace & architecture ; Ed. Dunod, Paris 1979.
 - 3 – Les conflits de l'après-guerre.
Coll. Espace & architecture ; Ed. Dunod, Paris 1980.
- BENATIA Farouk : Alger, cité ou agrégat. Ed. SNED ; Alger, 1980.
- BERTRAND Michel Jean : Architecture de l'habitat urbain. La Maison, le quartier, la ville. Ed. Dunod ; Paris 1980.
- BOUDON Philippe : 1 - Sur l'espace architectural.
Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. DUNOD ; Paris, 1971.
 - 2 – Richelieu ville nouvelle.
Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. DUNOD ; Paris, 1978.
 - 3 – Viollet-le-Duc ; le dictionnaire d'architecture.
Coll. Architecture + recherches ; Ed. Margada ; Bruxelles 1979.
- BOURDIEU Pierre : 1 - Esquisse d'une théorie de la pratique. Ed. DROZ ; Paris, 1972
 - 2 – Question de sociologie. Ed. Minuit, Paris 1984.
 - 3 – Sociologie de l'Algérie Coll. Que sais-je ? Ed. PUF ;
Paris 1980.
- BOURY Paul : Comprendre l'urbanisme. Coll. Vie locale. Ed. Moniteur ; Paris 1980.

- BOUTEFNOUCHET Mostafa :
 - 1 - La famille algérienne, évolution et caractéristiques récentes.
Ed. SNED ; Alger, 1982.
 - 2 - La culture en Algérie, mythe et réalité.
Ed. SNED; Alger, 1982;
- CASTEX J., DEPAUL J-Ch., PANERAI Ph.:
 - 1 - Formes urbaines : de l'îlot à la barre.
Coll. Aspects de l'urbanisme, Ed. DUNOD ; Paris 1977
 - 2 – Principes d'analyse urbaines et Architecturales.
Polycopié ; Constantine, 1975.
- CERDÀ Ildenfonso : la théorie Générale de l'urbanisation.
Coll. Espacements ; Ed. Seuil, Paris 1979.
- CHALINE Claude : 1 – La dynamique urbaine.
Coll. Le Géographe ; Ed. PUF, Paris 1980.
- 2 – Les villes nouvelles dans le monde.
Coll. Que sais-je ? ; Ed. PUF, Paris 1985.
- CHAMBART de Lauwe P.H. : 1- L'espace social dans une grande cité.
Ed. PUF ; Paris 1952.
- 2- Famille et habitation. Science humaine et conception de l'habitation. Ed. du CNRS ; Paris 1957, 1967.
- 3- La in des villes, mythe ou réalité ; Calmann-Lévy ; Paris 1992.
- CHARTE NATIONALE : Alger 1976.
- CHOAY Françoise : L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie ;
Coll. Ed. Seuil ; Paris 1965.
- COING Henri : Révolution urbaine et changement social.
Ed. Ouvrières ; Paris 1966.
- CÔTE Marc : L'Algérie ou l'espace retourné.
Ed. Média-Plus ; Alger 1993.
- DARMAGNAC A, DESBRUYERES R, MOTTEZ M : Créer un centre ville ; Evry.
Ed. Moniteur ; Paris 1980.

- DEPAUL J-C, DEMORGAN M, PANERAI Ph, VEYRENCHE M :
 "Eléments d'analyse urbaine".
 Ed. Archives d'Architecture Modernes ; Bruxelles, 1980.
- DEVILLERS Christian : Le Creusot, naissance et développement d'une ville
 industrielle.
 Coll. Milieux ; Ed. Champ Vallon ; Mâcon, 1981.
- DJEGHLOUL Abdelkader : Eléments d'histoire culturelle algérienne.
 Coll. Patrimoines, Ed. ENAL, Alger, 1984.

- DOAY P, HAYS A, HOUBEN H, MATUK S, VITOUX F: Construire en terre.
 Coll. AnArchitecture ; Ed. Alternatives ; Paris, 1983.
- DONNDIEU Cet P, DIDILLON h et J-M : Habiter le désert, les maisons mozabites.
 Coll. Architecture + Recherches ; Ed. Margada ; Bruxelles 1977.
- DURAND Daniel : La systématique.
 Coll. Que sais-je ? Ed. PUF, Paris 1983.
- DUPUY Gabriel, KNAEBEL Georges : Assainir la ville hier et aujourd'hui.
 Coll. Les pratiques de l'espace.
 Ed. Dunod ; Paris 1982.
- FATHI Hassan : Construire avec le peuple.
 Ed. Sindbad ; Paris, 1977.
- FREY Jean Pierre, Raymond Henri : Paroles d'un sociologue, vers une histoire
 architecturale de la société.
 Ed. L'Harmattan, 287 p, Paris 2006.
- GIEDION Siegfried : Architecture et vie collective.
 Ed. Denoël / Gonthier ; Paris 1980.
- GIBBERD Frédérick : Composition urbaine.
 Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. DUNOD ; Paris, 1972.
- GOBLOT JJ, PELLETIER A : Matérialisme historique.
 Coll. Problèmes ; Ed. Editions sociales, Paris 1977.
- HAROUEL Jean-louis : Histoire de l'urbanisme.
 Coll. Que sais-je ? Ed. PUF, Paris 1985.
- HALL Edward T : La dimension cachée.
 Ed. Seuil ; Paris, 1972.

- HOWARD Ebenezer : Les cités jardins de demain.
Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. DUNOD ;
Paris, 1969.
- HUET Bernard : Anachroniques d'architecture.
Ed. Archives d'architecture moderne ; Bruxelles 1981.
- IBN KHALDOUN : Discours sur l'histoire universelle ; El Moukadima.
Traduction nouvelle, préface par Vincent Monteuil.
Ed. Sindbad ; Paris, 1972.
- KANDINSKY Wassily : Cours du Bauhaus ; Introduction à l'art moderne.
Bibliothèque Médiation ; Ed. Denoël-Gonthier, Paris 1975.
- KOPP Anatole : Ville et révolution.
Coll. Point ; Ed. Anthropos, Paris 1967.
- KRIER Léon : Rational Architecture rationnelle.
Ed. Archives d'Architecture Moderne ; Bruxelles 1981.
- LAMURE Claude : Adaptation du logement à la famille.
Ed. Eyrolles ; Paris, 1976.
- LACAZE Jean Paul : Introduction à la planification urbaine.
Ed. Moniteur ; Paris, 1979 ;
- LACOSTE Ives : Ibn Khaldoun, naissance de l'histoire, passé du Tiers Monde.
Ed. Maspero ; Paris, 1981.
- LEBAHAR Jean Charles : Le dessin d'architecte.
Ed. Parenthèses, Paris, 1983.
- LE CORBUSIER : - Manière de penser l'urbanisme ; soigner la ville malade.
Bibliothèque médiation ; Ed. Denoël-Gonthier ; Paris 1982.
- Le modulator, contre la pollution visuelle.
Coll. Médiations N° 108. Ed. Denoël-Gonthier ; Paris 1977.
- La charte d'Athènes.
Coll. Point N°25. Ed. Minuit ; Paris 1957.
- LEFEBVRE Henri : 1 - Le droit à la ville, suivi de espace et politiques.
Ed. Anthropos ; Paris, 1968.
- 2 - La vie quotidienne dans le monde moderne.
Coll. Idées ; Ed. Gallimard ; Paris, 1968.

- 3 - Introduction à la modernité.
Coll. Arguments; Ed. Minuit ; Paris 1968.
- 4 - La révolution urbaine. Coll. Idées; Ed. Gallimard ; Paris, 1968.
- 5 - Vers le cybernanthrope, contre les technocrates.
Médiations ; Ed. Denoël/Gonthier ; Paris, 1971.
- 6 - La pensée marxiste et la ville.
Coll. « M.O »; Ed. Casterman, Paris 1972.
- 7 - La production de l'espace. Ed. Anthropos ; Paris, 1981.
- 8 - Qu'est-ce que penser ? Ed. Publisud ; Paris, 1985.
- LYNCH Kevin : 1 - L'image de la cité.
Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. Dunod, Paris, 1968.
- 2 - Voir et planifier ;
Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. Dunod ; Paris, 1982.
- LYOTARD Jean-François : La phénoménologie.
Coll. Que sais-je ? Ed. PUF, Paris 1995.
- MAOUIA Saïdoun : Eléments d'introduction à l'urbanisme.
Histoire, méthodologie, réglementation.
Ed. Casbah ; Alger, 2000.
- MAROLLEAU Jean : Vivre en l'an 2000.
Ed. PUF ; Paris 1975.
- Mc LOUGHLIN J.Brian : Planification urbaine et régionale.
Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. DUNOD ; Paris, 1972.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise : Habiter la ville marocaine.
Ed. L'Harmatan ; Paris, 1997.
- NORBERG-SCHLZ Christian : Système logique de l'architecture.
Coll. Architecture + Recherches ; Ed. Margada, Bruxelles 1979.
- PANOFSKY Erwin : La perspective comme forme symbolique.
Coll. Le sens commun. Ed. Minuit ; Paris 1975.
- PARFAIT (F) : La planification urbaine ; alibi ou espoir.
Coll. Techniques et sciences municipales.
Ed. Eyrolles ; Paris 1973.
- PAUL-LEVY F, SEGAUD M : Anthropologie de l'espace.
Coll. Alors ; Ed. Centre Georges POMPIDOU ; Paris, 1983.

- PIAGET Jean : Le structuralisme.
Coll. Que sais-je ? Ed. PUF, Paris 1995.
- PERROT Jean : La linguistique. Coll. Que sais-je, Ed ; PUF, Paris 1986.
- POËTE Marcel : Introduction à l'urbanisme.
Coll. Société et Urbanisme. Ed. Anthropos ; Paris 1967.
- RAPOPORT AMOS : Pour une anthropologie de la maison.
Coll. Aspects de l'urbanisme ; Ed. DUNOD ; Paris, 1972.
- ROSSI Aldo : L'architecture de la ville.
Coll. Formes urbaines ; Ed. Equerre ; Paris, 1981.
- SEGAU Marion. BRUN Jaques. DRIANT J-C : Dictionnaire critique de l'Habitat et du
logement. Ed. Armand Colin ; Paris 2003.
- SIMONNET Dominique : L'écologisme. Coll. Que sais-je ? Ed. PUF, Paris 1982.
- SCHÖFFER Nicolas : 1 - La ville cybernétique ; la société ne subira plus son
destin, elle le créera.
Bibliothèque Médiation ; Ed. Denoël-Gonthier, Paris 1972.
2 – La nouvelle charte de la ville ; expliquer, c'est impliquer soi-
même et les autres.
Bibliothèque Médiation. Ed. Denoël-Gonthier ; Paris 1974.
- SCHOONBRODT Rene : Sociologie de l'habitat social. Comportement des habitants
et architecture des cités.
Ed. Archives d'Architecture Moderne. Bruxelles, 1979.
- SERFATY-GARZON Perla : L'Appropriation. L'Habiter. Le chez-soi, habitat et intimité.
Dictionnaire Critique de l'Habitat et du logement.
Ed. Armand Colin. Paris, 2003.
- TAFURI Manfredo: 1 - Architecture et humanisme ; de la renaissance aux réformes.
Coll. Espace & architecture ; Ed. Dunod, Paris 1981.
2 – Projet et utopie.
Coll. Espace & architecture ; Ed. Dunod, Paris 1979.
- WEILLER Daniel : La cité des mots.
PUCA, Paris 2000.
- Zevi Bruno : Apprendre à voir l'architecture.
Coll. Aspects de l'urbanisme ; Paris, 1959.

B - THÈSES - TRAVAUX - MÉMOIRES - COLLOQUES.

- BADJADJA Abelkrim : La bataille de Constantine, 1836 – 1837.
Ed. Wilaya de Constantine ; Juin 1982.
- BENABBAS Samia : Système d'interprétation et de traitement du patrimoine architectural. Thèse de Magister ; IAUC, Constantine 1988.
- BARRAQUE B, FREY J-P, GAUDIN J-P : Gestion et modalités sociales d'engendrement des formes urbaines.
Polycopié distribué à l'IUP. Paris, IUP 1981.
- BENDJEDID K, MEKKAOUI M : Planification nationale, habitat, villes et instruments de maîtrise de la croissance urbaine en Algérie. Table Ronde sur les politiques urbaines au Maghreb et au Machrek. Lyon, 17 – 20 Novembre 1982.
- COLLOQUE INTERNATIONAL : Du traditionnel au contemporain, la question de l'espace approprié. Constantine, 14, 15,16 Mai 1984.
- DEPAULE Jean-Charles : Pratique e l'espace et projet d'architecture.
Conférence donnée à l'IAUC ; Constantine 1978.
- FOURA née BOUCHAIR Yasmina : Typification, Standardisation et homogénéisation des logements et ensembles d'habitation : l'impact sur les permanences, les modèles culturels et d'habiter.
Thèse de Doctorat d'Etat ; Constantine 2007.
- FREY Jean-pierre : 1 - Formes du logement et mots de la maison.
In. BRUN Jaques, DRIANT Jean-Claude, SEGAUD Marion : Dictionnaire de l'habitat et du logement.
Ed. Armand Colin ; Paris 2003, Coll. Dictionnaire, pp 186-191.
2 - La morphologie des petites villes.
In. CERAMAC, « l'Avenir des petites villes » Actes du colloque international de Clermont-Ferrand, 20 et 21 novembre 2002.
Clermont-Ferrand, Presse universitaire Blaise Pascal, 2004.
Coll. CERAMAC N°21. 325 p ; pp. 259-282.
- HADJI Youcef : L'habitat illicite à Constantine : un processus d'urbanisation ?
Mémoire de DEA ; Paris, I.U.P. 1984.
- HAFIANE Abderrahim : Dynamique urbaine et planification, L'habitat illicite dans l'évolution de Constantine. Thèse de Doctorat3ème cycle ; Grenoble, 1983.

- HEMANE R, KHELFI L, TEBIB E : Aménagement de la ZHUN de Chelghoum Laïd.
Mémoire de fin d'Études d'Architecture ; Constantine, Juin 1980.

- LESBET Jaffar : Urbanisation spontanée ou urbanisation officielle
clandestine, le cas de l'Algérie.
Journées d'études : Crise et évolution des modes de gestion des
villes dans les pays en voie de développement.
Marly- le- Roi, 24 – 26 Janvier 1984.

- MEGHRAOUI-CHOUGUIAT Nacira : Quel habitat pour l'Algérie ?
Thèse de Doctorat d'Etat.
Institut d'Architecture et d'Urbanisme de Constantine ;
Constantine, Avril 2004.

- MUTIN George : La politique urbaine algérienne.
Table Ronde ; Lyon 17 – 20 Janvier 1982.

- PRENANT André : Les nouvelles périphéries en Algérie : une rupture
avec les oppositions traditionnelles, centre / périphérie.
Table Ronde sur l'urbanisation au Maghreb. Tours, Novembre 1977.

- Mémoire collectif de fin de premier cycle : Piste de recherche pour un
urbanisme à Constantine.
IAUC ; Post-Graduation en urbanisme ; Constantine, Juin 1982.

- Séminaire national : Une ville nouvelle, pourquoi ? Constantine, les 22 et 23 mai 2001.
- Séminaire national : Le logement social en Algérie, bilan et perspectives.
Constantine, le 21,22 Mars 2004.

- Séminaire national : La ville algérienne et les enjeux d'avenir.
Constantine, les 25 et 26 Avril 2006.

- SEMMOUD Noria : Les stratégies d'appropriation de l'espace à Alger.
Thèse de Doctorat. I U P ; Paris 1995.

- SIDI BOUMEDIENE Rachid : Planification urbaine et décolonisation ; à propos du cas
d'Alger. Thèse de 3^{ème} Cycle ; Grenoble 1982.

- TEBIB El Hadi : 1 - Formes urbaines et pratiques sociales.
Mémoire de DEA ; Paris IUP ; Octobre 1986.
2 - L'appropriation de l'espace dans les grands ensembles à
Constantine. Mémoire de Magister ; Constantine 1986.

- TOUATI Hamad Md salah : Les effets de la production du logement sur la structuration et l'organisation de l'espace urbain de Constantine. Mémoire de DEA ; IUP ; Paris 1980.
- ZERDOUMI SERGHINE Yamina : L'appropriation des espaces publics de proximité dans les Grands Ensembles à Constantine ; la gestion en question. Mémoire de Magister en urbanisme. IAUC, Constantine décembre 1996.

C - PERIODIQUES.

- Bulletin d'informations architecturales. I F A
 - Supplément au N° 85 ; Avril 1984 : « Alger ».
 - supplément au N° 75 ; Mai 1983 : Typologie de l'habitat populaire et Mode d'habiter à Tunis.

- BENSMAIL Sadri, BOUGHABA Salwa : La ville et la question de la représentation en Algérie. À propos du modernisme et des permanences coloniales. Les cahiers du CREHU, ville et immigration, N08, 1998.

- CASSUS Paul : Il y a toujours des exclus du logement. In Revue, Economie et Humanisme ; N° 255 ; Sept 1980.

- COUTY Philippe : La vérité doit être construite. Série Sciences Humaines ; Cahiers de l'ORSTOM, Vol. XX N°1, 1984.

- COUDROY de LILLE Laurent : 1 - Cerdà et l'urbanisme. In. Revue Urbanisme N° 312, Mai-Juin 2000, p.40-45
 2- Ildefonso Cerdà (1815-1876) : Connaissance et reconnaissance d'un urbaniste. In. Revue Histoire urbaine N°1 ; Juin 2000, p.169-185.

- DUCLO Denis : De la notion de modèle culturel aux concepts de la pratique de la vie quotidienne. In. Modèles Culturels, Habitat. Centre d'Etudes et de Recherche ; Paris 1980.

- DJAOU Tahar : Architecte ; l'homme invisible. In. HTM, Habitat, Tradition et Modernité, Algérie 90 ou l'Algérie en attente ; Revue d'Architecture et d'Urbanisme ; N°1 Octobre 1993.

- DURKHEIM Emile : Morphologie sociale. Extrait, In. FREY JP : Morphologies, espaces et société ; Master Urbanisme et territoires ; IUP, Paris, 360 p, pp.146.
- EL KADI Galila : La démocratisation du logement en Algérie : discours et pratiques. In. Pratiques urbaines, N° 2 : Le logement, l'Etat et les pauvres dans les villes du tiers Monde. CEGET.

- FREY Jean-Pierre : 1 - Architecture et géométrie morbide. In ; Revue : Culture au quotidien, Folie et environnement. Avril 1983. pp :59-61.
- 2 - Le type architectural ou comment lire les rapports sociaux dans la forme urbaine. In. Les raisons de l'urbain, Colloque international, Revues, 19, 20, 21 Oct. Plan Urbain/ D.R.I. , 1991,368p, pp225-245.
- 3 - le logement comme forme architecturale : une approche typologique. In. BONVALET C. BRUN J. SEGAUG M. sous la Dir. de *Logement et habitat, l'état des savoir.* Paris, La découverte/Textes à l'appui, 1998,412p, pp51-58.
- 4 - Esthétique de l'habitat et différenciation sociale. In. Lieux communs, les cahiers du LAUA, n°5, 1999, pp.21-49.
- 5 - Prolégomènes à une histoire des concepts de morphologie urbaine et de morphologie sociale. In. MORISSET (Lucie.K), NOPPEN (Luc), *les identités urbaines, échos de Montréal, Québec*, Ed. Nota Bene, 2003. 318p, pp 19-35.
- 6 - “ Conception de l'habitat et expression culturelle », “ une morphologie fabriquée ou la fabrication d'une morphologie appropriée aux villes Maghrébines ? ” In. Boumaza Nadir et Ali, *Villes maghrébines en fabrication, villes projetées*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2006,883p, pp.729-740 et pp. 749-772.

- HAUMONT Nicole : Habitat et modèles culturels.
In. Revue Française de sociologie. IX 1968.

- HEDLI Mehiedine : Industrialisation et retard des politiques d'habitat en Algérie.
In. Economie et Humanisme, N° 276 Mars-Avril 1984.

- HADJIDJ Cherifa : Se loger, Algérie espoirs et réalités. In. Revue Temps Modernes ; N°432-433, Juillet – Août. 1984.

- GROLL Shalon : Le problème de la méthode économique marxienne.
In. Revue Economie et humanisme, N° 239. Jan-Févr 1978.

- Journal officiel de la RADP ; 20^{ème} Année, N°6 ; Alger, le 10-02-81.
Concernant Loi 81-0 du 07 Février 1981 portant cession des Biens de l'Etat.

- PACQUOT Thierry : L'architecte, l'urbaniste et le citoyen ; Habiter la ville plutôt qu'y résider. Le Monde diplomatique Février 2000.

- RAMBERT Francis : Quand l'Algérie fait boom.In. Architecte, N° 130, Août-Sept 1982.

- RAYMOND Henri :

1- Habitat, modèle culturel et architecture.

In. Architecture d'Aujourd'hui, N°174, Juil-Août 74.

2 - Le lièvre moderne et la tortue modèle ;

In. AMC, N° 51, Mars 1980.

3 - Commuter et transmuter : la sémiologie de l'architecture.

In. Revue, Communication ; N° 27 Sémiotique de l'espace.
ED ; Seuil 1977.

4 - L'architecture ou l'habiter. In. Frey JP : Morphologies, espaces et société.
Master urbanisme et territoire, 2006-2008. IUP, Paris 2007.

- Revue Espace et sociétés : Mythe rural et mythe urbain.

N° 24 – 25, Décembre 1978.

- Revue du Laboratoire d'Aménagement du territoire : N° 03-2005/1, consacré aux
actes du séminaire national « le logement social en Algérie, bilan et
perspectives » Université Mentouri, Constantine les 21, 22 Mars 2004.

- Revue Métropolis ; Recherches Urbaines ; Quel Avenir ?

N° 57 ; 3^{ème} Trimestre 1983.

- Revue Monde en développement : L'Algérie en question. N° 36, 1981.

- SAYAD Abdelmalek: 1 - Le rapport au logement moderne.

In. Revue Sciences Sociales "Panorama" Ed. MERS. N°1,
Alger, Septembre 1979. pp. 29-42.

2 - Les effets naturels du relogement,

In. Revue Sciences Sociales "Panorama" Ed. MERS. N°4-5,
Alger, Octobre - Novembre 1980. pp. 11-27.

- WEILLER Daniel : La cité des mots. PUCA, Paris 2000.

- WINTER (G) : Deux méthodes d'investigation irréductibles mais complémentaires.

In. Les cahiers de l'ORSTOM ; Série des sciences Humaines N° I, 1984.

Liste des Tableaux, Figures, schémas, Cartes et illustrations

	Page
PREMIÈRE PARTIE	
Figure 1 : Tableau Densités et Typologies d'habitats afférentes.....	72
Figure 2 : Tableau de Répartition des logements par taille.....	75
Figure 3 : Organigramme fonctionnel du logement de type social.....	78
Figure 4 : Tableau de la répartition des surfaces par taille de logement.....	79
Figure 5 : Tableau des ratios de programmation et de dimensionnement.....	80
Figure 6 : Organigramme de la structuration urbaine.....	82
Figure 7 : Positions sociales des ménages dans la cité Ciloc.....	85
Figure 8 : Positions sociales des ménages dans la cité Daksi.....	86
Figure 9 : Tableau des positions sociales dans la cité Ziadia.....	87
Figure 10 : Tableau des positions sociales dans la cité Boussouf.....	88
Figure 11 : Tableau récapitulatif des positions sociales dans les quatre cités.....	89
Figure 12 : Schéma de principe de la mobilité.....	92
Figure 13 : Tableau récapitulatif des origines géographiques.....	93
Figure 14 : Tableau récapitulatif du Dernier type de logement occupé antérieurement	94
Figure 15 : Tableau récapitulatif des Motifs de d'emménagement.....	95
Figure 16 : Tableau récapitulatif des Degrés de maturité citadine.....	95
Figure 17 : Tableau de l'état d'occupation des logements. Cité Ciloc.....	98
Figure 18 : Tableau des caractéristiques démographiques. Cité Ciloc.....	99
Figure 19 : Tableau de l'état d'occupation des logements. Cité Daksi.....	100
Figure 20 : Tableau des caractéristiques démographiques. Cité Daksi.....	101
Figure 21 : Tableau de l'état d'occupation des logements. Cité Ziadia.....	102
Figure 22 : Tableau des caractéristiques démographiques. Cité Ziadia.....	103
Figure 23 : Tableau de l'état d'occupation des logements. Cité Boussouf.....	104
Figure 24 : Tableau des caractéristiques démographiques. Cité Boussouf.....	105
Figure 25 : Tableau récapitulatif de l'état d'occupation des logements.....	106
Figure 26 : Tableau récapitulatif de quelques caractéristiques démographiques.....	107
Figure 27 : Tableau récapitulatif de l'état d'exiguïté spatiale.....	107
Figure 28 : Schéma du principe d'une transmutation Salle de séjour/Chambre à coucher.....	118
Figure 29 : Schéma du principe de l'adjonction adoptée sur la salle de séjour.....	119
Figure 30 : Schéma du principe de l'adjonction sur la chambre à coucher.....	120
Figure 31 : Schéma de principe de réduction de la salle de séjour	122
Figure 32 : Plan partiel - La cuisine qui a subi la pratique de la réduction.....	123
Figure 33 : Plan partiel d'un logement tel qu'il est vécu : Annexion de la loggia au profit du Séjour.....	125
Figure 34 : Plan partiel du logement tel qu'il est vécu Annexion du hall au profit du Séjour.....	126
Figure 35 : Plan partiel du logement tel qu'il est vécu Annexion de la loggia au profit de la Cuisine.....	127
Figure 36 : Plans partiels d'un même logement. Restructuration du bloc : Cuisine - SDB - Séchoir.....	128

DEUXIEME PARTIE

Figure 37 : Schéma du principe des altérations dues à l'adoption de l'alternance	139
Figure 38 : Schéma du Principe des altérations dues à l'adoption de l'adjonction.....	140
Figure 39 : Schéma du principe de la réduction adoptée sur le Séjour.....	145
Figure 40 : Schéma du Principe de l'expansion 1 ^{ère} Variante.....	149
Figure 41 : Exemple concret de l'expansion sur le Séjour.1 ^{ère} Variante.....	149
Figure 42 : Schéma du Principe de l'expansion. 2 ^{ème} Variante.....	151
Figure 43 : Exemple concret de l'expansion dans le Séjour. 2 ^{ème} Variante.....	151
Figure 44 : Schéma du Principe de l'expansion. 3 ^{ème} Variante.....	152
Figure 45 : exemple concret de l'expansion dans le Séjour. 3 ^{ème} Variante.....	152
Figure 46 : Schéma du Principe de l'expansion. 4 ^{ème} Variante.....	154
Figure 47 : Exemple concret de l'expansion dans le Séjour. 4 ^{ème} Variante.....	154
Figure 48 : Exemple concret de la pratique de la dispersion.....	156
Figure 49 : Principe de la pratique de l'adjonction sur la chambre à coucher.....	164
Figure 50 : Schémas du principe de déplacements des axes.....	164
Figure 51 : Exemple concret de l'adjonction dans la chambre.....	165
Figure 52 : Exemple concret de la condamnation définitive des portes.....	171
Figure 53 : Schémas du principe de la restructuration	172
Figure 54 : Exemple concret de séchoir est très étroit.....	173
Figure 55 : Exemple concret de l'inexistence de la loggia et du séchoir.....	173
Figure 56 : Exemple concret d'extension de la cuisine vers la loggia.....	176
Figure 57 : Restructuration du bloc Cuisine - SDB - W - C.....	177
Figure 58 : Exemple concret de la pratique de la réduction dans la cuisine.....	182
Figure 59 : Exemple concret de rénovation de la cuisine.....	185
Figure 60 : Exemples de rénovations et d'innovation dans le bloc des sanitaires.....	189
Figure 61 : Exemple concret de rénovation de la salle de bain.....	190
Figure 62 : Exemple concret de l'inexistence de la loggia et du séchoir (bis).....	193
Figure 63 : Exemple concret de rapport entre Séchoir et S.D.B.....	194
Figure 64 : Photos concernant le stockage de l'eau.....	195
Figure 65 : Balcon d'un logement de la Cité Ciloc.....	196
Figure 66 : Photo de la Façade Principale de la cité Ciloc.....	196
Figure 67 : Relations directes de la loggia avec le Séjour et la cuisine.....	197
Figure 68 : Photo d'une véranda dans la cité Daksi.....	197
Figure 69 : Balcons et Cours Anglaises dans la Cité Ziadia.....	198
Figure 70 : Photo - vue plongeante sur la Façade et la cours Anglaise.....	198
Figure 71 : Balcon en relation directe avec le Séjour et la cuisine.....	199
Figure 72 : Photo de la Façade principale d'un immeuble de la Cité Boussouf.....	199
Figure 73 : Photos - Rénovations et embellissement du couloir au hall.....	202
Figure 74 : Photo - Renforcement du dispositif de sécurité.....	205
Figure 75 : Photo - Cage d'escaliers comme espace de jeux pour enfants.....	206
Figure 76 : Plan et Photos de l'espace tampon.....	208
Figure 77 : Renforcement et Embellissement de la porte d'accès au logement.....	210
Figure 78 : photo - Espace de jeux pour enfants.....	214
Figure 79 : Photo - Accès Logements - Commerces d'un même côté de l'immeuble.	215
Figure 80 : Plan et Photos - Appropriation collective de l'arrière du bâtiment. ...	216
Figure 81 : Photos - L'appropriation collective de la devanture de l'immeuble.....	217
Figure 82 : Photo - L'accès aux logements contiguë à l'accès aux commerces.....	218
Figure 83 : Photos : Appropriation concertée des espaces limitrophes.....	219

TROISIEME PARTIE

Figure 84 : Plan et Photos - l'appropriation collective de l'arrière du bâtiment (bis)....	248
Figure 85 : Appropriation concertée des espaces limitrophes (bis).....	249
Figure 86 : Photos - L'appropriation collective de la devanture de l'immeuble.....	249
Figure 87 : Schéma du principe d'organisation de la salle de séjour.....	255
Figure 88 : Schéma du principe d'organisation des chambres à coucher.....	258
Figure 89 : Schéma du principe d'organisation de la cuisine.....	260
Figure 90 : Schéma du principe d'organisation spatiale des toilettes.....	262
Figure 91 : Organigramme Fonctionnel Synthèse au niveau de l'appartement.....	264
Figure 92 : Schéma d'organisation du palier d'étage courant.....	267
Figure 93 : Schéma d'organisation du hall d'accès à l'immeuble.....	268
Figure 94 : Schéma de principe où le RDC est affecté uniquement aux logements. Cas où L'accès aux logements est à la devanture du bâtiment.....	271
Figure 95 : Schéma de principe où le RDC est affecté uniquement aux commerces. 1 ^{ère} Variante : L'accès aux logements est à l'arrière du bâtiment.....	273
Figure 96 : Schéma de principe où le RDC est affecté uniquement aux commerces. 2 ^{ème} Variante : L'accès aux logements est à devanture du bâtiment.....	274

ملخص

السكن الاجتماعي في الجزائر (السكن المخطط و المبرمج من طرف السلطات العمومية) لا يتماشى و النمط الثقافي لدى السكان الجزائريين المقيمين به لانه في الاصل ليس موجه إليهم. اما المستعملين في حد ذاتهم يبدو انهم خاضعين للهندسة المعمارية و العمران الوظيفي المقترحين من طرف اصحاب القرار و المصممين. لكن ما هي حقيقة العيش اليومية لهذا السكان

ابتداء من عينة متكونة من 48 سكن اجتماعي موزعين علي 4 احياء في مدينة قسنطينة و مرتكز علي العيش اليومي لدي السكان هذا البحث اسس ادوات منهجية (تصنيفية السكان و تصنيفية المساكن) باطروح تملك الفضاء الغير الموجه في الاصل إلي مستعمله.

الملاحظات و التحليلات المعمقة الخاصة بالممارسات الفضائية لدى المستعملين مكنت إظهار ليس فقط الطرق المعتمدة من طرف السكان بل حتى الاستراتيجيات التي من وراءها. كما اظهرت العوامل الحاسمة المسببة في إعادة تشكيل الفضاءات.

العبر المستخلصة من هذه التحليلات المعمقة تبين بان الامر يتعلق بنمط سكني جديد يجمع بين النمط التقليدي و العصري بل هو نوع يوفق بين الاثنين. كما تبين بان طرق التملك المعتمدة من طرف المستعملين تمثل لدى الاغلبية تقارب و ليست محاولات منعزلة. و تبين كذلك بان هذه الطرق التملك هي عمليات إعادة هيكلة فعلية و التجديد و الإبداع و ليس مجرد أعمال طفيفة.

هذه العبر مكنت هذا البحث من استخلاص الميول الخاصة بالسكان الجزائريين من فتح افاق من شأنها تحسين هذا النوع من السكن و لو بتقليص الفوارق الكائنة بينه و بين النمط المعيشي الجديد.

الكلمات المفتاحية:

تمليك الفضاء، طرق التمليك، ستراتيجية التمليك، النموذج الثقافي الاجتماعي. الجزائر ، قسنطينة، الاحياء: سيلوك، الدقسي، الزيادة، بو الصوف

ABSTRACT

The Algerian planned social housing seems to show an inadequacy as regards to the cultural model of the current user. Is it because this kind of housing was not in the first place designed for this type of population? Those users are currently putting up with Architecture, be it interior or general layout of outdoor spaces, which was proposed by designers and decision makers according to functionalist principles. What is the matter with day-to-day real-life?

This research work is actually based on the day-to day real life of 48 dwellings located in four distinct areas of the city of Constantine. From this sample, this study works out methodological tools that are viewed to be specific to the problem of space appropriation by the users of dwellings that were not built on purpose for them. This concerns both the household and the dwelling typologies.

The in-depth observation and analysis of social behaviour in these dwellings show not only that a new kind of relationship “dwelling-household” was created but also the decisive elements that lead to this new space organisation.

The conclusions drawn out of this in-depth analysis show that this new occupation of dwellings is a mixture between traditional and modern ways of life. A sort of syncretism that was observed in the same way in the majority of households rather than specific situations. These new ways lie in process of restructuring, renovation and even innovation rather than in minor changes.

These conclusions lead to outline a tendency in the Algerian population way of life as far as this type of housing is concerned. This enabled us to have some prospect in order to enhance this type of dwelling or to reduce the gap between social housing and social needs.

Key-words:

Space appropriation, appropriation strategies, socio-cultural model, way of dwelling in; Algeria, Constantine, Ciloc, Daksi, Ziadia, Boussouf.

RÉSUMÉ

Le logement de type social en Algérie (logement planifié) semble présenter des discordances avec le modèle culturel de la population algérienne qui l'occupe actuellement, du fait que le modèle de logement proposé ne lui été pas à l'origine destiné. Les usagers, quant à eux, semblent soumis à l'architecture et à l'urbanisme fonctionnalistes proposés par les concepteurs et les décideurs. Qu'en est-il de la réalité du vécu quotidien ?

À partir d'un échantillon composé de 48 logements de type social répartis sur quatre cités de la ville de Constantine (Ciloc, Daksi, Ziadia et Boussouf) et en s'appuyant sur le vécu quotidien des ménages enquêtés, la présente recherche s'est forgée des outils méthodologiques (typologie des ménages et typologie des logements) spécifiques à la problématique de l'appropriation de l'espace par des usagers pour lesquels il n'était pas à l'origine destiné.

L'observation et l'analyse approfondie des pratiques spatiales a permis de mettre en évidence non seulement les manières d'appropriation adoptées par les ménages enquêtés ainsi que les stratégies d'occupation qui les sous-tendent, mais aussi et surtout, les facteurs décisifs en cause de la redéfinition des espaces.

Les enseignements tirés de cette analyse approfondie, montrent qu'il s'agit plutôt d'un **nouveau mode d'habiter** relevant aussi bien du mode d'habiter traditionnel que de celui dit moderne : c'est une sorte de syncrétisme des deux. Ces enseignements révèlent que les manières d'appropriation adoptées présentent plutôt des convergences chez la majorité des ménages enquêtés que des tentatives d'appropriation isolées. Ces manières sont plutôt de véritables opérations de restructuration, de rénovation et d'innovation que de simples bricolages.

Ces enseignements ont permis à la recherche d'esquisser la tendance de la population algérienne en matière d'habiter dans ce type de logement ; ce qui a permis d'ouvrir des perspectives en vue d'améliorer ce type de logement, ne serait-ce qu'en réduisant les écarts qu'il présente avec ce nouveau mode d'habiter.

Mots clés :

1 - Thématiques: Appropriation de l'espace, Manières d'appropriation, Stratégies d'appropriation, Modèle socioculturel, Mode d'habiter.

2 - Géographiques: Algérie, Constantine ; Cités : Ciloc, Daksi, Ziadia, Boussouf.